# 1906

*A la mémoire de Juliette Demortier*
*épouse Henoumont (1906-2003),*
*âgée de trois mois lors du lock-out,*

*à sa fille  Gaby, ma mère,*
*en témoignage d'affection filiale,*

*à Françoise, Cyrielle et Charline,*
*pour leur patient soutien,*

*et en hommage*
*à Anna Politkovskaia,*
*journaliste russe*
*assassinée le 7 octobre 2006*

© 2006, Freddy Joris – Editions des Champs
51, rue des Champs, 4801 Verviers.

**FREDDY JORIS**

# 1906,
# une saga verviétoise

**2006**

**Editions des Champs**

## Du même auteur

*La presse verviétoise de 1818 à 1850*, Louvain-Paris, Nauwelaerts,1978, 370 p.

*La presse verviétoise de 1850 à 1914*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1982, 560 p.

*Histoire des métallurgistes verviétois*, Liège, Fondation André Renard, 1982, 242 p.

*Histoire des Fédérations socialistes de Soignies et de Thuin*, Bruxelles, Présence et Actions culturelles, 1985, 208 p.

*Le patrimoine majeur de Wallonie* (direction scientifique), Namur, Région wallonne, 1993, 496 p.

*Wallonie, Atouts et références d'une Région* (direction scientifique), Namur, Région wallonne, 1995, 464 p.

*Pierre Fluche et le mouvement ouvrier verviétois sous Léopold II*, Tubize, Gamma-Press, 1997, 404 p.

*Les Wallons et la réforme de l'Etat*, 2ème édition, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998, 232 p.

*L'Aventure régionale. Soixante témoins pour soixante temps forts* (direction scientifique), Bruxelles, Editions Luc Pire, 2000, 358 p.

*Le XIXe siècle verviétois* (direction scientifique), Verviers, CTLM, 2002, 380 p.

*Le Patrimoine verviétois* (direction scientifique), Verviers, Aqualaine, 2004, 142 p.

*Mourir sur l'échafaud,* Liège, Editions du Céfal, 2005, 156 p.

L'EDITION DE CE LIVRE A BENEFICIE DE LA CONFIANCE

DE LA DEPUTATION PERMANENTE
DE LA PROVINCE DE LIEGE
(DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE),

DU COLLEGE ECHEVINAL DE LA VILLE DE VERVIERS

ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET
D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS ASBL

QU'ILS EN SOIENT VIVEMENT REMERCIES.



**Laurent Dechesne âgé**
**(Encyclopédie du Mouvement wallon)**

# PROLOGUE EN DEUX TABLEAUX

## 1

## Liège, 1er octobre 1905, salle académique de l'Université

Sur cinq cents inscrits au Congrès organisé par la Ligue wallonne de Liège dans le cadre de l'Exposition universelle, ils sont une centaine seulement à participer effectivement aux travaux qui s'ouvrent ce dimanche 1er octobre en fin de matinée dans la salle académique de l'Université, qui ne peut d'ailleurs contenir davantage d'assistants[1]. Quinze ans plus tôt, des travaux de transformation ont entraîné la démolition du portique d'entrée de la solennelle salle néo-classique construite en 1824 par Jean-Noël Chevron. Celle-ci se trouve depuis lors accolée à la façade arrière d'un nouveau bâtiment sur la place de l'Université, que la tragédie de 1914 fera rebaptiser place du XX Août [2] . Les inconfortables chaises, recouvertes d'un velours rouge cramoisi déjà passablement usé par 81 années de service sous les postérieurs des élites scientifiques de la Nation, accueillent ce matin-là la fine fleur des premiers militants wallons : écrivains, artistes, enseignants, mandataires publics, industriels aussi, tous peu ou prou sinon engagés en tous cas sympathisants d'un mouvement wallon encore tout récent. Ce Congrès n'est que le cinquième du genre en effet, mis sur pied douze ans après les quatre premières rencontres de ce type, organisées elles au début des années 1890 dans une optique plus francophone que régionale.

La veille, comme des centaines de milliers d'autres personnes avant eux, les congressistes ont visité – ou revisité, pour beaucoup sans doute – la grande Exposition universelle qui bat son plein depuis avril dans le quartier des Vennes et du parc de la Boverie, une immense foire mondiale dont subsistent essentiellement aujourd'hui – à l'instar de la tour Eiffel à Paris et

de l'Atomium à Bruxelles, vestiges des expos de 1889 et 1958 – le pont de Fragnée, le Mamac et l'élégant pont Hennebique en béton, modèle de prouesse technique et de modernité esthétique, une exception à ce titre dans une manifestation marquée par une architecture passéiste [3]. Les infrastructures de l'exposition regroupent 38 nations et 16.000 exposants et attireront, en six mois, plus de sept millions de visiteurs !

Toutes les grandes entreprises, toutes les villes importantes aussi, ont tenu à s'exposer et Verviers – un des centres industriels les plus riches du pays depuis bientôt un siècle – n'est évidemment pas en reste. La cité lainière est alors au sommet de sa prospérité et elle étale sa vitalité économique et le dynamisme de son patronat dans une brochure de présentation éditée pour l'expo (*Verviers, son industrie, ses environs*). On y a fait le bilan de l'impressionnant potentiel industriel et commercial de l'agglomération :

- 107 tissages,
- 10 filatures de laine peignée,
- 37 filatures de laine cardée,
- 21 apprêts,
- 29 lavoirs et carbonisages de laine,
- 27 grandes teintureries,
- 8 effilochages de laines,
- 11 savonneries,
- 13 tanneurs et fabricants de courroies,
- 7 fabriques de garniture de cardes,
- 7 fabriques de tubes en papier,
- 9 fonderies,
- 23 établissement de constructions mécaniques,
- 4 fabriques d'automobiles,
- 18 fabricants de flocons pour literies,
- 3 fabriques de chapeaux,
- 12 fabriques de chocolat, confiseries et couques,
- 19 fabricants de chaussures,
- 17 expéditeurs,
- 205 négociants et commissionnaires en laines et déchets [4].

Le textile à lui seul procure quelque 15.500 emplois directs à Verviers dont la majeure partie dans la cinquantaine de filatures (répartis à raison de 3.700 emplois dans la laine cardée et 3.100 dans le peigné), un quart dans les lavoirs et les apprêts, 2.700 dans les tissages. A cela s'ajoutent 1.650 emplois dans la métallurgie, 1.500 dans la chaussure, 400 dans le secteur du cuir, 750 dans les transports (conducteurs de chevaux pour la plupart mais aussi cochers de fiacres privés et employés du tram), 600 maçons et autant de magasiniers, 150 emplois dans les douze chocolateries et autant chez les trois chapeliers, 400 travailleurs du bois, 200 typographes, 100 jardiniers soit un total de 22.000 postes de travail dans les industries de la place et les activités corollaires [5]. Si on ajoute à cela plus de 2.000 ( !) commerces de détail (dont 330 épiceries et 144 boulangeries) et très exactement 467 cafés, restaurants et hôtels [6], on peut se faire une idée du visage attrayant de « ville gagnante » que Verviers présente à l'expo universelle de 1905 à l'instar de Bilbao aujourd'hui.

Placée sous le signe de la commémoration du 75e anniversaire de la Belgique, et ayant d'ailleurs à ce titre bénéficié du soutien actif de la famille royale, l'exposition de Liège sera à la fois le but d'excursion favori de milliers de Verviétois – qui s'y rendent en train par les Guillemins ou… à pieds par la vallée [7] – et l'occasion de tenir à Liège plutôt qu'ailleurs plusieurs dizaines de congrès de toutes sortes dont celui que le mandataire libéral Julien Delaite (déjà l'auteur d'un projet de régionalisation du pays en 1898 !) préside les 1er et 2 octobre à l'Université avec pour objectif sous-jacent de démontrer l'existence d'une Wallonie en commençant par identifier ses spécificités [8].

Quelques Verviétois sont fortement impliqués dans le Congrès. Pas tellement Henri Pirenne [9] : l'historien, qui vit et enseigne alors à Gand depuis près de vingt ans déjà, veut bien admettre devant le Congrès l'existence d'une certaine dualité en Belgique [10], mais vraiment rien de plus. Par contre Jules Keybets [11], qui a créé dix ans plus tôt un cercle d'art dramatique (« Le Sillon ») impliqué dans la propagande wallonne, est un des moteurs du comité organisateur. Fondateur de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Verviers en 1898, Jules Feller [12], qui sera considéré plus tard comme le créateur de l'orthographe du wallon, présente aux congressistes

un rapport sur la philologie wallonne. Et, surtout, l'économiste Laurent Dechesne [13], professeur aux Hautes Etudes Commerciales, est désigné comme « expert économique » du Congrès. A ce titre, ce scientifique rigoureux va décevoir la partie la plus militante de l'auditoire en refusant de découvrir « de quoi se convaincre que la race wallonne (est) supérieure à la race flamande » - au moment où c'est la Wallonie qui domine et enrichit l'économie belge et où les transferts entre le sud et le nord du pays vont dans un sens inverse qu'actuellement : « Si les provinces wallonnes sont plus riches que les provinces flamandes, la cause n'en n'est pas ethnique » souligne Dechesne à l'attention de ceux qui voudraient tirer de ce constat (comme pas mal d'analystes… flamands de nos jours) de prétendues leçons sur les qualités morales respectives de chaque communauté du pays [14].

Invité à faire rapport sur la *Situation matérielle et morale des provinces wallonnes,* Dechesne met donc en évidence que les différences existant entre les provinces belges sont de nature économique et conclut que la Wallonie est plus favorisée que la Flandre en raison des richesses considérables en combustibles et en minerais qu'elle tire de son sous-sol, et de la vigueur de ses industries de transformation qui l'emportent par le nombre d'ouvriers, la forme de leur production, la valeur produite et exportée. Observateur attentif et lucide des réalités économiques, il met déjà les Wallons en garde cependant devant les dangers du futur : la Campine dispose de ressources encore inexploitées et les ports maritimes seront des atouts pour la Flandre alors que les ressources wallonnes, elles, devraient inévitablement s'épuiser [15]. Face aux congressistes, Laurent Dechesne s'exprime ainsi en scientifique, avançant des arguments rigoureux et cartésiens, et faisant preuve à l'échelle intrabelge du même esprit d'analyse et de prémonition que dans une brochure qu'il vient de consacrer à *La concurrence industrielle du Japon,* sorti récemment vainqueur d'une guerre contre la Russie …

C'est que Dechesne, âgé de 35 ans à peine, a déjà de nombreuses publications à son actif (dont sa thèse de doctorat sur l'industrie lainière en Angleterre), où se manifeste aussi son attirance pour les questions de droit du travail, de productivité, d'évolutions salariale ou encore d'organisation syndicale, autant de notions encore neuves à l'époque. Natif de Dison, il songe depuis longtemps à entreprendre une analyse approfondie de la

question sociale à Verviers. Comme il l'expliquera trois ans après le Congrès de Liège : « A l'époque lointaine où j'habitais encore la maison paternelle, il m'arrivait souvent de m'accouder à ma fenêtre pour contempler le spectacle qui s'offrait à ma vue. Je découvrais à mes pieds toute une agglomération industrielle hérissée de hautes cheminées, active, bruyante, fumeuse : Verviers et ses faubourgs ! De cette fourmilière enfiévrée montaient sans répit le gémissement des machines à vapeur, le cliquetis saccadé des métiers à tisser, la rumeur inquiétante des moulins à filer ».

« Je ne pouvais me défendre d'un sentiment de pitié pour les êtres que je savais renfermés dans ces innombrables fabriques qui remplissaient la vallée. Je m'apitoyais sur le sort des ouvriers – hommes, femmes, enfants – dont je distinguais les silhouettes à travers les vitres poussiéreuses des ateliers. On les voyait aller et venir entre des machines infatigables, agitées de balancements échevelés et de tournoiements vertigineux, dans une atmosphère tiède, imprégnée de suin et d'huile, au milieu d'un vacarme assourdissant, pendant de longues journées, pendant de longues nuits, pendant de longues semaines que, souvent, ne séparait même pas un dimanche de repos complet. Avec la candeur de la jeunesse, je me demandais quelle faute ces hommes, ces femmes, ces enfants avaient commise pour mériter cette exploitation, quelle fatalité terrible pesait sur toute cette population d'ouvriers, d'employés, d'industriels et de commerçants que je voyais, que je sentais autour de moi, partout et toujours fiévreux, en proie à des soucis d'argent, à des obsessions de pertes à éviter ou de gains à réaliser ».

« Je rêvai alors de pénétrer la destinée de ces travailleurs inlassables, toujours inquiets, rarement heureux. Je projetai de rechercher les causes de leur situation présente, de deviner l'avenir, de découvrir les écueils à craindre et le moyen de les éviter. De ce rêve de jeunesse devait sortir, semblait-il, toute une étude sociale et historique sur l'industrie lainière de Verviers. Mais il est des livres qu'on veut composer avec tant de soin, que leur publication en est définitivement retardée… » [16].

L'année 1906 et la grande saga de l'avènement du régime syndical à Verviers, selon l'expression de Dechesne lui-même, le détermineront à mener à bien rapidement ce projet, nous laissant l'étude la plus fouillée qui soit sur l'histoire sociale verviétoise avant les travaux de Pierre Lebrun entamés quarante ans plus tard.

**Notes**

1 Corinne GODEFROID, « Le Congrès wallon de 1905 : définir la Wallonie », in Christine RENARDY (dir.), *Liège et l'exposition universelle de 1905,* Bruxelles, Rdl, 2005, p. 221.
2 Pierre HENRION, in Jacques DEVESELEER (dir.), *Le patrimoine exceptionnel de Wallonie,* Namur, Région wallonne, 2004, p. 373.
3 André RENSON, *Une région, un siècle,* Verviers, Nostalgia, 1999, p. 17.
4 Yvan LONGTAIN, *Histoire de la machine textile verviétoise,* Verviers, Hexachordos, 1987, p. 98.
5 Laurent DECHESNE, *L'avènement du régime syndical à Verviers*, Paris, 1908, p. 85.
6 *Temps jadis*, n° 14, septembre 1981, p. 13.
7 André RENSON, *Une région, un siècle,* Verviers, Nostalgia, 1999, p. 17.
8 Voir Freddy JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'Etat 1890-1970,* Charleroi, Institut Jules Destrée, 1998, p. 38-40.
9 Henri Pirenne (1862-1935), fils de l' industriel et échevin verviétois libéral homonyme (1837-1899), historien diplômé de l'Université de Liège en 1883, publia une monumentale *Histoire de Belgique* en sept tomes qui le fit reconnaître à l'époque comme le plus important historien belge, engagé au service de l'unité nationale.
10 Philippe CARLIER, dans *Encyclopédie du mouvement wallon,* Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000-2001, p. 354.
11 Jules Keybets (1871-1950), comptable puis dirigeant d'une société de transports internationaux, critique théâtrale, militant wallon de 1898 au moins à 1940.
12 Jules Feller (1859-1940), professeur à l'Athénée de Verviers et à l'Université de Liège, militant wallon de 1895 à sa mort.
13 Laurent Dechesne (1870-1955), professeur aux HEC puis à l'Université de Liège, membre de l'Académie en 1944.
14 Sur Dechesne, Feller et Keybets, voir *Encyclopédie du mouvement wallon,* p. 404, 624 et 894 et sur le Congrès de 1905, *Idem,* p. 354.
15 D'après Paul DELFORGE, in *Encyclopédie du mouvement wallon, op.cit*., p. 404.
16 Laurent DECHESNE, préface à *L'avènement du régime syndical à Verviers,* Paris, 1908, p. 5 et 6.

## 2

## Verviers, 21 novembre 1905, gare Léopold

L'Exposition universelle est en cours de démontage à Liège depuis deux semaines et les espaces ainsi libérés s'apprêtent à accueillir un nouveau quartier d'habitations lorsque l'agglomération verviétoise , elle, fait un de pas de plus dans la lente extension vers le sud et les hauteurs heusytoises qu'elle a entamée trente ans plus tôt avec la création du quartier des Boulevards. On inaugure ce dimanche, sur le site de la station de chemin de fer, une nouvelle ligne de tram électrique reliant le quartier de la gare et le village de Heusy. C'est la première d'une série d'extensions du réseau de la Société des Tramways Verviétois, mis en service en 1884 et qui ne comptait jusque là que trois lignes [1].

Tout le quartier de la gare est en fête, les commerces sont ouverts, restaurateurs et cafetiers distribuent une limonade de circonstance [2]. Même la mort inattendue, quatre jours plus tôt, du frère cadet du vieux roi Léopold n'a pas retardé l'événement : il faut dire qu'à 68 ans, le prince Philippe, comte de Flandre, atteint d'une terrible surdité [3], ne faisait plus figure d'héritier royal depuis longtemps; son fils cadet Albert tenait de facto ce rôle depuis le décès prématuré de son frère Baudouin en 1891.

Pas encore surnommée Verviers-Ouest, la station en cul-de-sac inaugurée par le premier roi Léopold en juillet 1843 sous forme d'un bâtiment néo-classique de belle facture [4] a bien grandi depuis : station internationale de voyageurs, elle est aussi gare de marchandises et reçoit chaque année des milliers de tonnes de matériaux divers et surtout des dizaines et des dizaines de milliers de tonnes de laines brutes de toutes origines : Australie, Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Argentine… Laines qui repartent par la même gare après avoir été

lavées, carbonisées, filées, peignées, tissées, et s'en vont porter sur toute la surface du globe le nom et le renom de Verviers. Un vaste entrepôt des douanes [5] a été édifié en 1892. De cinq à six fois la taille du vieux bâtiment de voyageurs, il domine l'ensemble des installations de la gare, qui comprennent aussi une remise à locomotives, une autre pour les wagons, deux hangars à marchandises dont un pour les laines, des ateliers d'entretien, des ponts à peser, deux grues de déchargement et, surplombant ce vaste enchevêtrement de rails et de bâtiments, une cabine- passerelle pour régler les opérations de rebroussement des trains sur les quatorze voies ferrées au moyen de quatre plaques tournantes et de 83 aiguillages [6]. La rampe permettant aux attelages d'accéder à l'entrepôt et aux quais de voyageurs avait été équipée dès 1900 de deux voies ferrées pour accueillir le terminus de la ligne de trams allant de la gare de Verviers à Dison. C'est ce terminus qui servira pour la nouvelle liaison vers Heusy.

Peinte en bleu, pimpante avec son matricule doré, la motrice quitte la gare après les discours d'usage, dévale la rampe sous les vivats, remonte la rue de la Station puis bifurque rue Tranchée, emportant en direction de l'Harmonie sa cargaison de notables béats et d'ingénieurs soulagés : tout s'est bien déroulé. Pour ces Messieurs de la Presse, pas le moindre petit incident à commenter mais bien, et le fait est coutumier dans cette ville qui court de succès en succès depuis un siècle, des louanges adressées aux artisans de l'innovation. Les plumitifs de service sont comme les cinq doigts de la main, tous différents mais inséparables. Un par quotidien : la cité lainière édite simultanément à l'époque la vieillissante *Union libérale*, le journal patronal par excellence ; *Le Courrier du Soir,* qui a remplacé un an plus tôt le très catholique et fort conservateur *Nouvelliste* ; *Le Jour*, organe neutre et novateur créé dix ans plus tôt ; *Le Travail,* journal syndical et socialisant encore trihebdomadaire en cette fin 1905 mais qui s'apprête à paraître chaque jour l'an prochain ; enfin *L'Information,* qui s'échine en vain à chasser sur les terres du *Jour* depuis cinq ans mais vit ses dernières semaines : le cap de la St Sylvestre lui sera fatal [7].

Joseph Bronckart [8] pour *Le Courrier*, Honoré Lejeune [9] pour *L'Union*, Laurent Coopman [10] au *Jour* et Camille Feller [11] du *Travail* sont des journalistes de terrain, les trois premiers formant – en dehors de Feller – un trio que les Verviétois connaissent bien. On les rencontre ensemble dans les bureaux de police ou de l'administration, au Palais, à l'Hôtel de Ville, dans la rue, à toutes les manifestations, dans les salles de meeting… Ils se retrouvent aux mêmes endroits, reçoivent les mêmes informations des mêmes personnes, empruntent les mêmes trams afin d'assurer la tournée quotidienne du reportage local ou de suivre – et en rendre compte en détails à la force du poignet ! – les débats des conseils communaux d'Ensival, Dison, Hodimont, Pepinster ou Limbourg, au point de devoir rentrer à pied lorsque la verve des élus leur fait rater le train de minuit en gare de Dolhain[12]… Ces pionniers du journalisme moderne, soudés par la quête du chien écrasé, entretiennent des relations cordiales de confraternité, bien que leurs journaux s'étripent agressivement à longueur d'année et de colonnes sous la plume polémique de leurs directeurs respectifs, René Delforge [13] alias « Lagardère » au *Courrier*, Jean Roggeman [14] au *Travail*, Désiré Vinche [15] à *L'Union*, Jacques Demoulin [16] au *Jour*.

C'est que les combats idéologico-politiques sont aussi rudes et aiguisés que la concurrence est acharnée entre quotidiens pour capter un lectorat croissant à cette époque où la publicité – et encore moins les aides publiques – n'assure pas encore l'équilibre financier des journaux. Dès sa création en 1896 par les soins de la maison Nautet-Hans, établie place du Martyr à l'entrée de la cour Sauvage, *Le Jour* a innové en introduisant à Verviers l'information de proximité, le reportage sur le terrain, l'illustration photographique, l'interview des personnalités politiques. Son succès a contraint les notables catholiques a saborder huit ans plus tard leur antique et suranné *Nouvelliste* pour lancer avec succès à la St Nicolas de l'an 4 le *Courrier du Soir*, dont les bureaux font quasiment face à ceux du *Jour* : l'entrée de l'atelier d'imprimerie Crouquet [17], qui les abrite, porte le dernier numéro de la rue du Collège tandis qu'avec le porche du magasin de papeterie adjacent débute la numérotation de la place du Martyr. Un an après sa création, le *Courrier* est devenu le premier journal de l'arrondissement et tire à 10.000

exemplaires mais, victime de l'achat d'une rotative trop petite par son imprimeur, il reste handicapé par un format réduit et fin novembre 1905, il vient d'annoncer son intention de s'agrandir dès que l'acquisition d'un nouveau matériel sera possible, ce qui attendra encore un an.

Le reporter du *Travail*, lui, vient d'être engagé en vue du 1er janvier prochain où il lui faudra à son tour faire face aux exigences d'un quotidien alors que l'organe ouvrier né avec le siècle – dont l'abonnement est compris dans la cotisation syndicale – ne paraît encore qu'un jour sur deux. Mais la coopérative ouvrière qui l'édite, rue de la Montagne, vient précisément d'acheter une rotative Marinoni, à l'expo de Liège, pour assumer un tirage ayant triplé en deux ans, et il lui faut bien amortir cet achat coûteux par le passage à six numéros par semaine.

Face à ce trio gagnant, la vénérable *Union libérale*, héritière figée du premier *Journal de Verviers* né trois ans après Waterloo, fait figure d'ancêtre du haut de ses 55 printemps. En ces temps de cartel avec les socialistes, l'anticléricalisme reste le premier cheval de bataille du quotidien libéral du Pont du Chêne [18] – et le pieux « Lagardère » le rend bien à « l'organe des hiboux maçonniques verviétois » quand il dénonce dans les colonnes du *Courrier* « ces Messieurs de la truelle et de l'équerre » sous le titre charitable *Sous terre, les taupes* [19]. Ils l'ignorent encore à l'heure où la nouvelle ligne de tram hisse leurs reporters respectifs jusqu'à Heusy, mais l'année 1906 va donner maintes occasions à l'éditorialiste catholique et à son adversaire libéral de mettre en sourdine leurs profondes divergences philosophiques pour se retrouver momentanément d'accord dans un conservatisme social et un combat antisyndical communs.

**Notes**

1 Voir *Le centenaire des transports en commun urbains à Verviers*, Verviers, STIV, 1984, p. 6.

[2] D'après Jean BRASSEUR dans un supplément au journal *Le Jour* du 9-12-2005, p. 17, à l'occasion de l'inauguration de l'Ardennes Outlet Centre.

[3] Voir Mia KERCKVOORDE, *Marie-Henriette,* Bruxelles, Racine, 2e éd., 2001, p. 65-70.

[4] Qui servira de bureaux de 1965 à 1989 à la firme de transports Depaire avant d'être démoli par la SNCB elle-même.

[5] Seul vestige encore debout aujourd'hui rue de la Station.

[6] Georges HENRARD, *Angleur-Verviers,* Verviers, Sabel, 1993, p. 103-112.

[7] Voir Freddy JORIS, *La presse verviétoise de 1850 à 1914,* Louvain–Paris, 1982.

[8] Joseph Bronckart, né en 1887, fut reporter au *Nouvelliste* puis au *Courrier* à partir de 1896, directeur du *Courrier* de 1919 à sa retraite en 1949, et échevin de Verviers de 1933 à 1938.

[9] Honoré Lejeune, né en 1884, remplaça Hubert Couthay au début du XXe siècle comme reporter à *L'Union libérale*, jusqu'en 1914. En dehors des deux périodes d'occupation, il collabora à de nombreux autres journaux verviétois, dont *Le Jour* jusqu'en 1965.

[10] Camille Feller, né en 1874, fut reporter au *Travail* de 1906 à 1909 puis vécut au Canada, où il fut journaliste à Montréal; il rentra en Belgique après 1918 et termina sa vie comme hôtelier.

[11] Laurent Coopman (1875-1930) fut reporter à *L'information* puis au *Jour* de 1903 à 1914, il devint secrétaire de rédaction de *La Dernière Heure* à Bruxelles après la guerre.

[12] Joseph BRONCKART, *Plus d'un demi-siècle de journalisme,* Verviers, 1953, p. 2, 29, 37, 49.

[13] René Delforge (1874-1934), rédacteur en chef du *Pays wallon* de Charleroi puis du *Courrier du Soir* de 1904 à 1914, fut le directeur de *Vers l'Avenir* à Namur après la guerre. Son fils Marc Delforge fut directeur du *Courrier* lors de la reprise de celui-ci par le groupe « Vers l'Avenir » en 1963.

[14] Jean Roggeman (1872-1928), ouvrier tisserand, leader syndical et militant socialiste, fonda et dirigea *Le Tisserand* puis *Le Travail* de 1900 à sa mort. Voir photo p. 234.

[15] Désiré Vinche fut de 1895 à sa mort en 1926 le rédacteur en chef de *L'Union libérale* qu'imprimait son frère Charles. Leur père Charles (1827-1904) avait repris le quotidien libéral en 1857.

[16] Jacques Demoulin (1864-1919) fut le premier rédacteur en chef du *Jour*, de 1894 à 1914.

[17] Les frères Léonard (1859-1918) et Georges (1861-1930) Crouquet imprimèrent *Le Courrier du Soir* de 1904 jusque dans les années '30. Leur père Léonard-Joseph (1818-1882) avait repris le quotidien catholique *Le Nouvelliste* en 1865.

[18] L'imprimerie Vinche et les bureaux de *L'Union libérale* étaient établis au n° 9 de la rue Pont du Chêne, là où se trouve aujourd'hui une galerie d'art.

[19] *Le Courrier,* 26-1-1906, p. 2.



**De gauche à droite : Jacques Demoulin, Joseph Bronckart et Honoré Lejeune (dessin de F. Houget dans Verviers-Chronique)**

## PREMIERE PARTIE : LA MONTEE DES TENSIONS

### 3

### 26 janvier 1906,
### Théâtre des Nouveautés

Chroniqueur artistique pour les périodiques de l'Oeuvre des Soirées Populaires et du Cercle du Caveau verviétois, collaborateur régulier du journal théâtral *Verviers-Artistes*, fondateur malheureux en 1902 de son éphémère rival *Le Cyrano*, l'ancien relieur Camille Feller assure non seulement le reportage mais aussi la critique artistique pour son nouvel employeur, *Le Travail*. C'est à ce titre qu'il assiste en ce début d'année au nouveau spectacle programmé au Théâtre des Nouveautés, rue du Collège – futur cinéma Pathé. Féru de théâtre, Feller apprécie d'autant plus cette partie de son nouveau métier qu'il ne risque pas de croiser Bronckart dans les salles puisque le *Courrier*, par principe, n'annonce et ne rend pas compte des spectacles. Or les deux hommes, inexplicablement , ne s'aiment pas [1].

Derrière sa façade à colonnes, l'ancienne salle du Globe inaugurée en 1889 est réputée pour ses audaces. Sa décoration d'origine – un jardin d'hiver avec cascades et jets d'eau – était exceptionnelle. Elle fut même, en 1894, la plus grande salle du pays éclairée à l'électricité et c'est là qu'il y a dix ans, Feller s'en souvient comme si c'était hier, a eu lieu la toute première séance de cinéma à Verviers [2], le 18 août 1896. Depuis, des cinémas ambulants sont revenus régulièrement s'installer au Globe lors de la kermesse ou des fêtes de fin d'année. A l'été 1904, son nouveau propriétaire l'a rebaptisée Théâtre des Nouveautés après l'avoir faite agrandir et transformer par l'architecte Paul Rensonnet – auteur peu auparavant du nouvel « Hôtel des Chemins de Fer » que son frère Georges a déplacé en 1903 de la rue de la Station vers la rue de la Concorde [3] à l'annonce du début des travaux de la future gare centrale, entamés en 1904 par le creusement du tunnel de la Chic-Chac mais qui ne s'achèveront qu'en ... 1930 !

Aux Nouveautés, le directeur Jean Burnet présente surtout des vaudevilles et du cabaret. C'est le cas ce 26 janvier. Entre autres numéros, on annonce des chansons de Mayol, le célébrissime artiste toulonais, la vedette du Concert parisien, *le* symbole de la chanson nouvelle, interprète de « La Paimpolaise », créateur de « Viens Poupoule » il y a quatre ans et, l'an dernier, de la « Matchiche » qui fait fureur et scandale à Paris tant ses paroles sont osées. Avec ça Mayol, gagne, dit-on, 1.000 francs–or par représentation ! Un an de salaire pour Feller… Le public verviétois est impatient d'enfin découvrir ce morceau que bien peu ont déjà pu entendre – vu leurs prix les phonographes sont encore réservés à quelques privilégiés, les cylindres coûtent cher et ne contiennent que deux minutes de musique, les disques à enregistrement sur deux faces fabriqués par Odéon, comme toutes les nouveautés, peinent à s'imposer.

Vient donc la « Matchiche » : deux jeunes danseuses, dont l'une costumée en homme, entrent en scène et miment le duo de l'Espagnol et de sa conquête en cambrant la taille (et le reste comme il se doit) au moment du couplet fameux et sautillant :

*C'est la danse nouvelle,*
*Mademoiselle,*
*Prenez un air canaille,*
*Cambrez la taille,*
*Ça s'appelle la Matchiche,*
*Prenez vos miches,*
*Ainsi qu'une Espagnole,*
*Joyeuse et folle.*

On peut n'avoir que 31 ans – deux de moins que Mayol… - collaborer depuis peu à un journal de gauche, et être néanmoins étonnamment pudibond : Feller est choqué – alors que la danse obtient deux rappels d'un public enthousiaste. De retour au journal, le critique du *Travail* pond aussitôt un papier courroucé où il s'élève contre le spectacle scandaleux de cette danse libidineuse mimant selon lui l'acte charnel de manière on ne peut plus suggestive. Son article poussera la Justice à ouvrir une enquête qui conduira Burnet au tribunal en juillet suivant. Il y sera acquitté, son avocat ayant été jusqu'à traiter de « fêlé » un Feller dépeint comme obsédé [4] !

Le journal *Le Travail* a pourtant d'autres chats à fouetter que les grivoiseries des Nouveautés. En novembre, un correspondant de *L'Union libérale* a appelé les patrons, dans les colonnes du journal, à organiser la résistance face à la revendication des tisserands syndiqués d'obtenir un tarif uniforme pour les pièces tissées dans toutes les usines de l'agglomération. La revendication est ancienne et récurrente mais elle prend de plus en plus de consistance au fur et à mesure que, sous l'impulsion de Jean Roggeman et de son journal, les ouvriers verviétois rejoignent l'armée syndicale. Les premières années du siècle sont en effet capitales pour le mouvement syndical à Verviers, qui était complètement désorganisé depuis 1896 suite aux échecs des tisserands dans une grève contre le tissage à deux métiers, des métallurgistes dans un conflit chez Houget et des fileurs de laine peignée dans une grève à « La Verviétoise ». Ce renouveau syndical est l'œuvre d'un homme, le socialiste disonais Jean Roggeman, et le succès d'une idée, la neutralité syndicale.

Jean Roggeman a fondé en janvier 1900 un organe mensuel baptisé *Le Tisserand*. Il y analyse les causes de l'effondrement syndical et appelle à un réveil. Celui-ci va bel et bien s'effectuer sous son impulsion avec la création de multiples syndicats d'usines. En juillet, *Le Tisserand* devient l'organe d'une toute nouvelle Association générale des tisserands, dont les statuts contiennent le principe fondamental de la neutralité syndicale, autrement dit le refus de s'affilier au Parti Ouvrier en tant que syndicat même si la plupart des animateurs du mouvement sont aussi militants socialistes, à commencer par Roggeman. Et lorsqu'en mai 1902, neuf Fédérations de syndicats d'usines fondent ensemble la Confédération syndicale de Verviers, les statuts de celle-ci interdisent même expressément toute discussion politique ou philosophique dans les réunions.

Il s'agit de réaliser l'indispensable unité d'action des travailleurs en tenant compte du grand nombre d'ouvriers verviétois affiliés à des mutualités apolitiques, de l'existence d'un courant démocrate chrétien dynamique, et plus encore de la persistance d'un foyer anarchiste dont les animateurs se réorientent alors vers l'action syndicale.

La voie préconisée par *Le Tisserand* s'avère être la bonne : très vite, la renaissance syndicale s'étend à toutes les corporations. En même temps que l'Association générale des tisserands qui démarre avec 450 membres, une Fédération de la laine cardée se constitue aussi en juillet 1900 et réunit onze syndicats d'usine dès l'année suivante. Une Fédération de la laine peignée se développe également, elle compte très vite mille membres répartis dans dix des douze usines de la place. En 1901, ces trois Fédérations ainsi que les syndicats d'apprêts et de laveurs de laine, les cimentiers et les ouvriers du bois reprennent ensemble le journal, qui change en même temps de titre et de périodicité : le premier numéro du *Travail,* bimensuel, paraît le 6 avril 1901. Il devient hebdomadaire en janvier 1902, peu avant de devenir l'organe de la Confédération syndicale créée en juin suivant , qui regroupe près de 2.000 affiliés.

En août 1902, les syndicats fondent une nouvelle coopérative, La Presse ouvrière, pour l'impression et l'exploitation du journal. Roggeman reste directeur et rédacteur en chef. Le gérant de l'imprimerie, Gustave Koenders [5], fournit régulièrement des articles, de même que Léonard Ohn [6] et, dans une moindre mesure, le vieil échevin socialiste Pierre Fluche [7] et le député Jean Malempré [8]. La diffusion du *Travail* se développe parallèlement à l'expansion syndicale : le journal paraît trois fois par semaine à partir d'octobre 1904 en diversifiant son contenu pour mieux séduire le public populaire au delà des militants convaincus.

Parallèlement, le redressement syndical a pris de plus en plus d'ampleur : les effectifs de la Confédération sont passés de 2.000 membres en 1902 à 7.000 en 1905. A côté des caisses de grève et de chômage, des caisses de secours en cas d'invalidité se sont multipliées dans tous les secteurs. Les conflits sociaux sont devenus plus fréquents également, et ont plus souvent tourné à l'avantage des grévistes. Salaires en hausse, réduction du temps de travail, répartition de l'ouvrage disponible entre équipes, suppression du travail de nuit, telles sont les avancées sociales arrachées (dans un contexte économique favorable) par les tisserands ou les ouvriers du peigné.

Au nez et à la barbe des « patrons historiques » du POB local, une nouvelle génération de militants entre vingt et trente ans s'affirme au premier rang

des acteurs de ce nouvel essor syndical, dans les pas de Jean Roggeman : Alexandre Duchesne [9], Isidore Gouvy [10], Jean Melein [11], Antoine Veiders [12], mais aussi Barbe Liégeois [13] et Marguerite Steenheuse [14] pour le textile ; Arthur Geelen [15], François Betsch [16], Henri Bissot [17], les frères Nicolas et Hubert Dohogne [18] chez les métallurgistes ; Jules Hoen [19] chez les typographes ; Léonard Ohn pour le bâtiment.

C'est grâce à ces hommes et femmes, dont beaucoup seront plus tard à la tête de la Fédération socialiste verviétoise, que le mouvement de syndicalisation s'accélère dans tous les corps de métier en ce début 1906. Et c'est en réaction à cet essor que les patrons verviétois commencent à préparer des mesures. Comme l'écrivait avec aplomb *L'Union libérale* : « Il ne s'agit pas d'écraser l'ouvrier, mais bien de lui faire comprendre d'une façon nette et précise que ces agissements sont incompatibles avec la bonne marche et la prospérité de l'industrie » [20]. Dans cet esprit , le Cercle des fabricants de tissus avait décrété fin novembre un lock-out qui avait jeté sur le pavé 1.200 à 1.300 travailleurs pour tenter – en vain d'ailleurs – de refuser une augmentation salariale chez un fabricant d'Ensival. Malgré la mesure, l'Association des Tisserands était restée à l'écart du conflit mais elle ne pourrait plus longtemps se le permettre : en cas de nouvel affrontement généralisé, Roggeman allait devoir impliquer son organisation. Etait-elle prête pour la lutte décisive ?

Par le passé, et cela depuis quarante ans qu'un mouvement ouvrier avait vu le jour à Verviers sous l'impulsion du vieux Pierre Fluche, de patients efforts d'organisation syndicale avaient souvent été réduits à néant en quelques jours ou quelques semaines de combat perdu. Etait-on assez fort cette fois-ci ? Et cette agitation dans tous les secteurs à la fois était-elle prématurée ou encourageante ? Décidément, les émois esthético-moraux de Camille Feller devant la « Matchiche » sont bien éloignés des préoccupations stratégiques de son directeur. Et si on courait vers un nouvel échec ?

**Notes**

1 Joseph BRONCKART, *op.cit.,* p. 17, 35, 49.

2 Michel BEDEUR et Paolo ZAGAGLIA, *Cinémas de Verviers,* Verviers, 1993, p. 205. Le Théâtre des Nouveautés, devenu le cinéma Pathé, fut complètement modernisé en 1955 puis transformé en 1980 en hall de sports pour l'Institut St Michel.

3 Michel BEDEUR, « L'hôtel du chemin de fer » dans *Temps jadis,* n° 78, 2003, p. 17-22.

4 D'après *Temps jadis*, n° 14, juillet 1981, p. 16.

5 Gustave Koenders gère la coopérative « La Presse ouvrière » à partir de 1902 ; il quitte Verviers en septembre 1910.

6 Léonard Ohn (1872-1967), ébéniste hodimontois, gérant de la Maison du Peuple de 1899 à 1902, secrétaire du POB verviétois de 1921 à 1930, échevin de Verviers en 1930 et de 1939 à 1946, sénateur de 1927 à 1949. Voir portrait p. 156.

7 Pierre Fluche (1843-1909), tisserand verviétois, fondateur en 1867 et animateur historique du mouvement ouvrier verviétois, échevin de 1896 à sa mort. Voir Freddy JORIS, *Pierre Fluche*, Tubize, Gama, 1996 et portrait p. 391.

8 Jean Malempré (1859-1909), tisserand ensivalois, conseiller communal dès 1887, député de 1894 à 1898 et de 1900 à sa mort, fut également correspondant local du *Peuple* en 1898-99. Voir photo p. 326.

9 Alexandre Duchesne (1880-1967) est secrétaire adjoint du syndicat des laveurs de laine en 1900 ; il sera député en 1921 et de 1925 à 1949, et le premier bourgmestre socialiste de Verviers de 1947 à 1952.

10 Isidore Gouvy (1876-1955), président du syndicat de l'Ile Adam, sera bourgmestre socialiste de Lambermont de 1932 à sa mort.

11 Jean Melein (1876-1947), tisserand chez Hauzeur-Gérard puis tourneur chez Houget, sera sénateur dans les années '30 et bourgmestre socialiste d'Andrimont de 1922 à sa mort.

12 Antoine Veiders (1877-1957), ouvrier presseur chez Simonis, sera plus tard trésorier du syndicat textile et administrateur délégué du *Travail.*

13 Barbe Liégeois, Andrimontoise, née en 1873, ouvrière tisserande, organisera après la guerre le mouvement féminin socialiste avec Marguerite Steenheuse.

14 Marguerite Steenheuse (1887-1959), ouvrière textile, animatrice du syndicat chez Simonis, sera conseillère communale à Verviers de 1921 à sa mort. Voir p. 113.

15 Arthur Geelen sera en 1906 le premier permanent de la Fédération verviétoise des Métallurgistes

16 François Betsch sera permanent des Métallos verviétois de 1907 à 1910.

17 Henri Bissot, ouvrier chez Laoureux à Ensival, dirige le syndicat des ouvriers fondeurs.

18 Hubert Dohogne, né en 1878, est membre du syndicat des mécaniciens et sera le permanent des Métallos verviétois de 1919 à 1945 ; son frère Nicolas est un des fondateurs du syndicat des ouvriers fondeurs.

19 Jules Hoen (1885-1955) est ouvrier typographe. Il sera député de 1919 à 1954 et bourgmestre de Dison de 1927 à sa mort. Cité par L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 163.

## 4

## 3 février à 20 heures,
## rue du Travail

- Que pensez-vous des événements de Paris, Monsieur Weber [1], ces incidents violents dans les églises pour s'opposer aux inventaires de leurs richesses ? Ce n'était pourtant que l'application de la loi !?

- Ces calotins sont indécrottables, mon cher Demoulin. Il faut dire que leur nouveau Pape, Pie X, est d'une intransigeance doctrinale extrême par rapport à Léon XIII et qu'il a engagé toutes ses forces dans la lutte contre ce qu'il appelle le modernisme, la mère de toutes les hérésies selon lui, au point qu'il s'apprêterait à imposer une sorte de « serment antimoderniste » à tout le clergé et à tous les enseignants des écoles supérieures catholiques. Il condamne aussi bien la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France que le christianisme démocratique et social chez nous et quant à nous, francs-maçons… Regardez d'ailleurs comment vos confrères du *Courrier* nous traitent ici même. Ce Carolo de Delforge est acharné. Avez-vous lu son article la semaine passée où il se vante de « mettre en lumière nos ténébreuses machinations » - texto – de nous faire la guerre « parce que nous sommes des oiseaux de nuit cachés au fond de taupinières », ou quelque chose d'approchant ? Décidément, la maçonnerie les empêchera toujours de dormir et je ne pense pas que le remplacement du cardinal Goossens, qui est mort voici huit jours, par le cardinal Mercier y changera grand chose.

- Bah, je parcours surtout *Le Jour* , vous pensez bien, question de conscience professionnelle, et notre rédaction se trouve quand même de l'autre côté de la place du Martyr – que ces têtus s'obstinent à appeler place des Récollets. Mais vous, votre magasin d'optique, il est voisin des locaux des frères Crouquet, les effluves de la bonne pensée parviennent au seuil de votre boutique !

- Et comment, je fais presque tache sur ce trottoir entre le *Courrier* et l'entrée de l'Institut des frères à ma gauche, puis le local de l'Association catholique un peu plus loin à ma droite…

- Mais vous avez aussi votre statue pile sous vos yeux ! Car c'est bien vous qui aviez posé pour les traits de Chapuis quand on a sculpté l'œuvre il y a vingt-cinq ans ?

- Vingt-six ans. J'en avais trente-six à l'époque, et on n'avait aucun portrait fiable de Chapuis. Ah, quel pied de nez on a fait aux Simonis, Davignon et compagnie en demandant à l'artiste d'orienter le regard du martyr de la libre pensée vers le balcon du Cercle catholique. Ils en ont pour mille ans à subir ce reproche silencieux – sauf si on devait murer un jour leur façade bien sûr [2] !

Les deux hommes parviennent au pied des marches du temple maçonnique qui a donné son nom, en 1892, à cette rue en impasse coincée entre l'Athénée édifié par Vivroux [3] et la Bibliothèque communale construite il y a tout juste vingt ans sur le modèle, dit-on, de celle de Vienne. Vrai ou faux ? Allez savoir… Le bruit court aussi, d'ailleurs, que l'autre grand architecte verviétois du moment, Charles Thirion [4], l'auteur – entre autres – du Grand Théâtre, a édifié ensuite une copie de celui-ci de l'autre côté de l'Atlantique, à San José, la capitale du Costa Rica [5] ! C'est possible, mais bien peu peuvent aller vérifier sur place si il y a davantage de parenté entre les deux salles que les indéniables similitudes des deux façades construites à cinq ans d'intervalle, l'une et l'autre sur le modèle de l'Opéra de Paris [6]. Un bâtiment original en revanche et intemporel bien qu'approchant la trentaine, c'est le temple de la loge « Le Travail » avec sa façade à l'égyptienne en grès… rouge surchargée de symboles décoratifs. Elle est autrement plus parlante aux passants curieux et cultivés – mais peu nombreux à cet endroit – que le fronton sévère du temple des « Philadelphes » bâti par Douha à l'époque de la révolution, dont certains disent qu'il est le plus ancien bâtiment du pays construit spécialement à usage maçonnique [7].

Alors que Jacques Demoulin n'a été initié que voici un an, en janvier 1905, cela fait des années maintenant qu'Armand Weber fréquente cette loge, tout comme une centaine d'autres frères. Lui-même n'avait pas vingt-cinq ans quand la maçonnerie verviétoise s'est scindée suivant un clivage entre libéraux conservateurs restés fidèles aux « Philadelphes », en Terre Hollande rebaptisée quai des Maçons, et libéraux progressistes partis en janvier 1869 jeter les bases de la loge « Le Travail », que le Grand-Orient de Belgique avait aussitôt reconnue. Mais après deux années de fortes tensions entre frères ennemis et de disputes exportées jusqu'à Bruxelles, des rapports plus sereins s'étaient établis entre les deux loges même si leur recrutement respectif reflétait encore clairement les nuances idéologiques divisant la famille libérale [8] à Verviers plus encore qu'ailleurs en raison de la force du courant progressiste.

Comme tous les partisans de la laïcité, les maçons verviétois ont suivi avec intérêt et un peu d'envie en 1905 les débats houleux à l'Assemblée nationale française qui ont abouti début décembre à l'adoption définitive de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est en vertu de celles-ci que viennent de commencer les inventaires des biens des églises afin de préparer leur transfert officiel aux agents du culte. Les choses se passent mal, surtout là où sous l'impulsion de la droite extrême, les congrégations religieuses organisent la résistance des paroissiens. Des bagarres éclatent devant Ste-Clotilde à Paris, et à St-Pierre la police et les pompiers doivent donner l'assaut aux fidèles barricadés dans l'église !

Ce n'est pas en Belgique que cela risque d'arriver, avec un gouvernement catholique homogène alors au pouvoir depuis plus de vingt ans déjà… C'est pourquoi, dans une ville libérale comme Verviers et dans les communes ouvrières des alentours, le combat idéologique prend d'autres formes, plus symboliques voire anecdotiques parfois. Avec celui de Molembeek, le corbillard municipal de la cité lainière est ainsi le seul du pays à ne plus porter de croix, depuis les années '80. Et ce n'est pas un hasard si la ruelle Mangay, où s'est établi le collège Saint-François-Xavier, a été rebaptisée rue de Rome en 1876, si une rue d'Andrimont rend hommage au pape Clément XIV qui supprima les Jésuites, si le chemin devant l'école St-Nicolas à Stembert devient la rue de l'Egalité, si Ensival tente en mai

1906 de créer sur son territoire une rue du Suffrage universel et une avenue des Syndicats [9].

Libéraux et socialistes verviétois se rejoignent sur le terrain de la laïcité – même si les seconds, à de rares exceptions près, ne fréquentent pas encore la loge, qui n'a d'ailleurs pas le monopole de la libre pensée. La défense de l'enseignement public surtout réunit fréquemment les anticléricaux de tous bords, qu'il s'agisse de l'Ecole supérieure des textiles dont la commune a inauguré les nouveaux locaux en 1894, de l'Ecole normale pour instituteurs créée en 1879, de l'Ecole moyenne des filles, initiative communale datant de 1865, ou encore du prestigieux Athénée royal qui a succédé au Collège communal en 1881 et qui pourrait fêter en 1907 son centenaire puisqu'il est l'héritier direct du Collège impérial créé en 1807 dans un ancien couvent dont ne subsiste que la chapelle St-Lambert rue du Collège. Le Préfet Mathieu – Philippe, pas Roger – entend bien que son établissement l'emporte chaque année dans la rivalité qui l'oppose depuis 1855 au Collège Saint-François, sans même parler de l'école des Frères. Il soulignerait bien que l'enseignement des Jésuites peut certes former de futurs Ministres – encore qu'à cet égard, l'arrondissement de Verviers attend le sien depuis 35 ans après l'éphémère passage du catholique stavelotain Pierre Cornesse durant 17 mois au Ministère de la Justice [10] – mais qu'il peut aussi engendrer de futurs révolutionnaires, comme cet Henri Guilbeaux [11] devenu collaborateur de *L'Assiette au beurre* à Paris et qui sera plus tard un des compagnons de route de Lénine en '17.

« La Jésuitière », écrit Guilbeaux dans un passage d'anthologie au début de son roman autobiographique *Joseph Solwaster* , « j'en ai vu et connu les perfides habitants, au pas feutré, imperceptible, félin ; j'en ai longé, frôlé les couloirs sordides tout suintants de pensées gluantes ; j'en ai visité les classes, hautes pièces blanchies à la chaux, et tachées ça et là d'affreuses statues sous globe, de tableaux d'honneur crasseux et de cartes murales culottées. J'avoue dès l'abord que je ne tirai aucun profit de l'enseignement professé par d'antipathiques ensoutanés aux faces glabres, anguleuses et cauteleuses, aux yeux fuyants et finauds, à la science sordide et insalubre, à l'idéal grossier souverainement méprisable, couverts de dorures et de chamarures. Je n'ai été que très rarement et par accident

parmi les premiers de la classe et je n'en ai éprouvé nulle honte, bien au contraire. Il m'advint en revanche plus d'une fois de m'entendre avec émotion cataloguer dernier. Jamais mon nom ne sonna bruyamment, mais tinta minablement comme un glas. Rien ne me plaisait : ni les mathématiques, ni l'histoire, ni le latin, ni le grec. Toute cette science confuse qu'on essayait d'introduire de force par les pores de mon cerveau, je la refusais. J'y flairais je ne sais quoi de faux, de truqué, d'hors la vie, et j'avais la conviction que cette science était amorphe, grisâtre, qu'elle n'était point géométrique, qu'elle n'avait pas la coloration pure et belle de la vraie science » [12].

Cette « vraie science », peut-être se trouve-t-elle en 1906 dans les cinq articles qu'un jeune scientifique de 25 ans signant Albert Einstein vient de faire paraître dans la revue allemande *Annalen der Physik* sur une mystérieuse théorie de la relativité ? Ou dans les expériences de Pierre Curie sur le radium, qu'un stupide accident de la route – déjà – va interrompre en mai prochain mais que sa femme Marie approfondira avec éclat ? Dans les travaux de son ami verviétois Henri-Jacques Proumen [13], professeur de physique à l'Ecole industrielle de Bruxelles, qui consacre ses recherches au rayon x et lui aussi au radium ? Dans les observations détaillées des symptômes de dégénérescence mentale que le neuropsychiâtre Aloïs Alzheimer effectue sur une de ses malades à Francfort et qu'il décrira pour la première fois en novembre 1906 ? Dans la découverte de l'électron par le Britannique Thomsom, que le jury du Nobel va consacrer dans quelques mois ? Dans l'Espéranto, cette nouvelle langue universelle que promeut à Verviers un groupe espérantiste ayant son siège place Verte [14] ? Ou encore dans la première diffusion par radio d'un concert musical, que le Canadien Fassenden prépare activement ? L'avenir seul pourra le confirmer.

Quant au présent, sur la place de Verviers, et pour un Demoulin surtout à qui cela donne un sacré surcroît de travail, il faudrait plutôt le chercher dans la multiplication des conflits sociaux depuis le début de l'année : dix-sept en un mois à peine, dont la moitié suivis de succès pour les grévistes[15] ! Chaque fois ou presque, il s'agissait d'obtenir sinon des augmentations de salaires, en tout cas leur stabilisation. L'organisation des travailleurs au

sein de syndicats d'usines et d'associations de métiers commence à porter ses fruits un peu partout.

- Dans notre secteur aussi, mon cher Weber, nous avons dû faire face à des revendications. Leur toute nouvelle Association des typographes a obtenu au lendemain de Noël une hausse de salaire qui leur garantit 4 francs la journée de dix heures [16], et les deux firmes qui ont tenté d'y déroger il y a trois semaines ont vite dû rentrer dans le rang [17].

- Je ne sais pas où cela va s'arrêter. J'ai appris que les femmes s'y mettent elles aussi, les garnisseuses en chaussures, les noueuses de chaînes, les nettoyeuses d'étoffe, toutes autrement dit viennent de s'organiser à leur tour en syndicats [18]. Et même les employés du tram ont commencé à réclamer : vous avez vu leurs affichettes sur les poteaux des câbles [19] ? Ils gagnent déjà 4 francs 20 par jour, à ce que me disait récemment leur directeur, et ils ont le culot de parler au public de leur « triste situation » !

- Croyez-moi, ceux-là sauront se faire entendre, vous verrez. En tous cas, au journal, le vieux Chesselet [20]…

- Dites, il a mon âge à peu de choses près vous savez !

- Oh, excusez-moi. Bref, Chesselet nous demande d'être particulièrement attentifs à toute cette agitation mais aussi de veiller à ne froisser aucun lecteur en cas de conflit, malgré les attaques dont nous sommes constamment l'objet de la part du *Travail,* qui ne nous ménage pas.

- Eh, vous chassez sur ses terres, mon jeune ami.

- Disons plutôt qu'il chasse sur les nôtres depuis le début de l'an et sa transformation au quotidien. Cela dit, entrons sans plus tarder au temple sinon les mouchards du *Courrier* vont encore nous repérer et comme ils adorent publier les noms des francs-macs', ne leur donnons pas ce plaisir.

- Bah, dans mon cas, ce ne serait plus une révélation !

**Notes**

1 Armand Weber (1844-1917), opticien, critique artistique, collectionneur et bibliographe, fut notamment l'auteur d'une *Histoire du Théâtre de Verviers* (sous le pseudonyme de Bernard Mawe) et d'une *Bibliographie verviétoise* extrêmement riches.

2 Ce qui fut le cas dans les années 1970, à l'époque où le magasin de tapis Debor – le futur « Tonton Tapis » - qui occupait alors les lieux céda à la mode des façades aveugles recouvertes d'un décor de plastique. Aujourd'hui restauré, l'ancien local du Cercle catholique abrite les bureaux de la direction de l'Institut St Michel.

3 Auguste Vivroux (1824-1899) construisit également, entre autres, l'hôtel de ville de Pepinster et l'école supérieure des Textiles.

4 Charles Thirion (1838-1920) est aussi l'auteur du Grand hôpital, du nouveau Manège, de la Banque nationale, de la Société générale, de Ste-Julienne, etc.

5 Marcel DUTILLEUX, *Histoire et petites histoires des Grands-Théâtres verviétois,* Verviers, 1995, p. 53.

6 Une notice historique réalisée par l'Université de Costa Rica (disponible sur Internet) signale, à la suite d'une monographie du théâtre datant de 1967, que les plans de celui-ci furent exécutés par « des architectes belges », sans nommer ceux-ci, puis approuvés par les services costaricains des Travaux Publics. Mais le site web de l'agence costaricaine du tourisme, dans sa notice sur le bicentenaire du théâtre, ne mentionne que l'intervention d'architectes italiens.

7 Le temple des « Philadelphes » - qui conserva longtemps une décoration d'origine unique en Belgique – fut démoli à la fin des années '70, en même temps qu'une bonne partie de la rue du Collège, pour faire place à l'actuel magasin Sarma. Le temple du « Travail » avait été détruit, lui, pour les besoins en parking des écoles voisines, en 1968.

8 Ce n'est qu'en 1947 que « les Philadelphes » et « Le Travail » se réunifièrent. Les détails de ce chapitre s'appuient sur des sources consultées il y a un quart de siècle.

9 Paul LEON, *Dictionnaire des rues de Verviers,* tome I, p. 267, tome II, p. 66, tome III, p. 91 et p. 146.

10 Prosper Cornesse (1829-1889), avocat à Liège, fut député de Verviers de 1870 à 1874 et le premier élu de l'arrondissement à devenir Ministre, en 1870-71. En 1878, il fut élu député à Maeseyck et le resta jusqu'à sa mort… sans connaître un mot de flamand (André ZUMKIR, *La genèse des partis politiques dans l'arrondissement de Verviers,* tome IV, Liège, 1997, p. 43 et 247).

11 Le Français Henri Guilbeaux (1884-1938), fils d'un directeur de teinturerie, vécut à Verviers de sa naissance jusqu'au début du XX$^{e}$ siècle. Il devint plus tard journaliste à Paris, s'engagea dans l'action pacifiste aux côtés de Romain Rolland durant la guerre et accompagna Lénine à Moscou lors du retour de celui-ci en Russie à la révolution.

12 Henri GUILBEAUX, *Joseph Solwaster,* Genève, 1918, p. 16-17. On trouve une approche autrement objective sur le Collège St-François-Xavier, qui forma

quelques-unes des élites verviétoises depuis 150 ans, dans l'ouvrage de Thomas LAMBIET, *St-François-Xavier 1855-2005,* Verviers, 2005.

13 Henri-Jacques Proumen (1879-1962) fut un Verviétois d'exception selon la belle expression de la série de Roger MONAMI parue dans *Le Jour* courant 2006, qui consacre son 34e portrait à ce savant, professeur à l'Institut supérieur des textiles en 1907, ami de Marie Curie, et écrivain prolixe.

14 Le groupe espérantiste de Verviers naquit en 1906 (voir José JACOB, *Histoire de l'Espéranto à Verviers,* 1983, 4 p.).

15 *Revue du Travail*, février 1906, p. 201

16 *Revue du Travail,* décembre 1905, p. 1134.

17 *Revue du Travail,* février 1906, p. 201.

18 *Revue du Travail,* novembre 1905, p. 1039 et janvier 1906, p. 82.

19 L.DECHESNE, *op.cit.,* p. 384.

20 Antoine Chesselet (1847-1917), gendre de l'imprimeur - éditeur et ancien journaliste Gilles Nautet-Hans (1802-1884) ; il fonda *Le Jour* en 1894 et en fut le directeur jusqu'à la guerre de '14.



**Jules Garot**
**(collection Chambre de commerce de Verviers)**

## 5

### A « la Cascade », pont des Récollets
### 26 février à 11h30

Premier jour de la semaine. Comme chaque lundi, Jules Garot retrouve pour l'apéritif Désiré Vinche, le directeur de *l'Union libérale*. Ce rite hebdomadaire remonte à dix ans déjà, quand Vinche a succédé à son père Charles à la tête du moniteur patronal, alors que Garot – le patron de la grande fabrique de tissus de l'Ile-Adam – présidait déjà la Chambre de Commerce et d'Industrie de Verviers, tâche qu'il assume encore aujourd'hui en attendant que lui succède à ce poste important, d'ici trois ans, le dirigeant de l'entreprise Hauzeur-Gérard, Louis Zurstrassen, autre grande figure du patronat local. Pour l'heure, Garot et Vinche aiment se retrouver à l'écart des cénacles habituels dans cette vieille salle un peu désuète que les anciens s'obstinent à appeler salle Dutz – du nom du fondateur en 1774 – longeant la Vesdre à hauteur du pont des Récollets, derrière la rue du Marteau. Elle a déjà connu bien des avatars, avant d'être le café-concert actuel : en un peu plus d'un siècle, elle a abrité les premières réunions aussi bien du Cabinet littéraire et de la Société d'Harmonie que des deux loges maçonniques successives créées en dehors des Philadelphes : les « Amis du progrès » en 1856, qui ont accueilli le père Vinche l'année suivante, et le « Travail » douze ans plus tard. Elle a servi aussi de magasin de laine et d'atelier de tissage avant de retrouver sa vocation de café en 1880. Billards américains, limonaire, projections de films « chantants » font de « La Cascade » un endroit apprécié des Verviétois [1]. Nous sommes au cœur de ce petit Montmartre verviétois qu'est alors la rue du Marteau avec sa multitude de cabarets et de cafés chantants voire… montants (les chambres sont à l'étage) qui en font le centre animé d'une vie nocturne encanaillée [2].

Mais l'heure n'est pas à la gaudriole. On est là pour parler affaires, et le journaliste chevronné aime recueillir personnellement l'avis de M. Garot sur la situation. Aujourd'hui , tout se ligue pour qu'il soit de méchante humeur, même le temps : il a beaucoup neigé ces dernières semaines en

Fagnes et suite au dégel rapide, le niveau de la Vesdre ne cesse de monter, menaçant pas mal d'usines. La filature de Garot se trouve au beau milieu d'une grande boucle de la rivière mais en surplomb et les risques d'inondations y sont moindres que partout ailleurs en ville, où la menace est accrue par ce fichu canal des usines : cet ancestral égout à ciel ouvert sera comblé au printemps, la décision est prise, mais en attendant lui aussi subit les caprices de la météo. Mais s'il n'y avait que cela ! Les pouvoirs publics s'apprêtent une fois de plus à réglementer le travail et à bafouer le principe de la liberté absolue des ouvriers à disposer sans aucune restriction de leur capacité et de leur temps : le gouvernement veut limiter les horaires pour tous. Où va-t-on ?

- Je crains une nouvelle défaite, Désiré, et une fois de plus notre Chambre de Commerce s'opposera en vain à ce recul de la liberté économique, comme en '97 quand on nous a obligé à nous assurer contre les accidents de travail ou comme l'an dernier, quand ils ont voté cette loi sur le repos dominical qu'on va devoir appliquer en septembre. Démagogie que tout cela. Je l'ai dit voici douze ans, la classe ouvrière n'a pas intérêt à une réglementation officielle du travail, elle doit pouvoir travailler librement elle aussi. D'ailleurs, il faut certes un repos suffisant pour le travailleur, je n'en disconviens pas, il a droit lui aussi à des loisirs, mais trop de repos n'est pas stimulant. Et puis, comment expliquer que les ouvriers d'aujourd'hui, mieux nourris et mieux logés, seraient incapables de supporter un travail facile de 10 à 12 heures alors que leurs ancêtres travaillaient beaucoup plus durement pendant des 13 à 16 heures et dans de pires conditions [3]? Que les amis de Fluche en fassent leur fond de commerce, je le comprends, mais de la part du gouvernement !

- Fluche, c'est un peu dépassé, non ?

- Quarante ans qu'il agite nos travailleurs celui-là, et en prime voilà dix ans qu'il se paie, ou plutôt qu'on lui paie un échevinat. Pourquoi pas bourgmestre ? Je l'ai dit à Gouvy, le président du syndicat-maison à l'Ile Adam, leurs excès vont nous conduire à la ruine.

- Pourtant, les affaires ne vont pas si mal…

- Détrompez-vous, il y a une reprise, c'est évident, mais il faut être lucide, entre nous [4] : nos outils vieillissent, on les perfectionne à la marge mais il n'y a plus d'innovations technologiques majeures depuis longtemps ; nos exportations se maintiennent, mais elles n'augmentent plus ; bien des confrères, ou plutôt leurs rejetons, préfèrent spéculer sur la laine que d'essayer d'améliorer les produits ; les pays producteurs s'industrialisent et élèvent des barrières… Malheureusement, à défaut d'encore innover, notre seule ressource est dans l'amélioration de la productivité comme on essaye de l'imposer depuis dix ans avec le tissage à deux métiers, ce qui m'avait valu une menace de conflit il y a deux ans [5].

- A propos de conflits, Lejeune me disait en avoir relevé sept rien que depuis le début de ce mois [6]. Dites, je fais un coq à l'âne, mais vous avez vu le monde sur le pont ? Ah, mais le niveau de l'eau atteint bien trois mètres.

- Et quelle vitesse, c'est impressionnant . Cela dit, pour en revenir à nos gréviculteurs, cela part dans tous les sens pour le moment. Il y a trois semaines ce sont les ouvriers du peigné qui réclament une hausse des salaires, voici cinq jours des apprêteurs qui cessent le travail à Dison parce qu'on a licencié le secrétaire de leur syndicat, mais de notre côté aussi la ligne n'est pas claire : on m'annonce la signature demain d'une convention entre l'Association des patrons laveurs et la Fédération syndicale des ouvriers de ce secteur pour éviter les grèves sauvages et régler le licenciement des délégués syndicaux et d'un autre côté, toujours pour demain, on me signale le lock-out concerté de 41 petits ateliers de tissage dont les patrons en ont assez de voir les syndicats s'opposer à certains licenciements, et ici aussi, c'est suite à une grève déclenchée contre le renvoi d'une ouvrière [7].

- A nouveau à Dison d'ailleurs, vous avez remarqué ? Décidément, si un jour on nomme là un bourgmestre socialiste, on ne saura plus l'en déloger [8] !

- Pour ce qui est de déloger, je me demande si nous ne devrions pas filer d'ici avant que la Vesdre n'envahisse le café par les fenêtres. Venez, Désiré,

sortons, mais vers la rue du Marteau, je ne tiens pas à me retrouver dans cette foule de parapluies sur le pont.

Trop tard, les deux hommes seront malgré tout les pieds dans l'eau : tout comme la Vesdre un peu partout de Dolhain à Pepinster, le canal a débordé sous l'effet d'une crue exceptionnelle, ainsi que les ruisseaux de Dison, de Wesny, de Mangombroux. La rivière atteint un débit de cinq cents mètres cubes à la seconde et le torrent s'écoule à plus de vingt km à l'heure. Pré-Javais est noyé, les rues du Pont, du Vieil Hôpital, de la Batte baignent dans l'eau boueuse du canal, la rue du Marteau est submergée comme la plupart des artères en bord de Vesdre [9]. Peu à peu, le centre de Verviers a des airs de place St Marc un jour d'*acqua alta*… On n'a rien vu de pareil depuis 1850 ! Rapidement les machines à vapeur des usines sont sous eau, les établissements les plus exposés doivent fermer leurs portes les uns après les autres, leurs ouvriers sont contraints de quitter les lieux et s'en vont grossir la foule des badauds ébahis contemplant le flot de la rivière.

Pour quelques centaines d'entre eux, cet arrêt de travail inopiné ne fait qu'anticiper sur la fermeture de leur atelier le lendemain soir, annoncée le matin de ce 26 janvier par des affiches placardées dans les firmes concernées [10]. C'est le renvoi d'une « maîtresse-nettoyeuse » chez Dolne, un tisserand disonais mécontent de la qualité du travail fourni, qui a mis le feu aux poudres : alors que le règlement d'atelier ne prévoit aucun préavis patronal pour licencier un travailleur (tout comme en ce qui concerne ces derniers aucun délai pour démissionner), les collègues de l'ouvrière congédiée se sont mises en grève pour s'opposer à ce renvoi, le 22 janvier. Plusieurs échanges de lettres n'ont servi à rien, le patron a fait appel à la solidarité de ses confrères membres du « Cercle des fabricants outillés, non-outillés et des tisseurs à façon » qui a décidé le lock-out.

Ce cercle comprend surtout des petits industriels, essentiellement établis à Dison, ayant peu de personnel, et même, comme son nom l'indique, quelques « tisseurs à façons » ou façonniers travaillant seuls à domicile sur un ou deux métiers, parfois trois. Eux sont les descendants – devenus minoritaires – des « tisserands en chambre » qui constituaient les gros bataillons du textile verviétois il y a un siècle, avant l'essor de

l'industrialisation et de son corollaire, la concentration des entreprises et le rassemblement dans des fabriques plus vastes de la majeure partie de tous ceux qui exerçaient jusque là leur métier à domicile, à la campagne ou à la ville [11].

Parmi les 41 firmes participant à ce premier lock-out, 12 sont des tisserands en chambre n'ayant pas de personnel ! Mais les 29 autres ateliers qui s'apprêtent à fermer volontairement leurs portes occupent quand même ensemble quatorze cents ouvriers qu'ils vont priver de travail. Ce lock-out est la première riposte sérieuse du patronat verviétois – et, curieusement, des petits patrons plutôt que des grandes entreprises – à l'effervescence syndicale de ce début d'année. Le correspondant verviétois de *L'Etoile belge* perçoit bien toute l'importance de ce qui est en train de se passer lorsqu'il écrit au grand journal bruxellois, au lendemain des terribles inondations qui ont éclipsé quelques heures durant à Verviers l'agitation sociale grandissante : « Au pays de Verviers, l'état de guerre est latent entre les industriels et leurs ouvriers. Depuis des mois, on s'organise de part et d'autre, en vue des hostilités probables. Les ouvriers se vantent d'être 10.000 syndiqués et de pouvoir créer une réserve de 250.000 francs par an. Les patrons, prévoyant le danger de ce gigantesque branle-bas, ne sont pas restés inactifs et se sont étroitement groupés. Sommes-nous en présence d'une grande bataille ou simplement d'un combat d'avant-postes ? Toujours est-il que, depuis ce matin, 41 fabriques sont fermées à la suite d'une décision du syndicat des patrons. »

**Notes**

1 BEDEUR et ZAGAGLIA, *op.cit.*, p. 25. La salle fut détruite par un incendie en 1925. Elle se trouvait à l'arrière du magasin de chapeaux Wegnez-Esser, approximativement un peu à l'est de l'emplacement actuel de la mosaïque de Roland Materne.

2 *Temps jadis,* n° 4, décembre 1978, p. 10-11.

3 Suzy PASLEAU (dir.), *La Chambre de Commerce, d'industrie et d'agriculture de l'arrondissement de Verviers,* Verviers, 2005, p. 112-113. J'emprunte à cet ouvrage les portraits d'industriels verviétois reproduits ici aux pages 32, 114 et 170.

4 *Idem*, p. 24-25.

5 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 124.

6 *Revue du Travail* , mars 1906, p. 312.

7 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 185 et 207.

8 Même dans les communes où le POB était majoritaire avant 1914 comme c'était le cas dans la banlieue ouvrière verviétoise, ce n'est qu'après les élections communales de 1921 (les premières au suffrage universel masculin pur et simple) que le gouvernement nomma des bourgmestres socialistes.

9 André RENSON, *Une région. Un siècle,* Verviers, 1999 et Robert FREYENS, *Photos d'antan*, Verviers, 1993, p. 44.

10 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 158 et 187 et suivantes.

11 Claude DESAMA, *Population et révolution industrielle,* Paris, 1985, p. 264.




**Le travail des enfants : Victoria Joris (tenant le tableau à gauche), âgée de neuf ans sur sa photo de classe, reçoit son carnet d'ouvrière quatre ans plus tard.**

## 6

## Cité des Grandes Rames,
## 16 mars à 20 heures

Le printemps approchait, il était même en avance, tant la soirée était clémente. Les conversations allaient bon train d'une fenêtre à l'autre, sur les seuils des portes ou dans les petits groupes qui recommençaient à se former dans la rue centrale de la cité ouvrière, grouillante d'animation et de vie entre les deux grands blocs parallèles de maisons sociales financées un siècle plus tôt par la famille Simonis. L'initiative était venue alors de Jean-François Biolley et de son épouse Marie-Anne Simonis, la Grande Madame comme l'appelaient encore les plus anciens avec une pointe de nostalgie pour leur vingt ans qu'on aurait pris par erreur pour du respect envers le nom des Biolley.

Premier ensemble de maisons ouvrières du monde [1], les Grandes Rames comprennent, derrière des façades uniformes qui ne semblent en faire qu'une seule, six maisons construites par l'architecte communal Henri Douha fils en 1808-1809 et quatre autres bâties dans les années 1820, le tout aligné en deux séries parallèles de cinq sur des terrains donnés ou cédés à bas prix par la commune : un partenariat public-privé avant la lettre. Chaque maison est faite d'un couloir central avec une entrée à chaque extrémité et, dans ce couloir, quatre portes donnant chacune sur un « quartier » d'un peu moins de 23 m² (cinq mètres cinquante sur quatre mètres) destiné à loger une famille de 4 à 5 personnes en moyenne. Deux fenêtres par quartier, un poêle, pas de latrines, trois cuisines collectives pour les seize quartiers de chaque maison.

En 1906, cent soixante familles, soit 750 à 800 personnes, s'entassent et se succèdent depuis près d'un siècle, à peine moins misérablement qu'ailleurs, dans ces deux casernes de 53 mètres de long chacune gérées par la Commission communale des Hospices à qui leurs promoteurs les ont données. Rien d'idyllique donc, mais néanmoins une réelle démarche de bienfaisance dans le chef de la richissime Marie-Anne Simonis épouse puis

veuve Biolley au début du XIXe siècle. Une démarche que l'on ne retrouve pas par contre dans l'initiative que prendra son neveu Raymond en 1834, lorsqu'il fera construire 43 maisons ouvrières individuelles non loin de là, dans ce qui deviendra la rue Raymond à la mort prématurée de ce dernier en 1846.

Certes, ces maisons Biolley sont un peu plus spacieuses – encore que l'on en reste à une chambre d'environ 30 m² par famille – mais elles ne s'inscrivent pas, elles, dans un projet charitable concerté avec l'autorité publique : leur promoteur et propriétaire puis ses héritiers les donnent en location à leurs ouvriers, et accroissent de facto leur domination sur ceux-ci. Une trentaine d'années plus tard, c'est la « Société verviétoise pour la construction de maison d'ouvriers », créée en 1861 par d'autres industriels locaux eux aussi en avance sur le reste du pays, qui édifiera une quinzaine de maisons rue de la Cité sur le modèle des maisons Biolley. Bref, la partie orientale de la ville, autour des immenses fabriques Biolley et Simonis, est une des zones les plus populaires de celle-ci avec Hodimont à l'ouest et Fonds-de-Loup au nord.

Aux Grandes Rames, les locataires des rez-de-chaussée ont dû se réfugier aux étages, voici quinze jours, quand Pré-Javais a été inondé par le débordement de la Vesdre, mais les esprits sont déjà ailleurs. Dans ce microcosme de la classe ouvrière locale, à peu près tous les métiers sont représentés et rares sont les maisons où l'un ou l'autre membre d'une des familles n'est pas impliqué dans les événements en cours. Adossé à un des tilleuls encadrant le grand crucifix de voirie qui marque l'angle des rues des Hospices et des Grandes Rames, c'est un ouvrier affilié au tout nouveau Syndicat des pain-d'épiciers, chocolatiers et confiseurs qui explique à son voisin pourquoi il est sans travail depuis un mois jour pour jour. Employé chez Rosmeulen (un des quatre grands fabricants de chocolat de la place, avec Hardy et Jacques rue des Fabriques et Hosay au pont du Chêne [2] ), il travaillait à la fabrique de pains d'épices de ce dernier, en Spintay. Le patron a refusé de discuter avec le syndicat, ses ouvriers l'ont quitté à la mi-février en solidarité avec un collègue renvoyé et l'atelier a été mis à l'index par l'organisation. Voilà un mois que cela dure, et M. Rosmeulen ne parvient pas à trouver des ouvriers sans que

ceux-ci ne soient aussitôt poussés par le syndicat à démissionner, au point que le patron – qui connaît son métier, il faut l'admettre – fait la fabrication lui-même, de jour comme de nuit [3] ! Ca pourrait durer…

A l'autre bout de la rue des Hospices, c'est un plombier zingueur que l'on trouve en grande conversation avec un ouvrier chapelier. Une dizaine de jours plus tôt, le 5 mars, ils ont chacun été impliqués dans un mouvement aussi bref qu'efficace puisque des compromis ont été trouvés en fin de journée : d'un côté la réintégration d'un ouvrier congédié dans une des chapelleries de la ville, de l'autre une amélioration salariale pour une septantaine de plombiers zingueurs occupés dans une trentaine d'établissements différents [4]. Passé le pont, rue Raymond, deux conducteurs de chevaux ont toutes les raisons de se féliciter eux aussi de la force de leur Association, qui a su mettre à profit les conflits du moment pour se développer. Les conducteurs employés dans une vingtaine de meuneries pour le transport des grains et des farines ont paralysé leurs entreprises le 1er mars et obtenu en une semaine l'instauration d'un salaire minimum. Les affiliations affluent de toutes parts : ils étaient 500 conducteurs syndiqués, le 11 mars, à se retrouver à la Maison du Peuple [5] !

Mais c'est dans les mansardes des Grandes Rames, là ou plusieurs façonniers indépendants font encore claquer leur métier à tisser pendant la journée, que l'on est le plus soulagé suite à la levée hier du lock-out des 41, qui durait depuis dix-sept jours déjà. Plusieurs de ces tisserands en chambre, qui confectionnent des pièces pour des petits fabricants insuffisamment outillés, font partie de l'Union des façonniers, qui s'est créée voici trois ans comme une sorte de société de défense des prix et d'organisation du travail. Elle opère en relation étroite avec l'Association des ouvriers tisserands et c'est grâce à son action que les tisserands en chambre ont de commun accord décidé d'arrêter le travail à 18 heures le soir – après une journée de douze heures – et qu'un chômage est organisé entre eux les lundis lorsque trop de métiers sont inactifs [6]. Le principal animateur de cette Union des façonniers est Joseph Dederich, 34 ans, un des militants socialistes les plus dynamiques sur Ensival où ils sont extrêmement nombreux, dont parmi eux un certain Desama auxquels ses

convictions avaient valu d'être refusé par le Gouverneur de la Province en 1898 pour le poste de garde-champêtre communal [7].

Dans le conflit des nettoyeuses de Dison, les 210 membres de l'Union des façonniers, possédant en moyenne chacun deux métiers, ont fait preuve une fois de plus de solidarité, dès le 2 mars, en décidant de continuer à travailler uniquement pour les fabricants ne prenant pas part au conflit et de verser un quart ou la moitié de leurs gains pour soutenir leurs collègues atteints par le lock-out. Douze jours plus tard, le Cercle patronal acceptait de lever celui-ci à condition d'avoir la certitude que l'atelier d'où était parti le conflit ne serait pas mis à l'index, ce que le syndicat des nettoyeuses confirma aussitôt. Le lendemain, une rencontre entre les dirigeants syndicaux concernés – façonniers, ouvriers tisserands, nettoyeuses, ourdisseurs – et les patrons a abouti à la levée immédiate du lock-out. Les 1.400 lock-outés ont repris le travail ce 16 mars au matin.

Ce que le petit peuple des Grandes Rames n'est pas à même de mesurer à sa juste valeur, c'est la portée de l'intervention d'un nouvel acteur dans le conflit qui vient de s'achever. Car le cercle des petits fabricants n'a pris l'initiative de lever le lock-out qu'après avoir demandé l'avis puis l'aval d'une toute nouvelle Fédération patronale de l'industrie textile que viennent de constituer, le 12 février, les principaux cercles patronaux du secteur. Ils en ont confié la présidence à un avoué renommé, Thomas Desanfans, dont les bureaux se trouvent rue du Midi [8]. Contrairement aux vieilles associations d'industriels qui n'avaient pour but que la défense des intérêts de leur profession et s'interdisaient toute négociation collective avec les ouvriers, chaque patron devant rester seul maître des accords avec son personnel, la nouvelle Fédération a clairement pour but, suivant ses statuts, de « protéger l'industrie textile contre les exigences injustifiées des ouvriers et de s'opposer à toute mesure qui pourrait compromettre la bonne organisation du travail et l'avenir de l'industrie », en veillant spécialement à « prévenir les brusques suspensions de travail, les grèves générales ou partielles et le boycottage d'un industriel » [9].

C'est donc à l'échelle de tout le secteur du textile verviétois que la résistance patronale commence à s'organiser, suivant l'exemple donné

l'année précédente par le Cercle des grands fabricants, qui avaient été les premiers à introduire alors dans leurs statuts la clause du lock-out par laquelle ils s'engageaient à fermer tous les tissages pour riposter à une grève chez un de leurs membres si celui-ci le réclamait. C'était déjà une véritable révolution dans la tactique pratiquée jusque là par les industriels verviétois. Son extension à tout le secteur porte en elles les germes d'affrontements de grande ampleur car dans le même temps, les syndicats adhérents à la Confédération du Travail sont arrivés à regrouper près des deux-tiers des travailleurs du textile à la mi-mars, soit 13.000 des 22.000 ouvriers de l'agglomération [10], et ces forces impressionnantes ne demandent qu'à agir.

Roggeman ne voit pas d'un bon œil la concentration patronale qui vient de s'opérer alors que lui-même sait mieux que quiconque à quel point sa Confédération syndicale peine à s'organiser – elle n'a aucun permanent et ce sont trois bénévoles qui doivent comptabiliser la rentrée mensuelle de 13.000 cotisations ! Il est difficile de canaliser les ardeurs de travailleurs persuadés que l'adhésion de leur syndicat à la Confédération remédiera à tout : des syndicats dont on ne soupçonnait pas la veille l'existence viennent se faire reconnaître et… partent en grève dès le lendemain , sans encaisse, sans la moindre ressource, sans préparation, parfois même sans comité ! Cela ne peut plus durer face aux menaces patronales et les dirigeants de la Confédération syndicale tentent de calmer le jeu, le temps d'élaborer un plan d'action et d'organiser les moyens. Dans *Le Travail,* Roggeman met en garde les affiliés :

« Il deviendrait dangereux, pour l'avenir de l'organisation ouvrière même, de laisser se mouvoir sans méthode stratégique et sans ligne directrice de telles forces. Si jusqu'à présent les travailleurs verviétois ont pu, par leur seule solidarité et avec relativement peu d'efforts, faire aboutir presque toutes leurs revendications, cela tient exclusivement à ce que le développement rapide de leur organisation a trouvé devant lui des résistances isolées et par conséquent impuissantes… Désormais, nos revendications vont se heurter à des coalitions qui se feront plus puissantes et mieux armées chaque jour. La situation mérite donc d'être examinée sérieusement, et c'est dans ce but que le Conseil confédéral vient de

nommer une commission d'études, avec mandat de lui présenter un rapport sur la méthode tactique et l'orientation à donner au mouvement syndical ».

« Entretemps et comme mesure transitoire, le Conseil estimant que certaines grèves sont de nature à provoquer des complications en des moments inopportuns, a décidé que les associations n'ayant pas trois mois d'affiliation à la Confédération devront soumettre au Conseil toute intention de suspendre le travail. Une grève éclatant sans qu'il ait été satisfait à cette obligation ne serait pas reconnue et les intéressés ne recevraient pas le secours confédéral. Il en sera de même pour les ateliers qui ne sont pas affiliés à leur fédération ».

Mais cette mesure ne peut concerner que la minorité de syndicats de métier n'ayant pas encore rejoint, ou depuis trop peu de temps, la Confédération. Elle ne suffira pas à freiner la montée des revendications et Roggeman est taraudé par deux inconnues : en cas de conflit majeur dans tout le secteur, la Fédération patronale acceptera-t-elle de négocier avec lui ? Et en cas de négociation débouchant sur un accord, les syndiqués respecteront-t-ils tous et partout les engagements qui seraient pris en leur nom au niveau de toute l'agglomération, alors que la pratique des accords d'usines ou, au mieux, de branches est à ce point ancrée dans les mœurs ? La réponse à la première interrogation ne va pas tarder.

**Notes**

1 Nicole VOSS et Pierre LEBRUN, *Le premier ensemble de maisons ouvrières . Les « Grandes Rames » de Verviers,* Bruxelles, Académie royale, 2004.
2 C. PIRARD in *Le XIX^e siècle verviétois, op.cit,* p. 77.
3 *Temps jadis,* n° 48, octobre 1995, p. 17-18.
4 *Revue du Travail,* avril 1906, p. 420.
5 L. DECHESNE, *op.cit,* p. 408.
6 *Revue du Travail,* décembre 1905, p. 1129-1131.
7 Catalogue de l'exposition *La Vesdre rouge,* Verviers, octobre 2005, p. 23.
8 *Annuaire verviétois,* 1909. La rue du Midi devint la rue des Martyrs après la guerre.
9 *Revue du Travail,* mars 1906, p. 259.
10 *Idem.*

## 7

## Musée Renier,
## 10 avril au matin

Joseph Bronckart, le reporter du *Courrier*, pousse la porte de l'ancien Hospice des vieillards, juste au pied du « pont d'al Cute ». Voilà 22 ans maintenant que la ville a reconverti ce vaste bâtiment du XVII$^{e}$ siècle – le plus ancien édifice civil de Verviers – en musée pour y abriter les collections de toutes natures (historiques, archéologiques, artistiques…) accumulées par le peintre et historien Jean-Simon Renier. Ce musée communal est tellement le sien que les Verviétois persistent à l'appeler Musée Renier. Il est vrai qu'à 88 ans, l'ancien professeur de dessin en est toujours le conservateur attitré et attentif. Il aime à y accorder ses rendez-vous, devenus plus rares avec le temps bien sûr, et que ses interlocuteurs puissent s'ils le souhaitent en profiter pour se faire commenter une œuvre d'exception parmi les dizaines de toiles qui tapissent littéralement les murs des salles en rangs serrés et superposés, dans un aimable désordre et un curieux mélange de styles, de genres, d'époques et de qualités [1] qui témoigne tant des goûts scénographiques du moment que de l'extraordinaire diversité des collections léguées par Renier.

Mais davantage que le fondateur du Musée, c'est l'ancien bénéficiaire de la Fondation d'Archis que Bronckart veut rencontrer cette fois. A l'âge de 30 ans, Renier a pu en effet séjourner cinq ans à Rome grâce à cette bourse provinciale et c'est dans le cadre de cette longue formation complémentaire dans la patrie des Arts – après un autre séjour du même type, mais plus court, à Paris – qu'il a eu le loisir de visiter Pompéi, où il est demeuré près d'un mois. Bien sûr, cela fait plus d'un demi-siècle, mais après tout les ruines n'ont pas changé depuis et Bronckart ne voit pas qui d'autre serait mieux à même d'apporter une petite touche supplémentaire, couleur locale, aux informations que donne toute la presse depuis hier sur la nouvelle éruption du Vésuve ! Pour une fois, Demoulin et le *Jour* se sont faits damer le pion car Bronckart est le premier à ranimer les souvenirs du vieillard.

- Ottaviano, dites-vous ? Oui, oui, cela me dit quelque chose, c'est une petite ville tout au flanc du volcan, pas du côté de Pompéi et de la baie, non, sur l'autre versant, vers les terres. Elle n'était pas facile d'accès, de mon temps, le tram qui y conduit depuis Naples en faisant tout le tour du Vésuve n'existait pas encore, pas plus d'ailleurs que le funiculaire pour grimper au sommet.

- *C'était* une jolie ville car d'après les nouvelles reçues au journal, elle a été recouverte de cendres qui ont atteint plus d'un mètre d'épaisseur et ont détruit beaucoup de maisons, tout comme à San Giuseppe, non loin de là, où la voûte de l'église paroissiale s'est écroulée sur les villageois qui s'y étaient réfugiés. Il y aurait plus de cent morts, le volcan continue de cracher des gaz et de la lave jusqu'à 600 mètres de haut et à des kilomètres à la ronde, et on annonce des pluies de boue, toujours sur Ottaviano [2].

- En 79, l'éruption avait duré trois jours, la couche de cendres sur Pompéi avait atteint sept mètres et la boue qui avait recouvert Herculanum avait quinze mètres d'épaisseur ! C'était autre chose, quelle tragédie, mais aussi quel miracle pour les archéologues d'aujourd'hui. Quand j'y étais, on venait de dégager la maison du Faune, avec sa grande mosaïque représentant Alexandre…

- Quant au Vésuve, vous l'avez vu en éruption ?

- Non, non, il était au repos depuis plus d'un demi-siècle à l'époque, mais il s'est bien réveillé, au moins quatre fois je crois après mon séjour là-bas. A croire qu'il est en colère depuis l'intégration du royaume de Naples (on disait « des Deux-Siciles » en '48) dans l'Italie unifiée.

- Il ne serait pas le seul, notre Saint Père le Pape est bien prisonnier dans son palais du Vatican depuis 1870.

- Tiens, cela me fait penser qu'un autre ancien pourrait peut-être vous parler de l'Italie si vous le souhaitez, jeune homme, c'est Roch Germay [3], le conseiller communal du POB, le vieil ami de Fluche. Eh oui, il y a séjourné une quinzaine d'années après moi, mais comme soldat dans la

Légion étrangère française, quand Napoléon III combattait pour le pape ! Comme quoi avoir été zouave pontifical n'empêche pas de militer plus tard au POB…

- Merci, ce n'est pas mon type d'informateur de prédilection, mais je refilerai peut-être le tuyau à Feller, du moins si j'ai l'honneur de le croiser car mon cher collègue du *Travail* est plutôt accaparé par les conflits sociaux et les menaces de lock-out ces jours-ci. Il pourra évoquer aussi les années de l'Internationale avec Germay.

- Ah, cela me paraît reparti comme à cette époque, jeune homme, mais de ce temps-là les patrons refusaient de dialoguer avec des chefs syndicaux extérieurs à leur usine. Et ceux-ci n'avaient pas les belles manières d'aujourd'hui. C'était le conflit tout de suite, ça passe ou ça casse. Aujourd'hui, c'est depuis le début du mois que le Cercle des fabricants et l'Association des tisserands cherchent une issue à je ne sais plus quelle grève dans un tissage, à ce qu'en ai lu [4], et trois semaines que la Fédération des ouvriers apprêteurs, si j'ai bien retenu le nom, est en pourparlers avec la Fédération patronale autour du renvoi de ce délégué syndical à Dison, chez Debois et Rousselle [5].

- Mais là, c'est terminé depuis hier, Monsieur Renier, grâce à la commune car cela a failli vraiment mal tourner, les patrons avaient menacé d'un lock-out général du textile à partir du 12 avril et la Confédération syndicale n'a réussi à l'éviter qu'en appelant à l'arbitrage de la Commission communale du Travail. Celle-ci a obtenu la fin de la grève en faisant acter par les uns que la qualité de membre d'un syndicat ne peut être la cause du renvoi d'un ouvrier et par les autres que le délégué avait retrouvé du travail ailleurs.

- Tiens, cette Commission que Fluche avait fait créer voici dix ans a enfin servi à quelque chose. C'est d'ailleurs à peu près le seul point positif que son échevinat aura apporté à ses électeurs. Enfin, si cela peut apaiser le climat…

- Cela ne va pas durer, croyez moi. Il y a de l'agitation dans les lavoirs, car cela fait près d'un mois que l'association patronale et le syndicat ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une hausse salariale malgré trois réunions déjà, et hier les patrons ont fait savoir qu'ils ne modifieraient pas leurs positions. Cela grogne aussi à la compagnie du tram, également pour une question de salaire, ici la direction tergiverse, elle ne répond pas au syndicat, et elle ne veut pas non plus de la Commission communale du Travail, mais les parties polémiquent par voie de presse comme vous l'aurez constaté.

- J'ai vu, ou plutôt j'ai lu. C'est étonnant cette tactique patronale qui consiste à étaler dans les journaux tous les avantages des employés du tram pour prendre l'opinion à témoin, pendant que ces derniers chicanent à leur tour sur leurs frais de vêtements, leurs temps de pause, leur travail du dimanche, alors que leur situation est enviée par beaucoup. Ils risquent de se mettre à dos la population.

- Détrompez-vous, Monsieur Renier, les petites gens sont fort proches des conducteurs de trams, vous ne pourriez croire. Mes confrères et moi utilisons souvent notre laisser-passer et sommes bien à même d'en juger. Par contre, je me demande si le mouvement que veulent lancer les vendeuses de magasin pour obtenir de cesser le travail à 20 heures ne va pas irriter ceux qui ne peuvent se rendre dans les commerces que tard le soir [6].

- Oh, moi, le soir, à mon âge, vous savez, je dors…

**Notes**

1 Marie-Paule DEBLANC dans *Le XIX^e siècle verviétois, op.cit.,* p. 372 (« Jean Simon Renier et la naissance du Musée communal »).
2 Elio ABATINO, *Vesuvio. Un volcan et son histoire,* Naples, Carcavello, p. 16-20.
3 Roch Germay (1837-1908), ancien légionnaire, fut un des fondateurs du mouvement ouvrier verviétois à la fin des années 1860 et devint Conseiller provincial puis Conseiller communal au début du XX^e siècle.
4 Laurent DECHESNE, *op.cit.,* p. 194.
5 *Idem,* p. 200.
6 *Idem,* p. 527.

## 8

## Usine Dasse, rue David,
## 19 avril en fin de journée

Gérard Dasse n'en revient pas : *Le Jour* annonce que la veille, moins de deux semaines après la catastrophe d'Ottaviano près de Naples, c'est San Francisco, la neuvième ville des Etats-Unis, sept fois la population verviétoise, qui vient d'être ravagée par un terrible tremblement de terre suivi de gigantesques incendies ! Tout a commencé à 5h13 ce mercredi là, heure de Californie bien sûr, à 320 km au nord du port. A Verviers, Gérard Dasse, qui a construit douze ans plus tôt la première automobile en Belgique, déjeune à ce moment avec ses fils Armand et Iwan non loin de leurs ateliers de la rue David. Les trois hommes évoquent les résultats du dernier salon de Bruxelles, où, deux années de suite, le roi Léopold et le prince Albert se sont extasiés sur les châssis Dasse que le roi considérait même comme le clou du salon [1], mais ils ne songent pas, évidemment, à la nuit qui s'achève sur la côte pacifique de ce lointain Nouveau monde où pas mal de miséreux s'exilent…

A 5h16, les Sanfranciscains sont réveillés par un grondement sourd puis de larges fissures s'ouvrent dans les rues et de violentes secousses agitent toute la ville. En moins de 48 secondes, cinq mille bâtiments sont réduits en poussière. Les habitants, affolés, envahissent les rues. La terre finit pas se calmer, mais le plus dur reste à venir. En effet, en tombant, les fils électriques des trams ont provoqué de nombreuses étincelles et déclenché des incendies qui vont ravager la ville pendant trois jours, d'autant que la plupart des maisons sont en bois. Le réseau de canalisation ayant été endommagé, il est impossible aux pompiers d'enrayer le sinistre [2].

Pour surmonter sa crainte d'avoir perdu la voix sous l'effet du choc émotionnel, le grand ténor Caruso, qui a triomphé la veille dans *Carmen*, chante un moment à la fenêtre du Palace Hôtel, resté debout, sous les applaudissements. Insolite éclaircie dans le drame, car les flammes vont détruire 23.000 maisons (soit quatre fois plus que le tremblement de terre

lui-même) sur 13 km² transformés en champ de ruines par l'effet conjugué de la secousse, du feu et des dynamitages maladroits opérés par l'armée pour tenter d'enrayer la progression des incendies que les pompiers ne peuvent étouffer, n'ayant que des engins rudimentaires à actionner en utilisant les maigres réserves d'eau dont ils disposent puis en pompant désespérément dans des citernes et des égouts [3].

Ottaviano, San Francisco, et un mois plus tôt ces 1.200 mineurs français victimes d'un coup de grisou à Courrières, puis nos inondations, quelle série ! Heureusement que les élus verviétois sont prévoyants : ils viennent enfin de confirmer leur décision de 1900 de doter le corps local de pompiers d'une auto-pompe, et c'est la firme Dasse qui a emporté ce marché emblématique. Les agrandissements des ateliers interviennent juste à temps pour que les ouvriers sélectionnés puissent s'atteler dans quelques semaines à cette commande spéciale : la voiture pèsera 3 tonnes, aura 4 mètres 50 de long, pourra porter six hommes équipés et elle sera munie d'une échelle à coulisses pouvant atteindre 10 mètres de haut et de bobines capables d'accueillir 800 mètres de tuyaux. Dasse s'est engagé à ce qu'elle puisse fournir du 40 km à l'heure et grimper les versants les plus raides des flancs de la Vesdre [4]. D'ailleurs, Dasse a fait le pari de franchir avant la fin de l'année la rampe de 13 % de la propriété de Crémer de Monty, en direction du Husquet à Dison, avec huit personnes à bord de sa 12 CV de deux cylindres – et il sait qu'il y parviendra !

Agé de 64 ans, l'ancien éclairagiste et chauffagiste a toujours cru au progrès. Il fut un précurseur dans le domaine de l'électricité avant de l'être dans celui de l'automobile. Il fallait y croire à cette invention pour se lancer dans la commercialisation de ces engins en 1898, à une époque où la presse faisait état de la présence en tout et pour tout de… trois automobiles à Verviers, dont le véhicule familial des Dasse eux-mêmes. D'autres audacieux ont suivi en se lançant eux aussi dans la construction automobile, d'abord le fabricant de vélos Louis Linon à Ensival, dès 1899, puis le fabricant de pompes Adolphe Ruhl en 1900, vite obligé de quitter Gérardchamps pour une usine plus vaste rue Neufmoulin à Dison.

Deux gros constructeurs de machines textiles ont également tenté de diversifier ainsi leur production, Houget en 1903 avec un prototype de voiture à vapeur ( !) resté sans lendemain, et surtout Snoeck qui construit depuis 1899 la « Bolide » avec laquelle le pilote Camille Jenatzy a battu à Diegem, le 17 juin 1900, le record mondial de vitesse pour une auto à pétrole en atteignant la moyenne fantastique de 94 km à l'heure. Snoeck s'est aussi orienté vers les utilitaires en construisant des autobus puis des camions, exportés ceux-là au Congo. Mais depuis quelques mois, Dasse n'entend plus parler de nouvelles voitures chez Snoeck, où on vient de faire le choix de privilégier la construction à la chaîne de métiers à tisser [5]. Il lui semble bien que sur la place, il n'a plus en fait que Linon et Ruhl comme concurrents, et sa marque reste un leader local solide, avec 30 voitures en circulation contre 17 Ruhl et 15 Linon.

Les constructeurs verviétois d'automobile ne s'inquiètent pas trop en tous cas de l'agitation sociale omniprésente en ce début d'année dans le textile, même si elle commence à gagner d'autres secteurs, comme les trams depuis quelques jours. Certes, la quasi-totalité des ouvriers mécaniciens de la ville (1.150 sur 1.200) sont affiliés au syndicat neutre et ses effectifs n'ont jamais été aussi nombreux. Dasse connaît bien l'Association des Mécaniciens et Métallurgistes : c'est une des plus anciennes organisations ouvrières verviétoises, créée en 1882, à l'époque où lui-même ouvrait son premier atelier rue de Dison [6]. Bref, il y a dans le secteur une longue tradition syndicale qui peut faire croire – ou espérer – qu'on n'y sera pas confronté à des grèves incontrôlées et à l'obligation de riposter par des lock-out, ce qui serait dramatique pour tenir les délais contractuels dans un marché ouvert où la clientèle est rare, assez fortunée pour s'approvisionner à l'étranger (il circule dans le pays autant de Benz allemandes et de Peugeot françaises que de Linon) et trop récente pour qu'on ait eu le temps de la fidéliser.

Depuis le début du mois, l'actualité sociale, cela a été les 105 peintres en bâtiments de 17 établissements qui viennent d'arracher une révision salariale, après trois semaines d'arrêt de travail, les 74 ouvriers d'un peignage qui ont obtenu au terme d'une semaine de grève la réintégration d'un ouvrier congédié – mais les quinze ouvriers chocolatiers qui ont essayé de les imiter le lendemain ont tous été virés, eux – , un tissage à

Ensival fermé depuis quinze jours pour une question salariale [7] et surtout, surtout, la paralysie du réseau de trams et de tous les lavoirs de laine. Cette dernière est la plus inquiétante, car on est en droit de se demander au vu de ce qui s'est passé si les nouveaux chefs syndicaux sont à même de tenir leurs troupes. Fin février, Alexandre Duchesne et ses amis avaient réussi à obtenir la protection de leurs délégués syndicaux en échange de leur engagement de freiner les grèves sauvages. Il n'empêche que le 11 avril, parce que leur Fédération ne parvenait pas après un mois de pourparlers à obtenir une augmentation du taux horaire, les ouvriers d'un lavoir ont débrayé spontanément, suivis d'un second dans la journée, d'un troisième le soir même. Le lendemain, huit des vingt-quatre lavoirs étaient à l'arrêt et puisque le syndicat n'avait pas appelé à la reprise du travail conformément à la convention de fin février, l'association patronale avait décrété le lock-out de toutes les laveries [8].

Vingt-deux lavoirs sur vingt-quatre se conforment au mot d'ordre de lock-out lancé le 14 avril, le second du genre depuis le début de l'année. L'est de la ville, où se trouvent la plupart des grands lavoirs, est étrangement silencieux. Le lock-out contraint 1.800 ouvriers au chômage, encore que certains patrons en profitent pour occuper leurs ouvriers lock-outés à des travaux de remise en peinture ou de réparation. Mais le sacrifice financier sera de toutes façons élevé, car les laines dont la chaîne de traitement a été brutalement interrompue peuvent s'avarier, les magasiniers d'usine refusent, par solidarité, de les charger sur les camions pour les renvoyer à leur propriétaire et les ouvriers de certains marchands de laine n'acceptent pas davantage de s'en occuper. Les syndicats de métier ont beau être compartimentés jusqu'au sein des usines, la solidarité avec les lock-outés joue à fond. Pas assez pour tenir longtemps cependant : le 26, après quinze jours d'arrêt, le travail reprendra dans tous les lavoirs sur une belle défaite syndicale. La Fédération ouvrière, prise en défaut d'incapacité à se faire respecter par ses troupes, ordonne en effet la reprise sans rien avoir obtenu d'autre que la levée du lock-out avec réintégration de tous les ouvriers concernés à l'exception d'un délégué syndical sacrifié pour faire prévaloir le respect de la parole donnée.

Est-ce l'effet de l'échauffement général des esprits ou la proximité géographique des lavoirs, mais c'est aussi le 11 avril au matin que la majorité des employés du tram cessent le travail au terme d'une assemblée générale tenue devant les portes du dépôt de Renoupré en présence des ouvriers des lavoirs environnants qui viennent de se mettre en grève. Le directeur a eu beau tenter d'expliquer que le renvoi de trois employés, la veille, n'avait rien à voir avec la question salariale et l'organisation des roulements qui sont sources de tensions depuis des semaines et menacer de rupture de contrat les grévistes, rien n'y fait : en raison de ces trois renvois, cinquante-trois agents quittent le service. La direction doit se contenter de faire rouler onze voitures au lieu des vingt-et-une qu'implique un service complet, et il lui faut de surcroît recourir à des conducteurs inexpérimentés, ce qui se traduira par un nombre considérable d'accidents les jours suivants.

Dès le début, le conflit des trams prend un caractère aigu. Toute la classe ouvrière se dresse contre la Compagnie des trams, que l'on sait en pleine santé, car la population n'est pas indifférente au conflit puisqu'il intéresse un personnel qu'elle côtoie tous les jours dans ses déplacements en tramway. Des incidents se produisent dès le premier jour de la grève. Des attroupements se forment le long des rails, des coups de sifflet et des huées partent à l'adresse du personnel en fonction sur les voitures qui passent. A Dison, on lance des cendres sur les voitures, on place des cartouches de revolver sur les rails ; une de ces cartouches est lancée à la figure d'un conducteur. Le 12 avril, un rassemblement se forme à nouveau à Renoupré, près du dépôt du tram, on crie et on siffle au passage des employés qui viennent travailler. A l'intérieur de l'immeuble, des gendarmes, des agents de police, le bourgmestre et le commissaire de police en chef attendent les événements. Ils décident de faire monter des agents dans les voitures afin de les protéger et de réclamer l'escorte de gendarmes, ceux-ci étant seuls qualifiés pour agir sur le territoire de toutes les communes desservies.

Au deuxième jour de la grève déjà, la population commence à boycotter les employés du tram qui persistent à rester en fonction. Un boulanger signale à sa vitrine qu'il ne vend pas de pain aux non-syndiqués. D'autres employés ne savent plus où se faire raser. Ceux qui se rendent au travail

en voyageant en chemin de fer sont obligés de se cacher dans le wagon. Le jour suivant, 13 avril, la Compagnie doit interrompre complètement le service, par suite d'une grève des chauffeurs-mécaniciens de l'usine électrique qui alimente le réseau et on apprend que sur les vingt-deux non-syndiqués qui avaient continué à travailler, quatorze ont décidé de faire cause commune et se sont fait inscrire comme membres du syndicat. La compagnie recourt à des « jaunes » et parvient le 14 à faire circuler cinq voitures, mais dès le lendemain, le service est de nouveau complètement arrêté. Sous la houlette des sénateurs Simonis et Peltzer, le conseil d'administration déclare alors que les grévistes sont considérés comme congédiés et le 16 avril, il refuse aussi bien la négociation avec son « ancien » personnel et a fortiori avec les dirigeants syndicaux que l'arbitrage de la Commission du Travail proposé par le Bourgmestre : selon les administrateurs de la société, il n'y a plus de conflit, puisque les grévistes sont congédiés, et il n'y a pas d'autres interlocuteurs valables que les agents qui travaillent !

C'est mal évaluer les capacités des agents syndiqués des transports en commun …

**Notes**

1 Michel BEDEUR, *Pionniers verviétois de l'automobile,* Verviers, Nostalgia, 1997, p. 22, à qui j'emprunte bien sûr toutes les autres données sur la construction automobile à Verviers contenues dans ce chapitre et le portrait de F. Houget p. 379.
2 D'après *Le grand guide de San Francisco,* Paris, Gallimard, 1990, p. 42-43.
3 Geoffrey MOORTHOUSE, *San Francisco,* Amsterdam, Time-Life, 1978 , p. 170 à 175.
4 M. BEDEUR, *op.cit.,* p.28.
5 Iwan LONGTAIN, *Industries du passé de la région verviétoise,* Verviers, Hexachordos, 1990, p. 162.
6 Freddy JORIS, *Histoire des métallurgistes verviétois 1882-1982*, Liège, Fondation André Renard, 1982, p. 52.
7 *Revue du Travail,* 1906, p. 421 et mai 1906, p. 505.
8 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 210 et suivantes.
9 *Idem*, p. 388 et suivantes. Je reproduis ici, en les aménageant, plusieurs passages de Dechesne.

## 9

## Hôtel de Ville,
## 18 avril à 17 heures

Un bref retour sur la journée du 18 avril s'impose. Alors que San Francisco brûle, les élus communaux verviétois ignorent tout du désastre bien sûr, qu'ils n'apprendront que par les journaux du lendemain. C'est en parlant de la grève des trams qu'ils s'installent dans la salle des séances. Les bancs du public sont combles pour la réunion mensuelle du Conseil communal. On remarque plusieurs employés du tram. C'est que le conseiller socialiste Louis Pirard [1], qui a rédigé les statuts de bon nombre des syndicats nés ces derniers mois et qu'on accuse d'être l'instigateur de toute l'agitation sociale actuelle, a obtenu du bourgmestre Eugène Mullendorff [2] de pouvoir interpeller le Collège sur les effets de leur grève sur la vie de la cité, à la condition de ne pas rentrer dans la discussion du fond du conflit.

Même si plus de trente années les séparent — Mullendorff était déjà échevin, en 1867, que Pirard n'était pas encore né ! — les deux hommes se connaissent bien : l'industriel libéral, à la tête de la ville depuis quinze ans maintenant, siège aussi au Parlement depuis 1900 et il y côtoie Pirard comme collègue depuis deux ans. Ce jeune juriste, professeur de droit à Bruxelles, a rejoint au sein du groupe socialiste de la Chambre Jean Malempré, un tisserand ensivalois, quelques mois seulement après être entré au Conseil communal de Verviers : c'est le premier universitaire élu par les socialistes verviétois. Au conseil communal, ceux-ci comptent neuf conseillers, autant que les catholiques et que les libéraux fidèles à la vieille « Association libérale » ; les libéraux progressistes, organisés en un cercle distinct qui reste une particularité locale, ont eux cinq représentants.

Groupe le plus fort de l'assemblée, la famille libérale, bien que divisée, détient le maïorat sans discontinuer depuis 1830 mais voilà dix ans que le collège n'est plus homogène (suite à l'instauration du suffrage universel). De préférence à une improbable alliance avec leurs vieux ennemis jurés catholiques, les libéraux y ont fait une place, grâce à une alliance entre

progressistes et socialistes, au chef du POB local Pierre Fluche. Le leader historique du mouvement ouvrier verviétois est bien isolé, en compagnie de deux industriels (le bourgmestre et Victor Bouillenne [3]), du patron d'une importante maison d'expédition (Jules Spinhayer [4]) et d'un avocat qui fut parlementaire (Victor Mallar [5], membre du Collège depuis trente ans). Mais Fluche ne dédaigne pas de s'asseoir ainsi à la table du Collège et de narguer les patrons et les grands noms de l'aristocratie industrielle locale, nombreux sur les bancs du Conseil tant dans les rangs catholiques que libéraux : parmi les premiers figurent ainsi le Vicomte Raymond de Biolley [6], député jusqu'il y a deux ans, fils et petit-fils de sénateur ; Albert Duesberg [7], fabricant de draps, membre du Conseil depuis 15 ans ; Léon Darimont, membre du Comité de la nouvelle Fédération patronale de l'Industrie textile ; parmi les seconds Fernand Houget [8], le grand constructeur de machines textiles ; son collègue Joseph Melen [9], le fils de l'inventeur du léviathan, ce lavoir de laines géant que la firme exporte dans le monde entier ; Paul Peltzer [10], dont le cousin Edouard siège au Sénat depuis l'an dernier et dont le frère Georges fait lui aussi partie du Comité de la Fédération textile.

Enfin, Fluche toise aussi Pierre Limbourg qui s'enorgueillit sur les bancs catholiques d'une aussi longue carrière que lui au service de la classe ouvrière : il a fondé sa première société de St-Joseph en 1864, quand Fluche participait à ses premiers meetings socialistes. Mais si ce dernier a prôné pendant quarante ans tantôt la révolution, tantôt l'organisation, en tous cas toujours le combat contre l'injustice sociale, Limbourg a prêché systématiquement la soumission et la conciliation dans le respect de l'ordre existant et il s'est évertué à arracher les jeunes ouvriers chrétiens des griffes des militants socialistes [11]. Les deux hommes ont le même âge ou presque. Ils ne s'aiment pas, croyant difficilement en la sincérité de l'autre. Et il y a trois semaines à peine, ce qui n'arrange rien, Fluche a été condamné suite à une plainte de Limbourg pour avoir lancé à ce dernier un vigoureux « Silence, négrier » en plein Conseil, dans le cadre d'un échange particulièrement tendu où il venait de parler de « la logique de la gale des calotins »… Comme le publiciste catholique était accusé par *Le Travail* d'exploiter ses ouvriers typographes, le mot a fait mouche, mais il a coûté aussi 250 francs (deux mois de salaire d'un ouvrier) à l'échevin socialiste –

nettement moins heureusement que les 2.800 francs que lui avaient valu il y a trois ans une plainte du Premier Ministre de Smet de Nayer, déjà pour insulte publique : le « vieux tribun » a conservé toute la verve de ses années de jeunesse quand il oublie sa fonction scabinale…

Bref, il risque d'y avoir du sport lors de ce Conseil, et, sur leur banc, les journalistes s'apprêtent à une séance harassante. C'est que les lecteurs veulent des comptes rendus intégraux et au mot près. A ce jeu exigeant, Bronckart , avec dix ans de métier, est un champion : à la longue et à force de prendre des discussions du Conseil communal qui se traduisent en deux ou trois pages de texte compact, il est devenu ce que l'on appelle en terme de métier un « poignettiste », capable de reproduire à peu près du mot à mot [12]. Heureusement Pirard, qui rédige les textes de ses interventions au contraire de ses colistiers toujours plus à l'aise dans l'improvisation, a remis des copies de son discours aux représentants de la presse. Il y souligne les perturbations que provoque et va continuer de provoquer en ville le recours à des « supplanteurs » pour faire circuler les trams. Bien sûr, beaucoup d'autres patrons combatifs tentent eux aussi d'opérer le remplacement de grévistes par l'engagement de travailleurs non-syndiqués — ces « supplanteurs » que la presse syndicale appelle aussi les « jaunes » ou les « sarrazins » — mais les incidents entre ouvriers restent confinés au sein ou aux abords immédiats de l'usine concernée, tandis qu'ici, par la force des choses, c'est dans toute la ville qu'ils se propagent. Pirard en appelle donc à une intervention des autorités communales en tant que telles, puisque la Compagnie n'a pas voulu de l'arbitrage de la Commission communale du Travail.

Un premier incident a éclaté lorsque Limbourg, relayant les propos du bourgmestre et de Peltzer, a estimé lui aussi normal de s'en tenir à la Commission du Travail et d'admettre que tous les grévistes ne puissent pas être réintégrés, ce qui a fait bondir le conseiller socialiste Georges Olivier, qui est aussi un des dirigeants du syndicat des ouvriers du peigné [12], et son collègue Kèschtgès [13].

En vieux routier des assemblées et des motions, Eugène Mullendorff parvient à faire adopter un ordre du jour de compromis par lequel le Conseil communal unanime invite les parties à faire arbitrer le conflit par la Commission communale. Chacun est satisfait. Pirard a même obtenu l'appui inattendu de Houget dans le débat : « Je suis de l'avis de M. Pirard. Nous ne pouvons pas rester ainsi l'arme au pied. Le Conseil doit prendre une attitude nette ». Mais une intervention de l'échevin Spinhayer va remettre le feu aux poudres et permettre à la lutte des classes d'éclater sans ambiguïté en plein Conseil et au Collège d'étaler ses divisions :

M. Spinhayer – J'ai demandé un instant la parole, non pas pour revenir sur le vote acquis, mais parce que je n'ai entendu personne regretter les faits répréhensibles et les actes cruels des ouvriers syndiqués à l'égard des non syndiqués. Je ne puis m'empêcher d'exprimer un vif regret que personne n'ait désapprouvé ces tristes excès (bruit). Nous devrions toujours rester humains et laisser à chacun la liberté de se syndiquer ou non.

M. Olivier – Pour se traiter humainement il faut se syndiquer (bruit et violentes protestations à droite) !

M. Darimont – Laissez donc à chacun la liberté, au lieu de vouloir imposer vos syndicats à ceux qui n'en veulent pas. Vous bernez les ouvriers (tumulte).

M. Olivier – Tromper les ouvriers c'est votre rôle (le vacarme augmente ; de violents colloques se produisent).

M. Darimont – Ce n'est pas vrai ! Vous n'êtes pas partisans de la liberté, vous êtes les pires ennemis des ouvriers (violentes protestations sur les bancs socialistes). Je m'associe absolument à la protestation de M. Spinhayer. Des actes scandaleux ont été commis ; on est allé jusqu'à battre des enfants de non syndiqués et à refuser du pain à leurs femmes dans les boutiques ! C'est dégoûtant (le vacarme est à son comble. M. Darimont frappe sur son pupitre à grands coups de poing).

M. Olivier – De la progéniture de sarrazin (vacarme à droite) !

M. Mullendorff – De telles paroles ne devraient pas sortir de la bouche d'un conseiller communal.

A droite – Ce n'est pas étonnant (le tumulte redouble. Le Président agite désespérément sa sonnette).

M. Pirard – Si des écarts de langage se commettent, le ton et les paroles de M. Darimont pourraient les excuser.

M. Darimont – Laissez leur liberté aux gens.

M. Pirard – Rien ne justifiait vos propos grossiers.

M. Darimont – Je n'ai rien dit de grossier. Vous admettez qu'on injurie les ouvriers.

M. Olivier – Ceux qui travaillent en temps de grève sont des sarrazins.

M. Darimont – Si je suis ouvrier, je prétends avoir le droit de travailler si bon me semble.

M. Olivier – Vous ne dites rien de fameux.

M. Darimont – Et vous, vous feriez mieux de vous taire.

M. Pirard – Je ne puis m'empêcher de regretter que M. l'échevin Spinhayer ait cru devoir soulever cet incident. On sait que sur cette question des supplanteurs, les deux classes en présence ne sauraient être d'accord. Vous n'envisagez pas la situation par le même bout. Pour l'ouvrier, le supplanteur est le frère de travail qui manque à tous ses devoirs de solidarité. Et le patron met le supplanteur sur un piédestal. A lui toute sa sollicitude.

A droite – Mais non.

M. Pirard – Depuis quelques années, le nombre des affaires d'atteinte à la liberté du travail appelées devant le tribunal correctionnel a diminué considérablement. Je suis bien placé pour le savoir.

M. Duesberg – Vous n'êtes pas un travailleur, vous !

M. Pirard – Je travaille peut-être plus que vous.

M. Duesberg – Oh non ! J'ai travaillé pendant 45 ans plus que tous vous autres (hilarité générale) !

M. Pirard – Il est compréhensible que les syndiqués n'aiment pas les supplanteurs et presqu'inévitablement des conflits se produisent
entre eux. Cela durera jusqu'au jour où le droit syndical sera sanctionné par la loi comme en France…

M. Darimont – Les syndicats responsables comme les patrons, nous sommes d'accord.

M. Pirard – En France, les syndicats sont réglementés et protégés par la loi. Je pourrais lire de nombreux arrêts des tribunaux approuvant les syndicats qui ont exclu de leurs rangs les ouvriers qui, dans les jours de grève, n'avaient pas fait cause commune avec leurs compagnons de travail.

M. Darimont – Voyez donc aussi ceux de la Cour de Gand.

M. Pirard – Oh ! Nous savons que dans ces questions la Belgique marche à la remorque des autres nations.

M. Darimont – Evidemment : la Belgique à la queue !

M. Fluche – Le supplanteur est honni de tout le monde. Les patrons s'en servent mais le méprisent. Quand un soldat passe à l'ennemi, c'est un traître. L'ouvrier qui trahit la cause de ses frères de travail est un traître. Tous les grands patrons reconnaissent les bienfaits des syndicats. Il n'y a que les fabricotiers qui s'en déclarent adversaires. Les conflits s'aplaniront

bien plus rapidement lorsque les ouvriers traiteront directement de collectivité à collectivité…

M. Mullendorff – Le débat est épuisé.

Habitué du débat politique et fin connaisseur de ses ouaïlles, le bourgmestre sait d'expérience qu'il est préférable de tenter d'interrompre la péroraison de son échevin socialiste, pour éviter que son Collège ne s'entre-déchire davantage, d'autant plus que deux autres patrons font encore mine de vouloir s'exprimer : Joseph Deru, le président du Cercle progressiste [16], et le marchand de laines François Remacle [17], conseiller catholique. Ce sont des modérés, le second est plus poète que politique d'ailleurs, et le bourgmestre peut tenter un brin d'humour pour faire taire son échevin et réduire la tension :

M. Remacle - Je demande la parole.

M. Mullendorff – C'est M. Fluche qui l'a.

M. Remacle – Je l'ai demandée deux fois avant M. Fluche.

M. Mullendorff – C'est M. Fluche qui a pris le tour de M. Pirard.

M. Pirard – Il m'a supplanté (rires) !

M. Remacle – Alors M. Fluche est un sarrazin (hilarité générale) !

M. Deru (à M. Fluche) - Nous n'irons pas battre les patrons qui ne veulent pas se syndiquer…

M. Fluche – Vous avez une mentalité différente de la nôtre dans ces questions.

M. Mullendorff – Nous avons souvent regretté la lutte des classes. Nous regrettons encore plus les luttes dans la classe ouvrière. La liberté de chacun devrait être respectée, et les violences sont hautement regrettables.

M. Pirard - Il n'y a pas eu de violences de notre part.

M. Mullendorff – L'incident est clos.

Clos, mais révélateur de l'état d'esprit des forces en présence.

**Notes**

1 Louis Pirard (1868-1948) siégea au Parlement de 1904 à 1927 avant d'être nommé Gouverneur de la Province de Liège. Il fut échevin de Verviers à partir de 1910 et jusqu'en 1927 également.
2 Eugène Mullendorff (1834-1920) fut échevin de 1867 à 1891 puis bourgmestre de 1891 à sa mort, et il siégea au Parlement de 1900 à 1919. Voir portrait p. 256.
3 Victor Bouillenne (1836-1911), industriel, fut échevin à partir de 1896.
4 Jules Spinhayer, décédé en 1924, succéda brièvement à Mullendorff comme bourgmestre en 1920-21.
5 Léopold Mallar (1837-1910) fut échevin de 1876 à sa mort et député de 1875 à 1894.
6 Raymond de Biolley (1866-1937), assureur, député de 1902 à 1904 et conseiller communal de 1896 à 1911.
7 Albert Duesberg (1837-1914), conseiller communal de 1891 à 1896 et de 1905 à 1911.
8 Fernand Houget (1858-1927), dont le fils Adrien fut bourgmestre de Verviers de 1952 à 1957. Voir portrait p. 379.
9 Joseph Mélen (1842-1927) fut échevin de 1912 à 1921.
10 Paul Peltzer (1859-1920) fut conseiller communal de 1887 à sa mort.
11 Sur Pierre Limbourg (1843-1912), voir les pages 16 à 31, fort bien documentées, de Louis BECKERS et Léonard GARDIER, *Une école, une rue, un siècle,* Dison, Pierre de Lune, 2000.
12 J. BRONCKART, *op.cit.,* p. 29.
13 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 354.
14 Emmanuel Kèstchtgès (1867-1930) devint échevin à la mort de Fluche en 1909.
15 Compte rendu dans *Le Travail* du 19-4-1906, p. 1 et 2.
16 Joseph Deru (1847-1907), industriel, siégea au Conseil communal de 1895 à sa mort.
17 François Remacle (1852-1912), par ailleurs poète wallon.

## 10

## Place Verte,
## le 26 avril à 11 heures

En ce début de siècle, avec sa voisine la place du Martyr – que le journal *Le Courrier* s'obstine à appeler place des Récollets pour ne pas rendre hommage à Chapuis – la place Verte est le cœur battant du commerce verviétois. Elle a doublé de superficie côté ouest, depuis qu'un imposant kiosque de fonte et de verre a remplacé dix ans plus tôt, en 1895, l'ancien théâtre depuis peu démoli et dont seul le terre-plein macadamisé rappelle les dimensions . Entre cette esplanade nue et le square arboré derrière le monument David, la Ville vient d'installer un petit pavillon d'expositions temporaires. Le grand magasin de l'Innovation – deuxième succursale, après Liège, de la maison du même nom située rue Neuve à Bruxelles – se trouve sur la seule place du Martyr et il ne dispose encore sur la place Verte que d'une entrée carrossable pour les livraisons [1]. Par contre, le grand magasin « A la Vierge noire » écrase déjà le voisinage par son imposant volume ; c'est depuis 1889 qu'il s'est installé sur les quatre niveaux de l'ancien Hôtel des Pays-Bas [2].

Quatre maisons seulement et le pont aux Lions – qui enjambe encore pour quelques mois le vieux canal des usines – séparent la Vierge Noire de son aîné et principal rival, le Grand Bazar [3]. Face au monument David, on trouve ainsi la droguerie Cardol jouxtant la Vierge Noire, la Maison américaine de tabacs et cigares à l'angle du pont aux Lions et entre celles-ci deux cafés (dont celui de la veuve du député socialiste Adolphe Gierkens) ainsi que la vitrine, presqu'incongrue dans ce voisinage commercial, de la Société verviétoise contre la cruauté envers les animaux personnifiée par Jules Ruhl. Issu d'une famille fortunée, ce diplômé en philo-lettres et en sciences naturelles, âgé de 42 ans, consacre toute son énergie et une bonne part de ses moyens à la cause des animaux et en deviendra plus tard la figure de proue en Belgique. Il dirige et rédige l'essentiel du mensuel de la S.P.A. *Nos meilleurs amis,* créé en 1892 et imprimé à Verviers [4]. Ruhl subventionne aussi des policiers chargés de constater les actes de brutalité

envers les bêtes, il a organisé en 1905 dans sa ville natale le premier Congrès international pour la protection des animaux [5] et il loue de ses deniers cette boutique place Verte pour pouvoir exposer en vitrine des affiches de propagande, des modèles d'attelages moins douloureux, etc.

Les Verviétois apprécient ce type de personnage dynamique et original – qui les quittera deux ans plus tard pour Bruxelles – dont la cité lainière n'est pas avare et si le « Président des bêtes », comme on l'appelle, fait un peu partie du folklore local, on mesure à sa juste valeur son action et encore plus les petits dérapages d'exagération qui l'accompagnent à l'occasion, comme il se doit chez tous les passionnés.

Jules Ruhl est du bois dont on fait les Don Quichotte et n'est pas l'homme d'une seule cause, sinon celle de la Justice. Assimilant la protection des animaux contre les maîtres cruels – celle du faible contre le fort – à celle du travailleur opprimé contre l'employeur abusif, il n'a pas résisté à prendre parti dans le conflit des tramways après avoir assisté la veille, 25 avril, à une échauffourée lors de la reprise du service suspendu depuis dix jours. Ayant réussi à recruter une quinzaine de nouveaux employés, la Compagnie a fait ressortir ce jour-là six trams pour relier les deux gares (Est et Ouest) de Renoupré vers Gérarchamps par le centre-ville. Dès treize heures, au passage de ces provocations ambulantes dans un quartier ouvrier en effervescence – le lock-out des lavoirs est à peine en train de se terminer – l'émeute recommence : des incidents violents se produisent rue de Limbourg à hauteur de la chapelle Ste-Anne devant l'établissement de *La Verviétoise* (une usine textile aujourd'hui démolie), dont les ouvriers rassemblés avant la reprise du travail manifestent par des coups de sifflet leurs sentiments à l'égard des « jaunes ». Un officier de police arrête une jeune femme, ouvrière à la *Verviétoise*, et veut l'emmener. La foule tente de la dégager, et des gendarmes, accourus, mettent baïonnette au canon pour refouler les manifestants. A ce moment, un cycliste exprime son indignation –contre qui ? – en criant : *fainéants* ! Les gendarmes s'emparent de lui, mais la foule le dégage, il s'enfuit, abandonnant son vélo aux mains de la police. L'ouvrière arrêtée est conduite au poste, puis relâchée vu son jeune âge, 16 ans. La garde-civique est consignée pour le soir, et le

bourgmestre prend un arrêté interdisant tout attroupement, afin de faire respecter la liberté du travail.

C'en est trop pour Ruhl, qui s'en va exposer dans la vitrine de son local place Verte une pancarte signée « un anti-sarrazin » où il prend position en ces termes : « Le sarrazin, qui trahit ses frères, est un misérable ou un imbécile. Qu'il choisisse ». Son succès est foudroyant et dès le lendemain, l'avocat Desanfans, décidément vigilant, alerte le parquet en réclamant l'enlèvement du placard séditieux en vertu de l'article 310 du Code interdisant… les atteintes à liberté du travail. Le 26 en fin de matinée, alors que dans les quartiers ouvriers de nouvelles manifestations et de nouvelles arrestations – deux ouvriers cette fois – accompagnent le passage des trams sous les huées, le commissaire de police, un juge d'instruction, le substitut du procureur et un greffier se présentent au 50, place Verte. Accouru depuis son domicile de la rue Renier, Ruhl est contraint d'assister à l'ouverture forcée de sa boutique, dont il a oublié ( ?) les clés, et de remettre aux autorités l'affiche liberticide… qu'il remplace aussitôt par celle-ci, subtilement insistante : « Protestation ! Le Parquet a-t-il le droit de faire crocheter un domicile privé pour enlever une pancarte déclarant que le sarrazin est un misérable ou un imbécile à son choix ? » [6].

Piqué au vif, le futur créateur des premiers refuges pour animaux – Veeweyde, à Anderlecht – se lance à fond dans le combat aux côtés des syndicalistes en grève. A *L'Union libérale* qui lui reproche son agressivité, inhabituelle, vis-à-vis du « jaune » lors des mouvements de grève, il dénonce la trahison égoïste de l'intérêt général de la classe ouvrière en concluant avec humour : « S'il en a conscience, ai-je tort de dire que c'est un misérable, et s'il n'en a pas conscience, lui fais-je injure en le traitant d'imbécile ? On prétend que ce langage sévère, mais juste, contraste avec les recommandations de douceur que je fais au sujet des animaux. Qu'on me démontre que les sarrazins ont la candide inconscience des animaux et je m'engage à faire placarder sur les murs de Verviers : Traitez les sarrazins avec douceur ! Et cette fois, du moins, j'espère ne pas éveiller les susceptibilités du parquet ».

Emporté par sa fougue, le « président des bêtes » fera ensuite imprimer et distribuer dans tout Verviers un tract en forme de profession de foi politique, syndicale et morale où il s'élève avec vigueur et tout à la fois contre l'intransigeance des patrons du TEC de l'époque – déjà ! – contre les « jaunes », le parquet, le libéralisme débridé, la religion « crétinisante », le militarisme, l'alcoolisme, le jeu, les déficiences de l'instruction publique, l'absence de sécurité sociale et… les excès potentiels du syndicalisme aussi : « Je proteste, quand je vois l'ouvrier, ivre de sa puissance, risquer de tout gâter par son intransigeance et oublier que l'autorité du patron doit être respectée à l'usine et celle de l'instituteur à l'école… ». Le 6 mai, il prendra encore la parole dans un meeting de solidarité avec les ouvriers du tram en suggérant que les syndicats des usines Peltzer et Simonis fassent pression sur leurs patrons, qui sont administrateurs de la Société de tram, pour que celle-ci renoue le dialogue.

Peine perdue : la direction des tramways perd certes de l'argent en faisant circuler à vide des voitures boycottées par les ouvriers ou désertée par les voyageurs de commerce et les petits commerçants par crainte d'être eux-mêmes boycottés par leurs clients, les employés « supplanteurs » se rendent à leur travail sous les huées, la maison de l'un d'eux est même goudronnée, mais les plantureux bénéfices des années antérieures permettent à la Compagnie de voir venir. Et dans le contexte de la mobilité de l'époque, elle ne pense pas que la population acceptera longtemps de se passer du transport en commun, alors que sa seule alternative est la marche. Pourquoi enfin répondrait-elle à l'appel au dialogue, quand ses actionnaires ne cessent de préparer entre eux, sur d'autres fronts, une résistance similaire face à l'armée ouvrière que les rouges ont mobilisée le 1er mai ?

**Notes**

1 *Temps Jadis,* n° 31, juin 1989, p. 10.
2 *Temps Jadis,* n° 46, mars 1995, p. 12.
3 *Fettweis,* Verviers, Irézumi, 1999, photographies p. 10, 106 et 158.
4 F. JORIS, *La presse verviétoise de 1850 à 1914,* p. 386.
5 *Temps jadis,* n° 14, juillet 1981, p. 15.
6 Je reproduis cet épisode savoureux d'après L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 397.

## 11

## Mardi 1er mai, 10 heures, en Gérardchamps

Etre reporter au *Travail* implique non seulement de rendre compte quasi mot par mot des séances des Conseils communaux – et à cet égard, tous les rédacteurs des quotidiens locaux sont soumis à la même loi du genre – mais il en est de même des meetings syndicaux et des manifestations socialistes de tout poil, et cela fait un sacré surcroît de travail pour Camille Feller. Il aurait dû s'en douter. Impossible d'y couper pour le 1er mai bien sûr. Roggeman veut au moins une colonne entière pour le cortège lui-même, deux pour le meeting [1]. Trois fois cent-quarante lignes de quarante caractères selon les typographes, un beau paquet de feuillet à noircir après avoir accompagné toute la manifestation debout, carnet de notes à la main pour n'oublier aucun détail, aucun groupe, aucun incident éventuel.

Pour cette première, Feller est arrivé tôt – il est venu à pied bien sûr vu les circonstances mais depuis son domicile de la rue Tranchée, ce n'était pas long – au carrefour où se rencontrent la rue des Gérardchamps, le pont Léopold et la rue David, entre les escaliers de la gare Ouest et, lui faisant face, la masse imposante des bureaux de l'empire Peltzer. Place-forte industrielle de la rue David, ceux-ci (dont il ne reste rien aujourd'hui) dominent alors tout le quartier. La firme Peltzer et fils, qui avait fait ses débuts à la fin du XVIIIe siècle dans la maison Closset en Saucy, compte alors cinq usines dans l'agglomération dont, voisins des énormes gazomètres, les immenses filatures et tissages entre Gérardchamps et la Vesdre (là où se trouvent aujourd'hui Colruyt et d'autres grandes surfaces) et, de l'autre côté de la ville , les lavoirs et peignages de Renoupré, sur le côté droit de la rivière, face au vaste complexe Simonis étalé sur la rive opposée. Une dynastie protestante, libérale et maçonnique d'un côté, catholique et conservatrice de l'autre, mais un même regard sur les forces ouvrières en voie d'organisation.

Le cortège va se former, des groupes stationnent déjà bien avant 10 heures ; on cherche ses places et l'on se range rapidement. La rue des Gérardchamps s'emplit de manifestants, la colonne s'allonge, une trentaine de policiers font le service d'ordre ; de la gare débarquent à chaque instant de nouveaux groupes venus des communes rurales. Bientôt le carrefour est grouillant de monde, il faut écarter des spectateurs pour laisser place aux manifestants qui débouchent de toutes parts, cartels, drapeaux et bannières en tête.

Feller s'est installé en haut des escaliers de la gare où des grappes de curieux sont juchés. Le spectacle est impressionnant. Il admire l'ordre parfait et la rapidité avec lesquels tout le monde se place. Le cortège prend corps et s'organise, les harmonies s'intercalent et au moment du départ la colonne s'allonge dans la rue des Gérardchamps jusqu'à plus d'un kilomètre de la gare. Le cortège s'ébranle. Feller peut évaluer, sans exagération, le nombre des participants entre quatorze et quinze mille. Un fameux chiffre, les organisateurs du POB et des syndicats peuvent être fiers du résultat obtenu. Malheureusement, au moment du départ, la pluie se met à tomber, et c'est sous la drache que le défilé commence par la rue David.

Le groupe des tambours et clairons ouvre la marche, puis viennent le Conseil confédéral syndical et les leaders du POB dont de Brouckère venu de Bruxelles, le personnel de la Presse Ouvrière, l'Harmonie des Travailleurs, enfin les groupes d'ouvriers en habits du dimanche, manteaux et chapeaux ronds. Voici les corroyeurs, le syndicat de La Verviétoise, la Fédération du peigné, dont les effectifs sont particulièrement nombreux, les métallurgistes, les mouleurs et fondeurs précédés d'un énorme calicot portant ces mots : « Le Syndicat des Fondeurs réclame l'abrogation de l'article 310 du Code Pénal ». Vient ensuite la Fédération du cardé très nombreuse elle aussi, l'Harmonie de Dolhain, la Fédération des tisserands, les façonniers, les nettoyeuses d'étoffes, les noueuses, l'Harmonie de Pepinster, la Fédération des apprêts, les laveurs de laine, les presseurs-décatisseurs, les ourdisseurs, les chocolatiers et pains d'épicier, les plombiers, les peintres, les cordonniers, les chauffeurs, les cochers, les

conducteurs et soigneurs de chevaux, les chapeliers, les employés du tram et bien d'autres encore…

Tout le long du cortège qui s'avance aux chants de *l'Internationale* et de la *Marseillaise* vers la place du Martyr, par les rues David, de l'Harmonie, du Brou et le pont St-Laurent, une triple haie de curieux regarde malgré la pluie, visiblement impressionnés par ces effectifs imposants ! Vers la fin du cortège sont groupés treize drapeaux rouges précédant un char allégorique qui ferme la marche avec le mot Renouveau et trois 8 entrelacés. Au sommet du char une jeune militante symbolise une déesse protégeant le monde entourée d'un groupe de fillettes vêtues de blanc. Feller note encore d'autres calicots : « Nul n'a droit au superflu tant que chacun n'a le nécessaire » ; « Les longs jours de travail abrutissent » ; « La journée de huit heures donne le travail, le repos, le loisir ». Les *trois 8,* comme on dit, sont au centre des revendications ouvrières partout où le 1er mai est fêté cette année.

Quand le cortège parvient à la place du Martyr, les militants peuvent assister à la remise des bannières syndicales à la *Verviétoise* et aux *Tanneurs Corroyeurs*. La pluie tombe toujours. C'est au balcon d'un local syndical qu'a lieu la cérémonie. Tandis que la foule se masse en bas sur la place, les présidents des fédérations syndicales concernées (le Peigné et le Cuir) et ceux des syndicats d'usines mis à l'honneur prennent la parole avant que les bannières flambant neuves apparaissent au balcon – l'une et l'autre ornée de figures symboliques sur fond blanc et non rouge, neutralité politique oblige. Le cortège se reforme ensuite et poursuit son itinéraire, au milieu de la même affluence : durant deux bonnes heures, il va parcourir un immense tour du centre de la ville, par les rues du Collège, des Raines, Sommeleville, Sécheval, Thier-Mère-Dieu, place du Marché, Crapaurue, place Verte, pont St-Laurent, rues du Marteau, de Hodimont, du Commerce, de Dison, Spintay, place du Martyr et enfin rue du Gymnase où a lieu la dislocation. Il est treize heures, Feller ne sent plus ses pieds, et il n'est pas le seul.

Cela fait douze ans que le centre vital du POB verviétois s'est ancré rue du Gymnase. En 1893, à l'expiration de leur bail d'occupation du vaste café

des « Mille colonnes » rue du Collège juste en face de la rue Masson (café qui deviendra plus tard le cinéma Marivaux avant de céder la place à un parking couvert de bien mauvais goût), les socialiste verviétois ont entamé rue du Gymnase la construction d'une grande Maison du Peuple inaugurée le 13 mars 1894 en présence du « patron » historique du P.O.B. Emile Vandervelde. Construit sur les plans de l'architecte Henri Closson grâce aux bénéfices de la boulangerie coopérative ouvrière pour la somme – énorme à l'époque – de 300.000 francs, ce palais ouvrier - qui fit place lui aussi à un parking en 1983 – préfigurait ceux qu' allaient édifier en 1899 les socialistes bruxellois (la Maison du Peuple de Victor Horta) et en 1900 les Gantois du Vooruit (« Ons Huis », préservée, elle, des destructions aveugles du XX$^{e}$ siècle).

Le local socialiste verviétois est en forme d'équerre et comporte deux étages. Particulièrement soignée, la façade porte à son sommet une statue de la Liberté et des allégories de l'Agriculture et de la Moisson encadrent un grand balcon pour rappeler la vocation principale de boulangerie coopérative. Une grande cour de 1.200 m$^2$ reste libre entre les deux branches de l'équerre. Les bâtiments couvrent 450 m$^2$ sur quatre niveaux. La Fédération socialiste, des groupes syndicaux, culturels et autres y louent des bureaux. Au-dessus du café, la grande salle mesure 15 mètres sur 20, avec une vaste scène et un balcon en galerie de trois mètres de large. L'aile du fond de la cour contient le moulin à vapeur, la boulangerie mécanique, la fabrique de pain d'épices, les écuries et les magasins [2].

Si la plupart des manifestants se dispersent, Feller, lui, doit encore prendre note des discours que vont prononcer maintenant les leaders, politiques cette fois, dans la grande salle des fêtes de la Maison du Peuple. Celle-ci est archi-comble quand s'ouvre le meeting. Il y a déjà plus de deux mille auditeurs entassés (c'est en tous cas l'évaluation que Feller donnera sans trop vérifier) et une énorme cohue se presse dans les escaliers. Auréolé de ses quarante années de militance et de meetings, Pierre Fluche préside. A ses côtés, la vedette est le Bruxellois Louis de Brouckère [3], directeur du *Peuple* et figure de proue de la gauche du P.O.B., qui connaît bien Verviers puisqu'il en fut le député de 1894 à 1898. Prennent aussi place sur la scène Jean Roggeman, Gustave Koenders, le gérant de la *Presse ouvrière,* les

députés Louis Pirard et Jean Malempré, et les conseillers communaux Kèschtgès, Germay et Demoulin.

Fluche ouvre la séance. Le public attend de son chef historique, célèbre pour ses harangues enflammées, qu'il « chauffe la salle » comme à l'accoutumée. Il va être servi : « Je salue tous les syndiqués qui dans la belle manifestation qui vient d'avoir lieu, marchant derrière leurs bannières, ont affirmé leur droit au bonheur et leur respect dans la pratique de la solidarité. Il y a quelques années le premier mai fut baptisé dans le sang. A Fourmies nous avons vu des enfants tomber sous les balles des soldats. C'est la rosée des martyrs et souvent le sang a accompagné les revendications ouvrières ». Fluche n'hésite pas à faire sa propre évaluation chiffrée, à la hausse. Quel culot , songe Feller qui gratte fiévreusement les paroles de l'orateur : « Aujourd'hui on a vu à Verviers 20.000 manifestants. Au nom du syndicalisme, au nom du Conseil confédéral, au nom de tous ces obscurs qui luttent pour vous, Camarades, je tiens à vous adresser un salut fraternel. Vous avez affirmé aujourd'hui le principe de la solidarité ouvrière. Jusque maintenant, on s'adressait au patron individuellement, on traitait avec lui. Aujourd'hui, c'est le syndicat qui fonctionne ; le syndicat, qui rend meilleur, plus digne et plus fort, vous conduira à l'avenir des travailleurs, à l'idéal ouvrier. Il y a dix ans, nous étions 33, aujourd'hui nous sommes 20.000 à célébrer le 1er mai. Dans 10 ans, nous serons 40.000. Plus il voit notre armée augmenter, plus le bourgeois a peur. Danton l'a dit, il faut faire peur, parfois. Jusqu'ici la classe ouvrière fut l'opprimée, nul n'osera désormais ni la méconnaître, ni la mépriser. »

De longues acclamations saluent la péroraison du « patron », qui n'ose pourtant conclure en wallon par son célèbre « les grosses panses, faut qu'on les troue » depuis qu'il représente – à sa façon – l'autorité communale, et depuis aussi que son embonpoint en a pris un coup. De Brouckère lui succède. L'orateur dénonce, comme ailleurs dans le pays, la résistance du patronat belge à la journée des 8 heures mais aussi ce fameux article 310 du Code qui entrave la solidarité ouvrière lors des conflits sociaux dans lesquels Verviers baigne au quotidien, et que le pouvoir vient d'invoquer ces derniers jours aussi bien contre une inoffensive affiche que pour arrêter des manifestants.

Enroué, le Bruxellois n'est pas trop long : dès 13h30, Feller peut regagner la rue de la Montagne pour rédiger son article au siège du journal. Pendant qu'il reconstitue ses notes, les militants se sont dispersés entre les divers locaux syndicaux répartis en ville. Les plus endurcis se retrouveront en soirée sur la place du Martyr, où les commerçants ont obtenu depuis peu l'installation d'un second kiosque communal afin que les concerts publics aient lieu en alternance sur l'une et l'autre place. C'est sur ce kiosque amovible que l'Harmonie des Travailleurs donne le concert final de la journée. Pour cette fois, le reporter du *Travail* s'abstiendra de détailler chaque morceau joué : il lui suffit d'un appel téléphonique au poste de police, tard le soir, pour savoir que tout s'est déroulé dans le calme. Il lui restera à broder les cinq lignes achevant son papier sur cette note positive. Mais demain est un autre jour : la rumeur court que sept corroyeurs ayant débrayé le matin pour participer au cortège du 1er mai ont été licenciés [2]. Encore du pain sur la planche !

**Notes**

1 Compte-rendu dans *Le Travail* du 2 mai 1906, p. 2, col. 1 à 3.

2 M. BEDEUR et P. ZAGAGLIA, *op.cit.,* p. 129. Voir aussi l'article de C. DEMEZ dans *Temps jadis,* n° 62, juin 1999, à qui j'emprunte la photo reproduite p. 340.

3 Louis de Brouckère (1870-1951), professeur à l'ULB, fut plus tard président de l'Internationale socialiste, sénateur coopté, Ministre d'Etat et Académicien.

4 *Revue du Travail,* 30 juin 1906, p. 613.



**Louis De Brouckère**
**(IEV)**

## 12

## 9 mai à 13h30,
## aux Gazomètres

« Décidément », se dit Demoulin, « il nous faudra bientôt prendre une chambre en Gérardchamps ! ». Le rédacteur en chef du *Jour* est à bout de souffle lorsqu'il parvient enfin au seuil des bureaux de la Compagnie du Gaz, rue… du Gazomètre, où se trouvent depuis 1862 deux imposants gazomètres (aujourd'hui remplacés par les établissements Boutet et Vandenborre) dont la capacité a été doublée en 1904, passant à 13.500 et 18.500 mètres cubes de gaz pour assurer l'alimentation de tous les réverbères de la ville [1]. En raison du boycott des trams, le journaliste du quotidien neutre a reçu instruction de ne pas recourir à ceux-ci : le risque est trop grand de s'aliéner un lectorat ouvrier qu'ils sont trois concurrents à courtiser. C'est donc à pied qu'en dépit de sa légendaire surcharge pondérale Demoulin a dû se rendre en Gérardchamps depuis son domicile de la place du Palais, car il entend rencontrer lui-même le directeur du Gaz. Voici quatre jours en effet que, non contents ( ?) de devoir redécouvrir les joies ( ?) de la marche, les Verviétois doivent s'habituer en soirée à tâtonner par endroits dans l'obscurité en raison de la grève – une de plus ! – de l'éclairage cette fois.

Tout avait commencé mi-avril [2] lorsque les allumeurs de réverbère, payés à la pièce et non à l'heure, avaient réclamé six centimes par lampe allumée ou éteinte, au lieu de quatre, estimant que, à l'ancien prix, ils ne gagnaient que 21 centimes à l'heure, pour un travail somme toute pénible. Qu'il pleuve, neige, vente ou gèle, aussi bien que l'été, l'allumeur doit marcher ; à une, deux ou trois heures du matin, selon la saison, il lui faut s'arracher au sommeil pour l'extinction des becs et cela 365 jours par an. Ni trêve ni répit dans ce service, mais des besognes supplémentaires en masse : tous les douze jours, tour de garde la nuit pour veiller à la bonne marche des lanternes et aller réveiller les hommes chargés de l'extinction des becs ; toutes les semaines, nettoyage des lanternes pendant une demi-journée ;

toutes les 5 ou 6 semaines, remplacement des vitres brisées, pendant une autre demi-journée. En hiver, corvée du dégèlement retenant parfois les hommes 4 ou 5 heures après l'allumage. Et pas d'organisation syndicale pour dialoguer avec la Compagnie du Gaz, car le soin des réverbères ne constitue, pour la plupart des ouvriers, qu'un travail accessoire leur procurant un supplément de salaire. Presque tous ont une autre profession qu'ils exercent pendant la journée et pour laquelle ils sont syndiqués. Ne pouvant en même temps s'affilier à un autre groupe, ils n'ont pas d'association particulière pour appuyer leurs revendications en tant qu'allumeurs.

Il avait donc été facile pour la Compagnie du gaz de répondre à la demande d'augmentation en annonçant qu'elle avait décidé de modifier le service : dorénavant, l'allumage serait effectué par des ouvriers à poste fixe, attachés pendant toute la journée à l'établissement, comme manœuvres. En conséquence, elle avait invité ceux qui étaient disposés à entrer à son service dans ces conditions nouvelles, à s'inscrire pour se faire embaucher. Les quarante allumeurs ainsi congédiés firent appel, comme leurs collègues des trams, à la solidarité ouvrière, pour que personne ne se présente pour les remplacer, ce qui fut le cas. La Compagnie persistant dans sa décision, ils s'étaient mis en grève le 5 mai, et leur service était depuis effectué tant bien que mal par les ouvriers de l'usine gazière qui devaient à leur tour subir la colère d'une population déjà surexcitée par les autres conflits en cours.

Dès le 5 mai, des ouvriers préposés à l'allumage des réverbères avaient été poursuivis par les huées d'une foule de trois cents personnes. Un agent de police avait empoigné un manifestant, et s'était à son tour fait maltraiter par la foule. Un ouvrier fut atteint à la nuque par un pavé au moment où il allumait une lampe. Ces agressions s'étaient reproduites les jours suivants. En même temps, on s'attaquait aux réverbères, et les autorités consignaient un piquet de gendarmes à l'hôtel de ville de Hodimont.

Le soir du 8 mai, certains avaient trouvé un moyen nouveau d'appuyer de manière plus pacifique mais combien exaspérante les revendications des grévistes : dans les rues éloignées du centre, on constata que les réverbères,

au fur et à mesure qu'on les allumait, s'éteignaient d'eux-mêmes : on avait simplement insufflé de l'air dans les tuyaux. Tout en regrettant le vandalisme contre les réverbères (que la ville, et non la Compagnie du gaz, devait remplacer à ses frais) et encore plus les agressions physiques contre les ouvriers, *Le Travail* était un brin désarçonné par ce mouvement né en dehors des instances syndicales mais néanmoins conforme au principe de solidarité de classe auquel lui-même appelait chaque jour depuis plus de cinq ans. Le directeur du *Jour* pour sa part, fidèle à sa volonté d'informer le plus complètement possible ses lecteurs sur tous les tenants et aboutissants du conflit, avait chargé son rédacteur de recueillir le point de vue du directeur du gaz sur une éventuelle intervention de la Commission communale du Travail pour faire baisser la tension. Mais Demoulin allait à peine franchir la porte des locaux de la Compagnie qu'une autre actualité le rattrapait [3] : poursuivi par une foule d'ouvriers en colère, un policier en civil et deux agents maintenant fermement un jeune homme accourent jusqu'aux bureaux du Gaz, y entrent sans ménagement et s'y mettent à l'abri, laissant sur le seuil le journaliste bientôt rejoint par une masse considérable de travailleurs de chez Houget qui parlent d'envahir les locaux pour délivrer leur camarade !

Demoulin est vite mis au courant des faits. Quelques minutes plus tôt, à cent mètres de là, au moment où un tram, venant de la rue David, passait rue de Francomont (que l'on rebaptisera plus tard rue Fernand Houget), des huées ont éclaté comme de coutume depuis les ateliers de la Société anonyme pour la construction de machines, alors le nom officiel de l'usine Houget. Aussitôt , des agents de police sont entrés dans la cour de l'usine et ont arrêté un jeune ouvrier qu'ils ont conduit au gazomètre. Lorsque cet ouvrier avait été appréhendé par deux policiers et un agent en civil, il était déjà dans la cour de l'établissement, se rendant à l'ouvrage. Ses compagnons qui le précédaient avaient donc fait volte-face et voulu l'arracher aux agents, qui avaient entraîné leur prisonnier au pas de course, suivi immédiatement par quelques-uns de ses collègues. Les autres s'étaient précipités chez leur patron pour lui demander d'intervenir : Fernand Houget achevait de dîner avec son fils Adrien dans sa maison juste de l'autre côté de la rue. Pendant qu'ils discutaient, on leur annonça

que tous les ouvriers venaient de quitter le travail et se précipitaient en courant vers la Société du gaz, avec l'intention d'aller délivrer le prisonnier. De fait, voilà Houget père et fils qui arrivent à leur tour au Gaz, fendent la foule, obtiennent d'entrer dans les bureaux, se font expliquer la situation et ressortent pour exhorter leur personnel au calme, expliquant que le commissaire de police va arriver. Les ouvriers font marche arrière dans la rue et commencent à attendre assez patiemment la suite des événements lorsqu'une douzaine de policiers arrivent sur les lieux et , ignorant tout des circonstances, donnent l'ordre à la foule de se disperser. Se croyant bernée par son patron, celle-ci refuse d'obtempérer. Les policiers mettent sabre au clair et chargent. Demoulin assiste alors à cette scène incroyable : Fernand Houget se précipite hors des bureaux du Gaz et se jette dans la mêlée aux côtés de ses ouvriers en les appelant encore au calme : ils sont deux à trois cents, et pourraient sans difficulté passer à tabac les douze pandores. Houget tente d'expliquer la situation au chef du peloton, fait état de sa qualité de conseiller communal pour se faire obéir mais la police n'en a cure : « Nous nous foutons des conseillers » lui hurle-t-on. Une dizaine de travailleurs sont déjà blessés par des coups de sabre et Houget manque lui-même d'en recevoir un lorsque son fils Adrien (le futur bourgmestre de Verviers en 1952) le ramène en arrière, juste au moment où arrive un commissaire de police puis le commissaire en chef qui, conformément aux instructions du procureur du Roi, veulent à tout prix transférer le prisonnier au Commissariat de la rue du Collège, malgré la foule en colère !

Demoulin n'a rien perdu de la scène mais c'est de la bouche de Houget lui-même qu'il obtiendra le récit du dénouement, une fois le calme revenu : « après avoir discuté longuement avec le commissaire en chef sur l'inopportunité de ce transfert de l'inculpé, je lui proposai de soumettre le cas au procureur du Roi , ce qu'il accepta. Je téléphonai donc au substitut, qui voulut bien se rendre tout de suite chez le procureur du Roi, pour le mettre au courant des graves événements qui venaient de se produire et lui soumettre ma demande d'intervention. Une heure après, ces magistrats arrivaient à l'usine à gaz et me priaient de leur exposer la situation. Après une délibération qui dura plus d'une demi-heure, j'eus la satisfaction de voir ces messieurs m'accorder la mise en liberté du jeune homme, à la condition que je me rendrais avec lui, au milieu de mes ouvriers, pour leur

annoncer que cette mise en liberté était accordée uniquement sur mes instances et sur l'engagement, que je prenais en leur nom, qu'ils s'abstiendraient, à l'avenir, des manifestations auxquelles ils se livraient contre les employés du tramway à leur passage devant l'usine. Accompagné des commissaires, je rendis compte aux ouvriers de cette condition, le commissaire en chef leur confirma que c'était uniquement à ma demande que le Parquet avait consenti à faire preuve de mansuétude ». Les travailleurs s'étaient dispersés dans le calme. Le soir même, ils envoyèrent une pétition au bourgmestre contre les brutalités policières, imités en cela par les syndicats de chez Peltzer. Le lendemain, cependant que des affiches anonymes fleurissaient en ville pour dénoncer « la responsabilité morale des Sociétés du Tram et du Gaz dans le sang versé », les ouvriers de Houget rendaient hommage à ce dernier et à son fils, qui avaient montré qu'ils étaient de la trempe de ces patrons prêts à défendre leur usine et leurs hommes contre les dérapages inhérents à toute situation de crise.

L'agitation ne devait pas cesser, tout le quartier de Gérardchamps était en émoi. Dès le 10 au soir, un nouvel incident s'y produisait : vers 18h30, un homme faisant partie d'un groupe qui stationnait devant l'escalier de la gare lançait une pierre sur une voiture du tram dont il brisa une glace. Un agent de police se mit à sa poursuite au milieu des huées de la foule. L'homme courut vers la passerelle de Béribou, pour gagner le territoire de Lambermont sur lequel la police communale ne pouvait pénétrer. Le policier hésitait d'ailleurs à s'engager sur cette passerelle d'autant plus que la foule criait : « Jetez-le à l'eau, il n'a pas le droit de franchir la limite ». Le fuyard, arrivé sur Lambermont, se crut sauvé, mais il avait compté sans l'intervention d'un gendarme en civil qui s'était mis à ses trousses et qui, revolver au poing, l'obligea à se rendre.

Chaque jour apporte son altercation plus ou moins grave et rameute les reporters de la presse locale vers « le petit Seraing », comme certains appelaient Gérardchamps. Les autorités ont fait appel à la garde civique pour épauler policiers verviétois et gardes-champêtres de Lambermont, d'Ensival ou de Hodimont. Mais les ouvriers savent qu'aucun de ces policiers ne peut franchir les limites de sa commune et c'est donc à

proximité de celles-ci que les émeutiers sont les plus hardis. Le 11 au matin, pendant la phase de repos de 8 heures, une centaine d'ouvriers de la grande usine textile Hauzeur-Gérard sont regroupés quai de la Vesdre, sur le pont de Francomont qui marque la limite entre Verviers, Ensival et Lambermont. Ils s'amusent à huer à chaque passage du tram. A un moment, des pierres sont lancées par les manifestants. Le garde-champêtre de Lambermont s'élance vers un jeune homme et l'appréhende ; la foule l'entoure et le hue, il lâche prise, l'homme s'enfuit vers Verviers jusqu'à l'entrée de l'usine. Le garde-champêtre rebrousse chemin, suivi par la foule, lorsqu'un groupe de manifestants se rue sur lui et le passe à tabac !

Le même jour, des projectiles sont lancés dans les vitres des voitures. A quatorze heures, la société du Tram doit en remiser cinq. Vers seize heures, un projectile, qui brise une vitre, part d'un groupe stationnant à l'entrée de la rue des Franchimontois, où la commune d'Andrimont s'intercale entre celles de Verviers et de Dison. A seize heures trente, on signale une dizaine de voitures endommagées. Dans l'*Union libérale*, Désiré Vinche conclut le compte-rendu des faits de cette journée, dressé par Lejeune, en ces termes exaspérés : « Allons-nous vivre longtemps sous ce régime de la terreur. La vie de citoyens inoffensifs, de voyageurs, de passants même, qui n'ont rien à voir avec les revendications des employés du tramway, ne peut rester plus longtemps exposée… Il faut que ce vilain jeu finisse d'une façon ou d'une autre » !

Inutile de dire que les travailleurs ignorent, dans tous les sens du terme, ce que peut bien écrire le directeur du journal patronal. Le 12 mai [4], la situation empire et cette fois le reporter de *L'Union,* envoyé en Gérardchamps comme ses confrères, laisse éclater son indignation : « Nous venons d'assister à une scène de sauvagerie et de destruction qui nous a montré notre population ouvrière sous un jour peu flatteur. A l'endroit désigné sous le nom de Entre-deux-ponts, des ouvriers étaient embusqués armés de projectiles de toute espèce. A l'arrivée d'un tramway, ce fut une scène tragique de bombardement : les vitres volèrent en éclats, les voyageurs furent lapidés ; deux dames durent se coucher dans la voiture pour éviter des blessures graves. Les gendarmes ayant surgi, une mêlée se produisit entre la force armée et les assaillants. Un gendarme braqua sa

carabine dans la direction des émeutiers et le fracas du tonnerre, à ce moment épouvantable, ajoutait au tragique de la scène en donnant l'illusion d'une fusillade. La voiture s'était arrêtée . Un voyageur, père d'une enfant terrifiée couchée au fond de la voiture, criait de la plate-forme aux agresseurs : « Bandits ! Assassins ! » On eût dit le tableau d'une malle-poste arrêtée dans une gorge de la Calabre ! »

Une dizaine d'arrestations seront opérées et la foule dispersée, mais on signale aussi des arrestations à Renoupré et à Ensival, dont le bourgmestre comme celui de Lambermont vient de signer un arrêté interdisant les rassemblements. Deux jours plus tard, c'est rue de Dison, une fois de plus à la limite communale, que des incidents se produisent en fin d'après-midi au passage du tram de la ligne 2 : des huées s'étant élevées de la foule, les gendarmes procèdent à l'arrestation de deux jeunes gens qu'ils enferment dans le poste de la rue de Dison, tandis qu'on demande par téléphone une voiture pour les transférer à la prison de Verviers. La voiture arrive. Mais quand le cocher apprend qu'il s'agit de conduire des ouvriers arrêtés, il fait demi-tour et s'en va avec son attelage. La foule acclame le cocher et se masse devant le poste. Les gendarmes demandent du renfort. Quelques minutes après, le patron du cocher arrive lui-même avec une voiture chercher les deux ouvriers, en même temps qu'une quinzaine de gendarmes à cheval accourent ventre à terre et sabre au clair.

Boycotté par la masse des syndiqués mais aussi par les commerçants eux-mêmes menacés de boycott par leur clientèle ouvrière, et par les voyageurs de commerce à leur tour sur le conseil des commerçants et ainsi de suite, le service public du tram est néanmoins maintenu cahin caha au milieu de l'agitation croissante : rassemblements de foule, huées, coups de sifflet, puis… coups de carabine le 15 mai à Dison ! Le bourgmestre Mullendorff fait alors afficher un solennel appel au calme dans Verviers et, enfin, *Le Travail* intervient pour condamner formellement les débordements. Roggeman vient d'être informé de ce que la gendarmerie avait reçu instruction de tirer en cas de nouvelles violences, et des rumeurs évoquent la présence d'agents provocateurs lors des incidents. Or si, à Verviers, depuis les débuts du mouvement ouvrier voici quarante ans, on n'a eu à déplorer que la mort du malheureux Lambert Gillis, cet ouvrier ensivalois

abattu par une sentinelle au soir d'une manifestation antimilitariste en 1870, dans d'autres villes belges le cycle émeute/répression/régression a souvent cassé les élans du combat ouvrier après avoir brisé des vies.

Cette fois, le risque de dérapage est réel et Roggeman en appelle aux syndiqués : « Travailleurs, méfiez-vous ! Ce serait folie de marcher à l'émeute. Au premier indice, les gendarmes tireront : ils en ont reçu l'ordre. Alors, ce sera la ruine de votre beau mouvement de solidarité. Quelques cadavres, la troupe investissant les rues, et tout sera dit… Travailleurs, ne faites pas le jeu de la réaction, méfiez-vous des agents provocateurs. Nos associations syndicales dégagent absolument leur responsabilité au sujet des troubles qui pourraient survenir . Elles n'entendent pas se servir de l'émeute comme moyen d'action et jugent suffisant qu'on s'abstienne de monter dans les voitures et qu'on frappe de *mort morale* les sarrazins, c'est à dire que personne ne les connaisse. Elles tiennent pour exploits d'agents provocateurs, tout ce qui serait contraire à cette tactique et engagent les travailleurs à ne pas faire le jeu de ceux-ci en s'y associant individuellement ».

Un calme relatif va suivre ce double appel du premier magistrat de la cité et du journal syndical, permettant la reprise de négociations difficiles entre les quarante-six grévistes et la Compagnie. Les premiers acceptent de rentrer aux conditions anciennes, mais il ne manque plus à la seconde que vingt-deux volontaires pour retrouver un effectif complet de nonante-cinq hommes et elle n'entend pas se séparer d'un seul de ses « supplanteurs » pour réintégrer à sa place un gréviste : vingt-quatre de ces derniers doivent donc être licenciés. Les tractations s'annoncent rudes et le feu couve encore…

**Notes**

1 Sur les gazomètres, voir R. GASPARD ET E. SEFFER dans *Temps jadis,* n° 75, 2002, p. 3-5.

2 Laurent DECHESNE, *op.cit.,* p. 432-435 pour cette partie du récit, largement empruntée par Dechesne lui-même au *Travail.*

3 *Idem,* p. 404-409.

4 *Idem,* p. 417–420.

## 13

## Brasserie de Longchamps,
## 5 juin à 14 heures

Depuis leur mouvement victorieux de mars, les conducteurs et soigneurs de chevaux, camionneurs, charretiers et cochers avaient vu leur association syndicale grandir au point de pouvoir envisager la création d'un secrétariat permanent et de s'affilier à la Fédération internationale des ouvriers du transport. Des tensions persistaient cependant – au même titre que dans tous les autres secteurs cette année-là – notamment dans le petit monde des brasseries régionales où les ouvriers du transport jouaient un rôle important pour la livraison quotidienne des produits dans les quelque 400 cafés de la ville. A Verviers même, la brasserie de la Tonne d'or, rue des Raines (dont le propriétaire Pierre Grosfils avait été député au XIX$^{e}$ siècle), la brasserie Magnée place des Minières (aujourd'hui place Général Jacques) et surtout la brasserie de Longchamps sont les principales de la place. Elles distancent aisément la brasserie de la Croix-Rouge à Wegnez (future « Coq d'Or »), celle du Pont Léopold à Hodimont, celle de Petit-Rechain (à l'emplacement de l'actuel garage du Perron). Toutes fournissent directement en tonneaux et en casiers les estaminets de la cité ou les grossistes revendeurs tels Jean Blerot en Saucy qui mettent eux-mêmes en bouteille les produits de divers fabricants [1].

Fils de boulanger, les frères Mouget ont créé la brasserie de Longchamps rue de Mangombroux (du nom ancien de cette artère) en 1874. Jules Mouget, né l'année suivante, dirige depuis peu l'entreprise familiale (là où se trouve de nos jours la carrosserie Speder) lorsque commence la saga syndicale. Homme d'affaires avisé, Mouget – qui exportera plus tard ses bières en Uruguay comme en Allemagne – produit pour tous les goûts : bière de ménage, pils, bock, blonde, saison, double-saison… Il n'est pas hostile à l'organisation syndicale et a accepté l'arbitrage rendu en avril 1906 par la Commission communale du Travail dans le conflit opposant les brasseurs à leurs ouvriers sur les modalités de calcul salarial, puis le tarif

de 4 francs par jour fixé pour les travailleurs des brasseries. Mais c'est le licenciement d'un cocher qui a tendu le climat social dans son entreprise, à la fin mai : là où lui se séparait d'un travailleur refusant d'être affecté temporairement à d'autres tâches, son personnel a vu un acte de rétorsion à l'égard d'un syndicaliste trop zélé. Ses vingt-et-un ouvriers ont cessé le travail le 22 juin [2]. La clientèle en est réduite à venir s'approvisionner sur place en petites quantités si elle souhaite rester fidèle à ses bières réputées. Certains grands industriels envoient discrètement leur cocher chercher quelques casiers si leur glacière en est dépourvue. C'est qu'à Verviers, l'aristocratie de la laine savoure autant que le petit peuple les bières locales au goût relevé, que le vin n'a pas encore détrôné sur toutes les tables fortunées.

Aidé de deux supplanteurs qu'il est parvenu à embaucher et dont les grévistes réclament bien sûr le renvoi en même temps qu'un règlement clair négocié avec le syndicat pour le partage du travail en cas de chômage technique, Mouget, dont la demeure privée donne sur la vaste cour de la brasserie, charge lui-même les casiers de bières dans la calèche d'une autre « victime » du syndicat des cochers. Celui-ci n'est pas n'importe qui en l'occurrence, puisqu'il s'agit du respectable Edmond Duesberg en personne, propriétaire d'un florissant atelier de pressage et de décatissage de laines fondé voici longtemps par son père Otto-Caspar. Le souvenir de ce dernier se perpétue déjà à l'époque dans le nom du quartier d'Ottomont sur Andrimont où un autre de ses fils, Maurice, a fait édifier en 1896 par Thirion une élégante villa (qui deviendra bien plus tard hôtel de ville avant d'abriter les locaux de Radiolène). Edmond, lui, a conservé la résidence familiale de la rue des Raines, l'ancien hôtel Franquinet, à l'arrière duquel son père fit construire l'atelier [3] (siège aujourd'hui de l'imprimerie Plumhans rue des Alliés).

Approchant la cinquantaine, Edmond Duesberg se veut davantage homme de lettres qu'industriel et il s'efforce de concilier ses activités dans le textile avec une production dramatique qui lui a valu de figurer, en 1900, dans le *Dictionnaire national des contemporains* paru chez Brunel à Paris [4]. A l'instar de Paul Heusy [5] dans les années 1870 et de Francis Nautet [6] (le fils de Gilles Nautet – Hans dont le gendre fonda *Le Jour*) dans les années '80, qui

partirent tous deux de Verviers accomplir une carrière littéraire à Paris, puis, au début du XXe siècle, d'Adolphe Hardy [7] et de Christian Beck [8] (dont la fille Béatrice [9] obtiendra le prix Goncourt en 1952) émigrés l'un et l'autre à Bruxelles, c'est en séjournant à Paris que Duesberg a produit les meilleures de sa trentaine de pièces de théâtre dont plusieurs, dans les années 1890, ont été jouées dans la capitale française (*Les sabots,* 247 représentations en 1890 ; *La rupture*, 84 représentations en 1892 ; *La tache du nom*, 50 représentations en 1892 également). D'autres de ses œuvres ont eu les honneurs de traductions en flamand ou en allemand.

Rentré dans la capitale de la laine, où son aura va peu à peu s'estomper jusqu'à être tourné en dérision [10] dans les années '30, l'industriel-écrivain est confronté à son tour en cette année 1906 au boycottage du syndicat des conducteurs de chevaux pour avoir renvoyé deux cochers et refusé leur réintégration. Prenant le raffinement de cet homme de culture pour du mépris envers ses interlocuteurs ouvriers, *Le Travail* a eu des paroles blessantes à son égard, qu'il regrettera plus tard d'ailleurs, et Edmond Duesberg en est réduit à conduire lui-même ses chevaux en attendant que tout cela se calme.

- Si cela se calme un jour, cher Monsieur Duesberg, car s'il n'y avait que vos cochers et ma brasserie, mais c'est partout qu'on ne parle que de grève et de boycott, et j'en arrive même à me dire que je devrais m'y mettre moi aussi en fermant ma brasserie jusqu'à ce que certains reviennent à la raison. Voyez comme la fermeté des patrons des services publics semble payer : les grévistes du tram n'ont rien obtenu depuis avril et les négociations traînent en longueur, les allumeurs de réverbère sont dans la même situation…

- Attention, ne généralisez pas, Jules, les ouvriers du textile sont autrement organisés que ces braves allumeurs de lanternes et pas plus tard que ce matin, ceux d'un tissage à Dison viennent d'obtenir gain de cause après deux semaines de conflit pour une augmentation salariale, en tous cas le patron a bien dû transiger [11], et on remet en cause à nouveau à Verviers le tissage à deux métiers.

- J'ai lu cela, la création d'un Comité mixte d'ouvriers et de patrons pour discuter de la question . Mais pendant que leurs chefs parlementent, les tisserands votent avec leurs pieds me dit-on : chaque fois qu'ils ont terminé un travail dans un atelier où ils tissent sur deux métiers, ils le quittent sans faire d'éclat pour s'engager ailleurs comme tisserand à un métier [12]. Vous ne pensez pas qu'il serait temps de clarifier tout cela ?

- Mais Jules, comment faire ? Vous avez perçu la solidarité de classe entre tous nos syndiqués, le soutien de la population au moindre mouvement de grève…

- Hum, vis-à-vis de celle du tram, il me semble que ce soutien commence à faiblir…

- Certes, certes, mais si les tisserands s'y mettent, je vous le dis, ce sera une autre affaire ! C'est quand même le métier historique de notre bonne cité, de génération en génération, nous ne pouvons l'ignorer et…

- Et un lock-out des tissages aurait des conséquences pour pas mal d'autres firmes bien sûr, comme votre pressage, c'est cela ?

- La question n'est pas là, je vous parle du contexte. Dites, ils sont bien pesants vos casiers de bières.

- C'est que vous n'avez pas l'habitude d'en porter. Moi non plus d'ailleurs. Mais ceux de Blerot sont des enclumes à côté des miens.

- Le contexte, Jules, c'est ce climat de revendication permanente et généralisée, il s'en prépare même une dans le commerce de détail me dit-on, bref personne n'est à l'abri et les meilleurs esprits soutiennent n'importe qui. Tiens, voilà un alexandrin que je tenterai de replacer.

- A propos de verres, tenez le casier droit, c'est fragile les bouteilles. Les meilleurs esprits, vous visez qui ?

- Mais Ruhl mon bon ami, ce brave président des bêtes qui a poursuivi sa croisade contre les sarrazins en intervenant dans le conflit des médecins. Cela dit, nous en reparlerons un autre jour car je file maintenant, j'ai de quoi tenir un siège. Je réglerai votre note dès réception.

- Bonne route, Monsieur Duesberg, et ne craignez rien de la grève des médecins, ma bière est excellente pour la santé.

- Je n'en suis pas encore réduit à m'affilier à une caisse commune, mon cher Mouget.

Car il y avait en plus de tout le reste, grève de médecins. Oh, pas que ceux-ci refusaient de soigner leurs concitoyens pour obtenir d'être payés davantage. Mais leur Cercle médical, regroupant septante-six médecins sur les septante-huit de l'agglomération, avait décidé en mai de s'opposer – bel et bien par une grève sélective des soins – aux nouvelles conditions tarifaires que la Caisse commune des industries textiles réunies tentait d'imposer aux médecins auxquelles elle avait recours. Regroupant une vingtaine de patrons textiles qui y assuraient ensemble quelque 6.000 ouvriers, cette Caisse partageait jusque là les visites médicales aux travailleurs affiliés entre une quinzaine de médecins dispersés en ville et payés à l'acte. Début 1906, elle avait eu la mauvaise idée – vu le climat social du moment – de confier désormais cette tâche à deux ou trois médecins seulement recevant un traitement annuel fixe.

Ce fut la Caisse patronale contre le syndicat médical avec tous les ingrédients des conflits du moment : les affiliés du Cercle médical refusèrent les propositions des assureurs, la Caisse engagea deux médecins étrangers à la ville, leurs confrères verviétois décidèrent de les boycotter (c'était décidément la mode en ce printemps agité) en leur refusant tout contact mais aussi assistance à leurs 6. 000 clients le cas échéant – ce qui était plus grave. Un docteur Deru, étranger au Cercle, désapprouva publiquement ses collègues en se disant prêt, lui, à épauler si besoin les supplanteurs en blouse blanche, ce qui amena Jules Ruhl à intervenir à son tour dans le conflit en apposant à sa désormais célèbre vitrine une affiche dénonçant Deru comme « sarrazin », affiche que le Parquet fit aussitôt

enlever, une fois de plus et toujours au nom de l'article 310 du Code réprimant les atteintes à la liberté du travail !

Le conflit devait se terminer, mi-juin, avec le maintien du nouveau système par la Caisse d'assurances malgré les critiques formulées à son encontre par le Conseil confédéral des syndicats verviétois, qui prêta ainsi main-forte, mais en vain, au syndicat des médecins au nom de la santé des travailleurs. Mais l'épisode eut aussi son épilogue judiciaire : le dr. Deru, épaulé par l'avocat Desanfans (qui présidait aussi la Fédération patronale textile), avait assigné en justice Jules Ruhl, défendu par Albert Bonjean (écrivain à ses heures et futur « chantre de la Fagne », qui tenait la chronique littéraire dans *L'Union libérale* [13]). Les débats furent plus détendus au tribunal que la polémique dans les colonnes du *Jour* – où les adversaires s'étripèrent deux semaines durant à coups de missives incendiaires et de mises en cause personnelles, l'un moquant les publicités du médecin qui se déclarait dans les colonnes des journaux « spécialiste des dames lasses de souffrir », l'autre brocardant le zèle exacerbé du « président des bêtes » allant jusqu'au végétarisme idéologique [14].

Maître Bonjean soulignera devant le tribunal [15] que Jules Ruhl est un « homme qui, avec un désintéressement admirable, consacre depuis longtemps sa fortune tout entière aux œuvres les plus dignes et les plus nobles. Il s'est fait l'apôtre de la bonté ; il a entrepris les plus belles croisades ; il a toujours, avec un courage et une énergie superbes, remonté tous les courants de l'opinion. Il a peut-être parfois les écarts généreux de l'apôtre, mais combien belle est son œuvre ! ». Emporté par sa fougue, le futur bâtonnier de Verviers retrace les combats pittoresques ou profonds de son client : « Vous le voyez combattre toutes les erreurs, tous les abus, toutes les injustices. Avant-hier encore, dans un meeting, il s'élevait contre la coutume barbare des femmes de porter des plumes à leurs chapeaux. Il rappelait que, pour avoir de belles plumes, on devait avant de le tuer, plonger l'oiseau dans l'eau bouillante. Il s'élevait contre le port du corset ! Rappelez-vous son intervention dans les raids militaires Bruxelles-Ostende, ses pancartes combattant le jeu, l'alcool, la débauche. Il s'élève contre toutes les erreurs, les faiblesses et les vices de notre pauvre humanité. Il part en guerre contre le militarisme, il défend le suffrage universel. Il demande des

lois réparatrices des accidents du travail ; il étale les misères amenées par le jeu dans les villes d'eaux ; on le voit à la tête de toutes les grandes croisades ! ».

Maître Desanfans peut admettre que Ruhl est un apôtre de douceur et de bonté. « Mais il a tort de s'imaginer, continue-t-il, qu'il n'y a plus une seule question agitée à Verviers dans laquelle il ne doive intervenir et donner des avis définitifs. C'est le grand redresseur de torts, c'est le Don Quichotte de la Vesdre. Nous le voyons partir armé de la plume comme d'une lance et alors apparaît à la célèbre vitrine l'affiche où le mot *sarrazin* est souligné. Il faut que cela cesse ! M. Ruhl se dit persécuté et cela paraît une idée fixe chez lui ; mais s'il y a quelqu'un dont on peut dire qu'il persécute les autres et qu'il recherche une popularité tapageuse, c'est bien M. Ruhl. Il n'est pas une autorité, pas une personnalité touchant à la Compagnie du tramway ou du gaz qui n'aient été l'objet de ses attaques, et quand on le gêne dans ces petits exercices, il se crie persécuté. C'est une manie connue, la manie de la persécution. Le cas paraît grave, M. Ruhl a besoin de soins et s'il n'avait pas ceux du syndicat, il peut compter sur ceux de M. Deru ».

« Ce n'est pas sa spécialité, réplique aussitôt Bonjean ; il ne soigne que les dames lasses de souffrir ! »

En fin de compte , Ruhl fut condamné à 500 francs de dommages envers Deru, vingt fois moins tout de même que ce que ce dernier avait réclamé pour prix de son honneur bafoué…

**Notes**

1 *Temps jadis,* n° spécial 24-25, 1986. La brasserie Blerot existe encore aujourd'hui, dans le zoning de Stembert.
2 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 500.
3 Catherine BAUWENS, *Le patrimoine industriel de la région verviétoise,* p. 81 et F. JORIS (dir.), *Le patrimoine verviétois,* p. 62.
4 Armand WEBER, *Essai de bibliographie verviétoise,* t. I, p. 338.
5 Paul Heusy (1834-1915), pseudonyme d'Alfred Guinotte, publia son premier roman à Paris en 1878.

6 Francis Nautet (1855-1896) publia notamment en 1892 la première *Histoire des lettre belges de langue française* et fut journaliste au *Figaro.*

7 Adolphe Hardy (1868-1954) publia *La Route enchantée* en 1904 et poursuivit sa carrière littéraire à Bruxelles.

8 Christian Beck (1879-1916), anima à partir de 1905 la revue littéraire internationale *Antée* et fut l'ami d'André Gide.

9 Béatrice Beck (née en 1914), fut l' auteur notamment de *Léon Morin, prêtre,* qui lui valut le Goncourt en 1952.

10 Voir son portrait dans HELLE, *Silhouettes et profils verviétois,* Verviers, p. 19.

11 *Revue du Travail,* 30 juin 1906, p. 613.

12 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 231.

13 Albert Bonjean (1858-1939) : voir son portrait dans HELLE, *op.cit.,* p. 16.

14 *Temps jadis,* n° 14, 1981, p. 15.

15 D'après L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 479.





**Caricatures de Edmond Duesberg (à gauche)**
**et d'Albert Bonjean, par Georges Desmarets**

## 14

## Quartier de Fonds-de-Loup,
## 8 juin, 21 heures

Honoré Lejeune parvient au sommet de la rue des Fabriques, où Vinche lui a demandé de suivre discrètement la tournée des allumeurs de réverbères car des rumeurs font état depuis plusieurs jours de possibles incidents à cet endroit, la police ayant remarqué que les attroupements au passage de la tournée devenaient de plus en plus importants et houleux dans cette rue populeuse menant à la limite entre Verviers et Andrimont. Juriste de formation et poète à ses heures, le jeune reporter de *L'Union libérale* – il a à peine 22 ans – a très vite quitté l'étude notariale où il avait commencé carrière pour embrasser celle de journaliste en remplaçant le précédent reporter de *L'Union*, Paul Beaupain [1]. Lejeune est avant tout un homme de lettres : à quinze ans, il signait déjà sous le pseudonyme « Hachel » des contributions au *Farfadet*, un mensuel littéraire de tendance catholique, et à vingt ans, il avait lui-même créé et dirigé un hebdomadaire culturel, artistique, sportif et mondain au titre ambitieux de *Tout Verviers*, disparu au printemps 1905 après quelques mois d'existence. Homme de conviction – il le prouvera par son attitude en 14-18 en s'exilant en Hollande pour animer *Le Courrier de la Meuse* – Lejeune est cependant plus à l'aise dans la chronique théâtrale (il en donnera au *Jour* et au *Soir* jusque dans les années 1960) que dans le corps à corps, même pacifique, avec une foule en colère dans un quartier populaire bourré d'immigrés et de militants ouvriers.

Le quartier dit des « Six Cents-Fabriques » est incontestablement en effet *le* quartier « rouge » de l'agglomération depuis sa création un demi-siècle plus tôt. C'est en 1855 que le conseiller communal verviétois Fléchet a proposé la création d'une nouvelle rue pour relier Verviers et Dison, parallélement à l'ancienne route passant par Hodimont. Très vite, le quartier abrite quelque 2.500 personnes au moins, et les témoignages s'accordent pour le désigner comme « un des plus populaires et des plus populeux » : de nombreuses familles y vivent dans la gêne, sinon dans

la misère. Dès janvier 1875 d'ailleurs, compte tenu du grand nombre de nécessiteux vivant dans le périmètre, quelques bourgeois créent une Société de secours qui y organise des distributions mensuelles de pain et de couvertures : elles se poursuivent encore en 1906. Quartier pauvre, Fonds-de-Loup est aussi cosmopolite et la presse locale qualifie la rue des Fabriques de « la petite Prusse, ou la petite Italie, au choix » tant y sont nombreux les étrangers. Verviers compte alors 6,3 % de « Prussiens » - c'est-à-dire de rhénans – attirés par le plein emploi local mais aussi par l'absence d'enseignement obligatoire jusqu'à 14 ans ou par un service militaire plus court et moins rebutant que dans le Reich. Cette immigration a été plus forte encore jadis : en 1890, environ un habitant de Verviers sur dix serait né en Allemagne. Ces immigrés ont leur société d'agrément, leur chorale, leur patronage, leur bibliothèque, leurs locaux privilégiés – Grande salle du Rhin rue Coronmeuse, café du Rhin et restaurant Bavaria rue de la Station par exemple [2]. Quant aux immigrés italiens, s'ils sont nettement moins nombreux alors pour des raisons géographiques évidentes, c'est aussi dans le quartier des rue de Dison, Fabriques et alentours qu'ils se regroupent – comme le feront des décennies plus tard les immigrants grecs, marocains, turcs puis africains, conservant à ces rues un caractère multiculturel né il y a plus d'un siècle.

Voici donc Lejeune en ce soir du 8 juin 1906 posté non loin du carrefour des rues Fonds-de-Loup et des Fabriques et adossé au mur de clôture de la chocolaterie Hardy. Depuis l'usine située au fond de la cour, les effluves de chocolat et de pain d'épices répandent un parfum de douceur dans le soir du printemps. La fabrique est à quelque trente mètres de la limite avec Andrimont, une de ces communes de l'agglomération avec Ensival et Dison où le Parti Ouvrier est déjà dominant. Le journaliste est loin d'être seul : une foule énorme s'est massée dans le bas de la rue Fonds-de-Loup, là où l'allumeur de réverbère, flanqué de deux gendarmes en uniforme, va clôturer sa tournée du quartier avant d'emprunter la rue Haute pour gagner la rue du Paradis. « S'il y arrive », songe Lejeune en voyant passer le trio sous ses yeux, car le comité d'accueil paraît fort excité.

De fait, comme l'allumeur et son escorte armée parviennent au bas de Fonds-de-Loup [3], ils sont accueillis par des cris, des injures et des huées. Ils

ne répondent pas. Leur silence enhardit les manifestants, qui se mettent à jeter des pierres et des tessons de bouteille. Cette fois, les deux gendarmes se retournent et saisissent une femme, la plus en verve et la plus proche. C'est le signal de la bagarre : cinquante personnes, hommes et femmes, se ruent sur les agents en criant : « Tuons-les ! Délivrons la femme ! ». Une grêle de pierres s'abat sur les pandores qui font face à l'émeute et se défendent à coups de crosse, blessant de nombreuses personnes. Entretemps, du renfort arrive : six gendarmes en civil qui se trouvaient dans les environs, accourent, attirés par le bruit et revolver au poing. Les huit hommes conduisent ensuite la prisonnière vers le poste de police de la rue de Dison, ce qui implique de retraverser tout le quartier mis en émoi. Les deux gendarmes en tenue dégagent le passage à coups de crosse de fusil dans la descente de la rue des Fabriques : la mêlée est terrible, les gendarmes arrêtent tous ceux qu'ils prennent en flagrant délit, et quand le groupe armé arrive au poste de la rue de Dison, les huit hommes de l'ordre entourent non plus une, mais sept prisonniers !

Lejeune a précédé le groupe – et l'émeute – à faible distance pour ne rien perdre de la scène tout en évitant un mauvais coup : un mois plus tôt, son confrère Demoulin a bien failli recevoir un coup de sabre maladroit en Gérardchamps dans des circonstances similaires. Gendarmes et prisonniers s'engouffrent dans le bureau de police, non loin du bassin de natation où quelques nageurs discutent des statuts de la société qu'ils s'apprêtent à créer sous le titre « Verviers-Natation ». Les clameurs de la rue parviennent jusque dans l'établissement de bains : la foule s'est massée devant le bureau de police, dans l'espoir de délivrer les détenus. Une pierre brise une fenêtre du poste. La police demande du renfort à la gendarmerie. Une vingtaine de gendarmes à cheval descendent en ville depuis leur caserne heusytoise, et chargent sabre au clair, déblayant les rues. Au carrefour de la rue des Fabriques, ils sont assaillis par une grêle de bouteilles lancées des fenêtres, qui se brisent sous les pieds des chevaux. Le commandant du détachement somme les habitants de fermer leurs fenêtres en menaçant de faire tirer ses hommes. Le calme se rétablit…

Les prisonniers, enfermés dans trois voitures cellulaires, sont conduit à la gendarmerie. Les gendarmes à cheval ont barré les carrefours de façon à

empêcher la foule de suivre les voitures, mais les plus excités des manifestants ont gagné les boulevards par des rues détournées, et quand, vers 23 heures, les voitures cellulaires escortées par les gendarmes passent place du Congrès (aujourd'hui place Vieuxtemps), des émeutiers dissimulés derrière les buissons envoient sur l'escorte une dernière bordée de projectiles. Une nouvelle arrestation a lieu. Enfin, vers minuit, tous les prisonniers sont écroués à la prison. L'ordre règne à Fonds-de-Loup…

Trois jours plus tard, les militants ouvriers ont trouvé la parade en mettant à l'index non plus les allumeurs de réverbères mais le gaz lui-même, dans une action pacifique non dénuée d'un humour potache qu'Honoré Lejeune semble apprécier dans la correspondance qu'il envoie à *L'Etoile belge* – ce grand journal bruxellois dont son prédécesseur Beaupain sera rédacteur en chef après la guerre : « Les ouvriers en ont trouvé une bien bonne pour se venger de la Société du gaz. Ils sont allés trouver tous les commerçants des rues de Dison, des Fabriques, de Hodimont, dont la clientèle ouvrière est la principale ressource, et ils ont forcé tous ces braves gens à ne plus se servir de gaz. L'effet a été immédiat. Dès hier soir, aucune vitrine de ces faubourgs n'a été éclairée au gaz. Ceux qui n'avaient pas de lampe à pétrole n'ont pas éclairé. Un loustic, qui est marchand de cigares, a planté une chandelle sur son comptoir et ce petit lumignon lui a fait faire des affaires d'or. L'aspect de ces rues, d'ordinaire si clair, si gai, si animé, était d'un morne touchant au comique. C'est le règne de la chandelle ».

« De proche en proche, les becs de gaz s'éteignent, explique Lejeune. Après Verviers, c'est le tour de Dison. Les boycotteurs vont de maison en maison, laissant l'obscurité derrière eux. Dans les principales rues des quartiers populaires, c'est à peine si l'on rencontre encore un magasin éclairé au gaz. Dès que les boycotteurs sont entrés quelques part, les ténèbres se font subitement, puis quelques instants après, s'allument des lampes à pétrole des systèmes les plus divers, des bougies, même des chandelles et des veilleuses ! Le besoin rend l'homme ingénieux : ici, un bijoutier a disposé dans son étalage des mottes d'argile dans lesquelles il a figé des bougies ; plus loin des coiffeurs ont suspendu à leur enseigne des lanternes vénitiennes ; des commerçants ne possédant pas de lampe à pétrole recourent aussi à ce moyen pour éclairer leur magasin » [4].

Hôteliers, cafetiers et restaurateurs se concertent sur l'attitude à adopter : se soumettre au risque de perdre une partie de la clientèle, résister en s'aliénant peut-être la majorité de la clientèle populaire ? Un quart des membres de l'Association des commerçants de Verviers, tout au plus, se déclare d'avis de s'opposer au diktat de la rue. La plupart se taisent prudemment, mais font observer malicieusement que l'Imprimerie ouvrière qui produit chaque jour non loin de là, rue de la Montagne, les milliers d'exemplaires du *Travail*, fonctionne elle-même au gaz !

Précisément, au bureau du journal syndical, Roggeman voit avec inquiétude ce nouveau mouvement spontané qui risque, quelques semaines à peine après le boycott des trams, de couper lui aussi la base ouvrière du soutien du petit commerce. Un soutien qui sera indispensable dans la bataille bien plus décisive pour toute la classe ouvrière verviétoise qui se profile, comme le prouve l'attitude de plus en plus ferme du patronat local dans tous les secteurs : chez Mouget au début du mois, les ouvriers brasseurs ont dû transiger après quatre jours de grève et la semaine suivante, c'est en vain que les 235 travailleurs de deux filatures ont arrêté le travail pour une augmentation de salaire [5].

Le malaise des ouvriers verviétois est évident, certes, la nervosité gagne de semaine en semaine, mais les débordements actuels pourraient déclencher trop tôt des hostilités bien plus grave et compromettre cinq années d'efforts d'organisation syndicale. Tant qu'à faire, les ouvriers devraient logiquement arrêter la rotative du *Travail,* faire fermer les usines fonctionnant au gaz, jeter sur le pavé leurs milliers de travailleurs et provoquer ainsi la conflagration générale – le grand soir… aux lampions ?

Devant tant d'incompréhension après tant d'années de pédagogie syndicale dans les colonnes de son journal, Roggeman lance un appel solennel aux militants au nom des dirigeants de cette Confédération aux liens encore trop lâches et à l'autorité balbutiante sur une masse ouvrière aux trois quarts syndiquée… de fraîche date, et cette fois, il menace implicitement de jeter le gant s'il n'est plus suivi : « Tous les rouages de la Confédération doivent se coordonner et obéir à une impulsion mère, se prêter librement à un contrôle, subordonner leurs soucis particuliers aux

intérêts généraux de la masse des syndiqués… Celui qui dirige et ordonne, ce n'est pas une personnalité quelconque, c'est l'intérêt de tous. Lorsqu'un syndicat a accepté le principe de la concertation, son autonomie est forcément limitée à des interventions qui n'engagent que lui-même. Si le mouvement qu'il opère est susceptible d'entraîner les autres syndicats confédérés, c'est à la Confédération, dès lors, qu'il appartient d'en prendre la direction. La conception d'une confédération appuyant les syndicats sans aucun contrôle sur eux est anarchique ; c'est le renversement de toute théorie. Elle est, pour cette raison, condamnée irrémédiablement à la faillite… D'un autre côté, supprimer la confédération, ce serait la régression, le retour aux errements d'autrefois, au particularisme syndical, à la désagrégation de la puissance solidariste, juste au moment où le patronat s'organise, créant des fédérations et des confédérations ! Ce serait insensé. Ce système n'est plus aujourd'hui défendable. Il est même grand temps, plus que temps, de faire bloc et consolider les bases de la confédération ouvrière. Si on ne l'entend pas ainsi dans les groupes, tant pis ; nous avons fait notre devoir en les avertissant. Il est absolument nécessaire qu'il y ait de l'ordre et de la méthode dans le mouvement syndical. Si les syndiqués ou leurs groupes d'atelier n'en jugeaient pas ainsi, c'est qu'il n'y aurait plus d'entente entre nous et dès lors, la solution serait très simple ».

L'appel serait-il entendu ?

**Notes**

1 Paul BEAUPAIN (1885-1936), collaborateur à *L'Union libérale* puis au *Travail,* partit diriger en 1913 le journal *La Province* à Namur avant de devenir rédacteur en chef de *l'Etoile belge* après la guerre.

2 D'après Jacques WYNANTS, *Les germanophones de la province de Liège entre l'enclume belge et le marteau du Reich, 1910-1914,* p. 14, 2004.

3 La suite du récit d'après L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 437 et suivantes.

4 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 440.

5 *Revue du Travail,* 31-7-1906, p. 702.

## 15

## Fabrique Lobet rue Biolley,
## 30 juin à 17 heures

Voilà trente ans maintenant que Simon Lobet, propriétaire d'une tannerie – et par ailleurs bourgmestre libéral de Verviers de 1885 à sa mort en 1891 – a orienté son fils Léon, en 1876, vers le commerce puis la fabrication de courroies en cuir [1]. Au tournant du siècle, Léon Lobet, après avoir également marché sur les traces politiques de son père en devenant conseiller communal libéral, a transformé l'entreprise familiale en société anonyme. Bureaux et usine se trouvent rue Biolley (à l'emplacement aujourd'hui de Pauly-Andrianne), à côté des ateliers du même nom, dans une artère au sud de la place Sommeleville dont l'appellation rend déjà hommage à l'époque à la puissante famille d'industriels catholiques qui dominèrent Verviers, son économie et sa vie politique dans la première moitié du XIX$^{e}$ siècle. Ils y avaient donné l'impulsion décisive à la révolution industrielle, avec les Simonis, en faisant venir William Cockerill à Verviers et en lui commandant les premiers assortiments de machines textiles. C'est par crainte des effets de celles-ci sur l'emploi que des ouvriers tisserands verviétois avaient envisagé en 1806 déjà de tenter de détruire ces mécaniques dans lesquelles ils ne voyaient que des menaces pour leur survie !

Un siècle après cet épisode alors oublié [2], la puissance des Biolley, au contraire de celle de leurs alliés Simonis, n'est plus ce qu'elle était. Alors qu'en 1804, Jean-François Biolley occupait 722 personnes dont 446 dans ses ateliers en Sommeleville (plus du double de son confrère et parent Iwan Simonis) soit à lui seul le quart ( !) de la main d'œuvre textile verviétoise [3], l'entreprise familiale avait été liquidée septante ans plus tard, triste épilogue d'une saga familiale aux allures balzaciennes qui avait largement contribué, par l'audace et la clairvoyance de plusieurs générations, à la richesse et à l'éclat de Verviers durant plus d'un siècle. Après le décès de Jean-François, mort sans enfant en 1822, c'est son épouse Marie-Anne Simonis qui avait dirigé l'entreprise de mains de maître durant près de dix

ans. Son neveu Raymond Biolley lui avait succédé avec brio en 1831, portant l'entreprise à son apogée : à sa mort en 1846, il était parvenu à multiplier par 3,5 le capital familial. Son fils Jean Henri dit Iwan, pour rassembler dans ses mains un maximum de moyens, avait épousé sa cousine Laure, fille de son oncle Edouard Biolley qui mourut en 1851, cinq ans à peine après son frère. Mais Iwan Biolley n'eut pas le temps de faire ses preuves à la tête de l'établissement : lui-même mourut en 1854, à l'âge de 36 ans ! Au contraire de sa tante Marie-Anne Simonis un quart de siècle plus tôt, Isabelle Simonis, la mère d'Iwan Biolley, n'était pas une femme d'affaires. Sa nièce et belle-fille Laure non plus : la veuve d'Iwan entra en religion. Restaient une sœur mariée à un comte de T'Serclaes, un frère de 18 ans (Joseph) et un autre de 26 (Emmanuel, qui devint bien plus tard sénateur) et pour héritiers deux fils de 17 et 10 ans, trop jeunes, ainsi que quatre filles mariées ou en voie de l'être à des nobles étrangers à l'industrie locale, bref pas de successeur de la trempe des Jean-François, Marie-Anne et Raymond Biolley jadis. Dans ces conditions, l'affaire périclita, les capitaux que les héritiers laissaient dans la firme depuis des générations furent réclamés par les enfants, la société de Biolley commença à se séparer d'immeubles industriels à Verviers dès 1866, elle y vendit ses dernières usines en 1888 et l'entreprise fut liquidée trente ans après le décès d'Iwan [4].

La chronique familiale avait ainsi eu raison de l'activité économique des Biolley entamée en Sommeleville dès 1725. On est donc bien loin, en 1906, de l'apogée que connurent les Biolley [5] sous le règne de Léopold Ier, quand Raymond et son frère cadet d'un an Edouard épousaient deux sœurs Simonis, se partageaient les postes de sénateur (pour l'aîné) et de bourgmestre (faisant fonction) de Verviers, faisaient venir, eux ou leurs épouses, d'abord des sœurs de Notre-Dame en 1827 puis des frères des écoles chrétiennes en 1831 et enfin des Jésuites en 1844 pour créer successivement les futurs Instituts Ste-Claire et St-Michel (ce dernier fêtait ses 75 ans en cette année 1906) et en 1855 le Collège St–François, quand ils finançaient la construction d'écoles primaires et de maisons ouvrières, l'érection par Vivroux d'une fontaine monumentale en forme d'obélisque sur « leur » place Sommeleville où chacun avait son hôtel de maître, et surtout l'édification de la nouvelle église paroissiale St-Remacle.

On était alors au milieu du XIX$^{e}$ siècle, et le sénateur faisait arrêter pour lui seul le train de Liège à Aix au fond du jardin de sa propriété de Sommeleville quand il revenait de Bruxelles, il exportait ses draps dans le monde entier en disposant pour ce faire de son propre navire (le « Raymond »), lui-même puis sa veuve recevaient la famille royale à loger dans leur hôtel particulier, ils possédaient le château du Hombiet sur les hauteurs d'Andrimont et celui de La Louveterie à Limbourg, Edouard se faisait construire le vaste château des Mazures à Pepinster, puis la veuve de ce dernier offrait à l'église St-Remacle une chaire de vérité sculptée par de Tombay en obtenant qu'on y représente les deux frères décédés sous l'apparence de leurs saints patrons respectifs…

Certes, un Raymond de Biolley, cinquième de dix enfants, petit-fils et fils de sénateur [5], siège encore sur les bancs catholiques au Conseil communal en 1906 après avoir été député de 1902 à 1904, mais les temps ont bien changé. Le vicomte a dû s'installer comme assureur et il représente sur la place de Verviers les produits des compagnies « Securitas » et « la Continentale » [6]. Il vit désormais rue Ste-Anne, non loin des Grandes-Rames édifiées par ses ancêtres, et non plus dans l'hôtel de maître familial, dont les nouveaux occupants respectent heureusement les murs. Car si l'ancien hôtel de maître d'Edouard a été transformé dès 1879 en pensionnat puis en école, l'hôtel de feu Raymond, malgré la proximité des ateliers adjacents, est resté bien plus longtemps résidence principale et ses occupants successifs ont veillé à préserver le décor intérieur qui accueillit à deux reprises Léopold Ier et la reine Marie-Louise puis en 1853 leur fils Léopold et sa promise Marie-Henriette d'Autriche : un demi-siècle après la première rencontre officielle des futurs époux royaux en ces lieux redécorés pour la circonstance avec faste par l'architecte royal Balat, les somptueux salons et salle à manger du premier étage sont restés inchangés.

Léon Lobet [7] n'a sans doute guère l'occasion de fréquenter l'hôtel particulier de ses illustres voisins : ceux-ci n'oublient probablement pas qu'il se chuchote depuis longtemps que le père de Léon , le bourgmestre Simon Lobet, aurait été l'auteur en 1843, à l'âge de 28 ans, d'un poème satirique intitulée *L'origine de la noblesse des Biolley*. Les plus radicaux des progressistes locaux colportaient alors ce texte dans des cercles restreints

au lendemain de l'anoblissement de Raymond Biolley par un Léopold Ier enchanté de son séjour verviétois lors de l'inauguration de la ligne de chemin de fer Liège-Aix [8]. Armand Weber vient d'ailleurs de rappeler l'existence de cette pièce inédite dans le second volume de sa *Bibliographie verviétoise* paru au début du siècle [9]. Que la paternité en soit exacte ou pas, Weber aime à faire lire à ses amis libéraux et maçons ces vers manuscrits humoristiques dont il possède, en collectionneur acharné qu'il est de tout ce qui touche le passé local, l'unique version connue [10]. Son auteur présumé devint, quarante deux ans plus tard, un honorable bourgmestre de Verviers mais en 1843, jeune libéral membre d'un cercle démocratique dont les plus fervents animateurs s'affirmeront républicains cinq ans plus tard, Simon Lobet avait voulu critiquer, en se moquant du nouveau vicomte, la toute-puissance de la famille Biolley à laquelle, objectivement, Verviers devait beaucoup mais dont l'omniprésence dans la gestion de la cité agaçait prodigieusement certains.

Sur la place de Verviers, soixante-trois ans plus tard, la société de Léon Lobet est une des principales corroieries, spécialisée dans les courroies de grandes dimensions et de largeurs inhabituelles. Les autres grands noms du secteur sont Coopman et Lafontaine, Dolne et Delwaide, Faison et Wertz et surtout le pionnier Théodore Houben. Actif depuis un demi-siècle, celui-ci a investi dans une nouvelle usine en 1898 – à l'âge de 72 ans ! – rue Mali, non loin de son confrère Lobet. De réputation mondiale, la firme Houben a été la seule de Belgique à obtenir un grand prix à l'Exposition universelle de Paris en 1900, elle vient encore d'être couronnée en 1906 à Milan, et elle commercialise avec succès des bandes antidérapantes pour les pneus de voitures dont les ventes sont en pleine expansion [11]. C'est d'ailleurs un petit problème technique lié à la fabrication de pneus spéciaux de course qui amène l'aîné des trois fils Houben chez Lobet. Les deux hommes sont de la même génération et savent s'entraider en cas de coup dur, or ici il y va de la participation d'une voiture Ruhl équipée de pneus Houben au premier critérium de Spa [12], que l'Automobile club de Belgique organise en juillet pour le dixième anniversaire de sa création et de la première course automobile belge, déjà à Spa précisément.

- Vous voyez, Léon, ce sera un véhicule intégralement verviétois, une 4 cylindres à 40 chevaux conduite par Antoine Dehesselle, le pilote officiel de Ruhl, il y aura vingt-cinq autres constructeurs concurrents et septante-six voitures au départ. Cela peut être une publicité extraordinaire pour nos pneus, s'ils tiennent le coup pendant les 1.000 km des six étapes du rallye puis sur les 500 km du circuit de vitesse.

- Alfred, sans vouloir m'en mêler, mais maintenant qu'un club automobile s'est créé à Spa (il y a trois semaines, c'est cela ?) ne serait-il pas temps de songer à créer un autodrome pour accueillir ces courses durant l'été plutôt que de tracer le circuit sur les routes des villages alentour ?

- On en parle, on évoque Malchamps, ou même Francorchamps et la vallée de l'Eau Rouge mais alors on serait proche de la douane allemande, et idéalement il faudrait récupérer Meiz et l'ouest de Malmédy aux Prussiens pour cela [13]. Mais vous avez raison, l'avenir est aux courses sur circuit, comme ce grand prix qui s'est déroulé voici trois jours au Mans, en France. Cela dit, pouvez-vous nous prêter l'engin dont je vous ai parlé, car la voiture est dans nos ateliers pour le montage des pneus, or la course est dans quelques jours et chaque heure compte ?

- Vous ne craignez pas de mouvements de grève, chez vous, car dans le climat actuel…

- Léon, je suis tout cela attentivement, comme vous je n'en doute pas, mais je pense que les ouvriers du cuir – ils sont environ 400 à Verviers depuis notre dernière extension voici deux ans – sont conscients de leur situation : eux ne font que dix heures pour 4 francs par jour, soit une demi-heure à une heure de moins que les cordonniers, les chapeliers, les gens du bâtiment ou les magasiniers pour le même salaire.

- Certes, j'admets qu'ils sont calmes dans notre secteur, mais je peux vous retourner l'argument : les employés du tram étaient les seuls dans toute l'agglomération à bénéficier de journées de 9h30 pour ce tarif, et cela ne les a pas empêchés de lancer leur mouvement…

- Dont l'échec va servir de leçon à certains j'espère : tous les grévistes qui n'ont pas voulu reprendre le travail ont été congédiés hier quasi dans l'indifférence. Simonis et Peltzer ont bien fait de résister. Et voyez comme les trois grèves de rattacheurs ont vite été résorbées par leur syndicat lui-même ces derniers jours. Vous verrez que tout cela va se tasser.

- Quand j'entends mes collègues socialistes au Conseil communal, je n'en suis pas si sûr, cher ami, mais venez, je vais vous remettre ce qu'il vous faut pour les pneus de la Ruhl.

**Notes**

1 Iwan LONGTAIN, *Industries du passé de la région verviétoise,* p. 131.
2 Conférence du Professeur Gérard Gayot à Verviers le 5 mai 2006.
3 Gérard GAYOT, *La classe ouvrière saisie par la révolution industrielle à Verviers, 1800-1810,* p. 10 et 16.
4 Pierre LEBRUN, *Essai sur la révolution industrielle en Belgique,* Bruxelles, Palais des Académies, 1979, p. 220 (en note).
5 Voir *Dictionnaire des patrons en Belgique,* Bruxelles, 1996, p. 145-146 ; N. CAULIER-MATHY, *Le monde des parlementaires liégeois 1831-1893,* Bruxelles, 1996, A. ZUMKIR, *op.cit.*, tome IV, tableau I et généalogie de la famille Biolley dressée par celle-ci.
6 Voir les encarts publicitaires dans *Le Courrier du Soir* du second semestre 1906.
7 Léon Lobet (1849-1926), industriel et conseiller communal libéral, collabora à l'œuvre d'éducation permanente libérale des Soirées Populaires.
8 Léopold Ier ne réalisa que 27 anoblissements en 34 ans de règne, contre 140 en 44 ans pour Léopold II et 330 en 42 ans pour Baudouin.
9 Armand WEBER, *Essai de Bibliographie verviétoise,* tome III, p. 290.
10 Conservée dans les manuscrits du Fonds Weber de la Bibliothèque communale, code 136-4 (« chanson diverses »).
11 Iwan LONGTAIN, *op.cit.,* p. 128.
12 M. BEDEUR, *Les pionniers verviétois de l'automobile, op.cit.,* p. 157.
13 R. BOVY, T. GALLE, H. MAUDOUX, *Spa-Francorchamps,* 2005.

## 16

## Château des Mazures
## 6 juillet à 18 heures

- Et bien, Messieurs, buvons donc à la santé du grand *Courrier,* puisque le nouveau-né vient de passer sa première semaine sans encombre. Mais Dieu, que la gestation fut longue, mon cher Delforge.

Julien Davignon est d'excellente humeur, comme à chaque fois qu'il revient passer une partie de l'été dans son château des Mazures à Pepinster, qu'il a acheté en 1894 aux Biolley – pour ses quarante ans, pourrait-on dire ! – avec 200 hectares de bois et de prairies alentours. Cinq ans plus tard, l'architecte en vogue à Verviers, l'omniprésent Charles Thirion, a agrandi d'une aile et aéré le vaste bâtiment d'allure moyenâgeuse édifié en 1837 par Auguste-Marie Vivroux pour Edouard Biolley, qui avait également tenu à disposer sur le site d'un faux chalet bavarois et, au sommet de la colline que perça peu après le chemin de fer, d'une vraie fausse tour en ruines – on nageait alors en plein romantisme. Auguste Vivroux junior avait ajouté dans les année '50 une conciergerie néo-gothique à proximité du pont d'entrée franchissant la Vesdre, décoré de lions sculptés par son frère Clément [1].

Si Julien Davignon s'est ainsi rapproché de la commune de son grand-père Gilles-François, qui fut membre du Congrès national en 1830 et échevin à Lambermont, c'est cependant à Bruxelles, comme feu son père Henri, qu'il réside la plupart du temps [2]. Mais il a accepté de se porter candidat sénateur pour l'arrondissement de Verviers aux élections de 1898 et contre toute attente a été élu au premier tour [3]. En 1900, lors des premières élections à la représentation proportionnelle, Davignon a quitté le Sénat pour la Chambre, où il représente toujours Verviers aux côtés de l'avocat Antoine Borboux [4]. Avec ce dernier et surtout Alfred Simonis, sénateur depuis 22 ans (et d'ailleurs futur président du sénat et vicomte en 1908), Davignon s'est fortement investi en 1904 dans le remplacement du vieux *Nouvelliste de Verviers* par le *Courrier du Soir,* en préparant le lancement du nouveau titre le 6 décembre 1904 par des visites personnelles dans tout

l'arrondissement [5], sans doute à l'occasion de sa campagne pour les législatives de mai 1904. Mais le comité fondateur avait commis l'erreur d'acquérir une rotative ne permettant que le tirage d'un journal de fort petit format. Il n'eut de cesse de la remplacer au plus tôt. Une nouvelle machine fut commandée fin 1905, pouvant tirer et plier les 10.000 exemplaires du quotidien en moins d'une demie-heure [6]. Dès le 30 juin 1906, « le petit *Courrier* » faisait place à un journal de grand format sur cinq colonnes, sans augmentation de prix .

C'est pour fêter cette prouesse technique et rédactionnelle, la seconde en dix-sept mois, que Davignon a réuni chez lui, outre ses deux collègues parlementaires, le directeur en titre du journal, Guillaume de Loneux, son bouillant rédacteur en chef Paul Delforge, le reporter déjà chevronné Joseph Bronckart et quelques collaborateurs réguliers dont le père jésuite Milcamps, professeur au collège St-François, l'avocat Emile Henin et même le futur bourgmestre de Dison Sébastien Winandy, ancien secrétaire de l'Union démocratique chrétienne de l'arrondissement dix ans plus tôt. Le fils du maître des lieux, Henri Davignon, est de la partie : ce futur académicien a alors 27 ans, il publie déjà dans la prestigieuse *Revue générale* (où il vient d'évoquer le dramaturge norvégien récemment disparu, Hendrik Ibsen) mais il collabore parfois aussi au *Courrier* sous le pseudonyme de « Florestan ». Outre celui-ci, on trouve les noms de « Lagardère » (Delforge), « Viator » (Henin), « Ultor » (Milcamps) ou encore « Un syndicaliste » (pour Winandy qui signe ainsi des diatribes enflammées contre *Le Travail*), autant de pseudonymes dont usent et abusent les rédacteurs du *Courrier* qui se font un plaisir d'expliquer le choix de ces noms de plume à leur hôte.

On déplore au fil de la conversation l'anticléricalisme rabique des élus verviétois libéraux et socialistes, réunis pour la circonstance, qui viennent de s'opposer à l'érection d'un christ sur une propriété privée au coin de l'avenue Peltzer et de la rue Rogier au motif que la croix freinerait la circulation de l'air (!) [7], on commente l'annonce pour la fin juillet de la cérémonie de réhabilitation de ce capitaine Dreyfus en France – « Et pourtant, pas de fumée sans feu, mon cher Maître… », se hasarde encore un des convives – on évoque le débat que le Parlement aura lors de sa

prochaine session sur la reprise du Congo (un sujet qui ne laisse pas Davignon indifférent car il s'intéresse à l'Afrique), on regrette la campagne menée contre Léopold II par l'anglais Morel qui dévoile depuis trois ans dans chaque livraison de son périodique *West African Mail* des récits parfois anciens mais toujours troublants d'atrocités commises par des Belges au Congo.

- A ce propos, signale Davignon, le numéro de mars de cette revue dévoilait un texte fort peu chrétien du commandant Jacques, qui est rentré l'an dernier après douze ans de Congo. J'avais entendu parler de lui lorsque j'animais jadis la Société antiesclavagiste, on m'avait aussi cité alors un Verviétois, Fernand Demeuse [8], qui fut explorateur au Congo en '87, '88 et même '90 je crois, et qui était avec Jacques la première année. Le dernier est un brillant militaire originaire paraît-il de Stavelot…

- Il y est né, Monsieur le député, bien que ses parents soient de Vielsalm, et il a fait ses premières années d'études au Collège St-Remacle avant de poursuivre à Louvain [9], précise Milcamps. Mais de quel texte parlez-vous ?

- Morel a reproduit dans le *West African mail* du 16 mars dernier, explique Davignon en ouvrant la revue, un message adressé par le commissaire de district Jules Jacques – c'est bien notre homme, n'est-ce-pas ? – à un de ses subordonnés après avoir découvert que certains indigènes avaient coupé des lianes pour en extraire le latex à caoutchouc, tuant ainsi ces plantes au lieu de les inciser comme ils étaient censés le faire, je cite : « Monsieur le Chef de Poste. Décidément, ces gens d'Inongo ne valent pas cher. Ils viennent juste de couper quelques lianes à caoutchouc (…) Nous devons les combattre jusqu'à leur soumission absolue, ou leur élimination totale (…) Informez les indigènes que, s'ils coupent encore une seule liane, je les exterminerai jusqu'au dernier » [10].

- Bigre, c'est effrayant. Mais tout cela n'est-il pas un peu exagéré ? Ces Anglais feraient tout pour nous dénigrer au Congo et y prendre notre place.

- En tous cas, observe Borboux, Jacques est commandant à Hasselt maintenant et ce ne sont plus des Congolais qu'il devra combattre demain, mais peut-être les troupes du Kaiser ; ce sera une autre affaire, mais c'est un homme à poigne, il finira général [11]! Pour revenir chez nous, Sébastien, comment vont votre ami Roggeman et ses syndicalistes ? Cela s'est agité dans le peigné ces dernières semaines et nos chefs rouges ont eu bien du mal à freiner les ardeurs grévicoles des bâcleurs à ce que l'on m'a dit…

- Les bâcleurs ? De quoi s'agit-il ? interroge le jeune Davignon, moins au fait des réalités du textile que les Verviétois pur jus. Fabricant de drap de la cinquième génération, le sénateur Simonis sait, lui, de quoi il retourne :

- C'est le bas de l'échelle dans nos filatures ; le fileur manie son ou ses machines, les rattacheurs passent d'une à l'autre pour rattacher à la main les bouts des fils qui se brisent, et les bâcleurs aident les rattacheurs ; on les appelle aussi bobineurs et ils gagnent à peine un peu plus du tiers du salaire d'un ouvrier. C'est pour obtenir 40 % qu'ils ont déclenché des grèves, après que notre Cercle des Filateurs aie accepté de les augmenter jusqu'à 37 puis 38 %. Ils ont débrayé sans crier gare à la Vesdre le 12 juin, deux jours après à l'Ile Adam, la semaine suivante à la Lainière mais force est de reconnaître qu'à chaque fois, le syndicat du peigné est parvenu à leur faire reprendre le travail le jour même pour que des négociations puissent se poursuivre. Georges Peltzer me disait il y a huit jours qu'elles ont abouti à un compromis, 39 % avec effet immédiat excepté dans les trois usines où ont eu lieu les grèves sauvages, où l'augmentation ne sera effective qu'au 1er septembre, histoire de leur faire perdre l'idée de passer outre aux instructions syndicales [12].

- C'est qu'ils sont autoritaires, les bougres, s'exclame Bronckart !

- Précisément, Messieurs, intervient Winandy [13], le principal enseignement de cet épisode à mon sens, c'est l'emprise du syndicat du peigné sur ses troupes. Imaginez-vous ce que cela pourrait donner si toutes les fédérations de métiers, le peigné, le cardé, les tisserands, les apprêts, les laveurs et j'en passe s'organisaient en une fédération unique sous la houlette de ce Roggeman. Or à ce que je sais, c'est hier que les chefs syndicaux ont tenu

leur première réunion pour jeter les bases de cette fédération ouvrière textile, sur le modèle de la fédération patronale qui a vu le jour en mars. On aura bientôt deux armées face à face et j'ai beau dénoncer à longueur de colonnes la pseudo-neutralité de ces syndicats socialistes déguisés, les ouvriers s'y laissent prendre par centaines chaque semaine [14]. Encore aujourd'hui, comme Boland jadis [15], il se trouve des chrétiens pour inciter nos ouvriers à s'affilier aux syndicats neutres sous prétexte de ne pas rompre leur fameuse solidarité de classe, je pense à votre collègue du barreau, Jennigès, Maître Henin .

- En effet, il me remet aimablement tous les quinze jours au palais son bimensuel, *Le Franc-Parler*, qui paraît depuis le printemps dernier je crois.

- Depuis avril exactement, intervient Davignon, on m'en a envoyé le premier numéro, je l'ai ici. De fait, il n'y va pas de main morte, écoutez ceci : *il ne faut pas que ce soit dans nos rangs qu'on vienne trouver ces ouvriers félons à l'aide desquels on retarde constamment les améliorations réclamées.*

- Mais il n'en est pas resté là, Monsieur le député. Il combat la présence des curés à la tête des organisations ouvrières catholiques, il prône des actions communes avec les socialistes et je ne vous dit pas ce qu'il écrit sur les dirigeants de notre parti. On croirait entendre l'abbé Daens tonner contre Monsieur Woeste [16] !

- Bah, vous en avez vu d'autres, Messieurs, et avec cinq colonnes à la une désormais en cas de besoin dans le *Courrier*, vous viendrez bien à bout du petit journal de ce « schismocrate » comme de ses devanciers voici dix ans. Passons à table, voulez-vous, le majordome vient de m'avertir que le dîner était servi et Madame nous attend dans la salle à manger.

**Notes**

1 Paul BERTHOLET, *Verviers et sa région en gravures,* Bruxelles, Gamma-Desoer 1981, p. 52-53. On trouvera plusieurs photographies anciennes du château et de ses annexes dans Henri BAIVERLIN, *L'entité de Pepinster. Mémoire en images,* Bruxelles, Alan Sutton, 2000, p. 103-105.

2 Pierre STEPHANY, *Portraits de grandes familles,* Bruxelles, Racine 2004, p. 42 à 52.

3 Julien Davignon (1854-1916) fut Ministre des Affaires étrangères de 1907 à sa mort. Son petit fils Etienne Davignon, né en 1932, fut Commissaire européen avant de diriger la Société générale de Belgique.

4 Antoine Borboux (1861-1919) fut député catholique de Verviers de 1898 à sa mort.

5 Joseph BRONCKART, *op.cit.,* p. 36.

6 *Courrier du Soir,* 2-11-1905, p. 1.

7 En fait, cet épisode s'est déroulé deux ans plus tard à l'occasion d'une demande formulée par l'Association des défenseurs de la Croix, qui ne parvint à ses fins qu'en 1911. Voir *Temps Jadis,* n° spécial, septembre 2003.

8 Fernand Demeuse (1863-1915), repris par R. MONAMI en 2006 dans sa série « 200 Verviétois d'exception » parue dans *Le Jour* (portrait n°95)

9 Jean-Marie de BUCK, *Jacques de Dixmude,* Paris, 1933. Sur le père jésuite Albert Milcamps (1867-1943) on verra les p. 71-72 de l'ouvrage de Thomas LAMBIET, *Saint-François-Xavier 1855-2005,* Verviers, 2005.

10 Cité par Adam HOCHSCHILD, *Les fantômes du roi Léopold II,* Belfond, 1998, p. 268.

11 Le général Jacques (1858-1928), dont une place commémore le nom à Verviers, s'illustra à Dixmude pendant la guerre 14-18.

12 L. DECHESNE, *op.cit.*, p. 222-224.

13 Sébastien Winandy (1874-1939) fut le premier secrétaire des démocrates chrétiens verviétois en 1894, bourgmestre de Dison de 1910 à 1927 et député de 1919 à sa mort.

14 *Courrier du Soir* : en fait, cet article était paru le 16-4-1906.

15 Henri Boland (1859-1902), avocat, fut le premier chef de file de la démocratie chrétienne locale avec Henri Maquinay, qui, lui, rejoignit le POB après le rapprochement électoral contesté de la démocratie chrétienne avec les catholiques conservateurs.

16 Le remarquable film *Daens* de Stan Coninckx décrit bien les premiers pas de la démocratie chrétienne à Alost et le combat de l'abbé Daens contre le chef du parti catholique Charles Woeste à la fin du XIX$^{e}$ siècle.



**Le sénateur Alfred Simonis (collection Bedeur)**

## 17

## Hôtel Simonis rue du Collège,
## 10 juillet à 20 heures

Réunion familiale chez Alfred Simonis, dans son vaste hôtel particulier au bout de la rue du Collège (disparu en 1954 pour faire place au bâtiment de la RTT et à la rue des Sottais). La demeure abrite une série de salons aux décors d'un flamboyant inouï. Glaces, dorures, peintures, plafonds couverts de stucs servent d'écrin fastueux au mobilier en acajou. Les profonds canapés couverts de velours rouge, les lourds rideaux de fenêtre, toute une richesse s'épanouit, cossue, et envahit toutes les pièces du bel étage [1]. Représentant de Verviers au parlement depuis 1870, président de l'Association catholique de l'arrondissement depuis 1895, Alfred Simonis est à 64 ans l'homme fort du parti catholique verviétois. Il a de qui tenir : son père Armand et son grand-père Iwan au XIX$^{e}$ siècle, le père de celui-ci Jacques Joseph et le fondateur de la dynastie Henri Simonis au XVIII$^{e}$ ont tous participé comme bourgmestre ou échevin à la gestion de la cité. Marchant sur ses propres traces, son fils André, à 39 ans, est déjà conseiller provincial depuis dix ans. L'épouse de ce dernier, Marie-Thérèse, née de Moreau, dont le père fut Ministre dans les années 1880, vient de mettre au monde un petit François Xavier et c'est pour accueillir ce petit-fils que le sénateur a réuni dans son domicile verviétois le cercle de famille où industrie, finance et politique font ainsi bon ménage depuis plusieurs générations [2].

Outre sa femme née de Grandry, leur fille Marie est là (sans son mari le député-bourgmestre de Nivelles Emile de Lalieux de la Rocq), ainsi que les trois grand-tantes encore en vie du nouveau-né. Comme leurs propres tantes Marie-Isabelle et Marie-Laure avaient épousé jadis les frères Raymond et Edouard Biolley, deux des sœurs du sénateur Simonis, Marie-Agnès et Emma, se sont unies, elles, aux frères William et Joseph del Marmol, barons de leur état et fabricants de flanelles à Ensival. Quant à Marie-Félicie, elle est veuve depuis l'année dernière d'un autre industriel, Jules Poswick, qui fut élu député de Verviers en même temps que

Davignon lors de l'heureuse surprise de 1898, après avoir bénéficié deux ans plus tôt de ce que la gauche avait appelé « l'alliance des coffres-forts » lorsqu'il fut élu échevin de Verviers après les premières élections communales au suffrage universel grâce à une alliance conservatrice de circonstance face aux élus socialistes par delà les clivages philosophiques.

En plus d'Alfred, de son fils André et des barons del Marmol, deux hommes encore sont présents : le cousin d'André, Armand, 42 ans, industriel et futur baron, et le frère cadet du sénateur, Louis (l'aîné, Iwan, père d'Armand, est mort voici cinq ans) époux de sa cousine la comtesse Agnès de Pinto, fille de Laure de Biolley. Louis Simonis a eu le malheur de perdre son fils Joseph, cette même année 1906 – l'aîné de ses dix enfants, mort à 36 ans – et cette naissance dans la famille le met en joie. Lui-même est colonel en chef de la garde civique de Verviers – cette parodie élitiste et débonnaire d'armée citoyenne [3] – et il préside avec zèle le cercle St-Joseph dans lequel il s'investit depuis sa création en 1865. Comme ses consoeurs dans le pays, cette société ouvrière a pour but d'encadrer les ouvriers chrétiens adultes, dès qu'ils ne peuvent plus fréquenter cette autre institution paternaliste qu'est le patro – le premier du genre vit le jour à Verviers en 1851. On y donne aux ouvriers, toujours le dimanche et parfois en semaine, des cours élémentaires de lecture, de calcul, d'hygiène, etc. On y crée des caisses d'épargne, on y prêche la soumission à l'ordre établi aussi, avec l'aide des Sociétés locales de St-Vincent-de-Paul. Les démocrates chrétiens reprochent à ces œuvres ouvrières de maintenir leurs affiliés dans leur état de dépendance et souhaiteraient plutôt qu'on les démocratise en élevant leurs membres à la condition d'hommes pensants et agissants pour faire d'eux les coopérateurs de leur propre émancipation [4].

Démocratie, coopération, émancipation, ce n'est pas vraiment le langage de la maison. Alfred Simonis – qui préside le Conseil d'Administration de la société familiale depuis la mort de son frère aîné en 1901 et celui du *Courrier du Soir* depuis deux ans – vient de prouver sa capacité à tenir tête aux excités en tant que président de la Société anonyme des tramways verviétois où il partage le pouvoir avec son collègue du Sénat le libéral Edouard Peltzer de Clermont. Son fils, André, assume déjà la direction de la vaste entreprise familiale textile et il est impliqué jusqu'au cou comme

son cousin Armand dans les multiples réunions patronales où on discute du climat social épouvantable que l'industrie locale subit depuis quelques mois. Avec les Peltzer, la famille Simonis fait figure de « seigneurs de la laine », encore plus depuis la chute des Biolley. Des centaines d'ouvriers travaillent dans ses trois sites de production à l'est de la ville : la filature, la teinturerie, le tissage et les apprêts occupent les bâtiment historiques de la rue de Limbourg dits « Au chat » , à côté de l'ancienne foulerie Dauchap qui donna son nom au site et où William Cockerill construisit ses premiers assortiments mécaniques voici un siècle ; le lavoir et le carbonisage sont au lieu-dit, par dérision, « Au minou », rue de la Cité, de l'autre côté de la voie de chemin de fer et bénéficient d'un raccordement privé si bien que les wagons chargés de tonnes de laines d'Australie ou d'Amérique du Sud parviennent directement d'Anvers jusqu'au cœur de l'usine ; enfin la filature de laine cardée se trouve plus à l'est encore, aux Surdents, dans une fabrique qu'Iwan Simonis fit bâtir vers 1812 – ainsi qu'une chapelle privée…– sur le modèle de l'usine édifiée peu auparavant « Au chat ».

Sous le régime français, Iwan passait pour être un des hommes les plus riches de Belgique. Après 1870, les Simonis ont fait partie des dix familles bourgeoises les plus fortunées du pays, celles dans lesquelles on trouvait au moins cinq citoyens éligibles au Sénat, c'est-à-dire payant au minimum quelque 2.000 francs d'impôts fonciers annuels soit l'équivalent de trois ans de salaire d'un ouvrier. Ces grands propriétaires sont alors moins de cinq cents dans tout le Royaume [5]. Les deux frères Simonis possèdent chacun leur hôtel particulier en ville et leur château de plaisance à la campagne. Face à l'hôtel que fit édifier son oncle Adolphe Simonis (dont le fronton, la terrasse et le perron couvert faisaient penser à l'entrée d'un théâtre plus qu'à une demeure privée), le colonel Louis Simonis occupe la maison de ses ancêtres rue de Limbourg, anciennement maison Fyon (dont il ne reste aujourd'hui que la conciergerie, au n° 33) [6] et, à Polleur, le charmant château de Neufays qu'il a fait édifier en 1898 par Auguste Vivroux junior. Son manoir se trouve ainsi à deux cents mètres du château familial de Fays dont son père Armand avait hérité, avec les 200 hectares de terres attenantes, en 1840 – château que Vivroux père avait réaménagé, lui, en 1866 et qui échut ensuite à Alfred [7]. Le sénateur y a ses quartiers d'été, tout comme en ville il occupe l'hôtel particulier hérité de son père rue du

Collège : une superbe bâtisse classique à trois niveaux sur neuf travées [8] construite en 1784 par Henri Douha pour le bourgmestre Jacques-Ignace Collet, rachetée par la famille de Jules de Grand'Ry en 1849 et échue ensuite à Armand Simonis. Ses dimensions sont similaires à celles de l'hôtel des Biolley en Sommeleville, avant son agrandissement au dessus du « trou des juifs » en 1856 par la veuve de Raymond. Peut-être était-ce d'ailleurs parce que son frère Armand venait de s'installer dans ce vaste hôtel de maître au centre-ville symbolisant la puissance de la famille Simonis, que par réaction sa sœur Marie-Isabelle avait fait ajouter par Auguste Vivroux cinq travées à l'hôtel des Biolley dont elle avait hérité à la même époque ? Pure supposition mais pour l'architecte en tous cas, les affaires marchaient bien.

Depuis qu'en 1893 la vieille brasserie Grosfils a fait place, à l'extrémité de la rue des Raines, à la fontaine monumentale en l'honneur d'Ortmans-Hauzeur, qui ne cache pas aux connaisseurs un petit air de ressemblance avec la fontaine St-Michel à Paris, le coup d'œil s'est amélioré depuis les fenêtres du sénateur. Celui-ci est plus perplexe en revanche devant le style « néo-gothico-renaissance » de la nouvelle poste en construction depuis quelques mois de l'autre côté de la rue suivant les plans de l'architecte gantois van Houcke. Il craint que la tour, lorsqu'elle atteindra les 80 mètres prévus, n'écrase toute la vieille ville de sa haute silhouette et voit déjà d'un mauvais oeil les dizaines de câbles téléphoniques qui partiront du sommet de celle-ci pour desservir les abonnés. Décidément, le progrès technique n'a pas que du bon et à force de voir trop grand, on va casser tout le charme de la cité, songe-t-il. A la Chic-Chac (que l'on appellera plus tard place de la Victoire), on vient d'exproprier la vaste propriété Hauzeur, on a éventré le domaine et on creuse le tunnel ferroviaire qui passera bientôt - dit-on – sous la future gare centrale. En centre-ville, on commence à combler l'ancestral canal des usines devenu inutile. A ce tarif-là, pourquoi ne pas couvrir la Vesdre, tant qu'à faire ?

Et dans le même temps, ces fichus socialistes s'entêtent par contre à freiner les évolutions positives du nouveau siècle : ils ont failli jeter par terre le service de trams électriques et à défaut d'avoir pu arrêter l'éclairage public, ils ont obtenu depuis la veille que tous les magasins, grands et petits, ferment à 20 heures le soir pour que leurs employés aient davantage de

loisirs, sans se soucier de la clientèle ! Ah, pour un changement, c'est un changement, obtenu par le chantage au boycott et la menace de la « grève des acheteurs ». Résultat, depuis hier soir, la fermeture des magasins a changé l'aspect de la ville, dans les principales rues du centre surtout où les vitrines apportaient normalement un surcroît d'éclairage en appoint des becs de gaz faiblards : à partir de 20 h 30, il y fait aussi morne et sombre qu'à 23 h. « Un véritable changement à vue », a commenté la presse [9]. En voyant de sa fenêtre les devantures des boutiques de la rue des Raines s'éteindre les unes après les autres et saluer ainsi, bien malgré elles, une nouvelle victoire syndicale sur la place de Verviers, le sénateur ne peut s'empêcher de repenser à sa conversation chez Davignon et aux rumeurs de centralisation des ouvriers du textile.

- Et chez nous, André, pas trop d'excitation ? Au pressage, le fils Veiders [10] est toujours aussi remuant ?

- Antoine ? Ca reste un meneur, bien sûr, mais on en a repéré d'autres, à la filature notamment, une gamine d'à peine vingt ans …

- Jolie, au moins ? interrompt Louis qui est d'excellente humeur ce soir-là.

- Mon oncle, là n'est pas la question. Elle s'appelle Marguerite…

- Aah, je rîîs de me voir si belle en ce miroir…

- Marguerite Steenheuse [11] – encore une immigrée sans doute – et elle est en train de s'activer dans l'association des noueuses. Elle était de toutes les manifestations au passage de vos trams, père.

- Si jamais ces violences devaient reprendre, Peltzer exigera de Mullendorff qu'il réclame l'intervention de la garde civique ! Louis, plutôt que de massacrer Gounod, tenez-vous prêts vous et vos hommes à devoir maintenir l'ordre, cela les changera des parades du dimanche et des banquets d'après défilé.

- Mais nous serons prêts, Alfred, nous serons prêts. Vous connaissez la chanson : *Halte là / On n'passe pas/Quand la gard'civique/ Est là … .*

- Mon cher Louis, j'aurais quand même davantage confiance dans le sang-froid de nos gendarmes que dans la bonne volonté de vos troupes pour défendre notre sécurité. Rien ne dit que vos paisibles épiciers en uniforme n'iraient pas paniquer au premier pavé reçu et tirer dans le tas, comme à Mons ou à Louvain, ou au contraire qu'ils ne se mettraient pas à fraterniser avec les émeutiers pour peu qu'ils y reconnaissent des clients, comme à Liège.

- Vous êtes cruel, mon cher frère.

- Lucide, tout simplement. D'ailleurs, un ami m'a encore remis hier, à votre attention, le texte d'une chanson comique consacrée à vos valeureux troupiers qu'on a chantée voici quelques jours dans une revue satirique de la Jeunesse lambermontoise [12].

- Et bien, Alfred, ces jeunes sont bien ingrats avec notre corps d'élite citoyen. Préféreraient-ils être tous astreints à un vrai service militaire, comme notre vieux roi Léopold ne cesse de presser le gouvernement de l'instaurer depuis que son impérial cousin Guillaume parle de nous envahir si besoin ?

**Notes**

1 Description dans Maurice PIRENNE, *Les constructions verviétoises,* Leens, 1927, p. 109-110.

2 Voir le *Dictionnaire des patrons en Belgique,* Bruxelles, 1996, p. 546-547 ; N. CAULIER-MATHY, *Le monde des Parlementaires liégeois 1830-1897*, Bruxelles, 1996, p. 657, le Tableau de la généalogie politique des Biolley et Simonis dans A. ZUMKIR, *op.cit.,* annexe I et surtout celui, beaucoup plus complet encore, figurant en annexe de L. BECKERS et L. GARDIER, *Une école, une rue, un siècle, op.cit.,* p.154-155. Sur les usines Simonis, voir le témoignage de Pierre PLUNUS dans *Temps jadis* n° 73 de mars 2002, p. 18-22.

3 Voir Pierre LECLERCQ, *Histoire de la garde civique,* Labor, 2005.

4 *La Dépêche,* 4-5-1902, cité par Paul GERIN, *Aspects éducatifs de l'action de sociétés ouvrières catholique avant 1914,* p. 197.

5 Eric MEUWISSEN, *Richesse oblige,* Bruxelles, Racine, p. 31 et 284.

6 Sur les hôtels Simonis de la rue de Limbourg, voir L. BECKERS et L. GARDIER, *op.cit.,* p. 52-55 et l'article de Louis BECKERS, « Le square Mali, rue de la Cité » dans *Temps jadis,* n° 84, 2004, p. 5-10. En 1906, la veuve de Louis Simonis, Agnès de Pinto, mit l'hôtel à disposition de l'école professionnelle Albert Ier (où enseigne mon frère depuis de longues années), école qui s'installera ensuite rue des Alliés en 1920.

7 Philippe FARCY, *101 châteaux de Belgique*, tome 4, Bruxelles, Aparté, 2005.

8 Voir photos dans *Jules Emile Pirenne*, Irezumi, 2001, p. 81 et 83, ainsi que p. 68 pour l'hôtel de Louis Simonis rue de Limbourg. Fortement dégradées mais toujours classées, seules les vastes écuries des Simonis (un long bâtiment de dix-sept travées sur deux niveaux au fond d'une cour carrée) subsistent encore, rue de l'Est, ainsi qu'une conciergerie rue de Limbourg au n° 31.

9 *Union libérale,* cité par L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 537.

10 Antoine Veiders (1877-1957), ouvrier presseur chez Simonis en 1906, fut plus tard trésorier de la Centrale syndicale verviétoise et administrateur du *Travail.*

11 Marguerite Steenheuse (1887-1959) fut conseillère communale socialiste de 1921 à sa mort, aux côtés de Marie Lieutenant à partir de 1926.

12 Texte datant en fait de septembre 1911 et publié par Léon PETERS dans *Temps jadis* n° 22 d'octobre 1985, p. 17.




**Caricatures de Marguerite Steenheuse et de Marie Lieutenant devenues conseillères communales, par Georges Desmarets**



**Le Sénateur Edouard Peltzer de Clermont**
**(collection Chambre de Commerce de Verviers )**



**Les directeurs et cadres des usines Peltzer**
**(collection Musées communaux)**

## 18

## Château Peltzer,
## 28 juillet, 21 heures

Tout en moellons de grès sur un canapé d'herbe sage, suivant la belle expression de Philippe Farcy [1], le château que Georges Peltzer s'est fait construire en 1895 rue Grétry par l'architecte liégeois Charles Soubre est un chef d'œuvre de l'art éclectique dans son style néo-gothique. Mariant avec soin le grès, les ardoises, les marbres, la pierre bleue et la pierre blanche, Soubre – qui sera l'architecte principal de l'expo de Liège en 1905 – a réalisé des prouesses de raffinement dans les volumes et les toitures, les verrières et les baies, les colonnades intérieures, les cheminées sculptées, les décors peints, la galerie couverte donnant sur une terrasse d'où on surplombe un vaste parc orné d'arbres choisis et descendant en pente douce vers la rue de Séroule. Celle-ci est adjacente au domaine du même nom, dont le château abrite un pensionnat de jeunes filles de très bonne famille depuis que ses derniers propriétaires, la famille Hanlet, l'ont vendu en 1877 à une congrégation d'Ursulines en même temps que cent autres hectares (constituant le reste du domaine initial !) sur lesquels la ville de Verviers a tracé son quartier dit des boulevards. C'est dans le cadre de cette vaste opération immobilière de luxe, qui permit aux élus communaux de désengorger la ville et aux nantis de s'installer sur les hauteurs loin des bruits et des odeurs, que Georges Peltzer et son épouse la baronne de Rossius acquirent les six hectares de parc où ils firent construire leur château.

Malgré ses tourelles, ses gargouilles et autres échauguettes, le vaste édifice tout empreint de clichés médiévaux n'a donc pas encore dix ans quand nous y retrouvons, en ce soir d'été, six hommes, six Peltzer, savourant sur la terrasse alcools fins et cigares parfumés. Au contraire de Georges, 45 ans, qui représente l'entreprise dans le comité directeur de la Fédération patronale du textile, son aîné Paul et son cadet Auguste sont tous deux engagés activement en politique : le premier a succédé à son père Auguste

comme conseiller communal à Verviers, en 1887 ; le second, à l'exemple de son oncle Henri dans les années 70-80, est bourgmestre de Spa depuis 1904. La famille Peltzer possède d'ailleurs sept propriétés sur Spa et dans les environs de la ville d'eaux, la plupart construites sur des terres qui appartenaient avant eux aux Simonis. Pour sa part, Auguste avait donné l'exemple à son frère Georges en faisant édifier vers 1890 déjà l'élégant château de la Fraineuse, dont le classicisme raffiné était librement mais remarquablement inspiré du petit Trianon de Versailles. Dans son style du XVIII[e] siècle français, ce petit château est un modèle de grâce et la reine Marie-Henriette ne s'y trompa pas : en attendant de pouvoir disposer de la vaste villa qu'elle venait de s'acheter en ville afin de s'installer en permanence loin de Laeken, de Léopold II et de ses frasques, c'est à la Fraineuse à peine achevée qu'elle obtint de vivre les premiers mois de son exil volontaire à Spa. Il faut dire que – richesse oblige… – Auguste Peltzer avait fait construire une voie de chemin de fer privée pour accéder à son château depuis la gare de Spa [2].

Se passant des services des éternels Vivroux et Thirion, Auguste avait eu recours à l'architecte Amédée Hesse pour la Fraineuse. En revanche, son cousin Edouard, le sénateur, dit Peltzer de Clermont en raison de son mariage avec Anne de Clermont, choisira Auguste Vivroux en 1905 pour concevoir à la fois – et en même temps ! – son nouveau château dans la vaste propriété familiale de la rue Tranchée (aujourd'hui remplacé par le bâtiment de l'IPES) et sa belle villa en style normand au Neubois, sur les hauteurs de Nivezé [3].

Edouard a à peine deux ans de plus que son cousin Georges. Son frère cadet Alfred, l'ingénieur de la famille, est également présent. Ces cinq quadragénaires – Paul, Georges, Auguste et leurs cousins germains Edouard et Alfred – sont la quatrième génération de Peltzer actifs dans le textile verviétois. Deux membres de celle-ci, absents ce soir, ont embrassé d'autres horizons : Fernand, qui va épouser la fille du bourgmestre de Bruxelles, mène une carrière diplomatique, et sa cousine Lucie, qui a marié le fils d'un ancien ministre libéral, s'est installée dans la capitale, bien loin du suint des laines et des remous sociaux des bords de Vesdre.

Si elle est plus récente que celle des Biolley et des Simonis puisque l'installation d'un Peltzer à Verviers et ses débuts dans le textile remontent « seulement » à 1789 (soit un siècle après Simonis), leur dynastie industrielle et politique n'en est pas moins puissante. Dès le milieu du XIXe siècle, elle a acquis une renommée mondiale dans le traitement de la laine, allant jusqu'à ouvrir une succursale en Argentine en 1849 et une autre en Pologne en 1885. Les cinq cousins ont succédé à deux frères, Auguste Peltzer-Bacot, qui siégea au Parlement durant vingt ans et racheta le château de Hombiet aux Biolley en 1889, et Edouard Peltzer-Simonis, morts respectivement en 1893 et 1903 et eux-mêmes petit-fils du fondateur Jean Henri Peltzer. Originaire d'Allemagne, celui-ci était venu s'installer en 1785 à Hodimont dans ce qui était la plus ancienne communauté protestante de Wallonie – une religion à laquelle ses descendants resteront fidèles sans qu'elle empêche certains d'entre eux, les deux parlementaires successifs en tous cas, de fréquenter la loge des « Philadelphes » [4]. Sur la place de Verviers, la fortune de la famille Peltzer n'avait d'égale au XIXe siècle que celle des Simonis. Sous le régime censitaire, l'une et l'autre appartenaient au cercle très restreint des dix familles bourgeoises belges où l'on trouvait au moins cinq éligibles au Sénat, à une époque où ceux-ci étaient seulement 424 pour tout le Royaume [5].

Les Peltzer sont par tradition partisans de la diversification – ils se sont lancés dans l'urbanisation et la promotion immobilière dans les années '70 – et des progrès techniques. Alors que son père avait pris le train de la mécanisation avec un léger retard sur ses principaux concurrents au début du XIXe siècle, Henri Peltzer, deuxième du nom, associé à Henri Lieutenant, avait doublement innové au milieu du siècle. D'une part, il avait été le premier à se spécialiser dans les étoffes dites « nouveauté », plus souples, façonnées suivant divers dessins et mariant plusieurs coloris au contraire des draps de couleur uniforme ; d'autre part et surtout, en investissant en 1848 dans de nouvelles machines à battre et à nettoyer la laine (dites échardonneuses) et dans la création l'année suivante d'un comptoir d'achat à Buenos-Aires, il avait permis l'achat de laines très impures en Amérique latine et leur revente après traitement à Verviers, six ans à peine après la liaison par rail de la cité lainière au port d'Anvers. Ce faisant, Peltzer et Lieutenant avaient jeté les bases d'une transformation

radicale de l'économie verviétoise : dans le dernier quart du siècle, on assiste à un déplacement de l'intérêt du capitalisme local de la fabrication de draps vers le commerce des laines traitées [6]. Cette mutation comporte sa part de risques : la spéculation peut faire, mais aussi défaire, des fortunes en un jour [7].

Pour évoquer entre hommes les conflits dans le textile (sujet décidément incontournable chez tous les décideurs économico-politiques cet été-là) pendant que leurs épouses accaparent la fraîcheur bienvenue du grand salon, Georges Peltzer a souhaité que son neveu André, le fils de Paul, soit lui aussi présent. Oh, il n'a certes que 24 ans, mais au contraire de tant de jeunes gens bien nés qui ne songent qu'à profiter de la fortune de leurs aînés, il s'intéresse de près aux événements en cours et développe d'ailleurs quelques idées étonnamment progressistes pour les oreilles de ses oncles lorsque ceux-ci, après avoir discuté de l'enquête qui vient de paraître sur la durée du temps de travail [8], en viennent à commenter la loi sur le repos dominical votée voici un an et qui entre en vigueur le lendemain :

- Personnellement, et indépendamment de tout ce que nous pouvons penser du gouvernement catholique, il me semble qu'il n'a pas tout à fait tort de légiférer en matière de droit du travail si on veut éviter une nouvelle explosion sociale comme celle que vous avez connue voici vingt ans, en mars '86.

- Et bien, si votre grand-père vous entendait, André, il se retournerait dans sa tombe, lui qui était partisan convaincu du libéralisme le plus absolu et adversaire résolu de toutes les idées de réglementation du travail [9]. Avez-vous songé que ce qui nous pend sous le nez maintenant, c'est une législation sur la durée du temps du travail ? Avez-vous lu le rapport qui a été déposé à la Chambre le 11 mai dernier ? On y prône l'adoption de la proposition de loi de Helleputte limitant les heures de travail !

- Mais cette proposition démocrate chrétienne est déjà vieille de dix ans et n'a pas plus de chance d'être adoptée demain qu'hier, voyons. Et quand bien même serait-ce le cas, elle ne ferait que donner au gouvernement le

droit de réglementer la matière, sans autre précision, c'est tout autre chose que la proposition Bertrand ! [10]

- Au fait, Messieurs, intervient l'épouse du bourgmestre de Spa qui a surpris la conversation en rejoignant les hommes sur la terrasse, pourriez-vous préciser à la pauvre Bruxelloise que je suis quelle est la situation aujourd'hui à cet égard dans vos chères usines ?

- Ma chère Hélène, l'enquête que le Ministère a faite voici cinq ans sur les 70.000 ouvriers de notre secteur en Belgique a montré que les trois quarts des travailleurs du textile verviétois ne font déjà plus que des journées de 11 à 12 heures de travail effectif [11] ce qui est moins qu'en Flandre dans le coton ou dans le lin. Mais c'est à nous seuls de voir s'il est possible de réduire encore très légèrement cette durée sans risque de casse pour nos entreprises. Tenez Edouard, lisez un peu à Hélène ce que nous venons encore d'écrire à l'unanimité dans un rapport adressé par notre Chambre de Commerce et d'Industrie au Conseil supérieur du travail, c'est Zurstrassen qui tenait la plume, cela se trouve à la page 59 je crois, nous l'avons vu tout à l'heure.

- Je cite : « Réduire par la loi ou par l'autorité publique les heures de travail de certaines classes de travailleurs serait aussi inique que de vouloir les rationner… En ne frappant que certaines catégories, on rétablit l'inégalité des classes abolie par la révolution de 1789 ».

- Oui ma chère, une allusion à 1789, vous avez bien entendu, nos confrères catholiques acceptent même de se prêter à ce genre de contorsions idéologiques pour que le patronat verviétois parle d'une seule voix. Mais poursuivez Edouard, poursuivez.

- Je poursuis : « L'on insiste surtout, tout spécialement, sur le péril que courrait notre industrie d'exportation si une réduction des heures de travail nous était imposée. Pour maintenir sa prospérité, la Belgique doit forcément exporter et toute charge nouvelle diminuerait fatalement cette exportation, au grand détriment de tous ». Fin de citation.

- Zustrassen, oncle Georges, c'est Louis, celui qui dirige la filature Hauzeur-Gérard en Gérardchamps ?

- Oui, un lointain parent de ta regrettée maman Marie Hauzeur, paix à son âme, et dont le fils, semblerait-il, s'apprête à faire des études d'ingénieur comme toi, André [12]. Cela dit, j'y insiste, ce qu'écrit Zurstrassen traduit l'opinion de tous les industriels de la place à une exception près dont je tairai le nom : *pas question de réglementation !*

- Alors il vous faudra négocier directement avec les chefs syndicaux si vous ne voulez pas d'intervention extérieure, or leurs troupes sont en voie de se fédérer sous un seul commandement semble-t-il, ça promet…

- Ils n'en n'auront pas le temps, ils sont trop particularistes pour lâcher leurs parcelles de pouvoir à ce Disonais, Roggeman, qui ne cesse de pleurer dans son journal sur leur manque de discipline et d'organisation. Où voulez-vous qu'ils aillent avec des syndicats fragmentés par métiers au sein de chaque usine, et des fédérations de métiers accrochées chacune à leurs caisses et leurs prérogatives ? C'est *leur* problème, mais de toutes façons ils auront reculé avant que leur Confédération syndicale ait eu le temps d'être confortée, car cela m'étonnerait beaucoup qu'ils tiennent longtemps quand sera déclenché le lock-out de tous les tissages. Vous verrez qu'ils vont devoir enfin s'y faire, au tissage à deux métiers. Finie la comédie des négociations au sein du Comité mixte où on s'est laissé enfermer. Pendant qu'on discute, les syndiqués désertent discrètement les ateliers à deux métiers, chez Hauzeur-Gérard notamment, qui voit fuir son personnel ! Attendez, je reviens tout de suite, je vais vous lire le courrier que Desanfans a envoyé le 19 à l'Association des tisserands au nom de notre Fédération.

- Cela étant, je profite de cette interruption pour maintenir qu'on devra un jour ou l'autre négocier sérieusement, se hasarde à nouveau André pendant la brève absence de son oncle.

- Voilà notre premier avertissement, celui du 19, écoutez, reprend Georges : « Messieurs, depuis que la question du tissage à deux métiers fait l'objet de pourparlers entre délégués patrons et ouvriers, il semble qu'un mot d'ordre

ait été donné aux tisserands pour faire cesser ce genre de travail dans l'industrie verviétoise. Nous en avons pour preuve les difficultés toujours croissantes que les firmes Iwan Simonis et Drèze rencontrent à engager de nouveaux tisserands à deux métiers, et le fait que les tisserands à deux métiers des firmes Chatin et Hauzeur abandonnent successivement l'atelier. Nous n'admettrons jamais que l'on cherche, soit ouvertement, soit d'une façon détournée, à placer l'industrie verviétoise en état d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère. En conséquence, nous venons vous demander une déclaration formelle – que nous rendrons publique – à savoir : que l'Association Générale des Tisserands n'est pas hostile en principe au tissage à deux métiers et qu'elle autorise chacun de ses membres à se livrer à ce genre de travail si cela lui convient. En possession de cette déclaration, nos fabricants feront appel aux ouvriers verviétois pour réorganiser leur personnel en vue du tissage à deux métiers ; et s'il ne se présente pas d'ouvriers verviétois en nombre suffisant, les patrons recruteront du personnel nouveau à l'étranger » [13].

- Oui, mais ils ont continué à vous mener en bateau.

- De là notre mise en demeure du 25 et notre menace de lock-out, qui était on ne peut plus claire : « Nous regrettons de constater que des faits de boycottage bien caractérisés continuent à se produire au sujet du tissage à deux métiers, et nous sommes persuadés qu'il est en votre pouvoir d'y mettre fin par une déclaration. C'est pourquoi nous insistons pour l'obtenir. Ce que nous demandons, c'est de déclarer : 1° que vous acceptez le principe du tissage à deux métiers ; 2°que vous laissez vos membres libres de tisser sur métiers accouplés ; 3°que vous réprouvez tout acte de boycottage à ce sujet. Nous ne voulons pas vous laisser ignorer que, si vous ne nous faites pas tenir une déclaration rédigée dans les termes ci-dessus, notre Comité a décidé d'appuyer sa demande par un lock-out. Il dépend donc de vous d'éviter cette extrémité dans l'intérêt tant de la classe ouvrière que de l'industrie verviétoise ».

- Hélas votre ultimatum est toujours sans résultat ?

- Mais oui, depuis nous sommes à nouveau confrontés à des atermoiements syndicaux, et donc nous nous revoyons mercredi, le 1er, et si rien n'a bougé d'ici là, le lock-out des tissages sera déclaré. C'en sera vite fini de leur armée syndicale.

- Je persiste à penser que …

- Ecoutez, André, vous ferez comme vous l'entendrez quand vous serez aux commandes, mais ce n'est pas encore le cas et pour l'heure, laissez parler l'expérience [14].

**Notes**

1 Philippe FARCY, *op.cit.,* p. 208.
2 *Idem,* p. 190.
3 *Idem,* p. 198 pour le Neubois et R. GASPARD et E. SEFFER dans *Temps jadis* n° 81, 2004, p. 19 pour le château de la rue Tranchée devenue depuis rue Peltzer de Clermont.
4 André ZUMKIR, *op.cit.,* p. 193.
5 Eric MEUWISSEN, *op.cit.,* p. 284.
6 Pierre LEBRUN, *op.cit.,* p. 248-249.
7 *Idem,* p. 251.
8 Cette enquête parut en fait en 1907, mais l'état d'esprit patronal était bien sûr le même un an plus tôt.
9 A. ZUMKIR, *Idem.*
10 Jean NEUVILLE, *La lutte ouvrière pour la maîtrise du temps,* volume 1, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1981, p. 54-59.
11 *Idem,* p. 76.
12 *Idem,* p. 152.
13 A. ZUMKIR, *op.cit.*, p. 198 et P. LEON, *op.cit.*, p. 151.
14 Cette citation comme les suivantes est extraite de L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 232 et suivantes.
15 En 1934, André Peltzer, devenu à son tour président de la Fédération patronale, souhaitait continuer à rencontrer directement les syndicats, alors que les autres patrons, dont Louis Zurstrassen fils, sur les conseils du Roubaisien Désiré Ley, voulaient substituer aux anciennes relations collectives datant de 1906 un refus de tout dialogue avec les organisations ouvrières. Voir Eric GEERKENS, *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres,* Bruxelles, Palais des Académies, 2004, p. 640-661. Sur la dynastie Peltzer, voir aussi *Dictionnaire des patrons, op.cit.,* p. 501 et N. CAULIER-MATHY, *op.cit.,* p. 615.

## 19

## Grand-Théâtre,
## le 5 août à 17 heures

Le Grand-Théâtre est comble en cette fin d'après-midi de dimanche. Tout ce qui compte ou croit compter dans la littérature wallonne locale autant que dans la vie musicale locale – dont le dynamisme est exceptionnel – a mis un point d'honneur à assister à la première de *Lu may d'amour,* opéra en wallon composé, sur un texte de Henri Hurard, par le chef d'orchestre du Grand-Théâtre en personne. François Gaillard [1] , fameusement audacieux pour ses 21 ans ! Sans même évoquer, ce serait présomptueux de sa part, le souvenir du grand Vieuxtemps ou de Guillaume Leken, Gaillard marche déjà sur les traces d'Albert Dupuis, son aîné de cinq ans, qui donna son premier opéra sur la même scène, *Idylle,* à l'âge de 20 ans. Dupuis a fait du chemin depuis, son opéra *Jean-Michel* a eu les honneurs de la Monnaie en 1903 et on cite son nom pour succéder l'an prochain à Louis Kéfer comme directeur du Conservatoire. Atteint par l'inéluctable limite d'âge des 65 ans qui atteint déjà les fonctionnaires, ce Namurois d'origine a créé l'école de musique de Verviers en 1873 avec Alfred Massau et épaulé Lekeu à ses débuts. Auteur de nombreux chœurs pour voix d'hommes, il a dédié son dernier-né, en 1905, à Edouard Peltzer de Clermont en tant que Président d'honneur de la Société musicale de l'Emulation.

C'est que les grand patrons lainiers apprécient eux aussi la musique et encouragent la création d'harmonies dans leurs établissements. Après tout, ne dit-on pas que la musique adoucit les mœurs et par les temps qui courent… L'Harmonie de l'entreprise Peltzer est d'ailleurs dirigée par un jeune ingénieur de 28 ans également compositeur à ses heures de loisir : en cette seule année 1906, Mathieu Jodin a composé une marche et une ouverture symphonique, après huit autres morceaux. Il joue aussi dans l'orchestre de la Société d'Harmonie, le grand club de la bourgeoisie locale. Peut-être envie-t-il le destin de quelques autres de ses contemporains verviétois férus de musique comme lui : Victor Vreuls vient d'être nommé directeur et chef d'orchestre des concerts du Conservatoire du

Luxembourg, le pianiste Lucien Lambotte entame [2] une brillante carrière aux Concerts Lamoureux à Paris, le violoniste Nicolas Fauconnier professe dans un conservatoire privé à Aix-la-Chapelle, Simon-Noël Mauhin est soliste à St-Petersbourg, Mathieu Crickboom, fils d'un ouvrier fileur de Hodimont, mène des tournées glorieuses de violoniste virtuose dans toute l'Europe au départ de Paris, Laurent Angenot, violoniste également, est chef à l'Opéra français de La Haye…

Décidément, ce n'est pas pour rien que la ville abrite tant de sociétés qui insufflent et entretiennent une vraie culture musicale active dans toutes les couches de la population [3] : le cercle choral Vieuxtemps, la Lyre ouvrière hodimontoise, la société royale de chant l'Emulation, la Musicale à Dison, les XXI à Hodimont, autant de cercles amateurs où s'investissent corps et âme des piliers de la vie musicale tels Alphonse Voncken, enseignant à l'Ecole normale. Un autre professeur, à l'Institut St-Michel lui, Auguste Henrotte, s'apprête en 1906 à ajouter à cette liste le Cercle symphonique de Stembert, dont il est originaire. Le préfet de discipline du Collège St-François-Xavier, le père Frans Assenmacher, dont la réputation de sévérité commence déjà à s'établir, s'affirme par ailleurs comme un chef d'orchestre et surtout de chœurs d'une grande maîtrise et un prolixe compositeur de musique religieuse dont un cantique en hommage à la Wallonie et deux *Ave maria* dédiés au Vicomte Raymond de Biolley.

Tous les directeurs de journaux, autant que leurs reporters, ont mis un point d'honneur à assister à l'événement de ce soir, et comme à chaque occasion de ce genre, ils envisagent l'organisation conjointe d'une manifestation artistique commune, à l'image de ce qu'avait tenté dix ans plus tôt l'Association des Arts et de la Presse : le comité de cet organisme comprenait alors Demoulin du *Jour*, Bronckart du *Nouvelliste* Hubert Couthay (qui s'était reconverti depuis dans la publicité) pour *L'Union Libérale,* Camille Feller (alors rédacteur du *Journal littéraire* ) et Léopold Lekeu (futur député permanent socialiste, correspondant local du *Peuple,* collaborateur occasionnel du *Jour* et alors directeur du *Sibémol*) pour les revues artistiques locales. Mais après de brillants débuts, l'association avait rapidement périclité. L'enterrement de Léopold Lekeu, en avril 1906, avait permis d'en ranimer le souvenir avec une pointe de nostalgie – mais ce

n'est qu'à partir de 1909 que les rédacteurs et reporters de la presse locale, aidés par leurs éditeurs, parviendront à remettre sur pied un Gala de la presse annuel transcendant leurs virulentes polémiques quotidiennes [4].

Ce soir, même s'il est probable que Gaillard n'atteindra pas la notoriété d'un Gounod ou d'un Verdi, sa production couleur locale et le livret de Hurard [5], dont on a déjà retrouvé la plume dans sept périodiques artistico-dialectaux locaux sous le pseudonyme de Fré Hinri, vont permettre de parler dans la presse d'une actualité verviétoise un peu plus souriante. C'est que depuis la veille, samedi 4 août, le lock-out des tissages est bel et bien d'application et après les semaines agitées de mai et de juin, chacun se demande comment août va tourner dans ces conditions.

Lors de leur réunion du 1er août, les dirigeants de la Fédération de l'industrie textile avaient décidé d'engager la bataille au nom de la liberté du travail en faisant porter la responsabilité du lock-out au syndicat des tisserands dans une troisième lettre au ton enflammé : « La déclaration que nous vous demandions devait, dans notre pensée, mettre fin aux faits de boycottage dont ouvriers et patrons sont victimes à propos du tissage à deux métiers. Nous constatons que vous refusez de coopérer à cette œuvre d'apaisement et de liberté ; et votre refus nous apparaît dès lors comme un encouragement tacite aux faits que nous réprouvons. Ainsi que nous vous en avons avertis, votre attitude entraîne de plein droit le lock-out. Votre refus aura provoqué la crise dont vous supporterez seuls la responsabilité vis-à-vis de vos compagnons de travail. Puisque vous nous y forcez, nous lutterons contre vous pour la prospérité de l'industrie et la liberté du travailleur ».

Regrets et menaces alternaient ensuite : « Loin de contraindre personne, nous eussions voulu faire entendre à tous les travailleurs que l'ouvrier est libre de tisser ou non à deux métiers, et qu'il peut se livrer à ce genre de travail sans s'exposer, de la part de ses compagnons, à aucun acte de mauvais gré. Nous pensions qu'ouvriers et patrons pouvaient se mettre d'accord pour reconnaître et proclamer cette liberté ; nous vous avions demandé votre concours ; nous constatons que vous le refusez. Nous serons donc seuls à soutenir le droit de l'ouvrier de disposer de son travail

comme il lui plaît et nous saurons faire respecter l'exercice de ce droit sans vous et au besoin contre vous ».

Maître Desanfans avait conclu par une péroraison toute guerrière : « Liberté contre tyrannie, telle est la portée de la lutte qui s'engage ! Le lock-out des tissages est déclaré. Il entrera en vigueur le samedi 4 août si, d'ici là, nous n'avons pas satisfaction » [6].

Le jeudi, 2 août, une assemblée générale du syndicat avait réuni près de 2.000 tisserands à Dison. Malgré le peu d'empressement du Conseil confédéral à leur apporter son soutien – au contraire, Roggeman, agacé par le particularisme jaloux de l'Association des tisserands, avait déclaré publiquement que la Confédération syndicale ne s'immiscerait pas dans le conflit des deux métiers et laissait les tisserands libres d'agir au mieux – ces derniers, à la majorité écrasante de 9 contre 1, avaient décidé de maintenir leur refus d'adhérer sans restriction au tissage à deux métiers, qu'ils n'acceptaient que pour certains article et sous certaines conditions. Leur secrétaire, Brandebourg, le fit savoir le jour même par écrit à la Fédération patronale. Chacun campa sur ses positions durant la journée du vendredi et le lendemain 4 août « la mesure la plus grave qui eût jamais été prise dans l'industrie textile », de l'avis de *L'Etoile belge,* entra en vigueur.

La solidarité patronale avait joué pleinement son rôle : dans les cent –et-sept tissages de l'agglomération, on avait averti la veille les ouvriers de la mise en vigueur du lock-out. On avait réglé les comptes et fait nettoyer les machines. Sur la porte de quelques fabriques, un avis avait été placardé le samedi matin. Chez Peltzer, les tisserands, ayant été invités à ne pas passer la nuit du vendredi au samedi, avaient eux-mêmes demandé à terminer les pièces à peu près finies, ce qui avait été accepté. Le samedi, l'arrêt était complet dans les tissages, à part deux ou trois petites firmes non affiliées à la Fédération [7]. Deux à trois mille ouvriers étaient privés de travail mais tout était calme en ville. Les lock-outés se promenaient paisiblement, par petits groupes, comme étonnés de leur audace autant que du coup de force des employeurs.

Averti de ce que 200 ouvriers d'apprêts employés dans les tissages (presseurs, décatisseurs, emballeurs…) ont rejoint spontanément leurs collègues, Roggeman fulmine : alors que la Confédération syndicale n'est pas encore structurée en une Fédération ouvrière capable d'affronter à armes égales la Fédération patronale, voilà que la conflagration est déclenchée prématurément et qu'elle risque de faire contagion : « La situation est grave, écrit-il dans *Le Travail* du samedi, il n'y a pas à se le dissimuler. La classe ouvrière a besoin de tout son sang-froid, maintenant, pour sauver du naufrage une œuvre qui a coûté six ans d'efforts, et à qui tant de soins sont encore nécessaires. Il est temps ou jamais de resserrer les liens de solidarité, de mettre tout en œuvre, sinon pour triompher, du moins pour se préserver de défections qui seraient funestes à l'avenir de l'organisation syndicale ».

Heureusement, les esprits des chômeurs forcés ne sont pas échauffés et il ne viendrait d'ailleurs à l'idée de personne d'aller manifester bruyamment devant les portes du théâtre où calèches, landaus et fiacres ne cessent de déposer les uns après les autres les spectateurs les plus fortunés, qui traversent ensuite sans hâte le vaste hall d'entrée en marbre de Comblanchien, montent l'escalier d'honneur puis empruntent un des deux escaliers extérieurs latéraux qui les mènent aux baignoires ou à leur loge du premier étage, après avoir fait halte le cas échéant au grand foyer qui leur est alors réservé [8]. Ils auront plusieurs occasions de s'y retrouver durant la soirée, puisque comme de coutume à Verviers, c'est un véritable marathon lyrique que le directeur de la saison a programmé : un opéra suivi d'une opérette elle-même prolongée par une comédie, soit au moins sept heures de représentation. Les entractes sont appréciés !

Parmi les spectateurs qui s'entassent tout en haut du théâtre aux places les moins chères, dans les raides gradins du « paradis », le jeune Louis Deru, qui a fêté ses vingt ans voici deux mois, s'en va rêver une fois de plus à ses futurs débuts sur scène. Si tout va bien, il devrait décrocher l'an prochain ses premiers prix de chant et d'art lyrique au Conservatoire et Albert Dupuis lui a d'ores et déjà promis dans ce cas de lui donner sa chance en lui confiant un rôle la saison prochaine dans *La Tosca*. Ce seront les premiers pas d'une carrière internationale largement menée outre-

Atlantique, mais Deru ignore encore qu'il lui sera ainsi donné de marcher sur les traces de son prestigieux aîné Jacques Bouhy qui a quitté voici près de quarante ans son Pepinster natal pour s'établir à Paris, où il chanta à l'Opéra (tout comme en Russie et au Covent Garden de Londres d'ailleurs) avant de diriger un temps le Conservatoire de New-York puis de se vouer à une carrière pédagogique dans la Ville-lumière [10].

Mais au grand foyer du premier étage, c'est un autre Deru, Edouard, que les journalistes tentent d'entreprendre pour lui arracher, sait-on jamais, quelques détails sur la famille du prince héritier afin d'agrémenter les articles qu'il leur faudra pondre les jours prochains à l'occasion de la naissance de Marie José. Troisième enfant d'Albert et Elisabeth après le futur Léopold III, cinq ans, et son frère Charles, trois ans, la princesse Marie-José – qui sera plus tard reine d'Italie durant quarante jours… – a vu le jour le 4 août à Ostende, non dans la villa royale qu'occupaient à ce moment le roi et sa jeune maîtresse la baronne de Vaughan, mais chez des amis du jeune couple princier, non loin de là. Et Deru dans tout cela ? A 30 ans, ce violoniste remarquable né place Saucy, ancien élève de Voncken et de Kefer au Conservatoire de Verviers puis d'Eugène Isaye à celui de Bruxelles, chef du grand orchestre symphonique du Kursaal d'Ostende depuis près de dix ans, concertiste exceptionnel apprécié dans toutes les villes du pays et à l'étranger, a été choisi quelques mois plus tôt comme professeur de violon de la princesse Elisabeth et de ses enfants. Ainsi, c'est le fils d'un ouvrier fondeur verviétois, orphelin de père fort jeune, qui a alors l'honneur de diriger l'archet de la future reine Elisabeth. Il sera d'ailleurs nommé plus tard « violoniste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges » et finira sa vie et sa carrière en 1928 au Conservatoire de San Fransisco après avoir fait de nombreuses tournées aux Etats-Unis [11].

Edouard Deru apprécie la princesse, en qui on devine déjà la future mécène des arts et de la culture, et ce milieu familial où la musique occupe une place prépondérante valant au professeur de violon la considération et l'estime de tous, y compris du futur roi. Le petit Charles l'apprendra un jour à ses dépens, quand une sotte réflexion faite à Edouard Deru lui vaudra deux semaines de punition. Le futur Régent avait répété à son professeur de violon une déclaration entendue d'un autre professeur,

« N'importe quel balayeur de rue vaut mieux qu'un musicien ! », phrase qui avait fait l'effet d'une tornade et valu au gamin de manger seul au coin pour ruminer sur le respect dû aux musiciens même par les petits princes [12] !

Deru est assailli de questions par les reporters des quotidiens locaux, y compris par cet artiste de Feller qui tente d'exploiter ce carnet rose auquel le *Travail* est bien indifférent pour tenter de discuter avec le virtuose qu'il admire depuis longtemps Coopman, Bronckart, Lejeune, tous s'y mettent pour glaner *le* détail inédit sur la vie au palais d'Albert et Elisabeth, sur les dons musicaux de cette dernière, sur le caractère de son époux, dont on dit qu'il assistera bientôt dans la région à de grandes manœuvres militaires, sur les aptitudes des enfants royaux et du futur héritier du trône en particulier… Mais en familier de la rue de la Science, là où vit la famille princière (et où siège aujourd'hui le Conseil d'Etat), Deru sait que la discrétion est de rigueur et que le mieux est de faire diversion :

- Voyons, Messieurs, puisque cette naissance m'a donné le loisir de revenir ce dimanche dans notre bonne ville, une fois n'est pas coutume, en me dispensant de ma leçon hebdomadaire, si vous étiez plutôt assez aimables, vous, de m'expliquer objectivement ce qui s'y passe, ces milliers de tisserands privés d'ouvrage contre leur gré depuis hier ou ces nonante fondeurs d'Ensival partis en grève depuis quinze jours, car c'est de cela que vos journaux traitent surtout d'après ce que j'ai pu en juger d'un rapide survol tout à l'heure à l'hôtel. Objectivement, je dis bien…

Sujet délicat : la cacophonie qui s'ensuivit permit au violoniste de planter là gentiment ses interlocuteurs et de gagner sa loge pour ne pas rater le début du premier des trois spectacles.

**Notes**

1 En réalité, cette première eut lieu le 11 janvier 1906. Pour François Gaillard et les autres compositeurs verviétois ou leurs œuvres cités dans ce chapitre, voir Georges CARDOL et Jean-Marie LEMAIRE, *Compositeurs au pays de Verviers,* Verviers, Nostalgia, 1997.

2 En réalité en 1908.

3 G. CARDOL et M. LEMAIRE, *op.cit.,* p. 141.

4 F. JORIS, *La presse verviétoise de 1850 à 1914, op.cit.,* p. 9.

5 Henri Hurard (1876-1943) collabora avant 1914 à toute la presse littéraire et dialectale locale.

6 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 238.

7 D'après *Le Travail* cité dans DECHESNE, *op.cit.,* p. 244.

8 Marcel DUTILLEUX, *Histoire des Grands-théâtres verviétois,* Verviers, Centre culturel, 1999, p. 63.

9 Georges CARDOL, *Cent ans d'art lyrique à Verviers,* Verviers, La Dérive, 1992, p. 99-101.

10 CARDOL et LEMAIRE, *op.cit.,* p. 13-14.

11 Notices biographiques parues dans *Liège-Echos* en septembre 1928 et dans *La vie musicale belge,* 5e année , n° 4, 1966, aimablement communiquées par la fille d'Edouard Deru, Madame Denise Creton-Deru. Qu'il me soit permis au passage de remercier cette dernière, qui avait tenté en vain voici quarante ans de m'inculquer à ma demande des notions de piano, pour avoir persévéré avec mes frère et sœur puis les filles de celle-ci, permettant ainsi à ma nièce Sofia Constantinidis de remporter en 2004 le concours de violon Edouard Deru.

12 Agnès ADRIANSSEN, *Marie-José,* Bruxelles, Luc Pire, 2001, p.19, d'après les souvenirs de Marie-José elle-même.



**Edouard Deru (collection Denise Creton-Deru)**

## INTERMÈDE FAMILIAL EN FORME DE FAIT-DIVERS

### 20

### Dans les rayons du Grand Bazar,
### mardi 14 août à 13 heures

- Et bien Stéphanie, comment se porte votre petite nièce Juliette, elle aura bientôt deux mois, c'est cela ?

- Elle les a eus voici dix jours, Monsieur le directeur, elle est du 4 juin, deux mois tout juste avant la princesse.

- C'est un bon présage, Mademoiselle Demortier, que ces enfants conçus durant l'hiver, c'est le signe que les parents songent plus à donner la vie qu'à faire des économies, et dans le climat actuel c'est méritoire, cela fait de bons clients pour nous et des enfants vigoureux, je suis sûr que votre Juliette comme la Marie-José verront l'an 2000, elles [1]…

- La princesse est le cul dans le beurre, Monsieur le directeur, passez-moi l'expression, mais les parents de ma petite filleule connaissent déjà les privations, voilà dix jours que mon frère Gabriel et sa femme sont sans travail depuis que tous les tissages ont fermé leurs portes. Ils m'ont d'ailleurs promis de passer me saluer ce midi puisque le tram refonctionne sans danger, si nos parents acceptent de garder la petite et sa sœur, Gabrielle.

- Vous vivez toujours chez eux, à Dison ?

- Oui, place du Sablon, je suis la seule a y être encore depuis que mes trois frères sont mariés et que le quatrième, Florent, est parti courir sa chance en Amérique.

- Ah, l'Amérique, Buffalo Bill, les Indiens…

Nestor Capelle se prend à rêver tout haut du mythe américain. Voilà dix ans maintenant que par la grâce de son beau-père Auguste Tiriard il dirige le Grand Bazar de Verviers [2] et il aime à discuter avec ses nouveaux employés, comme cette Stéphanie Demortier engagée depuis peu. Oh, il y a bien eu quelques tensions ces dernières semaines avec le personnel lors du mouvement pour la fermeture du soir, mais l'entrée en vigueur du repos dominical, voici quinze jours, a calmé les esprits. Et de toutes manières, des dérogations sont possibles. En période de St-Nicolas par exemple, on continuera à fermer seulement après le départ des derniers clients, très tard le soir, pour permettre aux plus pauvres – ceux qui n'ont qu'une seule pièce pour vivre avec leurs enfants – de venir acheter, s'ils le peuvent du moins, l'une ou l'autre babiole qu'ils ne sauraient où cacher entre leurs quatre murs.

Dix ans que le Grand Bazar connaît un succès croissant, au point que l'on a pu cette année y introduire des caisses enregistreuses, les premières en Belgique après celles que Tiriard a installées en 1905 à Liège. Car si le beau-père ne cesse de moderniser et d'agrandir le Grand Bazar de la place St-Lambert à Liège, il n'en oublie pas pour autant que la maison-mère « historique » fut celui de Verviers, qui a fêté l'an passé son quart de siècle d'existence : c'est en 1880 déjà qu'Auguste Tiriard a ouvert son premier Bazar dans le haut de Crapaurue, cinq ans avant de faire de même place St-Lambert à Liège. Ce Bazar verviétois, devenu « Grand Bazar verviétois » lors de son transfert pont aux Lions en 1885 dans un immeuble plus vaste, a connu un succès rapide. En 1899, l'infatigable Charles Thirion, décidément capable de s'adapter à toutes les demandes, mauresques, médiévales ou modernistes, lui a conçu une façade bien dans l'air du temps, marquée par cinq grandes baies métalliques sur deux niveaux sous un fronton ornementé. Cela a un petit côté Art nouveau qui n'est pas sans rappeler la façade de la Maison du peuple de Bruxelles édifiée deux ans plus tôt par Horta ou celle des magasins « Old England » que vient de construire Paul Santinoy, également dans la capitale.

Sur le modèle du Grand Bazar de Liège, Thirion a ouvert au maximum la façade au rez-de-chaussée en ne plaçant pas de portes entre les colonnes de celle-ci, pour inciter les clients à visiter le magasin puisque la notion « entrée libre », bien que figurant déjà sur l'ancienne façade, a du mal à pénétrer les esprits. Bien sûr, en hiver, il arrive parfois au personnel de grelotter mais en été, et par des journées aussi torrides que ce 14 août, cette aération permanente est bienvenue. Cela permet aussi au personnel de vendre directement sur le trottoir les articles installés chaque matin dans les rayonnages mobiles sous la verrière ou suspendus à celle-ci : les charbonnages ont leur salle des pendus [3], les grands magasins ont leur stock de pendus, dont la rentrée à l'intérieur annonce chaque soir aux clients la fermeture imminente des lieux.

Stéphanie travaille au rayon des articles d'écriture, non loin de la maroquinerie et de la lingerie, dans la partie la plus lumineuse du rez-de-chaussée, directement sous le vaste lanterneau vitré de la toiture. Quelle chaleur en été, quand le soleil tape à travers la verrière. Quel boucan, toute l'année, quand la drache nationale s'abat sur celle-ci. Mais pour ce qui est de la clarté, on est servi, et les demoiselles de magasin en ont bien besoin pour distinguer plumes ballons et plumes vapeur, encres bleue et noire, papiers lignés et quadrillés, crayons noirs et bruns foncés… Tiens, le tram n° 2 venant de Dison arrive place Verte, Gabriel et son épouse ne vont sans doute pas tarder.

Bel homme malgré sa petite taille, Gabriel Demortier porte fièrement la moustache du haut de ses 26 ans. A son bras, Julie, née Lieutenant, fait sa première sortie en ville après la naissance de sa deuxième fille : son beau-père le vieux Renier, a accepté de veiller sur les gamines pour permettre au jeune couple de s'aérer. Voilà dix jours que par suite du lock-out, ni l'un ni l'autre n'ont pu se rendre à l'usine. Bien sûr, ils sont plus de quatre mille dans le cas : par solidarité avec les 3.000 tisserands, quelque 1.300 apprêteurs d'une vingtaine d'établissements ont débrayé dès les premiers jours du conflit. Stéphanie ne sait trop ce que son frère et sa belle-sœur pensent de tout cela, mais heureusement des tissages ont commencé à refonctionner depuis hier.

En fait, les parties en conflit avaient accepté très vite l'arbitrage de la Commission communale du travail et s'étaient retrouvées à l'Hôtel de Ville de Verviers dès le 7 août. Les tisserands avaient fait savoir qu'ils pourraient « éventuellement » accepter le tissage à deux métiers si celui-ci était préalablement réglementé, les patrons avaient proposé de mettre plutôt en place un comité mixte qui trancherait ponctuellement les litiges « éventuels » . Le syndicat accepta de tenter la chose pour six mois. C'était mésestimer la volonté de sa base qui rejeta l'accord le soir même. Les patrons, de leur côté, avaient hâte d'en finir. Trois jours plus tard, une nouvelle entrevue entre délégués débouchait sur la mise en place d'une commission mixte chargée d'élaborer un règlement du tissage à deux métiers. Ce nouvel encommissionnement du problème ne réglait rien mais il fut accepté des deux côtés. On était loin de la déclaration de guerre enflammée lancée par la Fédération patronale fin juillet [3], mais dès le 13 août, des usines réouvraient leurs portes à leurs tisserands et dans les trois jours la reprise allait être générale [4].

- Nous, c'est demain qu'on rentre, explique Gabriel à sa sœur, notre patron était un peu moins pressé que d'autres. Mais Madame Joris ici présente, dont nous venons de faire connaissance sur le tram, me disait que son mari ne pourrait reprendre que jeudi, lui.

- En effet, intervient aussitôt une petite dame de 44 ans au regard vif, et ce ne sont pas les travaux de couture que je fais à domicile qui pourront nourrir un mari et quatre enfants, car en plus du gamin que voici – il va sur ses treize ans, notre Luc, et mange comme quatre – j'ai encore trois filles, Athalie, Louise et Victoria, la plus petite a sept ans, elle est née le jour de la fête nationale et…

- Ma chère Barbe, tu indisposes Mademoiselle avec tous ces détails et je t'ai dit que ce chômage forcé n'est pas pour me déplaire dans la mesure où je peux m'occuper un peu plus de mes gymnastes.

- Comment , tu es déjà là Joseph, en marchant depuis Mont-Dison ?

L'homme qui vient de rejoindre le petit groupe a belle allure. Plus jeune que son épouse, ce qui est rare – il est né en '70 – sa grande taille lui facilite les longues marches que ce gymnaste adore, comme celles qu'il fit voici quelques temps deux fois par semaine jusque Soiron aller et retour, et après sa journée de travail bien sûr, pour y suivre des leçons de canne. Car s'il est tisserand comme l'étaient son père Hubert, qui va sur ses 72 ans, et son grand-père François-Joseph, mort il y a près de vingt ans, Joseph Joris est aussi, et surtout même, un grand sportif. Il songe à mettre sur pied un club de gym dans son village de Mont-Dison. Depuis vingt ans la pratique de la gymnastique est en effet en plein essor dans la région verviétoise, et, comme dans la plupart des autres domaines de l'activité humaine, des sociétés se sont créées en reproduisant les clivages politiques et philosophiques traditionnels, chacune disposant en outre de son petit journal en cet âge d'or de la presse locale. Ainsi, depuis '96, la société Les Gaulois édite *Le Gymnaste socialiste,* l'organe officiel de la Fédération des Sociétés de gymnastique socialistes de Belgique. La Franchimontoise (de tendance libérale) publie un *Bulletin* depuis 1901, la Vaillante (catholique) édite *Le Vaillant* depuis janvier 1906, et ainsi de suite, sans oublier *La Gymnastique* et *Le Gymnastique de l'Est* qui se veulent fédérateurs. En attendant de créer (en mars 1910) *L'Essor montois* (société de gymnastique et d'escrime qui ne survivra pas à la guerre), Joseph Joris fait partie du Comité des fêtes de l'Alliance montoise qui organise notamment, chaque mois de juin, la fête locale de la St-Jean [5].

- Luc, reviens ici, siffle Barbe Joris à l'adresse de son fils qui s'est éloigné du groupe d'adultes pour contempler, pendant au gilet du directeur, la montre à gousset de celui-ci, qui, ouverte, laisse voir son mécanisme : le gamin est fasciné par l'agencement compliqué des engrenages.

- Laisse, va, intervient le père, il aurait tant voulu être horloger et malheureusement, il nous a déjà fallu le mettre au tissage cet été [6] . Si au moins on pouvait permettre à la plus petite de ne pas entrer, elle aussi, à l'usine à 13 ans…[7].

Un couple et ses deux enfants (une fillette de 15 ans et un gamin de 12, à première vue) s'est approché du comptoir de Stéphanie et, s'exprimant

avec un épouvantable accent allemand qui trahit son origine – les deux gosses passent d'ailleurs entre eux du « platdeutsch » au français – l'homme, qui n'a pourtant pas des manières d'écrivain, réclame du matériel de calligraphie. Frédéric Krauthausen est né au hameau de Pannesheide, alors en Allemagne, 52 ans plus tôt. Charron à Houlteau sur Thimister, il a épousé en 1889 une lessiveuse de 28 ans, Lambertine Lecloux, qui lui a donné ces deux enfants, Guillemine et Charles, a perdu deux autres bébés, et est décédée à l'âge de 38 ans en mettant au monde un cinquième enfant mort-né également. Le père s'est remarié, mais c'est en souvenir de sa première épouse, dont la calligraphie était légendaire dans la famille, qu'il souhaite que sa fille tente de marcher sur ses traces. Les cahiers d'écolier de la maman serviront de modèle à Guillemine [8]. C'est un jour bien inhabituel pour se rendre en ville mais la chaleur de cette journée est tellement étouffante que le père a voulu profiter du beau temps en famille. Il est d'excellente humeur et a fredonné tout le long du chemin son air favori, une marche entraînante [9] – *Muss i denn, muss i denn, zum Städtelein hinaus…* - apprise durant ses deux années de service militaire dans l'infanterie du Reich à… Strasbourg après la guerre de '70.

Futurs beau-frères qui s'ignorent, Luc et Charles sympathisent un bref instant entre les rayons. De plus en plus de badauds se pressent dans les allées du grand magasin : le ciel est bas et lourd, un fameux orage menace et autant se mettre déjà à l'abri. C'est ce que s'est dit aussi Julie Georis, une petite journalière de 24 ans, portant un garçon de deux ans. Déjà veuve d'Albert Henoumont et mère de trois gamins, Henri, Marcel et Joseph, elle a quitté leur village de Basse-Bodeux pour s'établir rue de Dison, sur Andrimont [10] dans l'espoir d'y trouver du travail malgré son absence de qualification. Quand son regard croise furtivement celui, enjôleur, de Gabriel Demortier, aucun ne peut se douter que vingt ans plus tard, Joseph Henoumont [11] épousera la petite Juliette. Pour l'heure, il se contente de hurler dans les bras de sa mère car un coup de tonnerre assourdissant vient de le réveiller en sursaut. Il est 13h20.

L'orage – un véritable ouragan – se déchaîne sur la ville avec une rapidité foudroyante, surprenant tout le monde et semant partout la panique. Un vacarme épouvantable se fait entendre dans le grand magasin : une grêle

terrifiante s'abat sur la verrière du « Grand Bazar » comme sur toute l 'agglomération, faite de grêlons gros comme des œufs de poule – de 150 à 200 grammes écriront les journaux ! De Dolhain à Ensival, en une dizaine de minutes, quantités de vitres sont brisées, surtout dans les toits des ateliers, des jardins sont dévastés, des animaux sont blessés. Toutes les rues se couvrent d'une couche de plusieurs centimètres de glace et la bourrasque redouble encore [12]. A 13h27, la vaste toiture vitrée du grand hall de l'Athénée est complètement brisée, pulvérisée par la grêle. Celle du Grand Bazar ne va pas résister beaucoup plus longtemps.

Dans le magasin, c'est la ruée sous les balcons des côtés depuis que des grêlons ont commencé à percer la verrière et à s'écraser sur les comptoirs. Il n'y aura aucun blessé : tout le monde est à l'abri, Demortier, Joris, Krauthausen, Henoumont et tous les autres, quand les grandes vitres du lanterneau s'écroulent en mille morceaux en bas du magasin. On évacue celui-ci dès que la grêle a cessé, aussi vite et brutalement qu'elle s'était déclenchée. Il ne reste quasi plus de traces de certains rayons et c'est un spectacle de désolation que Feller décrit le jour même dans le *Travail* [13] : « Tout est haché, noyé, sali, enterré sous des monceaux de verre, noyés dans les paquets d'eau que forment les grêlons fondant. Des poupées, des polichinelles, pendent lamentablement, les oripeaux fanés, le fard flétri : des flacons de parfum, d'huile, de brillantine coulent en ruisseaux odorants, moirés des teintes les plus diverses ; des tas de chiffons informes, naguère encore lingeries élégantes et fraîches, s'érigent çà et là de l'amas de vitres en pièces ».

Au total, en une dizaine de minutes, les trombes de grêle ont non seulement fait s'effondrer le lanterneau du Grand-Bazar et la verrière du hall de l'Athénée, mais elles ont aussi réduit en pièces presque toutes les autres toitures vitrées de la ville, en cassant plusieurs dizaines de milliers de carreaux : 600 à la gare ouest, 3.000 à La Lainière, 4.000 au lavoir Mélen, 6.000 au Conditionnement public… La couche de grêlons atteint par endroit trente centimètres, des cadavres de moineaux et de pigeons jonchent les rues [14]. Dans ses rayons, Nestor Capelle évalue les dégâts à près de 10.000 francs, outre les pertes dues à la fermeture durant l'après-

midi. On s'active à tendre des bâches provisoires, on réouvrira dès le lendemain, mais *nom di Dju* que cette année est éprouvante !

**Notes**

1 Ma grand-mère maternelle Juliette Demortier, née le 4 juin 1906, mourut le 7 février 2003, deux ans et dix jours après Marie-José de Belgique.

2 Tous les détails de ce chapitre relatifs au Grand Bazar, sauf mention contraire, sont extraits de l'article de Michel BEDEUR dans *Temps Jadis,* n° 93 d'avril 1994 et/ou de l'ouvrage de Marcel CONRADT, *La vraie vie du Grand Bazar de Liège,* Bruxelles, Luc Pire, 1999.

3 L'expression désignait le local où les mineurs accrochaient sous le plafond leurs vêtements avant de descendre au fond en bleu de travail.

4 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 249-251.

5 Mon arrière-grand père Joseph Joris (1870-1931) avait épousé Barbe Vieillevoye (1862-1927) à Dison en 1892 ; le couple s'était installé à Mont-Dison en 1896.

6 Passionné de fine mécanique, mon grand-père Lucien Joris (1893-1980) fut tisserand toute sa vie comme son père, Joseph et son grand-père Hubert. Une fois pensionné, il était capable de démonter, réparer et remonter n'importe quel réveil ou montre mécanique.

7 Ce fut pourtant le cas : ma grand-tante Victoria dite Léa Joris, née le 21 juillet 1899, reçut son carnet d'ouvrière à Dison le 22 octobre 1912 à 13 ans et trois mois. Voir p. 138.

8 Ma grand-mère maternelle Guillemine Krauthausen (1891-1952), que je n'ai pas connue au contraire de son frère Charles (1894-1971), qui fut le dernier charron en activité dans la province de Liège comme l'était son père Frédéric (1854-1930).

9 Chanson que ma grand-mère fredonnait aussi, selon mon père, et qu'Elvis Presley réinterprétera dans les années '60 (sous le titre *Wooden heart* dans le film *G.I. Blues*) après l'avoir découverte lors de son service militaire en Allemagne.

10 Ce déménagement eut lieu en fait en février 1907.

11 Mon grand-père maternel (1904-1953) qui créera à Dison la firme Henoumont – « denrées coloniales en gros » - en 1937 sur le site des usines Drèze en Pisseroule, firme de gros en alimentation (desservant des épiciers indépendants) transférée rue Six-Cents à Andrimont en 1943 et dont ma grand-mère puis mes parents assurèrent le développement puis la survie jusqu 'en 1979.

12 D'après R. FREYENS, « 1906 » dans *Temps jadis,* n° 14, 1981.

13 *Le Travail,* 14-8-1906.

14 *Le Courrier du Soir,* 17-10-1906.

## DEUXIEME PARTIE : L'AFFRONTEMENT

### 21

### Usine du Solvent belge,
### 1er septembre

La grêle du 14 août n'avait fait qu'une brève diversion sur le front des hostilités sociales. Alors que depuis la veille les tissages réouvraient les uns après les autres, un autre foyer d'incendie s'était allumé à l'est de la cité, dans un établissement tout neuf d'un secteur particulier jusque là épargné par les mouvements en cours, le Conditionnement public dit de Dison. Celui-ci avait été construit en 1905 rue de Limbourg à la demande de plusieurs industriels disonais pour y faire conditionner les laines, car les installations du Conditionnement public de Verviers, situées dans la même rue, ne suffisaient plus. Le rôle de ces conditionnements communaux était de calculer le degré d'humidité des lots de laine mis sur le marché : ceux-ci étant vendus au poids, il était capital de connaître leur taux hygrométrique, et c'est « à la condition » que l'on arbitrait sur ce point entre vendeurs et acheteurs, un « bulletin de conditionnement » servant de base aux prix « conditionné » .

Edifiés à front de rue par Charles Thirion – qui réalisait là son troisième bâtiment industriel d'importance après l'usine Hauzeur-Gérard en Gérardchamps en 1872 et une extension de « La Vesdre » en Renoupré en 1903 – les six halls du Conditionnement public de Dison (dont quatre subsistent encore de nos jours) [1] , s'ils abritaient des quantités de balles de laine en transit, ne nécessitaient par contre qu'un personnel réduit de onze travailleurs, six hommes et cinq femmes. Ceux-ci s'étaient mis spontanément en grève le 13 août pour protester contre la volonté du gérant de faire chômer quatre d'entre eux à tour de rôle. N'ayant pas constaté de réduction dans les quantités de laines à conditionner, les travailleurs voyaient dans ce roulement – auquel d'habitude ils étaient

attachés – une mesure d'accroissement de la productivité. La direction avait tenu bon, engagé des supplanteurs et refusé de réintégrer les grévistes malgré les démarches syndicales.

Une dizaine de jours plus tard, c'est encore à l'est de la ville que les esprits s'étaient échauffés. On était le 24 août, dans les ateliers de « La Vesdre », les ouvriers, de bonne humeur par cet été radieux, s'étaient mis à chanter à tue-tête des chants populaires de farandoles – rien de revendicatif mais des airs communicatifs. C'en était pourtant trop pour un contremaître, qui fit taire le plus grand nombre. L'équipe d'un métier, continuant à chanter, fut mise à l'amende puis, parce que les ouvriers protestaient, ils se virent infliger la sanction supplémentaire de deux jours de chômage. Les ouvriers avaient aussitôt envoyé une délégation à la direction pour en appeler de cette décision – en vain. Le lendemain matin, les fileurs, après s'être concertés dans l'atelier, envoyaient au patron une nouvelle délégation, pour lui dire que, ayant tous chanté, ils demandaient à subir tous la même peine et à chômer eux aussi deux jours. Subtile façon de faire pression en arrêtant de facto la filature. Le directeur y vit une menace de grève, les ouvriers persistèrent dans leur attitude et cessèrent le travail au nombre de 350.

Ce mouvement spontané était contraire à la convention du peigné suivant laquelle une grève ou un lock-out ne pouvait commencer sans que l'on ait préalablement soumis les motifs du conflit à la Fédération patronale et à la Fédération ouvrière. Quatre jours plus tard, les délégués du Cercle des filateurs et ceux de la Fédération de la laine peignée se réunirent pour examiner la situation et donnèrent tort aux fileurs. Une fois de plus, la discipline syndicale joua, tardivement certes, et le jeudi 30 août, les 350 grévistes reprenaient le travail. Mais tandis que les ouvriers de « La Vesdre » rentraient à l'atelier, le soir même ceux de « La Verviétoise » rue de Limbourg se mettaient subitement en grève à leur tour. Ici, c'est parce que la direction avait refusé de lui confier une machine-brisoir à laquelle elle prétendait avoir droit qu'une ouvrière dite préparеuse avait abandonné le travail, entraîné avec elle par solidarité les 130 autres préparеuses et empêché par suite de la grève les fileurs et les rattacheurs, soit 270 autres travailleurs environ, de continuer leur boulot. Ainsi s'était déclenchée en

quelques heures une grève spontanée de 400 personnes en raison d'un incident isolé [2] !

Pour les responsables syndicaux des filatures de laine peignée, Paul Tognon (qui présidait la Fédération de ce secteur), Georges Olivier (le secrétaire), Léon Lange, ces conflits étaient préoccupants. Avec « La Lainière » en plein centre ville et « l'Ile Adam » à l'ouest, « La Vesdre » et la « Verviétoise », occupant chacune environ 400 ouvriers, étaient en effet les plus importants peignages de la place, nom commun donné à ces usines où la laine subissait une opération préparatoire, le peignage, qui devait par la suite donner un fil différent de celui fabriqué dans les filatures de laine cardée dont Verviers s'était fait la spécialité auparavant [3]. Ce n'est que dans le dernier quart du XIX e siècle que la filature et le tissage de laine peignée s'étaient développés à Verviers. Les tentatives antérieures, comme celles de Biolley en 1822 et des héritiers Cockerill dans la « Fabrique belge de laine peignée » en 1838, avaient périclité [4]. Par contre, en 1906, les peignages occupaient avec 3.100 ouvriers presqu'autant de monde que les filatures de laine cardée avec 3.700 [5], et la proportion avait même joué en faveur du peigné dix ans plus tôt [5] . Surtout, ce secteur où le taux de syndicalisation était encore plus fort qu'ailleurs, avait conclu au fil des ans des accords d'usine puis une convention de métier conférant certains avantages aux travailleurs en échange de la promesse syndicale de recourir à l'arbitrage mixte avant tout arrêt de travail. C'est dire que les mouvements désordonnés de la fin août avaient placé Tognon, Olivier et Lange dans une situation délicate et qu'ils s'étaient empressés de tenter d'éteindre les incendies pour garder leur crédibilité face aux dirigeants du Cercle des filateurs, Georges Peltzer, le président, et Albert Drèze, le secrétaire.

Représentant la quatrième génération d'une dynastie de drapiers disonais inaugurée au XVIIIe siècle par Georges-Joseph Drèze, le libéral Albert Renier Drèze assurait alors le maïorat de Dison depuis dix ans. Sa fille avait épousé le fils du « patron » d'une autre dynastie industrielle et politique de la localité disonaise, le richissime sénateur libéral Henri Lejeune-Vincent, issu du Cercle progressiste et propriétaire notamment du château des Croisiers sur Andrimont. Les Drèze avaient été en 1880 parmi les

principaux actionnaires fondateurs de la société anonyme « La Vesdre », créée exclusivement pour le lavage de la laine brute suivi de son peignage puis de la filature de la laine ainsi préalablement peignée. C'était le premier et ce fut longtemps le seul peignage « à façon » du pays, c'est-à-dire travaillant pour le compte de clients lui fournissant la matière première qu'ils récupéraient transformée en fil prêt au tissage. L'usine avait été implantée au pied d'Andrimont , entre la rue de Renoupré et la Vesdre et occupait un vaste espace de 157 mètres de long sur 135, encore agrandi en 1903 par Thirion. Les faibles bénéfices des vingt premières années avaient fait place, au début du XXe siècle, à des dividendes annuels allant jusqu'à 14 % et la production devait sans cesse être augmentée pour satisfaire une clientèle toujours plus nombreuse [7]. Un arrêt de travail à « La Vesdre » pouvait donc avoir des conséquences immédiates ailleurs dans le textile et bien au-delà d'ailleurs des limites de la ville puisque les deux-tiers de la production locale de fil étaient exportés.

Avec la filature, le lavage de la laine – également en grande partie pour l'étranger – est en ce début du siècle l'autre branche dominante de l'industrie textile verviétoise, désormais bien avant la production de tissus par où tout avait commencé cent ans plus tôt. Dans cette activité aussi, des Verviétois – et des Disonais également en l'occurrence – ont encore récemment fait preuve de dynamisme et d'innovation, en fondant en août 1899 la société anonyme du Solvent belge, dont le premier Conseil d'administration comprend notamment un Sagehomme, descendant d'une famille de teinturiers-apprêteurs en Sommeleville entre 1650 et 1750 puis de fabricants de draps à Dison depuis cette date (et durant deux siècles). Les Sagehomme ont donné plusieurs bourgmestres à Dison, ainsi qu'un commissaire d'arrondissement à Verviers qui a fortement contribué à la décision d'édifier le barrage de la Gileppe. La société du Solvent belge exploite le brevet mis au point aux Etats-Unis par Emile Maertens (à Providence, dans l'Etat du Rhode Island, au nord de New-York), brevet d'un nouveau procédé pour dégraisser la laine par des dissolvants et récupérer les sous-produits de l'opération. Des essais effectués sur des laines envoyées aux Etats-Unis avaient été concluants et incité des représentants de plusieurs firmes importantes de Verviers à se lancer dans cette nouvelle aventure [9].

Ayant engagé Léon Sagehomme pour mener à bien l'opération, la Société fit édifier dès 1900 une vaste bâtisse dans une courbe de la rue de Limbourg, non loin du futur Conditionnement de Dison et peu avant l'ancien casino construit en 1826 par Henri Douha à la demande d'Iwan Simonis pour accueillir en ce lieu alors champêtre les riches membres de la société d'agrément du Val Ste Anne, sœur cadette du Cabinet littéraire [10]. Derrière les quatorze élégantes façades-pignon épousant le tracé de la route, de vastes magasins stockent les balles de laine avant leur passage dans les appareils à solventer mis au point par Maertens pour traiter la laine par le naphte ou benzine de pétrole, ce qui permettait à la fois de conserver au produit sa souplesse et son élasticité, d'assurer un dégraissage de loin supérieur à celui obtenu par les bains de lavage traditionnels, et de récupérer la graisse sous forme de lanoline commercialisable, la « Solventine » que tous les Verviétois apprendront à connaître. Cinq puissantes machines à vapeur, dont la plus grosse fait 350 chevaux, et trois chaudières à charbon [11] alimentent en énergie le système, qui est opérationnel dès 1901, mais les progrès sont lents car les patrons des peignages rechignent à payer plus cher pour faire dégraisser leurs laines au Solvent. Comme l'a écrit Maertens à Sagehomme en 1903, « ce qui sauvera la situation, c'est que les plus clairvoyants et entreprenants d'entre eux apprécieront le fait qu'ils peuvent se créer un grand avantage sur leurs concurrents en obtenant le contrôle du Solvent belge et en y établissant un lavage et même un carbonisage par la suite ». Deux ans plus tard, en 1905, c'est un stock de laines en provenance de Philadelphie que le Solvent reçoit à dégraisser. Peu à peu, les affaires marchent et la nouvelle usine traite 25 à 35.000 kilos de laine par jour, mais Sagehomme doit faire des prouesses financières car les premiers clients étant aussi actionnaires bénéficient de tarif de misère pour le traitement de leur laine – une situation intenable que Maertens ne cesse de décrier.

Pour la seconde fois depuis le début de l'année après les dix jours de fermeture lors du lock-out d'avril dernier, Sagehomme a dû à nouveau mettre à l'arrêt ses machines voici quatre jours et toute cette belle mécanique est silencieuse. C'est que le lock-out général des lavoirs de l'agglomération vient une fois de plus d'être décrété et cette fois, cela semble bien parti pour durer plus longtemps…

L'origine du conflit remontait au 11 août et était à chercher du côté de deux lavoirs occupant chacun un peu plus d'une centaine de travailleurs, l'un – Lamboray – dirigé par le président de l'Association des laveurs et carboniseurs, l'autre – Duvivier – par le secrétaire de celle-ci, autrement dit deux employeurs qui avaient déjà pris la tête de la résistance patronale en avril. Coïncidence ? Chez l'un et l'autre, les ouvriers s'étaient mis en grève pour protester contre des licenciements économiques et réclamer, dans les deux cas, le respect des principes du roulement. Chez Lamboray, en plus, la direction avait compris parmi les laveurs licenciés faute de travail en suffisance des animateurs du syndicat de l'usine et les ouvriers avaient vu dans ce fait une atteinte à leur liberté d'association. « Ce que nous désirons, déclaraient les ouvriers dans un appel publié par *Le Travail,* c'est que, par le système du roulement, les patrons ne puissent plus profiter des périodes de chômage pour nous priver de nos militants et pour les décourager de nous défendre en les laissant manquer de travail à toute occasion ». A quoi Lamboray avait riposté en ces termes : « En réalité, les prétentions des ouvriers tendent à créer une situation privilégiée aux délégués de syndicat, tandis que, comme patron, je n'entends faire aucune distinction entre mes ouvriers » [12].

Comme l'application du roulement n'était réglementée par rien d'autre que les coutumes locales, pas plus du côté syndical que patronal d'ailleurs, on était mal parti, d'autant plus que comme les syndicats des deux lavoirs concernés n'étaient pas – ou plus ? – affiliés à la Fédération des ouvriers laveurs, le secrétaire adjoint de celle-ci, Alexandre Duchesne, avait fait savoir qu'elle ne voulait pas se mêler du conflit. *Le Travail* avait eu beau souligner qu'il serait sage d'examiner les principes du roulement en détail afin de préciser et d'uniformiser ceux-ci, encore fallait-il être deux pour discuter. Au bout de quinze jours, rien n'avait bougé et, comme au printemps, l'association des laveurs décida de frapper un grand coup. Lundi 27 août, elle annonçait un lock-out général des lavoirs si les travailleurs de chez Lamboray et Duvivier ne rentraient pas dans leurs usines. Duchesne n'avait pas de moyens de pression sur eux. Les grévistes restèrent inflexibles. Le 28, tous les lavoirs étaient fermés et 1.500 ouvriers mis au chômage forcé. Ce samedi 1er septembre, voilà quatre jours que cela durait.

- Dites, mon cher Sagehomme, vous n'auriez pas pu faire cavalier seul et rester ouvert ? Après tout, ces laveurs sont d'abord vos concurrents…

Emile Maertens était de passage en Europe et avant de regagner son point de chute habituel dans la capitale belge, le Grand Hôtel boulevard Anspach, il avait fait un crochet jusqu'à Verviers. Tout en arpentant avec son hôte la salle des machines que les contremaîtres, profitant de l'arrêt forcé, nettoyaient méticuleusement, Maertens pensait qu'il se souviendrait longtemps de l'excellent dîner fait la veille chez Sagehomme grâce à la merveilleuse cuisine de l'épouse de celui-ci.

- Vous savez, Monsieur Maertens, ce n'est pas la lutte à mort entre nous, ici, et un manque de solidarité avec nos confrères aurait pu se retourner plus tard contre le Solvent [13].

- Mais vous devez viser sans cesse au-delà de votre petite ville, et je vous y aide tant que je peux. Tenez, j'ai pensé que je pourrais tenter d'intéresser les Anglais à votre usine en leur parlant de l'avantage de votre procédé de dégraissage non seulement pour les laines fines que vous recevez jusqu'à présent mais aussi pour les laines anglaises, plus ordinaires, puisque là les patrons peigneurs s'entêtent pour l'instant à ne pas vouloir collaborer avec le Solvent, comme les Français d'ailleurs, mais j'irai bientôt à Tourcoing et peut-être à Roubaix. Expédiez-moi à Bruxelles des échantillons de laines traités chez vous, et je traverserai la Manche dès que je les aurai reçus. Et puis, pourquoi ne pas profiter de l'accalmie actuelle pour tenter d'intéresser vos chers confrères à mes nouvelles machines à laver, pour qu'ils financent la construction et l'installation d'une batterie de celles-ci au Solvent, car leur vieux lavoirs sont complètement dépassés puisqu'il refusent d'y investir comme on le fait sans cesse au Solvent grâce à votre travail acharné… Vous même pourriez d'ailleurs prendre des parts dans l'affaire et y gagner de l'argent plutôt que de travailler pour des actionnaires ingrats…

- Je tenterai d'en parler à Lamboray, et chez les mécaniciens, Snoeck ou Hauzeur-Gérard seraient sans doute intéressés.

- Et bien, allez-y Sagehomme, foncez, et n'ayez pas l'air si tracassé par les événements. Vous verrez, dès que je rentre à mon hôtel, je vous fais expédier par express une caisse de petits havanes qui ont traversé l'Atlantique avec moi, pour vous remercier de votre accueil, et vous l'ouvrirez dans quelques jours pour fêter la reprise du travail, cela ne saurait tarder !

- Je n'en suis pas si sûr, *L'Union libérale* annonçait ce matin que les laveurs pourraient dans huit jours réclamer de la Fédération textile qu'elle ordonne le lock-out général.

- Et bien, vos ouvriers plieront tous ensemble une fois pour toutes !

- Je n'en suis pas si sûr non plus : vous ne les connaissez pas, excellents travailleurs…

- Ça, excellents mécaniciens en tous cas, on l'a vu quand ils ont monté ces machines, ils ont épaté les Américains !

**-** … mais endoctrinés par les Fluche et consorts depuis deux générations, par un Duchesne aujourd'hui, ils sont capables du pire comme du meilleur. L'esprit de revendication et de conflit fait contagion partout, je vous le disais hier, même les ouvriers boulangers se sont constitués en syndicat début juillet et deux mois après, alors que leurs patrons étaient prêts à améliorer bien des choses, ils ont voulu faire de la surenchère, il fallait tout et tout de suite, et ils avaient décidé la grève pour avant-hier.

- Bien sûr, mais votre beau-fils me disait aussi hier que leur mouvement a échoué, les patrons ont refusé d'encore négocier et, si je ne m'abuse, Madame Sagehomme nous a bien servi d'excellentes brioches hier ! Allons, Léon - je peux vous appeler Léon n'est-ce pas ? – *let's go* comme on dit à l'Ouest.

- Je ne connais pas les Etats-Unis, malheureusement, l'usine me prend tout mon temps.

- Vous avez tort, comme tant de gens qui en parlent sans y avoir mis les pieds. Tiens, dans dix jours, allez voir le show de Buffalo Bill, j'ai lu dans votre *Union* qu'il s'arrêtait pour un jour dans votre ville, avec des vrais éclaireurs et des vrais Indiens. Vous verrez : c'est époustouflant et quand on entend le *Star Spangled Banner* ouvrir le spectacle, on se sent vibrer de partout avant même d'apercevoir Cody.

- Nous irons en famille, promis, mais vous-mêmes, avant de reprendre votre train demain matin, vous m'accompagnerez en ville faire un tour de foire, elle est là depuis six jours et pour une semaine encore, ce sera peut-être moins grandiose mais certainement tout aussi couleur locale et l'ambiance y est également excitante.

- Votre épouse me disait d'ailleurs que les sottes grèves qui ont éclaté chez vos voisins de « La Vesdre » et à la « Verviétoise » ne sont pas totalement étrangères à cette excitation annuelle ?

- C'est ce qu'on dit, mais…

- Oh, *sorry,* cher Léon, je vous ai ramené à vos sombres pensées. Allons, sortons de votre usine déserte et allons voir cette foire, *go west, young man* !

**Notes**

1 Catherine BAUWENS, *Le patrimoine industriel de la région verviétoise,* Dison, Fondation Hardy, 1994, p. 145.
2 D'après L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 225-227.
3 *Idem* , p. 18 et 221.
4 P. LEBRUN, *op.cit.,* p. 215, note 5 et p. 249.
5 L. DECHESNE, *op.cit.,* Tableaux p. 17 et 85.
6 Albert Renier Drèze (1842-1915) fut bourgmestre de Dison en 1889-1891 et de 1896 à 1910. Voir A. ZUMKIR, *op.cit.,* p. 201-203.
7 Léon PETERS, « La Vesdre », dans *Temps jadis,* n$^{os}$ 31 et 32 de juin et décembre 1989.
8 Auguste-Frédéric-Rodolphe Sagehomme (1846-1902) fut bourgmestre de Dison de 1879 à 1882. Voir A. ZUMKIR, *Idem.*
9 Sauf mention contraire, tous les détails de ce chapitre relatifs au Solvent belge sont extraits de documents originaux (notamment un dossier de 350 pages d'échanges de courriers fort techniques entre Emile Maertens et les responsables de l'usine verviétoise

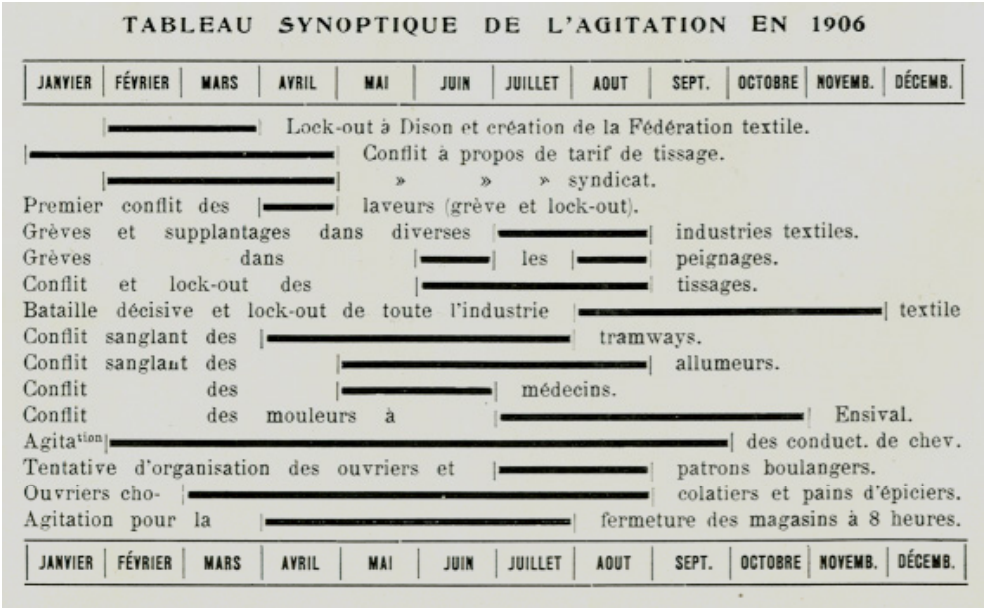
entre 1899 et 1909) que m'a très aimablement communiqués, avec son dynamisme et son enthousiasme habituels, mon collègue au Conseil scientifique d'Aqualaine, M. Léon Sagehomme, actuel Président de la société du Solvent, toujours en activité.

10 Propriété de Traitex S.A. (1981), filiale du Solvent belge SA (1899) et du Lavoir et Carbonisage de Dolhain SA (1934), le bâtiment de cet ancien casino existe toujours aujourd'hui en contrebas de la route, fort défiguré mais toujours bien reconnaissable. Comparer avec Paul BERTHOLET, *Verviers et sa région en gravures,* Desoer – Gamma, 1989, p. 42-44.

11 Toutes ces machines sont encore en place et en état de marche avec tout leur équipement d'origine et constituent un vrai bijou d'archéologie industrielle à valoriser.

12 L. DECHESNE, p. 254 – 255.

13 Mises à part les allusions au lock-out, ce dialogue fictif dans le cadre d'une visite bien réelle, elle, se base sur les détails de plusieurs lettres expédiées par Maertens à Sagehomme depuis Bruxelles en septembre et octobre 1906.




**Chronologie des mouvements sociaux établie par Laurent Dechesne**

## 22

## Jeudi 6 septembre au soir, sur la foire

Rude journée pour Bronckart. Comme beaucoup d'autres Verviétois qui pouvaient se le permettre, mais lui c'était par devoir, il s'est levé tôt pour quitter son domicile de la rue des Villas (qu'on rebaptisera plus tard rue de France) afin d'arriver à quatre heures du matin à la gare Ouest pour prendre le train jusque Theux, de là gagner Oneux à pied et assister au choc crucial de la bataille entre les troupes du général Wahis et celles du général Pioch, qui s'affrontent sous le regard de nombreux observateurs attentifs parmi lesquels le prince Albert en personne [1]. C'est depuis le 29 août que deux divisions d'armée, soit 25.000 hommes, faisaient mouvement pour de grandes manœuvres dans la province, une moitié représentant l'armée belge et commandée par Wahis, l'autre figurant l'ennemi sous la direction du général Pioch. Le 30 août, des lanciers de l'armée ennemie, assaillis par des cyclistes de l'armée belge, avaient fait sauter, fictivement bien sûr, le pont d'Aywaille. Le vendredi, ils réussissaient la prise de Louveigné. Le 1er septembre dès 4 heures du matin, les deux armées étaient en contact à Remouchamps, les troupes ennemies occupant le pont, ainsi que le gare et le pont d'Aywaille. Venant de Sprimont, les grenadiers de l'armée belge les avaient refoulés et obligés à traverser l'Amblève à gué.

Après avoir respecté le repos dominical (la loi entrée en vigueur depuis un mois s'appliquait aussi aux troupiers) une seconde bataille avait eu lieu les lundi et mardi sous un soleil de plomb et le regard d'officiers étrangers venus en observateurs – on ne sait jamais. Le service militaire obligatoire pour tous n'était pas encore de mise même si on en parlait de plus en plus souvent, l'odieuse technique du remplaçant payé permettait encore aux fils de bonne famille d'échapper à leur devoir s'ils avaient été tirés au sort et d'éviter ainsi quatre ans de service, mais ces soldats n'étaient pas pour autant des feignants ni leurs commandants des nuls.

Cette petite guerre a duré dix jours, défoncé les routes de la région, occasionné quelques blessés, des centaines de malades et un seul mort, bien réel, par accident – ce que le *Travail* dénoncera vivement – puis elle va faire le bonheur des commerçants de Theux et de Verviers lorsque le 6 après-midi, des milliers de soldats peuvent enfin se détendre dans ces localités. Jacques Pirard, qui a pu photographier à Remouchamps les soldats en manœuvre mais aussi le prince Albert en personne lorsqu'il surveillait, entouré de badauds, la réparation de son auto après une crevaison, Jacques Pirard donc décrira bien plus tard toute cette effervescence à son fils :

« Clairons et musique en tête, les troupes descendent la rampe d'Oneux et entrent à Theux. La princesse Clémentine a été aperçue traversant la ville en landau. Les rues regorgent de monde, les hôtels, restaurants et cafés sont pris d'assaut, les moindres petites boutiques sont dévalisées. On admire les graves grenadiers que l'on compte par milliers, les lanciers très élégants sur leurs montures fringantes, l'artillerie dans sa tenue plus austère, les guides dans leur riche uniforme et les fantassins qui, malgré la fatigue après l'énorme travail fourni pendant la journée, gardent une allure très vive ».

« A Verviers, venant de Heusy, et après s'être alignés en Crapaurue pour le passage du général Wahis, les soldats se dispersent en ville. La troupe qui loge à Verviers comporte environ 4.000 hommes, les fantassins à l'Athénée et dans les écoles communale, les chevaux de l'artillerie au Manège et les artilleurs à l'école des Gérardchamps, les officiers étant installés dans des maisons particulières rue du Palais, des Vieillards, des Raines et avenue de Spa. Accueillis par la foule, ces braves soldats partis le matin, dès l'aube, avec quelques tranches de pain sec, se voient offrir par des ménagères des tartines bien beurrées, des boutiquiers dévalisent eux-mêmes leurs étals de fruits pour rafraîchir les soldats, d'autres versent de la bière à pleines rasades. Pont du Chêne, des cigarettes leur sont distribuées tandis que des fenêtres de la fabrique Peltzer et fils des ouvrières leur jettent leurs tartines de 4 heures enveloppées dans du papier, et aussi quelques pièces de monnaie ».

« C'est un emballement général qui se reproduit le soir lorsque les musiques des deux régiments de chasseurs jouent sur le kiosque de la place Verte. La foule est partout, s'entassant aux terrasses et aux fenêtres. Chaque morceau est souligné par de véritables tonnerres d'applaudissements. Cette effervescence dure jusque vers minuit, heure à laquelle, les jours précédents, le champ de foire et les établissements du centre apparaissaient bien mornes. C'est une aubaine pour le commerce local. En ces jours de la fête à Verviers, la présence des loges foraines a un fameux attrait pour les hommes. Ayant touché leur solde spéciale de soldat sur le pied de guerre, bon nombre d'entre eux ont la bourse bien remplie : celle-ci est parfois augmentée par les parents venus les voir et désirant compléter modestement le gousset du fils que les exigences de la défense nationale a arraché à leur foyer » [2].

Bronckart, lui, quelques années plus tôt, grâce aux sacrifices de sa famille, a pu payer un remplaçant après avoir tiré un mauvais numéro – 1.600 francs, près d'un an de salaire d'un fileur – et éviter les longues années de service qui auraient peut-être signifié la fin de sa carrière journalistique [3]. Comme tous ceux dans son cas, il porte néanmoins de temps en temps l'uniforme, mais c'est celui de la garde civique lors des défilés du dimanche de cette armée d'opérette. Désireux de faire d'une pierre deux coups, et même trois malgré la fatigue de la journée, le grand reporter du *Courrier* – il dépasse tous ses confrères d'une bonne tête – profite de l'ouverture tardive des manèges et des baraques foraines pour faire un inventaire complet de ceux-ci. Il faut dire que la foire de Verviers, qui a lieu début septembre depuis 1880 environ, est une des plus importantes du pays : la ville est prospère et les forains y font d'excellents résultats. C'est au point que la place du Martyr ne suffit pas et que certains doivent prendre place, c'est le cas de le dire, en terre Hollande mais aussi place Verte, place du Marché et même place Saucy à Hodimont [4]. La foire annuelle est *le* grand événement populaire local depuis que voici six ans, après son « bal des pauvres » du 12 février 1900, la Société des Fous de Verviers a cessé d'exister : les grandioses fêtes carnavalesques que celle-ci organisait en ville depuis quarante ans ne sont déjà plus qu'un souvenir, alors qu'elles attiraient chaque fois une foule extraordinaire venant parfois en train de très loin et qu'on avait même compté, une année, jusqu'à 100.000 spectateurs [5] !

Bronckart déambule à grandes enjambées entre les chevaux de bois des carrousels dits « galopant », le fameux *Poleur* notamment, le petit manège *Bijou* pour les enfants, le grand carrousel-salon pour les bourgeois, à l'abri des regards sous une tente, le huit aérien, les montagnes russes, la chenille, les balançoires mais aussi les théâtres – le *Figaro,* l'*Eldorado,* le *Junk…* – les chiens musiciens, les puces savantes, les lutteurs, le pétomane, et tous ces phénomènes dramatiques ou cocasses, les géants, les nains, l'homme à deux têtes, la femme-crabe, la femme-tronc et même la femme sans tête, sans oublier les beignets de chez Max, les vraies frites de Madame Fritz, cela ne s'invente pas [6], et bien sûr le cinématographe des frères Alberts qui s'installe chaque année sur la foire avec un succès toujours plus grand. Cette saison, parmi bien d'autres petits films, on remarque surtout dit-on des scènes de dressage d' éléphants en Afrique et d'admirables vues, superbement colorées, d'un feu d'artifice en pleine mer. Et cela devrait être encore plus excitant la semaine prochaine, puisque les frères Alberts annoncent qu'ils filmeront bientôt un mariage en automobile à Verviers puis, lundi, l'arrivée de Buffalo Bill et l'installation de sa troupe à la Houckaie [7] : dix ans après les débuts du cinéma à Verviers, voici les premiers films tournés dans la cité lainière.

En attendant, les rues ne désemplissent pas ce soir. Cafés et restaurants non plus : au bout de la place du Martyr, au rez-de-chaussée du bel immeuble du Cabinet Littéraire, toutes les tables de Nicolas Fauquenne [8] sont occupées. Même le café anti-alcoolique ouvert voici huit ans par la Société de Tempérance rue du Collège [9] (il n'a pas encore déménagé place du Martyr [10] mais on en parle) ne désemplit pas ! Les militaires distraits font d'ailleurs vite demi-tour. Ces soldats en goguette – qui devront pourtant se lever dès quatre heures cette nuit pour reprendre des trains spéciaux vers leurs casernes – ne pourraient deviner, dans pareille ambiance, qu'un conflit social est en cours ici depuis plus d'une semaine, privant de ressources quelque 7 % des travailleurs de cette ville en fête. Et peut-être bientôt davantage : Bronckart a lu dans *L'Union* que si le chômage perdurait, les patrons prendront d'autres mesures au niveau de la Fédération des Textiles cette fois.

Tiens, le reporter aperçoit précisément Feller, Roggeman et Koenders avec Duchesne, l'aspirant-chef des laveurs, et un autre meneur, on dirait Léonard Ohn, l'ébéniste, qui entrent chez Debatisse, un des trois cafés, avec ceux de Lallemand et de Valençon, qui jouxtent l'hôtel de l'Aigle noir [11]. Debatisse, comme son confrère Lallemand d'ailleurs, est un militant socialiste bien connu. Nos syndicalistes en auraient-ils marre de la pils de la Maison du Peuple ou cherchent-ils à causer loin des affiliés ? Ils ont l'air bien tracassés. Sans doute ont-ils reçus maintenant l'invitation que la Fédération patronale leur a faite pour une réunion de tous les chefs syndicaux demain, que les patrons veulent rencontrer collectivement ? Ah, si Bronckart pouvait entendre leur conversation…

- Nous, nous irons, Jean, c'est bien normal puisque le conflit nous concerne, mais si on ne veut pas prendre le risque qu'il s'étende maintenant, il vaut mieux que nous y allions seuls, après tout ce n'est pas à eux à décider qui compose les délégations syndicales.

- C'est bien mon avis, Alexandre, et tant qu'on n'aura pas réussi à nous structurer dans une organisation aussi forte que la leur, nous n'avons pas intérêt à ce que la bataille se déclenche trop vite, ce serait courir trop de risques d'être écrasés une fois de plus et de voir tous nos efforts anéantis.

- Mais Olivier, Tagnon et Lange veulent y aller avec nous pour le Peigné, ils se sentent assez fort pour nous épauler m'ont-ils dit.

- Oui, Alex, s'exclame Koenders, ou bien ils sont liés par la convention qui les oblige à négocier – regarde comme ils ont désavoué ces pauvres gars de la Vesdre mis à l'amende pour avoir chanté – et ils tiennent à leurs petits avantages.

- Allons, ne médis pas Gustave, les choses sont bien compliquées et ce n'est pas le moment de se diviser. Peut-être ont-ils seulement envie de rappeler à ces Messieurs que de notre côté, le Peigné, c'est une force ? Et puis si je ne me retenais pas, moi aussi je voudrais leur dire à ces coffres-forts qu'ils ne peuvent pas nous faire vivre constamment sous la menace implicite d'un lock-out général, ils vont se faire haïr si cela ne change pas.

- Ecoutez, patron, intervient Feller, voilà le papier que je comptais vous soumettre demain, je crois que cela reflète bien votre message : « Que signifie cette énigmatique menace, sinon que la Fédération Textile se propose à nouveau de jeter dans la tourmente toutes ses forces, c'est-à-dire de fermer les fabriques pour couper les ressources aux lock-outés des lavoirs et les contraindre ainsi à reprendre le travail sans conditions ? C'est donc le règne de la puissance brutale qu'on veut installer chez nous… Et personne n'intervient ! Tout le monde s'incline, tout le monde se tait. Est-ce que l'opinion publique va sanctionner de son approbation tacite cette introduction de mœurs déplorables, qui ne peuvent qu'aigrir les cœurs, exacerber l'esprit de résistance et préparer à l'industrie et à tous les intérêts locaux une situation désormais sans issue ? L'antagonisme économique ne justifie pas de telles aberrations ».

- Bravo Camille, fait Ohn, on croirait du Roggeman, mais pour ma part j'en suis à me demander si au contraire il ne serait pas préférable qu'on cesse les grandes manœuvres, même si c'est de saison, et qu'on aille à l'affrontement général , dans tous les secteurs, car quand je vois à quel point les patrons menuisiers, depuis qu'ils sont organisés, s'entendent pour nous faire lanterner… J'ai beau avoir mis en place un syndicat des travailleurs du bois et l'avoir affilié à notre Fédération du bâtiment, nous n'obtenons rien, pas de barème pour les apprentis, pas d'âge pour passer ouvrier, pas de paiement hebdomadaire des salaires, pas d'intervention dans l'outillage, pas de réduction du temps de travail…

- Léonard, sois correct, on n'est pas au meeting ici, vous êtes quand même près d'arracher, m'as-tu dit, 5 % d'augmentation, le paiement des heures sup'…

- Sans sursalaire !

- … et même, tout arrive, l'affichage des tarifs négociés et la prise en charge de l'éclairage des bâtiments par les patrons [12], de quoi te plains-tu !

- Cesse d'ironiser, Gustave, je veux dire que tout cela est bien trop lent, j'approche des 35 ans et je me demande si on devra trimer comme cela

toute notre vie. Le rêve, c'est les huit heures, la semaine de cinq jours et trois semaines de vacances aux frais du patron, mais je devrais vivre cent ans pour voir ça !

- Qui sait [13] ? En attendant, reprend Roggeman, que fait-on demain, car ce sont les associations de métier qui sont invitées, pas notre Confédération, cela les embêterait bien trop de devoir la reconnaître, ils nous préfèrent divisés pour régner et de toutes façons nous ne serions pas mandatés pour négocier.

- N'y allez aucun, suggère doucement un consommateur d'une table voisine en se levant pour partir, opposez votre refus à leurs exigences ; après quarante ans, il est temps de résister une bonne foi, citoyen Roggeman, maintenant que vous êtes parvenu à regrouper tous les travailleurs dans nos syndicats, socialistes, anarchistes et même chrétiens…

- Je sais, Joseph, et vous faites du bon boulot pour l'organisation auprès de vos collègues rattacheurs, par contre les articles de votre petit journal, *L'Educateur,* ne sont jamais tendres avec mes amis du POB. Au fait, Alex et Léonard, vous connaissez Joseph Legrand ?

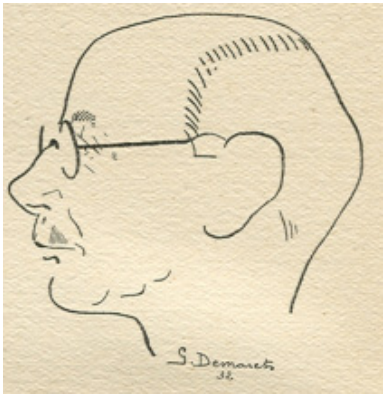
Sans laisser le temps aux deux futurs parlementaires socialistes de répondre, Legrand reprend :

- Ah, ça, Alfred Vitrier et moi on n'a pas appelé sans raison notre groupe « Les Iconoclastes » . Les anarchistes se sont toujours battus contre toutes les idoles, et les idoles de la classe ouvrière aujourd'hui, ce sont les Vandervelde, les de Brouckère, passe encore pour ce brave Malempré, il vient d'un tissage, lui, ou pour le vieux Fluche, qui a toujours été un peu anarchiste même s'il a bien changé. Mais vous, les socialistes, vous êtes toujours prêts à accepter le premier compromis et voyez où ça nous mène avec le vote plural et votre poignée de députés, même Fluche l'avait prédit tiens. Non, il faut accepter le combat maintenant, Roggeman, et encadrer les travailleurs en lutte plutôt que de les laisser se promener paisiblement sans but, il faut tenir bon et ne rien céder jusqu'à la victoire totale. Là-dessus, citoyens, salut et fraternité !

- Et bien, patron, ça promet s'il faut un jour négocier et faire avaler un compromis à ce genre d'excité, soupire Feller…

**Notes**

1 Je reproduis ici pour l'essentiel l'excellent article publié par Charles Pirard dans *Temps jadis,* n° 50 de juillet 1996, et illustré par des photographies originales prises alors par son père.
2 Charles PIRARD, *op.cit.,* p. 13.
3 Joseph BRONCKART, *op.cit.,* p. 4.
4 Michel BEDEUR dans *Le XIX^e siècle verviétois, op.cit.,* p. 363.
5 *Idem,* p. 341-347.
6 Voir Philippe DIMBOURG, *La foire autrefois,* Liège, Noir Dessin, 2005.
7 *Le Travail,* 13-9-1906. La séquence de mariage filmée à Verviers en 1906 par les frères Alberts est référencée sur le site Internet de IMDB.com.
8 Armand CARABIN, *Ce petit monde disparu,* Verviers, 1986, p. 34.
9 Ce café devint plus tard le Café colombophile, puis le Titanic (et aujourd'hui l'Indiana). M. BEDEUR et P. ZAGAGLIA, *Cinémas, op.cit.,* p. 21-23.
10 Celui-ci, dont la façade était particulièrement soignée, devint plus tard le Cyrano puis le Grand café. *Idem.*
11 L'ancien hôtel de l'Aigle noir (alors au n° 42, aujourd'hui au n° 48) abrite maintenant le restaurant grec « Le Palais de Zeus ». Au n° 50 actuel de la place se trouvait le café Valençon (aujourd'hui un commerce), au n° 52 le café Lallemand (aujourd'hui le café « Au bon Faro », précédemment « La Rotonde »), et au n° 46 actuel le café Debatisse (*Annuaire verviétois,* 1909).
12 Françoise LEMPEREUR, *Cent ans de menuiserie dans l'arrondissement de Verviers,* Verviers, 2005, p. 10. En fait, cette négociation eut lieu fin 1906 - début 1907.
13 Léonard Ohn mourut en 1967, à l'âge de 95 ans, quand ce rêve était réalisé.




**Léonard Ohn âgé,**
**par Georges Desmarets**

## 23

## Lundi 10 septembre à 13 heures, quartier du Vélodrome

- Les bottes, Pierre, ce sont ses bottes qui m'ont le plus marqué dans sa tenue !

- Et pas le bouc et la fière moustache, Roch ? Cela avait pourtant un petit côté Napoléon III, ça pouvait te rappeler ta folle jeunesse, la Légion étrangère, Rome, l'Afrique, la Crimée, tes médailles de bravoure… Et toi, Frédéric, qu'en penses-tu ?

- Il a vieilli, l'allure était plus martiale quand je l'avais vu en Amérique, mais c'est vrai que cela remonte à plus de vingt ans.

Pierre Fluche, Roch Germay, Frédéric Thiry, trois vieux amis dans la soixantaine – Germay approche les septante ans – trois anciens du *Mirabeau* et de la première Internationale quarante ans plus tôt. Le premier est échevin, le second conseiller communal et peintre à ses heures (il a fait le portrait de Fluche lors de son accession à l'échevinat), le troisième, après quelques années de séjour aux Etats-Unis, s'est installé comme fabricant de soies mais continue à philosopher dans les colonnes du *Travail* sur la propriété collective de la terre – son slogan : « mettre les bras inoccupés sur les terres incultes » [1]. Trois vieux gamins encore verts qui ont absolument tenu à assister ensemble au show du colonel Cody alias Buffalo Bill, le pseudo-héros de la conquête de l'Ouest qui en a forgé et popularisé le mythe d'abord dans tous les Etats-Unis puis, au cours de trois longues tournées, dans toute l'Europe. Mais c'est la première fois que, venant d'Allemagne, de München–Gladbach exactement, et allant vers Namur puis Bruxelles, le célébrissime show fait halte à Verviers pour deux représentations, une à 14 heures et l'autre à 20 heures.

« Offrant à des centaines de milliers de spectateurs l'occasion de découvrir l'histoire héroïque de l'Ouest américain, ses mythiques cow-boys et ses

Indiens qu'ils ne connaissaient surtout jusque-là que par les romans de Fenimore Cooper, et premier exemple réussi d'internationalisation de la culture américaine, le Wild West Show rassemble une troupe dont les effectifs varient de deux cents à trois cents personnes », écrira plus tard un historien; « elle change au fil des tournées et il faut donc assurer sa formation. Outre les Indiens, dont la présence suscite des controverses, il y a naturellement leurs antagonistes, les cow-boys ; le spectacle repose sur leur opposition, mais histoire et légende se mêlent, sans que quiconque trouve à y redire ; en fait, la figure du cow-boy est une création de Buffalo Bill. Il y a aussi des femmes : les épouses des Indiens, qui ne font pas partie du Show mais qui accompagnent la troupe avec leurs enfants ; puis les écuyères ou tireuses d'élite, pour lesquelles la presse américaine forge un nouveau mot, *cow-girls.* Enfin, il y a parfois quelques Afro-Américains. Tout ce petit monde n'entretient pas toujours des rapports idylliques. C'est à William Cody qu'il revient d'assurer l'équilibre de la troupe » [2].

Cinq cents chevaux, cent peaux-rouges, une troupe impériale japonaise, des vétérans des cavaleries de tous les pays, des épisodes du temps des pionniers américains, la bataille de Little Big Horn, voilà ce qu'annoncent les encarts insérés dans la presse locale, en précisant que l'arène est totalement couverte d'étoffes imperméables et illuminée le soir par un système spécial d'éclairage électrique. Le plus dynamique des quotidiens verviétois a tenu (ou accepté ?) de s'associer à l'événement : c'est au bureau du *Jour* que les places sont en vente, d'1 franc 50 à 7 francs [3].

Cette troisième tournée européenne conduit la troupe de Buffalo Bill d'est en ouest à travers tout le continent. Plus vaste que les précédentes car elle fait étape dans des villes plus petites, comme Verviers, se déroulant dès lors à un rythme de déplacements plus soutenu aussi, elle dure depuis près de quatre ans – 1902/1906 ! – et l'étape verviétoise est une des dernières avant le retour aux Etats-Unis « L'organisation quotidienne d'une telle prestation repose sur une formidable logistique », explique le biographe de Buffalo Bill. « Deux cent cinquante acteurs et figurants, et autant d'animaux, participent au spectacle ; outre les problèmes d'intendance que pose une troupe aussi gigantesque, il faut prévoir les costumes de scène et les décors, car les séquences se déroulent sur un fond de grandes toiles

peintes représentant des montagnes ou des forêts, voire les collines de Little Big Horn. A chaque étape, il faut aussi trouver un terrain de cinquante à soixante mille mètres carrés, sur lequel on puisse installer une arène et, si possible, des tribunes partiellement couvertes. L'emplacement ne doit pas être trop éloigné d'un point d'eau et d'une ligne de chemin de fer, puisque les acteurs voyagent en train et qu'animaux et matériel sont transportés dans des wagons. Enfin, on doit essayer de prévoir le pire pour respecter les horaires quoi qu'il advienne : un temps exécrable, une épizootie décimant le bétail, un accident ferroviaire… A ces incidents inévitables s'ajoutent des conflits au sein de la troupe, tout aussi inévitables en dépit de la discipline ».

Pour accueillir l'énorme convoi arrivé à la gare Ouest par trois trains spéciaux (le premier train était entré en gare à 6h10, le second à 7h30 et le troisième à 9h), on avait achevé en hâte la veille le pavage de la rue Gérardchamps, au-delà de la rue Francomont, afin de permettre à la cavalcade de chariots de se rendre au terrain Robert, voisin de l'emplacement du Vélodrome d'Ensival, en grimpant par la rue des Carrières. Une foule énorme avait assisté au débarquement qui s'était opéré méthodiquement et sans encombrement. Les deux premiers trains amenaient les chevaux de trait et tout le matériel, et le troisième le personnel et les chevaux de luxe. Avec la rapidité qui distingue les Américains, observait la presse locale, les ouvriers avaient élevé les immenses tentes sur le vélodrome désaffecté et procédé aux installations des différentes annexes. En fait, le personnel de Buffalo-Bill procédait identiquement de la même façon que celui de Barnum, qui était venu quelques années plus tôt à Verviers. Dès 11 heures, le public avait pu être admis moyennant une entrée de 50 centimes à visiter la galerie des phénomènes.

Le cirque a pris place sur le site de l'ancien vélodrome d'Ensival (qui couvrait les actuelles rues Buttgenbach, Houckaie, etc., et dont ne subsiste de nos jours que le chalet), désaffecté trois ans plus tôt déjà pour être loti. Le vélodrome avait fermé après six années d'activité seulement, alors que c'était un des plus beaux du continent, doté d'une piste de 400 mètres toute en ciment sur le modèle du Parc des Princes à Paris, bâti comme lui en

1897. Mais, bien que deux anciens champions verviétois soient les exceptions qui confirment la règle, le cyclisme est alors un sport de gens aisés – comme le football d'ailleurs apparu à Verviers en 1896 grâce un jeune ingénieur textile anglais séjournant dans la cité - et dès 1900, alors que le premier club cycliste verviétois allait sur ses vingt ans, ce sport a décliné au profit de la course automobile, ce qui explique la fin rapide du vélodrome.

Ces anciennes gloires cyclistes locales, André Henry et Mathieu Quoidbach, seront d'ailleurs présentes, on peut le supposer, pour assister au show de la soirée. Le premier a alors quarante ans et, ancien maçon qui ne cessa jamais de travailler entre deux courses, il est devenu chauffeur-machiniste chez Hauzeur depuis qu'il a cessé la compétition quelques années plus tôt, après avoir remporté en 1893 la première édition de Paris-Bruxelles et un Paris-Dinant l'année suivante. Le second, qui vient de fonder le « Pen-club hodimontois » rue de la Chapelle, est plombier chez Lieutenant à Pepinster et ses exploits – il fut champion de Belgique en 1900 ! – ont coïncidé avec les années de gloire du vélodrome verviétois. Son chemin a d'ailleurs déjà croisé celui de la troupe de Buffallo Bill, quand celle-ci se produisait à Liège en octobre 1897 et que Quoidbach, comme d'autres cyclistes, avait relevé le défi de battre un des meilleurs cavaliers du show, Texas Tex. Le match avait eu lieu sur la piste verviétoise et la vedette locale sur son vélo l'avait emporté sur le cow-boy et son cheval, mais de justesse [4].

Feller se devait d'assister à tous les préparatifs pour son journal : « Plusieurs milliers de personnes attendaient ce matin le débarquement de Buffalo. Un retard assez considérable a causé à la majeure partie des curieux un amer désappointement. Ce n'est que vers 8 ½ heures qu'ont commencé les opérations du montage. Rapidement menées au reste , à 10 ½ heures toutes les tentes sont dressées et l'on commence à monter les gradins. Nous avons visité le campement des Indiens, les tentes où grouillent pêle-mêle des représentants de toutes les nations, Mexicains, Cosaques, Japonais, se livrant à mille préparatifs d'astiquage, de lessive, de toilette, ou dormant étendus sur la paille, alors que dans d'autres coins des acrobates répètent leurs exercices. Les Indiens sont couchés en cercles sous

leurs tentes coniques, mais ils en sortent vers 11 ½ heures pour une ballade en ville. Dans la piste extrêmement vaste les manœuvres enfoncent les derniers piquets, ils sont cinq autour de chaque pieu qu'ils enfoncent à un mètre de profondeur en quelques coups de marteau. A midi, tout est prêt et une foule considérable stationne déjà, attendant l'entrée »[5] .

Sur les gradins, où ils commentent la parade de tout à l'heure avant que ne commence le show, les trois anciens révolutionnaires ne peuvent s'empêcher de repenser à leurs propres exploits d'antan, le long tour de France de Fluche chez les compagnons à l'âge de 20 ans, les années à la Légion pour Germay, son expérience américaine pour Thiry, et tous trois ont en pensée leur ancien camarade Emile Piette, un dur de dur celui-là, le premier anar' verviétois, parti en Argentine dans les années '80. Il est mort là-bas voici douze ans [6] mais en laissant survivre à Hodimont un groupuscule anarchiste qui n'en finit pas de renaître, tel le sphinx, et de donner du fil à retordre aux dirigeants du Parti Ouvrier et des sueurs froides à tous ces jeunes chefs syndicaux autour de Roggeman.

- Au fait, Pierre, ça paraît bien parti pour l'affrontement général cette fois. On m'a dit que le 7, à la conférence que les patrons avaient convoquée, il n'y avait que les représentants des laveurs et du peigné, ce qui a fait fulminer.

- Exact, et cela a été très long, très tendu, très vif même par moments, mais sans aucun résultat et Mullendorff m'a dit tout à l'heure (il est là-bas, tiens, dans la loge, avec Madame) que la Fédération textile pourrait bien envoyer demain un ultimatum à tous les syndicats : ils parlent vraiment de décréter un lock-out général si les lavoirs n'ont pas repris fin de semaine.

- Cela m'étonnerait que Duchesne veuille les faire reprendre. Il en a déjà bavé celui-là du haut de ses 26 ans, il s'est fait virer de chez Regout en '98 parce qu'il lisait *L'Echo du Peuple* et on l'a refusé chez Simonis parce qu'il n'était pas baptisé, ce sont des choses qui marquent un homme à vie [7].

- Dites, pour parler d'autre chose, Pierre, la femme de Mullendorff, c'est bien la fille Sirtaine, non, celui-là même qui avait réussi à profiter de la

guerre de Sécession pour vendre des stocks de drap d'uniforme aux Sudistes ?

- Oui, puis qui s'était lancé aussi dans le trafic de fusils avec les Américains m'a-t-on dit [8].

- A propos de fusil, mes amis, vous allez voir les carabines Winchester de Buffalo Bill et de ses tireurs, c'est la reine des armes de chasse dit-on là-bas.

- Ah Frédéric, ne méprise pas nos armuriers liégeois : qui sait si un jour ce n'est pas eux qui absorberont leur concurrent américain, Buffalo Bill ou pas.

- Silence, ça commence !

De fait, un orchestre de cow-boys à cheval vient d'entrer dans l'arène entourée de drapeaux américains et entame le Star Splanged Banner. En ouverture, les spectateurs assistent à une présentation générale de la troupe, sur une musique martiale de … Haëndel. En tête, bien sûr, Buffalo Bill, sur un magnifique cheval blanc, ses longs cheveux sur les épaules, vêtu d'une chemise brodée et de sa célèbre veste de peaux aux manches frangées. Suit une série d'une vingtaine de séquences, les plus spectaculaires étant les attaques des Indiens, qui s'en prennent à un convoi de colons, puis à la diligence de Deadwood où sont installés de paisibles notables, mais Buffalo Bill et ses cow-boys interviennent toujours à temps pour sauver tout le monde. Buffalo Bill et d'autres tireurs d'élite, dont une femme, effectuent à cheval ou à terre des exercices sur de minuscules cibles, mobiles ou fixes ; les cow-boys font des démonstrations d'adresse avec leurs chevaux ; les Indiens sont mis en scène dans leur vie quotidienne ; le cavalier du Pony Express apparaît avec sa légendaire sacoche ; et encore Buffalo Bill en chasseur de bisons, puis viennent des tableaux sans rapport avec la conquête de l'Ouest, les combats entre Américains et Espagnols à Cuba, la prise de Pékin, les Japonais, les Cosaques, le tout sur la musique de marches appropriées [9].

Après sa visite du campement en fin de matinée, Feller avait dû redescendre en ville – où les Indiens avaient fait sensation, comme partout – afin de porter sa copie au journal en vue de l'édition du soir, mais il était venu assister au second spectacle. Celui-ci avait un peu déçu : « La représentation de lundi soir avait attiré une foule énorme au grand cirque américain ; à tel point que le centre de la ville était plutôt désert. Le spectacle était intéressant, mais la rapidité avec laquelle se déroulait le programme ne permettait pas de se rendre un compte bien exact de certains exercices. Au fond le public était quelque peu désillusionné, ce qui arrive souvent en pareil cas. A peine la représentation était-elle commencée que déjà les ouvriers commençaient à démonter les places inoccupées et la tente d'entrée. La représentation prenait fin à 21 heures ¾ , à minuit une partie du matériel était déjà chargé à la gare et se mettait en route pour Namur ; le second train partait à minuit et demi et le troisième à 1 heure du matin » [10].

En fait, analysa-t-il, si le show avait rencontré de nombreux détracteurs, « cela tient à ce que le public a l'imagination exagérément montée par la réclame outrancière des barnums américains et que l'attente de l'imprévu, de l'original, de l'extraordinaire est tellement exacerbée que le plus méritant des spectacles ne parvient pas à le satisfaire. Les mécontents ne doivent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes et ne pas pester parce qu'ils n'ont vu que des choses humainement possibles et ils doivent tenir compte, si les scènes qui leur furent présentées ne leur fournirent pas toujours l'illusion rêvée, des circonstances de temps et d'espace, impossibles à réaliser ».

Feller concluait d'ailleurs honnêtement : « La majorité des spectateurs furent du reste très satisfaits du spectacle et vécurent pendant deux heures de cette belle et libre vie des prairies, la mémoire hantée par le souvenir des héros de leur enfance, peaux- rouges et coureurs de savanes. Il serait fastidieux et sans utilité aucune de parler plus longuement de cette exhibition , qu'il ne nous sera plus donné de revoir, ceux qui la composent devant bientôt voguer vers le Nouveau-Monde, pour y reprendre leur pittoresque existence, loin du lourd joug des civilisations » [11].

Comme quoi sa vision des USA n'était pas tout à fait conforme à la réalité ! De toutes manières, si Feller avait voulu analyser plus avant le contenu du spectacle dans les éditions suivantes de son journal, en critique chevronné des arts de la scène, l'actualité lui en laissait moins que jamais le temps. Le 11 en effet, l'ultimatum patronal était lancé.

**Notes**

1 Voir F. JORIS, « Frédéric-Joseph Thiry dit Thirybuse (1843-1923)» dans *Annales de la Fondation Hardy,* n° 5, 1995, p. 65-92.
2 Jacques PORTES, *Buffalo Bill,* Fayard, 2002, p. 183, à qui j'emprunte également les deux citations suivantes.
3 Publicité dans *Le Travail*, septembre 1906. Voir l'article de M. BEDEUR dans *Temps jadis,* n° 90, 2006, p. 18-22.
4 D'après Robert FREYENS dans *Temps jadis,* n° 90, juillet 1980, p. 16-21.
5 *Le Travail,* 10 septembre 1906.
6 Emile Piette (1847-1894) avait fondé le cercle « L'Etincelle » dans les années 1870.
7 *Le Travail,* 23 octobre 1961.
8 Richard Sirtaine (1812-1864), fabricant de draps et fondateur d'un cercle libéral progressiste à Verviers. Voir sur cet épisode Francis BALACE, *L'armurerie liégeoise et la guerre de sécession,* Liège, 1978, p. 107-139 et 261-270.
9 Jacques PORTES, *op.cit,* p. 149-151.
10 *Le Travail,* 12 septembre 1906.
11 *Idem,* 11 septembre 1906.



**Les bottes de Buffalo Bill (Musée de Golden, USA)**

## 24

## Mardi 11 septembre à midi, au Littéraire

La grande salle du Littéraire s'apprête à accueillir tout à l'heure le repas mensuel d'un des nombreux cercles qui fréquentent ces lieux avec lesquels peuvent seulement rivaliser les salons de l'Harmonie, l'autre grande société bourgeoise de la ville. Voilà un peu plus d'un demi-siècle que l'architecte bruxellois Dumont, dans la foulée de la construction du nouveau Palais de Justice verviétois, a édifié le vaste local de la société du Cabinet littéraire (malencontreusement remplacé voici 30 ans par l'inesthétique architecture opaque du C&A) dans un style néo-classique où l'on retrouve d'ailleurs les mêmes arcades et les mêmes vastes fenêtres qu'à la place du Palais. Des difficultés financières ont contraint la société à faire transformer le rez-de-chaussée par Thirion en 1881, pour que puissent y prendre place un restaurant, des commerces, un café. Mais l'étage a conservé toute sa splendeur : en une sorte de « renaissance baroque »[1], la grande salle est copieusement décorée de stucs du Bruxellois Puyembrouck, de peintures des Liégeois Berckmans et Goossens, de deux lourds lustres dessinés par l'artiste anversois Charles-Albert, qui décora à l'époque les salons de plusieurs riches Verviétois. Les murs du Littéraire ont accueilli les banquets offerts au duc et à la future duchesse de Brabant en 1856, aux mêmes devenus roi et reine lors de leur « joyeuse entrée » en 1866, à Léopold II encore en 1878 lors de l'inauguration de la Gileppe [2], mais peu à peu le centre de gravité de ces mondanités tend ces dernières années à se déplacer vers l'Harmonie, dont la terrasse, le vaste parc et le kiosque offrent bien des attraits.

Le directeur de l'Ile Adam et président de la Chambre de commerce, Jules Garot, converse avec celui qui lui succédera à cette présidence en 1909, Louis Zurstrassen, le directeur de la filature Hauzeur-Gérard [3]. Ce dernier a participé le matin même, avec Georges Peltzer et André Simonis

notamment, à la réunion du Comité de la Fédération patronale de l'industrie textile où, après avoir une nouvelle fois mûrement réfléchi et retrouvé tous les arguments échangés entre eux ces derniers mois, la décision a été prise d'engager la bataille décisive en décrétant un lock-out général si les laveurs ne rentrent pas. Un courrier sans ambiguïté a été envoyé dans la foulée aux dirigeants de chaque association ouvrière. Un ultimatum dur en forme de plaidoyer patronal sous la plume fort polie, au demeurant, de l'avocat Desanfans :

« Messieurs,
Par décision de notre Comité fédéral, nous avons prié les différentes Fédérations ouvrières de l'Industrie Textile de désigner des délégués pour conférer avec les nôtres sur la situation créée par le conflit des laveurs. Cette réunion a eu lieu le 7 septembre. Des diverses Fédérations ouvrières invitées à se faire représenter, seule, la Fédération de la laine Peignée assistait à l'entrevue de nos délégués avec les délégués de la Fédération des Ouvriers d'Apprêts et Laveurs de Laines. Une discussion de trois heures n'a malheureusement pas amené l'accord ».

« Le conflit naît de la méconnaissance par les ouvriers Laveurs du droit du patron d'organiser, en cas de diminution de travail, le roulement de son personnel suivant les nécessités de son industrie. L'application du principe du roulement dans la mesure de ce qui est pratiquement possible, est d'ailleurs reconnue désirable par tous. Il n'est pas question, dans le conflit des laveurs, d'atteinte portée à l'organisation syndicale, puisque le président du Syndicat Lamboray n'a été réformé que temporairement, en attendant l'alimentation du carbonisage. La preuve en est donc dans ce fait que, chez M. Duvivier, la réforme d'une partie du personnel n'a atteint aucun dirigeant du syndicat. La grève dans ces deux établissements ne se justifiait donc pas et la défense des patrons contre ces grèves irraisonnées est légitime ».

« Nos délégués industriels, après avoir pris l'avis des Cercles affiliés à notre fédération, ont décidé d'appuyer par un lock-out général les patrons laveurs luttant pour le respect de l'autorité patronale. C'est la conséquence du principe de solidarité qui forme la base de notre fédération : Un pour

tous, tous pour un. Notre lettre a pour but de vous aviser de cette décision ».

« Le lock-out général entrera en vigueur dans tous les établissements affiliés, le mercredi 19 septembre, à moins que d'ici à vendredi 14 courant, les syndicats des établissements Lamboray et Duvivier ne consentent à mettre fin au conflit en reconnaissant au patron le droit d'organiser le travail suivant les indications ci-dessus données. Dans ce cas, le lock-out des lavoirs et des carbonisages serait levé et le travail serait repris lundi. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués ».

Comme la plupart de leurs confrères, les deux patrons affichent une tranquille assurance, forts de leur organisation et persuadés que les syndicats ouvriers, incapables depuis des mois de réaliser entre eux la même union, iront au combat en ordre dispersé – du moins s'ils y vont…– et céderont les uns après les autres. De toutes façons, les industriels sont décidés à tenir le temps qu'il faudra pour rétablir leurs droits et leurs libertés dans leur secteur, déjà bien malmené par toutes ces mesures de protectionnisme social dont on parle ces derniers temps, comme ces nouvelles menaces d'une limitation légale des heures de travail ou d'une interdiction du travail de nuit des femmes. Garot n'en peut plus de ces ingérences des pouvoirs publics dans les principes qui garantissent la liberté économique. Il l'a encore écrit voici peu au Conseil supérieur du Commerce et de l'industrie : « les ouvrières verviétoises ne demandent qu'à gagner leur vie » et il entend continuer à défendre, dans l'intérêt même des travailleurs, « le principe de la liberté absolue pour l'ouvrier et l'ouvrière de disposer de leur temps et de leur puissance de production sans restriction ni obstacle quelconque ». Plutôt que de réduire les heures d'ouverture des usines, qu'on s'en prenne à celle des cafés si on veut protéger la classe ouvrière. Après tout, le gouvernement vient bien d'interdire l'absinthe !

- C'est vrai, Louis, on veut fermer les portes des ateliers où le travailleur gagne le pain des siens et on laisse toutes grandes ouvertes, jour et nuit , celle des cabarets où il dilapide son salaire au détriment de sa santé, forçant ainsi souvent sa femme et ses enfants à se rendre à l'atelier, dont on cherche

à leur interdire l'accès, en laissant toutefois au cabaret la liberté de les recevoir sans condition. Liberté sacrée, celle-là !… N'y en a-t-il pas 206.000 dans notre petit pays ? Les quelques milliers d'industriels, même avec leurs trois voix, ne sont-ils pas quantité négligeable au point de vue électoral à côté de ces 206.000 foyers de lumière politique ? Il semble vraiment que l'industrie soit un fléau qu'il faut combattre et enrayer [5].

- Il est vrai que pas mal de nos meneurs se sont reconvertis en tenanciers de bistrot, une fois mis à l'index de nos usines, voyez Lallemand [6], Fluche ou même Gierkens, leur ancien député mort il y a deux ans [7]. Et chez vous, Jules, toujours les mêmes fortes têtes ?

- Ah, le chef du syndicat-maison, Isidore Gouvy, me donne pas mal de fil à retordre, tout comme une de mes retordeuses d'ailleurs, une Marie Lieutenant fameusement enragée [8].

- Nous, nous sommes plus tranquilles depuis que Déderich nous a quitté pour s'installer comme façonnier et que le chef du syndicat, Jean Mélein, a dû se reconvertir comme tourneur après la grève des deux métiers. Oh, il n'a pas dû chercher bien loin, il s'est contenté de traverser la rue et Houget l'a embauché [9].

- Ah, les métallos, espérons qu'ils restent bien à l'écart de tout ceci car ce ne sont pas les moins aguerris, et pourvu surtout que de notre côté les petits patrons suivent fermement le mouvement, mais je pense qu'on leur a promis un appui maximal pour qu'ils entrent dans la danse.

- On a conclu une convention avec les banquiers et les grands fournisseurs de laines pour prolonger les échéances de toutes les factures si nécessaire, tout est arrangé de ce côté.

- Peltzer de Clermont vient de me proposer que nous adressions ensemble à tous nos membres, lui pour la Société industrielle et moi pour la Chambre de commerce, une circulaire qui leur explique la chose et leur demande de s'engager par écrit à ne pas rompre la solidarité. Je vous la lis, si vous êtes

d'accord, puis je la fais partir tout à l'heure et c'est Tasté [10] , le secrétaire de la Société industrielle, qui collationnera les réponses :
« Monsieur, étant donné l'état d'esprit de la population ouvrière verviétoise, dont les éléments dissolvants font absolument la loi aux éléments pondérés et raisonnables, trop timides encore pour oser même discuter avec eux, il ne faut pas se dissimiler qu'une fermeture générale des établissements industriels verviétois se produira infailliblement dans un avenir proche, soit qu'elle résulte d'une grève, soit qu'elle soit décrétée sous forme de lock-out ».

« Nos Collègues se sont émus de la situation financière qui pourrait en résulter pour notre place. Nous avons donc convoqué, pour un premier échange de vues sur ce sujet, une réunion composée de représentants des diverses branches du commerce et de l'industrie. Une proposition a été faite et a rencontré l'adhésion unanime des assistants. Elle peut se résumer comme suit : en cas d'arrêt temporaire de l'industrie, une proposition de payements de durée correspondante s 'impose à tous les industriels atteints par cet arrêt. Cette prorogation se pratiquera, le cas échéant, par des renouvellements portant la signature du tireur et du tiré et qui seraient escomptés par les banquiers ».

« Nous espérons que vous voudriez bien adhérer au principe de cette proposition. Il importe que la mesure que nous préconisions soit admise d'une façon générale sur notre place, afin qu'elle soit appliquée également par nos fournisseurs étrangers. Veuillez trouver sous ce pli l'adhésion au principe de la mesure que nous vous soumettons et la retourner, signée, à Monsieur Albert Tasté » [10].

- C'est ce qui s' appelle organiser la résistance et il est heureux que la Chambre de commerce et la Société industrielle marchent la main dans la main, elles y ont d'ailleurs tout intérêt car leurs membres sont presque les mêmes [11].

- Eh bien puisque le vin est tiré, il faut le boire. A votre santé.

**Notes**

1 Description par Maurice Pirenne, *Les constructions verviétoises,* Verviers, Leens, 1927, p. 113.
2 Paul LEON, *op.cit.,* p. 201-202.
3 Louis ZURSTRASSEN (1850-1930) était le neveu de Pierre Hauzeur de Simony, fondateur de la firme Hauzeur-Gérard. Voir généalogie dans A. ZUMKIR, *op.cit.,* p. 198.
4 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 261.
5 Cité par Jean NEUVILLE, *op.cit.,* p. 159. Propos tenu en 1907.
6 Alexandre Lallemand, fils d'un militant de l'AIT et conseiller communal de 1900 à 1903, réélu en 1907, tenait un café du côté nord de la place du Martyr, à proximité de l'hôtel de l'Aigle noir (devenu aujourd'hui le « Palais de Zeus »).
7 Adolphe Gierkens (1855-1904), ouvrier à l'âge de huit ans, fut député de 1894 à 1898. Son café se trouvait du côté nord de la place Verte, face au monument David.
8 Marie Lieutenant, retordeuse à l'Ile Adam, devint conseillère communale socialiste, aux côtés de Marguerite Steenheuse, en 1926 en remplacement de Louis Pirard nommé Gouverneur. Voir HELLE, *Silhouettes et profils verviétois,* p. 205 et portrait p. 113.
9 HELLE, *op.cit.,* p. 177.
10 Albert Tasté était le directeur de la société anonyme Célestin Martin à Ensival, qui fut reprise par Houget en 1916.
11 *Le Travail,* 14-9-1906.
12 Ces deux organismes fusionneront en 1922. Voir S. PASLEAU, *op.cit., p.* 47-50.



**Louis Zurstrassen**
**(collection Chambre de Commerce de Verviers)**

## 25

## Mardi 18 septembre au soir, à La Lainière

Henri Lambert est rentré à La Lainière en 1905, l'année de ses douze ans, et le futur fondateur du Parti Communiste à Verviers (en 1920) a déjà l'âme d'un militant [1]. Il faut dire que l'ancienne filature de Jules de Grand'Ry, devenue la société La Lainière, dont les ateliers occupent les deux côtés de la rue des Fripiers le long de la voie de chemin de fer, est un des plus vastes établissements de Verviers et n'a pas bonne réputation quant aux conditions de travail qui y règnent. Vingt ans tout juste auparavant, lors des auditions de la Commission d'enquête qui s'étaient tenues à Verviers en septembre 1886, les ouvriers avaient dénoncé la crasse des ateliers – « On marche pieds nus pour ne pas attraper des duretés à la plante des pieds. Le plancher de ces salles est graisseux, glissant, et il y a moins de chance d'accident en se débarrassant de la chaussure. A La Lainière, on ne lave pas si ce n'est derrière les métiers et tous les six mois » – et les choses avaient peu évolué depuis. Dans les ateliers surchauffés, comme dans toutes les autres usines de la ville d'ailleurs, on ne parle que du lock-out qui est bel et bien décidé comme les patrons le confirment eux-mêmes à l'instant.

La direction n'a pas voulu laisser le soin aux contremaîtres d'afficher le tract que la Fédération patronale fait apposer dans tous les ateliers de toutes les usines textiles de la place. Car ces cadres subalternes seront eux aussi mis à pied par le lock-out. C'est un employé qui est passé de locaux en locaux pour y punaiser l'affichette annonçant la fermeture de l'usine le lendemain. Elle se termine par un message clair sur l'enjeu réel du conflit : « Ouvriers, nous avons dit, répété et prouvé que nous admettions les syndicats bien dirigés, ayant pour but la recherche du mieux-être de l'ouvrier et de l'entente entre le capital et le travail. Mais nous ne voulons pas de syndicats turbulents, créant l'anarchie et ne cherchant qu'à fomenter la grève ». A l'instar de ses aînés, le jeune Lambert peut difficilement

admettre que le patron refuse aux ouvriers le droit de réfléchir et d'agir pour leur bien !

Le quotidien national du Parti Ouvrier, *Le Peuple*, avait bien compris ce qui se passait lorsqu'il avait commenté la menace de lock-out en ces termes quelques jours plus tôt : « Nous ne voyons dans tout cela, nous, que des phénomènes de la lutte inévitable entre le travail producteur et le capitalisme oisif avec, au bout, le triomphe du droit du plus fort. C'est une vérité brutale, cruelle, mais il serait dangereux pour les ouvriers de se la dissimuler. Les illusions ne conviennent qu'aux âmes faibles et lâches. Que les travailleurs s'unissent, qu'ils s'organisent, qu'ils deviennent les plus forts, puisque c'est aux plus forts que reviendra la victoire ! » [3].

S'organiser, s'unir, c'est bien ce que Roggeman prônait en vain depuis des mois dans son journal. Trois jours après l'ultimatum patronal, alors qu'on était déjà à mi-course avant le déclenchement des hostilités, il lui fallait encore lancer un appel à plus de lucidité de la part des responsables des syndicats de métier : « Qu'au moins les syndicats se départissent de cet optimisme outrancier qui leur voile la gravité de l'avenir. Ils peuvent, certes, sortir victorieusement de l'épreuve qui se dessine, mais qu'ils avisent en commun aux moyens de défense pendant qu'il en est temps » [4].

En fait, la commission d'études que la Confédération syndicale avait mise en place en mars pour étudier une restructuration des forces ouvrières avait déposé, dans les premiers jours d'avril, des conclusions qui préconisaient la création de onze grande fédérations industrielles, entre lesquelles se répartiraient tous les syndicats verviétois créés ou à créer. Le textile constituerait une de ces fédérations et le Conseil confédéral ne représenterait plus qu'un organisme d'études destiné principalement à servir de lien entre les diverses fédérations, d'ailleurs complètement indépendantes. Le Conseil confédéral aida d'autant plus sérieusement à la constitution rapide de ces « fédérations industrielles », que la décentralisation qu'il préconisait existait en fait et qu'il était constamment aux prises avec l'esprit d'autonomie des syndicats, qui n'entendaient pas se dessaisir de la direction de leurs conflits respectifs.

Le Conseil confédéral s'était assigné d'abord la date du 1er juillet pour remettre aux fédérations industrielles le soin de leurs affaires particulières et la mission d'établir entre elles le contact confédéral. Il avait dû cependant différer encore un peu cette transmission de pouvoirs, la constitution de ces fédérations ne se faisant pas aussi rapidement qu'il l'avait prévu. Vers la fin août, quatre fédérations seulement étaient organisées : le livre, l'alimentation, les employés et le transport. Le refus d'adhésion des tisserands tenait en suspens l'organisation du textile, ce qui expliqua le refus de répondre à l'invitation patronale du 7 septembre : le Conseil confédéral avait bien dû répondre qu'il n'avait pas qualité pour s'occuper de la question et qu'il se bornerait à informer la fédération des apprêts, qui examinerait si elle avait à accepter le concours des délégués des autres métiers du textile. C'est ainsi que le 7 septembre encore, la fédération des apprêts et la fédération de la laine peignée étaient seules représentées à l'entrevue avec les délégués de la Fédération patronale textile, la dernière avant la proclamation du lock-out [5].

Pourtant, seule une union syndicale textile capable de s'opposer à l'union patronale aurait pu permettre d'instaurer d'égal à égal un dialogue social équilibré et de mettre en place des mesures de conciliation préventive autrement efficaces que les accords conclu par métiers. Encore fallait-il le vouloir, or l'unanimité n'était pas encore faite sur ce plan, certains militants voyant même dans la conciliation une atteinte au droit de grève [6]. La ligne de flottaison idéologique n'était pas évidente même si ce discours au parfum de lutte finale n'était pas pour déplaire au jeune Lambert et à quelques autres prompts à s'enflammer !

Du côté patronal aussi, certains industriels espéraient bien que le lock-out général, comme d'autres conflits jadis, enrayerait la progression et la structuration syndicales et leur permettrait de restaurer une autorité trop malmenée un peu partout depuis le début de l'année. Le conflit des laveurs n'était même plus un prétexte, comme on s'en était rendu compte lors d'une ultime démarche de conciliation tentée dans la journée du mardi à l'initiative du bourgmestre et de son échevin Fluche. Reçus à l'hôtel de ville, trois délégués des laveurs syndiqués – Lelarge, Frambach et Lognay – s'étaient engagés, pour mettre un terme au conflit avant que le lock-out ne

se généralise, à ce que le syndicat freine les départs des ouvriers mis au chômage partiel puisque Lamboray et Duvivier invoquaient ce motif pour justifier leur refus du roulement. Mais on n'en n'était plus là… Transmise par Mullendorff, cette proposition ne reçut réponse que sept jours plus tard de la Fédération patronale textile, pour être rejetée avec fracas. Les organisations ouvrières aidant les patrons à éviter des départs volontaires de travailleurs ? De quoi se mêlaient-elles ? « Seul le syndicat entendu dans un sens tyrannique peut rêver semblable solution » . Pour être encore plus clair, la Fédération ajoutait : « le patron doit être et rester seul juge de l'attribution de son personnel et de l'organisation du travail dans ses ateliers ».

D'ailleurs, pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris, c'était le respect absolu de l'autorité patronale qui était désormais au cœur du conflit : « Les conditions de la reprise du travail doivent porter sur le maintien et le respect de l'autorité patronale ; sur la reconnaissance du droit du patron d'organiser, chez lui, le travail suivant les nécessités de son industrie ; sur l'adoption de toute mesure propre à maintenir l'industrie verviétoise à un rang honorable et à aider son développement ; sur la liberté assurée aux travailleurs d'accepter tel genre de travail qui leur convient, sans encourir les vexations de leurs compagnons ; sur le respect de la liberté individuelle impliquant notamment le droit, pour l'ouvrier, de se syndiquer ou non, d'après son sentiment ; sur la fixation et l'observance de règles propres à maintenir l'accord entre patrons et ouvriers. Nous profitons de l'occasion pour affirmer à nouveau que nous ne sommes pas opposés à la formation de syndicats ouvriers sagement organisés, mais que nous devons nous défendre contre ceux qui n'ont comme but que la grève et la lutte contre le capital » [7].

« *Sagement* organisés… », l'expression pouvait faire sourire ou rager, mais fallait-il que les industriels soient excédés pour vouloir fermer *sine die* toutes leurs usines d'un coup ! C'était une mesure gravissime, qui risquait si elle se prolongeait de perturber sérieusement les affaires. C'est l'argument que le *Travail* lui-même avait utilisé dans son numéro de ce mardi pour faire un ultime appel à une intervention conciliatrice de la Commission communale du Travail, afin d'encore tenter d'éviter un conflit

qui, quoiqu'il advienne, déboucherait inévitablement ensuite sur des pourparlers et un compromis [8].

Peine perdue, on voulait en découdre. Le président de la Fédération patronale textile, Desanfans, avait déclaré le matin même au *Courrier* que les patrons, maintenant qu'ils se savaient soutenus par leurs banquiers, pourraient tenir six mois si nécessaire et qu'en tous cas, ils ne réouvriraient pas leurs usines sans revoir les conditions de travail [9]. Au moment où la Fédération patronale affichait sa décision dans les couloirs vétustes de La Lainière comme dans toutes les usines, elle faisait aussi imprimer par Vinche un tract à destination de l'opinion publique pour justifier ainsi sa décision : « Eu égard aux conséquences désastreuses que peut amener un lock-out, la Fédération de l'Industrie textile n'a pris cette décision qu'à regret. Mais cette mesure était imposée par les empiètements successifs des syndicats sur l'autorité patronale, les atteintes à la liberté du travail, notamment dans la question du tissage à deux métiers, les entraves apportées à la liberté individuelle par les syndicats rendus obligatoires, la fréquence des grèves surgissant en nombre toujours plus considérable depuis le développement syndical, l'impossibilité de maintenir la discipline nécessaire à la bonne marche de l'industrie » [10].

Le lendemain 19 septembre, un mercredi, le lock-out était en vigueur dans quelque 150 fabriques, touchant plus de 15.000 travailleurs. Parcourant la ville, Joseph Bronckart avait humé l'atmosphère de cette première journée d'arrêt : « Le lock-out est un fait accompli : la suspension du travail s'est effectuée sans incident mardi à 7 heures du soir pour les équipes du jour et mercredi à 6 h. du matin pour les équipes de nuit. Dans quelques établissements les ouvriers n'ont pas attendu le coup de cloche pour quitter les ateliers ; ils se sont retirés aussitôt après avoir pris connaissance de l'avis affiché par les patrons ».

« Et maintenant, les grandes cheminées ne crachent plus leur fumée noire vers le ciel bleu, les fabriques, où aucun bruit ne se fait entendre, avec leurs portes closes ont l'apparence triste des bâtiments abandonnés. Par contre, les rues présentent une physionomie toute différente de celle qu'elles ont

d'habitude : elles sont sillonnées de nombreux groupes d'ouvriers qui se baladent, la pipe à la bouche, les mains sur le dos, en devisant avec calme ».

« A certains endroits, place du Marché notamment, où se tient le marché du mercredi, et sur le champ de foire devant les baraques que l'on démonte, les groupes stationnent. Les cafés, sièges de syndicats, sont combles d'ouvriers qui discutent avant l'ouverture de la séance convoquée d'urgence pour examiner la situation » [11].

Au même moment, *Le Travail* dénonçait « l'acte barbare » que commettait la Fédération de l'Industrie textile « en privant brutalement de toute ressource quinze mille familles ouvrières, qui, par le travail âpre et ingrat de plusieurs générations, ont créé des fortunes de Nabab aux plus influents de ses membres et tiré d'une condition précaire tous les autres » [12]. Les dés étaient jetés. La lutte allait durer plus de six semaines – exactement ce que la rédaction du *Courrier du soir* avait calculé dès le début du conflit – et forger le caractère de toute une génération de jeunes militants [13].

**Notes**

1 Voir HELLÉ, *op.cit,* p. 129. L'autre fondateur du PCB verviétois était un métallo, Joseph Leemans (1901-1976), qui fut aussi plus tard fondateur des Partisans armés. Voir Roger Monami, *200 Verviétois d'exception* (chronique dans *Le Jour* de 2006).
2 Cité par L. DECHESNE, *op.cit.*, p.275.
3 Cité par *Le Travail* du 14-9-1906.
4 *Le Travail,* 14-9-1906.
5 *Revue du travail*, 30-9-1906, p. 908-909.
6 Cité par L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 270.
7 *Idem,* p. 277.
8 *Le Travail,* 18-9-1906.
9 *Le Courrier,* 19-9-1906.
10 Cité par L. DECHESNE, *op.cit,* p.273.
11 *Le Courrier,* 20-09-1906.
12 *Le Travail,* 20-9-1906.
13 *Le Courrier,* 22-9-1906.
14 Toutes les nécrologies parues dans *Le Travail* lors du décès de militants socialistes ou syndicaux ayant vécu le lock-out feront référence, plus tard, à l'impact de celui-ci sur les mentalités.

## 26

## Jeudi 20 septembre après-midi, Maison du Peuple

Le 19 septembre, toutes les usines textiles de l'agglomération verviétoise sont fermées, écrit un observateur que l'événement rend presque lyrique : « On ne perçoit plus, aux heures habituelles, le son des cloches annonçant la reprise ou la cessation du travail. On n'entend plus le gémissement des machines à vapeur. On ne voit plus, au dessus des innombrables toits grisâtres des usines serrées dans la vallée, les jets échevelés de vapeur blanche, ni les lourds nuages de fumée noire. Dans la tiédeur des grandes salles d'atelier au plancher gras et luisant, on n'entend plus le cliquetis infernal des métiers rapides, ni le chant des ouvriers saluant gaiement le rayon de soleil qui vient se jouer sur l'acier poli de leur métier. L'immobilité, le silence sont le propre des guerres industrielles, grèves ou lock-out. Leurs armes ne tuent point bruyamment, en peu d'instants ; elles affament en silence, par le refus obstiné du travail nourricier » [1].

La première journée de lock-out s'est passée dans le calme. Profitant du temps superbe qui ne cesse de régner sur la région, les lock-outés se sont promenés en ville par groupes paisibles ou ont gagné les campagnes toutes proches, sur les hauteurs des communes voisines. *Le Travail* lui-même a appelé au calme : « la condition essentielle du succès sera de savoir envisager l'avenir avec la calme sérénité de ceux qui se sentent forts. Rien au hasard, de la méthode, de la cohésion, et de l'esprit de suite. Pas de manifestations stupides à l'extérieur. De la froide énergie, si on veut sortir victorieux de l'épreuve » [2]. De la méthode, il en faudrait surtout pour organiser efficacement une résistance digne de ce nom dans un contexte d' autonomie syndicale forte où les fédérations de métiers ont encore rappelé, en juin, que le Conseil confédéral syndical n'a aucune prérogative en matière de direction des grèves, ce qui avait encore été manifeste début septembre. Et voilà que toutes les associations de métier du textile se trouvent confrontées simultanément à une grève… des patrons, alors que la

fédération des travailleurs, qui aurait eu pour rôle de prendre les rênes de ce combat inédit, n'est pas encore constituée.

Or la menace est grave. En mettant à la rue 15.800 travailleurs, en privant de ressources 25.000 personnes si on y ajoute les enfants des lock-outés, les patrons ne cachent pas qu'ils n'agissent pas à la légère et que leur objectif est ambitieux. Leur moniteur officieux, *L'Union libérale*, l'a approuvé comme on s'en doute, en ces termes : « La Fédération de l'Industrie textile a pensé que le moment était venu de faire les sacrifices nécessaires pour rétablir l'autorité patronale méconnue, revendiquer la liberté des travailleurs, et donner avis à la grande majorité des travailleurs de se ressaisir et de chercher, *avec ou sans syndicat,* chacun suivant son sentiment, à rétablir l'entente entre le Capital et le Travail. Il est plus que temps que cette entente renaisse et remplace l'état de grève et de luttes permanentes suscité par certains syndicats, mal compris et mal dirigés » [3]. Ce que *Le Travail* interprète de son côté comme une volonté patronale d'aboutir à « la disparition absolue de cet essor syndical dont notre classe ouvrière s'est tant enorgueillie, au renoncement des associations à leur existence ».

Il est vrai que les pressions syndicales ont permis d'obtenir ces derniers mois des résultats de nature à faire frémir certains patrons. Suite à divers mouvements de grève, 93 travailleurs en 1904 puis 501 en 1905 ont vu le taux de leur rémunération s'élever, tandis que les modes de paiement de 466 ouvriers en 1904 et de 314 en 1905 ont fait l'objet de transaction. Pendant le même laps de temps, certaines fédérations professionnelles ont obtenu des avantages notoires, notamment l'Association des tisserands, qui avait entamé le 5 janvier 1903 une campagne pour la réduction des heures de travail : celle-ci a complètement réussi, et depuis juillet 1905, dans la plupart des établissements, le travail ne se prolonge plus au-delà de 18 heures. En outre, la garantie du relèvement des salaires et la suppression totale ou partielle des frais de nettoyage lui ont alors été assurées. La Fédération de la laine peignée, on l'a vu, a passé des conventions avec les patrons sur le principe du roulement et la Fédération de la laine cardée a fait également réduire les heures de travail. Bref, les rétributions des ouvriers dans les diverses branches de l'industrie textile se sont accrues. Avec la croissance de leur nombre de membres, les services instaurés dans

les syndicats sont devenus eux aussi plus importants. La structure de la laine peignée se compose d'une caisse de résistance, d'une caisse de secours mutuels et d'une caisse de décès ; les ouvriers de la laine cardée et les tisserands disposent en plus de leur caisse de résistance d'une caisse de secours mutuels depuis fin 1905, comme c'était le cas des laveurs depuis 1903 [4].

Mais, pas plus que les patrons d'ailleurs, les chefs syndicaux n'ignorent pas non plus que cette augmentation de la puissance syndicale s'est accomplie de plus en plus non seulement grâce à des adhésions de plein gré, mais aussi sous l'empire de la pression des syndiqués. Ces derniers obligeaient leurs compagnons de travail à s'enrôler dans les syndicats, sous peine d'être méprisés, ignorés, boycottés voire exclus de l'atelier. A cet égard aussi, la puissance syndicale s'était considérablement amplifiée en quelques mois. Des syndicats d'usine avaient été jusqu'à faire grève pour refuser de travailler avec un non syndiqué, d'autres contraignaient les non-grévistes à payer des amendes [5] pour qu'ils puissent entrer ensuite dans les groupements ouvriers, on exigeait dans certaines associations – le cardé à partir du 1er mai 1906, les apprêts, les cordonniers – un droit d'entrée pour ceux qui n'en faisaient pas partie, allant jusqu'à 25 francs, soit quatre à cinq journées de salaire. Pire, certains prétendaient connaître des cas d'ouvriers non syndiqués ayant travaillé lorsque leurs compagnons étaient en grève, qui avaient été obligés ensuite de se syndiquer, de payer une somme de cent cinquante francs pour leur admission et qui avaient reçu une lettre dans laquelle le syndicat d'usine ne leur permettait de continuer à travailler que s'ils acceptaient ces conditions draconiennes [5].

Rien ne garantit bien sûr que les enrôlés de fraîche date – pour ne pas dire de force – subiront le lock-out sans se rebeller contre les chefs syndicaux. Quant aux autres, les plus excités , écouteront-ils longtemps les appels au calme ? Qui donnera les mots d'ordre d'ailleurs ? Bref des troupes incertaines et une armée de généraux sans commandement en chef font face à un adversaire prêt aux sacrifices nécessaires et déterminé à l'emporter : la force du nombre mais en ordre dispersé d'un côté, la puissance de l'argent et d'un comité soudé de l'autre, telle est la situation au soir du 19 septembre. Rien de bien solide pour tenir un siège. Roggeman

et Koenders, les promoteurs de cet essor syndical depuis 1900 et les plus clairvoyants quant à l'état réel des forces en présence, se sont dès lors empressés de contacter les principaux leaders des divers syndicats pour évaluer les capacités de chacun, mesurer les possibilités de solidarité des secteurs non lock-outés, jauger le degré de combativité de toute cette jeune génération de militants qui doit faire ses preuves aujourd'hui et maintenant .

La réunion a lieu le 20 à la Maison du Peuple. Rue du Gymnase, c'est l'effervescence à tous les étages ce jour-là. Au rez-de-chaussée de l'immeuble, le vaste café ne désemplit pas de militants socialistes de toute agglomération commentant les événements. On reconnaît à la même table Joseph Sougnez, de Wegnez, le secrétaire bénévole de la Fédération verviétoise du POB, Jules Hoen, de Dison, typographe au *Travail*, l'Andrimontois Jean Melein, ancien tisserand chez Hauzeur-Gérard désormais occupé chez Houget, Joseph Dederich, tisserand lui aussi, d'Ensival, le Lambertmontois Isidore Gouvy, un des chefs du peigné, Martin Adam, ourdisseur de Hodimont, le Verviétois Alexandre Duchesne, secrétaire adjoint des laveurs. Sept futurs bourgmestres socialistes dont trois futurs parlementaires [6]… Plus loin, des militants métallurgistes, Hubert Dohogne, de Cornesse, Henri Faux, Arthur Geelen, François Betsch, entourent Henri Bissot, le secrétaire du syndicat de la fonderie Laoureux à Ensival, en se demandant si la solidarité que l'on parle d'organiser le cas échéant avec les 16.000 lock-outés du textile ne va pas se faire au détriment du soutien que la fédération des métallos, déjà constituée, elle, apporte depuis juillet déjà aux nonante fondeurs de chez Laoureux qui se sont mis en grève pour refuser d'être payés à la pièce plutôt qu'à l'heure. Au fond de la salle, on entend distinctement le vieux Linau Pirard, du haut de ses septante ans, raconter une fois de plus l'épopée de l'Internationale et les premiers meetings qui avaient précédé celle-ci à l'initiative de Corneil Gomzé voici quarante ans, dans la salle de l'école communale de Pré-Javais, juste à côté des Grandes Rames.

Non loin du comptoir, Pierre Glaude, le responsable du syndicat des transporteurs, explique comment un nouveau conflit à éclaté il y a huit jours à la brasserie de Longchamps suite au renvoi d'un cocher ; la

solidarité n'a été que partielle en raison du fractionnement syndical, les ouvriers de la brasserie continuant la production pendant que les vingt-deux transporteurs se mettaient en grève. Mouget a eu recours à des jaunes pour convoyer ses tonneaux et ses casiers en ville. Toujours dans l'alimentation, les ouvriers de la vingtaine de petites fabriques de pains d'épices sont également en grève pour obtenir une hausse et une uniformisation des salaires, car les patrons de la place, dans la concurrence effrénée qu'ils se livrent pour écouler un produit de plus en plus réputé et apprécié, se sont engagés dans une guerre des prix au détriment de leur personnel, notamment en tentant de ne plus payer les heures supplémentaires. Et cela alors que le salaire quotidien de base n'était déjà que de 3 francs à 3 francs cinquante pour des journées de plus de treize heures en fin d'année, en forte saison, et de surcroît avec le risque d'être congédié après le jour de l'An [7]! Les Rosmeulen-Decerf, Angenot-Doupresse, Bleyfuesz frères sont certes des ambassadeurs de la gastronomie verviétoise, quasi sans concurrence extérieure dans le pays, mais à quel prix social ! Heureusement, les amateurs vraiment « accros » et les militants peuvent encore se fournir à la boulangerie coopérative, puisque celle-ci fabrique et vend son propre pain d'épices depuis quatre ans.

Précisément, au comptoir du magasin coopératif situé à droite du café dans la Maison du Peuple, les clients de la coopérative commencent déjà à s'inquiéter des crédits qui leur seront accordés si le conflit vient à se prolonger. Mais c'est dans une des cinq salles de réunion du second étage, celle juste à côté du lanterneau abritant un petit observatoire doté d'une lunette et d'un télescope, que des responsables de la coopérative évaluent les dangers que pourrait courir leur institution. Depuis sa création en '84 et son affiliation au POB l'année suivante, la « meunerie et boulangerie coopérative » de Verviers n'a jamais cessé en fait de vivoter. Le véritable palais du peuple inauguré en '94 ne doit pas trop faire illusion : depuis 1900, il est grevé de deux lourdes hypothèques, l'une de 88.000 francs, l'autre de 36.000, dont les banques pourraient réclamer le remboursement [8]. Il est vrai aussi que la coopération socialiste a été victime à Verviers, durant des années, de luttes intestines féroces attisées notamment par des militants cafetiers lésés dans leurs intérêts par l'existence des locaux d'agrément et

de réunion de la Maison du Peuple [9]. Exclusions réciproques, licenciements pour mauvaise gestion, scissions, tout y est passé, exacerbé par quinze années de conflit et de polémiques terribles entre le chef historique du POB local Pierre Fluche et le gérant de la coopérative Jean Defraiteur, des polémiques qu'on commence à peine à oublier depuis la mort du second en mars dernier [10].

En fait, les autres coopératives de la région – « La Presse ouvrière » qui imprime *Le Travail,* « L'Union des cordonniers » qui produit et vend des chaussures rue Spintay (où foisonnent les magasins de ce genre), « La Solidarité » à Pepinster, forte de 300 membres et qui a un magasin rue Neuve, « la Fraternelle » à Dison avec 100 affiliés, bientôt « Germinal » à Ensival – sont toutes plus solides que la Maison du peuple qui a déjà frôlé plusieurs fois la faillite [11] : malgré ses 1.600 affiliés, ses succursales de la rue des Fabriques et de Polleur, sa production hebdomadaire de 1.400 kg de pains, ses salles de réunions offertes en location aux syndicats et au Parti, elle reste un géant au pied d'argile et ses responsables le savent plus que jamais… Or comme le lock-out risque de mettre toute la classe ouvrière en difficulté et donc de faire chuter les ventes, de quoi demain sera-t-il fait ? Coïncidence heureuse, quelques militants socialistes ont fondé le 25 août dans cette même pièce sous le titre « Les Prévoyants » une société destinée à réfléchir aux moyens de redresser les œuvres du Parti, à commencer par la coopérative [12]. Ses membres ont intérêt à se mettre vite à l'ouvrage, car le défi s'annonce vraiment de taille au vu des circonstances nouvelles !

Pendant ce temps c'est au premier étage, à côté de la bibliothèque, dans la « tabagie » où se tiennent habituellement les réunions syndicales [13], que les leaders du textile se retrouvent autour de Roggeman et de Koenders pour discuter eux aussi de la situation. Avec sa lucidité et son calme habituels, Roggeman souligne que bien qu'il n'y ait pas de Fédération générale des ouvriers du textile, l'idée n'en ayant pas été acceptée à l'unanimité, le lock-out n'en frappe pas moins toutes les associations, qui, attaquées dans leur isolement, risquent fatalement de succomber, faute d'avoir consenti préalablement au rapprochement nécessaire entre elles. Ce sont donc encore les partisans de l'unité fédérative, fait-il remarquer, qui, en dépit de toutes les oppositions anciennes, travaillent à constituer un Comité de

défense commune. C'est grâce à ce comité que pourrait être organisée la propagande et qu'on pourrait tenter de provoquer et diriger un mouvement de solidarité qui devrait aider à tenir en échec la tentative patronale. Mais ni lui, ni Koenders, ni les autres volontaires pour entrer dans ce Comité de défense ne pourront accepter la responsabilité considérable qui leur incombera qu'en faisant admettre d'urgence par toutes les associations le principe de l'action fédérale, c'est-à-dire que ces associations doivent enfin abdiquer leur autonomie et laisser aussi au Comité de défense le soin de négocier les conditions de la reprise du travail, sous réserve d'approbation en dernier ressort par les associations certes, mais seulement pour ce qui les concernera particulièrement [14].

Ce n'est qu'après une longue discussion que la proposition de Roggeman – solidarité dans l'action, solidarité dans la négociation – est acceptée. Le Peigné a hésité. Il est la seule organisation dont la caisse contienne encore de coquettes réserves pour soutenir la résistance : 200.000 francs. Accepter l'unité d'action, c'est accepter bien sûr le partage des moyens. Mais l'Association des tisserands, elle, encore plus jalouse de son autonomie « historique » que les autres, refuse d'adhérer immédiatement à cette espèce de Fédération ouvrière textile qui ne dit pas son nom, et demande réflexion. Le Comité de défense est mis en place sans attendre les tisserands. Gustave Koenders en accepte la présidence, Alphonse Debatisse, le tenancier du café de la place du Martyr, en sera le trésorier [15]. Assisté d'Antoine Veiders [16], presseur chez Simonis, il aura la lourde tâche de centraliser chez lui les fonds qui devront être récoltés : soutenir dans leur besoins quotidiens quelque 25.000 personnes nécessitera, si le conflit se prolonge, des moyens importants qui ne tomberont pas du ciel. A cet égard, Roggeman souligne qu'il faudra mettre les ouvriers en garde contre les bruits tendancieux répandus par les journaux patronaux qui visent à faire croire que des secours considérables – l'Union libérale parle déjà d'un million – seraient venus de l'étranger. Il est essentiel de leur répéter qu'il ne faut ajouter foi à aucune nouvelle qui ne parviendrait pas directement du Comité de défense. Les ouvriers, ajoute Koenders, doivent envisager la situation froidement et ne pas se dissimuler que la clef de la résistance est leur propre volonté de maintenir debout leur association [17].

On décide de se revoir dès le lendemain pour préciser l'organisation interne du Comité et peaufiner jusque dans le moindre détail un plan d'action dont chacun mesure l'importance. Ainsi, la Fédération du textile que l'on ne parvenait pas à mettre en place va se créer « sur le tas », dans l'adversité, et fonctionner avant la lettre. Roggeman peut regagner heureux son domicile à Dison : un grand pas vers l'unité a été accompli et quelque chose lui dit que ses anciens collègues, les tisserands, ne resteront pas longtemps à l'écart du mouvement.

**Notes**

1 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 280.
2 *Le Travail,* 19-9-1906.
3 *L'Union libérale* du 19-9-1906 citée par René BONAVENTURE, *Parti socialiste et mouvement syndical de Verviers de 1893 à 1914,* Liège, mémoire inédit, 1962, p. 150.
4 René BONAVENTURE, *op.cit.,* p. 129-131.
5 *Idem,* p. 134-135, qui rapporte un témoignage de mars 1906 corroboré par des déclarations d'Alexandre Duchesne recueillies par l'auteur.
6 Jules Hoen (1885-1955) sera député de 1919 à 1954, Alexandre Duschesne (1880-1967) de même de 1921 à 1949 et Jean Melein (1876-1947) sera sénateur provincial de 1936 à 1938.
7 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 524-526.
8 Hubert VANDERMEULEN, *Le mouvement ouvrier socialiste à Verviers,* Verviers, Le Travail, 1960, p. 34.
9 *Idem,* p. 54.
10 Jean Fraiture dit Defraiteur (1852-1906), ouvrier fileur, fut un des fondateurs de la coopérative en 1884 et son premier employé. Ses relations avec Fluche s'enveniment à partir de 1888. Dans les années '90 les deux hommes personnifient chacun une tendance d'un POB alors totalement divisé (deux journaux, deux locaux, deux Fédérations socialistes). Defraiteur cesse ses fonctions de gérant de la coopérative en 1899 et est exclu du POB en 1901.
11 Jean-Jacques MESSIAEN et Arlette MUSICK, *Histoire de la Fédération socialiste de Verviers,* Bruxelles, Mémoire ouvrière, 1985, p. 32-33.
12 R. BONAVENTURE, *op.cit.,* p. 100.
13 Voir l'article de Colette DEMEZ dans *Temps jadis* n° 62, juin 1999, p. 10-13.
14 *Le Travail,* 2-11-1906.
15 *Le Travail,* 29-9-1906.
16 *Idem,* 15-1-1957. Veiders devint ensuite trésorier de la Fédération ouvrière textile et le resta jusqu'à sa retraite quarante ans plus tard.
17 *Le Travail,* 22-9-1906.

## 27

## Samedi 22 septembre,
## Bibliothèque communale

Pendant que les leaders syndicaux du textile, en l'absence des représentants des tisserands, jetaient les bases du Comité de défense, la deuxième journée de lock-out avait permis à la presse locale de mesurer plus précisément l'ampleur de celui-ci, qui débordait largement des frontières communales et même des limites de l'agglomération puisque 1.320 ouvriers en étaient également victimes en dehors de celle-ci. Le relevé donnait les chiffres suivants d'ouvriers mis en chômage forcé : Verviers, 7.200 ; Hodimont, 1.250 ; Ensival, 1.600 ; Dison, 1.750 ; Andrimont, 1.750 ; Lambermont, 730 ; Petit-Rechain, 200. Soit pour l'agglomération 14.600, auxquels il fallait ajouter en dehors de celle-ci : Chaineux, 20 ; Limbourg, 300 ; Bilstain, 100 ; Goé, 50; Pepinster, 390; Cornesse, 300; Olne, 150 ; Theux, 130. Bref un total de 15.920 ouvriers [1] sur le pavé.

En terme de « dégâts collatéraux », on observait le départ de Verviers d'ouvriers étrangers installés de fraîche date en ville à l'occasion de l'un ou l'autre des nombreux conflits qui avaient secoué la cité. Non syndiqués, peu intégrés, ces « jaunes » risquaient d'être eux aussi victimes de la fermeture de toutes les usines textiles et un premier « exode de sarrazins », selon l'expression du *Travail,* s'était produit dès le jeudi 20 [2].

« Dès le début » note un observateur à propos des autres travailleurs verviétois lock-outés, « les ouvriers supportent, non seulement paisiblement, mais allègrement, le lock-out. Autant les usines sont désertes, silencieuses et mornes, autant les rues de la ville sont bruyantes, animées, encombrées d'ouvriers qui circulent par bandes, insouciants, joyeux, ressemblant à des collégiens en vacances, plutôt qu'à ceux qu'on aurait exclu de l'école. Au reste, le temps est splendide. Le soleil semble se mettre du côté des chômeurs, favorisant les flâneries du trottoir et les excursions champêtres » [3].

« La beauté persistante de l'automne contribua certainement à la résistance des ouvriers », analysera plus tard Laurent Dechesne. « Des patrons attribuèrent même à cette circonstance une action considérable sur l'attitude des chômeurs : *s'il avait fait mauvais*, déclarèrent-ils plus tard, *les ouvriers seraient rentrés à l'usine beaucoup plus tôt.* Malheureusement, il n'en fut pas ainsi : les patrons durent bien compter avec le soleil, de même que Napoléon, à Waterloo, dut compter avec les pluies qui détrempèrent le champ de bataille, empêchèrent la manoeuvre de l'artillerie et entraînèrent, dit-on, la défaite ! Le calme des lock-outés ne se démentit point pendant toute la durée de la résistance. Rarement on vit un aussi grave conflit industriel, aussi allègrement supporté ».

Des incidents s'étaient cependant produits lors de cette seconde journée, rappelant à certains égards ceux qui avaient accompagné au printemps les trams conduits par des « jaunes », si ce n'est que ce sont les camions à traction chevaline de la brasserie Mouget qui étaient maintenant au centre de l'agitation. Une première fois, le matin, un camion conduit par un supplanteur avait été entouré place Verte par un groupe d'ouvriers lock-outés qui avaient poussé des cris à l'adresse du conducteur auquel ils témoignèrent l'hostilité habituelle dans le contexte du moment. Mais l'apparition de quelques policiers avait fait rentrer le tout dans le calme. Puis la scène s'était renouvelée un peu plus sérieusement, et dans les mêmes circonstances, durant l'après-midi au pont Saint-Laurent. Le camion de la brasserie Mouget stationnait devant un café et le conducteur se trouvait sur le siège tandis que son collègue convoyeur était allé servir un client. Un rassemblement s'était formé et des huées avaient fusé de la foule à l'adresse du conducteur. Comme celui-ci descendait de son siège, le convoyeur, attiré par le bruit, sortit de la maison où il se trouvait, et les deux supplanteurs furent un instant assaillis. La police était aussitôt arrivée et avait dispersé le rassemblement, tandis que le camion s'éclipsait rapidement.

Alors que le correspondant du journal libéral liégeois *L'Express* annonça que la police, « arrivée au galop, a chargé et a procédé à l'arrestation de quatre hommes, qui ont été incarcérés vers trois heure et demie de relevée », selon *Le Travail* il n'en était rien et au contraire un ouvrier,

accompagné de trois témoins, était allé déposer plainte aux mains de la police contre un des supplanteurs de chez Mouget qui lui aurait porté des coups [4]. Comme il fallait s'y attendre, les mêmes faits étaient relatés sous des jours parfois bien différents selon qu'ils étaient exposés dans les colonnes de journaux liégeois ou bruxellois ou dans celle de la presse locale dont les lecteurs pouvaient apprécier plus aisément la qualité et la véracité des informations. Et dans celle-ci, ils seraient quelquefois subtilement nuancés selon qu'ils soient relatés par Feller, Bronckart, Lejeune ou Coopman et a fortiori commentés par leurs rédacteurs en chef respectif. Un observateur objectif, le lieutenant de gendarmerie de Verviers, pourra écrire en tous cas à la fin du conflit : « la lutte qui vient de se terminer à la satisfaction générale n'a été marquée par aucun incident regrettable et la gendarmerie a pu borner son action au service préventif, à part les événements de la première heure » [5].

Le vendredi, premier jour de l'automne, la grève des conducteurs de la Brasserie de Longchamps s'était poursuivie, malgré une démarche collective des principaux cafetiers, hôteliers et restaurateurs de Verviers clients de cette brasserie, qui avaient été prier M. Mouget de reprendre son personnel et ne pas continuer à faire conduire sa bière par des supplanteurs, pour éviter la répétition des incidents du jeudi. Peine perdue : le lendemain, M. Mouget faisait toujours circuler ses camions, mais accompagnés de gendarmes et de policiers [6], ce qui du reste avait suffi pour dissuader les lock-outés de s'en prendre à nouveau aux conducteurs des camions du brasseur.

En fait, c'est à un autre genre d'événement que le lieutenant de gendarmerie faisait allusion dans son rapport rétrospectif : deux attentats à la dynamite avaient été commis durant la nuit du vendredi au samedi, en ne causant que des dégâts matériels peu importants. Le premier visait un des patrons aux origines du conflit des laveurs et donc, indirectement, du lock-out déclenché trois jours plus tôt. Il s'était produit vers une heure et demie du matin rue de Limbourg, au n° 89, à la demeure d'Alfred Lamboray. Une cartouche de dynamite posée sur la pierre du soupirail de la cave avait fait explosion sous la fenêtre du milieu. Le chauffeur qui dormait à l'établissement et le concierge, réveillés par le bruit de

l'explosion, étaient allés prévenir M. Lamboray qui dormait à l'étage et n'avait rien entendu. Ils vinrent ensemble inspecter les lieux, tandis que deux témoins, qui de loin avaient vu l'explosion, allaient en informer le poste de police de l'hôtel de ville. Peu après le commissaire de police arrivait à son tour accompagné de quelques agents et se livrait à une première enquête. Le seuil du soupirail était fendu, l'encadrement de la fenêtre brisé, la serrure de la porte et le grillage du soupirail arrachés. On n'avait rien retrouvé de la capsule de dynamite : l'enveloppe avait sans doute été lancée dans la cave aux charbons et aucun indice n'avait été découvert le matin lorsque le parquet de Verviers, représenté par le substitut Schwachhofer et le juge Thimus accompagné de son greffier, avait fait une descente sur les lieux.

Le second attentat avait causé un peu plus de dégâts et s'était produit deux heures après le premier, toujours en pleine nuit, vers trois heures et demie, rue de Verviers à Ensival. Cette fois c'est une bombe qui avait été déposée, devant le soupirail de la cave de la maison portant le n° 100 et jouxtant l'entrée de la fonderie Laoureux. Cette maison était occupée autrefois par Laoureux mais ce n'était plus le cas, ce que l'auteur de l'attentat ignorait sans doute : deux colocataires, dont Frédéric Brack, directeur d'apprêts à l'établissement Cormeau et Tasté, occupaient le premier étage. Réveillé par une violente détonation, M. Brack vint ouvrir la fenêtre pour se rendre compte de ce qui se passait. Une épaisse fumée emplissait la rue et M. Brack ne s'étant pas aperçu d'où elle provenait ne descendit pas. Ce n'est qu'un quart d'heure après que des voisins vinrent sonner à la porte et l'avertirent qu'une partie du bas de la façade avait été démolie par l'explosion d'une bombe. La porte d'entrée avait été arrachée, une barre de fer fermant le soupirail était toute tordue et les vitres des fenêtres du rez-de-chaussée avaient volé en éclats. Dans les environs de nombreux carreaux étaient également brisés. Le commissaire de police d'Ensival arriva vers quatre heures pour procéder aux constatations. On retrouva sur la rue et dans une cave des boulons en fer, des vis en cuivre, des ferrailles et des boulons en métal, jusqu'à une quarantaine de mètres du lieu de l'explosion [7].

Dès midi au local du *Travail*, alors que Koenders relisait la conclusion curieusement prémonitoire du billet assez inepte d'un correspondant sur le changement de saison – « La nature va mourir. Voici l'automne : la ville va vivre d'une vie artificielle » — et que Camille Feller pondait quelques lignes sur le groupe d'authentiques cosaques que l'on avait vu stationner, armés de pied en cap, sur le quai de la gare ouest (débarqués du train de Bruxelles, ils attendaient celui de Cologne pour rentrer chez eux, puisque Buffalo Bill venait de disperser la troupe à la fin de sa tournée), Roggeman avait déjà donné à composer un appel au calme pour le numéro du soir : « Surtout que tout le monde conserve son sang-froid, si l'on veut aboutir à un résultat favorable. La cause des lock-outés est trop justement défendable pour qu'on la gâte par des manifestations violentes, pouvant provoquer des événements malheureux qui ne feraient qu'empirer la situation et la rendre peut être sans plus aucune issue honorable pour l'organisation syndicale. Le Comité de Défense s'est engagé du reste au préalable à réprouver tout acte violent et à exiger que les ouvriers observent le calme et la dignité pendant toute la durée de ses travaux. Quand aux attentats à la dynamite qui se sont produits dans la localité, il faut plutôt les attribuer à des tentatives de réaction, car ils ne peuvent que compromettre la cause ouvrière ».

Sans aller jusqu'à y voir un complot , le commissaire de police n'était pas loin de partager cet avis dans un courrier au Gouverneur de la Province : « L'ordre public n'a pas été sérieusement compromis à Verviers par le fait du lock-out déclaré depuis mercredi. Les attentats à la dynamite qui ont eu lieu pendant la nuit de vendredi à samedi paraissent être le fait d'un malfaiteur isolé, probablement étranger à la ville. L'esprit de la population ouvrière ne paraît pas surexcité pour le moment » [8]. Observation qui démentait ce qu'écrivait au même moment *L'Union libérale* (« La voix de la dynamite, il ne nous manquait plus que cela ») en commentant les « attentats terroristes ». Mais ils est vrai qu'au contraire de Liège, où Ravachol avait fait des émules quelques années auparavant, et malgré la présence à Hodimont principalement d'un cercle anarchiste dynamique depuis des décennies, Verviers avait toujours été épargnée jusque là par les bombes militantes. Celles du 21 septembre 1906 allaient d'ailleurs rester sans lendemain.

C'est donc une ville animée certes, mais pacifique, que le jeune Jacques Delrez vient de traverser pour se rendre à la Bibliothèque communale où en qualité de membre le moins âgé du Cercle « L'étude », il est chargé de venir chaque semaine vérifier l'étymologie de certains termes en consultant *L'Encyclopédie.* Il n'en a guère eu l'occasion ces derniers mois et il se remet à ce devoir avec joie. Créé à la Maison du Peuple au début de 1900 par le menuisier Léonard Ohn, Mathieu Heck et Henri Glaude sous la présidence (tournante ensuite) de Léopold Lekeu, ce groupe d'études de tendance socialiste rassemble de jeunes militants syndicaux qui y entendent des conférences et s'y exercent à prendre eux-mêmes la parole en public [9]. On y corrige sur le champs les fautes de prononciation des jeunes orateurs, on y explique les termes techniques – de là le travail préparatoire qui échoit à Delrez –, on y organise des cours de droits sociaux, des conférences scientifiques et, tout naturellement, on est par ailleurs au service du mouvement syndical en action.

Delrez prend plaisir à pousser la lourde porte du bâtiment de la rue Thill Lorrain, voisin de l'Athénée, à grimper l'escalier monumental menant au premier étage sous le regard de Léopold Ier et de Marie-Louise, portraiturés grandeur nature chacun à la manière de Winterhalter, à s'installer autour de l'unique table ovale composant, avec ses douze sièges, le mobilier de l'austère salle de lecture qu'un petit poêle parvient péniblement à chauffer en hiver, tandis qu'on y étouffe en été lorsque le soleil frappe à travers les deux grandes fenêtres. Devant celles-ci, un comptoir court tout le long du mur à hauteur d'homme, pour accueillir les lecteurs consultant debout les journaux reliés.

Bibliothécaire depuis maintenant deux ans, l'ancien conseiller communal socialiste Henri Angenot – il lui a fallu démissionner, après huit ans de mandat, pour entrer dans la fonction publique locale – fait toujours bon accueil au jeune militant. Lui-même, maintenant âgé de 44 ans, a animé vingt ans plus tôt, à son retour d'un essai avorté d'installation en Argentine, un cercle d'enseignement mutuel au moment des premiers pas du Parti Ouvrier. Libraire, il a collaboré à la presse hebdomadaire du POB verviétois – *Le Devoir*, *En Avant* et autres *Voix du Peuple* – avant que le journal syndical ne rende celle-ci superflue. Ses convictions politiques n'ont

pas changé même si elles se font forcément plus discrètes et s'il est, à en croire les informateurs du *Courrier*, un des seuls sinon l'unique socialiste initié à la loge « Le Travail » [11].

- Et bien, mon jeune ami, chuchote-t-il à l'oreille de son lecteur pour ne pas déranger un lecteur plongé dans l'examen des annexes du *Moniteur*, comment se porte « L'Etude » ? Je ne vous voyais plus ces derniers temps.

- Hé, Monsieur Angenot, nous avions déjà perdu un de nos piliers quand Pirard est devenu député voici deux ans, mais on a subi un fameux choc cette année avec la mort coup sur coup de notre secrétaire, Henri Glaude, en mars – à 26 ans, rendez-vous compte – et celle de Léopold Lekeu un mois plus tard, mais là c'était plus normal.

- Vous trouvez, vous ? Lekeu avait à peine deux ans de plus que moi ! Mais c'est une fameuse perte en effet, et celle de Henri Glaude aussi, car il avait abattu un sacré travail avec son frère en '97 à la tête des JGS [12] et de sa Ligue antimilitariste, puis à la Maison du Peuple pour y monter des pièces de théâtre militantes, et enfin dans votre cercle bien sûr. Il faut reprendre activement le flambeau, car c'est maintenant que les affiliés ont besoin de nourriture spirituelle et de distractions intelligentes.

- Pierre Glaude, le frère aîné d'Henri, qui dirige le syndicat des transporteurs, songe à mettre sur pied une soirée d'art dramatique en solidarité avec les lock-outés, comme Henri l'aurait fait.

- Venez, passons dans la réserve et montons à l'étage, nous serons plus à l'aise qu'ici pour parler de cela, si vous avez un peu de temps.

Réservée aux agents de la bibliothèque, la salle principale de celle-ci contient sur une trentaine de mètres de longueur les rayons de bois où sont rangés les ouvrages que le personnel amène, sur demande, au comptoir d'emprunt. Un étroit escalier métallique en colimaçon conduit à une galerie sous les combles, abritant d'autres rayonnages [13]. Ici on peut parler plutôt que chuchoter, sans déranger quiconque.

- En fait, poursuit Delrez, le Comité de défense s'est organisé hier en trois sections dont une va orchestrer toutes les actions de propagande, et nous pourrions sans doute épauler les efforts de celle-là en vue de récolter des secours pour venir en aide aux lock-outés et en assurer une répartition économique et rationnelle, de façon à ce que la résistance puisse se continuer le plus longtemps possible. Des émissaires de la section de propagande vont être envoyés à travers le pays à la suite de bulletins qui annonceront leur arrivée dans chaque ville. Leur mission sera d'encourager la solidarité ouvrière de toute la Belgique en faveur des victimes du lock-out. La section d'administration recevra les fonds qui seront récoltés et s'occupera de l'achat en gros et de la distribution des vivres de première nécessité, mais c'est la section de comptabilité qui distribuera les bons de paiement en nature après s'être fait délivrer par les syndicats des indications sur le nombre de bouches à nourrir par famille.

- Cela me rappelle ce que le Parti avait mis en place en '93, lors de la grève générale pour le suffrage universel. On avait tenu une semaine et on aurait pu tenir plus longtemps si Vandervelde n'avait pas accepté le compromis du vote plural. D'ailleurs la reprise s'était effectuée de bien mauvais gré.

- Mais les circonstances ne sont pas les mêmes. Ici, Verviers est seul, personne ne décidera à notre place et on bénéficie d'un fameux relais au sein du Parti à Bruxelles avec de Brouckère.

- Demoulin du *Jour* me disait justement que de Brouckère allait présider le Comité et le mettre sous la coupe du Parti ? Or lui, c'est la gauche extrême, tout l'opposé de Vandervelde.

- Pas du tout. C'est bien Koenders et Roggeman qui dirigent le mouvement, avec les responsables de tous les syndicats locaux qui veulent les épauler, Ohn me l'a confirmé ; de Brouckère est seulement passé à Verviers pour s'informer, le premier jour du lock-out m'a-t-on dit, il se documentait pour des articles pour le *Peuple* mais il est reparti dès jeudi midi.

- C'est mieux ainsi, sinon le *Courrier* va accuser le POB de venir tendre ses filets à Verviers à la faveur du lock-out et il s'efforcera encore plus de briser

le front syndical. Or même nos anarchistes mettent leurs éternelles critiques à notre encontre en sourdine, eux, pour ne pas diviser le mouvement.

- Et les bombes de cette nuit, Monsieur Angenot ?

- Bah, des gens d'ici auraient su que la maison patronale de la fonderie Laoureux est mise en location depuis longtemps et ils auraient choisi un autre symbole. Et puis, ce n'est pas dans nos traditions. Vous savez, depuis le meurtre de Gillis par un pauvre militaire paniqué en '70 – qu'est-ce que mon père a pu me le raconter – le sang n'a plus coulé à Verviers parce qu'on n'a jamais de notre côté excité les esprits. Après '86, Jean Davister, qui dirigeait « L'Etincelle » en même temps que sa librairie rue du Marteau, avait bien essayé de se procurer de la dynamite auprès des mineurs du Hainaut, mais s'il y est arrivé, ce dont je doute, il ne l'a jamais utilisée. Quant à Hubert Sevrin, notre anarchiste-en-chef d'Ensival dans les années '90, il encensait ouvertement les poseurs de bombes dans son *Plébéien* – cela lui a d'ailleurs valu quatorze mois de prison – mais il s'est toujours bien gardé d'en poser une seule lui-même autrement qu'en paroles.

- Pourtant, il faut parfois avoir le courage physique de secouer les masses pour pouvoir progresser, et personnellement par exemple j'admire beaucoup la détermination de ce jeune Russe, Trotski, et des autres chefs du Soviet de Saint-Petersbourg de 1905 dont le procès a commencé il y a trois jours.

- D'accord, mais à travers ce Trotski et les autres, c'est une révolution populaire qui a échoué que Nicolas II fait juger, pas des poseurs de bombes isolés.

- Et pour cause, il n'en prend plus le temps ! Depuis l'attentat du mois d'août dernier chez son premier Ministre Stolypine, qui a fait, je le concède, trente victimes, les conseils de guerre peuvent maintenant exécuter sur le champ les condamnations à mort qu'ils décrètent. La terreur d'Etat répond à la terreur politique, d'accord, mais croyez-vous que la Russie puisse changer autrement que par le sang ?

- Allons, allons, calmez-vous mon jeune ami, les sociétés peuvent se réformer par des voies pacifiques. Voyez chez nous, pensez-vous qu'il y a dix ans on m'aurait nommé à ce poste ?

Cela nous éloigne bien de Trotski, pensa le jeune militant décontenancé par l'argument du bibliothécaire, et il n'insista pas.

**Notes**

1 L. DECHESNE, *op.cit,* p. 280.
2 *Le Travail,* 21-9-1906. Dans un de ses récits (*Sarrasin !*), le publiciste catholique Pierre Limbourg décrit le retour en Allemagne d'une famille ouvrière boycottée pour avoir rompu la solidarité durant le conflit de 1906 (P. LIMBOURG, *Ames wallonnes* ,Verviers, s.d., p. 146 et suivantes).
3 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 282-883, de même que pour la citation suivante.
4 *Le Travail,* 21-9-1906.
5 Cité par R. BONAVENTURE, *op.cit,* p. 152.
6 *Le Travail,* 22 et 23-9-1906.
7 *Idem,* de même que pour les deux citations suivantes.
8 Cité par R. BONAVENTURE, *idem.*
9 H. MASSON, « Les Œuvres d'Education Ouvrière à Verviers » dans *Education-Récréation,* septembre 1923, p. 873-874.
10 Voir photos en page 3 de *Temps Jadis* n° 35, déc. 1990.
11 Henri Angenot (1861-1943) fut conseiller communal de 1896 à 1904 et bibliothécaire communal de 1904 à sa retraite en 1925.
12 Jeunes Gardes Socialistes. Ces détails sont empruntés à la nécrologie de Henri Glaude dans *Le Travail* du 9-3-1906.
13 Si la grande salle a été cloisonnée et transformée en classes pour l'Athénée après le transfert de la Bibliothèque place du Marché en 1976, l'escalier permet toujours d'accéder à la galerie.



**Henri Angenot**
**(Bibliothèque communale)**

## 28

## Mercredi 26 septembre,
## Imprimerie du Travail

Reliant Spintay à la rue de Dison en surplombant celle-ci, la rue de la Montagne abrite deux imprimeries sur la quarantaine existant alors à Verviers. Côté pair, au 66, à l'arrière d'un bâtiment occupé en devanture par un coiffeur, Jules Plumhans, âgé de 23 ans et jeune marié, a repris depuis cinq ans, au décès de sa mère, la modeste imprimerie fondée en 1880 par son père Grégoire Plumhans [1], belle figure des premières années du socialisme verviétois. Forcé de choisir entre ses convictions politiques et son emploi dans une banque, Grégoire Plumhans s'était installé comme imprimeur. Fondateur du POB local, rédacteur et éditeur de journaux militants, correspondant du *Peuple* et écrivain, la maladie l'avait emporté à l'âge de 44 ans, en 1898, puis sa femme l'avait suivi de trois ans dans la tombe. Après ce double coup du sort, la maison Plumhans avait de surcroît perdu une bonne part de sa clientèle lorsque les syndicats mais aussi la plupart des autres sociétés socialistes de toutes sortes l'avaient désertée au profit de la nouvelle imprimerie coopérative « La Presse ouvrière » qui s'était installée sur le trottoir d'en face, à trente mètres à peine, au n° 89 [2].

Lorsqu'il n'est pas déjà reparti ailleurs en réunion, Jean Roggeman aime assister en fin d'après-midi au tirage du quotidien syndical. La coopérative a acheté une rotative Marinoni en novembre 1905, pour accélérer le tirage du *Travail*. Celui-ci ayant triplé en deux ans, les délais d'impression et de pliage des journaux s'étaient allongés au point d'empêcher la distribution des numéros le jour même ; l'acquisition de cette machine coûteuse – environ 25.000 francs – avait précipité la transformation du journal (jusque là trihebdomadaire) en quotidien, pour amortir l'achat. C'était un progrès technique considérable : l'impression et le pliage de l'édition quotidienne du journal sont réalisés en une demie heure en nécessitant beaucoup moins d'opérations qu'auparavant.

Les quatre éditeurs des quotidiens verviétois – Vinche, Crouquet, Chesselet et Koenders – savent pertinemment qu'un autre gain de temps, et en l'occurrence d'argent surtout, pourrait être réalisé en s'équipant de linotypes pour la composition. S'ils n'y ont pas encore eu recours, c'est que ces machines sont chères elles aussi – 20.000 francs environ – et que, vu la modicité des salaires , la main d'œuvre reste plus avantageuse. D'ailleurs, l'éphémère quotidien neutre *L'Information* disposait de trois linotypes, outre une rotative Marinoni, et cet outillage coûteux a hâté sa fin l'an dernier. Mais depuis la hausse salariale obtenue par les typographes en 1906, la linotype commence à présenter plus d'intérêt, car elle permet de remplacer au moins trois ouvriers. Koenders sait que ses confrères ont informé leur personnel de ce que des machines seront progressivement introduites lorsque se produiront des vacances dans l'emploi ; mais c'est évidemment le genre de choses que la coopérative syndicale ne peut pas se permettre.

Six jours par semaine, l'excitation était à son comble dans les locaux du *Travail* au milieu de l'après-midi, lorsque le correspondant de Bruxelles téléphonait à heure fixe, peu avant le tirage du journal, les toutes dernières nouvelles de la capitale. La page contenant celles-ci pouvait enfin être composée, en tout dernier lieu, pendant que le reste de la journée avait été consacré à mettre en cases les nouvelles de l'étranger, les communications syndicales, les éditoriaux et les faits-divers locaux dont les lecteurs étaient si friands. Ah, les faits-divers ! Combien de fois Roggeman n'avait-il pas pesté quand il lui fallait, pour leur faire place, retarder la parution d'un article de fond ou d'une convocation syndicale, parce que les ouvriers exigeaient de trouver dans leur journal comme dans *Le Jour* ou *Le Courrier* trois colonnes d'informations sur les faits locaux quotidiens, toute une pâtée de faits anodins sur les mille et uns riens de la vie de la cité dont seule la présence garantissait le succès du journal.

« Il faut vivre avec son temps, hélas, » lui avait dit un jour Honoré Lejeune, le reporter de *L'Union libérale*, que cette évolution dans la presse agaçait prodigieusement car selon lui, les journaux n'auraient pas dû se prêter à cette course effrénée au lectorat : « Le public, paraît-il, ne veut plus du journal doctrinal et dogmatique. Il bâille sur les articles copieux et s'endort

à la première colonne des longues dissertations. La presse d'il y a trente ans, quand il en retrouve un exemplaire, le plonge dans une vraie stupeur. Le goût a changé dit-on. Mais à qui la faute ? Est-ce le public qui a si radicalement modifié en quelques années sa manière d'apprécier, de juger et d'être ? N'est-ce pas plutôt la presse quotidienne qui par l'âpreté de sa concurrence, par ses informations précipitées et fantaisistes, par le manque de conviction, par le désir d'attirer la clientèle du voisin, a tout essayé, tout fait, et, prenant le public par ses côtés les moins nobles – ce qui peut être psychologiquement très fort mais n'est pas très moral – l'a poussé sur la pente où il roule si facilement aujourd'hui ? Sans distinction d'opinions et de parties, la presse peut faire son mea culpa » [3].

- M'sieur Roggeman, on peut prendre nos paquets ?

Un des jeunes porteurs de journaux vient de tirer Roggeman de ses réflexions ou de sa rêverie. Ils sont ainsi trente-quatre à assurer la distribution aux abonnés de l'agglomération, payés à raison de 66 centimes le numéro (ce qui est encore le double de ce qu'obtiennent les porteurs du *Courrier*), si bien que certains, diffusant trois cent exemplaires par jour, peuvent se faire près de 20 francs par semaine. Les abonnés hors ville reçoivent leur journal par la poste. La vente au numéro, elle, se fait soit par l'entremise de la dizaine de marchands de journaux établis en ville (un des plus anciens et des plus importants étant le libraire Boumal place Verte), soit par les marchands à la criée, quelques gamins qui, chaque jour en fin d'après-midi, sillonnent la ville en braillant qui pour *Le Courrier*, qui pour *Le Travail,* animant rues et carrefours de façon parfois comique lorsqu'en hiver, alors qu'il fait déjà nuit noire, l'un d'eux s'époumone à vanter à la lueur des réverbères « *Le Jour* qui vient de paraître » [4].

Depuis le début de la semaine, les petits crieurs du *Travail* peuvent annoncer chaque jour la publication d'un nouveau document relatif au lock-out et espérer ainsi appâter les passants. Car du côté syndical, Roggeman et ses amis sont sur la brèche sans relâche et leurs papiers pleuvent dans les colonnes du journal. Dimanche dernier, ils ont rédigé ensemble avec le plus grand soin, en pesant chaque mot, un appel à tous les syndicats du pays que *Le Travail* a publié le lundi 24, après qu'il ait reçu

l'aval des autres membres du Comité de défense, au nom des associations ouvrières textiles de la vallée de la Vesdre. Celle-ci n'allaient-elles pas pinailler sous le prétexte que chacune devait s'exprimer en son nom propre, ou parce que le syndicat des tisserands, bien que victime du lock-out lui aussi, persistait encore à ne pas rejoindre le Comité de défense ? Le texte était en tous cas animé d'un souffle un peu épique et Roggeman y avait été fort en soulignant que le sort du prolétariat belge tout entier pourrait se jouer dans le lock-out de Verviers : « chers Camarades, après sept années d'un inlassable effort, nous étions parvenus à enrôler dans nos unions professionnelles quinze mille membres, hommes et femmes, la presque totalité de la population ouvrière textile, qui se chiffre à 15.800 têtes en tout. Et nous avions déjà conquis des résultats superbes, pleins de promesses pour l'avenir : relèvement général du taux des salaires en moyenne de 15 % ; réduction générale des heures de travail ; participation à l'organisation de la besogne dans les ateliers ; influence de plus en plus marquante sur l'action des pouvoirs publics, etc. ».

« Cette admirable organisation syndicale est en danger à l'heure qu'il est . Le patronat affolé par le progrès transcendant du syndicalisme dans notre région, à résolu de tenter un effort suprême pour anéantir nos unions professionnelles et reconsolider sur leurs ruines l'omnipotence de son pouvoir ébranlé. Pour arriver à perpétrer ce forfait social, la puissante Fédération patronale du textile, qui comprend les 150 firmes de la place, vient de décréter un *lock-out général* qui menace de la famine nos dix mille familles, si les syndicats ne se rendent pas à merci, car l'objectif est d'obtenir la rentrée individuelle aux fabriques et le renoncement à l'association. Le prétexte mis en avant est lui même odieux : c'est le refus des Fédérations de métier de forcer 200 ouvriers laveurs, qui sont en grève, à reprendre malgré eux le travail ! La vérité est que le patronat vient de nous déclarer une guerre à mort. Nous l'acceptons, bien préparés à la lutte, forts de notre bon droit et résolus à défendre notre liberté d'association jusqu'au bout. Si nous tombons, ce sera du moins avec honneur, après avoir défendu jusqu'à extinction de nos forces le drapeau du syndicalisme ».

« Camarades, il se peut que malgré tout notre courage et la confiance que nous gardons en le succès final, nous soyons débordés, si nous devons rester seuls à soutenir ce formidable assaut, car les sacrifices à s'imposer seront énormes. Ils exigeront de notre classe ouvrière une résignation à des privations qui seront peut-être terribles. Nous vous adjurons donc de nous apporter votre aide, d'amener du renfort à nos syndicats, qui se préparent si héroïquement à tenir tête à la réaction capitaliste. Venez à nous, frères, les mains ouvertes, largement. La cause que nous défendons est la vôtre. Si nous devions succomber, c'en serait fait demain aussi de vos propres efforts. La victoire de notre patronat, dans les circonstances actuelles, stimulerait prodigieusement l'arrogance du vôtre et vous préparerait un prochain asservissement. Une défaite de la belle organisation syndicale de la vallée de la Vesdre serait irrémédiable pour le prolétariat belge, qu'elle frapperait au cœur. Envoyez-nous donc de l'aide, et encore de l'aide : ne laissez pas se consommer l'infamie, faites que nos pauvres enfants n'aient pas trop à souffrir ; ouvrez votre cœur et votre bourse ; sans marchander, versez votre obole pour ceux qui luttent aujourd'hui. Ce sera de l'argent placé sur votre sort de demain. Vive le prolétariat organisé ! » [5].

Le lendemain, heureusement, l'Association générale des Tisserands avait enfin envoyé des délégués à une réunion du Comité de défense [6]. L'union de tous les travailleurs du textile verviétois était enfin réalisée dans l'action, à la faveur du lock-out : à quelque chose, malheur est bon. On en avait profité pour retravailler ensemble le texte de l'appel du 24 septembre, le préciser et refaire en première page du *Travail* [7], à l'attention des syndicats de tout le pays et de l'étranger, l'historique des préparatifs patronaux qui avaient préludé au conflit : « Depuis longtemps déjà, le patronat, inquiet et irrité de la marche ascendante et de la vigueur de notre mouvement syndical, avait résolu de tenter un effort suprême pour enrayer son développement. Mais il attendait l'instant propice pour agir avec une chance de succès. Voilà plus d'une année qu'il s'organise patiemment, qu'il travaille à construire un organisme suffisamment puissant pour arrêter toute la vie industrielle et prendre ainsi les ouvriers par la famine. Quelques essais récents lui ont permis de s'assurer que le poignard dont il voulait frapper l'organisation syndicale jouait bien dans sa gaine. Il fit une première démonstration au mois de février de cette année, suspendant

l'activité des tissages pour forcer six ouvrières nettoyeuses en grève à reprendre le travail. Un arrangement intervint après 15 jours. Au mois d'août, nouvelle expérience, dont l'objectif était la réinstauration du tissage à deux métiers, et qui avorta, l'unité patronale n'ayant pu s'établir sur cette question ».

« Enfin, la Fédération patronale s'est trouvée prête à tenter l'effort décisif. Une convention a été conclue avec les banquiers, le Comptoir d'Escompte et les grands fournisseurs de laine, pour proroger toutes les échéances. Les gros industriels ont assuré leur appui aux petits et ceux-ci, plus confiants que de raison dans ces promesses, sont entrés bénévolement dans la danse. L'unité était donc faite. Il ne fallait plus qu'un prétexte pour déclarer la guerre aux syndicats ».

Suivait l'engagement des Verviétois à résister, ce qui était l'occasion d'un hommage implicite à la combativité des tisserands, ainsi réintégrés, pour les initiés, à la grande famille du textile : « Bien que les tisserands aient usé des ressources précieuses, dans une lutte qui dure depuis quatre ans contre les abus du tissage à deux métiers,; que les ouvriers du cardé et des lavoirs aient prodigué des efforts considérables pour implanter leurs tarifs ; ce n'est pas au moment où ils allaient pouvoir jouir des fruits de cette prodigieuse dépense d'énergie qu'ils vont renoncer au syndicat, ce merveilleux instrument de défense contre l'exploitation et ses excès, au développement duquel ils ont consenti tant de sacrifices ».

Le Comité de Défense faisait ensuite l'aveu, plus explicite que deux jours plus tôt, de l'ampleur du défi auxquels les syndicats du textile verviétois étaient cette fois confrontés : « Chers camarades, nous avons pu soutenir, avec nos seules forces, pendant une période ininterrompue de sept années de luttes, des conflits épuisants, dans lesquels étaient impliqués parfois plus de 2.000 travailleurs. Et toujours, nous sommes sortis honorablement de l'épreuve. Mais aujourd'hui, l'assaut que la réaction capitaliste livre à notre organisme est formidable. Il nous impose l'obligation de trouver de la subsistance pour 25.000 personnes, avec les enfants. L'arrêt du travail est général : impossible de donner les uns pour les autres, cette fois-ci. Et nos réserves ont été grevées par les besoins du mouvement intensif que nous

avons dû poursuivre contre les abus sans nombre dont était victime notre classe ouvrière autrefois dans les fabriques ».

Ce second manifeste du Comité de défense s'achevait avec emphase : « Il faut que l'effort désespéré que tente la féodalité industrielle pour réinstaurer chez nous son règne vienne se briser contre l'inébranlable roc de la solidarité des prolétaires, unis dans une même aspiration vers plus de liberté et de mieux être ». Une belle envolée, qui était venue sous la plume d'un des rédacteurs dans l'exaltation d'une nouvelle bien encourageante : en plein travail de mise au point de ce nouveau texte, le mardi 25, on avait appris que la Fédération des mineurs de Charleroi avait décidé la veille de verser un subside de 100 francs par semaine en faveur des lock-outés verviétois, aussi longtemps que durerait le conflit ! L'appel de Roggeman avait été parfaitement entendu : la motion de soutien adoptée par les Carolos reprenait par endroits quasi pour mot l'argumentation du premier manifeste publié par *Le Travail* et soulignait que la cause des Verviétois était celle « de tout le prolétariat organisé, sans distinction de métier, de race ni d'opinion » [8] ! Des Flamands et des catholiques également, autrement dit…

Avec le don de 500 francs de la coopérative socialiste de Flémalle-Grande, c'était là un des premiers effets substantiels et rassurants du cri d'alarme lancé au-delà des frontières de Verviers. Bien sûr, le Comité était déjà parvenu à rassembler, dès le 25 à midi, soit en moins d'une semaine, presque 13.000 francs de dons de toutes sortes : 100 francs de la Fédération socialiste verviétoise, 10 francs de la veuve du député Gierkens, 17 francs d'une collecte faite à la colonie anarchiste de Stockel [9]… Mais il était temps que des promesses de soutiens récurrents commencent à se concrétiser et puissent servir d'exemples dans les réunions de propagande où les représentants du Comité de défense prendraient la parole pour obtenir des fonds.

Le maximum avait été fait pour garantir aux donateurs que leurs aides ne se « perdraient » pas en route, ni en frais administratifs, ni en erreurs comptables, ni en achats inconsidérés, comme s'il était (déjà) nécessaire de donner tant de gages sur ce point : « Les émissaires du Comité de défense

vont partir demain à la première heure pour leur tournée de propagande dans tous les centres du pays et à l'étranger » annonçait-on dans le quotidien syndical le lundi 24. « Leur mission est de rassembler le plus de secours possible. Les propagandistes ne récolteront pas d'argent en route ; tous les secours seront reçus directement à la section des finances, qui soldera les opérations de la section d'administration, chargée de l'achat en gros et de la distribution des vivres. Toutes les pièces justificatives seront enregistrées par le bureau de comptabilité qui contrôlera les opérations et délivrera les bons à fournir d'après les états de famille que seront chargés de dresser les comités de syndicats. La section d'administration va se mettre à la besogne immédiatement : elle s'occupera dès cette semaine de régler la question de l'achat des farines et de la cuisson du pain pour tous les lock-outés ». Et pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur ce cloisonnement des tâches et des responsabilités *Le Travail* avait encore tenu à préciser : « Les précautions les plus rigoureuses ont été prises, en vue surtout d'écarter toute possibilité de suspicion vis-à-vis de la mission des administrateurs. Cette organisation, quoique improvisée dans la hâte du danger, réalise toutes les conditions nécessaires pour donner pleine confiance aux ouvriers quant à l'équitable répartition des secours et d'autre part, elle assure à la résistance la plus grande économie réalisable de moyens ». A croire qu'il était vraiment indispensable de rassurer toutes les associations de métier sur le fait qu'aucune n'y perdrait dans l'aventure. Que de précautions pour vaincre les traditions d'autonomie syndicale, au point de devoir se faire passer pour des malhonnêtes en puissance !

Dans l'agglomération, la solidarité avait déjà commencé à jouer à fond. Le lundi soir, de nombreux artistes avaient donné un spectacle à la Maison du Peuple au profit des lock-outés. Le mardi, on apprenait que les quarante chanteurs amateurs affiliés à la chorale socialiste avaient décidé lors de leur assemblée générale d'organiser un concert à Verviers, voire une tournée dans les localités voisines. Le mercredi, les membres du cercle dramatique des Enfants du Peuple se réunissaient chez Decloux, rue des Fabriques, pour préparer une tournée dans diverses villes du pays…

Des soutiens politiques extérieurs avaient aussi commencé à se manifester. Parfois avec un zeste de récupération d'ailleurs : dans une motion où

*L'Union libérale* voulait voir la patte de de Brouckère, le conseil général du POB avait souligné que le lock-out de Verviers était une preuve de plus de la réalité de la lutte des classes (« La ville de Verviers offre en ce moment le spectacle le plus frappant de la lutte économique des classes, que le parti ouvrier s'évertue à dénoncer comme conséquence inévitable du système capitaliste, mais que les réactionnaires s'entêtent à vouloir nier »). La direction du Parti Ouvrier faisait aussi remarquer qu'un des syndicats se trouvant à l'origine du conflit était affilié au POB sans que cela ne rebute les adhérents ni n'émousse leur combativité : « La Fédération syndicale des ouvriers d'apprêts et laveurs de laine est affiliée au Parti ouvrier et payait, l'année dernière, pour cent membres. Pour l'année 1906, cette affiliation fut portée à mille membres, ce qui démontre que l'affiliation au parti socialiste n'entrave en rien la progression des membres, bien que ce syndicat fasse également partie de la Fédération libre des syndicats de Verviers » [10].

Enfin ce mercredi matin, Roggeman avait découvert avec plaisir que l'avocat Jean-Marie Jennigès, qui avait repris les rênes de la démocratie chrétienne verviétoise, soutenait les lock-outés dans son bimensuel *Le Franc-Parler*. Il soulignait lui aussi que l'on était en présence d'une lutte des classes qui pourrait durer longtemps mais dont le perdant serait le patronat car il lui faudrait tôt ou tard consentir à une autre organisation sociale ou se la voir imposer : « Jusqu'à présent, l'opposition qui existait entre l'élément Travail et l'élément Capital s'était manifestée dans des cas individuels, par des grèves particulières ou par des lock-out déterminés. Cette fois les patrons ont enfin compris que chaque grève heureuse était une victoire remportée non pas par les Travailleurs, mais par le Travail lui-même, non pas sur tel patron mais sur le patronat envisagé dans son principe. De là le lock-out actuel. Les grèves Lamboray et Duvivier n'en sont que d'assez mauvais prétextes. La cause véritable est plus profonde et plus générale. Il ne s'agit pas de savoir si ce sont MM. Lamboray et Duvivier ou leurs ouvriers qui ont ou qui garderont raison, mais si le patronat doit subir d'autres lois – abstraction faite des textes législatifs – que celle de l'offre et de la demande. Tout le problème est là. Inutile d'ajouter que le lock-out actuel ne pourra le résoudre » [11].

Le leader démocrate chrétien estimait que le patronat ne pouvait que *tenter* de résister à l'évolution de la société – « Même quand on a tort on ne se laisse pas assassiner sans se défendre. C'est ce que fait le patronat. Il va de soi que tous ses efforts ne l'empêcheront pas de disparaître, mais néanmoins, il serait anormal qu'il ne le fit pas » - mais que la solution à long terme serait « la disparition de l'un des adversaires, la réunion du Travail et du Capital dans les mêmes mains ». D'ici là, concluait Jennigès, « comme les ouvriers ne peuvent faire attendre leur estomac aussi longtemps, il faudra bien une solution plus hâtive, ne fut-elle que du bois de rallonge». Du bois de rallonge avant qu'une solution structurelle intervienne, c'était d'abord de quoi résister pour tenir jusqu'à un compromis et c'est précisément ce que les Verviétois devaient aller plaider à Liège le lendemain.

**Notes**

1 Sur l'imprimerie Jules Plumhans, qui subsiste encore de nos jours, rue de la Montagne, voir *Temps jadis* n° 47, juillet 1995, p. 18 à 21.

2 Le n° 89 est aujourd'hui l'adresse de l'imprimerie Jules Plumhans, qui abandonna le côté pair de la rue en 1938 tout en laissant subsister au n° 66 un magasin de papeterie ouvert en 1925 (transféré plus tard rue Spintay, où il subsiste également).

3 Dans *Tout-Verviers*, 26-10-1904.

4 Dessin paru dans *Le Pont de Polleur* et reproduit dans *Un jour, un siècle,* Verviers, 1994, p. 13.

5 Appel paru dans *Le Travail* en page 1 du 24-9-1906 et des jours suivants.

6 *Revue du Travail,* 30-9-1906, p. 908.

7 *Le Travail,* 26-9-1906.

8 *Idem,* 25-9 et 26-9-1906.

9 *Idem,* 25-9-1906.

10 Cité par L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 289.

11 Cité dans *Le Travail,* 26-09-1906.

## 29

## Jeudi 27 septembre,
## « La Populaire » à Liège

Voilà huit jours déjà que dure le lock-out quand Roggeman, Koenders et Feller, partis à quatorze heures de Verviers, arrivent en gare de Liège-Guillemins par l'express venant de Cologne qui, comme tous les trains internationaux, fait évidemment halte dans la cité lainière malgré les manœuvres que cela implique pour eux (entrée dans un cul-de-sac et rebroussement), mais celles-ci sont mises à profit pour opérer les contrôles douaniers. Le trio a voyagé sur les banquettes en bois de la troisième classe bien sûr, ce n'est pas le moment de gaspiller l'argent des syndiqués. Comme Julien Davignon n'est pas encore membre du Gouvernement – mais l'hypothèse circule dans les milieux bien informés – il n'a pas fallu subir une halte supplémentaire au point d'arrêt de Cornesse, face à son château des Mazures, pour charger l'Eminence ministérielle. Ce sera pour plus tard. Juste un ralentissement à hauteur de la belle gare de Trooz, où s'achèvent les travaux du tunnel du tram vicinal vers Sprimont [1] et voici les Verviétois au Guillemins.

Un bref trajet en tram et les trois hommes débarquent place Verte, juste avant sa voisine St-Lambert. C'est là que les socialistes liégeois ont acquis en 1894 l'ancien hôtel de Méan, petit édifice de 1662 – trois travées sur trois niveaux, coincé entre un marchand de vêtements et le grand magasin « Le Phare » - qu'ils ont transformé en Maison du Peuple à l'enseigne de « La Populaire » et agrandi quatre ans plus tard par la construction à l'arrière d'une salle des fêtes de 2.000 personnes. On accède à celle-ci, ainsi qu'à l 'imprimerie coopérative au fond de la cour, par le porche ouvert dans l'arcade de la travée de droite. Les deux autres arcades sont équipées de portes-fenêtres sur toute leur longueur ouvrant sur le café et par beau temps, comme ce 27 septembre, celui-ci ne fait donc qu'un avec les tables en terrasse. Au fond du café, une fausse grotte en blocs gris – c'est la mode des rocailles en ciment –, un immense miroir et l'escalier d'accès à la petite

salle du foyer au premier étage [2], où Roggeman a déjà participé jadis à des réunions de concertation syndicale. Mais la pièce est vide. Les Verviétois auraient-ils fait erreur sur le lieu ou sur l'heure ? Ce serait fort gênant car cette réunion est capitale, et c'est peu dire que le trio est dépité en voyant le foyer vide pour leur prise de parole devant les Liégeois.

- Dites, les gars, fait le gérant derrière eux, vous ne deviez pas monter. C'est dans la grande salle qu'ils patientent, ils sont au moins deux cent cinquante. Dépêchez-vous, Laboulle vous attend pour ouvrir la séance.

De fait, le député permanent Alfred Laboulle [3], entouré du secrétaire de la fédération socialiste liégeoise, Galopin [4] (qui a créé le syndicat local des employés) et d'un autre syndicaliste, Gaspard, fait place à la tribune aux trois militants verviétois. Tous les présidents et secrétaires des syndicats et des coopératives du bassin de Liège sont présents [5]. Koenders expose la situation en soulignant que le patronat verviétois pourrait vouloir chercher un compromis, ce qui permet d'avoir de l'espoir :

- Je n'en veux pour preuve, mes amis, que le courrier que le président de la Fédération patronale du textile, Maître Desanfans, m'a adressé lundi passé pour souligner que lui en tous cas n'était pas partisan du conflit à outrance mais plutôt, au contraire, d'une reconnaissance des syndicats comme interlocuteurs. Tout en nous faisant porter le chapeau – c'est de bonne guerre pour un avocat – il semblerait presque s'excuser de la tournure des événements, écoutez ceci :

« Quant au lock-out, qui donc peut croire qu'il est en mon pouvoir de le décréter ou de le faire cesser ? C'est après avoir pris l'avis de leurs Cercles respectifs que les industriels délégués au comité fédéral ont décrété le lock-out à l'unanimité ; il faut en conclure que l'industrie tout entière juge la situation intenable et a été poussée, par les exigences croissantes des ouvriers, à prendre cette grave résolution. Quelle sera la durée du lock-out ? Nul ne le sait ! Si vous voulez mon avis strictement personnel, je n'entrevois pour le moment que deux solutions possibles : ou bien, la résistance à outrance de part et d'autre jusqu'à la victoire d'une des deux parties ; ou bien, le rapprochement en vue du rétablissement des bons

rapports entre patrons et ouvriers. L'entente n'est possible que si les voies en sont préparées, de part et d'autre, par des hommes de bonne foi, avides d'apaisement durable, se réunissant avec le sincère désir d'aboutir, imbus de l'esprit de concorde, décidés à replacer chaque partie dans sa sphère d'action, délibérant dans le calme, non comme des adversaires, mais comme des collaborateurs attachés à une besogne âpre et difficile, mais pourtant réalisable [6] » .

- Voilà, mes amis, reprend Koenders, ce que nous a écrit Desanfans et comme Jean l'a fait observer dans *Le Travail* d'avant-hier, c'est presqu'un désaveu du lock-out décidé par les délégués de la fédération patronale qu'il consent pourtant à continuer de présider. Mais quelle est encore l'identité de vues entre ce président gêné aux entournures et appelant à la conciliation d'un côté, et de l'autre nos industriels, certes membres de sa Fédération, mais qui nous font maintenant savoir, tout excités qu'ils sont de leur audace sans doute, qu'ils ne réouvriront leurs usines qu'une après l'autre, pour réintégrer les ouvriers par petits paquets de travailleurs renonçant à se syndiquer. Car Jean va vous lire un autre document, mes amis, c'est la lettre que les patrons ont adressée avant-hier au bourgmestre Mullendorff en réponse à la proposition de conciliation que notre syndicat des laveurs avait faite in extremis avant le lock-out. Ici, on voit crûment jusqu'où les plus combatifs de ces Messieurs sont prêts à aller car ils disent bien que la question des laveurs est dépassée et que leurs conditions valent pour tout le textile, or elles sont loin de la conciliation, écoutez.

- Je ne vous citerai que le passage-clé, camarades, chaque mot vaut son pensant d'or : « Les conditions de la reprise du travail doivent porter sur le maintien et le respect de l'autorité patronale, sur la reconnaissance du droit du patron d'organiser chez lui le travail suivant les nécessités de son industrie, sur l'adoption de toute mesure propre à maintenir l'industrie verviétoise à un rang honorable et à aider à son développement, sur la liberté assurée aux ouvriers d'accepter tel genre de travail qui leur convient… »

- Du calme, camarades, intervient Laboulle pour faire cesser les sifflements de colère suscités par la lecture de la prose patronale. Je pense que tout le

monde a compris l'enjeu du conflit pour toute la classe ouvrière de ce pays. Roggeman, dites-nous comment nous pouvons vous aider au mieux.

- L'idéal serait de créer à Liège, à Huy, à Namur, à Charleroi, bref dans tous les centres, un Comité local de concentration des secours, c'est ce que nous sommes en train de suggérer partout, et que ces Comités lancent chacun un manifeste dans leur bassin tout en gardant le contact avec nous, c'est-à-dire Alexandre Duchesne pour toute la correspondance et Alphonse Debatisse ou Antoine Veiders pour tout ce qui est finances.

- Voici déjà ce que je puis vous remettre à l'instant même : 500 francs accordés par l'Alliance de Flémalle, 25 francs du Syndicat des mineurs de Saint-Gilles, près de 50 francs collectés à Horion-Hozémont, à Grâce-Berleur et encore à Flémalle, 20 francs de ma poche…

- Grand merci, mais ce que nous préférerions pour la suite, ce sont des dons, ou même des prêts, récurrents par semaine, pour être sûrs de tenir le coup si cela doit se prolonger. On pourrait imaginer que tous les syndicats qui en ont les moyens votent un subside hebdomadaire en faveur des lock-outés, et que chaque affilié individuellement, s'il le peut bien sûr, fasse un prêt hebdomadaire – on pourrait dire par exemple de cinquante centimes par semaine – dont le Comité local de défense leur donnerait quittance et que nos associations rembourseront bien sûr dès que possible.

- Excellent, voilà les deux pistes que nous allons tous préconiser

- J'en suggère une troisième, intervient Gaspard, le secrétaire de la Fédération des métallos liégeois [7]. Bissot, le responsable des fondeurs verviétois, m'a dit que le Peigné, lors d'un conflit il y a quelques temps, avait organisé l'accueil des enfants des grévistes dans les familles d'autres syndiqués verviétois [8]. Puisque c'est tout le textile qui est atteint et que bien d'autres secteurs chez vous sont en lutte, pourquoi ne pas organiser un accueil des enfants des familles de lock-outés mais en dehors de Verviers cette fois ?

- D'autres ouvriers se battent en effet, répond Roggeman. La grève des conducteurs de chevaux à la brasserie Mouget s'est terminée ce matin, sur un échec d'ailleurs, mais celle à la fonderie Laoureux se poursuit et une autre a éclaté le jour même du déclenchement du lock-out chez nos deux grands fabricants de chapeaux, Christiane et Courtois [9], qui voulaient réduire les salaires. Cela concerne cent soixante travailleurs. Et je peux même ajouter encore une grève pour protester contre le renvoi d'une ouvrière dans une fabrique de tubes en papier, mais elle s'est terminée ce lundi sans résultat après dix jours [10]. il est donc exact que même en dehors du textile nos affiliés ont consenti beaucoup d'efforts ces derniers temps et qu'une prise en charge des enfants des lock-outés doit cette fois se faire à l'extérieur de la ville, si du moins les parents acceptent. Ce serait une fameuse organisation mais on pourrait le tenter.

- Entendu, conclut Laboulle, on va lancer un appel pour trouver des familles d'accueil dans toute la région. Que les enfants prennent place à notre table, quand il y en a pour trois, il y en a pour quatre !

- Président, si je puis me permettre, intervient un délégué qui n'a cessé de griffonner durant la séance, je vous propose le texte d'un appel que vous pourriez signer, si le contenu vous agrée, au nom du Comité de défense liégeois. Ce serait adressé à la classe ouvrière du Pays de Liège, ce qui est large et bien de saison. Je lis : « Travailleurs ! Un conflit d'une portée immense autant que précise vient d'éclater à Verviers. Les détenteurs – grands et petits – des moyens de production viennent de fermer des usines, jetant sur le pavé 20.000 ouvriers sans pain. Toute leur manœuvre consiste à affamer pour dominer, pour réduire à merci ceux dont le seul crime fut de s'unir en vue d'améliorer leur sort. Et pour atteindre ce but, ils n'hésitent pas à frapper les plus innocents d'entre tous : des pauvres petits êtres à qui ils ne sauraient rien reprocher, sinon qu'ils sont nés enfants d'ouvriers ».

- Ça, c'est peut-être un peu trop larmoyant, mais après tout… Poursuivez, camarade, vous avez une bonne plume manifestement.

- « Camarades, qu'est-ce cela, sinon une menace extrêmement grave pour vous, pour vos intérêts les plus directs ? Car, si les affameurs réussissent à Verviers, chaque fois que vous relèverez la tête contre l'arrogance patronale, si dure à supporter quelquefois cependant, n'est-il pas à craindre qu'a votre tour, vous, votre compagne, vos enfants, soyez affamés ? Votre sort est lié à celui des lock-outés de Verviers. Leur intérêt est le vôtre. Or, leur intérêt le plus immédiat est de savoir dans quelle mesure ils seront soutenus par ceux dont ils sont solidaires. Vous devez aider ceux à qui les patrons ont déclaré la guerre, il faut que, par vos efforts, ils en sortent victorieux. A l'œuvre compagnons, vivent les affamés ! » [11].

- Adopté, c'est excellent. Et maintenant, camarades, levons la séance et tous à l'action.

Pendant que la salle se vide peu à peu, les Liégeois s'inquiètent discrètement du bien fondé d'une rumeur parvenue à leurs oreilles : la boulangerie coopérative de Verviers aurait été déclarée en faillite et on s'apprête à saisir la Maison du peuple ? Qu'est-ce que cette énormité ?

- C'est bien exact, hélas, admet Koenders, mais nous en parlons le moins possible. Les administrateurs l'avaient déjà sauvée de justesse il y a cinq ans grâce à une intervention énergique de Wauters [12], de Waremme, qui avait convaincu les créanciers de maintenir leur confiance : les bâtiments sont hypothéqués pour 100.000 francs. Depuis, la boulangerie et le magasin vivotaient, grâce à l'aide des autres coopératives du Parti d'ailleurs, malgré une diminution du personnel, la suppression de la ristourne et même la fin des secours en cas de maladie [13]. Mais comme on pouvait le craindre, le principal créancier, Rensonnet, s'est précipité à nouveau dès le déclenchement du lock-out. Et qui a-t-il pris comme conseil juridique ? Desanfans, le président de la Fédération patronale [14] !

- Alors ?

- Et bien un huissier a passé toute cette semaine à faire l'inventaire des marchandises, du matériel et du mobilier rue du Gymnase et dans la succursale de la rue des Fabriques. On parle de saisie imminente des

immeubles, et des groupes ont déjà discrètement évacué leurs drapeaux et leurs papiers. Les administrateurs sont convoqués au Palais de Justice après-demain, je sais qu'ils vont demander à pouvoir maintenir la boulangerie en activité vu les circonstances.

- C'est d'ailleurs l'intérêt des curateurs, si la faillite est déclarée. Et pour le journal, pas de danger ?

- Non : il dépend des cotisations syndicales – pas de problème de ce côté – et il est imprimé par une autre coopérative, « La presse ouvrière », établie à une autre adresse que la Maison du Peuple, et avec pour seule mission l'impression du journal, pas son exploitation. Cela paraît fort cloisonné comme cela, même si on agit tous en commun, mais pour l'heure il est heureux qu'il en soit ainsi.

- Et si les magasins de la rue du Gymnase et des Fabriques devaient fermer, il en reste d'autres dans la région ?

- Les coopératives n'ont jamais fort bien marché chez nous. Nicolas Sougnez et Henri Roufosse, deux drousseurs, comptent une septantaine de membres dans leur « Fraternelle » à Dison, qui a un magasin place du Sablon ; il doit y en avoir le double à « La Solidarité » à Pepinster, ils ont un commerce rue Neuve et un autre à Juslenville ; « Les économes » à Mangombroux vivotent ; et « Germinal » à Ensival n'a pas encore décollé, Joseph Déderich et Isidore Gouvy en rediscutent toujours les statuts [15].

- En effet, c'est plutôt maigre pour votre région, intervient Gaspard, et je ne soupçonnais pas à quel point votre orgueilleuse Maison du Peuple était un colosse aux pieds d'argile.

- Un tigre de papier diraient les Chinois d'après un ingénieur qui vient de rentrer de là-bas. Mais chut, conclut Feller, ne l'ébruitez pas, nous avons déjà assez de difficultés comme cela.

**Notes**

1 Georges HENRARD, *Angleur-Verviers,* Dison, Sabel, 1993, p. 106, 73 et 53.

2 Description de « La Populaire » par Léon-Eli TROCLET dans *Juin 1912 à Liège*, P.A.C., 1980, p. 7. Voir aussi *Maisons du Peuple,* Bruxelles, 1984, p. 51 et 66 (photo ci-dessous).

3 Alfred Laboulle (1865-1947) sera sénateur en 1921 et le premier socialiste liégeois à devenir Ministre (dans le Gouvernement Poullet-Vandervelde en 1925).

4 F. Galopin (1872-1935) sera député de 1913 à 1932 et échevin de Liège ensuite.

5 D'après *Le Travail,* 29 et 30-9-1906.

6 *Le Travail,* 24-9-1906.

7 D'après *Le Travail,* 9-10-1906.

8 R. BONAVENTURE, *op.cit.,* p. 154, note 1.

9 La firme de Louis Christiane (1867-1943) fabriqua des chapeaux à Hodimont (rue Béribou) de 1890 environ à 1932. Théophile Courtois, lui, avait entrepris la fabrication de chapeaux à Hodimont également (rue de la Chapelle) dès 1877 et cette firme, qui fut la première chapellerie verviétoise, détint aussi un record de longévité. D'après *Industries du passé de la région verviétoise,* Verviers, Hexachordos, 1990.

10 *Revue du Travail,* 31-10-1906, p. 1003.

11 *Le Travail,* 29-9-1906.

12 Joseph Wauters (1879-1929) fut Ministre du Travail de 1918 à 1921 et de 1925 à 1927.



**La Populaire à Liège**
**(Archives d'Architecture Moderne)**

## 30

## Mardi 2 octobre,
## café de la Bourse rue Xhavée

- Franchement Monsieur Dolimbreux, vous pensez que votre taverne tiendra le coup encore longtemps à côté d'un pareil voisin ? Car votre vieille auberge est plutôt écrasée par le bâtiment de quatre étages que le Crédit anversois vient de faire construire à côté de chez vous.

- A qui le dites-vous, Monsieur Rémion, heureusement que j'ai une clientèle fidèle depuis plus de vingt ans car on a souffert pendant les travaux et maintenant le café de la Bourse a l'air d'une vieillerie à côté de ce mastodonte . Comment d'ailleurs la ville peut-elle autoriser des édifices aussi disproportionnés, hein, Monsieur Carabin, vous qui êtes au conseil communal ?

- Mais dans l'opposition hélas, et nous ne pouvons pas grand chose. Que voulez-vous, on ne refuse rien à une banque qui veut s'installer en ville… Mais tant qu'elle ne transforme pas ses guichets en café, elle ne va pas vous concurrencer [1].

- Bah, nous sommes trois cafés l'un sur l'autre dans ce vieux pâté de maisons, et chacun survit. Je ne sais pas si celui de Jean Delrez, le café des mécaniciens, se porte aussi bien que jadis, mais je vous prédis que la Bourse sera toujours ouvert dans cent ans ! Vous savez, Messieurs, c'est le seul débit de boissons protégé par un christ aussi monumental depuis cent et un ans maintenant. C'est historique, non ?

- On m'a dit aussi que Nicolas Ysaïe, quand il était chef d'orchestre au vieux théâtre, vers '65 je crois, logeait ici et qu'un de ses deux fils, le pianiste Théo [2], était né dans cette auberge ?

- Exact, Monsieur Franquinet. Il est passé l'an dernier revoir sa maison natale, pour ses quarante ans. Quel dommage qu'un pareil talent soit gâché par une santé fragile alors que son frère Eugène, le violoniste, fait une si belle carrière [3].

- Dites, vous vous y connaissez en musiciens.

- Un peu comme tous les Verviétois, Monsieur, et puis on n'a pas eu pour rien la Bonbonnière [4] comme voisin jusqu'il y a quatorze ans. Tenez, ça, cela a fait mal aux affaires, la destruction du théâtre. Et ce n'est pas son remplacement par le kiosque [5] qui a compensé à l'époque nos pertes de recettes. Maintenant, c'est face au nouveau théâtre qu'artistes et spectateurs vont boire un pot pendant les entractes ou à l'issue des spectacles, au Cosmopolite [6] ou à la Renaissance.

- Personnellement, je trouve qu'Englebert, le patron de ce dernier établissement, a particulièrement réussi la décoration de son café, avec ce comptoir en marbre, des stucs, des miroirs, des lambris, c'est plutôt recherché et cela risque de plaire longtemps [7].

- La concurrence est rude, c'est vrai. Heureusement pour moi qu'en face de chez nous, l'hôtel Saint-Jean attire toujours autant de voyageurs de commerce. En temps normal je veux dire, car pour le moment les affaires vont plutôt mal pour eux m'a dit Siquet [8], avec le textile à l'arrêt depuis quinze jours. Quel marasme ! Où tout ça va-t-il nous mener, Monsieur Carabin ?

- C'est précisément pour discuter de cela que nous nous rendons tous les trois tout à l'heure à une réunion qu'une association d'employés, « L'Aide mutuelle », a organisée dans sa salle, à deux pas d'ici rue Xhavée [9]. Je n'y vais pas en tant que conseiller communal mais comme grossiste en alimentation et membre actif du Syndicat général des voyageurs, employés, négociants et patrons dont nous avons créé la section verviétoise voici presque dix ans avec Pierre Limbourg [10]. Monsieur Rémion, pareillement, n'y est pas invité comme ancien Fou mais comme président de la section locale de la Fédération des commerçants [11] (vous savez, c'est lui et son frère

qui ont fondé le *Journal de l'Epicerie*) et aussi comme président de l'Union syndicale, où il a succédé à Ernest Gilon. Quant à Monsieur Franquinet, notre tailleur à l'un et l'autre, il a créé l'an passé l'ACPI, l'Association du Commerce et de la Petite Industrie de Verviers et de l'arrondissement , qui publie *Le Commerçant* depuis cet été.

- Dites, cela fait beaucoup d'associations de commerçants, non ?

- Monsieur Dolembreux, il en faut pour tous les goûts : disons que les cercles de Monsieur Rémion sont plutôt libéraux, je ne cache pas le caractère catholique de mon syndicat et l'ACPI de Franquinet fait de la neutralité politique une vertu. Mais on est tous les trois confrontés aux mêmes adversaires, d'un côté les grands magasins et les succursales de Delhaize qui se multiplient dans tout le pays – la 492ème vient d'ouvrir rue de Dison – de l'autre les coopératives socialistes.

- Ah je dois dire qu'ici sur la place, la Vierge Noire des époux Winandy a pris beaucoup d'ampleur en quinze ans, surtout depuis qu'ils torréfient eux-mêmes leur café [12]. Mais l'Innovation que des Bruxellois ont installée en 1900 sur l'autre place, à côté des bureaux du *Jour,* serait encore meilleur marché et plus courue, c'est ce que dit en tous cas sa publicité [13].

- Et Nestor Capelle donc, lui parle déjà de rebâtir de fond en comble son Grand Bazar ! Mais pour en revenir au lock-out, nous sommes mal pris. Le chiffre d'affaires de tous les commerces est en train de dégringoler, les lock-outés reportent à plus tard toutes les dépenses possibles, c'était prévisible, et nous commençons à en sentir les effets.

- Par contre, ils profitent à fond de leurs loisirs, je puis vous l'assurer : tous les lieux de plaisir font d'excellentes affaires.

- Ne médisons pas : la plupart se contentent de savourer le soleil en se promenant en ville ou en participant aux excursions à la campagne qu'ils organisent entre eux. Et ils gardent le moral : ce matin, deux breaks montaient la rue de la Concorde remplis d'ouvriers qui chantaient la

fameuse chanson : « Il faut écraser la bourgeoisie ». Et on allait « écraser la bourgeoisie » en pique-nique à la campagne, en gaîté [14].

- Oui, mais qui trinque à leur place ? Les épiciers, qui sont priés de faire crédit ! Et comment pourraient-ils refuser, alors que c'est leur clientèle qui risque de les quitter s'ils n'acceptent pas. Le syndicat du Peigné va même plus loin, voilà ce que nous avons reçu au courrier de jeudi dernier, Monsieur Dolembreux, c'est tout juste si ces Messieurs ne battent pas monnaie maintenant : « Avis aux commerçants. La Fédération de la Laine Peignée informe les commerçants qu'elle vient de mettre en circulation des bons d'achats de 2 fr., 1 fr. et 0.50 cts. Les bons doivent être pris pour leur valeur intégrale en marchandises. Les commerçants qui remettraient de l'argent contre ces bons, par complaisance ou pour toute autre cause, s'exposeraient à des ennuis, de tels agissements compromettant l'esprit dans lequel ils ont été émis ». Vous voyez le ton ! Je poursuis : « Les commerçants peuvent avoir pleine et entière confiance » - tu parles ! – « en ce qui concerne le remboursement de ces bons qui sera fait chez le trésorier, route de Stembert, 132, du 15 au 31 octobre » ce qui veut dire qu'ils pensent encore tenir au moins quinze jours, les bougres, et l'avis se conclut comme ceci au cas où nous n'aurions pas compris qui dirige désormais : « Les commerçants sont tenus de ne pas faire d'escompte aux membres porteurs de bons, la Fédération devant leur faire des propositions en ce sens » [15].

- Et il y a eu des émules, dès le lendemain le syndicat de chez Peltzer et Fils a mis en circulation ses propres bons de 1 franc, que les commerçants peuvent se faire rembourser deux fois par semaine seulement, mais tout de suite heureusement dans ce cas-ci, en se rendant chez le secrétaire de ces Messieurs ! [16]

- C'est vrai que l'on vous force un peu la main, là. D'un autre côté, refuser le crédit dans un contexte pareil alors qu'on l'accepte toute l'année, ce serait se les aliéner pour longtemps et c'est alors que leurs coopératives prendraient de l'essor.

- De toutes façons, dans l'ensemble nos membres sont plutôt solidaires avec les lock-outés et les gestes de soutien commencent à se manifester. Chez les

coiffeurs et les barbiers en premier lieu : Thirion rue du Pont fait un rabais de 5 centimes à chaque lock-outé, Lelotte rue du Marteau et Sturmarck rue du Gymnase les raseront gratis, ont-ils dit, pendant tout le lock-out, comme le dentiste de Smet d'ailleurs. Des commerçants font des dons pour les tombolas syndicales : l'horloger Schroeder, place Sommeleville, a donné un réveil et Mme Gauthy–Wisimus un jupon pour dames par exemple, je l'ai appris en parcourant leur *Travail* ces jours derniers.

- Tout cela fait un peu désordre actuellement et lors d'une réunion du Comité de l'ACPI, où toutes les professions sont représentées, j'ai entendu que plusieurs unions professionnelles, les coiffeurs notamment, pensaient aider financièrement les lock-outés.

- En effet, on en a aussi parlé à notre Association des cafetiers, hôteliers et restaurateur.

- Dites, chers collègues, sans vouloir vous presser, il serait temps que nous rejoignions la réunion. Allons-y, et à une prochaine Monsieur Dolembreux.

Les dommages indirects du lock-out pour les indépendants verviétois étaient bien réels et *Le Travail*, dans l'espoir sans doute de s'attirer le soutien de ceux-ci pour qu'ils fassent pression sur le patronat, n'avait pas manqué d'y faire écho le jour même de cette réunion des associations locales des classes moyennes dont il avait bien sûr connaissance : « Verviers se débat dans une situation qui paraît inextricable. Toute la vie industrielle est arrêtée depuis quinze jours et il se dégage de cette immobilité une atmosphère de plomb, qui provoque un insupportable malaise. On parlait au début d'une lutte de six mois et elle à peine ébauchée que déjà on a conscience de son incommensurable vanité ; on aspire à voir sa fin beaucoup plus proche. Le commerce geint et halète sous le poids de cette formidable collision entre le capital et le travail et bien des petites situations, honorablement acquises par un lent et probe labeur de tous les jours, sont menacées de sombrer dans tourmente, sans avoir rien fait pour la provoquer, sans pouvoir rien faire, hélas ! pour la détourner d'elles : « Il y aura bientôt de la misère autre part que chez l'ouvrier, disait, ces jours-ci, un voyageur de commerce ; nous ne vendons plus rien ; les ouvriers

restreignent, dans l'appréhension de privations plus dures, la consommation courante au strict minimum ».

« D'autre part, les articles d'étoffes pour la vente de saison ont été demandés vainement par la clientèle, qui va chercher à se pourvoir ailleurs. On nous signale que la tenancière d'un grand commerce pour tailleurs vient de recevoir, d'une firme de Bruxelles avec laquelle elle est en relations et qui tient la draperie de Verviers, avis de la suppression momentanée de quinze numéros parmi les plus vendables de la collection régulière sur laquelle s'opère la vente de cette saison. Cet exemple, qui peut être multiplié, étant donné que toute la fabrication des étoffes est suspendue, donne une idée de ce que va coûter à la place le conflit actuel, si une solution n'intervient pas pour arrêter à temps l'exode des acheteurs ».

« En fin de compte, si le lock-out n'est pas terminé au moment où doivent être pris les ordres nouveaux, nous aurons à subir encore, à la reprise du travail, une terrible période de morte saison, qui sera funeste surtout aux petits fabricants. Il est certain que l'intervention du Comptoir d'Escompte ne se prolongera pas indéfiniment après le conflit, pour permettre à tous les malchanceux de rattraper ceux qui auront pu se tirer d'affaire à temps. Il est bien plus probable, au contraire, que tous ceux à qui une période de recherches plus ou moins longue sera nécessaire pour rassembler leur clientèle éparse, déjà habituée à butiner ailleurs, seront abandonnés à eux-mêmes, la Fédération de l'Industrie Textile ne poussant pas, que nous sachions, l'altruisme jusqu'à assurer à ses membres des moyens équivalents de concurrence entre eux » [18].

Tel est bien l'état d'esprit de Rémion, Franquinet et Carabin quand ils entrent dans la salle pleine à craquer de l'Aide Mutuelle. Celle-ci a invité non seulement l'ACPI, le Syndicat des voyageurs de commerce, l'Union syndicale et la Fédération des commerçants mais aussi l'Union professionnelle des patrons boulangers, l'Association des contribuables ou encore l'Union des propriétaires – société d'assurance mutuelle créée six ans plus tôt et ayant alors pignon sur rue place du Martyr [19]. Pas mal de figures connues du commerce local ont tenu à assister à la séance. On remarque ainsi, entre autres, l'opticien de la rue de l'Harmonie Jean

Contrain, qui a succédé à son père seize ans plus tôt [20] ; Pierre Gauthy et son épouse Joséphine Wisimus qui viennent de déménager de Sécheval à la place du Marché leur magasins de chaussures, draperies, corsets et toiles en tout genre à l'enseigne du « Petit Louvre » [21] ; Léon Wegnez, marchand de chapeaux et de vêtements au pont des Récollets dans un vaste magasin dont l'enseigne – un haut de forme géant du plus beau rouge vif – est déjà connue de tous [22] ; Amédée Baltus qui a racheté en 1905, lors de leur liquidation, les grands magasins « Au Printemps » créés quinze ans plus tôt également Pont des Récollets [23].

De plus petits indépendants sont eux aussi présents : le plombier-zingueur Jean Hansoulle de la rue de Hodimont, qui espère bien décrocher dans quelques mois avec ses deux frères le marché de la couverture de la nouvelle Grand-Poste en construction [24] ; Adeline Nyssen, épouse Cornet, dont le commerce de chapeaux rue Spintay est déjà réputé pour la qualité de sa marchandise [25] ; Monsieur Pierre Lenain, quincailler en Thier Mère-Dieu à l'enseigne de « La chaîne d'Or » [26] ; Philippe Londot, dont l'épouse a racheté trois ans plus tôt une autre quincaillerie, « A la tête de bœuf » en Spintay, qui approche de ses cent années d'existence [27] ; Jacques Debouny, artisan bottier, qui vient de quitter la place Saucy pour s'installer rue de Hodimont [28] avec une botte pour enseigne sur le modèle du chapeau d'Esser. Même Madame Troxquet, qui tient depuis vingt ans un petit magasin de textile au coin de la rue de l'Eglise à Ensival [29], s'est déplacée.

On commente l'actualité, ces quinze jours de paralysie des affaires qui viennent s'ajouter à la grève des trams, à celle du gaz et à toutes les tracasseries que l'on fait aux commerçants qui ont des employés depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le repos dominical et l'accord local sur la fermeture des boutiques à 20 heures, auquel l'ACPI s'était opposé en vain. Depuis le mois d'août en effet, des gens – agissant pour qui, la concurrence, le syndicat des demoiselles de magasin ? – se substituent à la police ou aux inspecteurs du travail pour se rendre chez des commerçants ouverts le dimanche, y acheter un objet quelconque en se faisant servir par une employée et s'en aller aussitôt dénoncer l'infraction ! Un boutiquier verviétois a ainsi reçu un procès-verbal parce qu'une de ses demoiselles avait vendu un hochet de 85 centimes le dimanche ! Léon Lobet, le fils de

l'ancien bourgmestre, est même intervenu au Conseil communal pour dénoncer ce climat détestable de délation [30].

- Comme si tout cela ne suffisait pas, Monsieur Franquinet, voilà 15.000 clients privés de revenus depuis deux semaines et on ne parvient pas entre nous à trouver une attitude commune face à cela.

- Ecoutez, Madame Troxquet, rien que sur la ville de Verviers j'ai compté dans les documents communaux 2099 commerces [31]. En retirant les 467 cafés, restaurants et hôtels, restent encore un peu plus de 1.600 commerçants. Nous avons trois grandes associations : celle de Monsieur Carabin réunit environ 200 membres, l'Union syndicale autour de 260, quant à l'ACPI, nous étions 7 fondateurs il y a un an et demi et nous atteignons les 100 membres quelques mois plus tard. C'est encourageant mais… où sont tous les autres ? Depuis notre création , nous sommes parvenus à susciter la mise en place de huit unions professionnelles de métiers, chez les pâtissiers, les boulangers, les charcutiers, les bouchers, les magasins d'aunage, les chausseurs, les vitriers et même les horticulteurs. Fort bien encore une fois, mais quand les marchands de cigares, les horlogers, les marchands de vins, les marchands de fruits, les épiciers surtout – eux seuls sont plus de 300 – vont-ils s'organiser ? Voilà notre handicap, c'est la dispersion et l'individualisme [32]. Vous verrez ce qui restera du petit commerce dans cent ans comme c'est parti ! Seuls les meilleurs parviendront à surnager…

- J'en serai, Monsieur Franquinet, j'espère bien, ou plutôt mes descendants !

- C'est tout ce que je vous souhaite, Madame Troxquet. Tiens, Monsieur Limbourg, qui êtes si souvent dans le secret des dieux, êtes-vous un peu plus informés que nous sur les intentions patronales ?

- Ils ne se pressent pas, dirait-on. La Fédération patronale de l'Industrie textile s'est réunie hier à 6 heures, pour prendre connaissance des rapports des Cercles patronaux sur les règlements qu'ils avaient été chargés d'élaborer. La communication de ces documents a duré deux heures, puis ils ont constitué une commission spéciale avec mission de coordonner les

règlements et d'en formuler un qui servira de modèle général à soumettre aux ouvriers [33].

- Pendant ce temps-là, tout tourne au ralenti. Vous avez vu à la gare-ouest ? Alors que d'habitude, on y enregistre l'arrivée de 50 à 60 wagons de charbon par jour, on n'en compte plus le dixième depuis l'arrêt du textile, et encore la plupart sont destinés à l'usine à gaz. Même chose à la Gileppe : un ami du Ministère me disait qu'on est passé, la journée, de 600 litres consommés à la seconde, à 300 litres. Il n'y aurait qu'aux gazomètres que l'activité se maintient un peu plus, puisque la plupart des usines sont éclairées à l'électricité [34].

- *Etaient* éclairées, cher ami, *étaient*… Allons, ouvrons la discussion car cela chahute dans toute la salle, Mesdames et Messieurs les commerçants sont une fois de plus peu disciplinés.

**Notes**

1 Le local du Crédit Anversois fut transformé en café dans l'entre-deux guerres à l'enseigne du « Tank » et abrita bien plus tard le « Quick » (voir P. LEON, *op.cit.*, p. 305 et *Temps jadis*, n° 24-25 de novembre 1986, p. 41).

2 Théo Isaye (1865-1918), frère du célèbre violoniste liégeois Eugène Isaye (1858-1931), fut avec Guillaume Lekeu un des derniers élèves de César Franck à Paris, et ensuite professeur de piano au Conservatoire de Genève puis à Bruxelles.

3 R. CARDOL et LEMAIRE, *op. cit.,* p. 148.

4 La Bonbonnière était le surnom du théâtre qui se trouvait sur la place Verte.

5 Le kiosque édifié en 1895 fut à son tour détruit en 1976.

6 L'hôtel St-Jean fut racheté plus tard par la Banque Drèze et abrite aujourd'hui, derrière une façade récemment rénovée, des bureaux de la banque Dexia.

6 Le Cosmopolite, au coin des rues Jardon et Xhavée, devint plus tard le « Park Hotel » et vient de rouvrir ses portes à l'enseigne du « Quai des Artistes ».

7 La Renaissance, au coin des rues Jardon et du Manège, devint plus tard le café du Théâtre. Voir Colette DEMEZ dans *Temps jadis* n°67 , septembre 2000, p. 15 à 18.

8 Henri Siquet était le patron de l'hôtel St-Jean. Il fut fusillé par les Allemands pour faits de résistance en 14-18.

9 Cette salle se trouvait à l'étage d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée abrita longtemps (plus tard) le magasin de vêtements Roudelet.

10 Nicolas Carabin (1842-1925) fut conseiller communal catholique de 1905 à 1925. Voir les mémoires de son petit fils Armand Carabin, *Ce petit monde révolu. Cent ans de négoce dinentaire et industriel,* Verviers, 1986 et surtout Anne-Catherine DELVAUX, *Contribution à l'histoire des épiciers verviétois (1890-1914),* mémoire Ulg inédit, 1999.

11 Charles Rémion (1851-1910), négociant en denrées coloniales avec son frère Félicien, était également poète amateur et avait été un des animateurs de la Société des Fous.

12 Voir n° 46 de *Temps jadis*, mars 1995. Ce grand magasin fut repris plus tard par le Grand Bazar puis démoli pour la construction de la « Galerie des deux places ».

13 Voir n° 31 de *Temps jadis,* juin 1989. Le magasin Vidéo-Square est actuellement installé à cet endroit.

14 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 283.

15 *Le Travail,* 27-9-1906.

16 *Idem,* 28-9-1906.

17 *Idem,* 27-9 et 28-2-1906.

18 *Idem,* 2-10-1906.

19 Les premiers bureaux de l'Union des propriétaires étaient installés au 52, place du Martyr (là où se trouve aujourd'hui la brasserie « Chez Georges »), chez un assureur. Voir *Temps jadis* n° 66, juin 2000.

20 Dirigée par Serge De Pauw (cinquième génération), la maison Contrain existe toujours (voir Colette DEMEZ dans *Temps jadis* n° 21 de mai 1985).

21 Modernisé dans les années '30, l'immeuble Gauthy-Wisimus abrite aujourd'hui le café « La Mairie » tandis que le commerce de fourrures de M. Pierre Gauthy se poursuit ailleurs. Voir R. FREYENS dans *Temps jadis,* n° 32, décembre 1989.

22 Cette maison fut détruite dans les années '70. Le chapeau géant se trouve dans les collections du Musée. Sur la firme Wegnez – Esser voir *Temps jadis* n° 55 de septembre 1997.

23 *Temps jadis, idem.* « Le Printemps », dirigé jusqu'en 2005 par Didier Garsou, descendant d'Amédée Baltus, a connu alors une nouvelle liquidation.

24 *Temps jadis*, n° 51 de septembre 1996.

25 *Idem,* n° 89, 1er trimestre 2006. La maison Cornet fut liquidée en 2004.

26 *Idem,* n° 88, 4e trimestre 2005. Cette quincaillerie est encore en activité.

27 *Idem,* n° 42, novembre 1993. Cette quincaillerie existe toujours.

28 *Idem,* n° 64 de décembre 1999. Cette maison de chaussures subsiste encore.

29 *Idem,* n° 58 de juin 1998. Ce magasin existe toujours lui aussi, au même emplacement.

30 A.-C. DELVAUX, *op.cit.,* p. 32

31 A cette époque où le petit commerce était encore roi, on comptait en moyenne un épicier sur 167 habitants à Verviers. *Idem*, p. 85.

32 *Idem,* p. 51 et 85.

33 *Le Courrier,* 3-10-1906.

34 *Idem,* 22-9 et 1-10-1906.

## 31

## Vendredi 5 octobre,
## place Neufmoulin à Dison

Il est fort tard, comme tous les soirs depuis seize jours, lorsque Roggeman peut regagner son domicile place Neufmoulin [1] à Dison, au terme d'une journée encore plus longue que les précédentes puisqu'il a participé à plusieurs réunions relatives aux départs d'enfants de lock-outés. Certains avaient été accueillis par des familles de Herstal dès le dimanche 30, mais ensuite on avait songé à médiatiser cet exode en organisant des voyages collectifs. Le premier du genre avait eu lieu le mercredi et l'embarquement des gosses sur le train avait donné lieu à des adieux déchirants du côté des parents, la plupart ne s'étant jamais séparés jusque là de leurs enfants. Roggeman est père de famille lui aussi et depuis plusieurs mois qu'il est constamment sur la brèche, il n'a guère l'occasion de voir sa petite Maria, toujours couchée quand il rentre, comme il se doit pour un gosse d'un an. Lui-même est né, voici 34 ans, dans une famille de neuf enfants, d'une mère wallonne et d'un père flamand, un tisserand gantois venu s'établir à Juslenville près de Theux. La famille avait ensuite émigré dans le quartier de Fonds-de-Loup, sur Andrimont, dont Jean avait fréquenté la toute neuve école communale – sa seule école – avant d'être apprenti dans divers métiers, dont le tissage, sans jamais toutefois devoir fréquenter une de ces grandes usines qu'il a en horreur et qualifie de « bagnes industriels » [2].

Cinq années de service militaire dans un des forts d'Anvers puis ce fut le retour à Verviers, au milieu des années '90, dans un climat de léthargie syndicale que les plus jeunes militants oublient un peu trop vite. Roggeman l'a encore rappelé la veille dans un projet d'article pour *Le Travail* à destination de ceux qui pestent contre la trop lente mise en place d'une Fédération ouvrière auquel a dû se substituer le Comité de défense : « de 1895 à 1900, le boulevard de la Révolution – ainsi avait-on baptisé la région verviétoise à l'époque de la I^re^ Internationale socialiste – présentait de ce point de vue un aspect plutôt morne et désenchanté. La grande corporation

des tisserands – la plus anciennement vivante – avait été vaincue, au début de cette époque, dans une grève générale engagée contre l'implantation du tissage à deux métiers et était complètement désorganisée. Les ouvriers du cardé qui, dans un élan de révolte, étaient parvenus à faire accorder un salaire de 2 francs 50 par jour aux rattacheurs, ne savaient tirer profit de la victoire et retombaient à la passivité d'antan. La Fédération du peigné – le seul organisme resté debout dans l'émiettement général des premiers tâtonnements syndicaux – venait, après une âpre lutte, de perdre la grève de la buse de bois à l'usine de La Verviétoise ».

« La réaction sévissait, écornant les tarifs, faisant refleurir les pires abus, méprisant et bafouant la dignité ouvrière. Un seul appui : le secours mutuel pour maladie dans les sociétés neutres. Et ce secours, prélevé sur des salaires de plus en plus réduits, supportait la charge d'une exploitation sans frein, qui anémiait toute la classe ouvrière. Dans les ateliers, l'esprit de solidarité était mort ; c'était la lutte individuelle entre affamés, pour la moins mauvaise place, le travail le plus avantageux. On juge si les patrons, fouettés eux-mêmes par une interconcurrence acharnée, en profitaient pour tenir à leurs salariés la dragée haute ».

« Le boulevard de la Révolution était devenu le trou noir de Calcutta, où des centaines de misérables se ruaient les uns sur les autres pour essayer de respirer à la lucarne un peu d'air libre. C'est en ce triste temps que Paul Sosset [3], qui était venu conférencier dans la région, écrivait au journal *Les Temps Nouveaux,* de Paris : « Si l'on peut dire que l'action socialiste, à Namur, se borne à l'organisation d'enterrement civils, il vaut mieux, d'autre part, de ne pas parler de Verviers et jeter sur cette ville un suaire : tout mouvement ouvrier y est éteint, peut-être pour de longues années » [4].

C'est pour appeler à réagir devant cette situation que Roggeman avait rédigé en janvier 1900, seul de la première à la dernière ligne [5], le premier numéro du mensuel *Le Tisserand* devenu *Le Travail* l'année suivante et quotidien cinq ans plus tard. Que de chemin parcouru depuis. Grâce à son réel talent d'écriture, grâce à ses nombreuses lectures philosophiques aussi qui amélioraient constamment ses capacités d'analyse et de discussion, grâce à sa force tranquille et son calme serein dans les débats, grâce surtout

au journal qu'il dirige (pour le salaire d'un rattacheur [6]), Roggeman a suscité la reconstruction de cette armée syndicale aujourd'hui en guerre dans un conflit d'une ampleur inouïe par le nombre des combattants. Le cercle des libres-penseurs disonais « La Raison » lui a ouvert ses portes, la maçonnerie pourrait bien le solliciter lui disent certains, puisqu'il commence à « peser » [7], ses amis du POB l'ont déjà approché pour qu'il figure sur la liste socialiste aux communales de 1907 et une partie du patronat verviétois voudrait négocier avec lui pourvu qu'il soit mandaté pour ce faire.

Le tram vient de passer devant la cordonnerie Nokin, le constructeur de voitures Ruhl et les vastes établissements du tissage Wasson rue Neufmoulin, il traverse en diagonale la place avant de s'engager dans la rue Neuve d'où proviennent les bruits assourdis de la grande fabrique de chaussures de Corneil Jemine, contrastant avec le silence inhabituel de ses voisins, les tissages Roufosse, Cormeau, Evrard-Rensonnet et la filature Demonty. La famille Roggeman habite au n° 5, au-dessus du marchand de laines Louis Winandy, dans une des maisons du fond de la place en contrebas de la rue Pisseroule, que l'on rejoint par une volée d'escaliers. L'endroit est charmant, orné d'une vingtaine de marronniers. Face à la maison du syndicaliste, une vaste école communale dans un style assez cossu voisine avec le mur d'enceinte de la propriété du docteur Bodart dont le petit château, érigé sur une butte, surplombe le jardin arboré [8]. Deux mondes se font face, comme dans tant d'autres endroits de la vallée industrielle que les nantis n'ont pas encore totalement désertée pour les collines voisines.

Roggeman a tout lieu d'être satisfait de la façon dont ce second départ d'enfants s'est déroulé. L'Ensivalois Jean Melein, tourneur chez Houget, a pris la responsabilité d'assurer au sein du Comité de défense l'organisation de cet « exode des enfants » en lui donnant le plus de publicité possible. Un premier convoi de cent enfants est donc parti le mercredi après-midi vers Liège, mais les offres d'hébergement sont beaucoup plus nombreuses et le Comité de défense s'efforce de convaincre les parents, qui restent réticents. Dans *Le Travail*, Melein a avancé tous les arguments qu'il pouvait : « Les parents semblent craindre que leurs enfants ne reçoivent pas les soins qu'il

faudrait chez les camarades du pays qui leur promettent pourtant une hospitalité bien fraternelle. Ces scrupules ne sont nullement justifiés. A Gand et à Bruxelles des comités de femmes ont été formés qui s'assureront, par des enquêtes à domicile, si les petits sont bien l'objet de toute l'attention désirable. D'autre part, les diamantaires d'Anvers demandent à recevoir un millier d'enfants, qu'ils convoieront, soigneront et habilleront convenablement pour l'hiver, à leurs frais. Ce serait plutôt mal reconnaître ces généreux élans de solidarité, que de s'obstiner par de vains scrupules, à aggraver la détresse du ménage dans les circonstances douloureuses que nous traversons ; ce serait méconnaître une admirable occasion de mettre en parallèle, devant le monde civilisé, la sécheresse de cœur de nos industriels qui exposent de pauvres innocents à souffrir de la faim, et la générosité de cœur de la classe laborieuse du pays qui n'hésite pas à partager son nécessaire pour les sauver de la détresse à laquelle on les condamne si injustement. D'autre part, la chose se présente comme un heureux hasard pour les écoliers de 10 à 13 ans, qui pourront ainsi voir un peu du pays et passer d'agréables vacances. Etant données les offres nombreuses, les parents peuvent choisir l'endroit où ils préfèrent envoyer leurs enfants » [9].

Embarqués à Verviers-Ouest à 3 heures, escortés par leurs parents en pleurs et par une foule émue, les premiers enfants de lock-outés étaient partis dans des familles de Seraing. Débarqués sans incident à la gare des Guillemins, les gosses avaient été restaurés puis avaient pris le tram pour Jemeppe. Là, la population toute entière était dehors pour les fêter, des friandises de toutes sortes leur furent offertes, et après un repos à la Maison du Peuple, la caravane se mit en route pour Seraing. Les habitants de Jemeppe portaient les enfants. Une foule que l'on pouvait évaluer à 20.000 personnes attendait les petits Verviétois au pont de Seraing à 8 heures du soir. Le député socialiste sérésien Alfred Smeets avait pris la parole sur la voie publique et dépeint la situation faite à la classe ouvrière verviétoise par les patrons lock-outeurs.

Présent sur place, Camille Feller avait fait vivre aux lecteurs du *Travail* la suite de la manifestation : « Le cortège se met en marche ; en tête se trouve une fanfare, plusieurs drapeaux rouges et d'immenses cartels. La

circulation est rendue impossible et, après un interminable cortège, on aperçoit les enfants verviétois ; la plupart sont portés à bras. Une déception profonde prend nos amis de Seraing devant le trop petit nombre d'enfants ; dans toutes les familles ont fait des préparatifs pour les recevoir et ils en réclament, ils en veulent, ils assiègent les membres du Comité de défense pour leur faire promettre d'être satisfaits. Rue Cockerill, un incident se produit entre M. Smeets et la police, parce que celle-ci laisse circuler le tram électrique, menaçant de causer des accidents, des milliers de personnes se massent devant le tram, huant et sifflant, finalement, un commissaire de police monte sur la voiture motrice et donne au conducteur l'ordre d'arrêter : le cortège continue son itinéraire et arrive à Lize-Seraing où un meeting est organisé dans la salle Sadzot. Les enfants verviétois sont remis ensuite aux personnes qui ont accepté de les héberger pendant la durée de fermeture des usines » [10].

*Le Travail* avait publié également des extraits choisis de lettres expédiées par des familles de Herstal : « Votre petite Joséphine s'amuse très bien, nous lui demandons si elle préférait retourner à Verviers, elle nous a répondu qu'elle resterait ici avec plaisir tant que son père serait sans travail » ; « Votre fils est en bonne santé et s'amuse on ne pourrait mieux. Un membre du Comité vient de venir prendre de ses nouvelles en lui apportant du raisin. Dites bien aux mères verviétoises de laisser partir leurs enfants en toute confiance, ils seront très bien, car partout où ils sont nous les aimons comme les nôtres. Ils garderont un bon souvenir de Herstal » ; « Vos enfants et les nôtres sont déjà comme des frères, j'irai vous voir avec eux tous au premier loisir » ; ou encore, à destination des syndiqués chrétiens : « Tranquillisez-vous, Madame, sur le sort de vos enfants et prenez bon courage. Quoique nous soyons socialistes nous respectons vos opinions et si vous jugez utile qu'ils assistent à la messe chaque dimanche, veuillez nous le faire savoir, nous les y conduirons » [11].

Les syndicats d'Anvers avaient proposé d'accueillir 1.000 enfants, ceux de Jemeppe 100, ceux de Liège 300, Herstal encore 50, Huy 50 également , ceux du Hainaut « autant qu'on voudra » et ce vendredi, le militant gantois De Backer avait pris la parole l'après-midi avec Camille Feller à la Maison du Peuple de Verviers en présence de 1.200 parents pour leur expliquer quelles

seraient les conditions d'accueil à Gand. Des Sérésiens étaient également présents lors de cette réunion et avaient pu repartir avec 18 enfants. De Backer avait même émis une nouvelle suggestion : « si le lock-out perdure, les Gantois offriront l'hospitalité, non pas seulement aux enfants, mais aux parents. Quand 5 ou 6.000 ménages auront momentanément émigré, cela fera peut-être réfléchir le patronat et les banquiers, dont le crédit sera vite compromis. Si cela est nécessaire pour vaincre : Vive Verviers-la-Morte ! »[12].

Verviers-la-Morte ? On n'en était pas là, mais il n'empêche que le correspondant verviétois d'un journal catholique bruxellois avait remarqué, dès le milieu de la semaine, qu'une des conséquences du lock-out était l'engagement à l'étranger de nombreux ouvriers verviétois : « Des demandes nombreuses de tisserands arrivent journellement de Dusseldorf et de la Saxe ; mais les ouvriers verviétois hésitent à s'engager aussi loin, étant donné surtout qu'en Allemagne, les conditions de travail sont moins favorables qu'à Verviers. D'autre part, une personne à même d'être bien renseignée dit que dans la seule ville d'Aix-la-Chapelle, plus de deux cents ouvriers verviétois ont trouvé place. On estime que depuis l'ouverture du conflit, six à sept cents tisserands, fileurs, rattacheurs, etc. ont trouvé place à l'étranger. Si le renseignement est exact, il en résulterait que les patrons allemands parviennent à s'entendre avec les « mauvaises têtes verviétoises » et que l'étranger, une fois de plus, profite de querelles entre industriels et ouvriers, que ce soit grève ou lock-out » [13].

Pour récolter des fonds, la chorale des Enfants du Peuple était partie en tournée en Belgique, logeant chaque fois dans des familles de militants : leur premier concert avait été donné à Seraing le samedi 29 septembre, ils étaient à Poulseur le mercredi 3 octobre, à Jupille le 4, à Angleur le 5 et étaient annoncés à nouveau à Seraing le 6, puis le 7 à Flémalle, le 8 à Ougrée, le 9 à Herstal… Dans la même veine, l'Union syndicale des chanteurs-amateurs s'était produite au bénéfice des lock-outés le 30 septembre à Dolhain, le 4 octobre à Petit-Rechain, et avait programmé des concerts à Herve et à Pepinster le 7, un autre le 14 à Chênée, encore un à Dolhain le 21. Pour le dimanche 7, on annonce un bal organisé par le cercle « Le tohu-bohu », une soirée de chant et de cirque à la Maison du Peuple, une excursion pédestre du cercle « Les cadèmares » vers la Gileppe, un

meeting à Juslenville ou encore un concert à Pepinster, où Feller prendra la parole.

Chaque syndicat d'usine tient une séance hebdomadaire, le dimanche ou le lundi, pour distribuer les bons de secours émis par le Comité de défense, en soulignant parfois dans les convocations publiées par le *Travail* que les membres absents ne recevront pas de secours, ce qui garantit le succès de la réunion. Les rares non-syndiqués verviétois sont d'ailleurs doublement victimes du lock-out puisqu'à l'écart de ce mouvement de solidarité : dès les premiers jours du conflit, la section d'Ensival de la Fédération des chauffeurs-machinistes, victimes indirectes du conflit, a tenu à rappeler au non-syndiqués la décision prise dans une assemblée plénière et à l'unanimité, selon laquelle les chauffeurs, machinistes et ouvriers similaires, non-syndiqués à la date du 1er octobre, payeraient un droit d'entrée de 25 francs [14].

Grands ou petits, les dons affluent heureusement de partout : 25 francs du Syndicat des Camelots, 1.000 francs de Jules Rhul, 500 francs des Typographes de Bruxelles, un premier versement de 200 francs du Groupe parlementaire socialiste… Pour alimenter en lots les multiples tombolas organisées lors des soirées de solidarité, des particuliers et de plus en plus de commerçants offrent des bouteilles, des paquets de cigarettes, des boîtes de savon, des chaussures, des livres, du charbon ou encore, d'un imprimeur, des bons pour des cartes de visite. Une aide plus structurelle sous forme de subsides récurrents a été votée par de nombreux syndicats extérieurs au conflit mais aussi, et ce n'est pas le moins important, par des associations de commerçants locaux. Les boulangers ont montré l'exemple, malgré la concurrence que leur fait depuis douze ans la boulangerie coopérative : à la demande de la section d'alimentation du Comité de défense, ils ont accepté une dizaine de jours après le début du lock-out de livrer du pain aux lock-outés contre remise de bons, et surtout de leur facturer celui-ci au prix de revient, soit 22 centimes le kilo au lieu de 25 centimes. Ce 5 octobre, Roggeman a appris qu'ils avaient décidé de faire un geste supplémentaire, en donnant deux cents bons d'un kilo de pain par semaine [15]. L'Union syndicale des commerçants avait décidé, elle, de faire une souscription hebdomadaire parmi les membres « dans un but

exclusivement humanitaire en faveur de la fraction vers qui convergent les sympathies de la population verviétoise » [16] – et ce n'était pas la fraction patronale qui avait besoin de ces collectes !

Deux jours plus tôt, Roggeman, Koenders et Feller s'étaient rendus à Bruxelles pour exposer la situation devant les dirigeants du Parti Ouvrier, qui avaient lancé à l'issue de la rencontre un appel à la solidarité de l'ensemble des organisations socialistes : « Le Conseil général du P.O.B. réuni le mercredi 3 octobre avec les délégués du Comité de Défense des victimes du lock-out de Verviers, à la Maison du Peuple de Bruxelles ; considérant que les industriels verviétois ont, sans excuse ni raison, décrété le lock-out dans le but avéré de briser le grand mouvement d'organisation syndicale des travailleurs de la Vallée de la Vesdre ; flétrit l'attitude odieuse de ces capitalistes affameurs et autoritaires qu'il voue au mépris de la classe prolétarienne, décide que le P.O soutiendra les victimes du lock-out de toute la puissance de ses ressources. Des souscriptions, collectes et fêtes seront organisées dans le pays entier ; appel est adressé, par l'intermédiaire du Bureau international syndical, à toutes les grandes fédérations de métier, syndicats et aux coopératives du Parti Ouvrier, qui sont conviés à faire largement leur devoir. Une commission spéciale est appelée à se mettre en rapport avec le Comité de Défense pour déterminer les conditions auxquelles les groupes, coopératives, syndicats, etc… seront priés de souscrire des prêts, de façon à solidariser le prolétariat belge dans son ensemble à la cause des victimes du lock-out de Verviers » [17].

Les mandataires socialistes locaux sont sans réserve aux côtés des syndicats en lutte. Ils prennent part aux meetings partout dans la région ou ailleurs et, vu les circonstances, acceptent même de partager la tribune avec les orateurs anarchistes. Fluche, qui avait parlé à Seraing le 1er octobre au soir devant cinq cents personnes en s'identifiant totalement aux lock-outés – « les patrons voudraient que nous rentrions à l'usine à genoux, la tête baissée, mais jamais car nous préférions mourir de faim » - devait faire de même le dimanche suivant à Liège dans une réunion organisée par les anarchistes liégeois. Le 4, à la salle Sadzot à Seraing, le député-socialiste Smeets et l'anarchiste Amoré Fusch, de Bruxelles, s'étaient exprimés successivement tous deux pour l'aide aux lock-outés verviétois mais l'un

préconisant la résistance pacifique, l'autre faisant au contraire l'apogée des émeutes de 1886 et de l'action violente [18].

Sur ce plan, après plus de deux semaines de conflit, Roggeman est rassuré : les incidents des premiers jours sont restés isolés. La police, de concert avec la gendarmerie, a procédé le 27 septembre à diverses perquisitions chez des habitants de la ville. A Hodimont un lieutenant de gendarmerie accompagné du bourgmestre, Garot, a perquisitionné au domicile de Legrand, cour Defechereux, qui abrite le siège du groupe des *Iconoclastes* et du journal l'*Educateur*. Tout a été consciencieusement visité, la correspondance épluchée, la bibliothèque du cercle, fouillée, mais on n'a rien découvert de suspect. Les visiteurs se sont d'ailleurs montrés très aimables, s'attardant même quelque peu à disserter philosophie. Ils ont paru s'intéresser vivement à une jolie collection de plantes médicinales que possède le groupe et se sont retirés sur une rassurante déclaration de Legrand : « Nous voulons bien plus éduquer que détruire » [19]. Ces perquisitions faisaient suite aux attentats à la dynamite chez Duvivier et Laoureux ainsi qu'à un troisième attentat, plus curieux, contre la voiture automobile d'un marchand de charbon, dans laquelle un individu avait lancé une boîte de conserve contenant de la terre et une bouteille renfermant de l'acide sulfurique, sans atteindre ni le conducteur ni son épouse. Le soir même, deux Allemands avaient été arrêtés place Verte alors qu'ils réclamaient de l'argent à des commerçants : on avait trouvé sur eux des journaux libertaires, des adresses d'anarchistes verviétois et… la liste des curés de l'arrondissement ! Tous deux avaient été renvoyés à Aix-la-Chapelle [20], puis les soupçons s'étaient portés vers deux anarchistes d'origine italienne habitant Fonds-de-Loup et plus rien ne s'était produit depuis. Les seules animations liées au conflit étaient désormais festives : c'est ainsi que le 4, par exemple, la ville avait été égayée par le passage d'un cortège précédé d'un corps de musique ; c'était la Fédération des ourdisseurs et ouvriers similaires qui s'en allait faire une excursion à travers le bois de Sohan : lock-outés et lock-outées étaient partis gaiement sous un soleil pâle, aux sons d'une marche entraînante [21].

En fait, en rentrant chez lui ce vendredi, Roggeman a d'autres motifs d'inquiétude que l'attitude de ses troupes. Ce sont les intentions

patronales. Alors que la Fédération textile, relayée par l'*Union libérale*, prétendait haut et fort aux débuts du conflit qu'elle attendait un interlocuteur unique et dûment mandaté, alors que le Comité de Défense avait fait savoir qu'il détenait ce mandat de négocier au nom de tous les travailleurs du textile, le rumeur se répand que les industriels s'apprêtent à envoyer à chaque ouvrier individuellement une circulaire exposant les conditions patronales de la reprise du travail auxquelles les travailleurs devront répondre individuellement eux aussi – sans qu'aucun dialogue avec les responsables syndicaux ait été recherché ! La veille d'ailleurs, une réunion de la commission mixte chargée de discuter des deux métiers (réunion plutôt incongrue, il faut le dire, dans le contexte du moment) a tourné court, l'heure n'étant manifestement plus, du côté patronal, à la recherche d'un compromis… Non pas que les industriels soient inactifs. *Le Courrier* d'hier, fort bien informé il faut le reconnaître, annonçait que la Commission spéciale instituée par la Fédération des textiles s'était réunie mardi soir et encore mercredi soir. Elle a continué à s'occuper de l'élaboration du code du travail qui sera soumis aux ouvriers comme condition de la levée du lock-out. Selon le journal catholique, la Fédération patronale a l'intention de terminer ce travail le plus tôt possible, tout en lui consacrant le temps qui sera nécessaire ; il est probable que le règlement définitif sera prêt d'ici la fin de la semaine et qu'il pourra être envoyé dans les premiers jours de la semaine prochaine [22]. L'heure de vérité va enfin sonner : quels sont les reculs sociaux que les patrons vont tenter d'imposer au terme de leurs nombreuses heures de réflexion ?

C'est tout cela que Roggeman va à nouveau vouloir expliquer à son épouse avant de tenter de trouver le sommeil et, comme les autres jours, celle-ci va encore l'interroger pour savoir s'il a reçu à la Maison du Peuple des nouvelles d'Armand [23], le fils de Joseph Déderich, de Léon Debatisse [24], le fils d'Alphonse, partis pour Liège, et surtout du petit Emile Heyman [25], âgé de six ans à peine et tellement fou de chant qu'il accompagne la chorale des Enfants du Peuple dans sa tournée. Cet exode des enfants si loin de leurs mères est une folie ! Et Jean de répéter encore une fois qu'ailleurs aussi les mères ont un cœur, qu'il faut éviter des privations aux plus petits, et surtout que ce geste inouï de solidarité syndicale, improvisé à la hâte,

frappe les esprits et attire les sympathies à la cause. Tant qu'aucun incident n'est à déplorer…

**Notes**

1 Devenue, depuis, place Jean Roggeman. Voir *Annuaire verviétois* pour 1909.

2 Détails biographiques empruntés aux souvenirs de Maria ROGGEMAN sur son père dans les *Annales de la Fondation Adolphe Hardy*, n° 5, 1995, p. 93-110. Le second enfant de Jean Roggeman, Fernand (1909-1976) devint bourgmestre de Dison en 1952. Sa fille Maria, institutrice, fut directrice de l'école communale des filles de Fonds-de-Loup, que fréquenta ma sœur.

3 Paul Sosset publia en 1899 sous le pseudonyme de Paul FLAUSTIER une brochure sur le mouvement libertaire, aux éditions de « La Bataille » à Namur.

4 Jean ROGGEMAN, *La politique communiste devant le syndicalisme verviétois,* Verviers, L'Union, 1922, p. 9-10.

5 D'après Octave PETRY dans *Le Travail* du 26-3-1928.

6 D'après *La Wallonie* citée dans *Le Travail* du 28-3-1928.

7 Roggeman fut effectivement initié plus tard à la maçonnerie. Voir *Le Travail* du 30-3-1928.

8 Voir Benoît JEANGETTE et autres, *Dison-Andrimont au passé et au présent,* Dison, Lelotte, 1977, p. 82 à 88. Cette grosse villa abrite aujourd'hui les locaux de Télévesdre.

9 *Le Travail,* 3-10-1906.

10 *Le Travail,* 4-10-1906.

11 *Idem*

12 *Idem,* 5-10-1906.

13 D'après *La chronique* citée par *Le Travail* du 3-10-1906.

14 *Idem,* 29-09-1906.

15 *Le Travail,* 29-9 et 5-10-1906.

16 *Idem,* 3-10-1906.

17 Cité par L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 289.

18 *Compte-rendu de gendarmerie* dans les Archives de la Sûreté publique aux Archives de l'Etat à Liège, 2e partie, carton 8, datés des 2,5 et 8 octobre 1906.

19 *Le Travail,* 27-9-1906.

20 *Idem,* 28-09-1906.

21 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 284.

22 *Le Courrier,* 4-10-1906.

23 Armand Déderich (1898-1962) succèda à son père Joseph comme bourgmestre d'Ensival de 1947 à sa mort. Comme pour le suivant, je ne fais ici que supposer qu'il *aurait* pu être parmi les enfants en exode.

24 Léon Debatisse (1899-1974) fut bourgmestre socialiste de Lambermont de 1967 à sa mort.

25 Emile Heyman (1900-1970) était entré aux Enfants du Peuple à cinq ans. Sa participation à la tournée des Enfants du Peuple en 1906 est plausible. Il fonda dans les années '20 le concours de chant de « l'Echo des Travailleurs » qui donna naissance au Concours international de chant de Verviers, et devint permanent syndical. Voir notice biographique dans R. MONAMI, *Deux cents Verviétois d'exception* (chronique dans *Le Jour* en 2006).



**Jean Roggeman au Congrès syndical de Bâle**
**(1907, collection Fondation Hardy)**

## 32

## Samedi 6 octobre,
## bureaux du Courrier

Les établissements Crouquet et fils, où s'imprime le *Courrier du Soir,* sont situés au centre de la ville : la porte du couloir conduisant à l'atelier se trouve nantie du dernier numéro de la rue du Collège, tandis que le porche d'entrée du magasin de papeterie est en tête du numérotage de la place du Martyr. Il faut traverser deux couloirs et une cour pour atteindre un second immeuble où se trouvent les bureaux et les ateliers. La porte s'ouvre sur un petit couloir. A gauche, le bureau des éditeurs, à droite, un bureau réservé au rédacteur en chef, qui ne l'utilise qu'à de très rares occasions et qui sert surtout de vestibule pour se rendre dans le bureau du milieu. Derrière le guichet, perché sur un haut tabouret, trône Charles Liègeois, à la fois employé à la publicité, comptable de l'entreprise, correcteur, contribuant à la rédaction du journal en ce sens qu'il reçoit la copie des collaborateurs et l'envoie à l'atelier par la voie d'une petite caissette roulant sur un fil de fer tendu, et aussi parce qu'il prend note au téléphone des communications que donne chaque jour, à trois heures de l'après-midi, le correspondant bruxellois.

Le bureaux dont Delforge et Bronckart disposent sont installés dans une ancienne véranda au toit vitré. Pour tout mobilier, un haut pupitre à quatre places et des tabourets sur lesquels les deux hommes sont perchés inconfortablement, l'un à côte de l'autre. Lorsque Delforge arrive le matin, il est parfois d'humeur assez morose. Il s'installe à son pupitre et commence à parcourir les journaux que Bronckart a déjà dépouillé. Puis il paraît somnoler. Tout à coup, il s'anime, saisissant papier et crayon et se met à écrire sans arrêt. Il pond un de ses articles et il le pond bien. C'est enlevé : du picrate de potasse. La signature au bas d'un tel article ne peut être que « Lagardère » ! Puis l'article passe à l'atelier où Lonay, le metteur en pages, le col garni d'un tas de cordes qui lui servent à lier les paquets de caractères mobiles – *Le Courrier* n'a pas encore de linotype – l'attend en grommelant d'impatience. Le tirage a lieu à 4h15. Celui-ci terminé,

l'expédition assurée, le personnel se retrouve alors dans le bureau de la rédaction où arrive souvent le Père Milcamp qui vient discuter le coup. Les éditeurs et le commissaire d'arrondissement Bleyfuez sont eu aussi des habitués des lieux en fin de journée [1]. Aujourd'hui, l'équipe du *Courrier* savoure son beau « coup » journalistique de la veille : le journal catholique a été le seul à s'être procuré et à publier dès le vendredi les conditions patronales pour la levée du lock-out ! Ce qui a amené la Fédération patronale à les diffuser non pas lundi comme prévu, mais dès ce samedi par voie d'une circulaire largement diffusée. Le manifeste patronal commençait par un exposé détaillé des conceptions patronales [2] :

« Les empiètements successifs sur l'autorité patronale et sur l'organisation du travail, d'une part, et les atteintes répétées à la liberté du travail, d'autre part, nous ont acculés à décréter, par esprit de solidarité, un lock-out général destiné à mettre fin à l'état d'anarchie régnant dans diverses usines. Cette mesure extrême nous a été imposée par des agissements abusifs, qui n'ont pas été ouvertement combattus par la grande masse des travailleurs syndiqués ; ceux-ci, pourtant, ont dû certainement blâmer dans le fond de leur conscience les abus que nous voulons réprimer. Ces travailleurs auront, d'ailleurs, compris que le syndicat patronal est une conséquence forcée des syndicats ouvriers et que le lock-out est la seule réponse à la grève. C'est le même sentiment de solidarité qui détermine l'un et l'autre. Nous espérons qu'un examen plus réfléchi de la situation les aura amenés à mieux apprécier où se trouve leur intérêt bien entendu ».

« Nous reconnaissons, certes, aux ouvriers, isolés ou groupés, syndiqués ou non, le droit de discuter et de défendre les conditions de leur travail. Mais les ouvriers doivent comprendre et admettre, d'abord, que l'organisation du travail appartient au patron seul, puisque seul il est responsable de la production vis-à-vis du consommateur. Aucune ingérence étrangère à sa direction ne peut être admise dans son établissement ».

« Les ouvriers doivent comprendre et admettre ensuite que le droit d'engager et de renvoyer l'ouvrier appartient au patron, au même titre que le droit de quitter son patron appartient à l'ouvrier. Il ne serait pas juste, en effet, que le bon ouvrier ait le droit de quitter, sans discussion, son patron

et que ce dernier n'ait pas le droit de renvoyer, sans discussion, l'ouvrier mauvais ou indiscipliné. Les délégués de syndicats ne peuvent prétendre à aucun privilège du chef de leur mandat et doivent se soumettre à la loi commune ».

« Les ouvriers doivent comprendre et admettre aussi, que la prétention d'imposer le roulement en cas de chômage partiel, peut être incompatible avec une bonne organisation du travail et avec l'intérêt même de l'ouvrier. Il ne serait pas juste non plus que le patron pût, par le fait du roulement, être privé éventuellement de ses meilleurs ouvriers, en quête d'un salaire complet ».

« Les ouvriers doivent comprendre et admettre, enfin, que le respect de la liberté du travailleur s'impose d'une façon absolue, et que l'ouvrier doit être libre de se syndiquer ou non, suivant son sentiment. Il est en effet juste que chacun puisse, sans être importuné, jouir de sa liberté individuelle. L'ouvrier doit être libre d'accepter tel genre de travail qui lui convient et, notamment, de s'engager à tisser à deux métiers, sans s'exposer à être malmené ou boycotté par ses compagnons de travail ».

« Nous sommes prêts à rouvrir nos usines à ces conditions à tous les ouvriers, syndiqués ou non, qui les accepteront. Si le nombre des ouvriers disposés à rentrer ne permettait pas la reprise du travail chez tous nos affiliés, nos usines resteraient forcément fermées. En principe, les conditions que nous posons à la réouverture des usines ne sont pas nouvelles ; elles sont conformes aux lois et aux usages admis par le monde du travail dans tous les pays et à nos règlements d'atelier autrefois respectés. Elles sont justes et raisonnables. Si donc elles ne sont pas acceptées, ceux des ouvriers qui les refuseront seront seuls responsables du maintien éventuel de la fermeture des usines et de ses conséquences, le lock-out étant virtuellement levé ».

« Nous faisons appel au bon sens de tous pour rétablir d'une façon durable l'union entre patrons et ouvriers. Dans le cas où un Comité de conciliation, établi conformément au traité proposé par notre président, se constituerait entre nous et un ou plusieurs groupements d'ouvriers, ce Comité aurait

pour devoir strict de faire respecter les règles relatives à l'autorité patronale et à la liberté du travail qui forment la base essentielle des conditions de la reprise du travail ».

Il n'était donc pas question d'ouvrir une négociation quelconque sur l'une ou l'autre et a fortiori sur l'ensemble de ces « conditions de paix », et un éventuel comité mixte ne serait mis en place qu'ensuite, et exclusivement pour veiller au respect de ces mêmes conditions non négociables !

La Fédération patronale détaillait ensuite, pour chaque volet des relations de travail, quelles règles elle entendait voir à l'avenir strictement respectées, et d'abord concernant la durée de la journée de travail, que les patrons entendaient ramener partout à 13 heures de présence à l'usine y compris là ou les travailleurs avaient obtenu ou imposé des journées plus courtes :

« Les heures régulières de travail sont : pour le travail de jour, de 6 heures du matin à 7 heures du soir, avec une heure trois quarts de repos ».

« Le travail pourra être exigé jusqu'à sept heures du soir dans les établissements où les tisserands et ouvriers d'apprêts ont quitté les ateliers depuis quelques mois à six heures, sans l'assentiment de leurs patrons et contrairement aux heures généralement admises pour ces catégories d'ouvriers ».

« Le travail du lundi pourra, de même, être exigé dans les établissements où il a cessé dans les mêmes conditions ».

« Les ouvriers, tels que les teinturiers, foulons, etc., dont le travail ne peut être interrompu avant d'être terminé, ne se conformeront aux heures de repos indiquées, que pour autant que la besogne le permette. Ils jouiront cependant, chaque jour, du total de temps de repos prévu au règlement ».

« Pour le travail de nuit : de 7 heures du soir à 6 heures du matin, avec ¾ heure de repos. Les dérogations à ces règles consacrées par l'usage et pour

chaque catégorie, seront maintenues. Chaque industriel en tiendra compte dans son règlement d'atelier ».

La Fédération patronale rappelait que l'ouvrier disposait de ses dimanches, des quelques jours fériés légaux existant, du jour de l'An, du lundi de carnaval et d'un lundi à la kermesse, mais sauf besoin patronal : « Exception peut être faite à cet article en cas de réparation, ou tout autre cas d'urgence ou de force majeure » !

Le second chapitre du nouveau règlement général du travail soulignait qu'agissant au nom du patron, les contremaîtres avaient tous les droits dans l'atelier sur le personnel ouvrier, celui-ci étant seulement libre de quitter l'usine aussi vite qu'il pouvait en être renvoyé :

« les contremaîtres ont le droit, chacun dans leur rayon respectif :
1° D'engager et de congédier les ouvriers ; 2° De commander le travail et d'en surveiller la bonne exécution ; 3° D'appliquer les amendes prévues par le règlement. Ils ont le devoir de veiller au maintien du bon ordre et au respect de la morale et des convenances. Le patron a nécessairement le droit de former des apprentis dans ses ateliers ».

« Le patron est seul juge des attributions de son personnel ouvrier. Il organise le travail dans ses ateliers suivant les nécessités de son industrie. En cas de diminution de travail, il est laissé à la seule appréciation du patron, d'établir ou non le roulement dans son personnel ».

« L'ouvrier a toujours le droit de quitter l'établissement sans donner de préavis. Son salaire pour le travail effectué lui sera payé le jour de la paie suivant immédiatement celui de son départ. De même, les patrons et les contremaîtres ont toujours le droit de congédier sans préavis un ouvrier quand ils le jugent nécessaire ».

On rappelait ensuite aux ouvriers une série d'interdits, anciens ou nouveaux, sous peine d'amendes fixées à 10 ou 20 % du salaire quotidien :

« 1° D'arriver en retard ;

2° D'abandonner leurs machines pour tout autre motif que pour les exigences du travail ;
3° De troubler l'ordre dans les ateliers ;
4° De commettre des négligences dans le travail ou de poser des actes de mauvais gré ;
5° D'abandonner le travail avant l'heure réglementaire annoncée par la cloche ;
6° De tenir des meetings dans les ateliers, même en dehors des heures de travail ;
7° De distribuer dans les ateliers des journaux, avis ou brochures quelconques, et d'y apposer des affiches ;
8° De se présenter dans les ateliers en état d'ébriété ;
9° De fumer dans les ateliers ou couloirs de l'établissement ;
10° D'introduire dans les ateliers des personnes étrangères à l'établissement ;
11° De se trouver dans les parties de l'établissement où ils ne sont pas appelés par leur travail ».

Les patrons se réservaient le droit de traiter les litiges individuellement avec leurs ouvriers, directement ou via leurs contremaîtres, et en aucun cas avec les délégués syndicaux : « Si les ouvriers ont des réclamations à présenter ou des griefs à faire valoir, ils doivent s'adresser à leurs contremaîtres. Chaque ouvrier pourra ensuite être entendu par le patron, mais toute demande collective devra être, au préalable, formulée par écrit. Les réclamations des ouvriers seront examinées avec toute la célérité possible ».

Enfin, tout comme elle avait rappelé que le roulement et son organisation devaient relever des patrons seuls, la Fédération patronale entendait imposer sans nouvelles discussions le principe du tissage à deux métiers et pouvoir punir tout acte de boycottage, concédant seulement qu'un comité mixte pourrait examiner d'éventuelles plaintes individuelles – comité mixte dont les industriels entendaient aussi choisir eux-mêmes une partie de la représentation ouvrière tout en concédant le même curieux droit aux ouvriers : « Il sera créé un Comité mixte composé de quatre patrons nommés, deux par leurs collègues et deux par les ouvriers, parmi les

industriels fédérés ou non occupant au moins vingt-cinq ouvriers, et de quatre ouvriers choisis, deux par leurs compagnons de travail et deux par les patrons ».

On ne pouvait mieux nier l'existence des organisations syndicales ouvrières et leur refuser le rôle d'interlocuteurs qu'elles aspiraient à jouer et d'ailleurs tel était bien le sens de la conclusion du manifeste patronal : « Les ouvriers qui veulent reprendre le travail à ces conditions sont invités à se faire connaître dès aujourd'hui à leur patron, individuellement, collectivement ou par groupes ».

Faut-il dire que l'effet du texte patronal fut désastreux ? « Les masques tombent » titrait *Le Travail* de ce samedi : « Et bien ! Où en sont donc les traités de conciliation ? Ce n'est plus à cela qu'on veut aboutir. Un arrangement équitable ne suffit pas. Ce que l'on désire, c'est la soumission individuelle des ouvriers. On les autorisera bien à se mettre à plusieurs ensemble pour se donner du cœur, mais quant aux associations constituées, on ne les connaît plus, et on les dénonce, par le fait même. On viole les situations acquises, les conventions établies, pour certaines depuis plusieurs années ».

Tout en commettant une colossale erreur d'appréciation ou une étonnante provocation disaient certains, *L'Union libérale* n'avait pas caché en effet que ce que le patronat visait, c'était une rupture avec « le régime syndical instauré dans les fabriques locales : les syndicats n'ont aucun mandat pour représenter l'ouvrier : ils ne constituent qu'une quantité négligeable de la classe ouvrière, et le patronat doit faire son profit de cette constatation » [3].

Dans le journal syndical, Roggeman s'était indigné, non seulement du « recul de dix ans » que traduisait le règlement-type proposé par les patrons mais surtout de leur négation du fait syndical : « Il y a des associations tout aussi bien décidées que par le passé à traiter au nom de la classe ouvrière, qu'elles représentent de façon d'autant plus légitime qu'elles l'englobent intégralement. Les patrons ont-ils pu penser un instant qu'il allait leur suffire de s'adresser à chacun des ouvriers en particulier pour que les associations n'existassent plus du coup ? Si la chose

est possible, ils ont mis bigrement de temps à s'apercevoir. Cela se fera peut-être lorsque les hommes seront à bout de résistance, que la faim les aura vaincus et contraints de renoncer à leur droit d'association. Mais pour le quart d'heure, ils n'en sont pas là encore et c'est par l'organe de leurs fédérations qu'ils veulent traiter des conditions de la reprise du travail. Le fameux ultimatum de la Fédération de l'Industrie textile ne pouvait être, étant donné les dispositions ouvrières vis-à-vis des situations syndicales acquises, qu'un grand coup de sabre dans l'eau ».

Avant même sa diffusion dans les milieux ouvriers, l'orientation du manifeste patronal était connue dans les milieux bien informés et sa publication dans les colonnes du *Courrier,* qui faisait là un bon travail de journalisme, avait jeté le trouble, le vendredi soir, dans la seconde réunion des divers groupements de classes moyennes qui s'était tenue à l'Aide Mutuelle en présence des délégués d'une quinzaine d'associations. Ceux-ci s'apprêtaient à adresser une lettre commune aux membres de la Fédération patronale textile et du Comité de défense ouvrier, pour les inciter à se rencontrer « au sommet » sous l'égide de la Commission communale du Travail, et à négocier la levée du lock-out dont les commerçants ressentaient de plus en plus les effets. Le texte patronal avait fait l'effet d'une douche froide. Voulant voir une possibilité d'ouverture au dialogue dans l'utilisation par les patrons de l'expression « nous proposons » - au lieu d'un « nous imposons » qui eût été plus clair – Pierre Limbourg avait encore plaidé pour cet appel à la conciliation. Par contre son collègue libéral au Conseil communal Victor Bouillenne était d'avis que le lock-out venait virtuellement d'être levé car les ouvriers allaient accepter. D'autres estimaient en revanche que la démarche était devenue inutile vu le durcissement de la situation. Bref l'assemblée avait finalement décidé… de ne rien décider [4].

La publication du manifeste patronal par le quotidien catholique le vendredi à 17 heures – une heure avant la parution de *l'Union libérale* qui annonçait ce texte pour le lundi… - avait produit l'effet d'un coup de foudre, d'autant plus fort qu'au moment où le *Courrier du Soir* paraissait, on annonçait d'autre part que le document ne serait rendu public que lundi. Les conditions imposées pour la levée du lock-out avaient été vivement

commentées et diversement appréciées. Ce samedi, dans le numéro qui venait de sortir, le *Courrier* répercutait même l'avis critique d'une personnalité qui exprimait son étonnement : « On avait cru jusqu'ici que les patrons adresseraient leurs conditions aux fédérations ouvrières, avec lesquelles ils entreraient en pourparlers, traitant de puissance à puissance. Or maintenant que nous connaissons les intentions des patrons, nous constatons que ce n'est pas cela du tout : ils se contentent d'annoncer la réouverture des ateliers à telles conditions. C'est un ultimatum ». Bronckart avait aussi recueilli l'avis d'un ouvrier sur les conditions posées par les industriels : « Nous ne pouvons admettre la façon de procéder de la Fédération de l'Industrie textile, qui ne s'adresse pas aux groupements ouvriers, et à mon avis les conditions formulées dans le manifeste ne sont pas acceptables. Je ne crois pas que ce document est de nature à amener l'ouverture de pourparlers ayant une chance d'aboutir ; au contraire, je pense, l'avenir nous apprendra si j'ai vu juste, que le lock-out commence en réalité aujourd'hui, bien que les usines soient fermées depuis trois semaines. Combien durera t-il ? On ne pourrait le dire » [5].

Le reporter du *Courrier* avait également pu recueillir l'avis de Fluche sur le texte patronal, le samedi midi : *Ju rètche dussus* [6], avait réagi brutalement l'échevin socialiste en ajoutant : « C'est une provocation ! Si j'étais encore tisserand, je n'en accepterais pas les conditions et je crois que les ouvriers pensent comme moi. Les industriels en s'adressant aux ouvriers individuellement prouvent qu'ils ne veulent pas traiter avec les organisations syndicales et cela suffit, à mes yeux, pour que leurs conditions ne soient pas admises ».

L'équipe du *Courrier* était perplexe devant la virulence des réactions recueillies tous azimuts. Difficile de continuer à soutenir sans nuances la position patronale sans risquer de s'aliéner beaucoup d'ouvriers. Si aujourd'hui le journal avait encore pu se contenter de répercuter les avis sans prendre lui-même position, il lui fallait par contre s'exprimer dans l'édition de lundi, sans heurter non plus les sentiments d'Alfred Simonis ou de Julien Davignon. Navigation difficile en eaux troubles… De Delfosse à Bronckart en passant par Milcamps et Crouquet, les avis étaient partagés et la discussion fut longue et animée ce soir-là.

**Notes**

1 Description des locaux du *Courrier* d'après J. BRONCKART, *op.cit.*, p. 2 et 50.

2 Le texte du manifeste patronal est intégralement cité par L. DECHENE, *op.cit.*, p. 320-327 et publié dans *Le Travail* des 6 et 7-10-1906 et dans *Le Courrier* du 5-10-1906.

3 *L'Union libérale,* approuvant le *Nouveau Précurseur,* et citée par *Le Travail* des 6 et 7-10-1906

4 Voir compte rendu dans *Le Travail* des 6 et 7-10-1906.

5 *Le Courrier du Soir,* 7-10-1906.

6 « Je crache dessus ». Voir *Le Courrier du Soir*, 7-10 et 10-10-1906.



**L'accueil des lock-outés verviétois à Gand (collection Amsab)**

## 33

## Lundi 8 octobre,
## vestibule de l'Hôtel de Ville

Entre les statues en stuc symbolisant la Force et la Prudence qui se font face sur les côtés du grand vestibule de l'Hôtel de Ville, le hall de celui-ci grouille de monde : élus s'attardant pour discuter par petits groupes des affaires du moment avant de gagner leur place au Conseil, journalistes tendant l'oreille, spectateurs en grand nombre grimpant prestement l'escalier d'apparat pour trouver place sur les quelques bancs réservés au public. Contrastant avec la sérénité des autres mascarons ornant les cintres de chaque porte, le portrait grimaçant de *lu sotte kèkè* – une pauvre vieille folle qui anima le chantier de construction du bâtiment cent trente ans plus tôt [1] – ricane au-dessus de toute cette agitation, plus importante que de coutume. Est-ce leur désarroi devant la tournure des événements qui fait paraître quelques-uns à ce point inquiets, et amène d'autres à s'agiter dans des discussions enflammées ?

Alors que dans les milieux dirigeants le texte de la Fédération textile restait au centre de toutes les conversations sans faire l'unanimité – « Le manifeste est inadmissible. Jamais les ouvriers n'accepteront cela. Et ils auront raison », avait déclaré sous le couvert de l'anonymat un industriel catholique au correspondant du *Patriote* [2] – l'exode des enfants s'était poursuivi de plus belle le dimanche 7 avec, à 13 heures à la gare Ouest, le départ d'une centaine d'enfants pour Gand qui s'étaient rendus de la Maison du Peuple à la gare en chantant. Arrivés à bon port quatre heures plus tard, accueillis par la Marseillaise, ils avaient gagné en cortège – derrière le calicot « Aujourd'hui les enfants, demain les pères et mères » – l'impressionnant palais du *Vooruit,* place du Vendredi, où s'était déroulé le traditionnel meeting de bienvenue et de combat.

Les nouvelles exigences patronales pour la réouverture des usines avaient bien sûr été dénoncées vigoureusement dans les réunions publiques

socialistes dominicales. Mais elles avaient même été critiquées le lundi en fin d'après-midi dans les colonnes du *Courrier*, alors que celui-ci avait jusqu'à présent systématiquement soutenu l'attitude patronale depuis le début du lock-out et constamment agressé les leaders syndicaux qui résistaient à celui-ci. Pour la première fois, le quotidien catholique n'approuvait pas bruyamment le discours patronal. Il formulait respectueusement des réserves – ce qui constituait en soi un petit événement – et émettait même des suggestions : « Que pense le *Courrier du Soir* des conditions des patrons ? Telle est la question qu'on nous pose. Nous devons dire qu'à notre sentiment ces conditions ne nous paraissent acceptables par les ouvriers que sous certaines réserves. Nous ne pouvons contester évidemment au patron le droit de revendiquer l'autorité dans son établissement, mais il nous paraît que plusieurs dispositions du contrat de travail sont exagérées ».

« La durée du travail, par exemple, devrait à notre sens, être réduite. Nous avons déjà dit antérieurement que la journée de travail imposée aux ouvriers verviétois nous paraît trop longue. Il nous semble que les ouvriers devraient pouvoir obtenir quelque chose en ce sens et nous insistons vivement pour que les patrons ne se montrent pas intraitables sur ce point. On pourrait, nous semble-t-il, avec un peu de bonne volonté, arriver à un compromis sous ce rapport. Ainsi, les patrons permettraient d'examiner avec bienveillance, dès la rentrée au travail, la question de la réduction de la journée. Cette promesse loyalement faite tranquilliserait nos ouvriers qui, avec raison, ne sont pas satisfaits de la clause stipulant les heures de présence à l'établissement ».

« D'autre part, nous voudrions qu'il fut stipulé que le patron sera toujours accessible à ses ouvriers qui auraient des griefs à faire valoir. Nous n'aimons pas l'omnipotence des contremaîtres. Il nous semble que l'ouvrier doit pouvoir se plaindre directement à son patron quand il se croit lésé d'une façon quelconque. Ne pourrait -on insérer dans le contrat de travail un article disant que le patron sera, certains jours et à certaines heures, à la disposition de son personnel pour recevoir les doléances ou les réclamations que les ouvriers auraient à présenter ? »[3].

Ce lundi soir, tous les élus ont donc déjà pu lire les critiques, modérées certes mais significatives, du quotidien catholique à l'égard des propositions patronales pour la reprise du travail. Seule *L'Union libérale* désormais approuve sans réserve le document des industriels. Quant aux syndicalistes, ils viennent de souligner dans les colonnes du *Travail* que le conflit n'est pas près d'être terminé car les ouvriers ont des ressources pour tenir beaucoup plus longtemps que ce que d'aucuns imaginent :

« Nous avons du pain pour de nombreux mois. Actuellement, on envoie les enfants au dehors. Demain, quand tous les petits seront assurés de la vie, ce sera le tour des parents de s'en aller. Il y a déjà, de Bruxelles, de Liège, de Gand, six mille demandes : six mille familles ouvrières de Verviers peuvent donc, dès à présent, trouver le gîte et le couvert chez des camarades. Hier, un délégué de Gand et un d'Anvers sont venus à Verviers, le premier offrant de reprendre avec lui trente ouvriers parmi les plus malheureux et l'autre, cinquante ».

« Les industriels prétendent qu'en Allemagne, un lock-out a eu raison des ouvriers en six mois. Mais l'organisation ouvrière allemande ne peut être comparée à la nôtre : là-bas, c'était la lutte des « mains en poche » contre les coffres-forts. Ceux-ci devaient l'emporter. Mais, chez nous, il n'en sera pas de même. On vide les écoles en ce moment : on videra Verviers demain. Qu'est-ce qu'une bouche de plus dans une maison, même pendant six mois ! Et nous pourrions même payer, en partie, notre pension au moyen des secours qui nous arrivent de partout. Et que l'on ne s'imagine pas que nous allons mettre les torts de notre côté en nous livrant à des manifestations. On ne cassera pas un carreau. On ne poussera pas un cri, ni aujourd'hui, ni demain, ni dans six mois » [4].

- « Dans six mois !? » plaisante un conseiller grimpant posément les marches en compagnie du doyen de l'assemblée, Albert Duesberg. « Mais on pêchera des poissons entre le pont des Récollets et le pont du Chêne » ! Car une des premières conséquences du lock-out verviétois a été de permettre à la Vesdre de retrouver en quelques jours une limpidité inhabituelle, elle que les lavages de laine et les résidus des teintureries colorent chaque jour, en temps normal, des couleurs les plus inattendues.

La presse locale en a d'ailleurs profité pour rappeler que la construction d'un égout collecteur, réclamée depuis longtemps par certain, permettrait de rendre définitivement à la rivière son aspect naturel, d'y voir revenir des poissons et que refleurisse plus souvent à la fin de l'été ces fleurs étranges venues d'ailleurs, la balsamine des Indes, le séneçon sud-africain, entre autres plantes dont les graines furent importées et rejetées en bord de Vesdre dans les laines venues du monde entier. Avant de quitter Verviers en 1901, Alfred Cogniaux, ce professeur à l'Ecole normale qui prolonge la grande tradition des botanistes verviétois illustrée par Alexandre Lejeune et Richard Courtois, a pu compter quelques deux cents spécimens différents dans cette flore exotique [5].

Mais Albert Duesberg n'est pas d'humeur à plaisanter. Au vu de la tournure des événements, il estime de son devoir d'interpeller le Collège : les autorités communales ne peuvent pas rester au balcon ! A 69 ans le fabricant de draps Albert Duesberg [6], avec ses frères aînés Henri [7] et Joseph[8], est un des représentants de la quatrième génération d'une autre de ces dynasties industrielles et politiques verviétoises qui ont fait la prospérité de la ville et procuré du travail à des centaines puis des milliers d'ouvriers, depuis son arrière grand-père Otto-Caspar s'installant à Verviers en 1733 comme fabricant de tissus [9], son grand-père Otto-Caspar II [10] poursuivant l'entreprise puis son frère Jules Joseph [11] et surtout son oncle Otto-Caspar III [12] qui introduisit en 1826 le décatissage des tissus à Verviers.

Le frère aîné d'Albert, Henri Duesberg est ingénieur mécanicien, il a épousé en 1862 la fille du constructeur de machines J.J. Bosson et dirigé ensuite les ateliers Duesberg-Bosson, fondés en 1834 et devenus les grands rivaux de la firme Houget, établie comme eux en Gérarchamps. Un des nombreux petits-cousins d'Albert, Edmond Duesberg, fils d'Otto-Caspar III, dirige le pressage et décatissage de tissus rue des Vieillards et est lui-même confronté au lock-out [13]. Un frère d'Edmond, Maurice Duesberg [14], a épousé en 1868 la fille du fabricant de cardes Félix Delrez, il a repris l'entreprise en 1878 et son fils Maurice Duesberg-Voos [15] lui a succédé en 1890 à la tête d'une fabrique de garnitures pour cardes rue Xhavée (là où l'Aide Mutuelle a son siège) dont les produits sont renommés dans toute l'Europe. Enfin

l'autre frère d'Albert Duesberg, Joseph, décédé en 1893, était également industriel et son associé depuis vingt ans.

Joseph Duesberg a laissé trois jeunes fils alors âgés de 16, 12 et 5 ans : Albert-Charles [16], Jules [17] et Hislaire [18], promis à de belles carrières… loin du textile. Albert Duesberg n'est d'ailleurs pas peu fier de ses neveux, dont l'un est déjà un architecte apprécié, l'autre achève des études de zoologie et aspire à une chaire à l'Université tandis que le cadet, du haut de ses 18 ans, songe à marier un indéniable talent d'écriture – comme Edmond, le cousin de son père – et une haute spiritualité religieuse qui le conduira dans les ordres…

Albert est le dernier de la vaste constellation Duesberg à perpétuer en 1906 une tradition familiale séculaire en soutenant l'Association catholique et en siégeant au Conseil communal à l'instar de son père, de son grand-père, de ses frères ou encore de son beau-frère Edouard Pollet. Les jeunes générations désertent le terrain politique. Lui l'affectionne. Partisan du dialogue des classes, chrétien convaincu, il peste contre l'anticléricalisme exacerbé qui soude socialistes et libéraux sur certains sujets, tout comme il ne partage pas non plus l'antisyndicalisme excessif de certains patrons qui se manifeste dans la nouvelle tournure du conflit en cours. Puisque les classes moyennes, vendredi soir, n'ont pas pu s'entendre pour demander que la Ville organise une conciliation entre les parties, lui va le proposer au Conseil et c'est l'annonce de sa motion au sujet du lock-out qui a attiré au conseil communal une foule considérable. Bien avant cinq heures, cela a été une cohue sur l'escalier de l'hôtel de Ville, une bousculade telle que la police a du intervenir. En un instant l'enceinte réservée au public a été archi-comble et bien des gens sont restés à attendre dans la salle des pas perdus. Sur la place une foule énorme stationne pour voir entrer et sortir les conseillers. Il est 18 heures 15 quand Duesberg peut prendre la parole [19]. Eugène Mullendorff sait qu'il lui faudra être patient si le discours, comme c'est probable, l'agace ainsi que ses colistiers…

M. Albert Duesberg – La Fédération des patrons de l'industrie des textiles, en déclarant le lock-out, a pour but d'arriver par la misère de l'ouvrier au rétablissement de l'autorité patronale. J'ai la conviction que par ce moyen

inhumain il est impossible d'atteindre un résultat sérieux et durable. L'état actuel de la société existera aussi longtemps que les libéraux n'auront pas définitivement renoncé à leur alliance avec les socialistes pour renverser le gouvernement catholique qui a procuré à la Belgique 22 années de prospérité inouïe.

Keschtgès – Paf !

M. Duesberg – Je l'ai déjà écrit dans un journal de la localité et je tiens à le dire en séance publique du Conseil communal, c'est grâce à cette alliance monstrueuse avec les pires ennemis du pays que les libéraux ont renversé de son siège échevinal l'éminent et regretté M. Poswick pour le remplacer par le plus fanatique des socialistes.

Visé, le bouillant leader du POB local ne peut évidemment s'empêcher de réagir depuis la table du Collège :

M. Fluche – Vous avez perdu l'occasion de vous taire. Vous n'en retrouverez jamais plus une aussi belle.

Albert Duesberg poursuit imperturbablement son discours :

– C'est encore avec leur concours que l'on enseigne au peuple qu'il n'y a « ni Dieu, ni maître », que l'éternité n'existe pas et que l'homme doit se procurer sur terre toutes les jouissances. L'état actuel de la classe ouvrière, trompée par ces sophismes, en est le résultat inévitable. Les catholiques enseignent que Dieu est le souverain maître et que l'homme a été créé pour sauver son âme : seules ces vérités rétabliront la paix dans la société si profondément troublée et j'engage tous les hommes d'ordre à s'unir avec nous pour défendre ces principes. Je termine mon discours en demandant au Conseil de voter sur la proposition suivante : le Conseil communal charge la Commission du Travail de se mettre en rapport avec les délégués des fédérations patronales et ouvrières pour aboutir à une entente qui fasse cesser la situation actuelle si nuisible aux intérêts de notre chère ville de Verviers.

M. Lallemand – Sous la présidence de M. Duesberg.

Albert Duesberg ne relève pas l'ironie :

– Non. Je ne le demande pas.

M. Olivier – La finale du discours vaut mieux que le préambule.

M. Fluche – Il y a pourtant des sectaires dans cette Commission du Travail ?

M. Duesberg – Vous êtes un fanatique anarchiste, vous !

Fluche, qui a pris la parole le matin même à Liège en compagnie de plusieurs anarchistes dans un meeting syndical, réplique encore :

– Dieu vous le rende ! (rires). Je connais de bien braves gens qui sont anarchistes.

Il est temps pour le bourgmestre de ramener le calme. Industriel lui aussi tout comme son échevin Bouillenne qui ronge son frein aux côtés de Fluche, Eugène Mullendorff sait que la plupart des patrons du textile, au contraire de Duesberg (et des socialistes pour une fois d'accord avec lui sur un point), ne sont pas partisans d'une intervention des autorités, fut-elle conciliatrice. Le texte de leur manifeste l'a montré, et d'ailleurs leurs représentants au Conseil communal ne sont pas venus à cette séance : ni Léon Darimont sur les bancs catholiques, ni Joseph Melen ou Paul Peltzer chez les libéraux ne sont présents, pas plus d'ailleurs que Houget. Absences diplomatiques ? Le bourgmestre ne paraît pas enthousiaste à l'idée de devoir jouer les conciliateurs et semble chercher une échappatoire :

M. Mullendorff – La Commission du Travail est certainement prête à s'interposer, mais le règlement dit formellement que la demande doit émaner des parties intéressées. Elle offre ses bons offices. Il n'est pas un d'entre nous qui ne déplore la situation actuelle et ne voudrait voir la crise prendre fin. Les ouvriers ont déjà perdu un million de salaires.

A droite – Et les patrons ?

M. Baudon – Il n'y a pas de mal.

M. Mullendorff – De leur côté les patrons ont dû s'imposer, pour proclamer le lock-out, de lourds sacrifices. Tout le monde souffre de la crise. Le petit commerce surtout est atteint. Mais aujourd'hui la crise est entrée dans une phase nouvelle. Les chefs d'industrie ont publié les conditions de la reprise du travail. (Exclamations dans l'auditoire). C'est un premier pas vers la conciliation.

M. Olivier – Ah ! Non : au contraire !

M. Mullendorff – Il ne nous appartient pas d'apprécier ici le fond du débat qui divise patrons et ouvriers. Je suis persuadé que si chacun veut y mettre un peu de bonne volonté on arrivera à s'entendre. Une explication franche et loyale aboutira au résultat auquel nous aspirons tous. Mais je me demande si nous devons ouvrir ici une discussion qui me paraît assez inopportune.

M. Albert Duesberg – Je demande simplement que le Conseil charge la Commission du Travail de se mettre en rapport avec les parties.

M. Olivier – C'est la proposition que fit M. Pirard lors de la grève du tram.

M. Pirard – Sans m'associer aux considérants de la proposition de M. Duesberg, je m'y rallie entièrement. C'est d'ailleurs, ainsi que vient de le rappeler avec beaucoup d'à propos, le camarade Olivier, la proposition que je fis ici même lors de la grève du tram.

M. Marcotte – Le résultat ne fut pas fameux.

M. Pirard – Ce n'est pas notre faute, mais il est préférable d'éviter les disgressions en ce moment. L'intérêt de la cité toute entière est en cause, et cela nous amène à prendre l'initiative de démarches conciliatrices. Il me semble que notre devoir de conseillers communaux désireux de mettre fin à

ce conflit, est de provoquer cette réunion. Il y a toujours une question d'amour propre dans les différends de ce genre, et cela peut parfois prolonger un conflit alors même que la cause qui le fit naître a disparu. Il y a en tout cas un intérêt sérieux à ce que les parties soient mises en présence. Les propositions des patrons n'ont pas reçu très bon accueil, mais j'aime à croire qu'on ne les considère pas comme un ultimatum et qu'au cours des négociations les patrons feront eux-mêmes de larges concessions à leurs premières conditions. Je pense que le Conseil communal doit par son initiative provoquer une réunion de la Commission du Travail .

L'animateur des sociétés ouvrières catholiques intervient à son tour dans le même sens que le député socialiste :

M. Limbourg – J'appuie entièrement le commentaire de M. Pirard. Je comprends que nous ne touchions pas à la question de fond. Ce serait inutilement irriter le débat. Nous n'avons qu'un seul organisme de conciliation ; c'est la Commission du Travail. Je ne vois pas pourquoi on s'en écarterait. Je ne pense pas qu'une intervention puisse être mal interprétée par une des parties. C'est une mesure conciliatrice. Je diffère d'avis avec M. le Bourgmestre quand il dit que la Commission ne peut intervenir.

M. Mullendorff – Le règlement le dit.

M. Limbourg – On peut le changer.

M. Mallar – Changeons le même de suite. C'est ma proposition.

A gauche – Bravo !

M. Pirard – Ce serait une excellente mesure.

La proposition inattendue de son échevin des Travaux isole encore un peu plus le bourgmestre. Mullendorff songe un bref instant que Léopold Mallar aura 69 ans dans quatre jours, comme Duesberg, que les frères ennemis Fluche et Limbourg en ont tous deux 63, que lui-même en a 72 et que cela

fait plus de quarante ans qu'il voit tantôt se tendre des perches tantôt s'ouvrir des pièges autour des conflits du travail et des relations entre patrons et ouvriers. Le propre frère du bourgmestre, Charles Mullendorff, mort voici un an, avait été un pionnier du dialogue de classes en 1870 [20]. Bref, peut-être le temps est-il venu où les choses doivent enfin changer ? Pendant que le bourgmestre songe ainsi, le conseiller catholique pousse son avantage :

M. Limbourg – On a dit que la Commission du Travail n'avait pas toujours obtenu du succès. C'est fatal ; mais il ne faut en rendre responsable que l'éducation imparfaite. Je me demande pourquoi on ne se rallierait pas à la proposition de M. Duesberg et faire savoir que la Commission se met à la disposition des parties en vue d'un apaisement.

M. Mallar – Nous sommes tous d'accord.

M. Mullendorff – La proposition de M. Limbourg est différente de celle de M. Duesberg. La Commission du Travail ne peut pas s'imposer. Elle peut offrir ses bons offices. Il est inutile de changer le règlement pour cela.

M. Albert Duesberg – Je demande simplement que l'on émette le désir de voir la Commission du Travail saisie de la question.

M. Pirard – Je voudrais que la Commission invite par lettre la Fédération patronale et le Comité de défense à user de ses services. Elle est de par sa nature à la disposition des uns et des autres dans ces conflits. C'est à elle à aller de l'avant, ici.

M. Limbourg – Nous sommes d'accord.

M. Mullendroff – Parfaitement. Il en sera donc ainsi.

Le débat est clos. Tous partis confondus, les autorités communales viennent, sans en avoir l'air, de porter un solide coup au front patronal.

**Notes**

1 Bernard WODON, dans *Décors intérieurs en Wallonie* (dir. Carole CARPEAUX), tome III, Liège, 2005, p. 260.

2 Cité par *Le Travail,* 8-10-1906.

3 *Le Courrier du Soir,* 8-10-1906.

4 *Le Travail*, 8-10-1906.

5 Vincent DEMOULIN et Joëlle GENERET dans *Le XIXe siècle verviétois, op.cit.,* p. 317-318.

6 Paul Albert Duesberg (1837-1914), fabricant de draps, siégea au Conseil communal de 1891 à 1903 et de 1905 à 1911.

7 Jean Henri Duesberg (1839-1913), fut conseiller communal de 1872 à 1875 et le second directeur des ateliers de construction mécanique Duesberg-Bosson à partir de 1862. Son fils Henri Duesberg – Swagemakers (1856-1915) avait créé une fabrique de garnitures de cardes en 1885 (qui fusionna en 1968 avec la carderie Houget et devint la Carderie verviétoise rue de la Station). Il succéda à son père à la tête de Duesberg-Bosson jusqu'en 1915, suivi par son propre fils Hubert Duesberg de Grenade (1887-1966) jusqu'à la fusion avec Houget en 1962. Ce dernier sera le premier président de Houget-Duesberg-Bosson. Voir Iwan LONGTAIN, *Histoire de la machine textile verviétoise,* p. 59, 145, 185 et 196.

8 Joseph Otto Duesberg (1844-1893) fut le trésorier de l'association politique catholique (« Union constitutionnelle conservatrice »).

9 Otto-Caspar Duesberg-Zinck (1713-1784) était originaire de Borken, près de Münster, en Westphalie. Il eut quatorze enfants. Voir Paul LEON, *Dictionnaire des rues de Dison et Andrimont,* 1986, p. 130.

10 Otto-Caspar Duesberg-Franck (1758-1819) fut également conseiller communal à Verviers au début du XIXe siècle. Voir la généalogie politique des Duesberg dans A. ZUMKIR, *op.cit.,* t. III, tableau XIII et surtout la généalogie Duesberg dans L. BECKERS et L. GARDIER, *op.cit.,* p. 151.

11 Jules Joseph Duesberg-Haan (1809-1898) fut Président de l'Association catholique de Verviers.

12 Otto-Caspar Duesberg-Frederici (1804-1884), dont le pressage était situé rue des Vieillards (aujourd'hui rue des Alliés) à l'arrière de son habitation du 46 rue des Raines (aujourd'hui classée et propriété du docteur Jortay). Il acheta en 1840 une ferme sur Andrimont, qui donnera son nom au quartier dit d'Ottomont.

13 Edmond Duesberg (1851-1944), évoqué au chapitre 13, eut pour successeur son fils Alfred jusqu'au déclin de l'industrie lainière.

14 Maurice Duesberg-Delrez (1848-1904) fit construire sur Ottomont en 1896 par Charles Thirion la villa qui devint l'hôtel de ville d'Andrimont avant d'être le siège de Radiolaine, aujourd'hui « Vivacité-Verviers ».

15 Maurice Duesberg-Voos (1869-1951) eut pour successeur son fils Maurice, troisième du nom, qui assura la gestion de cette usine jusqu'à sa fermeture en 1958. Voir P. LEON, *op.cit.,* p. 159.

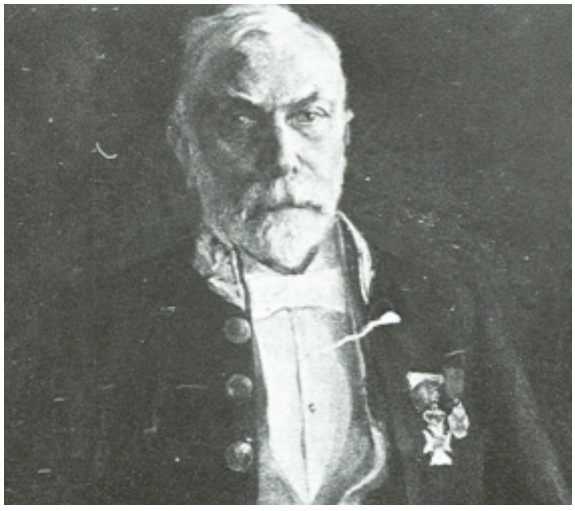
16 Albert-Charles Duesberg (1877-1951) devint architecte et s'illustra notamment par la construction de plusieurs villas (dont la villa Hoffsummer avenue de Thiervaux à Heusy) et de la cité-jardin des Hougnes.

17 Jules Duesberg (1881-1947), docteur en médecine, professeur puis recteur de l'Université de Liège, fut Ministre de l'Instruction publique en 1939-1940.

18 Hislaire Duesberg (1888-1969), moine bénédictin, écrivain, fut membre de l'Académie royale de Belgique.

19 Compte rendu dans *Le Travail* du 8-10-1906.

20 Charles Mullendorff (1835-1905), industriel libéral progressiste, fut un des participants assidus aux « Réunions ouvrières » organisées par les militants ouvriers verviétois en 1870-71.



**Le bourgmestre Eugène Mullendorff**
**(collection Ville de Verviers)**

## 34

## Mercredi 10 octobre,
## Anvers, gare centrale

Seize heures. La foule commence à se masser rue du Pélican et avenue De Keyser devant la nouvelle gare centrale, cette superbe et colossale cathédrale néo-baroque de pierre, de verre et d'acier achevée l'an dernier après dix ans de travaux. On annonce que les 400 petits Verviétois arriveront dans la nouvelle station. Les conversations portent toutes sur les conditions d'accueil des enfants. Comment cela va-t-il se passer avec ces mômes, qui ne parlent pas un mot de flamand ? Mais puisqu'à Gand, dit-on, il n'y a pas de problème, les militants anversois entendent bien faire eux aussi leur devoir de solidarité. Si elle n'en est pas la capitale historique, Anvers est le cœur vivant de la Flandre et ses travailleurs savent également ce que lutter veut dire. Et puis, cela permettra aux gosses de comprendre la signification du mot entraide en flamand comme en wallon, de découvrir un grand port, d'encaisser des images et des sentiments qu'ils porteront longtemps en eux car, c'est bien connu, les souvenirs d'enfance marquent pour la vie…

« Fils de bourgeois ou fils de rien, tous les enfants sont comme les tiens » chantera bien plus tard Jacques Brel. Bien sûr, mais… Ecoutons un moment des souvenirs d'enfance d'Alfred Laoureux-Lieutenant, né dans une des grandes familles de la bourgeoisie d'affaires verviétoise [1] : « Il est difficile d'évaluer ce que ma famille possédait mais il y avait un service de 48 pièces de la Compagnie des Indes, des porcelaines de Saxe et de Sèvres, des faïences de Delft et du Vieux-Bruxelles, un verre ayant appartenu à Napoléon, une gravure très rare représentant celui-ci à Sainte-Hélène, un phonographe d'Edison avec ses rouleaux, de nombreux animaux empaillés, des monnaies d'or, des brides, des harnais, des selles, des cartes-postales, des tableaux, des bijoux, des bronzes, des cuivres, des étains, des meubles de tous les styles. Mon grand-père Henri Laoureux-Lieutenant collectionnait les chevaux, les voitures, les châteaux. Il en avait un à Tilff,

un à Wasseiges, un à Sainval, un à Villers, un à Thiervaux. Dans celui-ci, on comptait 90 pièces : un salon chinois, un salon Louis XIV, un salon Empire, une chambre pour chaque enfant, pour chaque domestique, pour chaque gouvernante. Il avait une villa à Spa, une autre à Verviers, des fermes à Tilff, à Nomont, à Ambressin. Il avait des bois, des étangs, des prairies, des champs… 350 hectares à Ambresin. Il avait une usine à Pepinster, le Mousset-Texter. Mon père, lui, qui était rentier, avait 100 moutons et 4000 poules. Mon oncle, Henri Lieutenant, avait la banque Chaudoir à Verviers ».

Par contraste, Emile Laurent, futur journaliste au *Travail* puis directeur du Grand Théâtre de Verviers, était né à Lambermont en 1894 dans une famille nombreuse dont le père était, au départ du moins, salarié. Poursuivons donc dans les souvenirs d'enfance [2] : « Rares étaient les familles ne comptant au moins six, sept unités. Chez moi, papa rata la douzaine de peu. A vingt-cinq francs de salaire moyen par semaine, la vie était belle ! Mais, enfin, il ne fallait pas se plaindre et l'on ne se plaignait pas quand on pouvait se taper chaque matin, quatre ou cinq tranches de pain bien trempées dans la poêle de saindoux ou de lard gras fondu jusqu'à l'émiettement, à midi la mêlée de choux vert ou de choux rouge, le soir le même choux réchauffé ; une fois la semaine, le grand dîner de gala : dix kilos de frites avec moutarde et quatre ou cinq tartines margarinées par tête ! Pour pallier le manque à gagner et à dépenser (dame, onze personnes à nourrir, à vêtir, à chausser et à loger, ce n'était pas le pactole que la paie du père) mes parents réalisèrent une opération géniale. Ils reprirent en location la salle de spectacle ».

Cette reconversion paternelle ne devait pas empêcher le petit Emile, une fois ses primaires achevées, d'être mis en apprentissage dès l'âge de 12 ans, en 1906 précisément : « un an, comme commis coiffeur chez Bodarwé, face au viaduc de la rue d'Ensival, et d'où je rapportais à maman, chaque semaine, le produit du fameux tronc aux pourboires qui me récompensait, le dimanche à 13 heures, pour soixante ou soixante dix heures de présence, d'un franc cinquante à deux francs et de beaucoup de fausses pièces d'un ou deux centimes ». Emile travaille ensuite quelques semaines chez le boulanger du village puis dans une menuiserie, après cela comme apprenti

tôlier chez un constructeur de machines à vapeur, Gardier, rue Neuve à Dison : « le maître tôlier réussit à me conserver deux ans pendant lesquels je limais, je frottais et je limais à longueur de journée, debout à 5 heures du matin, rentré au logis à 7 heures, à raison de 5 francs par semaine ». La suite ? Quelques semaines dans un atelier de peinture, à seize ans quelques mois comme porteur de dépêches à la poste d'Ensival, puis apprenti coupeur en chaussures chez Clipteux en Saucy et après cela chez Jenine à nouveau rue Neuve à Dison… La guerre de '14 – et la fuite en Hollande – mit fin à ce banal parcours de jeunesse d'un prolétaire verviétois parmi des milliers d'autres, exemplaire du sort commun qui attendait alors la plupart des gosses des travailleurs lock-outés de l'automne 1906. Revenons au départ de ceux-ci pour Anvers, pour lequel 428 enfants étaient inscrits à Verviers et 50 à Pepinster, afin d'être accueillis par des familles affiliées au puissant syndicat des travailleurs anversois du diamant.

Camille Feller assiste comme il se doit à la manifestation, qui s'accompagne comme les précédentes d'une mise en scène militante et d'une mobilisation de masse : « Dès 1 heure, les gosses arrivent à la Maison du Peuple, gais, proprets, portant leurs petits baluchons, et se rendent à la grande salle. Pour assurer l'organisation dans de bonnes conditions, l'accès de la Maison du Peuple est interdit aux adultes. Des milliers de personnes se massent rue du Gymnase, place du Martyr, jusque la rue du Brou, sous la flambée d'or d'un soleil qui n'a pas voulu se rendre complice des patrons lock-outeurs et qui laisse tomber sa caresse vivifiante sur la foule, parmi laquelle on reconnaît les parents aux yeux rougis, mais à la figure confiante. On devine les morales réconfortés par les excellentes nouvelles reçues journellement des petits « villégiaturistes » forcés. A la Maison du Peuple, dans la grande salle ombreuse et fraîche, une quinzaine de commissaires organisent le départ, les enfants répondent à l'appel de leur nom et se rendent au fur et à mesure dans la tabagie ».

« A 14h30, poursuit Feller, la colonne d'enfants sort en bon ordre et défile en chantant entre une double haie de curieux. La tristesse des premiers départs est bannie, on sent que ces enfants ne s'en vont pas vers un accueil dicté par la pitié, la charité, mais bien qu'ils vont prendre place à la grande table de la solidarité universelle. Le cortège arrive à la gare où ronfle la

locomotive du train spécial sous pression. L'administration dans le but très louable de prévenir des accidents possibles, vu l'exiguïté de l'ignoble hangar qui nous sert de gare provisoire depuis les temps antédiluviens, a décidé de suspendre la distribution des tickets à chaque départ d'enfants. On peut donc procéder à l'embarquement avec ordre, sous l'œil paternel du sympathique délégué d'Anvers, M. Janssens. Des commissaires prennent place dans chaque wagon, enfin le train s'ébranle, il est parti » [3].

A Pepinster, le départ des 50 enfants qui doivent eux aussi prendre place sur le train spécial est l'occasion d'une manifestation contre le patronat : on organise un cortège, fort d'un millier de personnes, précédé d'un groupe de musiciens et d'une pancarte avec l'inscription : « Les prévoyants de la famine. Exode des enfants victimes du lock-out patronal » et un manifeste de protestation est remis au bourgmestre de la localité [4]. Les quais sont noirs de monde car comme on ne distribue plus à Verviers de tickets d'entrée à 10 centimes permettant l'accès aux quais, les guichets de la gare ouest ont délivré plus de quatre cent billets à destination de Pepinster. Mais tous n'ont pas été utilisés : la plupart de ces billets n'ont servi qu'à pénétrer à l'intérieur de la gare de Verviers, où sur le quai d'embarquement la foule des curieux était également énorme [5].

Une marée humaine attend les enfants à Anvers, et elle va déborder le service d'ordre, provoquant des incidents que *Le Travail* s'abstiendra soigneusement de relater [6]. L'énervement gagne déjà les curieux lorsque le bruit commence à courir que l'arrivée ne se fera pas à la gare centrale. Et de fait, vers cinq heures, apparaissent des pancartes qui disent que les enfants arriveront au Sud, à 18h20. Aussitôt, la foule prend le chemin de la gare du Sud. Les avenues sont noires de monde. Aux abords de la station, c'est la cohue. Chacun veut avoir le droit de pénétrer jusqu'au quai de débarquement avec un coupon de deux sous. Prévoyant des accidents, le chef de gare ne fait ouvrir qu'un seul guichet, où la distribution se fait avec une lenteur voulue. Pourtant, cinq cents personnes parviennent à se faire servir et viennent se ranger sur le quai de débarquement. Vers six heures et quart, ceux qui attendent toujours à l'unique guichet commencent à comprendre qu'ils sont dupés. Tout à coup, ils se fâchent. Ils se précipitent vers les salles d'attente ; les vitres des portes volent en éclats ; les employés

sont débordés. Au même instant, le train de Verviers entre en gare. A peine s'est-il arrêté que les enfants se placent en rangs, les filles en avant, les garçons fermant la marche. La foule les acclame. Les enfants entonnent un chant ouvrier. Les voici dans la salle des pas-perdus. La musique joue. Les enfants, leur petit baluchon à la main, sont choyés. Une fillette, énervée par le voyage, éclate en sanglots. Une femme la saisit, la prend dans ses bras et la couvre de baisers. L'enfant, un peu honteuse, rit à travers ses larmes et reprend aussitôt sa place dans le cortège. Au moment où le cortège sort de la salle, les conductrices qui précédent les fillettes ont un mouvement de recul instinctif et de frayeur. La rue présente un aspect inaccoutumé. Il y a des milliers de personnes : des femmes surtout. On ne peut avancer qu'avec une lenteur désespérante. A 6 h. 45, le cortège n'a pas fait cent mètres à travers la foule. En tête, on porte un immense transparent avec ces mots en flamand : « Bienvenue aux enfants de Verviers ! ». Suivent plusieurs drapeaux, la musique, puis les organisateurs, enfin les enfants encadrés de centaines de diamantaires. La police est obligée de mettre sabre au clair pour faire reculer les curieux. Le cortège arrive enfin à hauteur du café Léopold. Il est alors sept heures et demie. Quand on passe près de la Banque, la bousculade est telle qu'un groupe de soldats d'infanterie, voyant que des accidents sont à craindre, vient spontanément offrir ses services à la police. Les soldats se jettent dans la mêlée et ouvrent un passage à coups de poing ! Des femmes s'évanouissent, d'autres sont foulées aux pieds, on hurle, on crie, on applaudit. A huit heures, on est à la taverne du Globe.

Les diamantaires ont une heureuse idée : ils font brusquement la haie des deux côtés du groupe des enfants. D'autres se mettent au milieu, hissent les plus petits sur leurs épaules et ainsi on essaie de se frayer un passage. Cela ne suffit pas encore et l'on fait avancer trois ou quatre voitures qui prennent la tête du cortège. On y met les plus petits. Un des organisateurs prend place à leurs côtés et c'est en distribuant force coups de fouet ( !) dans la masse qu'on parvient à se frayer un passage jusqu'à l'avenue De Keyser. Ici, il faut un nouveau renfort de police et l'on doit charger. On n'avance plus que pas à pas. Les enfants qui, jusqu'à ce moment, s'étaient comportés avec énergie s'effrayent. Quelques fillettes se mettent à pleurer.

On arrive au Palais Rubens, but du cortège. Les enfants ont mis deux heures et demie pour faire un trajet de quarante minutes. La foule est telle qu'on doit la disperser à coup de sabre, à coup de poing, à coup de canne ! On passe les plus petits au-dessus des têtes de mains en mains. Dans la salle, les enfants s'installent aussitôt derrière les tables dressées et on leur sert du lait, de petits pains, de la viande, du fromage. Quand ils se sont convenablement restaurés, on fait l'appel nominal ; tous sont arrivés à bon port, et enfin, on les confie à leurs parents adoptifs [7].

*Le Travail* se gardera de relater ces incidents, qui serviront de leçon pour éviter leur répétition lors d'autres manifestations du même genre, notamment le 19 octobre à Bruxelles. Par contre, le journal syndical publie chaque jour des nouvelles des enfants exilés, et beaucoup d'extraits de lettres rassurantes notamment. Il dénonce la complaisance avec laquelle les journaux catholiques surtout relaient des critiques sur l'exode des enfants pour dissuader les ouvriers lock-outés d'y avoir recours et décourager les autres d'accueillir des enfants chez eux – on va même jusqu'à prétendre que les petits Verviétois en instance de départ sont porteurs de la coqueluche et de la variole [8]. *Le Travail* souligne que les demandes continuent à affluer de partout et que cet exode fait forte impression dans tout le pays en influençant favorablement les esprits.

De fait, les dons en espèces, ponctuels ou récurrents, ne cessent d'affluer au Comité de défense, qu'ils proviennent de syndicats, de particuliers, de groupes libertaires, de conseils communaux à majorité socialiste tels celui d'Ensival, de tendeurs, de collectes faites à l'issue des meetings de solidarité qui ne cessent de se multiplier – des collectes que le bourgmestre Mullendorff vient d'interdire sur la voie publique à Verviers tout comme son collègue De Mot à Bruxelles [9]. L'excursion organisée à Dolhain par le groupe des Cadèmares le mardi 9 a permis de récolter une trentaine de lots pour une tombola et de vendre 3000 cartes de soutien. La veille, environ 450 syndiqués de la filature Hauzeur-Gérard avaient obtenu des résultats similaires lors d'une excursion de propagande à Nessonvaux. On récolte des fonds mais sans misérabilisme, au contraire, on exhibe plutôt la joyeuse assurance de pouvoir tenir le coup et parfois, on s'en va narguer les bourgeois des beaux quartiers de Verviers, comme le décrit un

observateur : « ce matin, à 9 heures, un cortège d'ouvriers, musique en tête, défilait à travers la ville et gagnait le quartier des boulevards. Dames et demoiselles, en avant ; jolies toilettes ; beaucoup en blouses blanches ; chapeaux fleuris ; vêtements bien ajustés, selon l'âge, sans faute de goût criard ; les hommes derrière, dans les habits des dimanches, corrects, le plaisir dans les yeux ; c'était un ensemble de 250 à 300 personnes environ, d'excellente tenue et d'un aspect qui n'engendrait point la mélancolie » [10].

Dans les multiples concerts de solidarité organisés un peu partout dans la région, lors des excursions, lors des collectes faites en groupe dans les cafés, on chante et on vend des chansons de circonstance. On a remis à l'honneur la complainte du tisserand que Jacques Gueux [11] avait écrite dix ans plus tôt, en 1896, à l'occasion de la première grande grève contre le tissage à deux métiers, ainsi que les couplets que le même Jacques Gueux avait dédiés aux ouvriers verviétois lors d'un autre lock-out en janvier 1890, sous le titre alors présomptueux *Jusqu'au bout* [12]. Dans le genre larmoyant, un militant verviétois, Jean Fraiteur, a offert au Parti une chanson de sa composition intitulée *Il faut du pain pour les petits enfants* [13], que l'on chante sur l'air de *Cri d'une mère* :

*Les gens de cœur flétriront l'arbitraire*
*De ces patrons lock–outeurs de Verviers*
*Qui pour dompter ouvriers, ouvrières,*
*En ont jeté vingt mille sur le pavé.*
*Si ces bourgeois sans cœur et sans entrailles*
*Préfèrent la guerre que d'être conciliants*
*Nous soutiendrons nos frères dans la bataille} bis*
*Il faut du pain pour les petits enfants. } bis*

Sur le plan politique, Roggeman et ses amis continuent à bénéficier de l'appui sans faille du POB. Le chef du groupe parlementaire socialiste, Emile Vandervelde [14], a dénoncé lors d'un meeting de la Fédération socialiste bruxelloise [15] le refus du gouvernement d'intervenir dans le conflit. Il s'est récolté un beau succès à l'applaudimètre à la fin de la séance – ainsi que 100 francs et 50 centimes pour les Verviétois – lorsqu'apprenant que la police interdisait les collectes dans la salle communale où avait lieu

le rassemblement, il s'est écrié en passant à l'acte : « Ah, il en est ainsi. C'est moi qui collecterai, et qu'on me dresse procès-verbal ». On annonce Anseele à la Maison du Peuple de Verviers pour vendredi matin.

A Liège en fin d 'après-midi, pendant qu'à Anvers ont lieu les dérapages que l'on sait, un meeting des syndicats démocrates chrétiens a été l'occasion pour la démocratie chrétienne de prendre clairement position aux côtés des syndicats neutres verviétois. L'avocat liégeois – et futur Ministre – Paul Tschoffen a dénoncé la volonté patronale d'un retour à l'absolutisme et souligné que les syndicats verviétois regroupés autour du *Travail* étaient réellement neutres et ouverts à toutes les confessions et à tous les partis, contrairement à ce que la presse catholique conservatrice prétend. Son collègue du barreau de Verviers, Emile Jennigès, fait un discours sans ambiguïté sur les motifs réels du lock-out à ses yeux :

« Le but est bien de briser les syndicats et de faire reconnaître par les ouvriers acculés à la misère le droit absolu du patron. C'est une question de principe général qui domine tout et les patrons, dans leur lettre à M. Mullendorff, le précisent formellement. Du reste, ils n'ont voulu notifier leurs conditions à aucun syndicat. C'est la première fois en Belgique que les deux principes luttent ainsi en bataille rangée. Et la portée en est nationale. Toute la classe ouvrière est intéressée à la victoire des lock-outés ».
« Il y a douze ans, les socialistes et les démocrates chrétiens formaient les syndicats politiques. Les ouvriers faisaient ainsi l'affaire des patrons politiciens, mais ils ne faisaient que cela. C'est ce qu'ils comprirent, sur quoi ils les déclarèrent neutres, purement professionnels. L'union fit leur puissance et leur donna des victoires incessantes. Alors les patrons s'unirent eux aussi, en fédérations purement capitalistes. Un avocat leur suggéra l'idée du lock-out à décréter sous un prétexte quelconque, ce qui fut fait le 19 septembre dernier. La demande d'alternance des laveurs fut le prétexte cherché. Cette prétention à l'absolutisme est l'annihilation de toute la vie syndicale créée depuis vingt ans, avec tant de peine, par les Verviétois. On veut, en somme, forcer les ouvriers à renier un principe et cela l'ouvrier ne peut l'accepter. Il faut que le patron admette le contrat collectif et renonce sans retour au contrat individuel du travail, qui a fait son temps » [17].

Pour Roggeman et le Comité de défense verviétois, cet engagement sans réserve est précieux au moment où Delforge et son équipe, dans *Le Courrier*, s'efforcent plus que jamais de tenter de casser le front ouvrier en dénigrant plus ou moins ouvertement selon le cas les responsables syndicaux, leurs actions de propagande, les actes de solidarité, et la ténacité ouvrière surtout. Or celle-ci commence à payer. Car ce même mercredi en effet, à l'invitation de la Commission communale du travail répondant elle-même au vœu émis lundi par le Conseil communal, un premier contact a eu lieu, à l'hôtel de ville, entre des délégués du Comité de défense et ceux de la Fédération patronale textile en présence des conseillers communaux membres de la Commission. Composée de Mullendorff, Houget et Limbourg pour les patrons, de Fluche, Olivier et Baudon pour les ouvriers, celle-ci s'est d'abord réunie à 14h30 pour préparer la rencontre. Les délégués des industriels ( Georges Peltzer, Léon Lejeune et Pierre Hauzeur) et ceux des syndicats (Roggeman, Lelarge et Hasard) ont été introduits une heure plus tard [18].

Le dialogue entre les parties est donc enfin entamé, trois semaines après le déclenchement du lock-out. Oh, cette première entrevue est très rapide, puisque les patrons – logiques avec leurs principes manchestériens de non-intervention publique dans l'économie privée et les relations collectives – font savoir tout de go par la bouche de Georges Peltzer qu'ils ne souhaitent pas l'aide de la Commission communale et qu'ils entendent négocier directement, et seuls, avec des délégués dûment mandatés au sein d'une commission mixte : six patrons, six ouvriers, ayant le pouvoir de trancher. Roggeman accepte. Les parties conviennent de se revoir le vendredi. Il reste donc deux jours aux dirigeants syndicaux pour s'organiser enfin complètement.

**Notes**

1 Ces souvenirs évoquent les années '30, mais auraient été similaires une génération plus tôt. Ils sont extraits de Jacques LENNEP, *Alfred Laoureux, collectionneur,* Yellow Now, 1978, p. 20. Collectionneur bien connu dans les années 1970, Alfred Laoureux-Lieutenant, né en 1920 et décédé en 2002, était le fils de Jules François Laoureux (1890-1969) et d'Edmée Lieutenant (1890-1970), descendante de Henri Lieutenant qui avait fondé ce qui deviendra en 1921 La Textile de Pepinster. Le grand-père paternel d'Alfred

Laoureux-Lieutenant était l'industriel Henri Grégoire Laoureux (1849-1925) ; son arrière grand-père, industriel lui aussi, était Henri Prosper Laoureux (1823-1887), époux de Thérèse Lieutenant (1829-1914), lui même fils de Grégoire-Joseph Laoureux (1793-1885), le fondateur de cette dynastie libérale de fabricants de draps, qui fut conseiller communal à Verviers et sénateur de 1852 à 1884. L'actuelle rue Laoureux à Verviers fut tracée à travers une ancienne propriété de Grégoire-Joseph Laoureux qui s'étendait de la place Verte à la voie de chemin de fer. La famille Laoureux-Lieutenant fut ruinée à la suite principalement de la faillite de la banque Chaudoir à Verviers en 1929. Le château Laoureux dans le quartier des boulevards abrita ensuite (et toujours aujourd'hui) la clinique Peltzer.

2 Emile LAURENT, *Touchons du bois, Souvenirs (…)*, Verviers, Le Travail, 1960, p. 11 et suivantes. Emile Laurent (1894-1961) fut journaliste au *Travail* de 1922 à 1934 (et l'auteur, sous le pseudonyme de HELLE, de *Silhouettes et profils verviétois*) avant de diriger le Grand-Théâtre de 1935 à 1960.

3 *Le Travail*, 10-10-1906.

4 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 301.

5 *Le Travail,* 11-10-1906.

6 Je reproduis quasi textuellement le récit qu'en fait L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 302-304, qui ne cite pas sa source (sans doute *Le Courrier*, auquel Dechesne a manifestement eu recours autant qu'au *Travail*).

7 Le récit cité par DECHESNE se termine ici.

8 *Le Travail,* 12-10-1906.

9 *Idem*.

10 Cité par L. DECHESNE, *op.cit*., p. 285.

11 Pseudonyme de Charles Guillaume (1856-1916), chansonnier socialiste. Texte cité dans « Chansons du mouvement ouvrier belge », in revue *Rue des Usines*, n° 1, septembre 1978, p. 64.

12 *Idem,* p. 47.

13 Emouvant manuscrit conservé à l'Institut liégeois d'Histoire sociale, se terminant par ces mots : « Propagé la » (sic).

14 Emile Vandervelde (1866-1938) dirigea le POB de la fin des années '90 jusque peu avant sa mort. Il fut plusieurs fois Ministre entre 1916 et 1937. Voir photo p. 310.

15 Qui eut lieu en fait le 11 octobre 1906. Voir *Le Travail* du 12-10-1906, citant *Le Soir*.

16 Paul Tschoffen (1878-1961) fut député puis sénateur de Liège de 1919 à 1936, et Ministre en 1924-1925, 1929 et 1932-34.

17 Cité par *Le Travail* du 12-10-1906, reproduisant le journal démocrate-chrétien liégeois *La Dépêche*.

18 *Le Courrier du Soir*, 12-10-1906.

## 35

## Jeudi 11 octobre,
## Hôtel du Chemin de fer rue de la Concorde

De retour à Verviers, Emile Maertens loge à l'Hôtel du Chemin de fer. Comme de coutume depuis près de huit ans, mais avec un changement d'importance puisque voici dix-huit mois, le prestigieux hôtel a quitté son emplacement historique de la rue de la Station pour rouvrir dans un bâtiment flambant neuf rue de la Concorde [1]. L'Américain retrouve avec plaisir un peu plus de confort moderne dans ce nouvel établissement. Il faut dire que le précédent approchait le demi-siècle d'existence, puisqu'il avait ouvert dès 1847, inaugurant dans le quartier de Verviers Ouest une kyrielle d'établissements hôteliers, des plus cossus aux plus… animés. C'est le fabricant Henri Peltzer, un homme d'affaires avisé, qui avait fait construire par l'architecte Cornet à la lisière de sa vaste propriété, juste en face de la gare et dans la foulée de l'arrivée du chemin de fer en 1843, un long bâtiment de quatre niveaux à destination de cafés et d'hôtel rue de la Station [2]. Jean-Joseph Rensonnet prit les lieux en location pour y ouvrir son hôtel du Chemin de fer, qui accueillera toutes les personnalités de passage à Verviers durant près de cinquante ans, y compris en 1857 l'archiduc d'Autriche Maximilien, futur empereur du Mexique, se rendant à Bruxelles pour y épouser Charlotte, la fille de Léopold II, et treize ans plus tard un autre empereur, Napoléon III, se rendant en captivité en Allemagne après sa défaite à Sedan et son abdication : quarante-sept des cinquante chambres de l'hôtel avaient été réquisitionnées !

En 1903, le petit-fils du fondateur, Georges Rensonnet, veut être un des premiers à s'installer à proximité de la nouvelle gare centrale dont les travaux viennent de commencer : personne ne se doute qu'ils dureront un quart de siècle mais la double courbe de la nouvelle rue de la Concorde, elle, tracée en bordure de l'Harmonie, existe déjà depuis deux ans. C'est là qu'il faut être désormais, face au parc arboré et à son kiosque. A la demande d'Edouard Peltzer de Clermont, Charles Thirion vient d'y entamer (sur le modèle de la Banque Nationale [3] qu'il a édifiée en 1873) la

construction du nouveau siège de la Banque de Verviers, établie jusque là rue Tranchée, future succursale de la Société générale de Banque [4]. L'autre « vedette » locale dans l'art de bâtir, Auguste-Charles Vivroux, s'apprête à édifier juste à côté pour Lucien Bastin une demeure privée en style néo-Renaissance. Le frère de Rensonnet lui-même, Paul, architecte également, s'apprête à construire une haute maison en style moderne pour l'avocat Derchain [5]. Une vaste parcelle reste libre à côté ; Georges Rensonnet l'achète au début de 1903 et confie à son frère le soin de lui édifier un hôtel de luxe ultramoderne digne de la capitale mondiale de la laine : salle de bains aux entresols, radiateurs et eau chaude dans chacune des trente chambres, WC à chaque étage, salle de restaurant pour cent-vingt personnes, vaste cave à vins, terrasse panoramique sur le toit… Dès l'ouverture, c'est ici que viennent loger, lors de leur passage à Verviers, la grande actrice française Sarah Bernhard tout comme le chansonnier Mayol. C'est ici que se devront donc de résider les grands capitaines d'industrie belges et étrangers venus pour affaires [6].

Compte tenu des circonstance, c'est dans le petit salon de style Renaissance, à gauche du grand vestibule d'entrée, que Maertens a choisi de rencontrer discrètement Léon Sagehomme. Les deux hommes sont tranquilles, loin des convives attablés au restaurant – encore que l'hôtel n'est guère fréquenté depuis les événements – et loin aussi du son du piano dans le fumoir communiquant avec la grande salle. Car si Maertens apprécie la musique, il préfère quand même le calme lorsqu'il s'agit de parler *business* et en l'occurrence de faire le point sur la réunion que les deux hommes ont eue la veille chez Lamboray avec quelques patrons laveurs verviétois pour tenter de les intéresser à un nouvel investissement au Solvent, comme ils l'avaient envisagé un mois plus tôt [7]. Alors que le textile est à l'arrêt depuis plus de trois semaines et que l'issue du conflit reste incertaine, Maertens et Sagehomme préparent l'avenir. Comme tant d'autres avant et autour d'eux, mais pas tous, ils sont conscients qu'il faudra moderniser ou décliner. Encore faut-il en avoir ou s'en donner les moyens.

- Mon impression de la réunion chez Lamboray a été celle-ci, Léon. Tous ceux présents sont désireux de voir le nouveau système de lavage s'introduire à Verviers. Ils sont tous convaincus que les vieilles machines, à

fourches, ne valent rien et que d'ici très peu de temps les marchands et acheteurs de laines demanderont un produit large et n'accepteront plus de la laine feutrée. D'un autre côté, je crois qu'à part un ou deux de ces Messieurs, ils ont trop peu d'initiative et pensent que je suis tellement désireux d'introduire mes machines à Verviers, que je prendrai tout le risque et mettrai ma main dans ma poche pour leur éviter un déplacement, leur permettant de se rendre compte que je ne cherche pas à leur vendre un chat dans un sac.

- Pour ma part, je crois en effet que vous ne devriez pas quitter l'Europe sans avoir placé au moins une batterie de vos machines à laver, sinon rien ne se décidera ensuite.

- C'est très joli mais je ne peux pas laisser les dollars passer devant ma porte aux Etats-Unis pour tâcher de récolter quelques sous en Europe. Vous savez, cher ami, mon temps depuis huit ans aurait été mieux employé si je n'y avais pas mis les pieds ! Parlons chiffres, voulez-vous. D'après les factures que je viens de recevoir, je ne pense pas qu'une batterie de cinq laveuses coûtera moins de 12.500 dollars, comme je les construis. Une batterie pareille laverait à fond entre 1.000 à 1.200 kilos de laines fines et 1.500 à 1.750 kilos de laines communes à l'heure et je vous donnerai après ma rentrée aux Etats-Unis un rapport sur les économies que l'on peut faire avec mon système mais elles sont garanties. Alors, quand je fais l'offre de fournir une batterie de machines au prix qu'elle me coûte, matériel et main d'œuvre, et sans tenir compte ni des frais généraux, ni de mon travail personnel, ni du coût de mes dessins et modèles ni de la fortune que j'ai dépensée au perfectionnement de mes machines, plus une option sur l'achat de mes brevets, je crois que je fais tout ce qu'on peut raisonnablement espérer de moi, non ? Et si cela n'est pas accepté il faudra passer outre !

- Je ferai tout ce que je peux pour tenter de convaincre mes confrères.

- Moi je crois que ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de placer un lavoir au « Solvent », que ce soit avec ou sans participation des laveurs. Vous savez, Léon, je donne aux laveurs et aux industriels de Verviers une

excellente occasion de se maintenir à la tête de l'industrie du lavage de laines, mais celle-ci leur échappera, tôt ou tard, s'ils ne marchent pas avec le progrès. Vous savez bien que, déjà, des gens éclairés ne veulent plus du lavage verviétois. Ecoutez, je pars demain pour faire ma dernière tournée en France. Je serai de retour à Bruxelles vers la fin de la semaine, puis je compte filer vers le 25 ou le 26 sur l'Angleterre où j'embarquerai le 9 novembre sur « l'Amerika » pour les Etats-Unis. Avancez d'ici là, avant mon départ pour Providence.

- Je crains que cela ne prenne plus de temps mais Modera, notre banquier, est lui aussi d'avis qu'il faut installer vos machines au Solvent.

- Ce que vous me dites ne m'étonne pas. Il faut des mois ici pour arriver à une décision qui peut se prendre en quelques heures chez nous si on a l'intention de le faire. Bien sûr, le Solvent belge devra probablement émettre de nouvelles obligations pour faire face à cette dépense mais je pense vraiment qu'en douze mois le tout aura été regagné [9].

- Si l'arrêt du travail ne nous a pas fait perdre trop de clients d'ici là, car il n'est pas encore sûr du tout que la reprise soit pour bientôt.

- Tiens, oui, on n'en a pas parlé, comment les choses évoluent-elles sur ce front ? Vous veillez bien à vos machines à vapeur *made in USA* pendant ce temps ?

- Comme à la prunelle de mes yeux, cher ami, elles seront encore en état de marche dans cent ans ! Mais sur le front, comme vous dites, c'est demain que doit avoir lieu la première négociation entre nos délégués et ceux des syndiqués, si du moins ces Messieurs se mettent d'accord pour choisir ceux d'entre eux qui pourront s'engager valablement en leurs noms. On dit qu'ils s'activent pour mettre enfin en place leur propre Fédération textile, capable elle aussi d'imposer la discipline dans ses rangs. Surtout qu'il n'est pas sûr que leurs ressources leur permettent de tenir encore longtemps. Un voisin du Solvent qui fréquente assidûment les couloirs de la Maison du Peuple m'a dit qu'Anseele, le leader gantois, va aborder la question des prêts entre syndicats dans un meeting rue du Gymnase car à ce que l'on

sait, nos meneurs se sont adressés aux diamantaires d'Anvers pour obtenir un crédit important mais les choses ne se passent pas bien : les Flamands ont peur de ne pas être remboursés et hésitent fortement à prendre des risques. Anseele devrait plaider pour que les syndicats verviétois s'engagent de manière solidaire à rembourser les prêts éventuels [8].

- Par contre, les Flamands accueillent à tour de bras les gosses du coin, on ne parle que de cela dans l'hôtel.

- Mais oui, pour le moment c'est un départ pour Alost qui se prépare, un certain Dikels, de là-bas, va parler lui aussi au meeting, en flamand d'ailleurs mais Anseele traduira. Les Alostois vont jusqu'à proposer d'accueillir maintenant des familles complètes, père, mère et enfants. Cet ouvrier que j'ai croisé tout à l'heure tout près de l'ancien casino me disait que quatorze familles, soit soixante personnes, sont partis samedi pour Alost et qu'ils commencent à en inscrire pour Ath.

- Dites, Léon, vous semblez bien informé par votre personnel. Apparemment, malgré le conflit, ce n'est pas un climat de haine entre vous dirait-on.

- Mais non, la plupart sont de braves gens et souvent de bonnes têtes, pas mal d'entre eux sont assez fins pour suggérer souvent des petites améliorations aux techniques de production, dictées par l'expérience, surtout chez nos mécaniciens, quand les meilleurs ne nous quittent pas pour créer leur propre atelier et tenter l'aventure à leur tour. Après tout, la plupart de nos aristocrates lainiers sont partis de bien peu eux aussi voici un siècle ou deux et cette ville, cette industrie, ils ont bâti sa prospérité en se battant au quotidien, sur le front des inventions et des audaces !

- J'aime quand vous parlez ainsi, Léon, c'est cette mentalité - là qui a forgé aussi nos Etats-Unis, le handicap des traditions en moins et le brassage des cultures en plus. Seuls les plus courageux traversaient l'Atlantique plutôt que végéter ou crever ici.

- Ah, le brassage des cultures… Quand vous voyez que dans notre petit pays, après 75 ans seulement d'existence, on en est chez nos syndiqués à vanter l'exode des gosses comme un atout pour faire se rapprocher Flamands et Wallons. Ils se connaîtront mieux, ils s'estimeront dit-on, on devrait même généraliser ces échanges en permanence ! Au moins, vous, vous n'avez pas ce genre de problèmes.

- Détrompez-vous, quand les Irlandais arrivaient jadis par dizaines de milliers chaque mois à New-York, l'intégration était tout sauf facile, et c'étaient de véritables guerres de gangs ethniques qui ravageaient la ville.

- On est bien loin de cela ici heureusement, et les Flamands fauchés qui se sont installés chez nous pour trouver du travail – comme le père de Roggeman, tiens – ont toujours été intégrés, malgré les petites moqueries habituelles bien sûr.

- Mais ce n'est pas que de Flandre que leur vient de l'aide, à en croire ce que me disait Monsieur Rensonnet hier. Toute la banlieue de Liège, tout le Hainaut, Bruxelles se mobilise, et même l'étranger. On parle de dons venant de Berlin, de Norvège, de Suède. Vous verrez qu'on finira par collecter dans le Rhode Island, puisqu'il existe une petite colonie verviétoise dans nos villes textiles. Nous aussi, vous savez, nous avons nos syndicalistes, et même depuis cinq ans à Washington un Président bien complaisant pour eux : il s'en prend aux trust, il refuse l'intervention des troupes fédérales dans les conflits sociaux, il vient de faire voter le contrôle des produits alimentaires… Cela dit, Roosevelt [10] est également à l'avant garde de la protection des grands espaces américains – il vient encore de créer un parc fédéral autour d'un site indien à Mesa Verde au Colorado – et sur le plan international, on dit que sa médiation de l'an dernier dans la guerre russo-japonaise pourrait bien lui valoir ce nouveau prix de la Paix créé il y a cinq ans en Suède suite au testament de Nobel, l'inventeur de la dynamite. J'aime bien les types qui se battent pour leurs idéaux, moi, ceux qui ont de grands rêves à bâtir ou qui défendent ceux qu'ils ont réalisés, et reconnaissons, entre-nous soit dit, qu'il y a de ça dans ce qui se passe ici, d'un côté comme de l'autre.

- Ah, les Verviétois se mobilisent dans toutes les catégories de population. Un type de la rue des Foxhalles traduit du matin au soir les lettres en flamand que des familles reçoivent, les artistes du Théâtre font des collectes entre eux, les soirées de solidarité ne désemplissent pas, et tout ça sans un seul incident à déplorer, dans le calme et la bonne humeur.

- Et de votre côté, Léon, comment cela se passe ?

- Comme toujours, les petits patrons font de la corde raide, vous pensez bien, après plus de trois semaines de fermeture, mais les grands industriels prennent de petites précautions pour ne pas avoir trop à souffrir de lock-out, malgré qu'il leur soit possible de résister bien plus longtemps sans compromettre autant leur situation. Ils ferment leurs usines ici, mais ils font travailler ailleurs. C'est ainsi que Simonis ferait confectionner ses filés à la filature de Bouvignies à Dinant, dit-on [11].

- C'est de bonne guerre. Certains lock-outés savent bien s'offrir le train pour rendre visite à leurs enfants exilés d'après ce que j'entends dire.

- Pas tous croyez moi, bien loin de là. On m'a dit qu'hier par exemple, une vingtaine de parents ont été voir leurs gosses à Seraing en effectuant le voyage en bicyclette pour ceux qui en avaient, mais les autres ont fait le trajet à pied, en s'infligeant six heures de marche [12] !

- Les courageux, par un temps pareil ! J'ai l'impression depuis trois semaines de retrouver ici notre été indien. Allez, cela me donne soif, reprenons deux « double saison » de chez Magnée [13]. J'ai découvert cette bière lors de mon dernier séjour et franchement, elle dépasse celles de Mouget.

- Alors, vous devriez à l'occasion aller goûter un « faro » au Bon Faro, place du Martyr, c'est une production bruxelloise, un vrai régal pour les amateurs, mais on n'en sert pas ici.

- Alors, deux « double saisons », garçon, à la santé des lock-outés ! Ce seront les dernières pour aujourd'hui, promis !

**Notes**

1 J'emprunte tous les détails sur l'Hôtel du Chemin de fer à l'article fort documenté de mon collègue au Conseil scientifique d'Aqualaine, Michel BEDEUR, dans le n° 78 de *Temps jadis*, 2e trimestre 2003.

2 Qui subsiste toujours aujourd'hui, mais transformé en plusieurs maisons d'habitation faisant face à l'entrée du parking du cinéma Movie West.

3 Aujourd'hui siège de divers services communaux au coin des rues de la Banque et Laoureux.

4 Aujourd'hui siège de la SWDE.

5 Tous les détails sur les constructions de la rue de la Concorde proviennent des excellents ouvrages de Catherine BAUWENS, *Patrimoine civil public,* Dison, Fondation Hardy, 1996, p. 135-139 et *Patrimoine privé de la région verviétoise,* idem, 1999, p. 126-134.

6 L'Hôtel du Chemin de fer cessa ses activités en 1924, abrita la Banque de la Vesdre jusqu'en 1942, puis les Contributions jusqu'à leur transfert rue de Dison dans les années '80, et il a été remarquablement remis à neuf et reconverti en appartements de grandes qualité en 2003, le plus élevé disposant toujours de la terrasse panoramique en toiture.

7 A l'exception des allusions au lock-out (il n'en figure *aucune* dans la correspondance abondante échangée alors entre les deux hommes) et de la suite de l'échange, la conversation imaginaire entre Maertens et Sagehomme repose textuellement comme celle du chapitre 21 sur les lettres que m'a confiées M. Léon Sagehomme. D'après celles-ci, la réunion avec les laveurs a sans doute eu lieu le 9 octobre, mais je l'ai ici déplacée de deux jours pour les besoins du récit, et son *debriefing* se fit en fait par correspondance.

8 *Le Travail,* 12-10-1906.

9 Ici se terminent les éléments empruntés à la correspondance Sagehomme-Maertens.

10 Théodore Roosevelt (1858-1919), président des Etats-Unis de 1901 à 1909, reçut le prix Nobel de la Paix en 1906.

11 *Le Travail,* 13 et 14-10-1906.

12 *Idem.*

13 Construite par Charles Thirion, la brasserie de Jean-Jacques Magnée avait été ouverte en 1887 place des Minières, aujourd'hui place Général Jacques. Elle arrêta sa production propre en 1948 pour se cantonner ensuite dans la seule distribution de boissons (voir *Temps jadis* no 24-25 de novembre 1986). Un immeuble à appartements a été édifié sur le site de cette brasserie il y a peu de temps.

## 36

## Vendredi 12 octobre,
## tabagie de la Maison du Peuple

Cela fait cinq jours maintenant que le conflit est entré dans sa phase décisive. Réunis pour faire le point après la première réunion de la Commission mixte, les principaux responsables syndicaux écoutent le rapport de leurs délégués : Jean Roggeman et Gustave Koenders du *Travail*, Nicolas Lelarge de la Fédération des Apprêts et des Laveurs, Emile Baudon pour celle des Tisserands, Joseph Giet de la Fédération des Presseurs, Nicolas Manguette pour le Cardé et Léon Lange pour le Peigné [1].

Sous le fier portrait de Fluche peint dix ans plus tôt par son ami Germay – les traits du vieux leader se sont bien creusés depuis et ses moustaches n'ont plus si belle allure mais cela n'empêche qu'il parle encore ce soir en faveur des lock-outés à Louvain – les hommes font plutôt grises mines. Aucune femme bien sûr. Certes, un « Conseil national des femmes belges » a été créé il y a quelques mois par deux associations de militantes féministes, mais la lutte pour le respect et l'égalité promet d'être encore bien longue, même au sein du POB [2]. Pour l'heure, les Marguerite Steenheuse, Marie Lieutenant, Barbe Carabin et autres anonymes n'ont droit qu'aux meetings dans la grande salle ou aux cortèges dans la rue, pas aux postes dirigeants et encore moins aux réunions « au sommet » dans la tabagie.

L'atmosphère est pesante, car les pourparlers ne sont pas faciles, on s'y attendait. Leur ouverture a au moins permis d'enfin aboutir à la constitution définitive de la Fédération ouvrière du textile, dans les deux jours qui ont suivi le premier et bref contact avec les patrons à l'Hôtel de Ville en présence d'élus communaux. Toutes les fédérations de métiers ont accepté d'y adhérer [3] et on a pu se mettre d'accord pour choisir six délégués *mandatés* pour négocier, sous la présidence du septième homme, Koenders, un accord au nom de toutes les composantes de la fédération et de leurs quelque 15.000 affiliés. En d'autres circonstances, Roggeman aurait

exulté : le couronnement de plus de six ans d'effort ! Mais les circonstances de la naissance n'ont rien de réjouissant. Durant la nuit du jeudi au vendredi, jour fixé pour la première séance de la Commission mixte, la police a décroché des banderoles portant les mots « A mort Desanfans. A mort Mullendorff » [4] (le bourgmestre vient d'interdire les cortèges en musique). Même si la ville reste extraordinairement calme, il est évident que certains esprits sont échauffés. Les mêmes sans doute qui attendent les délégués ouvriers au tournant.

Tout comme ils avaient annoncé voici trois semaines que le Bruxellois de Brouckère allait présider le Comité de défense, les journaux bourgeois ont prétendu qu'Anseele conduirait la délégation ouvrière. Chaque fois, c'est la même manœuvre pour faire croire que les syndicats neutres sont manipulés par les leaders nationaux du POB. La réalité est toute autre : pas de député, ni d'échevin, pour négocier au nom des lock-outés. Mais d'autres ouvriers lock-outés, exceptés Koenders et Roggeman du *Travail*. Lourde, très lourde responsabilité pour ces hommes sans expérience. La première réunion a eu lieu ce vendredi, 12 octobre, à 15 heures, rue du Gymnase, au siège de la Société industrielle et commerciale présidée par Edouard Peltzer de Clermont, celui qui avait appelé à la résistance patronale au début du lock-out dans une circulaire cosignée avec Garot pour la Chambre de Commerce. Le même bâtiment abrite aussi les bureaux de l'Association libérale et ceux de la Fédération patronale textile. Comme terrain neutre, on aurait pu trouver mieux !

Face aux syndicalistes, sept hommes. Sous la présidence de l'avocat Desanfans, six industriels représentant le patronat local dans un dosage de ses dix cercles corporatifs : Georges Peltzer et André Simonis pour les deux grands empires industriels de la région, ainsi que Louis Zurstrassen, le directeur de la grosse filature Hauzeur-Gérard et, derrière ce trio de tête, Léonard Darimont, Charles Spéder du Cercle des filateurs et Iwan Despa du Cercle des laveurs. La première séance a été brève. Elle s'est bornée à un simple échange de vues au cours duquel les délégués ouvriers ont déclaré qu'une Fédération ouvrière était formée et qu'ils avaient mission de traiter en son nom. Ils ont informé les patrons qu'une déclaration de principes relative aux conditions de la reprise du travail était en voie d'élaboration et

qu'ils la feraient connaître à une seconde séance, aussitôt fixée au lundi, à 5 heures du soir. Cette déclaration, si elle était adoptée, entraînerait l'accord des ouvriers sur le traité de conciliation proposé par Desanfans à l'approbation des deux Fédérations [5]. Aucune allusion au manifeste patronal du 6 octobre lors de ce premier contact, mais les patrons ont préféré attendre de découvrir les contre-propositions ouvrières pour entrer dans le vif du débat.

Samedi, dimanche et la majeure partie du lundi jusqu'au milieu de l'après-midi se sont passés en longues heures de réunion pour mettre au point la déclaration de principe de la Fédération ouvrière, interrompues seulement pour assister dans la cour de la Maison du Peuple, le dimanche en fin de matinée, au départ pour Alost des premières familles de lock-outés où elles ont été accueillies en fanfare et par une foule immense les conduisant en cortège aux locaux socialistes *De Rooden Leuven* et *Hand en hand* [6]. De ce côté-là, la solidarité continue à ne pas faire défaut et d'autres départs de familles se préparent pour Gand. Koenders l'avait rappelé lors du meeting avec Anseele vendredi matin à la Maison du Peuple, à l'adresse autant des patrons que des militants d'ailleurs : « Nous touchons au moment le plus grave, l'heure des responsabilités définitives va sonner : les délégués ouvriers vont se rencontrer avec la délégation patronale. Il faut qu'on sache que de notre côté on trouvera l'idée bien arrêtée d'arriver à la conciliation, mais il est nécessaire pour y parvenir que les patrons éloignent de leur esprit l'espoir de réduire la classe ouvrière par la famine. Déjà 2.000 enfants sont à l'abri du besoin, et nous avons des offres pour plus de 7.000 familles. Dès demain, l'exode des familles commencera vers Alost et Gand, et si, contrairement à ce que nous espérons, la vie de nos institutions était en jeu, si on voulait nous imposer la loi du vainqueur, nous irions jusqu'à faire, de Verviers, une ville morte » [7].

Concernant l'exode, le quotidien syndical multipliait les informations rassurantes sur la situation des enfants à Anvers ou à Gand et démentait les bruits alarmistes colportés par d'autres journaux critiquant les conditions d'accueil en région liégeoise par exemple [8].

Les catholiques conservateurs continuaient leur travail de sape : le *Courrier du Soir* avait publié une circulaire du bureau de la Ligue Démocratique Belge – organisme catholique national créé en 1892 dans la foulée de l'encyclique Rerum Novarum de Léon XIII – reproduisant une lettre d'un « Comité de Secours des ouvriers non socialistes de Verviers » par laquelle ce Comité, sous prétexte que le Comité de défense n'offrait pas de garanties suffisantes d'impartialité, demandait à la Ligue Démocratique d'aider ceux des lock-outés qui entendaient garder leur indépendance vis-à-vis du parti socialiste. Ce qui avait provoqué une réaction courroucée des dirigeants de la démocratie chrétienne verviétoise auprès du bureau de la Ligue : celui-ci, selon eux, avait été induit en erreur en croyant naïvement, sur les dires de certaines gens, à l'existence à Verviers de syndicats démocratiques chrétiens « inventés de toutes pièces pour provoquer une scission dans le camp ouvrier » [9].

Au sommet de l'Etat, alors que le pouvoir central observait le mutisme le plus complet sur le conflit, le président de la Chambre et ancien Ministre François Schollaert [10] , interrogé par *La Dernière Heure* (un tout nouveau journal libéral qui allait le premier consacrer aux sports une large place dans ses colonnes [11]), avait bien résumé le point de vue ministériel sur le lock-out : « C'est une malheureuse affaire celle-là, mais je ne vois pas bien ce que le gouvernement peut faire. Voici toute la question, n'est-ce pas : les ouvriers veulent diriger l'industrie et prendre la place des patrons. Le même fait s'est produit durant le Moyen Age à Louvain. Là aussi, existait une industrie textile très florissante : des conflits analogues à celui de Verviers se produisirent et il s'ensuivit l'exode des tisserands et le déplacement du travail au profit de l'Angleterre… » [12].

Bien sûr, aux antipodes de toutes ces marques d'hostilité ou d'indifférence, les syndicalistes verviétois apprécient chaque jour la solidarité agissante de l'immense majorité de la population verviétoise et des familles ouvrières des autres grands centres industriels du pays. Mais au-delà des manifestations médiatisées, des collectes lors des soirées de solidarité, des dons hebdomadaires transmis par quantité d'organisation du pays, il n'en reste pas moins que les besoins sont colossaux pour soutenir la résistance et que les ressources des familles des lock-outés fondent. Privées de revenus,

elles mangent leurs économies, sans d'ailleurs s'imposer d'autres privations que le superflu. Par petites sommes, on retire l'argent déposé à la Caisse d'épargne, on vide les cagnottes des cercles, on vend des valeurs. Dechesne évaluera à 15 ou 20.000 francs le montant des obligations de la ville qui sont vendues quotidiennement aux changeurs de Verviers pendant la semaine du milieu du mois d'octobre : on assure même que la quantité offerte en bourse fait baisser les cours. D'un autre côté, on ne voit pas se relever le chiffre d'affaires du Mont-de-Piété : celui-ci qui, depuis de longues années, périclitait au point qu'on avait dû en restreindre le personnel, ne fait pas plus d'affaires que de coutume [13].

Mais rien ne permet de penser que la population pourra tenir à ce régime pendant des semaines encore, car ses économies finiront bien par être à sec : or le Comité de défense est conscient de ce que les produits des dons de toutes sortes permettent à peine de couvrir environ 15 % des besoins de subsistance quotidien de l'ensemble des lock-outés, besoins que l'exode des enfants réduit d'environ 7 à 8 % seulement. Tant qu'une majorité de lock-outés peut puiser dans les petites sommes mises de côtés au fil des ans, cela ira : les aides distribuées aux plus pauvres subviennent au reste. Mais que va-t-il se passer quand les besoins vont s'accroître, une fois les économies mangées et les caisses des cercles vides ? Les 15.000 travailleurs mis sur le pavé gagnaient en moyenne 3 francs 50 centimes par jour. Ils ont donc dû se priver, en 23 jours ouvrables sans travail, de 1.207.500 francs de revenus. Or ces 15.000 lock-outés correspondent à environ 45.000 bouches à nourrir, compte tenu de la composition moyenne des ménages, qui ont dû continuer à consommer pour leur nourriture quotidienne, évaluée à environ 75 centimes par tête et par jour, quelque 877.500 francs en 26 journées de conflit. Et les recettes du Comité de défense se sont élevées, dans le même laps de temps, à quelque 170.000 francs récoltés : soit moins du cinquième des besoins en nourriture, même légèrement réduits par l'envoi de 2.000 enfants à l'extérieur des familles [14]. Autrement dit, quand les travailleurs n'auront plus d'économies dans lesquelles puiser, le Comité de défense sera rapidement dans l'impossibilité de soutenir le mouvement plus qu'il ne le fait actuellement.

A cela s'ajoute une autre menace, bien plus pressante encore et dont Roggeman et les siens s'abstiennent de faire état dans *Le Travail* pour ne pas alarmer les militants. Dès le 2 octobre déjà [15], soit après deux semaines de conflit, la boulangerie coopérative installée au rez-de-chaussée de la Maison du Peuple a bien été déclarée en faillite : les gros créanciers ont réclamé leurs fonds au moment où les ventes diminuaient, où les gérants étaient mal placés pour refuser de faire crédit à certains clients lock-outés, où les coopérateurs étaient eux aussi tentés de réclamer le remboursement de leurs parts. Sans l'aide consentie par les boulangers, qui acceptent des bons d'achat et vendent du pain à prix coûtant, le mouvement aurait déjà pu mal tourner même si les curateurs ont accepté que la boulangerie poursuive ses activités provisoirement. Mais ce n'est pas tout : le bâtiment lui-même est menacé et les banques, qui ont consenti toutes les facilités souhaitées aux industriels pour les aider à passer le cap du lock-out, se montrent en revanche intraitables avec la coopérative ouvrière. On parle de devoir mettre en vente la Maison du Peuple dans une dizaine de jours si aucune solution n'est trouvée d'ici là ! On comprend que les patrons ne pressent pas le rythme des négociations…

Les leaders des ouvriers verviétois ont donc cherché aussi à mettre en pratique le système des prêts entre syndicats, admis par le Congrès syndical belge de 1904 [18]. Celui-ci avait décidé au moins en principe la fondation d'une caisse nationale de grève, qui organiserait des prêts entre syndicats. Les difficultés pratiques de ce système n'avaient pas échappé à ceux qui l'avaient préconisé, car s'ils en avaient admis le principe, ils en avaient écarté, comme prématurée, l'application immédiate. Roggeman et les autres responsables verviétois, vu les circonstances, viennent pourtant de tenter l'expérience, en s'adressant aux diamantaires anversois, afin d'obtenir une aide pécuniaire sous forme d'emprunt. Les diamantaires ont envoyé à Verviers des délégués pour s'enquérir de la solvabilité des syndicats de la région, mais ils n'ont pas remis un avis favorable : la plupart des groupes verviétois ne leur ont pas paru assez solides pour qu'on leur consente les prêts qu'ils demandaient. Une seule association leur a semblé offrir une sécurité suffisante : la Fédération de la laine peignée. Quant aux autres, les délégués anversois ont estimé qu'on ne pouvait leur consentir de prêt, à moins d'en obtenir une garantie de la part de cette

même Fédération de la laine peignée. Mais cela ne faisait que déplacer la difficulté : pas plus que les diamantaires anversois, la Fédération verviétoise du peigné n'a accepté de risquer son avoir de prêts syndicaux en se portant seule garante du remboursement de prêts syndicaux. Prudence extrême, rigueur de gestion, limites de la solidarité aussi, il y a de tout cela dans l'épisode et si ce n'est pas l'heure d'en débattre dans les colonnes du *Travail,* il n'empêche que le climat des discussions entre les dirigeants syndicaux de la Fédération du textile ne peut qu'en être alourdi.

Heureusement, le coup de pouce est venu du POB, encore une fois soulignent certains. Lors du meeting, puis en coulisses, Anseele a validé pour que les syndicats textiles verviétois prennent un engagement solidaire de garantir les prêts éventuels et a obtenu l'accord signé de six d'entre eux en promettant que le Parti se chargerait lui-même de convaincre des prêteurs. Il va proposer au Conseil général de mercredi prochain de désigner des militants qui parcourront le pays pour obtenir qu'à côté des subsides versés à fonds perdus, les syndicats, mutualités et coopératives consentent des prêts. Le texte d'un manifeste en ce sens, contresigné par les présidents et secrétaires des six syndicats textiles concernés, est en cours de préparation [19]. Il est plus que temps. Hier en fin de journée, le peintre populaire François Funcken [20] a apporté rue du Gymnase deux grands portraits, réalisés d'après des photographies, des deux figures historiques du mouvement socialiste belge, César de Paepe [21] et Jean Volders [22], qu'on lui a commandés pour décorer le café de la Maison du Peuple [23]. Cela ferait mal de devoir les décrocher dans quinze jours !

**Notes**

1 *Le Courrier du Soir*, 13-10-1906.

2 Voir le n° spécial du magazine *Objectif femmes* de décembre 2004, article « 100 ans de la lutte des femmes en Belgique », paru à l'occasion du centenaire du Conseil national des femmes de Belgique.

3 *Revue du Travail,* 30-11-1906, p. 1109.

4 *Le Courrier du Soir,* 12-10-1906.

5 *Le Travail,* 13 et 14-10-1906.

6 *Idem,* 16-10-1906.

7 *Idem,* 12-10-1906.

8 *Idem,* 13 et 14-10-1906 et 15-10-1906.

9 *Idem,* 13 et 14-10-1906.

10 Schollaert (1851-1917) fut Premier Ministre catholique de 1908 à 1911.

11 Le premier n° de *La Dernière Heure* parut le 19 avril 1906.

12 Cité par *Le Travail,* 15-10-06.

13 L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 318.

14 Je suis ici le même raisonnement que DECHESNE, *op.cit.,* p. 314.

15 A. MUSICK et J.J. MESSIAEN, *op.cit.,* p. 33.

16 H. VANDERMEULEN, *op.cit.,* p. 34.

17 Je reproduis ici L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 296.

18 *Le Travail,* 18-10-1906.

19 Voir l'excellent ouvrage de Georges SCHMITS, *François et Armand Funcken,* Verviers, La Dérive, 1988.

20 César de Paepe (1842-1890) fut un des fondateurs et principaux leaders de la Ire Internationale en Belgique puis du POB.

21 Jean Volders (1855-1896), journaliste au *Peuple,* fut une des figures les plus populaires des débuts du POB.

22 Je situe cet épisode ici pour l'agrément du récit mais en fait ces deux tableaux ont été réalisés par Funcken six ans plus tard seulement, en 1912.



**César De Paepe**
**par François Francken**

## 37

## Lundi 15 octobre,
## chez la veuve Gierkens

Cette fois, c'est dans une arrière-salle du café tenu par la veuve du député Gierkens, place Verte, que les responsables syndicaux font le point au sortir des négociations, afin d'échapper aux questions pressantes des journalistes. Ouvrier tisserand élu député en 1894 à l'âge de 39 ans, Adolphe Gierkens avait dû ouvrir cet estaminet au lendemain de l'échec socialiste aux législatives de '98. Mort prématurément en juillet 1904, après avoir perdu face à Raymond de Biolley en 1902 une élection partielle pour le cinquième siège de député local, ses amis lui ont élevé un monument au cimetière et sa veuve subsiste grâce au café que fréquentent de nombreux militants socialistes.

La seconde réunion de la Commission a duré 1 heure et demie, toujours au local de la Société industrielle, sous la présidence cette fois de Koenders. Les journalistes du *Courrier* ont essayé vainement d'obtenir des détails sur son déroulement en interrogeant les délégués à leur sortie : tous se sont refusés à commenter les travaux [1]. Quant au texte que les délégués ouvriers ont remis aux patrons lors de cette seconde entrevue, c'était plus une déclaration philosophique qu'un cahier de revendications ou l'énoncé de contre-propositions aux mesures préconisées par le manifeste patronal puisque les ouvriers avaient déclaré d'emblée, lors du premier contact, ne pas pouvoir prendre celui-ci comme base de réflexion. Koenders avait donc lu tout à l'heure devant Simonis, Peltzer et consorts, dans un silence de mort, un plaidoyer pour le droit syndical [2], commençant par démontrer l'inégalité des positions respectives des patrons et des ouvriers dans le cadre de l'économie capitaliste et libérale :

« Le Code pénal de 1810, s'inspirant du décret connu sous le nom de « loi Chapelier » voté par la Constituante en 1791 et dont le but était d'empêcher la reconstitution des corporations de l'ancien régime, interdit toute coalition destinée à exercer une influence sur le prix de la main-d'œuvre.

Les théories régnant alors prétendaient l'homme libre et l'égal de l'homme. L'ouvrier pouvait accorder ou refuser ses services à un employeur, selon son bon plaisir, sans avoir à subir aucune contrainte. Le fait, donc, de s'associer avec ses pareils dans le but de défendre des intérêts prétendument communs, disait la loi, était considéré comme une atteinte portée au libre exercice de l'industrie et du commerce et sévèrement poursuivi ».

« La loi se faisait un devoir de défendre la libre concurrence individuelle. Or, en réalité, cette concurrence n'est rien moins que libre entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler. Tandis que l'employeur possède des ressources suffisantes pour attendre qu'il trouve un ouvrier disposé à accepter les conditions qu'il offre, l'ouvrier, lui, qui n'a d'autres ressources que le salaire journalier de son travail, ne peut, sous peine de manquer du nécessaire, refuser de travailler. Si les droits de l'un et de l'autre sont égaux, les moyens de les soutenir ne le sont pas ; de la prétendue égalité il ne résulte, en fait, que l'absolutisme d'une part, l'esclavage d'autre part ».

« Dans le régime industriel de la libre concurrence des individus, il s'effectue, sur la production des salariés, une opération de prélèvement qui aboutit à l'élaboration perpétuelle de deux conditions : l'une, comprenant la grande masse des salariés, créant au profit de l'autre, celle des employeurs, une situation privilégiée, tandis qu'elle même reste essentiellement invariable et précaire. L'ouvrier n'est donc pas *libre* ; il est et reste forcément assujetti à la puissance du capital ».

« Les intérêts des employeurs et ceux des employés, s'ils sont communs dans l'œuvre de production envisagée objectivement, se différencient dès qu'il s'agit de la répartition des bénéfices de cette œuvre. Le patron cherche à obtenir le plus de travail pour le moindre salaire, tandis que l'ouvrier s'efforce d'obtenir le plus fort salaire pour le moindre travail. Et le plus puissant moyen dont le patron dispose pour assujettir à son profit l'ouvrier aux conditions les plus précaires est précisément la libre concurrence entre les salariés, qui lui permet de spéculer sur la hâte que les plus malheureux d'entre eux ont de trouver le gîte et la pitance ».

De là la nécessité pour les ouvriers d'avoir le droit de se coaliser pour éviter d'être mis en concurrence entre eux. Sinon, avait fait observer quelqu'un pendant le long travail de rédaction collective, des patrons pourraient en arriver un jour, en poussant le système jusqu'à l'absurde et dans ses dernières limites, à vouloir mettre aux enchères dégressives des emplois qui seraient octroyés par priorité aux moins exigeants en terme de rémunération [3] ! Le texte syndical se poursuivait donc sur le thème du droit d'association puisque le manifeste patronal avait été perçu – ou qu'on avait voulu le percevoir ainsi – avant tout comme un refus de reconnaître la réalité syndicale :

« Pour acquérir le maximum de bien–être compatible avec le régime actuel du salariat, les travailleurs doivent donc se grouper, afin de pouvoir débattre et fixer de commun accord les conditions auxquelles ils croient pouvoir vendre librement, sans avoir à redouter la concurrence de la faim, leur force de travail. La liberté individuelle a ainsi pour corrolaire indispensable, dans le domaine économique, le droit à l'association, sans laquelle l'indépendance, pour les travailleurs, n'est qu'un vain mot qui masque mal le droit absolu du riche à l'exploitation de la misère du pauvre ».

« Pour conquérir le droit à d'association, les ouvriers ont dû soutenir, depuis 1791, bien des luttes douloureuses, mais qui finirent par avoir raison des résistances légales. Le délit de coalition disparut en France dès 1864 et il fut aboli en Belgique deux ans après. Aujourd'hui, dans tous les pays civilisés du monde, les ouvriers sont autorisés à s'organiser pour défendre leur condition économique. En Angleterre, en Amérique, en Allemagne, dans les pays qui tiennent la tête de l'industrialisme, les employeurs reconnaissent aux unions de métiers, le droit de débattre avec eux les dispositions du contrat de travail ».

« C'est le même droit que nous revendiquons, dans la situation présente. Considérant que le Travail est partie coopérante avec le Capital dans l'œuvre de production, il ne peut être admis raisonnablement que le patron puisse fixer de lui-même, sans le concours des unions parlant au nom de la grande majorité des travailleurs, les règles du contrat ».

A ce stade de la lecture, Roggeman avait pu observer chez ses interlocuteurs des signes d'agacement [4]. On entrait enfin au cœur du débat. La suite du texte tentait de tracer les limites de l'autorité patronale en énumérant les points sur lesquelles celle-ci ne pourrait être à l'avenir que *partagée* avec les travailleurs :

« Dans le régime industriel actuel, toute entreprise, qu'elle soit individuelle ou collective, a besoin d'un chef responsable. Et cette responsabilité entraîne de droit une autorité équivalente. En principe, le patron doit être libre de diriger son exploitation d'après les nécessités des fins assignées et selon son jugement, ayant lui seul à répondre de ces fins et par devant lui-même. Seulement, l'ouvrier qui collabore aux dites fins, est en droit d'intervenir, dès qu'il s'agit de déterminer la valeur de la force de travail qu'il apporte à l'entreprise et les conditions dans lesquelles cette force de travail sera utilisée. Ainsi donc, il appartient au patron seul de régler : a) la constitution du capital et les installations nécessaires à la fabrication du produit ; b) la recherche des débouchés ; c) le mode de production, c'est-à-dire : le choix des matières premières, des méthodes de fabrication, des agents humains ». Pas question donc d'une immixtion syndicale dans le fonctionnement de l'entreprise y compris dans le recrutement du personnel. On n'en était pas encore à parler de cogestion, encore moins d'autogestion comme l'auraient voulu les anarchistes, ni de gestion publique comme le rêvaient les marxistes dans le cadre d'une économie étatique. Par contre, le pouvoir patronal ne pouvait être absolu quand aux conditions du travail et c'est sur ce plan que s'exprimait la revendication syndicale :

« Mais c'est le contrat de travail bilatéral qui doit fixer les conditions de l'emploi du personnel : taux et bases du salaire, intensité, rapidité et durée du travail ; conditions hygiénique, risques d'accidents. Ces conditions une fois déterminées pour et au nom de la majorité des travailleurs, doivent recevoir une application générale et il ne peut y être dérogé pendant la durée pour laquelle le contrat a été conclu. En fait donc, l'autorité patronale doit s'exercer dans les limites et selon les clauses du contrat bilatéral . Le contrat doit être respecté pendant toute la durée déterminée

par les parties contractantes. En cas de manquement de part ou d'autre et sans réparation possible, la partie adverse reprend sa liberté d'action ».

Enfin, la fédération ouvrière admettait que nul ne pouvait être contraint de se syndiquer mais elle réclamait la liberté d'action pour ses militants : « Comme l'ouvrier doit être libre de s'associer, il doit rester libre de n'en rien faire si telle est sa volonté. Mais il ne peut être fait un grief, soit à une association, soit à ses membres, de chercher, par une propagande générale ou individuelle, à persuader les indifférents de la nécessité de l'union syndicale ouvrière ».

Un certain malaise avait suivi la lecture de cette proclamation, où les délégués de la Fédération patronale cherchaient en vain des points précis d'accords, de désaccords ou de compromis sur le catalogue détaillé de mesures qu'eux-mêmes avaient mis sur la table dix jours plus tôt. Sans condamner la déclaration des ouvriers, les patrons s'étaient refusés cependant à l'accepter, tout comme les ouvriers lors de la première séance avaient rejeté la déclaration patronale, qui avait si vivement froissé les esprits [5]. Les délégués patronaux avaient simplement répondu qu'ils n'avaient pas d'avis à émettre sur les considérations historiques sur lesquelles les ouvriers fondaient leur droit d'organisation syndicale, en ajoutant aussitôt – précision importante – que le fait qu'ils acceptaient de discuter le contrat de travail avec la Fédération ouvrière indiquait assez qu'ils reconnaissaient la portée de ce droit.

Lors de l'échange de vues qui suivit, les négociateurs s'étaient mis d'accord sur une proposition de la délégation ouvrière fixant comme condition de la réouverture des fabriques l'acceptation par la Fédération ouvrière du traité de conciliation dont le projet avait été élaboré par Desenfans six mois plus tôt, à la condition simultanée du maintien de toutes les situations antérieures au conflit (et donc de l'abandon de toutes les propositions de recul énoncées par le manifeste patronal). Ce serait ensuite au comité de conciliation, qui serait nommé éventuellement dans le cadre d'un accord, à s'occuper, après la reprise du travail, des questions en litige [6].

En échange de leur acceptation de la mise en place du comité de conciliation préventive prôné par Desanfans, les délégués ouvriers avaient donc obtenu une importante concession patronale de principe par la reconnaissance des syndicats comme interlocuteurs, et les patrons n'étaient pas non plus revenu à charge avec leurs nouvelles conditions de travail. Mais ils avaient cependant renvoyé les ouvriers face à leurs responsabilités : aucun accord ne sera conclu, avaient-ils déclarés ensuite, sans que soit solutionnée auparavant, et non après, la question du roulement dans les ateliers et sans une déclaration syndicale sur la liberté de tisser à deux métiers. Toutes les cartes ayant ainsi été mises ou remises sur la table, les parties s'étaient séparées en reprenant date pour le mercredi suivant à dix-sept heures [7], où il faudrait bien que chacun précise jusqu'où il acceptait de transiger. Cela laissait, à nouveau, moins de deux jours à Roggeman et aux siens pour obtenir des mandats clairs et des marges de manœuvre précises sur deux sujets fondamentaux aux yeux des affiliés.

Les nerfs à vifs, les dirigeants syndicaux vident maintenant leurs chopes en silence. Chacun d'entre eux sent que cette poignée d'hommes porte une lourde responsabilité. D'avoir présidé une réunion où se trouvait d'un côté de la table la fine fleur du patronat local ne rend pas Koenders euphorique même si, comme les autres et sans l'avouer, il perçoit dans ce symbole de la présidence alternée que quelque chose a changé dans les rapports sociaux.

**Notes**

1 *Le Courrier,* 17-10-1906.

2 Reproduit dans *Le Travail* du 16-10-1906.

3 Ce qui arrive aujourd'hui…

4 Pure supposition de ma part bien sûr, car les sources ne donnent aucun détail sur le climat dans lequel ces entrevues se sont déroulées.

5 L. DECHESNE, *op. cit.*, p. 336.

6 *Le Travail,* 18-10-1906.

7 *Idem,* 16-10-1906.

## 38

## Vendredi 19 octobre,
## Maison du Peuple de Bruxelles

Un mois jour pour jour après le déclenchement du lock-out, l'exode des enfants et même maintenant de familles de lock-outés se poursuit. L'ouverture des pourparlers n'a pas incité à ralentir le mouvement. Au contraire, il s'agit de montrer aux patrons que la résistance a encore des ressources. Mardi soir, le 16, à 18h30, c'étaient plusieurs familles complètes qui arrivaient à Gand, soit un groupe d'environ 110 personnes. Une foule énorme les attendait à la gare. Une grande manifestation s'organisa et conduisit les victimes du lock-out, leurs femmes et leurs enfants au local des fêtes de *Vooruit*. Après une harangue d'Anseele, les Verviétois prirent un bref repas, puis un nouveau cortège, plus imposant encore que le premier, les accompagna jusqu'au Marché-du-Vendredi. L'immense place était noire de monde. Des milliers et des milliers de personnes s'y entassaient. La grande salle du *Vooruit* était bondée et un nouveau discours d'Anseele avait été salué d'applaudissements enthousiastes, pendant que d'autres leaders syndicaux et socialistes, du haut du balcon, parlaient à la foule. Les Verviétois s'étaient ensuite rendus dans la grande bibliothèque où les attendaient les Gantois inscrits pour prendre des pensionnaires. Tout s'était déroulé sans incident [1].

Le lendemain, mercredi, avait eu lieu un départ d'enfants pour Sprimont, sous la conduite d'un militant verviétois jusque là peu connu, Vande Casteelle, et de Schinler, de Sprimont, le leader du syndicat local des carriers. A leur arrivée, la Fanfare de la Coopérative les attendait et un cortège de plus de deux mille personnes s'était improvisé jusqu'à la Maison du Peuple où un meeting avait été tenu par Vande Casteele et Schinler. Pendant ce temps-là les enfants se restauraient à leur aise. Dans le cortège, on avait fort remarqué un calicot dû au magasinier de la Coopérative de Sprimont, portant ces mots : « Bienvenue aux affamés ! Honte aux affameurs ! [2].

Ce vendredi, ce sont 150 enfants qui arrivent à Bruxelles [3]. Afin d'éviter les scènes regrettables qui se sont passées à Anvers en raison de la présence d'une foule trop nombreuse, des mesures rigoureuses ont été prises. Devant la gare, on a placé des barrières Nadar de façon à réserver, pour la sortie des enfants, un large espace libre. Toute la police de Saint-Josse-ten-Noode est sur pied. Une vingtaine de gendarmes à cheval sont cantonnés dans une rue adjacente. A l'intérieur de la gare, un service est organisé, un piquet de trente hommes de troupe a été requis pour prêter main-forte au personnel. Toutes ces dispositions sont prises dès six heures alors que l'arrivée des enfants ne doit avoir lieu qu'à sept heures. Bientôt on annonce un retard de près de vingt minutes. En attendant, on prend hâtivement, à l'intérieur de la gare, toutes les dispositions nécessaires pour que le débarquement des enfants se fasse sans difficulté. Sur le quai, le député catholique de Termonde Léon De Bruyn, ancien ministre de l'Agriculture, se promène fiévreusement et, dans la foule narquoise, on demande si, lui aussi, vient chercher un « petit lock-outé ».

A l'arrivée du train, on a la bonne inspiration de laisser descendre les voyageurs et de ne permettre aux enfants de sortir des wagons qu'après cela. Tout se passe ainsi dans un ordre excellent, sans précipitation, sans bousculade. Les commissaires encadrent le groupe des petits et grands voyageurs – car il y en a qui ont bien dix-huit ans – et la sortie s'effectue sans encombre. Le député de Verviers Jean Malempré est présent pour accueillir ses concitoyens, en compagnie de son collègue Vandervelde et de Louis de Brouckère. Il est sept heures et demie.

Sur le terre-plein, devant la gare, l'harmonie de L'Echo du peuple joue en fanfare. Le drapeau de la Ligue des femmes socialistes est présent, tout comme une délégation des enfants socialistes de Saint-Gilles, venus à la rencontre des petits Verviétois. Le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, Henri Frick, a pris lui-même la direction du service d'ordre. Le cortège se forme, musique en tête, précédant trois calicots portant ces inscriptions : « Voilà les enfants que les patrons verviétois veulent affamer » ; « Ouvriers, donnez, donnez ! » ; « Bienvenue aux innocentes victimes du lock-out ». Le drapeau des femmes socialistes précède le groupe des enfants qui chantent un couplet de l'Internationale des travailleurs, puis on se met en route.

Derrière les barrières Nadar, la foule est très dense, mais très calme. Pour atteindre le boulevard du Nord, il y a une légère poussée, mais la police bruxelloise est en nombre et les commissaires du cortège se démènent sans compter. La circulation des tramways est totalement arrêtée et les voitures sont bondées de curieux.

En tête du groupe des enfants verviétois, marchent les plus petits. Des fillettes ne doivent pas avoir plus de cinq ou six ans. Mais la majorité est plus âgée. Il y a même de grands adolescents, très convenablement habillés, et des jeunes filles qui ont revêtu leurs plus beaux atours. Tous portent un petit baluchon. A partir de la place de Brouckère, le public devient moins dense. Le cortège avance lentement, à cause des petites filles, qui sont très fatiguées. Plusieurs commissaires se décident à porter les plus petites. Louis de Brouckère en prend une. Emile Vandervelde s'est chargé de plusieurs baluchons. A l'entrée de la rue de la Bourse, les curieux sont un peu plus nombreux. On gagne la Grand'Place, puis par la rue de la Violette, on arrive enfin à la Maison du Peuple. Ici, la foule est nombreuse. L'entrée des enfants donne lieu à quelques bousculades. Il est 9 heures. Les enfants sont conduits dans la grande salle des fêtes et remis aux personnes qui en ont pris la charge. Un reporter de *L'Etoile Belge* interroge un des grands :

- Et bien ! On est content de venir à Bruxelles ?

- Mais oui, Monsieur.

- Vous n'y étiez jamais venu ?

- Jamais.

- Et comment trouvez-vous la Maison du Peuple de Bruxelles ?

- C'est bien plus chic qu'à Verviers [4] !

De fait, la vaste construction édifiée par Victor Horta en 1899 fait maintenant l'admiration de tous, malgré le langage encore inhabituel utilisé par l'architecte qui a conçu ici, pour affirmer le socialisme, non la

réplique éclectique d'un palais bourgeois comme à Verviers ou à Gand, mais une œuvre totalement nouvelle faite de faisceaux, de courbes, du mariage du verre et de l'acier, offrant à profusion ces trois luxes pour l'ouvrier que sont l'air, l'espace et la lumière [5]. La grande salle de spectacles s'est vidée. Sorte de dirigeable de toile et de fer, le vaisseau principal de la Maison du Peuple mesure plus de cinquante mètres de long, sur seize de large au moins et onze de haut : il y a de quoi impressionner les gosses de province. Au pied de la scène déserte, de Brouckère et Vandervelde recueillent les impressions de Malempré sur l'évolution des derniers jours.

Les trois hommes se connaissent bien. Ouvrier tisserand, Jean Malempré a été un des vingt-huit députés socialistes élus en 1894 lors du premier scrutin au suffrage universel (masculin et inégalitaire). Elu à l'âge de 28 ans comme représentant des ouvriers de Charleroi, le jeune avocat bruxellois Emile Vandervelde [6] s'est rapidement imposé comme le chef du groupe parlementaire socialiste mais il a le plus grand respect, au sein de celui-ci, pour ces travailleurs manuels – mineurs, verriers, marbriers, tisserands… - qui ont vécu au contact de la classe ouvrière et qui portent véritablement la voix de celle-ci au Palais de la Nation. C'est ainsi que dès son entrée à la Chambre, Malempré n'avait cessé de harceler le gouvernement pour qu'il ordonne une enquête sur les conditions du mesurage des pièces façonnées par les tisserands dans l'industrie verviétoise, en dénonçant les multiples tromperies dont ces derniers étaient victimes.

Jean Malempré, qui travaillait déjà à l'âge de dix ans dans les fabriques et avait continué à le faire jusqu'à la veille du jour où il avait été appelé à siéger, était revenu à la charge sur ce thème à l'occasion de la grand grève des tisserands contre le tissage à deux métiers, en interpellant le gouvernement le 27 mars 1895 à la tribune de la Chambre. L'ancien ouvrier avait déclaré notamment que depuis vingt ans les salaires des tisserands avaient baissé d'environ 40%. Il citait le cas d'un travailleur de la fabrique Duesberg qui, sans perdre une minute, n'avait gagné en quatre mois que 170,80 francs. Malempré avait ensuite décrit les conditions de travail à La Lainière : « un véritable bagne, les ouvriers y sont obligés de travailler comme des forçats, aucun répit ne leur est accordé, à tout moment pour des futilités, des amendes de 50 centimes, 1 franc, 2 francs et même 5 francs leur

sont infligées. Si un ouvrier arrive en retard de 5 ou 10 minutes ou si le contremaître est de mauvaise humeur, l'ouvrier est renvoyé pour un ou deux jours ». Enfin et surtout, le député socialiste avait à nouveau dénoncé des fraudes dans le paiement des salaires et le mesurage des pièces tissées.

Suite à cette interpellation, le Gouvernement avait décidé d'une enquête et le 2 mai 1895, l'Inspection du travail avait rendu un rapport accablant. Celui-ci relevait que les assertions de Jean Malempré étaient pour la plupart exactes. Il constatait que le mesurage à la table (qui consiste à étendre successivement toutes les parties de la pièce sur une table) permettrait le contrôle du tisserand mais n'était guère utilisé dans les usines, tandis que le mesurage au rouleau, système plus rapide et généralement pratiqué, « prêtait trop à la fraude » [7].

Après une éclipse de deux ans suite à l'échec socialiste aux élections de 1898 (lors desquelles les libéraux avaient fait élire au second tour quatre députés catholiques), Malempré avait retrouvé son siège de parlementaire en 1900 et obtenu du gouvernement, à force d'insister, qu'il impose en 1903 l'emploi obligatoire du compteur automatique dans l'industrie du tissage, seule mesure capable d'éviter enfin les fraudes autant que les contestations. Dans bien des cas en effet malgré le rapport de 1895, les rouleaux de mesurage étaient détraqués, les tables étaient plus longues que la taille annoncée, bref on volait les tisserands, sans oublier dans certaines usines les retenues en nettoyage qu'on faisait abusivement sur leurs salaires [8]. Dans ce type de combat répondant très concrètement aux soucis quotidiens de son électorat autant qu'au progrès de la justice sociale, un Malempré n'a pas grand chose de commun avec les hautes envolées intellectuelles du théoricien de l'aile gauche du POB, Louis de Brouckère, qui dirige à ce moment *Le Peuple* [9]. Mais l'ancien ouvrier et l'universitaire s'apprécient. Ce dernier connaît fort bien la situation verviétoise. Malempré et lui ont fait campagne ensemble durant plusieurs semaines en vue des législatives de mai 1898, quand la tête de liste du POB verviétois, pour éviter des tensions au sein de la Fédération socialiste, avait été offerte à de Brouckère – qui ne devait finalement entrer au Parlement que beaucoup plus tard [10].

- Alors, Jean, où en sont-ils dans les pourparlers ?

- Cela avance. Lundi soir, les délégués sont rentrés de la réunion en ayant obtenu deux choses fondamentales me semble-t-il : la reconnaissance des syndicats comme interlocuteurs du patronat et le maintien de tous les règlements de travail antérieurs au conflit. Eux ont accepté de participer au comité de conciliation au niveau de tout le textile que Desanfans propose depuis des mois au nom de la Fédération patronale. Certains chez nous craignent pour leur autonomie, mais Roggeman jubile par contre, car c'est une véritable révolution. N'est-ce pas votre avis aussi, Emile ?

- Mais bien sûr. Je l'ai encore souligné hier soir à Liège dans un meeting à la Populaire où je prenais la parole avec un libéral, tiens. Attendez, j'ai encore mon discours plié au fond de la poche de mon manteau, lisez ceci pendant que je descends au café nous chercher trois limonades :

« Ce qu'on a voulu, en jetant les ouvriers verviétois sur le pavé, ce qu'on a poursuivi, c'est l'anéantissement de la force syndicale. Voilà ce que l'on a compris. Aussi, la classe ouvrière s'est sentie profondément touchée. Ce n'est pas seulement un sentiment de solidarité qui l'anime ; elle a aussi songé à elle-même ; ce qui arrive à Verviers aujourd'hui, demain c'est vous peut être qui en serez victimes. Il faut que cette tentative criminelle – et j'emploie ce mot parce qu'il rend explicite ma pensée – il faut que cette tentative criminelle soit sans lendemain. C'est pourquoi tous les militants vous disent que c'est votre droit d'association qui est en jeu aujourd'hui : la lutte que mènent les Verviétois, c'est la lutte du prolétariat tout entier ».

« Mais la situation s'est modifiée déjà ; le droit d'association est sauvegardé, l'opinion publique a été plus forte que le capitalisme. La Fédération patronale renonce à briser la Fédération ouvrière ; elles sont actuellement deux forces en présence : la force patronale et la force prolétarienne. Voilà ce qu'on a gagné. Chaque fois que vous envoyez quelques sous à Verviers, vous travaillez au triomphe du droit syndical ».

« L'industrie est arrêtée. C'est la preuve que le patron ne peut être seul maître chez lui. Il y a une autorité patronale, oui, il est entendu qu'il faut de la discipline, à la Maison du Peuple aussi bien que chez M. Peltzer ou chez M. Simonis. Le patron s'occupe de la partie commerciale ; les ouvriers n'y

interviennent pas ; mais pour l'organisation du travail, les salaires, les heures de labeur ce serait une conception surannée de croire que le patron soit seul maître chez lui. En politique cela s'appelle de l'autocratie et nous savons ce que valent les autocrates, nous avons vu à l'œuvre Léopold II, empereur du Congo, Nicolas II, tsar de toutes les Russies et le sultan rouge Abdul Amid ; ils ont commis de tels crimes que tous aspirent à être délivrés de leur domination » [11].

- Dites, Emile, emballer dans un même paragraphe nos grandes familles lainières, le roi et les crimes du tsar, vous y allez fort quand même.

- Bah, il faut galvaniser la troupe, car ce n'est pas fini. Il ne faudrait pas crier victoire trop tôt : en réclamant un accord sur le roulement et le tissage à deux métiers, les patrons ont finement joué car Roggeman ne doit pas avoir facile ni avec les laveurs ni avec les tisserands.

- Tout à fait, il craint plus que tout de nouvelles divisions syndicales, alors que cela a déjà été si difficile d'organiser tout le monde dans une même structure, et que les grosses Fédérations de métier recommencent à montrer les limites de la solidarité. Lundi soir, la Fédération des ouvriers du peigné a tenu une assemblée plénière à la Maison du Peuple. Mille trois cents membres environ étaient présents. L'assemblée a déclaré à l'unanimité qu'elle entendait rentrer aux conditions d'avant la sortie. La reddition des comptes a permis d'établir qu'une somme de 65.000 francs avait été distribuée en secours durant le chômage. Et bien qu'il reste une encaisse de plus de cent mille francs, l'assemblée a voté le principe d'un emprunt éventuel de 100.000 francs en cas de prolongation du lock-out. Mais, et c'est là que je veux en venir, le Peigné a décidé de ne répondre que pour les emprunts qu'il contracterait lui-même et s'est refusé à rembourser des emprunts contractés par d'autres [12].

- Et du côté des négociations, cela a évolué durant la semaine ?

- *Le Travail* n'a pas dévoilé grand chose au sujet de la réunion de mercredi mais d'après le *Courrier*, qui a un sacrément bon reporter, c'est cette fois Desanfans qui présidait et la discussion a duré près de trois heures. Les

délégués ouvriers ont fait deux importantes déclarations, la première relative aux deux métiers, la seconde au roulement en cas de chômage. La Fédération des tisserands, bien que totalement adversaire du tissage à deux métiers, serait néanmoins disposée à admettre le principe de ce mode de travail, en ce sens qu'elle laisserait aux tisserands la liberté de tisser sur deux métiers. Toutefois elle ne les recevrait plus dans ses rangs et prendrait le titre de Fédération des Tisserands à un métier. De son côté, la Fédération des ouvriers d'apprêts et de lavoirs aurait décidé de consentir à reprendre le travail aux anciennes conditions, mais en spécifiant que la question du roulement en cas de chômage serait réglée définitivement après la réouverture des usines. De leur côté, les patrons auraient déclaré en ce qui concerne le roulement qu'ils entendent vider cette question, comme toutes les autres du reste, ainsi que cela résulte de leur manifeste, avant la reprise du travail. Les patrons auraient d'autre part demandé aux délégués ouvriers de se faire donner pleins pouvoirs par leurs mandants de façon à faciliter la marche des pourparlers, qui doivent reprendre lundi soir [13]. Il va donc bien falloir que tout le textile se mette d'accord, et c'est une fameuse paire de manches car la Fédération ouvrière est une structure toute neuve, sans expérience.

- A propos des structures syndicales, intervient de Brouckère, j'enrage toujours que tout le travail de Roggeman se soit fait en dehors du Parti, malheureusement, sous prétexte de ne pas éloigner les anarchistes ou d'attirer les chrétiens. Roggeman, quoique socialiste dans l'âme, ampute l'action ouvrière verviétoise de tout le volet politique à laquelle doit logiquement conduire l'action économique. Refuser l'action politique, c'est nier les lois que nous avons arrachées par la politisation de la lutte, c'est nier que tant que nous ne faisons pas les lois nous-mêmes, d'autres s'en chargent contre nous en attendant. Les syndiqués se désintéressent de la loi, mais la loi ne se désintéresse pas d'eux ! Comment ignorer la législation sur l'enseignement, alors qu'il s'agit d'armer nos enfants pour l'avenir ? Sur l'impôt, alors que toute la politique du capitalisme rejette le poids de celui-ci sur la classe ouvrière ? Sur le militarisme, alors que ce sont les ouvriers qui font les armées ?

- Ne vous énervez pas comme cela, Louis, Roggeman en est conscient mais à l'heure actuelle, il est un fait que la neutralité syndicale est un atout à Verviers, où on revient de loin, et qu'elle nous attire même des sympathies de toutes part qui hésiteraient peut-être à s'exprimer si nos syndicats et le POB ne faisaient qu'un. Dimanche dernier, on a lu dans les églises une lettre de l'évêque de Liège invitant les fidèles à aider les lock-outés. Il demande qu'on collecte en dehors de nos circuits bien sûr et cela vient fort tard, mais c'est déjà ça. Avant-hier, c'est un groupement catholique ouvrier clairement antisocialiste, La Ligue ouvrière de Gand, qui a souhaité que le Ministre du Travail prenne une initiative dans le conflit. Et le Conseil général de la Ligue nationale de propagande libérale, au même moment, émettait le vœu que les libéraux verviétois interviennent eux aussi pour hâter la conciliation. A Alost, l'abbé Daens [14] et les démocrates chrétiens épaulent activement les enfants et les familles de lock-outés. Je ne sais pas si tout cela aurait été pareil si nos syndicats avaient été affiliés au Parti. Tandis qu'aujourd'hui, des progressistes ou en tous cas des hommes de cœur de tout bord n'hésitent pas à soutenir le combat au-delà des concurrences politiques.

- Il est vrai qu'hier à Liège, c'est un jeune avocat libéral bruxellois qui m'a succédé à la tribune, Albert Devèze [15], en déclarant qu'il ne s'agissait pas de se demander si les ouvriers avaient raison mais simplement qu'il ne pouvait pas être admis de réduire des centaines de familles ouvrières à la famine sans réagir, et qu'en plein XX$^{e}$ siècle, pour une cause quelconque, des gens en aient pu être réduits à mourir de faim sans que la jeunesse libérale ait protesté. Cela a été fort applaudi.

- Bien sûr Emile, mais en attendant, l'évêque de Liège, les libéraux verviétois et leurs leaders nationaux se gardent bien, eux, de désavouer Peltzer et compagnie et ce ne sont pas tous les beaux-parleurs que vous me citez l'un et l'autre qui organisent la solidarité active sans laquelle le mouvement sera perdu pour peu qu'un accord n'intervienne pas vite. Que je sache, c'est Anseele et moi, pas Daens ou Devèze, qui avons créé au sein du POB une Commission de défense pour les lock-outés de Verviers. C'est encore nous, avec Victor Serwy [16] , et pas Janson [17], qui avons envoyé hier une circulaire à toutes les coopératives socialistes pour réclamer des prêts,

en soulignant qu'il vous fallait trouver 100.000 francs par semaine à Verviers. Ça, ce ne sont pas des discours, mais des actes, et des actes po-li-ti-ques.

- D'accord, d'accord, Louis, reprend le député verviétois, mais entre nous, tout n'est quand même pas aussi politisé que vous le dites, qu'on le regrette ou non d'ailleurs. Les ouvriers de Herstal qui vont jouer de la mandoline à Wandre pour y vendre des chansons au profit des Verviétois hébergés chez eux, une compagnie d'assurances d'Anvers qui verse 100 francs en faveur de ses clients lock-outés, les métallos liégeois qui fabriquent un char sur le thème de la solidarité pour faire des collectes en cortège (c'est assez pompier d'ailleurs, deux jolies militantes vêtues en déesses symbolisent Liège et Verviers entourées de trente gosses, vous voyez le tableau), notre société d'excursionnistes « Les Cadèmares » qui s'en va vendre des chansons jusqu'à Herve, en plein pays clérical, où le bourgmestre leur a d'ailleurs interdit d'entrer en cortège, et encore nos « Enfants du Peuple » qui n'en finissent pas de se produire dans le pays [18]. Vraiment, je ne sais pas si nos mômes, quand ils chantent, ont conscience de poser un acte politique.

- Conscience, non, sans doute. Cela dit, Jean, et pour changer de sujet, leur récital était parfait. Ils ont joué dimanche à Bruxelles, lundi à Molenbeek, mardi à Saint-Gilles – c'est là que je les ai entendus – puis encore deux soirs dans l'agglomération. Ils sont ce soir à Alost, ils seront après-demain à Gand et ils devraient paraît-il « pousser » jusqu'à Mouscron, Roubaix, Tourcoing et Lille la semaine prochaine, d'après le message qu'on a reçu au *Peuple* tout à l'heure.

- Autre chose, Jean, intervient Vandervelde. J'ai été invité à venir parler dimanche à Verviers en présence de votre démocrate-chrétien, mon confrère du barreau Jennigès. Je me suis laissé dire tout à l'heure que cela ne faisait pas que des heureux sur place ?

- C'est Pierre Glaude, un de nos meilleurs militants syndicaux et politiques, qui a pris l'initiative d'organiser ce meeting au nom de l'Association des Conducteurs de chevaux. Il faut dire que ces derniers sont aux prises

depuis des semaines avec un problème de supplanteur chez un de nos fabricants de pains d'épices, Monsieur Jacques [19], et que ce conflit passe inaperçu dans le contexte actuel. Il est exact que ce meeting paraît inopportun à beaucoup, étant donné que des négociations sont en cours. On prétend y voir une manœuvre politicienne, plutôt dangereuse. *Le Travail* a assuré que les orateurs n'ont aucunement en vue de rien dire qui pourrait nuire à la bonne marche des négociations [19], mais bien sûr on ne peut faire taire les mauvaises langues et le *Courrier* tente d'exciter les esprits là-dessus.

- Et bien, vous pouvez rassurer nos amis. Ce n'est pas demain la veille que je nuirai à la cause ouvrière par calcul politique. Rendez-vous dimanche à Verviers !

**Notes**

1 *Le Travail,* 17-10-1906.

2 *Idem,* 19-10-1906.

3 Je reproduis le récit de cette arrivée d'après *Le Travail* des 20 et 21-10-1906 et L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 305-307, qui s'inspire en fait du *Courrier* du 21-10-1906, lui-même reproduisant le récit de *L'Etoile belge.* La présence de Jean Malempré est imaginaire en revanche. Voir photo de Malempré p. 326.

4 Fin du récit de L. DECHESNE.

5 Voir sur cette œuvre majeure de Horta stupidement détruite par le PSB en 1964, Franco BORSI, *Victor Horta et la Maison du Peuple de Bruxelles,* dans *Maisons du Peuple,* Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1984, p. 11-31.

6 Sur Vandervelde, voir la biographie de Janet POLASKI, *Emile Vandervelde, le patron,* Bruxelles, Labor, 1995 et photo p. 310.

7 H. VANDERMEULEN, *op.cit.,* p. 26.

8 *Le Travail,* 26-10-1906 et 5-2-1909 (funérailles de Malempré).

9 Voir la biographie de Guy GALAND, *Louis de Brouckère,* Bruxelles, Labor, 1970.

10 Comme Sénateur en 1925.

11 *Le Travail,* 20 et 21-10-1906.

12 *Le Courrier du Soir,* 18-10-1906.

13 *Idem,* 19-10-1906.

14 Adolphe Daens (1837-1907), figure emblématique de la démocratie chrétienne flamande, dont la vie fit l'objet du remarquable film de Stan Coninx en 1992.

15 Albert Devèze (1881-1959) fut député de 1912 à 1958 (et élu de Verviers de 1939 à 1946) et Ministre de la Défense de 1920 à 1923, 1932 à 1936 et 1949 à 1950.

16 Victor Serwy était le secrétaire de la Fédération des coopératives socialistes.

17 Paul Janson (1840-1913) était la grande figure des libéraux progressistes.

18 *Le Travail,* 16, 17, 18 et 19-10-1906.

19 Antoine Jacques avait débuté ses activités rue des Fabriques en 1886, avec Hardy, puis continua seul. Sa chocolaterie s'installa bien plus tard à Eupen et y subsiste toujours.




**Les lock-outés verviétois en cortège à Couillet**
**(collection Institut liégeois d'histoire sociale)**

## 39

## Dimanche 20 octobre 11 heures, salle du Manège

Peu après avoir été retenu par la Ville, dans le cadre d'un concours anonyme, pour construire le nouveau théâtre, l'architecte Charles Thirion s'est vu commander par une société privée d'équitation, la Société civile du Manège, un nouveau local qui sera inauguré la même année que le théâtre, en 1892. Derrière une façade en style mauresque – pour rappeler les purs-sang arabes ? – longue de cinquante mètres, abritant halls, cafés et bureaux, le Manège proprement dit consiste en une grande piste qui accueillera désormais la plupart des cirques de passage, de grandes réunions sportives et, à partir de 1901, des séances de cinéma. La salle est modifiée en 1903 : on supprime la piste pour mieux présenter certains spectacles (la Société ne conserve que son petit manège d'entraînement), on crée des balcons à deux niveaux, on ouvre une buvette. Désormais, le Manège peut accueillir jusqu'à 1.800 spectateurs [1].

En février 1906, c'est là qu'a eu lieu l'événement sportif de l'année à Verviers : la revanche du championnat du Monde de lutte gréco-romaine, avec quinze lutteurs en lice, du méridional Daumas (1 m 87 et 160 kg) au champion local Jean Féguenne, qui paraissait minuscule avec ses 92 kg et qui avait pourtant fait mieux que de se défendre. Mais les vedettes internationales de ce championnat avaient été, comme on s'y attendait, Laurent le Beaucairois (champion du monde 1900), le Tchèque Joseph Schmejkal et surtout le Danois Jess Petersen et le Russe Yvan Padoubny, respectivement champions du monde en 1904 et 1905, qui s'étaient affrontés en finale devant un public survolté dans un Manège archi-comble [2].

Ce dimanche, c'est à nouveau une foule énorme qui se presse dans la grande salle circulaire, mais c'est pour assister au meeting organisé par le syndicat des conducteurs de chevaux en solidarité avec les lock-outés. Vandervelde a accepté de parler en compagnie du député local Louis

Pirard, du militant syndical Van de Casteele et de l'avocat démocrate-chrétien Jennigès. Les 2.000 entrées ont rapporté quelque 400 francs. Les délégués ouvriers impliqués dans les négociations avec la Fédération patronale ne s'exprimeront pas, car la situation est fort délicate, puisque les patrons demandent aux organisations des tisserands et des laveurs de faire chacune une concession non négligeable afin de trancher des problèmes récurrents et épineux avant de signer un traité de paix.

Dans les colonnes du *Travail*, vendredi, Jean Roggeman a d'ailleurs laissé entendre qu'il n'était pas du tout certain, contrairement à ce qu'affirmait déjà *Le Courrier*, que les travailleurs concernés accepteraient de céder. La manœuvre de la Fédération patronale l'avait d'ailleurs irrité fortement, et il ergotait sur son bien-fondé : « Qu'est-ce que la question des deux métiers peut bien avoir à faire présentement dans le conflit ? N'était-il pas suffisant de constater que le traité conclu entre les deux Fédérations allait permettre une étude plus sérieuse du problème et préparer en peu de temps une solution rationnelle ? Que signifie, en définitive, cette tentative de solution à coups de hache d'une question de travail, au moment même où un arrangement s'est élaboré sur toutes les questions d'ordre principal ? C'est gâter les choses à plaisir. Il est à souhaiter qu'on ne continue pas à entraver par une série d'intrusions aussi intempestives l'aboutissement heureux de très pénibles efforts. Quoiqu'il en soit, à l'heure qu'il est, la Fédération patronale exige une déclaration tendant à lui assurer que la liberté du tissage à deux métiers sera respectée. L'association des tisserands a-t-elle à faire et fera-t-elle cette déclaration ? Elle répondra à la prochaine réunion de la Commission mixte, lundi prochain. Tout ce qui a été dit à ce sujet par les journaux qui ont la prétention d'être dans le secret des dieux, doit être considéré comme absolument fantaisiste ».

« La seconde exigence introduite par la Fédération patronale après l'accord sur la formation des règles du contrat de travail, est la solution de la question du roulement dans les lavoirs avant la reprise du travail. Les patrons prétendent qu'ayant le droit (de par le contrat) d'organiser le travail comme ils l'entendent dans leurs ateliers, c'est à eux seuls qu'il appartient de juger de l'opportunité du roulement, mais ils acceptent de rechercher de commun accord avec l'association des ouvriers laveurs, dès

que le travail sera repris, des moyens d'application rationnels. C'est sur cette proposition que les laveurs doivent se prononcer et donner leur réponse à la réunion du lundi. Cette question du roulement ressort-elle exclusivement de l'organisation du travail et n'a-t-elle rien à voir avec les conditions dans lesquelles la main d'œuvre est utilisée ce en quoi les ouvriers auraient le droit d'intervenir collectivement ? » [3].

Faut-il dire que beaucoup, parmi les auditeurs présents ce matin au Manège, ne se posent pas ce genre de problèmes de compétence ? Pierre Glaude donne d'abord la parole à Van de Casteele [4]. Celui-ci dénonce les calomnies colportées sur les membres du Comité de défense (« On a dit que les membres du Comité de défense touchaient de beaux appointements, remuaient l'or à pleines mains. C'est sans doute pour cela qu'à une de nos dernières séances un des membres fut pris d'une défaillance causée par la faim. Voilà l'or qu'on touche ! »), les exigences patronales pour autoriser la reprise du travail (« Maintenant le conflit est entré dans une nouvelle phase. Les patrons ont fait connaître leurs conditions. Tous vous avez lu leur manifeste ; ce n'est pas un règlement, c'est un code. Des réunions ont eu lieu pour chercher un terrain d'entente. Personne ne peut prévoir ce qui en sortira mais il faut bien dire que l'on n'a pas trouvé du côté patronal le même désir d'apaisement, la même bonne volonté que chez les ouvriers. Ils sont venus jeter au milieu des négociations la questions des deux métiers. On sait combien elle est impopulaire parmi la classe ouvrière verviétoise ») et surtout le principe même du tissage à deux métiers : « le tissage à deux métiers est incompatible avec le genre d'ouvrages fabriqués ici. Des ouvriers ont été frappés de maladie, voire de folie pour avoir voulu tisser à deux métiers. On affirme que cela se fait en Amérique, en Angleterre, même à Gand. Des renseignements qui ont été demandés dans les villes citées en exemples par les patrons, il résulte que nulle part on ne tisse à deux métiers les ouvrages fabriqués à Verviers. Ce sont toujours des articles légers. On nous dit : les Anglais font d'excellents articles sur deux métiers ! Comment se fait-il alors qu'ils viennent acheter nos étoffes ? ».

Après ce discours qui semble contredire les informations que *Le Courrier* avançait concernant un possible accord des tisserands sur ce sujet éminemment sensible, Louis Pirard fait un exposé quasi professoral sur les

principes et le bien-fondé du syndicalisme ouvrier, à l'attention d'une partie de la bourgeoisie locale : « A côté des industriels engagés dans le conflit, il existe à Verviers une bourgeoisie intelligente et généreuse qui n'est pas directement intéressée au lock-out. Si on a organisé ce meeting c'est pour éclairer cette catégorie de membres de notre population en leur montrant sous son véritable jour ce qu'est cette organisation syndicale dont on a tant médit ». Ayant démontré que le syndicalisme de masse était indissociable de l'économie moderne caractérisée par de grands regroupements industriels et de fortes concentrations de capitaux, Pirard émet le vœu « de voir la bourgeoisie intelligente s'interposer généreusement pour hâter la fin de la situation actuelle et assurer le triomphe des travailleurs verviétois ».

Jennigès intervient ensuite pour souligner, en tant que catholique pratiquant et démocrate-chrétien, « que les syndicats de la Vallée de la Vesdre n'entendent pas être les syndicats d'un parti, mais des syndicats ouvriers. Pour faire partie de vos syndicats, il n'est besoin que d'une qualité, celle d'ouvrier, que d'un programme : celui des revendications ouvrières, que d'une profession de foi : celle d'un honnête homme. Il faut le dire hautement dans l'intérêt même des syndicats et de leur avenir, si l'organisation verviétoise peut prétendre servir de modèle au pays et à l'étranger, c'est à sa neutralité seule qu'elle le doit. De même si le syndicalisme doit encore faire des conquêtes et moissonner des victoires ce ne sera qu'en gardant intacte sa neutralité ».

Comme les deux premiers orateurs, Jennigès prend des précautions oratoires par rapport aux négociations en cours, tout en rappelant un point d'histoire : « Je ne voudrais pas prononcer ici une seule parole qui puisse retarder d'une heure la solution du conflit. Je voudrais cependant dire un mot des prétentions patronales. Le gros argument que les patrons verviétois font résonner aux oreilles du public c'est la fameuse question de la ruine de l'industrie. Eh bien ! Si vous le voulez, jetons un coup d'œil en arrière ! De tout temps, le patronat a été conservateur de l'état de choses existant. Quand une innovation surgit, le premier cri qui leur vient aux lèvres est : Gare ! Vous allez ruiner l'industrie ! En 1889, quand il s'est agi de réglementer le travail des femmes et des enfants, on a agité le même

épouvantail. Tous les patrons ont protesté, criant à la ruine, la Chambre du Commerce a appuyé une pétition protestataire ; M. Auguste Peltzer, à la Chambre, a prononcé un discours contre la proposition. La loi a été votée, les petits enfants ne vont plus à l'usine, le travail des femmes est réglementé, et l'industrie verviétoise vit et fleurit toujours ! ».

Viens enfin *la* vedette : Vandervelde est acclamé dès qu'il se lève pour entamer son discours. Les attaques dont il a été l'objet dans *Le Courrier* n'y sont pas pour rien : René Delforge, sous le couvert de l'anonymat, a violemment dénoncé les revenus du « patron » du POB et de son épouse, leur fortune, leur train de vie. Tout y est passé : sa maison de la Hulpe, son automobile, ses servantes… Il a même écrit – pure invention ? – que Vandervelde serait venu de Bruxelles dans une luxueuse voiture-restaurant de la Compagnie des Wagons-lits jusque Pepinster, où il serait descendu pour changer de wagon et s'installer en deuxième classe avant l'arrivée à Verviers… On est loin du débat d'idées !

Vandervelde prend garde de ne répondre qu'indirectement à Jennigès : « Certes en temps ordinaire, j'aurais fait de la propagande socialiste, je ne cache pas que je diffère d'opinion sur ce point avec M. Jennigès car je reste convaincu que l'action socialiste et l'action syndicale doivent se prêter un mutuel appui, car le socialisme n'est qu'un rayonnement vers l'avenir. Je n'en ferai pas en ce moment ; je me ferai scrupule de profiter ainsi d'un instant où les rancunes s'exaspèrent pour semer nos idées. Je suis convaincu d'ailleurs que la propagande socialiste est inutile ici, elle est trop bien faite par les patrons. Car en ce moment les meilleurs propagandistes ne s'appellent pas Pirard, Anseele ou Vandervelde, mais bien Drèze [5], Simonis et Peltzer ».

Le leader socialiste montre toute l'horreur économique qu'illustre le conflit verviétois – « Un état social monstrueux permet à 150 hommes par le seul fait qu'ils sont propriétaires des instruments de travail, d'affamer 20.000 familles » – mais il s'abstient lui aussi d'épiloguer sur les tractations en cours, tout en condamnant l'arrêt des usines : « Je pense que le lock-out verviétois est un véritable crime, qu'il est l'acte de brutalité collective le plus grave que l'histoire économique ait enregistré, depuis que la grande

industrie s'est développée. La conciliation est ouverte. Je considère de mon devoir de ne pas ajouter un mot ». Surtout, il annonce que si le mouvement devait se poursuivre, la solidarité se maintiendrait également pour tenir « jusqu'au bout » : « Si vous avez encore des enfants qui ont besoin d'hospitalité, envoyez-les nous. Il y a encore 4.000 demandes à Bruxelles. Vos enfants seront les bienvenus. Mais il faut aussi donner l'hospitalité aux adultes, leur donner le logement, la nourriture et du travail. A Charleroi où je me suis rendu, nos camarades estiment qu'on peut héberger 300 ouvriers adultes et leur fournir du travail leur permettant de renvoyer leurs salaires à Verviers. Chez les mineurs la question de l'exode des adultes est mise à l'étude. Il ne suffit pas de faire partir des enfants, il faut encore secourir ceux qui restent. Tous les journaux de la classe ouvrière, *Le Peuple, Le Journal de Charleroi, Le Vooruit, Le Travail* ont ouvert des listes et recueilli des sommes. Ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire qu'une convention intervienne pour organiser l'emprunt d'après la force morale que possèdent vos syndicats ».

« C'est pourquoi nous nous sommes mis en campagne, nous transformant pour ainsi dire en commis-voyageurs du lock-out : Anseele a été chargé de visiter le pays flamand, Romée et Terwagne, Anvers, Smeet, Liège, Lekeu, le Centre où il va frapper à la porte de la puissante Coopérative de Jolimont. J'ai été chargé de voir Charleroi et Mons. J'espère que là l'emprunt sera considérable. La Fédération des Mineurs, qui délibère ce matin, votera des prêts collectifs de 12 à 13 mille francs, ce qui portera la contribution de ces groupes à 25.000 francs. L'Union Verrière s'engage à prêter 50.000 francs pour la résistance. Si nous additionnons ces différents chiffres pour le pays de Charleroi, nous atteignons avec cette seule Fédération, 75.000 francs ».

Camille Feller « gratte » fiévreusement la péroraison du « patron », qui devient lyrique : « Le lourd marteau patronal a espéré vous briser comme verre, mais il a frappé sur l'acier. Plus on frappe sur l'acier, plus il est solide. Ce sont vos maîtres qui ont forgé la puissante armature syndicale. Demain vous serez un bloc irréductible. Monsieur Jennigès a dit tout à l'heure que l'avenir appartient à Dieu seul ! Je respecte sa croyance, mais je

lui oppose la mienne, et je pense que l'avenir est à la classe ouvrière, au travail, au prolétariat organisé ! ».

Le journal ne paraît pas le dimanche, et le reporter du *Travail* peut donc s'octroyer l'après-midi de congé. Il aura tout le loisir de remettre ses notes au net le lendemain au bureau, d'autant plus que la réunion de la Commission mixte a été reportée, le temps pour les membres de la Fédération patronale de se mettre d'accord sur une réaction commune à la déclaration syndicale du 16. Cela laisse un peu plus de temps aux Fédérations ouvrières pour se concerter de leur côté également. Et c'est parfait pour Feller qui peut tranquillement rédiger son compte-rendu.

Le journaliste s'attaque au plat de résistance – le long discours de Vandervelde – quand un premier télégramme parvient de La Havane, transmis par l'agence d'informations à Bruxelles. D'autres suivront durant toute l'après-midi, pour donner des détails sur le cyclone qui vient de ravager Cuba quelques heures plus tôt, le plus terrible jamais vu ces dernières années : trams soulevés de leurs rails, navires échoués dans le port, dont un croiseur américain, maisons effondrées, rues inondées, et cent dix morts au moins [6] ! Heureusement que la tempête avait été annoncée une heure à l'avance, sinon c'eût été bien pire. Ah, La Havane… Ce nom qui exhale le Nouveau-Monde, la fumée des cigares et la légende des cigarières… Feller se laisse porter outre-Atlantique par ses pensées, quand Roggeman, entré en trombe dans la pièce, le ramène aux réalités de l'heure :

- Camille, l'affaire est fixée, le tribunal va se prononcer jeudi sur la faillite de la boulangerie coopérative, c'est une catastrophe ! Et la réunion de la Commission mixte commence dans une heure sans qu'on sache toujours ce que vont faire les laveurs.

- Patron, relativisez. La boulangerie, vous n'y êtes pour rien et pour les négociations, laissez venir Desanfans. Mais filez-y vite, s'il est temps.

- Pas un mot dans *Le Travail* en tous cas, tant qu'on ne voit pas plus clair. Allez, je cours prendre Koenders et nous partons.

Il est dix-sept heures quand les quatorze négociateurs se retrouvent au local de la Société industrielle [7]. Cette nouvelle séance n'est pas longue : répondant à la déclaration de principe des syndicats, la Fédération patronale communique à ses interlocuteurs, par écrit, un nouveau texte dont tous les termes sont soigneusement pesés, mélange de concessions (sur l'intervention syndicale dans les contrats de travail et le maintien des anciens règlements) et d'exigences renouvelées (sur les deux métiers et le roulement) :

« Sous réserve de l'approbation définitive sur l'ensemble des points soumis à discussion, les délégués de la Fédération patronale prennent acte de la déclaration faite par les délégués de la Fédération ouvrière telle qu'elle a été publiée dans *Le Travail* du 16 octobre 1906, touchant l'autorité patronale, le contrat général et la liberté individuelle. Par esprit de conciliation, ils consentent à en faire la base de l'accord sauf à préciser certains points. Ils affirment à nouveau reconnaître l'existence des syndicats ouvriers ayant mission de discuter les conditions du contrat de travail en ce qui regarde le taux et la base des salaires, l'intensité, la rapidité et la durée du travail, les conditions hygiéniques et les risques d'accidents ».

« Pour éviter toute équivoque à l'avenir, ils déduisent de la déclaration des délégués ouvriers que :

« 1. Le choix des agents humains reconnu au patron implique nécessairement le droit de celui-ci d'engager et de congédier le personnel et d'en fixer les attributions ».

« 2. La faculté pour le patron, en cas de diminution de travail, d'établir ou non le roulement dans son personnel selon les nécessités de son industrie, découle naturellement du droit qui lui est reconnu de diriger son exploitation suivant ses vues. Les délégués patrons émettent toutefois le vœu de voir appliquer le roulement lorsqu'il est possible et compatible avec les nécessités industrielles ».

« Afin de préparer la solution du conflit des deux métiers, les patrons insistent pour que les parties reconnaissent le principe de la liberté du travailleur, en proclamant que l'ouvrier est libre de se livrer à tel genre de travail qui lui convient, sans s'exposer à être inquiété ».

« Pour faciliter l'accord, confiants dans l'esprit d'équité des délégués ouvriers et tenant compte des termes de leur déclaration, les délégués patrons proposent de remettre au comité de conciliation l'examen des autres questions pendantes, notamment la généralisation des conditions de la durée du travail par catégorie de métier ».

« Sous bénéfice de ces observations, moyennant la reconnaissance de ces principes, et la signature du traité de conciliation élaboré par M. Desenfans, les délégués patrons sont disposés à proposer à la Fédération patronale la réouverture des établissements industriels sous le régime des règlements d'atelier en vigueur au moment de la déclaration du lock-out » [8].

La délégation ouvrière, de son côté, confirme aux industriels que huit associations se sont engagées à respecter un éventuel traité de conciliation pendant la durée qui sera déterminée par les parties : ce sont le syndicat des nettoyeuses et rentrayeuses, celui des noueuses, celui des ourdisseurs, le syndicat des presseurs et décatisseurs, la fédération de la laine peignée, celle de la laine cardée, la fédération des ouvriers d'apprêts et laveurs de laine et l'association des tisserands [9]. Il est déjà prévu que ces derniers se réunissent dès le lendemain pour examiner le nouveau texte patronal [10], et que les laveurs fassent de même le mercredi [11]. Les négociateurs reprennent donc rendez-vous pour le jeudi 25 à 14 heures [12].

**Notes**

1 Notice de Catherine Bauwens dans *Le patrimoine verviétois*, Verviers, Aqualaine, 2004, p. 90 ; M. BEDEUR et P. ZAGAGLIA, *Cinémas de Verviers*, Verviers, Irezumi, 1993, p. 135. Après son classement partiel sur suggestion de l'Institut du Patrimoine wallon, le Manège vient d'être reconverti en appartements. La restauration de la façade classée est programmée.

2 *Temps Jadis* n° 14, juillet-septembre 1981.

3 *Le Travail*, 19-10-1906.

4 Compte rendu du meeting dans *Le Travail* du 22-10-1906.

5 Vandervelde visait probablement le secrétaire du Cercle des filateurs et de la Fédération patronale textile, Albert Drèze (1842-1915), bourgmestre libéral de Dison depuis 1896, fils et petit-fils de fabricant de draps, dont la fille Gabrielle avait épousé Jean-François Lejeune-Vincent, fils du grand fabricant de draps disonais et sénateur provincial Henry Lejeune-Vincent (1829-1907), lui aussi fils et petit-fils de fabricants de draps (voir A. ZUMKIR, *op. cit.*, tableau VII) ; le nom de Drèze évoquait également la banque Drèze que Henri Drèze (mort en 1892) avait fondée en 1863. Sa veuve puis ses fils Isidore et Henri Drèze à partir de 1903 continuèrent les affaires. Au décès d'Isidore en 1905, son fils cadet Jules (1887-1980) devint associé d'Henri (mort en 1929). La banque Drèze était très impliquée dans le textile verviétois. En 1933, elle s'installa rue Pisseroule à Dison (dans les bâtiments que le Forem vient d'abandonner pour l'ancienne Grand-Poste à Verviers) et en 1966 elle racheta l'ancien hôtel St-Jean rue Xhavée (aujourd'hui siège de Dexia). Elle fut progressivement absorbée par Bacob à partir des années '80. Voir *Temps jadis*, n° 68, décembre 2000.

6 *Le Travail*, 22-10-1906.

7 *Le Courrier du Soir*, 24-10-1906. Cette réunion eut bien lieu comme prévu le lundi 22 en fin de journée, et non pas le 23 comme l'écrit L. DECHESNE.

8 Reproduit dans L. DECHESNE, *op. cit.*, p. 336.

9 *Le Courrier du Soir*, 26-10-1906.

10 *Idem.*

11 *Le Travail*, 23-10-1906.

12 *Le Courrier,* 24-10-1996.



**Emile Vandervelde (IEV)**

## 40

## Jeudi 25 octobre, en soirée,
## Société des Beaux-Arts

- Alors, Camille, quoi de neuf chez tes ouvriers ?

- Maurice, je te l'ai déjà dit, ne me parle pas comme ton père jadis, ce ne sont pas *mes* ouvriers.

A 34 ans, Maurice Pirenne est un peintre de talent, un *self made man* qui a séjourné à Gand, à Paris, à Bruxelles, faisant quelques apparitions dans des ateliers d'artistes mais se formant surtout au contact des grands maîtres exposés dans les musées et de quelques contemporains de haut niveau, dont Paul Cézanne qui s'est éteint voici trois jours à Aix-en-Provence, le 22 octobre, à 61 ans. Fils et petit-fils de fabricants de draps impliqués dans la vie politique locale, qui siégèrent au Conseil communal en tant que libéraux [1], Pirenne revient régulièrement dans sa ville natale et s'apprête à s'y établir à nouveau, mais lui n'a rien d'un industriel.

Tout comme son aîné de dix ans, Henri, devenu historien et professeur à l'Université de Gand, est attiré par les lettres plus que par les laines, Maurice vit pour les arts depuis la fin de sa rhétorique en 1892, dessinant et peignant, à l'huile ou au pastel, les sujets les plus variés mais délaissant déjà peu à peu les nus ou les croquis de personnages auxquels l'avait amené Toulouse-Lautrec, pour se consacrer davantage à des paysages ou des scènes de Verviers (les balançoires derrière l'hôtel de ville, une teinturerie, les grilles de l'Harmonie, une carrière aux Surdents) [2], dans une démarche parallèle en quelque sorte à celle qu'entame alors son oncle Emile Pirenne en photographiant les rues de sa ville [3]. Après le décès de son frère et associé en 1899, ce dernier a liquidé l'entreprise Pirenne frères, pour éviter la faillite, et ses bâtiments de la rue des Vieillards abritent désormais le tissage d'Alfred Lejeune et une des grosses fabriques locales de courroies, celle de Dolne et Delwaide [4]. Chacun à sa façon, Emile

Pirenne avec son appareil de photographie et son neveu Maurice avec ses pinceaux, vont se faire les talentueux portraitistes de leur cité.

Maurice Pirenne a épousé sa cousine Henriette Duesberg – héritière d'une famille aussi catholique que celle des Pirenne est libérale – ce qui en a fait le beau-frère de l'architecte Albert-Charles Duesberg, qui s'est réinstallé à Heusy quatre ans plus tôt après avoir travaillé à Bruxelles, notamment sous les ordres de Victor Horta avec qui ses relations ont parfois été orageuses [5]. Duesberg approche alors de la trentaine. Pirenne l'emmène de temps en temps, comme ce jeudi, aux expositions de la Société des Beaux-Arts, rue du Palais, dont le peintre est un fidèle. C'est aussi le cas de Camille Feller : à 32 ans, le reporter du *Travail* reste profondément attaché à la vie artistique autant que littéraire de sa cité, dans laquelle il s'est beaucoup impliqué auparavant. Trois trentenaires, trois sensibilités politiques, trois créateurs chacun dans leur domaine et, on peut le supposer, avec des nuances, une même sensibilité artistique…

- *Mes* ouvriers, comme tu dis, sont en pleine effervescence depuis mardi et l'ambiance est électrique dans les deux catégories mises sous pression par les patrons. Dans la réunion qu'ils ont tenu mardi matin, dans la salle Sante, à Dison, les tisserands n'ont pris aucune décision. Ils se réunissent à nouveau à 14 heures aujourd'hui pour délibérer sur le texte de la déclaration patronale qui concerne les deux métiers et pour chercher, paraît-il, un terrain d'entente dans la modification de certains points de la déclaration patronale [6], mais je ne suis pas encore informé du résultat. Il semblerait qu'ils s'orientent vers un accord du bout des lèvres, en tolérant les deux métiers, mais pour bien faire comprendre à leurs affiliés comme aux patrons qu'ils restent absolument opposés à ce système, ils changeraient le nom de leur association en « Fédération des tisserands à un métier » et les autres tisserands se constitueraient en une nouvelle association, n'ayant plus rien de commun avec la première [7].

- Personnellement, intervient Duesberg, j'ai parfois l'impression que ce combat contre les deux métiers, qui dure depuis dix ans, est une bataille d'arrière-garde. Il faut progresser, innover ou disparaître. Maurice, quand ton grand-père et le mien étaient associés comme fabricants de draps, il y a

de cela cinquante ans, eux avaient eu l'audace d'investir dans des métiers à tisser mécaniques en quantité, au point que c'est leur usine que Léopold et Marie-Henriette avaient visité lors de leur retour à Verviers en '56, à cause de ces métiers !

- A propos d'innover, que penses-tu de ce que Vivroux vient d'achever un peu plus haut dans la rue pour Monsieur Maes [10] ? Il y a du Horta là-dedans…

- Oui, l'influence est évidente dans les baies, dans le profil des consoles et les « coups de fouet » du balcon en fer forgé, cela rappelle bien le caractère de Horta en effet. C'est étonnant de la part de Vivroux, qui construit en même temps aussi bien du néo-Renaissance (regarde la maison qu'il vient de faire pour le docteur Bastin rue de la Concorde), du Louis XIV (le château qu'il achève rue Tranchée pour Peltzer de Clermont), du style normand (le château de Louis Simonis à Fays) et j'en passe. Mais c'est le signe d'un grand talent – il a de qui tenir – et cette petite audace « Art nouveau » n'est pas de trop à Verviers, où la clientèle est fameusement timorée face aux nouveautés architecturales.

- A ce point-là ?

- Faites le compte de ces raretés : Cazanus, un architecte liégeois, a introduit des sgraffites et des courbes dans une façade rue Spintay voici cinq ans, Monsieur Delrez vient de commander une façade en carreaux de faïence décorés pour la maison qu'il fait construire au printemps prochain rue des Minières, et mon confrère François Mouraux me dit que Nicolas Colo, le vendeur de matériaux de construction, songe à une façade moderne pour sa nouvelle maison dans le quartier de l'abattoir [11]. Et c'est tout ! Allez, non, soyons de bon compte, ce que Thirion a fait au Grand-Bazar et le grand magasin du Louvre que Vivroux a bâti place des Récollets [12] ont aussi des traits de modernité, mais la liste s'arrête là et…

- Place du Martyr, beau-frère, pas place des Récollets, sois moderne !

- … et pour le reste, si je peux poursuivre Maurice, c'est l'éclectisme qui continue à dominer chez nous. Regarde la façade de notre local des Beaux-Arts, qui n'a que dix ans, avec ses colonnes antiques. On a même eu droit à un dôme, comme sur la maison au coin de la rue du Midi et de la place Verte que Lange construisait au même moment [13] !

- Il est un fait qu'à Verviers, aujourd'hui, on aime d'abord ce qui a l'air riche, ce qui fait de l'effet, reprend Pirenne. Colonnes, pilastres, chapiteaux, moulures de tous ordres, balustrades, balcons, loggia, motifs en fonte, en zinc, en ciment, en céramique, en briques de différentes couleurs s'amalgament sur les nouvelles façades. Des lucarnes, des belvédères, tous les genres de crêtes, girouettes, épis, vases, pinacles, hérissent les toitures et déchiquètent la silhouette générale des combles. Dans nos nouvelles rues, les demeures aux aspects les plus divers, copies ou adaptations de tous les styles connus et inconnus, s'alignent, de par le règlement communal, comme une armée à la revue, mais une armée où chaque soldat aurait la liberté de s'habiller comme il l'entend et la faculté de puiser dans l'arsenal d'un costumier de théâtre. Dans cet ordre inflexible de respecter l'alignement et dans cette liberté absolue de choisir le genre de façade que l'on veut, ce sont les contradictions et le manque d'unité qui caractérisa notre époque qui se manifestent [14]. C'est aussi le cas d'ailleurs pour votre Maison du Peuple, Camille, où on a tout fait pour répondre au manque de goût de l'ouvrier. Car vois-tu, sans vouloir vexer quiconque, le degré de culture artistique de l'ouvrier, de même que celui de beaucoup de bourgeois, reste fort bas. On peut se munir en peu de temps de connaissances pratiques élémentaires; mais le goût est le fruit d'une longue éducation, d'une culture profonde, d'un certain désintéressement [15].

- Bah, ils ont d'autres chats à fouetter pour l'instant. Je parlais des tisserands tantôt, avant qu'on ne dérape, mais les laveurs sont tout autant perturbés. Lundi passé, le jour même où les industriels ont redit leur souhait de rester seuls maîtres d'organiser ou non le roulement dans leurs usines en cas de chômage technique, la Fédération des laveurs s'était à nouveau prononcée à une écrasante majorité en assemblée générale pour le roulement d'équipes. Le comité des laveurs s'est réuni mercredi soir à la Maison du Peuple mais il n'a pas osé prendre la responsabilité de donner

les pouvoirs nécessaires aux délégués à la Commission mixte pour conclure un accord. Le comité veut sur ce point consulter à nouveau ses affiliés. Une autre assemblée générale est prévue demain, si bien que les pourparlers de la Commission mixte qui étaient prévus cette après-midi ont été reportés à samedi matin à la demande des syndicats [16], ce qui m'a d'ailleurs permis de ne pas faire le pied de grue au bureau et de vous rejoindre ici. Quant à la Maison du Peuple, Maurice, je vous le dis entre nous mais je ne doute pas que mes chers confrères du *Courrier* vont le rendre public dès demain, le tribunal de commerce l'a déclarée en faillite pas plus tard que ce matin et deux curateurs ont été désignés [17].

- Les locaux doivent être vidés ?

- Non, pas tout de suite en tous cas, heureusement, quand je vois tout ce qui s'y passe pour le moment. Dimanche, on y donnait une réception pour les Enfants du Peuple, qui venaient de rentrer d'une tournée de trois semaines de concerts, et le soir le syndicat Bovy y organisait sa fête annuelle. Dimanche prochain, c'est un récital du Syndicat des chanteurs qui est programmé, suivi d'un bal. Les Enfants du Peuple, encore eux, vont rejouer la pièce « La Muse et l'Ouvrier » qui leur a valu tant de succès dans le pays, et le lendemain ils repartent dans le nord de France [18].

- Curieux : alors qu'on semble se rapprocher d'un accord, on continue à mobiliser les lock-outés comme il y a un mois ?

- Cela se poursuit en effet, à part l'exode des enfants, pour lequel il n'y a plus d'inscrits. Lundi, par exemple, quatorze familles, soit cinquante-sept personnes, sont parties pour Couillet, où elles ont été accueillies par Jules Destrée. On annonce, toujours à Charleroi, un autre meeting pour lundi prochain, avec la présence de Vandervelde et de Fluche. Hier, c'était un meeting à Jemappes dans le Borinage et ce midi, c'est vers La Louvière que vingt-trois Verviétois sont partis [19].

- Vous êtes quand même loin des cortèges de centaines de partants des premiers jours, cela semble s'essouffler.

- Mais les dons continuent à affluer de partout, eux.

- Vos comptes sont bien tenus au moins, pas de risque de faillite ou de fraude de ce côté ?

- Pas du tout ! Pour répondre à des attaques malveillantes, le Comité de défense a décidé qu'il serait procédé à une vérification extraordinaire des comptes. Les vérificateurs ont déposé leur rapport à la séance de mardi. La tenue des livres est absolument correcte et toutes les opérations ont été enregistrées avec la plus scrupuleuse exactitude. Les chiffres donnant le résultat de la vérification ont été mis à la disposition des associations au Comité de défense. Tenant compte des difficultés énormes de la tâche, le Comité a voté des félicitations à Alphonse Debatisse, le trésorier, en réponse aux accusations lancées contre lui qui n'avaient aucun fondement [20], mais je vois que ces insinuations sont parvenues jusqu'à vos oreilles.

- Calme-toi, Camille, nous, on n'insinue rien du tout. On observe les évènements, c'est tout. D'ailleurs, on aurait peut-être pu nous aussi donner des dons pour une de vos tombolas, sous forme de tableaux de Derchain, de Gérard, de moi ou de Lebrun [21]. Lui aussi est fils d'industriel et sait ce qu'est le monde des ouvriers, on en parlait déjà ensemble à l'Athénée… Cela dit, je ne suis pas sûr que notre peinture serait appréciée dans ce milieu où on n'aime ni le dépouillement ni l'extravagant dirait-on, toi le premier d'ailleurs, Camille, quand je repense à ta sotte critique de la « Mattchiche ». Mais heureusement tu n'as pas eu la peau du brave Burnet dans cette affaire.

- C'est la Justice qui s'est emballée suite à mon article et elle ne lâche pas sa proie ensuite. Le directeur du théâtre et les danseuses ont été acquittés cet été mais le Parquet a fait appel et les faits seront rejugés à Liège, l'affaire vient d'être fixée au 8 novembre et je dois y être.

- J'espère pour toi que vos laveurs auront fait preuve de souplesse d'ici là, pour que tu aies le temps de te replonger dans ce *terrible* dossier de mœurs. Je te charrie, Camille, mais c'est parce que tu es décidément trop prude. Tu

as confondu les couplets de Mayol et les ragots de fesses de Jean Lorrain, le grossier échotier parisien mort cet été [22].

- Tiens, intervient Duesberg, s'aviez-vous que ce vulgaire épicurien avait suivi de 24 heures dans la tombe l'historien Albert Sorel [23] ? Je ne sais pas ce que ces deux-là devraient pouvoir se dire s'ils se croisent dans l'au-delà.

- Et encore, poursuit Pirenne, Follain était grivois, et même souvent ordurier au contraire de Mayol, mais si tu veux savoir ce que peut être la vraie pornographie, Camille, il faudrait que je te prête discrètement un petit roman qui vient de paraître sans nom d'auteur ni d'éditeur et qui ne circule que sous le manteau. Cela s'intitule *Les onze mille verges* et ce serait dû à Apollinaire disent certains. Là, tu serais décoiffé.

- Fort peu pour moi, j'ai d'autres projets. Je voudrais trouver le temps d'apprendre le norvégien pour lire les textes originaux d'Hendrik Ibsen [24], le dramaturge qui est mort, lui aussi tiens, en mai dernier. Le fils Davignon, Henri, vient d'en faire l'éloge dans la *Revue générale*.

- Tudieu, belles références et saines lectures, tu vises haut. Au fait, est-il exact que votre Comité de défense aurait reçu de l'aide des syndicats scandinaves ?

- Les Suédois et les Norvégiens nous ont promis chacun entre 1.000 et 2.000 francs, on est loin du million ( !) que les journaux bourgeois ont colporté, malheureusement d'ailleurs. En fait, malgré l'appel des syndicats hors frontières, que Berlin a répercuté dans toute l'Allemagne, il ne nous arrive pas des fleuves d'argent de l'étranger, quelques gouttelettes plutôt. C'est symbolique mais cela fait chaud au cœur. On a reçu dix francs et les vœux de soutien de la colonie belge à Milan, une trentaine de francs récoltés au sein du Pavillon belge à l'exposition universelle à Milan, à peu près la même somme en provenance d'amis du Caire, et depuis les Etats-Unis, dix-huit dollars que nous a envoyés un certain Nicolas Jacquinet. C'était le produit d'une collecte faite au sein des Verviétois travaillant dans les usines textiles de Woonsocket. On a reçu sa lettre au journal, Roggeman a regardé

dans l'atlas et c'est ainsi que l'on a su que c'était une ville au nord du Rhode Island, dans le plus petit Etat américain, non loin de New-York [25].

- Et bien, voilà des émigrés qui restent fidèles à leur terroir.

- Et peut-être aussi à leurs convictions, va-t-en savoir, car ceux qui s'en vont là-bas étaient souvent des victimes ici. Dans ce registre, vous saviez que des familles de protestants wallons fuyant les persécutions religieuses ont été à l'origine de la fondation de New York il y a trois siècles [26] ?

- Ne reparlons pas religion entre nous, cela risque encore de s'envenimer. Pour changer de sujet, qui va écouter le *Mireille* de Gounod ce soir au théâtre ?

- J'irai pour le journal, mais je ne resterai ni pour l'opérette ni pour la comédie qui suivent, s'enfiler trois spectacles et huit actes sur la même soirée, c'est trop.

- On vient de faire mieux à Namur, avec sept heures de représentation entrecoupées d'entractes de dix minutes pour trois spectacles aussi, mais totalisant onze actes et quatre tableaux.

- Record battu à Amiens, les amis : treize actes et vingt tableaux annoncés dimanche prochain, dont le *Faust* du même Gounod. Un véritable déluge de notes et de vocalises qui va commencer à 17 heures et se terminer passé 1 heure du matin, ce qui n'a rien d'exceptionnel là-bas paraît-il [27].

- Ah, moi, dimanche, je compte plutôt aller voir le match de football du Cercle Sportif Verviétois, à l'Ile Adam. J'adore ce nouveau sport depuis ses débuts chez nous il y a dix ans et encore plus depuis que, grâce aux ouvriers du « Stade wallon », les joueurs de Verviers ont pu accéder voici deux ans à la Division 1. Au printemps dernier, ils ont terminé quatrième du championnat, mais cette saison démarre plutôt mal [28]. Bien sûr, il faudrait que je ne doive pas encore aller prêcher la bonne parole aux lock-outés dans l'un ou l'autre concert de solidarité. Ça dépendra des résultats de samedi. Je croise les doigts, et je ne suis pas le seul.

- Allons, Camille, un peu de conscience politique que diable, si tes lecteurs syndiqués t'entendaient !

**Notes**

1 Jean-Henri Pirenne-Longtain (1808-1861), le grand père de Maurice Pirenne, fut Conseiller communal de 1849 à 1853. Son fils Lucien Henri Pirenne (1837-1899) siégea au Conseil de 1864 à sa mort et fut échevin de 1872 à 1876 et de 1878 à 1896. Voir A. ZUMKIR, *op. cit.*, tableau XIII et L. BECKERS et L. GARDIER, *op. cit.*, p. 150-151.

2 Sur Maurice Pirenne (1872-1968), voir Guy VANDELOISE, *Maurice Pirenne*, Verviers, Temps mêlés, 1969.

3 Sur Emile Pirenne (1850-1920), voir le superbe ouvrage de Jacques SPITZ aux éditions Irézumi, 2001.

4 Voir L. BECKERS et L. GARDIER, *op. cit.*, p. 101-102 et 108-111. Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par des classes de l'Institut Don Bosco, héritier de l'école technique Albert Ier.

5 Anne-Françoise LEMAIRE, « La villa Hoffsummer », *op. cit.*, p. 137.

6 *Le Courrier*, 26-10-1996.

7 *Revue du Travail*, 30-11-1906, p. 1109.

8 L. BECKERS et C. GARDIER, *op. cit.*, p. 102.

9 Auguste-Charles Vivroux (1859-1920), quatrième architecte du nom, venait d'édifier le n° 141 de la rue du Palais.

10 C. BAUWENS, *Patrimoine privé de la région verviétoise*, 1999, p. 93.

11 Il s'agit respectivement du n° 95-97 en Spintay, du 32 rue des Minières et de la maison Bauwens rue du Chat volant (1909), sauvée de la destruction par l'Institut du Patrimoine wallon.

12 Les magasins du Louvre, édifiés en 1894-1896 par Auguste-Charles Vivroux, furent remplacés en 1920 par un cinéma construit par Jean Lejear (qui édifia aussi le Coliseum à Verviers et le Forum à Liège). Celui-ci fut démoli en 1969 et à son tour remplacé par un immeuble à appartements.

13 Le dôme de la Société des Beaux-Arts fut détruit en 1945. Celui du bâtiment faisant le coin de la rue des Martyrs (ancienne rue du Midi) et de la place Verte (œuvre du même architecte la même année 1896) subsiste toujours. Voir C. BAUWENS, *op. cit.*, p. 95 et 108.

14 Je reproduis textuellement l'appréciation sévère de Maurice Pirenne sur l'architecture du tournant du siècle, figurant dans M. PIRENNE, *Les constructions verviétoises*, Verviers, 1927, p. 116-117.

15 *Idem*, p. 118.

16 *Le Travail*, 23-10-1906 et *Le Courrier*, 26-10-1906.

17 *Le Courrier*, 26-10-1906.

18 *Idem*.

19 *Le Travail*, 24-10-1906.

20 *Idem*.

21 Philippe Derchain (1873-1914), Joseph Gérard (1873-1946) et Georges Lebrun (1873-1914) formeront avec Maurice Pirenne le groupe des peintres intimistes de l'Ecole de Verviers. Comme Pirenne, ils sont déjà actifs en 1906. Voir par exemple Jacques PARISSE, « L'école de Verviers » dans *Un double regard sur 2.000 ans d'art wallon*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2000, p. 406.

22 Paul Duval alias Jean Lorrain, mort le 30 juin 1906 à l'âge de 51 ans, était un auteur et échotier parisien licencieux bien connu.

23 Albert Sorel, historien de la diplomatie française, était mort à Paris le 29 juin 1906 à l'âge de 64 ans.

24 Hendrik Ibsen, dramaturge norvégien, auteur notamment de *Maison de poupée*, était mort le 23 mai 1906 à l'âge de 78 ans.

25 *Le Travail*, 30-10 et 5-11-1906. En fait, le courrier de Nicolas Jacquinet était daté du 25 octobre et parvint à Verviers une dizaine de jours plus tard. Woonsocket était une grande cité textile sur la côte est, juste à la frontière du Massachusett et à une trentaine de kilomètres à peine de la capitale, Providence, où vivait Emile Maertens. Elle devait subir fortement le choc de la crise de l'entre-deux-guerres. J'ai pu seulement retrouver la trace d'un Nicolas Jacquinet en 1909 à Minneapolis (Minnesota), accompagné de son épouse Clara (ménagère) et de sa fille Helen (sténographe), ainsi que d'un Robert Jacquinet, cigarier, à une autre adresse à Minneapolis.

26 Voir l'ouvrage de Robert GOFFIN, *Les Wallons fondateurs de New York*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1970.

27 *Le Travail*, 25-10-1906, donne les détails de ces diverses soirées lyriques.

28 D'après Francis MARQUET, *1896-2006, les 110 ans du matricule 8,* dans le supplément du journal *Le Jour-Verviers,* septembre 2006.



**Maurice Pirenne**
**(dessin de F. Houget**
**dans Verviers-Chronique)**

## 41

## Lundi 29 octobre au soir,
## usine Bettonville à Hodimont

Parallèle à la Vesdre, la minuscule commune de Hodimont compte en ce début de siècle quelque 4.700 habitants et quantité de fabriques qui s'entassent le long de deux voies parallèles, la rue Neuve et la rue Grande [1]. Au nord, la commune s'arrête au milieu de la rue du Pont-Neuf [2] qui conduit, sur Verviers, à la nouvelle rue de Dison. A l'entrée de la plus petite commune du pays, un octroi communal, inutilisé depuis 1860, marque encore physiquement la frontière de la localité [3] qui fut, sous l'Ancien Régime, frontière d'Etat entre la Principauté de Liège et les Pays-Bas espagnols puis autrichien.

Rue de la Chapelle, face à la populeuse cour Crémer [4] et à la discrète église néo-gothique St Jean-Baptiste [5], la grand fabrique Bettonville est un des plus gros employeurs de la place. Des générations de tisserands se succèdent sur les lieux [6] depuis le début du XVIII[e] siècle déjà, quand la famille Nivelle possédait une manufacture à cet endroit. Un héritier, Pierre Dethier, s'est fait construire en 1802 à côté de l'usine un superbe hôtel de maître de style néo-classique. Deux ans plus tard, il a fait remplacer la vieille fabrique textile par un établissement flambant neuf, aux façades particulièrement soignées [7]. Le tout a été encore embelli par un vaste jardin agrémenté de jets d'eau et de cascades, curiosité que les étrangers viennent visiter [8].

Les Dethier ayant cessé leur exploitation moins de dix ans plus tard, l'ensemble a été loué en 1813 par Biolley qui y a installé son neveu, Jules de Grand'Ry [9] et le gendre de Pierre Dethier, Prosper Poswick [10], afin qu'ils tentent d'y faire prospérer une filature de coton. Autant la filature de laine du même Grand'Ry créée au même moment en Thier Mère-Dieu se développera (pour aboutir à la vaste usine de La Lainière), autant l'essai du coton sera peu concluant. En août 1855, l'industriel catholique Lambert Bettonville [11], apparenté par son épouse à la famille Davignon, rachète

l'ancienne usine Dethier et la retransforme en filature de laine et fabrique de draps. Cinquante ans plus tard, il ne reste rien des beaux jardins, déjà amputés en 1836 par la prolongation de la fabrique, dont la grande aile parallèle à la rue a été portée alors de dix-sept à trente travées sur quatre niveaux. Ce très long bâtiment ne suffisant pas encore, une troisième grande phase de construction a été décidée en 1898, les derniers espaces disponibles faisant place à de nouvelles constructions industrielles plus modernes [12], à deux pas du superbe hôtel de ville hodimontois [13] que Charles Thirion a bâti en 1864 et où Lambert Bettonville a officié comme bourgmestre jusqu'à son décès en 1886.

Le fils du fondateur, Clémont Bettonville, est à la tête de l'entreprise familiale depuis vingt ans quand a éclaté le lock-out. C'est un homme de 55 ans, qui lui aussi possède désormais son vaste hôtel particulier dans le quartier des boulevards, une grosse villa de facture néo-classique avec salle de billard et grand salon pour orchestre ( !), édifiée en 1905 par Charles Thirion dans l'avenue Peltzer [14], juste à côté du château que le même architecte a construit sept ans plus tôt pour Henri Laoureux.

Bettonville a transformé le vieil hôtel de maître de la rue de la Chapelle en bureaux et habitation directoriale. C'est là qu'il retrouve ce samedi son directeur, qui règne depuis quarante jours sur un complexe industriel désert et silencieux.

- Eh bien, mon cher directeur, je viens de constater avec plaisir qu'on avait mis à profit les journées de calme pour revernir le grand escalier et faire briller les marbres du hall. Belle initiative.

- J'entretiens votre bien et mon cadre de vie, Monsieur Bettonville, et puis cela m'a permis d'employer à quelque chose deux pauvres isolées non syndiquées que je ne pouvais déçemment pas priver de leur croûte.

- Vous avez bien fait, la charité doit rester de mise quelles que soient les circonstances. Notre évêque et notre curé-doyen viennent d'ailleurs de montrer l'exemple en appelant à faire des dons pour les lock-outés. Mais cela ne devrait plus durer je crois, je reviens de la réunion du Cercle

patronal où on a fait le point sur la situation : cela grince toujours mais ça commence à craquer.

- C'est-à-dire ?

- C'est-à-dire que les grévistes se divisent, mon ami, et que le bon sens l'emporte. Vendredi soir, les ouvriers de la Fédération des apprêts et des laveurs, lors de leur assemblée plénière, ont posé une nouvelle exigence pour reprendre le travail, en réclamant que tous les travailleurs licenciés chez Lamboray et Duvivier soient repris. Je ne vous dis pas l'ambiance à la réunion de la Commission mixte le lendemain matin. Les patrons étaient furieux, mais pas seulement eux. Selon des rumeurs, les délégués syndicaux s'étaient réunis peu avant au sein de leur Comité de défense et plusieurs exigeaient de faire changer d'avis les laveurs. Vous imaginez la tête de Lelarge et de son adjoint, Duchesne ! Face à nos délégués, ils ont refait bloc, mais ils n'en menaient pas large. Ce diable d'homme de Roggeman a intelligemment plaidé, calmement comme toujours, pour que les patrons l'aident à éviter une dislocation de la Fédération ouvrière en soulignant qu'eux aussi y perdraient puisqu'on reviendrait dans ce cas à la situation d'avant le lock-out.

- Et cela a marché ?

- Tout à fait. Ce type est un fin négociateur, vraiment. Yvan Despa, qui représente les laveurs dans la délégation patronale, a promis à titre personnel, et les cinq autres patrons ont suivi, de rechercher du travail à bref délai pour les licenciés, en espérant que cette promesse suffise pour conclure les négociations [15]. Roggeman est reparti avec ça et avec un nouveau rabiot de deux jours pour arracher l'accord des laveurs – et de tous les autres bien sûr. Détail cocasse, au moment où ils sont sortis, il y avait une fameuse animation dans la rue du Gymnase. Ils ont cru qu'on venait déjà fermer la Maison du Peuple (vous savez que le tribunal a validé la mise en faillite ce matin en appel ?) mais non, on y distribuait des secours en nature, du riz, des petits pois et surtout 90 tonnes de pommes de terre qui tardaient à arriver [15] au point que les syndiqués se demandaient s'ils pourraient un jour échanger leurs bons pour patates contre quelque chose.

- Cela dit, Roggeman a joué le jeu, puisque *Le Travail* a publié le projet d'accord dès le samedi soir.

- Oui, mais en oubliant malencontreusement un petit paragraphe portant précisément sur la question du roulement [17]. Quelques lignes seulement qui disent que c'est le patron qui en cas de diminution de travail, établit ou non le roulement dans son personnel, ce qui veut dire que les patrons des lavoirs ne s'engagent nullement à le mettre en oeuvre chez eux alors que ceci a été la source du conflit.

- Fâcheux oubli de la part du *Travail*.

- Je ne vous le fais pas dire, surtout que les autres journaux ont publié le texte complet, eux. *Le Travail* a reconnu son erreur dans son numéro d'aujourd'hui, mais il ne reproduit pas pour autant le passage qui manquait, sous prétexte écrit-il que le texte pourrait encore devoir être corrigé demain lors de la nouvelle séance de négociation.

- C'est troublant…

- Tellement troublant qu'on n'a parlé que de cela ce dimanche et aujourd'hui dans certaines réunions syndicales paraît-il. Mais si c'était volontaire, cela a marché car ce matin, la réunion des laveurs a été longue et mouvementée mais elle s'est achevée par un vote en faveur de la reprise du travail. Un vote serré, 457 pour, 350 contre, mais une majorité nette quand même [18].

- Une majorité, Monsieur Bettonville, mais cela ne fait que 800 votants, or leur Fédération doit compter près de 1.500 affiliés d'après ce que me disent nos apprêteurs qui font partie de la même organisation que les laveurs. Cela veut dire que sur les 457 (sur 1.500 !) qui ont voté la reprise malgré le bout de texte sur le roulement, il n'y avait peut-être encore que la moitié venant des lavoirs.

- Bien vu, mon cher directeur, mais ça, c'est leur problème. Heureusement, les leaders socialistes bruxellois, Vandervelde et de Brouckère, ne jettent

plus d'huile sur le feu, et leur Malempré ne parvient pas à interpeller le gouvernement à la Chambre. Bref, s'il n'y a plus de rebondissements, on devrait signer l'accord demain.

- Touchons du bois, comme disent les artistes avant de monter sur les planches.

- Et comme doivent se dire les fous volants avant de monter dans leurs drôles de machines et d'en casser, du bois : vous avez lu qu'il y a six jours à Paris un certain Santos-Dumont est parvenu enfin à faire décoller un aéroplane européen, comme ces deux frères américains qui ont pris un brevet au printemps pour le même genre d'engin [19]? C'est la nouvelle folie, l'aviation, même Linon à Ensival songe à se lancer dans ce type de fabrication [20] mais il faudrait d'abord qu'on retrouve ici un climat social plus propice aux investissements, et ça, cela dépendra de la négociation de demain.

**Notes**

1 Devenue respectivement rue Jules Cerexhe et rue de Hodimont. Sur Hodimont, voir H. HANS, *Historique de la commune de Hodimont,* Verviers, 1928.

2 Devenue rue des Foxhalles après 1930.

3 Rue de la Grappe, n° 42, petit édifice en style néo-classique construit vers 1820.

4 Aujourd'hui appelée cour Magnée et classée comme ensemble architectural.

5 Cette église bâtie en 1886 abrite un orgue datant de 1747 qui, avec celui de St-Remacle, est un des 62 orgues classés de Wallonie.

6 Mon père lui-même fut, à l'âge de 25 ans et durant deux à trois ans (1950-1952), magasinier de filés chez Bettonville.

7 C. BAUWENS, *Le patrimoine industriel de la région verviétoise*, Dison, 1994, p. 39-43.

8 Voir reproduction dans P. BERTHOLET, *Verviers en gravures anciennes*, p. 98-99.

9 Les autres usines de Jules de Grand'Ry allaient de la rue Thier Mère-Dieu à la rue du Pont (dans le quartier de l'abattoir). Il en subsiste un seul bâtiment, en Thier Mère-Dieu : l'ancienne droguerie Debry (C. BAUWENS, *Patrimoine industriel*, p. 95).

10 Prosper Poswick (1803-1879) fut bourgmestre de Hodimont de 1837 à 1856 avant de se réinstaller à Limbourg d'où sa famille était originaire (A. ZUMKIR, *op. cit.*, tableau XVIII).

11 Lambert Bettonville (1794-1886), originaire de Maastricht et naturalisé en 1841, fut conseiller communal à Hodimont dès 1855 puis bourgmestre de 1861 à sa mort. Son fils et successeur Clément participa en 1916 à la fondation de l'école technique catholique Albert Ier (BECKERS et GARDIER, *op. cit.*, p. 48). Son petit-fils Alphonse (1882-1919), ingénieur textile, fut conseiller communal puis bourgmestre de Petit-Rechain de 1913 à sa mort (A. ZUMKIR, *op. cit.*, tableau XV bis). La famille Bettonville poursuivit son activité rue de la Chapelle jusque vers 1970.

12 C. BAUWENS, *Le patrimoine privé de la région verviétoise*, 1999, p. 61.

13 L'ancien hôtel de ville de Hodimont (photo dans J. MONAMI, *Verviers hier et aujourd'hui, op. cit.*, p. 91) fut détruit au milieu des années '80 en même temps que les extensions de l'usine de Thier postérieures à 1804.

14 Voir photo dans M. BEDEUR, *Verviers. Mémoire en images*, Bruxelles, Alan Sutton, 2001, p. 80. Cet édifice abrita ensuite l'Ecole de l'apprenti textile puis aujourd'hui l'Ecole d'infirmières de la ville de Verviers.

15 Récit de la réunion du samedi 27 octobre d'après *Le Courrier* du 28-10-1906. *Le Travail* du 29-10-1906 dément ce récit mais ne donne aucune autre information.

16 *Le Travail*, 26-10-1906 et *Le Courrier*, 28-10-1906.

17 Cet oubli est signalé dans *Le Travail* du 29-10-1906 et largement commenté, vu les interprétations qu'en firent certains, dans les n$^{os}$ des 30-10, 31-10 et 1-11, 3 et 4-11-1906.

18 *Le Courrier,* 29 et 30-10-1906.

19 Le 22 mai 1906, Oscar et Wilbur Wright avaient fait breveter l'aéroplane de leur invention. Le 23 octobre suivant, André Santos-Dumont réalisait à Paris le premier décollage autonome d'un « plus lourd que l'air ».

20 Louis Linon construisit un avion qu'il présenta au Salon de Bruxelles en 1910, mais ne persévéra pas dans cette voie. Voir M. BEDEUR, *Pionniers verviétois de l'automobile, op.cit.*, p. 115-118.



**Jean Malempré**
**(IEV)**

## 42

## Mardi 30 octobre à 10 heures, à la Franchimontoise

Pour la sixième fois depuis le 12 octobre, les délégués ouvriers ont poussé la lourde porte de « la Franchimontoise » et grimpé les escaliers menant aux locaux de la Société industrielle [1], juste en face de l'aile gauche de l'Athénée et de l'impasse menant à la Vesdre. Exploité par la société anonyme « L'Avenir », ce gros immeuble abrite depuis 1868 la salle d'entraînement de la société de gymnastique « La Franchimontoise » dont la rue du gymnase tire son nom, les bureaux de l'Association libérale, de la Société industrielle, du Cercle d'études commerciales et de la Fédération patronale textile ainsi qu'un café et une salle de spectacles au rez-de-chaussée [2]. Les délégués des syndicats ont fait le bilan des résultats des négociations entre eux, tôt le matin avant la réunion, et il leur semble à la fois qu'ils ont bien rempli leur mandat et qu'ils peuvent conclure sans crainte d'être désavoués comme certains, pourtant, le laissent entendre depuis la veille. A l'attention des six autres négociateurs autant que pour lui-même, Roggeman a récapitulé les choses en ces termes [3] :

« En signant la convention, nous n'allons pas outrepasser nos pouvoirs, car nous avons au contraire, dans notre mission, procédé avec une correction méticuleuse, ne faisant pas un pas en avant sans s'être mis d'accord avec les associations fédérées. Le Comité de défense avait, d'ailleurs, fait ratifier par toutes les associations le choix de ses délégués à la Commission mixte et ceux-ci n'ont agi qu'après avoir été mis en possession d'un mandat écrit et dûment signé par tous les présidents et secrétaires au nom de leurs groupes respectifs. Ce même mandat portait l'adhésion de tous les métiers à la nouvelle Fédération créée à la date du 1er octobre et l'acceptation éventuelle, pour une durée d'un an, d'un traité de conciliation entre la Fédération patronale et la Fédération générale ouvrière, pour le cas où l'accord s'établirait sur les conditions de la reprise du travail. Toutes les associations avaient donc accepté, et leurs signatures en font foi, de ne plus agir que par l'organe de la Fédération générale ».

« Ceci étant rappelé, mes amis, quelle était la mission du Comité de défense et comment l'a-t-il remplie ? Le Comité était chargé par les associations fédérées de repousser le règlement que les patrons avaient voulu imposer d'abord. Ensuite, il devait proposer la rentrée aux mêmes conditions et règlements qu'avant le lock-out. Aucune revendication n'était présentée. Les laveurs eux-mêmes avaient consenti à faire reporter l'examen de la question du roulement après la reprise du travail, qui devait être générale. Eh bien ! Oui ou non est-ce cela que nous avons obtenu, comme je vais le démontrer ? »

« D'abord, les patrons, qui avaient fait grève pour obtenir un règlement à leur façon, ont consenti à retirer ce règlement. Et de un. Ils ont accepté de réouvrir les ateliers aux conditions et règlements d'avant le lock-out. Et de deux. Seulement, les patrons ont exigé une déclaration sur la liberté de l'ouvrier de se livrer au travail qui lui convient et que cette déclaration soit respectée. Ceci concernait spécialement le tissage à deux métiers. L'Association des tisserands a accepté à condition que les patrons, de leur côté, s'engagent à respecter la liberté de celui qui ne veut pas tisser à deux métiers. Les patrons ont consenti cette réciprocité. C'est donc aussi avec l'accord de l'Association des tisserands que nous allons signer la convention ».

« Quant aux laveurs, on leur a fait savoir que, aussitôt le travail repris, la Fédération des ouvriers laveurs pourrait se mettre en rapport avec les maîtres de lavoirs pour l'étude et la mise en application du roulement. Les laveurs obtiennent donc aussi satisfaction, mais sous une autre forme. C'est ainsi du reste qu'en a jugé la Fédération des ouvriers des apprêts et laveurs de laine quand elle a émis un vote par 457 voix contre 350, nous donnant par là l'autorisation de signer la convention ».

« Les laveurs, me dit-on [4], prétendent aujourd'hui avoir été mis en minorité par les ouvriers apprêteurs. Mais ce n'est pas notre faute si les laveurs ont accepté d'entrer dans l'Association des Apprêts et s'ils en ont reconnu le règlement. Le Comité de défense n'a connu et ne pouvait connaître que les Fédérations constituées. Il a donc agi en tout avec la plus scrupuleuse correction, comme je viens de le démontrer ».

C'était convaincant, et les sept hommes s'étaient rendus quelque peu soulagés à la réunion de conciliation, y compris Nicolas Lelarge. Qui sait si, dans le camp d'en face, Desanfans ou un autre n'avait pas dû procéder au même exercice pour vaincre là aussi d'ultimes hésitations et les derniers scrupules chez certains ?

Les quatorze négociateurs prennent place. Du côté patronal, les trois acteurs principaux ont tous la quarantaine : Armand Simonis, 41 ans, Georges Peltzer, 45 ans, Louis Zurstrassen, 48 ans, « pèsent » à eux trois 3.000 emplois, près du cinquième de lock-outés de la région, près de la moitié de ceux de la ville. Au fil des cinq réunions précédentes, ils ont pu apprécier la ténacité et l'énergie du petit Disonais qui leur tient tête du haut de ses 34 ans. La relecture attentive du projet d'accord prend deux heures. Chaque phrase pèse de tout son sens, chaque mot compte [5].

L'heure est historique : pour la première fois en Belgique, une convention collective est conclue à l'échelle de tout un secteur industriel et de tout un bassin, négociée d'égal à égal entre une Fédération patronale et une Fédération syndicale rassemblant chacune la quasi totalité des acteurs du secteur, soit dix unions patronales et quelque cent cinquante entreprises d'un côté, huit organisations syndicales de métiers et quelque 15.000 travailleurs de l'autre. A ce titre, la déclaration de principes patiemment élaborée par les délégués ouvriers et patronaux du textile verviétois va avoir un grand retentissement et les premiers analystes des rapports sociaux en Belgique vont la considérer, très vite, comme l'annonciatrice de relations nouvelles entre le Capital et le Travail [6].

L'accord constitue, pour la première fois en Belgique pour un secteur industriel important, l'avènement du régime de la convention collective. Certes, par ce compromis, le patronat réaffirme son autorité exclusive dans les ateliers et se met à l'abri des grèves répétées mais il renonce aussi à imposer un nouveau code du travail et en échange, la Fédération syndicale obtient, elle, sa reconnaissance par les industriels, le droit pour ses militants d'exercer leur action, la création d'un organisme permanent de conciliation et la garantie d'un taux uniforme et stabilisé des salaires dans la région [7].

- Messieurs, intervient solennellement Desanfans au nom des membres de la délégation patronale [8], nous entrons dans l'ère du syndicalisme professionnel organisé pratiquement et nous allons, les premiers en Belgique, loyalement faire l'essai de ce système et voir ce qu'il peut donner. A quelque chose, malheur sera bon, disais-je au début du conflit, s'il sort de l'incident une sorte de codification locale des conditions du travail. Or, nous l'avons, ce code et nous avons surtout traduit en fait une formule de parlementarisme économique dominé par un comité de conciliation, avec cet avantage en plus qu'il n'est pas seulement destiné à résoudre des différends existants mais encore à les prévenir et à les empêcher de prendre corps. Sans doute, nous ne prétendons pas que l'idéal ait été atteint et que toute secousse sera épargnée à l'avenir. Il y a encore des turbulents, des éléments de désordre, mais nous croyons qu'un grand progrès est réalisé par la substitution du mode de la concertation préalable à celui de la discussion après déclenchement du conflit. Il ne reste plus qu'à souhaiter de voir la direction des fédérations confiées à des hommes capables de les orienter et de les maintenir dans la voie de justice et de pacification que nous venons de tracer.

Les négociateurs écoutent attentivement, pénétrés de l'importance de l'instant. L'orateur fait une pause pour soigner son effet, puis reprend à l'adresse des délégués syndicaux :

- A cet égard, le calme et la courtoisie réciproques dans les négociations heureusement terminées aujourd'hui, l'attitude absolument irréprochable de la population ouvrière pendant ces six semaines de conflit sont d'un bon augure en même temps que d'un salutaire exemple. Il y a lieu d'en féliciter les ouvriers et leurs délégués comme il est juste d'y reconnaître l'influence de la discipline et de l'éducation syndicalistes, dont j'aime à considérer les bons côtés avec autant de netteté que nous en combattons les défauts. Nous sommes persuadés, d'ailleurs, que les rapprochements fréquents entre patrons et ouvriers pour la discussion d'intérêts connexes sinon communs sont de nature à dissiper bien des préjugés, bien des méfiances et à faciliter singulièrement les rapports nécessaires entre les deux grands facteurs de la richesse industrielle. Ce n'est souvent que faute de se connaître qu'on ne sympathise pas. Aujourd'hui, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, mais la

reconnaissance des droits réciproques des patrons et des ouvriers et les deux parties peuvent s'applaudir du résultat obtenu.

Koenders signe le premier, suivi de Desanfans, puis par chacun des douze autres délégués. L'instant est solennel. On s'échange les exemplaires, sans doute se serre-t-on la main plus chaleureusement que lors des contacts antérieurs, évite-t-on de blesser l'adversaire en soulignant trop fort ses propres acquis, peut-être même plaisante-t-on – qui sait ? – pour masquer de part et d'autre le soulagement d'en avoir fini sans avoir trop cédé…

Il est midi. Sourire aux lèvres, les délégués ouvriers sortent et se dirigent vers la Maison du Peuple. Mais leur joie est de courte durée. A peine ont-ils fait quelques pas que deux militants du cercle anarchiste leur glissent dans les mains le tract qu'ils distribuent depuis ce matin en rue et dont le titre est sans équivoque [9] :

***Ouvriers, vous êtes trahis !***

*Vos meneurs ont capitulé. Vendus ou poltrons, ils ont sacrifié les intérêts de leur classe à de mesquines ambitions personnelles.*

*Vos patrons triomphent : vous êtes censés accepter en tout point leur arrogant ultimatum et leurs draconiennes conditions.*

*Ouvriers ! Cela ne sera pas !*
*Vous continuerez courageusement la lutte, sans vos chefs, et loin d'abandonner quoi que ce soit des avantages acquis, vous ne rentrerez à l'usine qu'avec l'assurance de pouvoir constamment améliorer votre situation.*

*Le lock-out, ce lâche attentat patronal, la défection de vos chefs, cette effrontée trahison, seront pour vous d'une grande valeur éducative, ils vous apprendront à faire vos affaires vous-mêmes.*

*Au nom des victimes que vous laisseriez sur le pavé, au nom de ceux qui se sont dévoués à votre organisation, au nom de tous ceux qui sont venus à votre secours, ouvriers ne cédez pas, luttez jusque la victoire finale !*

**Notes**

1 *Annuaire verviétois*, 1909.

2 Aujourd'hui détruit, ce bâtiment, appelé plus tard l'Elysée, abrita longtemps le siège du Parti libéral.

3 D'après un article paru en fait dans *Le Travail* des 3 et 4-11-1906.

4 D'après un article du *Travail* du 2-11-1906.

5 Voir annexe.

6 D'après Claude DESAMA in *Un jour, un siècle, op. cit.*, p. 142.

7 Analyse de Jean PUISSANT in *La Wallonie. Le pays et les hommes*, tome III, Bruxelles, 1976, p. 186.

8 En fait, je cite ici une partie du commentaire de l'accord paru dans *L'Union libérale*.

9 Reproduit uniquement dans *Le Courrier* du 31-10-1906.



**Face à l'Athénée, le siège de la Franchimontoise où eurent lieu les négociations (photo Albert Denis, collection Temps jadis)**

## 43

## Dimanche 4 novembre,
## à l'usine Hauzeur-Gérard

- En principe, ils devaient reprendre demain chez nous comme partout, mais cela grogne dans le peigné et je crains qu'on ne soit de la revue.

Louis Zurstrassen ne décolère pas depuis que Roggeman ne parvient pas à tenir ses troupes en mains. Bien sûr, on ne peut lui imputer ni les appels à la résistance des anarchistes – qui n'ont pas été propagés à grande échelle, car la police a eu vite fait mardi d'arrêter les deux distributeurs de tracts, de constater l'absence de nom d'éditeur, de saisir le stock restant et de coller aux anarchistes une amende dissuasive [1] – ni les manœuvres du *Courrier* qui s'efforce depuis le milieu de la semaine de dresser les syndiqués contre leurs délégués en accusant ceux-ci d'avoir trahi les laveurs [2], ce qui ne manque pas du culot de sa part ! Que dans leur zèle antisocialiste, les journalistes du quotidien d'Alfred Simonis en arrivent à exciter eux-mêmes les ouvriers au lieu de jouer l'apaisement comme l'a fait *L'Union libérale*, on aura tout vu, pense Zurstrassen…

Et le pire, c'est que cela marche. Ça ou autre chose d'ailleurs, peu importe pour le patron du peignage Hauzeur-Gérard, les faits sont là : l'annonce de l'accord provoque des remous tous azimuts depuis cinq jours et rue de Francomont [3], derrière la belle façade de l'usine construite par Charles Thirion [4] en 1872, l'inactivité risque encore de se prolonger alors que, maintenant, tout le monde a hâte que les affaires reprennent.

C'est depuis la mort du fondateur Laurent Hauzeur (époux de Catherine Gérard) en 1848 que la firme Hauzeur-Gérard, à l'arrière des établissements Houget, est gérée par des Zurstrassen : le beau-fils de Laurent Hauzeur d'abord, Victor Zurstrassen, époux de Françoise Hauzeur, son petit-fils Louis Zurstrassen ensuite. De l'autre côté de la rue, face à l'usine et perpendiculaire à celle-ci, s'étend le beau château [5] de Pierre Hauzeur de

Simony [6]. A près de 90 ans, ce dernier - qui vient de perdre son épouse – n'entend plus trop se préoccuper des affaires du textile mais il y reste quand même attentif, même si son neveu Louis y excelle fort bien, et que ses gamins, Louis et Edouard, à 14 et 13 ans, sont déjà prometteurs. L'avenir est assuré, a-t-il coutume de répéter.

- Mais pour le présent, mon oncle, rien n'est moins sûr. Mercredi, au Manège, la Fédération ouvrière du Cardé a tenu une assemblée en présence de 1.100 types. Les dirigeants ont été très mal accueillis, hués et sifflés, comme tous ceux qui ont plaidé pour la reprise du travail, et ils ont renvoyé la décision à chaque syndicat d'usine séparément. Quant aux laveurs, où c'était tout autant l'effervescence, ils ont distribué des tracts appelant les trieuses, les nettoyeuses et les préparеuses à ne pas reprendre le travail avant-hier, comme c'était convenu lors de la conclusion de l'accord pour que les usines soient en état de marche demain [7]. Heureusement que Duvivier et Lamboray ont alors annoncé qu'ils acceptaient de reprendre tous les ouvriers qu'ils avaient congédiés, cela a fait sauter le dernier obstacle de ce côté [8].

- Eh bien, ils grignotent peu à peu du terrain, vos Lelarge, Duchesne et consorts dirait-on, sous la conduite de ce gamin de Roggeman.

- Oui mais qu'est-ce qu'il déguste celui-là pour le moment. Il n'arrête pas de devoir se justifier dans les colonnes du *Travail*…

- Et il fait cela fort bien. J'ai parcouru tranquillement ses articles, que tes fils m'ont gentiment apportés et à les lire, mon cher Louis, on a vraiment l'impression que c'est vous qui avez petit à petit tout cédé. Attends, écoute ceci, c'était au lendemain de votre accord :

« Eh bien, la bataille a pris fin et il n'y a ni vainqueur ni vaincu, mais deux parties qui se reconnaissent de force égale et qui consentent à traiter de pair. Si l'on considère que ce résultat est obtenu, non pas, comme cela a pu peut-être déjà se remarquer, pour une corporation privilégiée, mais pour toutes les branches et ramifications de l'industrie textile, il faut reconnaître que Verviers vient de prendre victorieusement la tête du mouvement

syndical belge. Fini, désormais, le règne du bon plaisir ! Les tarifs et règlements auront force de loi pour tous ; il ne sera plus possible à quelque industriel douteux de se soustraire aux règles de l'équité et de menacer le salaire normal du grand nombre en exploitant la misère des plus mal lotis. Dans les plus petits ateliers, sans qu'il soit plus besoin pour cela de souffrir les privations et les déboires qu'entraîne avec elle la grève, l'ouvrier interviendra de droit, par l'organe de sa fédération, dans la détermination du prix, de la durée et de l'intensité de son travail ».

« Le véritable résultat, celui qu'il faut retenir, parce qu'il caractérise le mieux la portée de l'événement que nous commentons, c'est que, par la puissance de l'association, le travail vient de se libérer d'une sujétion terrible et décevante : la valeur de la main d'œuvre échappe aux industriels comme moyen de concurrence entre eux ; en d'autres termes il ne sera plus possible à aucun de faire intervenir le salaire comme élément concurrentiel dans le prix de revient. L'ouvrier, protégé par le pacte économique que viennent de conclure le Capital et le Travail, se sentira, dans n'importe quelle usine, en toute sécurité ; il aura l'entière assurance, qu'en aucune circonstance, son patron ne pourra plus, de son propre chef, porter atteinte à ses moyens de vivre. Le Travail vient de conquérir un Parlement à Verviers et les lois qui y seront décrétées seront applicables par tous et pour tous ». Voyez-vous ça ! Cela a de l'allure, non ? Mais il est bon prince pour les patrons, écoute la suite :

« Certes, les patrons ont obtenu, pour leur part, l'assurance de voir respecter l'autorité inhérente à toute direction responsable. Mais personne ne peut s'en plaindre car l'industrie locale, au nom même du bien-être des travailleurs, a des droits imprescriptibles a tous les ménagements qui doivent garantir sa vitalité ». Donc, Louis rien à craindre pour l'instant mais, *in cauda venenum*, Roggeman laisse percer le bout de l'oreille pour le futur : « Les temps ne sont pas venus encore où la classe ouvrière pourra prendre elle-même la direction de la production et de la répartition de ses fruits » [9].

- Ça, c'est la rhétorique socialiste pour calmer sa gauche, mon oncle, mais ces temps-là ne sont pas près de venir, rassurez-vous.

- Mais attends, au lendemain de la Toussaint, il n'a plus fait de rhétorique alors, ton Roggeman, en décodant tous les acquis que son fameux Comité de défense vous a peu à peu arraché selon lui. Je lis encore :

« D'abord il a fait écarter de la discussion le code que les patrons avaient voulu imposer aux ouvriers. Ensuite, il a fait accepter qu'il ne serait porté aucun changement aux règlements appliqués avant le lock-out, ni aux anciennes conditions de travail. Il s'est mis d'accord, en cela, avec toutes les associations par l'intermédiaire de leurs délégués. Il s'agissait de maintenir les situations acquises, sans plus, aucune revendication n'étant présentée à part celle des laveurs concernant le roulement. Les patrons ont accepté de rouvrir les ateliers aux anciennes conditions et ont reconnu la liberté syndicale ».

« Les patrons ont exigé une déclaration, visant le respect de la liberté des tisserands voulant travailler à deux métiers. Ceci ne concernait plus que l'Association des tisserands. Les délégués ouvriers n'ont pas accepté, et ont fait adopter une formule générale visant la liberté du travail, et liant aussi bien les patrons que les ouvriers ».

« Restait la question du roulement chez les laveurs. L'Association des ouvriers laveurs et apprêteurs avait consenti d'abord à renvoyer la question du roulement devant un comité de conciliation si on voulait lever le lock-out aux anciennes conditions pour tous. A la Commission mixte, les délégués se sont heurtés à une objection de principe, mais ont reçu l'assurance que les maîtres laveurs examineraient les moyens d'application de concert avec la Fédération des ouvriers laveurs et apprêteurs, dès la reprise du travail. Au fond, ce mode de procédure est plus pratique et plus favorable aux ouvriers ».

- On verra, cela dépendra des laveurs, mais je crains que Roggeman n'ait raison.

- Je poursuis encore : « Toutes les associations obtiennent donc satisfaction, puisqu'elles conservent tous les avantages acquis, et même de nouvelles

garanties qu'il n'y sera pas porté atteinte. Certains disent que la convention signée donne le droit au patron de renvoyer arbitrairement un ouvrier. Rien n'est plus fantaisiste. Moins que jamais, cela ne pourra se produire. Autrefois, quand un ouvrier se trouvait renvoyé injustement, il avait derrière lui son syndicat. Eh bien, aujourd'hui, il aura pour le défendre la Fédération ouvrière textile toute entière ! Il sera donc cent fois mieux protégé ! Le roulement est maintenu par l'usage dans les filatures ; il entrera forcément dans les lavoirs sous la pression des forces ouvrières coalisées dès qu'y sera faite la démonstration de sa possibilité. De victimes, il ne peut en être question. Le compromis a été signé par le Comité de Défense sur l'assurance formelle que personne ne serait sacrifié. Quant au traité de conciliation il ne diminue en rien la liberté d'action des syndicats, et il apporte à cette action plus de cohérence ».

- Cohérence, tu parles, ce n'est pas ce qu'on a perçu cette semaine !

- Allez, Louis, ne soyez pas mauvais perdant et écoutez la fin, puis je m'arrête, promis : « Avant le lock-out, le patron n'avait-il pas le droit de choisir son personnel et d'en fixer les attributions ? Est-ce que ce droit n'existe pas, même dans les coopératives ouvrières, pour le Conseil d'administration, c'est à dire le patron ? Est-ce que jamais, n'importe où, les syndicats ont obtenu le droit de choisir les ouvriers, même dans les puissantes trade-unions anglaises ou américaines ? Il serait risible de le prétendre. Certes, dans la pratique, lorsque les syndicats sont suffisamment forts, le patron est tenu, nécessairement, d'observer les règles de l'équité, d'accorder par exemple les avantages du grade à qui ils reviennent logiquement, de crainte de provoquer des conflits. Mais en sera-t-il autrement parce que la convention reconnais au patron le droit de choisir ses ouvriers ? Il est évident que la reconnaissance suppose que ce droit sera exercé de façon équitable. Mais les ouvriers auront derrière eux, désormais, toute la Fédération textile pour soutenir leurs légitimes griefs contre les abus possibles de l'autorité patronale ! ».

« Ici encore, donc, s'il y a un changement, il est tout en faveur des syndicats dont la puissance est renforcée de toute l'ampleur de l'action fédérative. Quant au patron, il perd, au contraire, toutes les facultés de pouvoir faire

de son droit un emploi abusif. Le même raisonnement peut se reproduire pour ce qui concerne le roulement. Le patron est libre de l'établir ou non, c'est son droit ; mais dans l'exercice de ce droit, il devra, comme par le passé, composer avec la force syndicale ouvrière. Plus celle-ci sera développée – et l'action fédérative va le décupler ! – moins le patron pourra agir à sa guise et devra tenir compte des légitimes prétentions de ses ouvriers. Les traités de conciliation ne sont et ne seront jamais que le mode de procédure » [10]. Voilà, Louis, j'arrête ici la lecture, mais à l'en croire, vous allez encore déguster, toi et tes amis, et du coup je ne m'explique pas ce qui te tracasse pour lundi. Ils auraient bien tort de ne pas reprendre dans ces conditions.

- Ecoutez, mon oncle, mon fils fera peut-être mieux que nous dans trente ans, mais vous ne le verrez pas, sauf votre respect, et moi non plus peut-être [11]. En attendant, ce sont ces messieurs du Peigné qui se rebiffent maintenant, à l'instigation du syndicat de l'Ile Adam, chez Garot. Leur fédération s'est réunie hier soir au théâtre des Nouveautés et ils ont adopté une attitude d'un corporatisme inouï. Tenez, puisque vous m'avez infligé du Roggeman à n'en plus finir, écoutez ceci, on est aux antipodes de ce que vous avez lu. Voilà le discours des gens de l'Ile Adam. Ce sera dans *Le Travail* de demain mais j'en ai déjà copie :

« Nous avons été mis sur le pavé, alors que notre corporation n'était aucunement intéressée dans le conflit existant. Nous jouissions de certains avantages qui nous étaient particuliers et nous possédions un avoir de 200.000 francs. Après sept semaines de lock-out, nous reprenons le travail absolument désavantagés par le contrat actuel. Nous avons mangé 100.000 francs, la moitié du capital que nous avons mis dix ans à accumuler, et il est permis aux patrons, en exécutant à la lettre le contrat de travail, de nous retirer nos privilèges antérieurs. Nous proposons, en conséquence, de ne reprendre le travail qu'après que nos patrons se seront engagés formellement à maintenir intégralement les situations acquises avant le lock-out par les différents Syndicats du Peigné »[12].

- En effet, là, le soufflé de la belle solidarité ouvrière retombe. Et alors ?

- Séance houleuse, les délégués critiqués qui tentent de défendre l'accord, Georges Olivier empêché de parler plus de dix minutes, le cirque habituel autrement dit, puis un vote serré, 517 contre 412 ou quelque chose d'approchant, pour décider de nous soumettre…

- A nous ?

- Oui, aux patrons du peigné et à eux seuls, une déclaration par laquelle on s'engagerait à respecter les us et coutumes en cours dans les fabriques de laine peignée en vigueur avant le lock-out [13]. On en est là. C'est hors de question bien sûr. Un accord est un accord. Georges Peltzer m'a appelé tout à l'heure : le cercle des filateurs se réunit demain pour aviser.

- Hélas, *n'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?*

- A demain, mon oncle, dormez-bien malgré tout.

**Notes**

1 *Le Courrier*, 31-10-1906.

2 *Idem*, 2 et 3-11-1906.

3 Aujourd'hui rue Fernand Houget.

4 En cours de classement extérieur depuis de longs mois, ce bâtiment exceptionnel abrite aujourd'hui en son rez-de-chaussée un magasin de tissus. Après avoir été reprise en 1964 par la société Woolcombers, l'entreprise Hauzeur-Gérard avait cessé ces activités en 1981.

5 Ce château est aujourd'hui disparu, et seule une partie du parc subsiste.

6 Pierre Hauzeur (1819-1909), époux de Blanche de Simony, donna à la ville les terrains sur lesquels Charles Thirion édifia en 1891 le nouvel hôpital. Quelques rares éléments de la construction initiale subsistent encore au cœur de l'actuel complexe hospitalier agrandi et rénové au fil des ans. Voir A. ZUMKIR, *op. cit.*, tableaux V (pour les Zurstrassen) et VI (pour les Hauzeur) et *Dictionnaire des patrons en Belgique, op. cit.*, p. 677 (pour les Zurstrassen).

7 *Le Courrier*, 1-11-1906 et 2 et 3-11-1906.

8 *Idem*, 5 et 6-6-1906.

9 *Le Travail*, 31-10 et 1-11-1906.

10 *Le Travail*, extraits d'articles parus les 2-11 et 3 et 4-11-1906.

11 Louis Zurstrassen fils (1892-1971) présida la Fédération patronale textile de 1934 à 1949 (et fut sénateur catholique de 1946 à 1961 avant de rallier le PLP).

12 *Le Travail*, 5-11-1906.

13 *Le Travail*, 6-11-1906 et *Le Courrier*, 7-11-1906.




**La Maison du Peuple, centre névralgique du POB et des syndicats pendant le lock-out (collection Temps jadis)**

## 44

## Mardi 6 novembre au soir, chez Debatisse

L'avènement du régime syndical à Verviers – suivant l'expression de Laurent Dechesne – se produit dans un drôle de climat. La Boulangerie coopérative et le magasin de la Maison du Peuple ont été fermés par les curateurs le samedi 3 en fin de journée , sous prétexte que les ventes, autorisées jusqu'à la fin du conflit social, ne rapportaient de toutes façons pas assez à la curatelle pour contribuer au paiement des dettes [1]. Demain matin, mercredi, le notaire Fléchet va procéder à la vente aux enchères des chevaux de la coopérative, devenus inutiles puisqu'il n'y a plus de pain à livrer ni de marchandises à transporter [2]. *Le Travail* s'abstient d'en informer ses lecteurs : sans doute le sont-ils de toutes façons car les rumeurs vont bon train.

Alors que l'on met déjà les chevaux en vente, le tribunal civil examine la validité de la saisie effectuée par le créancier hypothécaire Adolphe Rensonnet, pour obtenir remboursement de son hypothèque et paiement des intérêts. D'autres créanciers ordinaires de la Maison du Peuple, voulant éviter que l'immeuble et les machines soient le gage du seul Rensonnet, soutiennent que l'hypothèque serait nulle. Le curateur de la faillite, M[e] Fonsny, défend la même thèse. De son côté, Rensonnet dit avoir traité en 1884 avec le conseil d'administration, représentant légal de la coopérative. Son avocat, l'inévitable Maître Desenfans, souligne que dans tous les bilans de la coopérative, la créance Rensonnet a été inscrite comme créance hypothécaire privilégiée dont les intérêts ont toujours été payés sans aucune réclamation. Maître Fonsny a plaidé que le conseil d'administration de la coopérative n'avait pas la faculté de contracter un emprunt hypothécaire et que l'assemblée générale qui avait approuvé celui-ci était nulle, car irrégulièrement convoquée.

Les observateurs remarquent que toutes les sociétés importantes de la ville ayant contracté des emprunts ont des conflits au sujet de ces emprunts : l'Harmonie, l'Emulation, la Maison du Peuple. Mais seule cette dernière en paie le prix fort aujourd'hui, comme par hasard, et cela sous l'effet d'une action menée par l'avocat qui préside par ailleurs la Fédération patronale textile… L'affaire a été mise en délibéré [3].

Privées de locaux, les organisations syndicales trouvent refuge, comme au « bon vieux temps » des pionniers, dans les arrières-salles de café tenus par des militants dévoués. Le trésorier du Comité de défense, Alphonse Debatisse, est de ceux-là et c'est chez lui, place du Martyr, que se retrouvent désormais les leaders syndicaux, en butte à toutes sortes de critiques : le quotidien catholique, après les avoir accusés de trahison envers les laveurs – difficulté résorbée depuis – prétend maintenant qu'ils se sont empressés de faire revenir de Flandre les enfants placés à Gand, Alost et Anvers pour faire pression sur les lock-outés au moment de la reprise [4]. Toutes ces médisances à l'encontre du Comité de défense trouvent écho chez certains, à en croire *Le Travail* : « Il n'est pas une calomnie dont on n'ait tâché de salir nos militants les plus intègres. On les a accusé d'avoir vendu la cause du peuple au patronat. On a eu recours, en guise de preuves, à des insinuations odieuses, à des mensonges infâmes. Et, chose douloureuse, ces misérables propos ont trouvé du crédit dans la masse qui, hélas ! reste trop loin de l'effort pour le juger sainement. Ces ennemis des ouvriers ont eu recours à toutes les vilenies pour étayer leur œuvre destructive. Ils ont semé la méfiance dans les cœurs en chargeant le Comité de défense des mesquineries les moins avouables. Il n'est peut être pas un ouvrier qui n'ait été, au moins un instant, grâce à eux, rongé de doute » [5].

Quant à la reprise du travail, sur laquelle les délégués ouvriers s'étaient engagés, elle a débuté de manière pour le moins chaotique le vendredi 2, jour fixé pour la rentrée de certaines catégories de travailleurs chargés de remettre les outils en ordre de marche pour la reprise générale programmée le lundi 5. Une animation plus grande que de coutume avait régné en ville ce vendredi là dans la matinée : on croisait dans les rues des groupes d'ouvriers, le paquet de tartines sous le bras, qui se rendaient aux usines pour reprendre le travail ou en revenaient parce que le travail ne

pouvait être repris avant le lundi pour des raisons diverses. Le mouvement de reprise s'est manifesté dans quelques filatures de cardé, mais par contre dans d'autres établissements du même genre aucun ouvrier ne s'était présenté. Dans les lavoirs, l'attitude des ouvriers était partout la même : aucune rentrée, les laveurs se conformant à ce moment à leur décision, prise mercredi, de ne pas reprendre le travail. A Dison, on signalait très peu d'établissements où le travail avait repris ; il en était de même à Ensival. A Pepinster et à Juslenville en revanche, les travailleurs concernés étaient rentrés [6].

Hier lundi, 5 novembre, a eu lieu la reprise générale. Toutes les usines ont réouvert leurs portes, après quarante-sept journées de fermeture volontaire. Tisserands, façonniers et ourdisseurs, presseurs et décatisseurs, laveurs et apprêteurs, nettoyeuses et noueuses se sont tous présentés à la besogne comme convenu. Dans la laine cardée, tous les établissements ont également été activés, à part la fabrique Follet, à Pepinster, dont le patron a préféré se retirer de la Fédération textile afin de pouvoir agir à sa guise et ne pas reprendre une douzaine d'ouvriers, en conséquence de quoi personne ne s'est présenté à son usine par solidarité [7].

Un incident s'était également produit dans les apprêts. Il y avait grève en effet à la fabrique Voos, rue du Brou, avant la déclaration du lock-out [8]. Mais les ouvriers devaient reprendre la besogne chez Voos comme ailleurs. Or, le patron ne l'entendait pas ainsi. Il ne voulait reprendre ses ouvriers qu'individuellement et donc en laisser lui aussi quelques-uns dehors. Il se refusait à toute conciliation et avait même reçu très cavalièrement les délégués de la Fédération des Apprêts [9].

Incident encore, mais d'un tout autre genre, entre des tisserands à façon et Théodore Houben, le patron de la fabrique de courroies, rue de Verviers, à Dison. Celui-ci mettait depuis longtemps des métiers mécaniques à la disposition d'ouvriers tisserands libres dans certaines dépendances de son immeuble moyennant une redevance hebdomadaire de 6 francs et 80 centimes. Un régleur agissant pour le compte de Houben était chargé de veiller à la bonne marche de ces machines. Dans les 6,80 francs que le tisserand devait payer par semaine étaient compris la quote-part pour le

réglage, la lumière, la force motrice, le coût des cuirs de rechange et autres frais généraux. Or pendant les semaines du lock-out, ces métiers étaient eux aussi restés inactifs et n'avaient par conséquent rien usé. N'importe, Théodore Houben prétendait faire payer aux tisserands le montant de la redevance pour tout ce terme avant de les autoriser à regagner leur métier [10] !

Mais tout cela n'était que fort périphérique et somme toute secondaire en regard de la principale difficulté, posée par le refus des ouvriers du peigné de reprendre le travail sans avoir obtenu des assurances spécifiques pour leur corporation. Le lundi 5, aucune filature de peigné n'avait pu être réactivée ! Les ouvriers grévistes – on ne pouvait plus parler de lock-outés – étaient près de 3.600, soit presque le quart des travailleurs du textile dans l'agglomération : 2.500 sur Verviers, 760 sur Andrimont (à Renoupré essentiellement) et 320 sur Dison [11].

Le soir même, les dirigeants de la Fédération patronale textile s'étaient réunis à la demande du Cercle des filateurs et avaient décidé d'adresser à leurs homologues de la Fédération ouvrière un courrier leur rappelant leurs engagements et menaçant d'un nouveau lock-out général s'ils ne parvenaient pas de leur côté à faire respecter le traité de paix ainsi qu'ils avaient prétendu être à même de le faire. Les patrons soulignaient à juste titre que le bien-fondé même des conventions collectives était maintenant remis en cause par l'attitude du Peigné :

« Messieurs, la convention du 30 octobre, conclue entre la Fédération patronale et la Fédération ouvrière de l'industrie textile, a fixé les conditions de la reprise du travail dans tous les établissements. Cette convention a été conclue, acceptée et signée par les délégués de toutes les Fédérations ouvrières. Parmi les signataires se trouve la Fédération de la laine peignée, représentée par son président et son secrétaire-adjoint. La reprise générale du travail était fixée par la convention au lundi 5 novembre. Nous constatons que seuls les membres de cette Fédération n'ont pas respecté la parole donnée. Nous faisons appel à leur bonne foi. La violation criante de la convention est de nature à laisser croire qu'il ne sert à rien de discuter et de signer des conventions avec des mandataires attitrés

de syndicats. Si l'événement arrivait à transformer cette hypothèse en une conviction, on aboutirait fatalement à la suppression de toute convention collective, et il ne serait plus possible désormais de négocier avec des syndicats ouvriers ».

« Nous espérons encore que vous ferez comprendre à tous la nécessité d'exécuter les conventions arrêtées entre nous ; à défaut de quoi, nous serions obligés de constater que les engagements pris au nom de la Fédération ouvrière textile doivent être désormais réputés sans valeur. Comme toutes les Fédérations ouvrières sont, aux termes de votre déclaration du 12 octobre, définitivement et indissolublement unies, la faute d'un membre important de votre groupement doit retomber forcément sur le groupement entier, et nous serions obligés, en réponse à la grève générale des ouvriers du Peigné, et par esprit de solidarité au sein de notre propre Fédération, de décider la fermeture de toutes nos usines ! Nous attendons votre réponse pour mercredi à midi, et nous vous présentons, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués » [12].

Cette lettre avait croisé celle que le président et le secrétaire de la Fédération des ouvriers du peigné, Paul Tognon et Georges Olivier, s'étaient enfin décidé à adresser aux patrons membres du cercle des filateurs pour les avertir officiellement de la décision de leurs troupes de ne pas reprendre le travail. Sans désavouer leur base, le ton de la missive montrait que les deux dirigeants syndicaux n'en menaient pas large en demandant ainsi un nouveau geste de bienveillance à leurs interlocuteurs :

« Nous avons l'honneur de vous informer que les ouvriers du peignage réunis en séance plénière samedi 3 courant, n'ont pas ratifié le texte de la convention, et ont vivement critiqué notre délégué, M. Léon Lange, de l'avoir signée sans les avoir préalablement consultés ».

« Nous leur avons proposé en vain de solliciter de votre obligeance une réunion, où il vous serait demandé des explications sur les passages obscurs ainsi que sur les termes ambigus de la dite convention, et les garanties qu'ils réclament au sujet des usages établis. Par 517 voix contre 425, la reprise du travail, fixée au lundi 5 courant, a été rejetée ».

« Se trouvant dans une situation un peu privilégiée en ce qui concerne certains avantages résultant des bons rapports qui ont toujours existé entre nous, ils voudraient qu'il leur fût accordé une déclaration spéciale signée leur garantissant le statu quo dans toute l' acceptation du terme ».

« En conséquence, nous vous prions, Messieurs, d'examiner cette dernière proposition que nous sommes chargés de vous transmettre, avec votre bienveillance habituelle, et d'agréer les assurances de notre considération distinguée » [13].

Il aurait dû être évident que cette demande allait être sèchement rejetée par Georges Peltzer et Albert Drèze au nom du Cercle des Filateurs. Attablés chez Debatisse, Tognon et Olivier prenaient donc connaissance de la réponse patronale à laquelle ils pouvaient s'attendre :

« Votre attitude est faite pour nous étonner. Dès qu'une convention a été signée par votre délégué, M. Lange, en vertu d'un mandat régulier délivré, au nom de la Fédération de la laine peignée, par votre président et votre secrétaire-adjoint, MM. Tognon et Seel, il ne peut plus être question de la discuter. La bonne foi et le respect des signatures régulièrement données exigent que la convention soit exécutée dans les termes où elle a été conçue. Dès lors, les membres de votre Fédération auraient dû reprendre le travail le 5 novembre ».

« Il ne nous est pas possible d'envisager une autre solution sans diminuer par le fait même la force obligatoire de la convention de paix du 30 octobre. Si, en cours d'exécution, des difficultés venaient à surgir, les parties ont la faculté d'en saisir le Comité mixte de conciliation créé par la convention ».

« Nous espérons bien que vous accomplirez votre devoir en ne vous refusant pas plus longtemps à exécuter ce qui a été convenu et signé, sinon, la Fédération patronale se verra dans la nécessité de rouvrir le lock-out. Vous aurez alors à supporter la responsabilité de cette situation vis-à-vis de vos compagnons de travail des autres branches de l'industrie textile » [14].

Les « civilités empressées » qui concluaient cette fin de non-recevoir étaient sans doute de pure forme… Fort logiquement en raison de l'accord du 30 octobre, les patrons des filatures refusaient de reprendre un dialogue spécifique avec les syndicats de celle-ci et se retranchaient derrière le courrier du 5 novembre envoyé par la Fédération textile patronale à la Fédération ouvrière. L'accord avait été conclu au sommet, les difficultés de sa mise en œuvre devaient se discuter au sommet !

**Notes**

1 *Le Courrier,* 2 et 3-11-1906.

2 *Idem,* 7-11-1906.

3 *Idem*.

4 *Le Travail,* 7-11-1906.

5 *Idem*.

6 *Le Courrier,* 2 et 3-11-1906.

7 *Le Travail,* 5-11-1906.

8 Cette imposante usine avait été construite au milieu du XIX^e^ siècle à l'angle de la rue du Brou et de la rue du Canal (voir gravure dans P. BERTHOLET, *op.cit.,* p. 90-91) et y subsista un siècle environ avant d'être transformée en galerie commerciale (« galerie Voos »). Les bureaux de l'usine se trouvaient aux n^os^ 50 et 52 de la rue du Brou.

9 *Le Travail,* 6-11-1906.

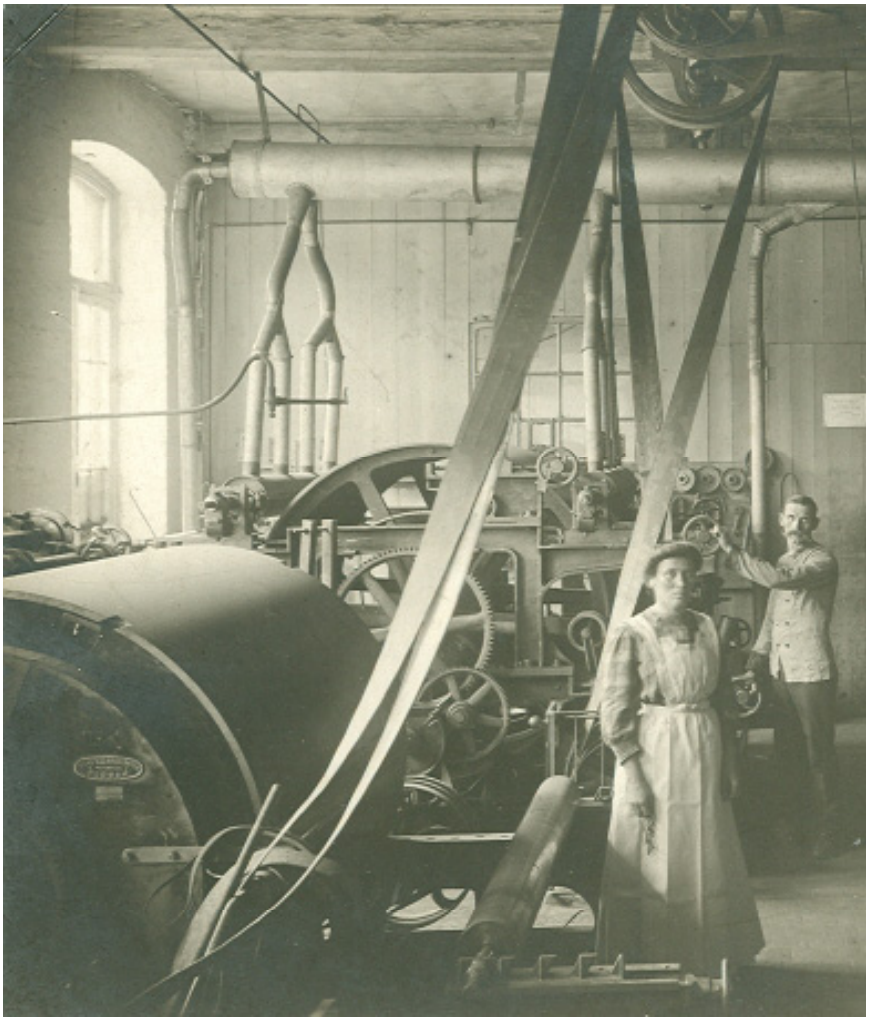
10 *Le Travail,* 9-11-1906.

11 Rapport de police du 6-11-1906 (Archives de la Sûreté publique de Liège, II^e^ partie, carton VIII, aux Archives de l'Etat à Liège).

12 *Le Travail,* 6-11-1906.

13 *Idem,* 8-11-1906.

14 *Idem*.



**La reprise du travail…**

## 45

## Jeudi 8 novembre,
## chez Lallemand

Le Comité de la Fédération textile ouvrière s'était réuni dès le mardi soir pour réagir au courrier patronal. Cette fois, Roggeman, Koenders et les autres étaient vraiment au pied du mur. Ou bien ils parvenaient à faire respecter leur signature par tous les affiliés, ou bien tous leurs efforts risquaient d'être réduits à néant. Lange, Tognon, Olivier partageaient ce point de vue. Un ordre du jour longuement argumenté avait été adopté à l'unanimité et les délégués du Peigné s'étaient engagé à le défendre le lendemain auprès des membres de leur Conseil fédéral. Il invitait fermement les travailleurs du peigné à reprendre le travail [1].

Le lendemain matin, des contacts discrets avaient permis d'obtenir des patrons qu'ils reportent leur ultimatum, fixé au mercredi midi, de trois jours, soit le vendredi 10. Pour ne pas exciter inutilement les esprits aussi longtemps que les travailleurs du peigné ne se seraient pas prononcés, Koenders et Roggeman avaient accepté de ne donner aucun détail dans *Le Travail* tant que la situation ne serait pas aplanie, si bien que c'est dans *Le Jour* que les observateurs attentifs pouvaient trouver à ce moment les informations les plus détaillées sur l'évolution réelle de la situation. Soucieux de la crédibilité de son journal, Roggeman avait tenu à s'en expliquer à ses lecteurs : « Voici ce qui se produit le plus souvent : on décide dans les réunions de ne rien livrer à la presse ce qui a été dit ou décidé ; le *Travail* sait tout, mais il est lié par la consigne, tandis qu'il se trouve toujours quelque membre indiscret pour communiquer à des confrères, qui, eux, ne sont aucunement tenus d'observer le silence, des choses parfois intéressantes qu'ils peuvent publier sans que cela leur en coûte, au contraire : ils passent pour être bien informés. Mais si le *Travail* s'en permettait autant, on l'accuserait tout bonnement d'avoir vendu et livré des secrets d'Etat…» [2].

Mercredi soir, le comité de la Fédération de la laine peignée s'était réuni au café de la veuve Gierkens, place Verte. Les responsables avaient convenu de consulter séparément les onze syndicats d'usines affiliés à la Fédération, en veillant à ce que chacun réunisse ses affiliés et leur fasse tous prendre part au vote… à l'exclusion des jeunes (les bâcleurs) et des femmes. Le comité du Peigné avait aussi averti que si l'ordre du jour de la Fédération ouvrière était rejeté au terme de cette consultation, il démissionnerait en bloc. On était ainsi arrivé au jeudi soir, veille de l'expiration de l'ultimatum patronal, et le Comité de la Fédération ouvrière, réuni à 20 heures trente chez Lallemand place du Martyr, attendait les résultats du scrutin.

La tension est perceptible. Le tenancier du café, Alexandre Lallemand, fils d'un des meneurs locaux de la première Internationale, a été élevé dans l'atmosphère agitée des réunions ouvrières qui se tenaient au cabaret de son père rue du Marteau trente ans plus tôt. Militant socialiste, il a conscience de l'importance du moment et de l'enjeu.

- Voilà, annonce d'emblée Tognon en entrant dans la salle, c'est gagné. Ont voté pour la reprise du travail, 724 ; contre : 314 ; abstentions : 47. Jean, tu peux le faire savoir dès demain à Desanfans, mais il serait mieux de fixer la reprise à lundi, une fois de plus, le temps que les esprits se calment à nouveau car on a quand même trente pour cent d'irréductibles.

- Finalement, intervient Duchesne, on aura eu moins de mal avec mes laveurs.

- Une chose est sûre, mes amis, déclare un Roggeman enfin soulagé, les événements que nous venons de subir nous ont montré tout ce qu'il reste à faire tant au point de vue de la solidité des bases de l'organisation, que de la discipline indispensable à son bon fonctionnement dès qu'elle acquiert l'envergure que Verviers lui a donnée ces dernières années. Ce n'est plus avec du sentiment et des déclamations théâtrales qu'il est possible de conduire de telles masses à des réalisations fructueuses. Si on ne veut pas sombrer un beau jour dans une formidable et lamentable défaite, il faut rester pratique, savoir faire le compte des possibilités et se garder de

vouloir jamais dépasser le but. J'insiste, pour cela, une discipline rigoureuse doit être librement acceptée par tous.

- Bien dit, Jean. Pondération, discipline, patience. Mais qu'est-ce qu'on répond à ceux qui nous accusent maintenant dans les assemblées d'accepter l'autorité patronale et de nous accommoder du capitalisme qu'on présentait hier comme exécrable ?

- Nous admettons l'autorité patronale, parfait. Mais il nous serait bien difficile de faire autrement, puisqu'elle existe et qu'il nous est impossible de la supprimer tout de go, n'en ayant pas les moyens. Il faut donc bien composer avec elle. N'empêche que nous continuons à trouver le régime capitaliste « exécrable » comme tu dis, et cela parce que nous avons mille et une raisons de le juger ainsi. Si nous avons conscience qu'il est impossible de transformer le monde, là, par un coup de force, il ne s'ensuit nullement que nous renoncions à préparer les voies vers une société meilleure, dans laquelle l'homme ne sera plus exploité par l'homme, où il règnera un peu plus de justice et de fraternité [3].

- Redis cela dans le journal, Jean, c'est fondamental. D'ailleurs, à propos du *Travail*, je tiens à ajouter que le Comité du peigné, tout à l'heure, après avoir décidé la reprise du boulot, a aussi voté à l'unanimité une motion de félicitations pour Gustave et toi, pour la façon dont le journal, grâce à vous deux, a admirablement servi la cause pendant le conflit. Tiens, en voilà le texte, publie le aussi. Après tout, ça compensera un peu tous les reproches dont les sots et les jaloux vous accablent.

- A propos de méchancetés, on a de quoi répondre à tous ceux qui nous accusent d'avoir mal géré les dépenses, intervient Debatisse. J'ai arrêté les comptes provisoirement, j'en ai fait une copie pour chacun de nous, que l'on pourra publier dans *Le Travail* quand vous l'estimerez utile [4]. Voilà le document, il se passe de commentaires puisque nous sommes même légèrement bénéficiaires, avec un reliquat d'environ 64.000 francs.

- Alphonse : si je lis bien, on a donc récolté près de 273.000 francs et Verviers a donné de ce total à peu près 46.000 francs seulement, en

additionnant vite les souscriptions, les collectes, les concerts, les ventes de toutes sortes, les ristournes, les subsides municipaux et les versements syndicaux ?

- C'est à peu près ça. Plus des huit dixièmes de nos recettes sont venues de l'extérieur.

- Comme quoi la solidarité a été indispensable. Dans ce total, d'où viennent les dons de l'étranger ? Tu en as le détail ?

- Je sais que le Danemark a versé 1.500 francs, la Suède 1.386, la Norvège 1.400 francs et l'Allemagne 10.600 marks [5], mais tout n'est pas repris dans les 2.357 francs que j'ai comptabilisés actuellement. En tous cas on est loin des sommes folles que la presse bourgeoise annonçait. Maintenant, à tout cela, il faut ajouter aussi les prêts que l'on nous a consentis, dont vous avez aussi le détail.

- Et on arrive à un total de recettes de 321.000 francs, Alphonse, si on additionne les 273.000 francs de dons et les 48.000 de prêts ?

- Tu as tout compris, Alexandre. Mais si tu observes le total des dépenses, qui s'élève à 257.000 francs, tu noteras qu'on a pu se permettre de rembourser les prêts sans tarder et qu'il nous reste même encore un reliquat de 64.000 comme je le disais.

- Donc, pour l'aide aux lock-outés, on a donc seulement dû dépenser 208.000 francs si je déduis le remboursement des prêts, c'est bien cela ?

- Tout à fait, mais nos lock-outés eux-mêmes ont dépensé infiniment plus que nos 208.000 francs d'aide pendant ces six semaines, certainement autour de un million à un million et demi si on considère que nos 15.000 chômeurs représentaient en moyenne par famille trois fois autant de bouches à nourrir, soit 45.000 personnes, pendant six semaines, ce qui fait, à raison de 75 centimes environ par repas, un total de 1.417.500 francs.

- Oh là, Alphonse tu vas vite !

- Attends, je continue : admettons, pour toute la durée du lock-out, un total de 4.000 enfants placés en dehors des familles, pendant 42 jours, cela représente 168.000 rations journalières d'enfant, qui, évaluées à soixante centimes, représentent une somme de 100.800 francs dont la dépense a été épargnée aux ouvriers. Si on la déduit des 1.417.500 francs, il reste 1.316.700 francs.

- Mais Alphonse, où veux-tu en venir ?

- Considérons, maintenant, les secours que nous avons distribués. Ils s'élèvent au total de 208.703 francs et encore, les familles ouvrières n'ont pas reçu la totalité de cette somme, car celle-ci comprend des dépenses de propagande, des frais de bureau, etc. Supposons néanmoins qu'on l'ait complètement dépensée en secours et déduisons-là, telle quelle, des 1.316.700 francs. Il reste une dépense de 1.107.997 francs : plus de un million de francs qui n'ont été couverts par aucune espèce d'assistance ! Il faut donc admettre que nos affiliés ont réussi à prélever, sur leurs économies, plus de un million de francs pour résister [6] !

- Chapeau, Alphonse, tu es bien parti pour devenir indéboulonnable comme trésorier.

- Grâce à l'aide de Veiders, les amis, à lui de reprendre le flambeau pour la suite.

- Toute autre chose, les amis, intervient Duchesne, puisqu'il faut se tourner vers l'avenir. En tant que secrétaire du Comité de défense, j'ai reçu à l'attention des syndicats, sans autre précision, une lettre du comité provisoire d'une nouvelle coopérative, « La Renaissance », qui est en train d'être mise en place pour relancer la coopération après la déconfiture de la Maison du Peuple. On y trouve Louis Klopfer, Da Via, Lejeune, Tiberghien, Baré qui en deviendrait le président…

- Tu noteras que tous sont affiliés au POB – Tiberghien vise un poste de conseiller communal l'année prochaine d'ailleurs – et ils ont aussi créé cet

été un groupe pour développer les œuvres du Parti, sous le nom des « Prévoyants » [7].

- A croire qu'ils avaient prévu la faillite de la Maison du Peuple. En tous cas, ils nous proposent de faire de la propagande coopérative au sein de nos syndicats, et leur but semble bien d'essayer de mobiliser tout le monde pour imbriquer beaucoup plus syndicat et coopération. C'est le seul moyen selon eux d'éviter d'être à nouveau à deux doigts d'un désastre comme cela vient d'être le cas. Ils envisagent de faire venir Anseele à l'Emulation, le 29, pour prôner ce rapprochement [8].

- N'allons pas trop vite pour nous embarquer là-dedans, consolidons d'abord la centralisation syndicale. Comme Fluche il y a trente ans, je reste sceptique sur les coopératives.

- A propos de Fluche, les amis, vous savez que Pirard lui a demandé de témoigner samedi en faveur de Xhayet, qui passe en Cour d'Assises à Mons pour délit de presse ?

- Jean-Louis Xhayet ?

- Oui, le mouleur, qui avait beaucoup milité chez nos amis métallurgistes avant de partir à Courcelles. Il est poursuivi avec Arthur Brenez, le fils du député socialiste de Mons, pour des articles antimilitaristes dans un journal anarchiste de Gilly, *L'Action directe* [9].

- Et nos « Iconoclastes », au fait ? On n'entend plus parler d'eux depuis huit jours, ce qui n'est pas plus mal d'ailleurs…

- Lambrette, l'imprimeur de la rue Neuve à Hodimont, ne veut plus se charger de leur jounal semblerait-il et Joseph Legrand se retrouve plutôt seul pour payer l'amende que leur a coûté la diffusion du tract de l'*Educateur.*

- C'était quand même une amende excessive pour un simple oubli de la mention du nom de l'éditeur, alors que ces gens-là, je parle des anarchistes, sont tout sauf des lâches.

- Et ce sont surtout des partisans acharnés de la neutralité syndicale, ajoute Roggeman, ce qui m'arrange bien. Mais leur silence momentané n'a pas que des mauvais côtés pour l'heure, car on a déjà assez à faire avec nos ennemis du *Courrier* pour devoir se préoccuper en plus de ces encombrants amis. Que Fluche s'en charge, il les a toujours eu à la bonne, lui. Allons, camarades syndiqués, on lève la séance. Rendez-vous demain même heure pour préparer le meeting de dimanche.

**Notes**

1 *Idem,* 9-11-1906.

2 *Idem,* 8-11-1906.

3 *Idem,* 9-11-1906.

4 *Le Travail,* 29-12-1906.

5 *Idem,* 12-11-1906.

6 C'est le raisonnement de L. DECHESNE, *op.cit.,* p. 314-315.

7 A. MUSICK et J.J. MESSIAEN, *op.cit.,* p. 33. Tiberghien fut élu conseiller communal en 1907.

8 *Le Travail,* 9-11-1906 et 1-12-1906. Sur « La Renaissance » voir J. DOHET, *op.cit.,* p. 97-101.

9 *Idem,* 12-11-1906. Jean-Louis Xhayet, né à Verviers en 1879, fut condamné à trois mois de prison et Arthur Brenez (1887-1961) à deux mois (Jan MOULAERT, *Le mouvement anarchiste en Belgique 1870-1914,* Ottignies, Quorum, 1996, p. 379).




**Avant le retour des lock-outés verviétois hébergés à Anvers**
**(collection Institut liégeois d'histoire sociale)**

## 46

## Dimanche 11 novembre,
## au Manège

Voilà dix jours que les trois à quatre mille enfants verviétois partis en exode rentrent progressivement dans la cité lainière. Leurs arrivées sont mises en scène avec autant de soin que ne le furent, trois semaines à un mois plus tôt, les départs vers les bassins liégeois, vers le Hainaut, vers les villes de Flandre, vers Bruxelles. Le premier retour est pour ceux de Gand, dès le jeudi 1er novembre, jour de Toussaint, avec une halte du train à Alost. Dans cette ville, le départ est d'ores et déjà fixé à ce moment au dimanche suivant et le jeudi soir, la section locale des Enfants du Peuple organise un concert d'adieu exclusivement en français. Le samedi, ce sont les Verviétois qui donnent à leur tour à la Maison du Peuple un concert de remerciements avec entrée gratuite aux amis flamands.

Le dimanche, une grande manifestation accompagne les enfants qui prennent le train à 10 heures, s'arrêtent à Bruxelles jusque 4 heures pour visiter la ville et arrivent à Verviers vers dix-neuf heures, en même temps qu'une première série d'enfants hébergés à Bruxelles. Ceux-ci avaient été réunis en début d'après-midi à la Maison du Peuple où, sur la terrasse, on les avait photographiés en groupe. En cortège, accompagnés de leurs parents adoptifs et de quelques militants, les enfants s'étaient rendus à la gare du Nord, vêtus de costumes neufs, et porteurs de jouets et bonbons, pour prendre place dans deux wagons spéciaux. Le moment du départ avait bien sûr donné lieu à des scènes attendrissantes. Les mères pleuraient. Les enfants agitaient des drapeaux rouges et chantaient l'Internationale. Les ouvrières bruxelloises avaient été l'objet de la part des voyageurs d'une manifestation spontanée : on les avait ovationnées. Les enfants avaient été reçus à la gare de Verviers par une délégation du Comité de défense. Ils s'étaient ensuite rendus à l'Emulation en même temps que les familles revenues d'Ath une demi-heure avant leur arrivée. Feller et Koenders avaient pris la parole devant une assemblée extrêmement nombreuse pour remercier les ouvriers d'Ath et de Bruxelles [1].

C'était la seconde manifestation du genre ce dimanche-là. En fin de matinée en effet, avait eu lieu le retour des enfants des ouvriers lock-outés hébergés à Anvers, que leurs parents adoptifs – ouvriers diamantaires pour la plupart – avaient tenu à accompagner. Ces derniers étaient sept à huit cents et le Comité de défense avait loué la salle du Manège pour la réception [2]. Sur la piste, on avait placé des chaises pour les enfants et une estrade avait été montée pour le Comité de défense. Les petits Verviétois devaient arriver vers 11 heures, et puisque le temps de l'apaisement était venu, Charles Vinche avait invité Honoré Lejeune à suivre la manifestation pour en rédiger un reportage détaillé.

« Dès 10 heures, écrivait Lejeune, la foule commence à affluer vers la gare ; les rues principales de la ville sont noires de monde. Le tramway ne se fraye que difficilement passage. Les divers syndicats, bannières en tête, commencent à arriver et se rendent à la gare où doit se former le cortège. A partir de 10 h., la distribution des tickets donnant accès aux quais est totalement suspendue. A l'intérieur de la gare se trouvent les membres du Comité de défense et les délégués des syndicats textiles. Enfin, à 11 h. 24, le premier train arrive. A son entrée en gare, on entend les petits et les grands qui chantent à tue-tête l'Internationale. Le train stoppe et les voyageurs descendent ».

« Les enfants sont accompagnés d'un grand nombre de leurs parents adoptifs ; nombreux sont les papas et mamans qui sont allés chercher leurs enfants. A la descente du train, ils sont reçus par le Comité de défense et les autres délégués, mais tout le monde est encore sur le quai que déjà un second train entre en gare. Arrivés à la sortie de la gare, les voyageurs sont accueillis par l'Internationale, jouée plusieurs fois par l'Harmonie des Travailleurs et chantée par tous les manifestants. Le cortège se met en marche : les jeunes Tambours et Clairons, l'Harmonie des Travailleurs, le Comité de défense, six étendards de divers syndicats précèdent 600 à 700 enfants accompagnés pour la plupart de leurs parents et de leurs parents adoptifs. Tous sont munis de paquets, de valises, contenant des vêtements, des friandises, même des jouets. Nombreux sont les gamins et les gamines habillés de neuf par les ouvriers anversois ».

« Ensuite, viennent le syndicat des métallurgistes anversois avec son drapeau, un second groupe d'enfants et de parents, cinq drapeaux et étendards de divers syndicats de diamantaires anversois, dont les membres sont arrivés en très grand nombre. Vient encore un nouveau contingent d'enfants, puis l'Aide fraternelle, précédée d'un fanion, des tambours et clairons avec drapeau, cinq drapeaux de divers syndicats de la laine peignée de la vallée de la Vesdre, le syndicat lainier Peltzer avec sa pancarte, deux syndicats de la laine cardée avec drapeaux, deux drapeaux rouges, le Syndicat des presseurs et décatisseurs et d'apprêts Iwan Simonis précédés de leur pancarte. Suit un groupe de tambours et clairons et, pour fermer le cortège, le Syndicat des corroyeurs avec sa bannière ».

« Les manifestants, au nombre de 5.000 environ, passent par les rues de la Station, Tranchée, pont du Chêne, rue Spintay, place du Martyr, pont aux Lions, place Verte, rues du Brou, de l'Harmonie, de la Concorde, Xhavée, Chapuis, Jardon et enfin s'engouffrent dans le Manège. Sur le parcours de la manifestation, des milliers de personnes se pressent et les accès du Manège ne sont déblayés que difficilement par la police. Ce défilé n'a rien de triste et il ne faudrait pas beaucoup d'efforts d'imagination pour qu'on se crût en présence d'un corps d'excursionnistes. On ne voit guère que des enfants mis comme des enfants de bourgeois, et beaucoup de participantes exhibent la soie et le chapeau à plumes ».

« Les locaux étant trop petits, il est décidé que les enfants, leurs parents et les diamantaires entreront les premiers ; les autres entreront jusqu'à concurrence du nombre de places. Soudain un grand bruit se produit : ce sont les enfants et leurs parents qui, ne trouvant plus place dans la piste, envahissent les loges. Toutes les places sont prises, le Manège est bondé et les délégués montés sur l'estrade vont prendre la parole, lorsque tout à coup un craquement de mauvais augure se fait entendre. C'est le centre de l'estrade qui, surchargé, s'effondre. Aussitôt tout le monde saute à terre, mais après vérification, les côtés étant assez solides pour supporter les orateurs, on s'y aventure de nouveau et tout se passe sans autre incident ».
Lejeune avait pu en rester là de son reportage pour *L'Union libérale,* le quotidien patronal ne poussant pas l'abnégation jusqu'à reproduire les discours de Koenders, Pirard et de Groeser, le secrétaire des diamantaires

anversois. Par contre, Feller avait dû bien sûr s'y coller. Après l'*Internationale* reprise en chœur et une ovation à Koenders, les Anversois s'étaient dispersés en ville pour dîner et y passer l'après-midi, leur train ne repartant qu'à 20 heures. Tant qu'à faire, Lejeune avait cru bon de ramener au bureau ses impressions prises sur le vif d'un Verviers envahi de touristes néerlandophones :

« Le supplément de population a donné un surcroît à l'animation dominicale de la ville et le soir surtout, vers 5 heures, l'appoint des étrangers s'y manifeste en groupes déambulant dans les principales artères. Si la loi sur le repos dominical et la consigne de ne rien acheter le dimanche après-midi n'y ont pas mis obstacle, beaucoup ont dû s'en retourner chargés de quelqu'échantillon des savoureuses spécialités verviétoises. Les vieux, les gens mûrs, car il est venu des couples d'âge rassis, se promènent à la papa , en désoeuvrés qui attendent l'heure du train, inspectant la ville et échangeant leurs impressions en des phrases placides et espacées où il est aisé de supposer que Verviers fait l'objet de maintes comparaisons. Les jeunes vont par groupes, esquissant par-ci par-là un refrain ou un pas de danse. Aux carrefours, des rencontres se produisent et des adieux se croisent où la raideur des intonations flamandes se marie à la note plus chantante du wallon et l'on se promet, sans doute, de se revoir au prochain lock-out… anversois » !

Dans le courant de la semaine, le retour d'enfants hébergés à Seraing, par un triste temps pluvieux qui semblait marquer la fin du long été indien en même temps que celle du lock-out, avait donné lieu au même type de manifestation à l'Emulation. Mais le grand beau temps était revenu le dimanche suivant, 11 novembre, veille de la rentrée du peigné et de la fin définitive du long conflit, pour le retour de six cents enfants rentrant ensemble en provenance de Huy, de Liège, de Seraing et de Bruxelles. Ce sera la dernière manifestation de masse du lock-out.

Le scénario du dimanche 4 se répète au détail près le 11 et dans un Manège comble, après Koenders, ce sont cette fois Maes, Gaspard et Tielmans qui haranguent la foule, avant de laisser à Fluche le soin de conclure par une de ses harangues improvisées dont le public perd parfois le fil mais où se

mêlent comme de coutume rappels historiques, arguments économiques, coups de gueule envers la droite et formules de gauche qui font mouche.

Les ouvriers de Verviers, rappelle Fluche, ont toujours secouru l'infortune. Pendant la guerre de 1870 ils vinrent en aide aux blessés, français ou allemands, après la chute de la Commune ils accueillirent les proscrits comme plus tard ils soutinrent toutes les grèves qui se produisirent dans le pays. Les ouvriers sont conscients de leur valeur comme de leur force ; c'est pourquoi ils n'ont pas voulu se courber à toutes les exigences patronales et reconnaître une autorité absolue. A l'acte brutal des patrons déclarant le lock-out on a répondu par l'exode des enfants et une organisation immédiate des secours. Chacun a fait son devoir avec la plus scrupuleuse exactitude. C'est grâce à l'entente qui n'a cessé de régner, que l'on a pu négocier une paix honorable.

Fluche trouve ensuite une de ces belles images dont il a le secret, avant de se laisser à nouveau emporter par sa fougue :

- Un pont a été jeté sur l'abîme, les deux parties s'y sont rencontrées pour rédiger les conditions du travail pour l'avenir. Demain, nous irons au travail avec la certitude de voir nos groupements respectés et considérés. On retournera à l'usine avec confiance. L'usine, c'est le creuset des idées, c'est là qu'on apprend à se connaître et à s'aimer, c'est là surtout qu'on pratique la solidarité. Plaignons ceux-là qui n'ont osé qu'user de la calomnie pour combattre notre œuvre, qui ont usé des moyens les plus bas, les plus vils pour atteindre ceux qui généreusement avaient mis leur cœur, leur temps, leur bourse au service de la cause ouvrière. Plaignons cette presse basse et méchante qui ne recule devant aucun procédé pour nuire à ceux qui ne pensent pas comme elle. Ils ont voulu violenter l'attention des passants mais on ne s'y arrête plus : on leur laisse leurs ordures pour compte. A vous camarades, de poursuivre malgré tout, de marcher unis vers le but que vous vous êtes donné. Complétez votre évolution : la force latente qui est en vous a pris conscience d'elle-même, soyez forts et fermes jusqu'au bout.

Avant l'*Internationale*, le chanteur Hubert Deprez interprète pour la première fois [5], en wallon, la chanson que vient de composer Lambert Léonard et qui fait, déjà, l'historique du lock-out qui s'achève.

Sortant de la salle une demie-heure plus tard, Fluche repère Armand Weber dans la foule qui se disperse. A un an près, ils ont le même âge et ces deux Verviétois d'exception se connaissent plus que de réputation.

- Vous ici, Monsieur Weber, vous m'étonnez.

- Je suis curieux de tout, Monsieur l'échevin, vous le savez, et les semaines qu'on vient de vivre entreront dans les annales de notre cité. Vous avez une fois de plus fort bien parlé de solidarité, aussi puis-je vous signaler qu'avec quelques personnalités sous la présidence de Madame Peltzer de Clermont, nous venons de fonder cette semaine une section locale de la Croix-Rouge et que cela pourrait être bien utile dans notre ville où de graves accidents industriels sont toujours à craindre ? Je recueille les cotisations annuelles de dix francs et tout un chacun peut suivre des cours d'ambulancier [6]. En voyant le monde qui s'entassait ici, je me disais d'ailleurs qu'il ne serait pas superflu d'un jour les encadrer ainsi.

- Pas trop vite, Monsieur Weber. J'ai dit qu'un pont avait été jeté sur l'abîme, mais de là à ce que Madame Peltzer m'invite à vider un pékèt chez elle, de l'eau coulera encore dans la Vesdre.

- Un café ou un thé, Monsieur l'échevin, c'est plus probable qu'un pékèt même si ce n'est peut-être pas pour demain en effet. Au fait, demain, plus de surprise ? Le Peigné rentre bien, sinon l'époux de Madame Peltzer sera encore de vilaine humeur ?

- Rassurez-vous, trois mois, ça suffit.

- Trois mois ?

- A quelques jours près, oui, souvenez-vous que la grève qui a tout déclenché a commencé le 16 août chez Lamboray. Trois mois pour changer le cours de l'Histoire !

- Allons, Monsieur l'échevin, vous n'êtes plus à la tribune. Il faut savoir prendre un peu de recul.

- Du recul ? Allez je vais être bon prince et faire plaisir au collectionneur impénitent que vous êtes. Tenez, prenez cet avis mortuaire, vous allez rire.

- Rire d'un décès ? Qui est mort ?

- Mais le lock-out, pardi. Lisez, c'est un faire-part bidon que des militants facétieux ont fait imprimer et qu'ils diffusent autour d'eux [7].

- Je le conserverai, Monsieur Fluche, comme un document pour la petite histoire locale ou la grande Histoire syndicale, au choix !

**Notes**

1 D'après *Le Travail* des 3 et 4-11-1906 et 5-11-1906.

2 Je reproduis ici les passages cités par L. DECHESNE (*op.cit.,* p.366-372) d'après les reportages de *L'Union libérale* et du *Travail.*

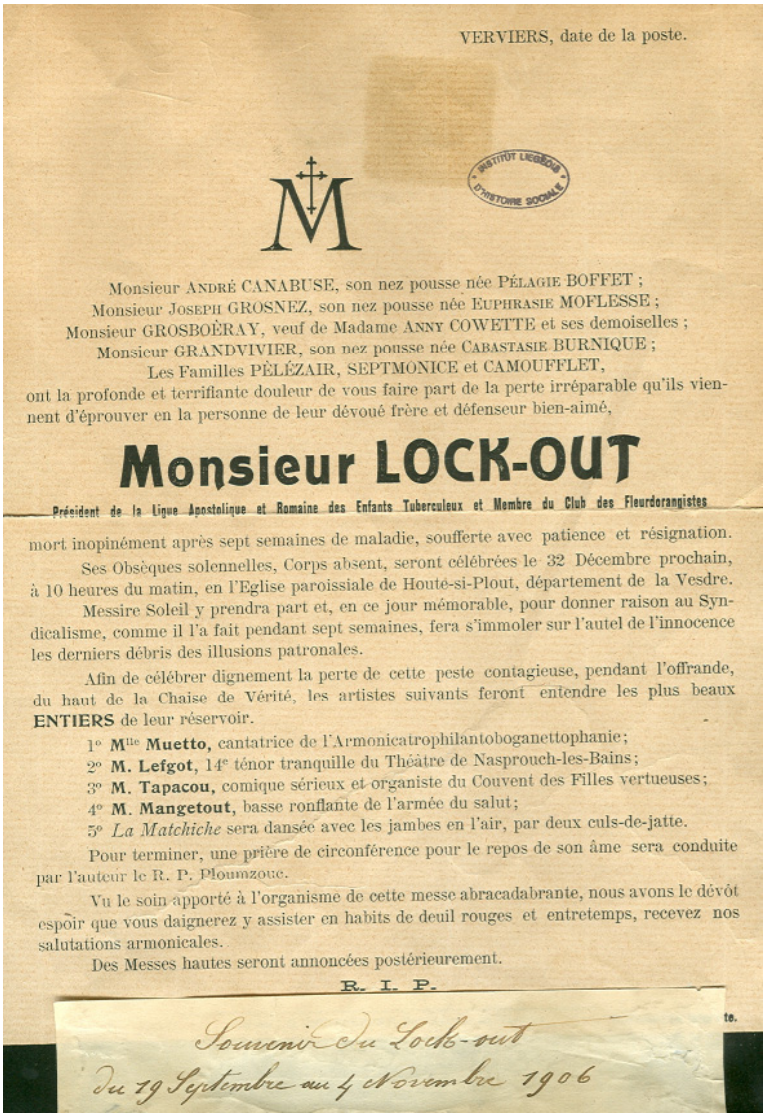
3 *Le Travail,* 12-11-1906.

4 *Le Courrier du Soir,* 7-11-1906.

5 J'invente ce détail. En fait la chanson date de cette époque mais sans autre précision. Elle est parue dans *Le Foyer populaire* de Bruxelles en 1909 et a été retrouvée et reproduite par Roger PINON dans « La chanson politique et historique en Wallonie. Le cas de la ville de Verviers » in *La vie wallonne,* t. LXV, 1991, p. 65-114.

6 Voir le n° spécial de *Temps jadis* paru en septembre 2006 sur le centenaire de la section verviétoise de la Croix-Rouge.

7 Document conservé à l'Institut liégeois d'histoire sociale dans les archives de la Fédération socialiste verviétoise.



VERVIERS, date de la poste.

INSTITUT LIÉGEOIS D'HISTOIRE SOCIALE

M

Monsieur ANDRÉ CANABUSE, son nez pousse née PÉLAGIE BOFFET ;
Monsieur JOSEPH GROSNEZ, son nez pousse née EUPHRASIE MOFLESSE ;
Monsieur GROSBOÉRAY, veuf de Madame ANNY COWETTE et ses demoiselles ;
Monsieur GRANDVIVIER, son nez pousse née CABASTASIE BURNIQUE ;
Les Familles PÈLÉZAIR, SEPTMONICE et CAMOUFFLET,

ont la profonde et terriflante douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur dévoué frère et défenseur bien-aimé,

# Monsieur LOCK-OUT

**Président de la Ligue Apostolique et Romaine des Enfants Tuberculeux et Membre du Club des Fleurdorangistes**

mort inopinément après sept semaines de maladie, soufferte avec patience et résignation.

Ses Obsèques solennelles, Corps absent, seront célébrées le 32 Décembre prochain, à 10 heures du matin, en l'Eglise paroissiale de Houté-si-Plout, département de la Vesdre.

Messire Soleil y prendra part et, en ce jour mémorable, pour donner raison au Syndicalisme, comme il l'a fait pendant sept semaines, fera s'immoler sur l'autel de l'innocence les derniers débris des illusions patronales.

Afin de célébrer dignement la perte de cette peste contagieuse, pendant l'offrande, du haut de la Chaise de Vérité, les artistes suivants feront entendre les plus beaux **ENTIERS** de leur réservoir.

1° M^lle **Muetto,** cantatrice de l'Armonicatrophilantoboganettophanie;
2° **M. Lefgot,** 14e ténor tranquille du Théâtre de Nasprouch-les-Bains;
3° **M. Tapacou,** comique sérieux et organiste du Couvent des Filles vertueuses;
4° **M. Mangetout,** basse ronflante de l'armée du salut;
5° *La Matchiche* sera dansée avec les jambes en l'air, par deux culs-de-jatte.

Pour terminer, une prière de circonférence pour le repos de son âme sera conduite par l'auteur le R. P. Ploumzouc.

Vu le soin apporté à l'organisme de cette messe abracadabrante, nous avons le dévôt espoir que vous daignerez y assister en habits de deuil rouges et entretemps, recevez nos salutations armonicales.

Des Messes hautes seront annoncées postérieurement.

R. I. P.

te.

Souvenir du Lock-out
Du 19 Septembre au 4 Novembre 1906

**Faire-part de décès du lock-out**
**(collection Institut liégeois d'histoire sociale)**

## 47

## Lundi 24 décembre après-midi, chaussée de Heusy

Pas encore de neige cette année, une fois de plus. Par contre, comme c'est le cas depuis onze ans maintenant, les Verviétois peuvent voir durant quelques jours le vieux Béthléem, cet ancestral théâtre miniature où des marionnettes animées par des enfants cachés sous les tables jouent les épisodes de la Nativité, contés – en wallon bien sûr – pas en récitant. Construit par Nicolas Villé en 1862, l'ensemble a été sauvé et restauré en 1890 à l'initiative de Jean-Simon Renier pour être présenté au théâtre des Nouveautés puis l'année suivante à l'Emulation. Après un nouveau sommeil dans les greniers de l'imprimeur Crouquet, il a été racheté en 1895 – toujours sous l'impulsion de Renier – par le Comité du patronage St-Joseph qui l'exploite chaque fin d'année, sous la direction de Robert Cardol, dans son local au coin de la rue du Centre et de la chaussée de Heusy, dans le bas de cette dernière [1].

Négociant, mais aussi collaborateur régulier du *Courrier du Soir* et animateur d'un mensuel littéraire de bon aloi (*Le Farfadet),* Cardol accueille chez lui les gamins qui devront donner vie aux petits personnages de bois et de chiffons pour les y préparer et chaque saison, malgré son côté désuet, le vieux Bethléem remporte encore son petit succès populaire. Pourtant, la concurrence des cinémas est fameusement rude depuis que les Nouveautés, le Manège et la Cascade en accueillent un chacun à toutes les périodes de fêtes. L'attrait de la nouveauté fait des ravages : même les dirigeants du Collège St-François-Xavier se sont hasardés à projeter des films cette année, le dimanche, mais cela n'a guère duré car les supérieurs ont estimé que le cinéma nuisait au recueillement [2].

Dans les rues, on commence à croiser de petits groupes d'enfants des quartiers populaires qui s'en vont *hêli*, sonnant aux portes et y chantant, dans l'attente d'un sou, un très bref couplet de circonstance [3]. En compagnie de sa femme et de leur petite fille, Jean Roggeman a pris le tram

tout à l'heure, jusqu'au Palais de Justice, pour montrer les marionnettes à l'enfant. Au pied de la chaussée, la petite famille a fait halte devant la ferme Haxhe [4] dont la basse-cour et le bétail, visibles depuis la porte-cochère, sont une attraction encore inédite pour la fillette. Au retour du cercle St-Joseph, où le directeur du *Travail* a senti quelques regards étonnés de la présence du meneur rouge dans ce saint local, la promenade se termine, avant le retour vers Dison, par une visite de courtoisie à Fluche, au n° 30, trois maisons plus haut que l'immeuble Bayard, cet élégant bâtiment du XVIII^e^ qui abrita, jadis, les réunions du Cabinet littéraire quand le coin n'était que champêtre [5].

Passant à proximité de la demeure du « vieux lion » un soir de Noël, Roggeman s'est fait un devoir de saluer son aîné qui est veuf depuis neuf ans et n'a pas d'enfant. Son neveu Armand, à 29 ans, lui donné le 1^er^ janvier dernier le premier de cinq petits-neveux – le nom de Fluche se perpétuera donc – mais le vieil échevin n'en reste pas moins seul pour l'instant, et il est bien amer depuis le matin.

- Ah Jean, ta visite me fait bien plaisir, et ta petite Marie me rappelle le sourire de ma Louise.

- Louise ? Je pensais que votre défunte épouse s'appelait Marie, elle aussi.

- Louise, c'était le nom de ma fille, qui n'a vécu qu'un mois, en '73.

- J'ignorais que vous aviez été papa.

- Deux fois, gaillard, mais le second, un beau gamin qu'on avait appelé Albert, n'a pas vécu six mois lui non plus. Ah, avoir perdu un enfant, et deux donc, c'est ce qu'il y a de plus terrible dans une vie. C'est le seul point commun que j'aie avec le Roi et qui puisse lui donner un côté humain à mes yeux, car pour le reste nos carrières parallèles sont vraiment des deux côtés de la barrière. Tu savais qu'on a commencé ensemble en '65, lui comme roi à Laeken, moi comme militant en Pré-Javais ? Allez, un petit pèkèt, on en a bien besoin un jour comme aujourd'hui.

- Vous avez l'air bien accablé. C'est la vente du magasin de la maison du Peuple, je suppose ? Cela doit être dur pour vous qui étiez à l'origine de la coopérative il y a vingt ans.

- Vingt-deux, Jean, vingt-deux. Les notaires, ces tristes vautours, ont vendu toutes les marchandises de la boutique aux enchères, lundi dernier, l'épicerie, les conserves, les cigares, les bouteilles, les aunages, tout. Sur place, dans le café. Et ce matin, c'était au tour du mobilier, des rayons, des comptoirs, des deux caisses enregistreuses même. Passé le Nouvel-An, ce sera la vente des bâtiments avec tout ce que le juge a considéré comme immeuble par destination, les machines, les outils, le mobilier du café et même les camions. Tu avais déjà vu des camions immeubles, toi [6] ?

- Allons, ne vous énervez pas, « la Renaissance » arrivera bien à remettre quelque chose sur pied.

- Ah, mais, je suis de la partie évidemment [7], avec le jeune Pirard – pas Linau, mais l'avocat – mon vieux pote Demoulin [8], le fils Lallemand [9] et mon cher ami Maquinay [10], entre autres. Une belle brochette. Et toi, cela se passe bien avec tes syndicats ?

- Nous venons de publier les statuts de la Fédération ouvrière de l'industrie textile verviétoise, sur lesquels on s'était accordé en plein lock-out, à la mi-octobre [11]. Quand ils les relisent, certains n'apprécient pas beaucoup qu'on y dise en toutes lettres qu'elle s'attachera à prévenir tout conflit qui pourrait nuire à la bonne marche de l'organisation et que donc la grève ne sera jamais autorisée qu'en tant que recours extrême. On a aussi veillé à ce que les conditions d'admission écartent les groupements qui pourraient naître à la faveur d'une grève et retomber immédiatement après dans le néant.

- Fort bien, mais comment ?

- L'entrée dans la Fédération requiert des groupes qu'ils s'affilient à leur fédération de syndicats d'atelier et qu'ils soient reconnus par celle-ci, qu'ils paient à la Fédération générale une cotisation chaque semaine de 15

centimes par homme et 10 centimes par femme ou adolescent, si bien que les syndicats « champignons » qui surgissaient jadis à la faveur d'une grève ne pourront plus jouir des avantages d'une fédération professionnelle. Ils seront tenus de faire partie de leur fédération de métier, ce qui équivaut à se soumettre aux décisions d'un groupement.

- Tu cherches vraiment à éliminer l'influence de l'individualisme verviétois, mais cela doit se traduire aussi dans l'organisation administrative de ta Fédération textile, sinon comme par le passé la décision d'une seule fédération de métier pourra encore entraîner le chômage de toutes les autres associations du textile par solidarité obligée.

- Des mesures ont été prises pour y remédier. Dans le Conseil fédéral, on a retenu deux délégués par association affiliée, jusqu'à concurrence de mille membres, et un délégué supplémentaire par cinq cents. Tous élisent un Comité exécutif composé de six membres dont deux peuvent être choisis sans devoir appartenir à l'industrie textile.

- Ça c'est pour toi et Koenders je suppose ?

- Exactement. Et j'ai obtenu aussi le poste de secrétaire correspondant, chargé de la rédaction de tous les courriers vers l'extérieur et de tous les articles de polémique au nom de la Fédération [3].

- C'est effectivement l'élément primordial pour l'orientation que prendra la Fédération.

- Bien vu. On a aussi prévu que les décisions seront toujours prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et seulement si les deux tiers des membres sont présents, afin d'éviter les votes serrés qu'on a connu jadis et les coups de force des minorités.

- Mais qu'est-ce qui peut bien embêter certains dans tout cela ?

- C'est dans l'article 8 des statuts, où on dit que « toute grève qui éclaterait sans l'assentiment du Conseil fédéral en dernier ressort ne sera ni reconnue moralement, ni soutenue financièrement ».

- Donc seules les associations ouvrières, par l'intermédiaire de leurs délégués, décideront de l'opportunité d'une grève et les grèves sauvages ne seront plus possibles puisque tout mouvement revendicatif isolé sera freiné par un organisme central ?

- Tout à fait, et je crois que c'est indispensable pour ne plus revivre le chaos de jadis. On a d'ailleurs expressément prévu à un autre article que le groupe qui jugerait bon de passer outre à une décision prise par le Conseil fédéral pourra être exclu de la Fédération. Donc plus question que la grève soit brandie sous la pression de quelques ouvriers, mais seulement en fonction de la délibération de tous les travailleurs du textile.

- Et bien, fameux changement. On ne va pas t'accuser de faire le jeu de la droite ?

- Mais non et d'ailleurs depuis la fin du lock-out, Lagardère dans le *Courrier* ne cesse d'inciter les chrétiens à nous quitter pour fonder des syndicats chrétiens, ce qui irrite d'ailleurs *L'Union libérale*, qui dit préférer, comme moi, des syndicats neutres [12].

- Et *quid* du côté des anarchistes ?

- Alors là, c'est la rupture. J'ai appris que le 11 novembre dernier, pendant que Koenders et vous parliez au Manège, les animateurs des « Iconoclastes », Legrand [13] et Vitrier [14], créaient un syndicat libertaire avec Franz Vanberg aidé de Poncelet pour secrétaires, Jules Chalon assisté d'Iwan Moureau pour trésoriers, Courtois comme percepteur. Il n'y a pas de président bien sûr. Ni les jaunes, ni les contremaîtres ne peuvent en faire partie, et le nom et la devise sont à eux seuls tout un programme : « Plus d'autorité » et « Notre ennemi, c'est notre maître » [15].

- Ah, ils ont toujours eu le sens de la formule. De mon temps, Piette et Malempré – oui, Toussaint, le frère de notre député ! – écrivaient dans le *Cri du Peuple* qu'ils ne voulaient pas changer la société, mais la détruire [16]. On est loin du compte, mais cela avait de la gueule. Tiens ton Legrand, j'ai appris pendant le lock-out qu'il était aussi chansonnier, en l'entendant chanter une de ses compositions à l'issue d'un meeting à Liège où je prenais la parole avec Fuss-Amoré [17], un autre partisan du syndicalisme révolutionnaire …

- Mais tous les articles des statuts de leur syndicat révolutionnaire sont à l'inverse de ce que nous prônons ! Ils interdisent par exemple à une délégation de négocier au nom du syndicat ! Seule l'assemblée générale de tous les membres peut s'exprimer, et encore uniquement après des votes par correspondance pour éviter, disent-ils, toutes manipulation de la part des responsables syndicaux.

- C'est intenable, bien sûr mais ils sont peut-être lucides, eux, sur les effets anesthésiants de la centralisation que tu prônes tellement, Jean, tout comme lorsqu'ils dénoncent l'inutilité du parlementarisme (j'ai toujours été de leur avis) ou quand ils veulent interdire le cumul de responsabilités syndicales et de mandats politiques. Je les approuve, tu sais, sur ce plan. Même au sein du Parti, je n'admets pas qu'on concentre dans les mêmes mains le mandat de gérer une ville et celui de siéger au Parlement, avec les revenus qui vont de pair par dessus le marché, comme si on n'avait pas assez de militants de valeur pour partager les responsabilités et comme si on ne volait pas l'argent de tous quand on se fait payer pour n'exercer qu'à moitié – et encore ! – un mandat public ! Si on n'y mets pas le holà, les petits universitaires qui commencent à pulluler dans le Parti seront tous un jour à la fois député voire Ministre, comme Millerand [18], échevin ou bourgmestre, président de coopérative ou dirigeant syndical et j'en passe, tout en trouvant encore le temps d'exercer à titre privé leur boulot d'avocat, et en considérant ces cumuls comme normal. Alors, les plus sains de nos militants s'en iront ailleurs ou se contenteront de cotiser par fidélité mais en n'en pensant pas moins…

- Arrêtez, voyons, vous êtes bien trop pessimiste. Et puis Pirard par exemple, continue à défendre des anarchistes, comme ce malheureux Xhayet à Mons il y a trois semaines, vous étiez là.

- Heureusement, que j'étais là. Je ne vais pas rejeter ces braves gens parce qu'eux ne s'affilient pas au POB ! Jadis, j'ai moi-même longtemps hésité à franchir ce pas, tu sais. Mais Pirard, lui, est payé désormais pour se consacrer à temps plein à la défense des intérêts de la classe ouvrière au Palais de la Nation et pas à des cas particuliers au Palais de Justice. Qu'il s'en tienne donc à cela, c'est pour cette mission qu'on l'a élu. Crois-tu que Malempré, lui, retourne tisser à l'usine pour arrondir ses fins de mois ?

- Mais Malempré est aussi échevin à Ensival…

- Et bien, ce n'est pas sain. Et si Malempré n'est pas un bon exemple, prenons Gierkens, lui aussi était tisserand et quand il a perdu son mandat de député, il a ouvert un café comme moi. Et puis quoi, si ces Messieurs les députés ne gagnent pas assez bien leur vie, qu'ils se votent des augmentations, peu m'importe, mais qu'après ils assument sans réserve ce pour quoi on les paie, comme je le fais dans mon échevinat. La meilleure façon de résister à la tentation, c'est de marcher comme je le fais : un homme, un mandat, qu'il soit politique, syndical, coopératif, administratif, ou autre…

- Mais les Peltzer, Simonis et consorts ?

- Depuis quand ne devrait-on plus, nous, tenter de faire de la politique autrement ? Ah, je voudrais bien voir où nous en serons dans cent ans, si jamais ce que je crains se confirme. Tant qu'à faire, Jean, plus tard, nos députés pourraient aussi manœuvrer pour refiler leurs mandats à leurs rejetons, non ? Comme les Peltzer et Simonis, précisément, transmettent leurs usines, mais ils les ont créées de leurs mains et ils en assument les risques, eux. La boucle serait bouclée. Ce sont les descendants de Léopold qui pourraient alors bien rire dans leur barbe devant nos grands discours réformateurs, s'ils sont encore là et si on fait encore des discours bien sûr, mais pour ça, je ne me tracasse pas, cela marchera toujours.

- Vous êtes bien placé pour le savoir, cela ne vous a pas trop mal réussi non plus, les discours.

- J'étais bien placé aussi pour le savoir il y a quarante ans, avec les mêmes discours, quand il n'y avait rien d'autre à gagner alors que des jours de prison, des interdits professionnels, l'hostilité des curés et les moqueries des logeards. Aujourd'hui, ça me rapporte un mandat, la belle affaire, on me le rappelle assez, surtout ceux qui voudraient bien m'y succéder. Ah, Jean, si tu savais comme je les enverrais bien dinguer, eux et leur foutu mandat, si je pouvais…

- Monsieur Fluche, intervient l'épouse de Roggeman, calmez-vous, il ne sert à rien de vous mettre dans un tel état, ce soir en plus, et vous devriez cesser de vous resservir encore une petite goutte. Tenez, portez Marie un moment, vous l'avez réveillée avec vos éclats de voix.

- Vous avez raison, chère petite Madame, mais je me suis toujours indigné de tout, et je suis trop vieux pour changer, en supposant même que je veuille changer. Rien ne m'indiffère. Voyez en Russie, ce Trotski, et une quinzaine d'autres avec lui, condamné à la déportation perpétuelle en Sibérie. Ce Dreyfus en France, qui a passé des années au bagne avant d'être reconnu innocent. Tous ces pauvres noirs du Congo qu'on va désormais exploiter en votre nom à vous et moi, Madame, puisque maintenant le Parlement envisage d'en faire une colonie belge si notre Léopold n'en exige pas trop de millions. Vous avez suivi la conférence de Janson à l'Emulation sur ce sujet il y a deux semaines [19], Jean ?

- Non, mais reparlons de choses positives voulez-vous. Vous vous souvenez de l'exode des enfants ? On fait des émules jusqu'en Bretagne ! Un syndicaliste de Rennes qui a exactement mon âge, Charles Bougot, en a eu vent et il a pris l'initiative d'organiser la même chose pour aider les six mille ouvriers de la chaussure lock-outés à Fougères, près de St-Malo [20]. C'est courageux, car les syndicalistes n'ont vraiment pas la tâche facile en France avec ce briseur de grèves de Clémenceau, qui a bien oublié ses convictions de jadis depuis qu'il est arrivé au pouvoir il y a trois mois [21]. Et

plus près de nous, les mineurs en grève du charbonnage du Hasard, à Cheratte, nous prennent aussi en exemple [22].

- Au fait, Jean, le lock-out nous a donné l'occasion la semaine dernière d'un nouvel incident au Conseil communal. Pour faire enrager Mullendorff, et puis par principe aussi, nous nous sommes opposés à propos d'un poste du budget concernant l'entretien de 25 gendarmes qui ont été casernés au Manège pendant la durée du lock-out. C'est Keschtgès qui est monté à l'assaut, en disant que si le gouvernement avait jugé bon d'envoyer à Verviers des gendarmes dont la présence ne rimait à rien, c'était à lui à payer la note et non à la ville. Quant à moi, j'ai encore réussi à faire sortir ce brave Albert Duesberg de ses gonds, comme chaque fois.

- Vous vous amusez beaucoup, dirait-on, au Conseil.

- Ce serait d'un barbant sans ce genre d'incidents. Tu verras, si tu acceptes de siéger à Dison…

- Vous me faites hésiter…

- Ne revenons pas là dessus, à chacun de mener sa barque. Moi j'ai fait ce que j'ai pu. Aïe, voilà que ta Marie s'en prend à mes moustaches maintenant. Ces gamines ne respectent décidément plus rien…

- Elle vous trouve peut être trop sévère vis-à-vis de moi, tout simplement. N'oublions quand même pas ce que nous avons réussi cet automne. Je suis sûr que les historiens futurs salueront nos résultats autant que vos conquêtes de jadis.

- Ne sois jamais sûr de rien, Jean…

Là-dessus, fatigué, le vieux militant s'était peu à peu endormi, la chaleur de son fauteuil jumelée aux arômes du pékèt ayant pris le dessus sur ses ardeurs militantes. A la Maison du Peuple, alors qu'une première neige commençait enfin à tomber au travers des noires fumées, les acquéreurs du matin chargeaient leurs lots. Difficile de croire que dans ces rayons et ces

comptoirs démantelés avait résidé pour certains la promesse d'un monde meilleur…

**Notes**

1 *Temps jadis,* n° 51, septembre 1996. Le Bethléem fut présenté là de 1895 à 1907.

2 M. BEDEUR et P. ZAGAGLIA, *op.cit.,* p. 33.

3 *Temps jadis,* n° 52, décembre 1996.

4 Démolie en 1964, cette ferme jouxtait la maison Bayard.

5 Classée comme monument, la maison Bayard vient d'être remarquablement restaurée.

6 *Le Courrier du Soir*, 19-11, 21-11, 9-12 et 24-12-1906.

7 *Le Travail*, 1 et 2-12-1906.

8 Joseph Demoulin (1850-1907), ancien de l'Internationale, remplaça Henri Angenot comme conseiller communal et fut remplacé à sa mort par Henri Tiberghien.

9 Alexandre Lallemand, fils du militant de la Première Internationale Bernard Lallemand, fut conseiller communal socialiste de 1900 à 1903 et réélu en 1907.

10 Henri Maquinay (1864-1928), avocat, animateur de la démocratie chrétienne à Verviers de 1890 à 1895, rejoignit le POB et fut élu conseiller communal socialiste en 1907.

11 Statuts de la Fédération ouvrière de l'industrie textile verviétoise, analysés par R. BONAVENTURE, op.cit., p. 168-173.

12 *Le Courrier du Soir*, 8-12-1906 (entre autres) ; *L'Union libérale*, 7-1-1907 (idem).

13 Joseph Legrand, rattacheur du cardé, était fort connu dans les milieux syndicaux. Il devint colporteur en 1914, en Ardenne, versa dans le spiritisme et aurait fini ses jours à l'asile de Lierneux (*Le Travail*, 27-4-1950).

14 Alfred Vitrier, rattacheur, aurait contracté un mariage blanc avec une révolutionnaire russe pour lui permettre de rester en Belgique (*Le Travail*, 27-4-1950).

15 Sur ce syndicat et le groupe des « Iconoclastes », voir *Le Travail*, 27-4-1950.

16 *Le Cri du Peuple*, 7-7-1878.

17 Henri Fuss-Amoré (1882-1964), neveu de Paul Janson, militant anarchiste avant 1914, fut plus tard secrétaire général du Ministère du Travail.

18 Alexandre Millerand (1859-1943) fut le premier socialiste français à entrer dans un gouvernement, en 1899.

19 *Le Travail*, 10-12-1906.

20 *Le Travail*, 5-12-1906 et H. MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier.*

21 Georges Clémenceau (1841-1929) devint premier Ministre de France le 23 octobre 1906.

22 *Le Travail*, 18-12-1906.

23 *Idem*.

## EPILOGUE EN DEUX TEMPS

### 48

### Samedi 14 septembre 1907 à 20 heures, grande salle de l'Harmonie

Cela fait un peu plus de septante ans que la Société d'Harmonie, qui regroupe depuis 1829 l'élite de la bonne société verviétoise, dispose du superbe bâtiment néo-classique qu'elle a fait construire en 1835 sous l'impulsion de son président de l'époque, Edouard Biolley. Forte de plus de mille membres et présidée depuis cinq ans par Léon Lobet (qui a succédé à ce poste à Edouard Peltzer de Clermont), la Société – qui s'est muée en société anonyme pour ses 75 ans, en 1904 – a accueilli en trois quart de siècle les plus grands concertistes depuis Henri Vieuxtemps. Sa luxueuse salle des fêtes, pièce maîtresse de l'édifice, a abrité aussi les plus somptueux banquets offerts aux hôtes illustres de la ville – dont les souverains belges à plusieurs reprises. Les trois lustres majestueux, le plafond en anse de panier décoré de motifs floraux et antiques, les pilastres moulurés et ornés d'or sur fond crème forment un brillant décor pour les manifestations de prestige. Personne ne se souvient alors que toute cette magnificence trompeuse repose sur une ossature constituée de vulgaires colonnes de bois entourées de pierre ou masquées par des maçonneries de pacotille : l'illusion est parfaite [1] !

Le superbe kiosque orientalisant dessiné en 1854 par Adolphe Thirion, le père de Charles, a été rehaussé en 1906 dans le cadre d'un remodelage complet du parc à l'arrière du bâtiment rendu nécessaire par la construction de la nouvelle rue de la Concorde trois ans plus tôt, qui avait amputé la propriété de la Société [2]. Une propriété *très* privée : comme le bâtiment, le parc, n'est accessible qu'aux membres, qui en assurent bien sûr l'entretien et l'animation sur leurs seuls deniers [3]. Les soirs de concert sur le kiosque, il y a foule le long des grilles de la rue de la Concorde pour

écouter les musiciens, même lorsque le temps est trop frais pour que les membres du cercle, eux, se montrent autour du kiosque. Les grilles de l'Harmonie, tout un symbole des inégalités entre classes sociales, que Maurice Pirenne a bien reflétées dans un de ses tableaux… Avec les années et les tensions sociales des derniers mois, on craint des incidents, au point que la Société commence à songer à l'organisation de concerts payants accessibles à tous dans le parc [4].

Ce soir, dans la grande salle, un banquet réunit une belle brochette de patrons du secteur de la construction mécanique locale, plusieurs ingénieurs textiles ou mécaniciens et huit membres de la Légation de Chine à Bruxelles, tous invités par un autre Chinois, Loh Tcheng, qui a revêtu le costume national traditionnel pour la circonstance – robe de soie et longue tresse dans le dos. Honoré Lejeune, le reporter de *L'Union libérale,* a obtenu de pouvoir rencontrer ce monsieur Tchang pour son journal, ce dont il n'est pas peu fier [5]. Pour l'heure, debout à une fenêtre, le Chinois semble discuter du kiosque avec Fernand Houget [6].

- Je vous assure, cher Monsieur Houget, avoir vu exactement le même édifice, au moindre détail près si ce n'est qu'il était peint en vert, au Jardin botanique de Bruges lorsque j'ai fait une excursion jusque là voici quelques mois [7].

- Vous m'étonnez ! Moi qui pensais que notre kiosque était unique en son genre. Mais il est vrai que je n'étais pas né quand on l'a édifié. Interrogeons Monsieur Duesberg-Bosson, il a près de 70 ans, lui, et se souvient peut-être de quelque chose.

- C'est exact, Fernand, la ville de Brugges a fait réaliser une réplique de notre kiosque en '58, quatre ans après la fabrication du nôtre. Mon beau-père, Bosson, et ton père, étaient assez amers l'un comme l'autre que l'Harmonie n'ait pas fait appel à l'époque à des fonderies verviétoises pour réaliser le projet d'Adolphe Thirion. Celui-ci avait passé la commande à une ferronnerie de Jupille à Liège et elle a revendu le modèle aux Brugeois quatre ans plus tard. Heureusement pour nous, Bruges a d'autres atouts touristiques que Verviers et ce n'est pas son kiosque qu'elle exhibe sur des

cartes postales. De toutes façons, Monsieur Tcheng, le nôtre est plus haut que celui de Bruges depuis les travaux de l'an dernier…

- Mais rassurez-vous, Monsieur Duesberg, il est tellement plus beau en blanc sur fond vert qu'il en reste incomparable ! Et d'ailleurs, depuis que votre honorable municipalité a comblé votre canal des usines l'an passé également, plus aucune confusion n'est possible entre Bruges et Verviers. Mais trêve de plaisanteries, vous m'excuserez un moment, Messieurs, car j'ai promis à ce journaliste là-bas de lui exposer le but et les résultats de mon voyage : je vais m'acquitter de cette obligation avant que nous ne passions à table.

Très distingué, parlant français, Loh Tcheng était à Verviers depuis plusieurs mois afin de préparer la fondation en Chine d'une vaste fabrique de tissus pour le compte de la société *Shi-hui* (« Soleil brillant » en français), et il venait de commander des machines textiles pour 700.000 francs à plusieurs firmes verviétoises [4]. C'est en l'honneur de ses futurs fournisseurs qu'il offrait ce banquet. Les premiers assortiments de machines devaient partir dès le 30 septembre et les suivants fin décembre, pour que l'usine soit opérationnelle à Shangaï au printemps 1908. Loh Tcheng avait également recruté à Verviers quinze contremaîtres qui partiraient avec le second envoi de machines en décembre, pour mettre l'usine en état de marche.

En cet automne 1907, un autre Verviétois, Jean-Jacques Muller, un des premiers ingénieurs textiles diplômés à Séroule en 1899, vient de rentrer de Chine, de Lanzhou plus précisément, la capitale de la province du Gansu, grande comme onze fois la Belgique. Etirée le long du fleuve Jaune, cette ultime étape sur l'ancestrale route de la Soie possédait une fabrique de draps endommagée au début du siècle lors de la révolte du Boxers. C'est pour étudier les conditions de sa remise en ordre que Muller s'était rendu sur place en 1906. Rentré en juillet 1907, il s'apprête à repartir en juin suivant avec de nouvelles machines, de production verviétoise, et quatre concitoyens pour s'en occuper [8].

Ainsi donc, au moment où le textile verviétois commence déjà à subir de plein fouet la concurrence de pays lointains qui auront raison de lui trois

quarts de siècle plus tard, l'autre secteur de pointe de l'agglomération, la construction mécanique, porte de plus en plus loin le renom des constructeurs verviétois. Dans la région, une soixantaine d'établissements fournit du travail à quelque 1.300 ouvriers, dont près de la moitié chez les quatre leaders du secteur, Houget (235 travailleurs), Célestin Martin (135), Snoeck (120) et Duesberg-Bosson (100).

Les patrons mécaniciens sont inquiets pourtant, car des rumeurs font état d'un mouvement de revendication de grande envergure qui se préparerait dans la métallurgie locale - avec le risque qu'un arrêt de la production compromette le calendrier de fournitures conclu avec le Chinois. On aura beau lui offrir à son tour un banquet demain soir, après l'avoir emmené ainsi que ses concitoyens en excursion en automobile jusqu'à la Gileppe et à la Baraque Michel, et rappeler que le nouveau Ministre des Affaires Etrangères, Julien Davignon, reste attaché à Verviers où il poursuit ses permanences [9], il n'en faudra pas moins honorer les contrats dans les temps.

Les patrons mécaniciens ont de quoi pester en tous cas contre leurs collègues du textile qui ont accordé à la Fédération ouvrière de la métallurgie une reconnaissance qu'eux s'obstinaient à refuser. Le 30 avril 1907 en effet, la Fédération ouvrière des métallos a pu signer avec la Fédération patronale textile une convention réglant les conditions de travail des métallos occupés dans les usines textiles. L'accord a pu être réalisé aisément : la Fédération des métallos ne demandait en effet aux industriels textiles que l'élargissement à leurs mécaniciens des diverses clauses de la convention conclue en octobre 1906 avec la Fédération ouvrière textile. Pour les patrons lainiers, qui avaient déjà reconnu cette dernière, la reconnaissance de la Fédération des métallos ne prêtait guère à conséquence, et l'accord n'était que le complément naturel de celui d'octobre. Par contre, la Fédération verviétoise des ouvriers de la métallurgie devra se heurter à une toute autre résistance à la fin de ce mois de septembre, dans sa tentative de reconnaissance par le Cercle patronal de la construction mécanique.

**Notes**

1 André RENSON, *A Verviers, un kiosque à musique…,* Namur, MET, p. 20.

2 *Idem,* p. 47.

3 Ce qui fut le cas jusqu'en 1982.

4 A. RENSON, *op.cit.,* p. 34.

5 *Union libérale,* 16-9-1907, p. 2. L'épisode des relations commerciales entre la Chine et Verviers avant 1914 est relaté par Michel BEDEUR, « Des Verviétois en Chine (1908-1912) » dans *Temps jadis*.

6 La conversation qui suit est purement imaginaire.

7 Devenu aujourd'hui parc Reine Astrid. Je remercie Mme Brigitte Beernaert du Service des Monuments de la ville de Bruges, qui m'a aimablement communiqué les détails qui suivent.

8 Leur séjour en Chine allait durer jusqu'en 1912.

9 *Le Courrier,* 25-9-1907.



**Fernand Houget (collection Modera, dans Bedeur, « Pionniers… »)**



**« Les grilles de l'Harmonie », tableau de Maurice Pirenne**
**(collection O. Mairlot, Photo Yellow, éditions Temps mêlé)**

## 49

## Mercredi 16 octobre 1907
## chez Geelen, cour Kaison

Aux côtés du Palais de Justice, la cour Kaison est née en 1889 de la démolition de l'ancienne église et du couvent désaffectés des sœurs Conceptionnistes, que l'industriel Henri Kaison avait rachetés et transformés en tissage de draps et entrepôts de laines en 1811. Alors en cul-de-sac (aucune trouée vers Crapaurue n'y existant encore), la cour est dominée sur tout un côté depuis 1896 par la deuxième façade du Palais dessinée par l'architecte Remouchamps [1]. Quelques maisons modestes lui font face. Au 135, le dirigeant de la fédération des métallurgistes verviétois, Arthur Geelen, reçoit chez lui les principaux animateurs de l'organisation syndicale – François Betsch, Jean Lecomte, les frères Dohogne… – pour tirer les leçons du conflit qui vient de s'achever après un mois d'affrontement [2].

Impossible de se retrouver à la Maison du Peuple : celle-ci n'existe plus. En février dernier, les avocats du créancier Rensonnet et ceux de la coopérative avaient replaidé pour et contre la mise en vente forcée de l'immeuble, devant la Cour d'appel de Liège [3]. Les débats avaient été vite éclipsés à Verviers par la nouvelle du décès de Jean-Simon Renier, le 15 février. Le 19 avril, le tribunal de Liège avait confirmé la vente et fixé celle-ci au 13 mai. Après une première séance infructueuse où Rensonnet avait offert moins du quinzième du revenu cadastral de l'immeuble, il avait obtenu celui-ci le 10 juin, aux enchères, pour un montant de 70.000 francs [4].

Comme aux temps héroïques, les groupes socialistes et les organisations syndicales se relocaliseraient donc dans les cafés. Le siège des Métallos était ainsi chez Laurent Lieutenant place du Martyr  et en cas de besoin, les chefs se retrouvaient chez l'un ou l'autre d'entre eux pour discuter à l'aise. Cette fois, la question était d'importance : quelle leçon tirer du compromis intervenu au terme d'un mois de conflit et de près de trois semaines de lock-out ? Le parallèle était tentant avec ce qui s'était produit dans le textile

un an plus tôt, mais les contrastes dans les résultats obtenus étaient flagrants aussi.

C'est un projet de convention collective élaboré durant l'été par les ouvriers métallurgistes de Verviers qui était à l'origine de cette tentative de reconnaissance de l'organisation syndicale à l'instar de ce qu'avait obtenu la Fédération ouvrière textile en 1906. Ce texte portait surtout sur le relèvement et l'uniformisation des salaires et réclamait aussi la semaine des 57 heures. Le Cercle patronal avait refusé de discuter avec le syndicat et celui-ci avait décidé de soumettre son projet successivement aux divers employeurs en commençant par la firme Célestin Martin (désignée par tirage au sort). L'administrateur de celle-ci, André Tasté, refusa le principe du minimum de salaire et les augmentations collectives. Les 135 ouvriers se mirent en grève le 18 septembre. Quelques heures plus tard, les 11 travailleurs de la firme Valençon à Hodimont rejoignaient les grévistes : le patron de cette usine avait réagi en licenciant les membres de la délégation ! Le 20 septembre, Arthur Geelen faisait savoir que la Fédération ouvrière ne pousserait pas à la reprise du travail tant que les patrons refuseraient de discuter avec elle et le 23, les sections d'atelier réunies en assemblée générale avaient rejeté la demande patronale d'achever dans les autres usines les pièces de machines entamées chez Martin avant le conflit. La réaction patronale fut dure : le 24, le Cercle des constructeurs passait au lock-out et fermait toutes les usines dont les ouvriers avaient refusé d'effectuer les commandes en cours chez Martin. Au total, cela faisait 676 chômeurs forcés le 25 au matin et le 26, selon la gendarmerie, il y avait plus de 1.000 métallos sur le pavé et 18 entreprises fermées.

Le Cercle patronal avait proposé le lendemain une rencontre entre les patrons de quelques firmes représentatives du secteur et trois ouvriers de chacune d'elles, sans intermédiaire syndical. La rencontre avait eu lieu à la Société industrielle et commerciale avec, du côté patronal, Fernand Houget, André Tasté et un directeur de la firme Snoeck pour les grandes entreprises, le constructeur d'automobiles Gérard Dasse, le fabricant de balances Hürstel [5], le tubier Mathieu Boland [6] et le constructeur de métiers à filer Edouard Bastin [7] pour les petites firmes. Les travailleurs se prononcèrent le 30 sur les résultats de cette entrevue : en substance, les

patrons acceptaient plusieurs revendications ouvrières mais pas la reconnaissance du syndicat. Les grévistes avaient fait de ce dernier point une question de principe et début octobre, ils avaient reçu l 'appui des ouvriers des fonderies.

De nouvelles négociations n'avaient été entamées que le 10 octobre, après deux semaines de lock-out déjà. Les dix-huit patrons concernés avaient reçu tous ensemble deux ouvriers de chaque entreprise, mais toujours aucun représentant de la Fédération ouvrière en tant que telle. Un accord avait été conclu le 15, et la reprise fixée au 17. La semaine de 57 heures, l'augmentation des heures supplémentaires, les indemnités de déplacement, de nombreuses hausses de salaire : tout cela était accordé, et tous les grévistes étaient réintégrés. Mais l'accord ne soufflait mot ni de la reconnaissance de l'organisation ouvrière ni du minimum de salaire. Il avait été néanmoins approuvé à l'unanimité par les travailleurs et allait être présenté dans *Le Travail* comme une victoire. Pourtant, tout en obtenant d'incontestables avantages matériels, la Fédération syndicale des métallurgistes avait échoué dans son objectif de reconnaissance par le patronat, après avoir souligné longtemps qu'il était la cause principale sinon unique de la prolongation du conflit, qui avait coûté à l'organisation plus de 20.000 francs…

- Ce que nous devons souligner aux affiliés, insiste Geelen, c'est la quantité d'avancées obtenues en matière de conditions de travail. A cet égard, c'est infiniment plus que le Textile l'an dernier, où nos amis ont réussi à préserver ce que les patrons voulaient remettre en cause, mais sans réaliser de progrès substantiel à cette occasion.

- D'accord, riposte Betsch, mais nos camarades de la laine bénéficiaient déjà, eux, de conditions de travail que tout le secteur textile en Belgique et à l'étranger leur enviait et que les Flamands rêvent d'obtenir grâce à eux [8].

- Mais si Roggeman a accepté le mois dernier d'entrer dans la Fédération nationale du textile qui était jusque là quasi exclusivement flamande, c'est aussi parce qu'il sait que l'amélioration du sort des ouvriers flamands aura à terme une répercussion sur le maintien des acquis des Verviétois [9].

- Ça, la solidarité wallonne avec ces pauvres Flamands, soupire Hubert Dohogne, qu'est-ce qu'elle nous aura déjà mobilisés !

- Quand elle ne nous a pas freiné sur le plan politique, au sein du Parti, en nous contraignant à étouffer des mouvements de masse pour lesquels on était mieux armés qu'au nord du pays.

- Par contre, quand il s'agit d'orienter un maximum de dépenses publiques au nord de Bruxelles, là on ne se soucie pas de la Wallonie. Enfin, j'espère que les Flamands nous en saurons encore gré dans cent ans !

- Les gars, pas de politique entre nous s'il vous plaît, revenons à nos organisations locales. Nous en étions à évoquer le poids de Roggeman…

- Pas de politique, s'exclame Betsch ? Mais Roggeman figure sur la liste du Parti à Dison pour les communales qui ont lieu dimanche prochain !

- François, ça, c'est à titre personnel. Sur le plan syndical, cela fait un an qu'il résiste, comme nous d'ailleurs, à toutes les pressions du POB pour que sa Fédération textile adhère à la Commission syndicale socialiste, et pourtant heureusement qu'il a pu compter il y a un an sur le POB pendant le lock-out [10] !

- Parlons-en de sa Fédération, intervient Lecomte. Depuis la conclusion de leur convention collective, elle a toutes les peines du monde à se faire respecter par les fédérations de métier, qui restent jalouses de leur autonomie. N'oubliez pas que la fédération des ouvriers d'apprêts et des laveurs de laines s'est scindée en deux organisations indépendantes au printemps [11], c'est significatif. Bien sûr, leur Commission mixte de conciliation a déjà solutionné pacifiquement deux conflits en février [12], mais à côté de ces deux conflits évités, il y en a eu au moins sept autres qui ont éclaté dans le textile depuis un an [13]. Tu verras qu'en dehors d'un mouvement de tout le secteur, la Fédération textile aura encore bien du mal à empêcher d'autres grèves partielles d'éclater ça et là [14].

- C'est du pain béni, si je puis dire, pour ceux des patrons qui n'ont avalé qu'à contre-cœur l'accord de 1906 et qui voudraient opérer des marches arrières quand la conjoncture y sera favorable.

- A cet égard, poursuit Lecomte, les patrons laveurs viennent d'agir subtilement : ils ont nommé des contremaîtres parmi les militants et cela a suffi pour que des syndiqués, se croyant trahis, désertent. Je le tiens de Roggeman lui-même. D'ailleurs, le recul est général dans toutes les organisations textiles, et à ce rythme-là, il aura perdu un tiers de ses affiliés d'ici cinq ans.

- Mais d'où vient ?

- Les plus combatifs sont démotivés parce qu'ils ont été déçus par le compromis de 1906 et la mise en place du système de conciliation, les plus tièdes par contre ne voient pas l'utilité d'encore cotiser puisque la bataille a été gagnée et que tous les acquis ont été préservés. Du coup, seules les grosses fédérations de métier, le cardé et le peigné, conservent leurs adhérents mais c'est en raison des nombreux services qu'elles offrent à leurs membres en échange des cotisations ; les autres, qui ne sont pas cimentées par des services sérieux, sont toutes en perte de vitesse et la tentation y est grande de passer outre aux mécanismes de conciliation pour retrouver du crédit à la faveur d'un mouvement dans un atelier [15].

- Donc, on pourrait en déduire, conclut Arthur Geelen, que, tout bien pesé, la signature d'une véritable convention collective aurait pu avoir pour conséquence à long terme un assouplissement de la combativité des métallos et que, vu ce qu'il nous reste encore à conquérir, il est peut-être mieux que la reconnaissance du syndicat ait été repoussée. Je vous propose que ce soit le sens de mon article de demain dans *Le Travail* à l'occasion de la reprise du boulot, d'accord ?

- Vérité dans le textile hier, erreur dans la métallurgie aujourd'hui : belle contradiction, répond Dohogne ! Allez, du pragmatisme, oui, s'il le faut Arthur, mais pas de maquillage stratégico-idéologique entre nous !

- S'il y a une contradiction, reprend Betsch, l'Histoire dira peut-être qu'elle tenait à l'ampleur de l'effort engagé face au volume des résultats obtenus, ce qui vaut pour tout notre mouvement depuis vingt ans [16].

- Décidément Arthur, plaisante Lecomte, les voies de la conquête syndicale sont impénétrables. Les historiens nous jugeront, François ? Eh bien, s'ils perçoivent dans quel contexte on se débattait, ils nous comprendront. Et comprendre c'est pardonner, dit-on.

- Ne jugez pas et vous ne serez pas jugé, dit-on aussi, conclut Geelen : qu'auront-ils ou non accompli de leur vie, eux ?

**Notes**

1 P. LEON, *op.cit.,* p. 155 et 225.

2 Pour ce conflit, cfr. mon *Histoire des métallurgistes verviétois,* Liège, FAR, 1982, p. 85-89.

3 *Le Courrier du Soir,* 14-2-1907.

4 *Idem,* 19-4, 15-5 et 10-6-1907. En 1909, « La Renaissance » racheta le bâtiment.

5 Cette petite entreprise était établie rue du Collège.

6 Mathieu Boland avait succédé à Armand Lonhienne dans les années 1880. Son entreprise disparut en 1920 (I. LONGTAIN, *Histoire de la machine textile, op.cit.,* p. 192).

7 Ancien ouvrier chez Houget, Edouard Bastin s'était établi à son compte en 1884. Sa fille Denise épousa le fils du constructeur Louis Crosset : les deux firmes fusionnèrent en 1934 et fermèrent en 1960 (I. LONGTAIN, *op.cit.,* p. 133 et 141).

8 Jean ROGGEMAN, *Rapport sur la situation syndicale de l'industrie textile verviétoise de 1911 à 1913,* Verviers, *L'Union*, 1913, p. 1 et p. 10.

9 *Revue du Travail,* 15-7-1907, p. 762 et 15-9-1907, p. 964.

10 R. BONAVENTURE, *op.cit.,* P. 211-217.

11 *Revue du Travail,* 30-4-1907, p. 494.

12 *Idem,* 28-02-1907, p. 213-215.

13 *Revue du Travail,* octobre 1906 à septembre 1907 et R. BONAVENTURE, *op.cit.,* p. 239.

14 De 1907 à 1914, soixante-huit grèves éclateront encore dans le textile verviétois (R. BONVENTURE, *Idem,* p. 175).

15 J. ROGGEMAN, *op.cit,* p 2- 3, pour l'évolution syndicale après 1906.

16 Marcel LIEBMAN, *Les socialistes belges 1885-1914,* Bruxelles, 1979, p. 276.

## INTERVIEW IMAGINAIRE POUR CONCLURE

### 50

### Rue des Champs, dimanche 22 octobre 2006

*- Pourquoi « 1906 » ? On dû souvent vous poser la question pendant la rédaction, davantage en tous cas qu'à l'écrivain américain James Dalessandro lorsqu'il a publié voici deux ans un roman du même titre et sur le même schéma narratif axé autour du fameux incendie de San Francisco ?*

- En effet, mais je précise d'emblée que la version française de ce roman (la seule hélas que j'aurais pu lire) est parue voici six mois à peine, quand mon propre travail était déjà largement entamé, et que j'en ai appris l'existence hier seulement lors d'un passage au « Fil d'Ariane ». Cela dit, il est exact que la question est revenue fréquemment tout comme voici dix ans, mes proches me demandaient : pourquoi Pierre Fluche ? Dans les deux cas, il s'agissait de restituer aux Verviétois un pan important de leurs racines tombé dans un relatif oubli, qu'il s'agisse de la figure de proue des pionniers du mouvement ouvrier verviétois ou de cette année 1906 véritablement historique mais aujourd'hui effacée de la mémoire collective. Ce qui n'est pas propre à Verviers d'ailleurs. Sur le site Internet de la commune de Fougères en Haute Bretagne, on vous parle de l'histoire médiévale de la ville, un peu de l'industrie de la chaussure de jadis, mais pas un mot sur le grand lock-out qui frappa celle-ci de novembre 1906 à janvier 1907 ou du conflit qui la paralysa durant plus de six mois en 1932, un peu à l'instar de la grande grève de '34 chez nous. Ce sont pourtant là des temps forts dans l'histoire contemporaine d'une cité et, dans le cas de la convention de 1906, dans l'histoire sociale d'un pays, mais son centenaire est passé totalement inaperçu y compris dans la presse syndicale.

*- L'histoire sociale est aussi votre thème de prédilection. A lire l'intermède familial que vous avez situé dans les rayons du Grand Bazar, vous laissez entendre que vos*

*origines familiales lointaines auraient pu jouer dans cette orientation. Tout comme vos convictions personnelles je suppose ?*

- Certainement, mais ma sympathie pour le sujet ne m'a jamais empêché je crois de réaliser mes travaux d 'historien avec toute l'honnêteté scientifique requise, même si, au fil des ans, je me gêne de moins en moins pour laisser percevoir de temps en temps mon opinion sur des faits ou sur des hommes, d'hier ou d'aujourd'hui d'ailleurs.

*- Vous rendez implicitement hommage, c'est évident, à la ténacité d'un homme comme Jean Roggeman mais vous saluez aussi plusieurs grandes figures d'industriels locaux en soulignant au passage leurs mérites dans le développement économique de la ville.*

- Ces mérites-là sont indéniables, et si c'est à Verviers que fut signée la première convention collective régionale en Belgique, c'est qu'il se trouva *aussi* du côté patronal, en présence de travailleurs bien organisés, des hommes prêts à la signer. C'est un acte qui fait honneur à l'histoire de toute la cité, et qui mériterait peut-être une plaque commémorative rue du Gymnase, à l'instar de celle apposée l'an dernier place du Martyr, à l'initiative de Marcel Bartholomi, de Claude Desama et de moi-même, en hommage aux pionniers de l'Internationale conduits par Pierre Fluche.

*- Vous placez également les journalistes verviétois au cœur de l'action.*

- Je rappelle que la presse est une source inestimable pour l'historien et mes deux premiers travaux portaient d'ailleurs sur l'histoire de la presse locale. Mais les journalistes peuvent également être acteurs, et le poids des médias actuels est reconnu par tous. Dans le cas de 1906, le journal *Le Travail* a joué un rôle important dans le mouvement de syndicalisation puis de mobilisation, et les reporters des autres quotidiens locaux, surtout *Le Jour* car c'était son créneau journalistique et *Le Courrier* pour des motifs plus idéologiques, ont suivi de très près ces semaines de crise. On était au début du journalisme moderne. J'ai voulu souligner cette présence en imaginant

la façon dont les journalistes couvrirent la montée des tensions puis le conflit lui-même et, à cette occasion, j'ai tenté en effet de faire revivre ces figures-là. Ici, les souvenirs de Joseph Bronckart ont été une source précieuse pour dresser ces portraits.

*- Vous terminez aujourd'hui les ultimes corrections avant l'envoi chez l'imprimeur. La naissance du livre fut un long travail ?*

- Comme souvent, plusieurs mois d'écriture les week-end, les congés et les soirées, mais précédés par plusieurs années d'accumulation des données. Heureusement, cette fois, je bénéficiais d'une autre source inestimable puisque Laurent Dechesne avait consacré dès 1908 une étude très fouillée aux événements sociaux de 1906 à Verviers, en se basant largement sur la presse locale et en reproduisant de nombreux documents. Mais au-delà de cet exceptionnel fil conducteur, il fallait bien entendu tout vérifier, étendre le champ de vision et enrichir le sujet puisque je souhaitais pour ma part inclure ces événements dans un contexte local, national voire international plus vaste. Cela n'était pas nécessaire à l'époque de Dechesne bien sûr mais c'était à mon avis indispensable un siècle plus tard pour aider le lecteur.

*- Comment avez-vous procédé ?*

- En retournant aux collections des journaux *Le Travail* et *Le Courrier du Soir* à la Bibliothèque de Verviers (celle du *Jour*, encore en possession du journal, n'était malheureusement pas accessible alors), aux dépouillements de la *Revue du Travail* et des archives de la Sûreté publique réalisés jadis par mes amis Messiaen et Musick, et bien entendu à toute la littérature historique parue sur cette période, qu'il s'agisse des travaux scientifiques ou d'écrits plus anecdotiques pour autant qu'ils soient rigoureux. A cet égard, au plan local, je dois souligner le grand intérêt que représente aujourd'hui la collection de la revue *Temps jadis,* dont les animateurs ont fourni un superbe effort documentaire depuis près de trente ans sur ce qu'il est convenu d'appeler « la Belle époque ». Tous les apports de ce type et tous les ouvrages utilisés ont été identifiés en notes (de même que la

plupart des personnages évoqués) ce qui m'a permis de ne pas devoir alourdir l'ouvrage d'une bibliographie. C'est le genre de choix inhabituel que j'ai pu me permettre de poser puisque, malgré mes contacts avec les éditions Labor ou du Céfal, j'avais voulu publier cet ouvrage à compte d'auteur.

*- Vous avez également choisi de « faire parler » vos personnages. Qu'est-ce qui est vrai, qu'est-ce qui est inventé dans les conversations qui émaillent votre récit ?*

- Sauf indication contraire en note lorsque j'ai déplacé de peu une date ou un fait pour les besoins de l'exposé, absolument tous les événements et tous les détails du contexte de ceux-ci sont rigoureusement exacts, en tous cas dans la mesure où l'historien peut l'affirmer. Par contre, si les comptes rendus des disputes au Conseil communal sont textuels de même que plusieurs grands discours bien sûr, la plupart des conversations que j'ai intégrées dans le texte sont en effet imaginaires mais – toujours sauf indication contraire en note – leur existence et leur contenu sont toujours plausibles puisque pour la conception de ces conversations aussi, j'ai eu recours à mes sources. Autrement dit, la discussion hebdomadaire entre Vinche et Garot est une invention mais ce que je fais dire à ce dernier correspond, parfois mot pour mot, à des écrits ou des discours de sa part. De même, les rencontres au sein de la famille Simonis, au château Peltzer, aux Mazures, dans les cafés et les Maisons du Peuple, entre Maertens et Sagehomme ou encore entre Zurstrassen et son oncle, sont imaginaires mais les propos tenus tiennent compte de ce que l'on croit savoir, historiquement parlant, des divers personnages et de leurs opinions, voire de leur caractère. Je voudrais surtout ne pas avoir commis d'erreurs d'appréciation ni avoir faussé une perspective dans cet exercice délicat, et j'espère que le résultat n'est pas indigeste.

*- Pourquoi le choix de ce mode narratif, plus proche de l'écriture d'un roman ?*

Cela faisait si longtemps que mon épouse m'encourageait à m'aventurer dans une écriture un peu moins académique. Mais ce n'est pas du tout un

roman, disons plutôt un récit historique avec son inévitable abondance de détails qui pourraient passer pour des lourdeurs, dont un roman peut se dispenser.

*- Lorsque vous faites dialoguer Roggeman et Fluche le soir de Noël, l'emportement de Fluche contre le cumul des mandats et le népotisme politique sont plausibles eux aussi ?*

- Je le pense, sur base des sentiments que Fluche exprimait dans sa correspondance intime avec son ami Victor Dave, autre ancien de l'Internationale sensible aux idées de Bakounine et de ses descendants spirituels. A l'époque, ce sont d'autres types de travers que Fluche regrettait déjà au Parti Ouvrier mais je crois sincèrement qu'aujourd'hui, il déplorerait lui aussi ces dérives-là, entre autres, même si c'est moi, bien sûr, qui le fait parler ainsi, et qui assume. Cela n'empêchait pas Fluche, aigri, de rester fidèle au POB…

*- Vous dédicacez votre ouvrage à plusieurs membres de votre famille mais aussi à Anna Politkoskaia. Pourquoi ?*

- Il me paraissait sain que le récit d'un combat courageux d'hier pour un monde plus équitable soit dédié à une combattante courageuse d'aujourd'hui. Je voulais en même temps saluer une femme car leurs luttes sont souvent plus ardues, et l'histoire de leurs devancières est plus souvent occultée aussi. Politkoskaia a été assassinée au moment où j'achevais mon livre. L'actualité a dicté mon choix, mais il aurait pu s'agir aussi de la résistante birmane Aung San Suu Kyi, de l'écrivaine bangladaise Taslima Nasreen, de la députée néerlandaise Ayaan Hirsi Ali ou de la dissidente cubaine Marta Beatriz Roque, entre autres symboles. Enfin, avec Politkoskaia , il s'agissait d'une femme faisant honneur à la profession de journaliste. Je voudrais dans la foulée avoir une pensée pour Jean Guy, mort jeudi dernier, dernier rédacteur en chef du *Peuple*, ce quotidien dont la manchette portait une devise – « Pauvre mais honnête » - que j'ai toujours appréciée. Il est triste et piquant à la fois que la disparition de Jean Guy, ce

socialiste déçu, ait été éclipsée cette semaine par les scandales de Charleroi, de Fontaine-l'Evêque ou de Namur, rendus possibles par les déficiences structurelles voulues d'un système politique qui n'est pas près de se réformer réellement je pense, ce qui irait bien au delà du règlement ponctuel de ces trois cas et d'aménagements boiteux qui ne trompent que les moins lucides ou les plus complaisants.

- *Pour en revenir à vos travaux, quels sont vos projets ?*

- Si le livre est bien accueilli, j'aimerais trouver le temps de tenter le même exercice sur l'année 1934. Mais aussi, en renouant avec le XIX$^{e}$ siècle, écrire la saga de la famille de Biolley. Et, en dehors de l'histoire verviétoise, rédiger une histoire politique de la Région wallonne sur ces trente dernières années, comme une suite à mon étude sur *Les Wallons et la réforme de l'Etat,* en alliant autant que possible la pertinence critique de l'historien, la lucidité amère de l'acteur et l'impertinence croissante du témoin. Mais cela nous éloigne de 1906, et il reste au lecteur s'il le souhaite à parcourir le texte de cette fameuse convention collective avant de refermer le livre.



**Pierre Fluche en 1906**

## ANNEXE

## CONVENTION ENTRE LA FEDERATION TEXTILE OUVRIERE ET LA FEDERATION PATRONALE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Entre la Fédération textile ouvrière, comprenant : la Fédération des ouvriers et ouvrières de la laine peignée ; la Fédération des ouvriers de la laine cardée ; l'Association générale des tisserands ; la Fédération des ouvriers des apprêts et laveurs de laine ; l'Association des ourdisseurs et similaires ; le Syndicat des ouvriers presseurs et décatisseurs ; l'Association des nettoyeuses et rentrayeuses ; le Syndicat des noueuses ; représentée par Messieurs Emile Baudon, Joseph Gyet, Nicolas Manguette, Nicolas Lelarge, Léon Lange et Jean Roggeman, sous la présidence de Monsieur Gustave Koenders ;

Et la Fédération patronale de l'industrie textile, comprenant : le Cercle des fabricants ; la Société des filateurs de laine cardée ; le Cercle des filateurs de laine peignée ; le Cercle des filateurs façonniers ; l'Association des laveurs et carboniseurs ; le Cercle des fabricants outillés, non outillés et des tisseurs à façon ; l'Association des fabricants de laines artificielles, teinturiers et négociants en chiffons ; le Cercle des presseurs et décatisseurs ; l'Association des teinturiers ; l'Union des apprêteurs ; représentée par Messieurs Georges Peltzer, Louis Zurstrassen, André Simonis, Léonard Darimont, Louis Despa et Charles Spéder, sous la présidence de Monsieur Thierry Desanfans;

Il a été reconnu et décidé ce qui suit en vue de mettre fin au lock-out de l'industrie textile et d'amener la reprise du travail dans tous les établissements pour le lundi 5 novembre 1906 aux mêmes conditions, salaires et règlements d'atelier qu'avant le lock-out.

Les parties contractantes sont d'accord pour reconnaître les principes essentiels suivants qui devront régir les rapports entre patrons et ouvriers :

*L'attitude patronale et le contrat général.*

Dans le régime industriel actuel, toute entreprise, qu'elle soit individuelle ou collective, a besoin d'un chef responsable. Et cette responsabilité entraîne de droit une autorité équivalente. En principe, le patron doit être libre de diriger son exploitation d'après les nécessités des fins assignées et selon son jugement, ayant lui seul à répondre de ces fins et par devant lui-même. Seulement l'ouvrier qui collabore aux dites fins, est en droit d'intervenir dès qu'il s'agit de déterminer la valeur de la force de travail qui sera utilisée. Ainsi donc, il appartient aux patrons seuls de régler : a) la constitution du capital et les installations nécessaires à la fabrication du produit ; b) la recherche des débouchés ; c) le mode de production, c'est-à-dire : le choix des matières premières, des méthodes de fabrication, des agents humains.

Le choix des agents humains reconnu au patron implique nécessairement le droit de celui-ci d'engager et de congédier le personnel et d'en fixer les attributions. La faculté pour le patron, en cas de diminution de travail, d'établir ou non le roulement dans son personnel selon les nécessités de son industrie, découle naturellement du droit qui lui est reconnu de diriger son exploitation selon ses vues. Mais c'est le contrat de travail bilatéral qui doit fixer les conditions de l'emploi du personnel : taux et bases du salaire ; intensité, rapidité et durée du travail ; conditions hygiéniques, risques d'accidents.

Ces conditions une fois déterminées par catégories de métiers, pour et au nom de la majorité des travailleurs, doivent recevoir une application générale et il ne peut y être dérogé pendant la durée pour laquelle le contrat a été conclu. Le contrat doit être respecté pendant toute la durée déterminée par les parties contractantes. En cas de manquement de part ou d'autre et sans réparation possible, la partie adverse reprend sa liberté d'action.

*La liberté individuelle*

Comme l'ouvrier doit être libre de s'associer, il doit rester libre de n'en rien faire si telle est sa volonté. Mais il ne peut être fait un grief, soit à une association, soit à ses membres, de chercher, par une propagande générale ou individuelle, à persuader les indifférents de la nécessité de l'union syndicale ouvrière. Toutefois, cette propagande ne peut s'exercer dans les ateliers. Un endroit y sera désigné pour l'affichage des convocations émanant des syndicats affiliés.

*La liberté du travail*

Les deux parties reconnaissent le principe de la liberté du travailleur de se livrer à tel genre de travail qui lui convient sans s'exposer à être inquiété de ce chef.

*
*  *

En vue de solutionner pacifiquement tous conflits éventuels qui pourraient se produire entre des affiliés des fédérations patronale et ouvrière, les parties contractantes adoptent le traité de conciliation suivant :

Aucune grève générale ou partielle, aucun lock-out général ou partiel ne sera décrété sans que les délégués des Fédérations se soient abouchés en vue d'éviter cette extrémité. Elles seront saisies du conflit par l'une ou l'autre des parties en cause. Ces délégués, formant une commission mixte, siégeront comme Chambre de conciliation. Chacune des Fédérations sera tenue de désigner ses délégués dans les trois jours de la notification du conflit ; celle qui restera en défaut de ce faire sera considérée comme ayant dénoncé la présente convention. Les délégués procéderont ensemble à une instruction contradictoire du conflit et rechercheront les moyens d'éviter les mesures extrêmes. Si l'une des deux Fédérations ne parvient pas faire exécuter la décision dans les trois jours, l'autre est autorisée à reprendre sa liberté d'action. Il en sera de même si une grève ou un lock-out éclate sans tentative de conciliation. Toute grève ou tout lock-out qui n'aurait pas été

précédé de tentatives de conciliation ne sera ni appuyé ni soutenu par aucune des deux Fédérations.

Le Comité de Conciliation sera tenu de suivre les règle indiquées plus haut comme résultant de l'accord des parties. Ce Comité procédera à l'examen des autres questions pendantes, notamment la généralisation des conditions de la durée du travail par catégorie de métier.

L'intention des industriels n'ayant jamais été de faire des victimes, les délégués patrons, pour faciliter la réussite des négociations, promettent, à titre personnel, de s'employer à retrouver du travail à bref délai pour les ouvriers laveurs congédiés ou réformés. Ils émettent en même temps le vœu de voir appliquer le roulement lorsqu'il est possible et compatible avec les nécessités industrielles.

La présente convention régira les rapports des parties jusqu'au 31 décembre 1907. Elle sera censée renouvelée d'année en année, si elle n'est pas dénoncée par écrit par l'une des parties avant septembre de l'année en cours.

| | |
|---|---|
| Gustave Koenders | Thierry Desanfans |
| Emile Baudon | Georges Peltzer |
| Joseph Gyet | Louis Zurstrassen |
| Nicolas Manguette | André Simonis |
| Nicolas Lelarge | Léonard Darimont |
| Léon Lange | Louis Despa |
| Jean Roggeman | Charles Spéder |

# TABLE DES MATIERES

## PROLOGUE EN DEUX TABLEAUX

1. Liège, 1er octobre 1905, salle académique de l'Université---------- p. 7

2.Verviers, 21 novembre 1905, gare Léopold ---------- p. 13

## PREMIERE PARTIE : LA MONTEE DES TENSIONS

3. 26 janvier 1906, Théâtre des Nouveautés ---------- p. 19

4. 3 février à 20 heures, rue du Travail ---------- p. 25

5. A « la Cascade », 26 février à 11h30 ---------- p. 33

6. Cité des Grandes Rames, 16 mars à 20 heures---------- p. 39

7. Musée Renier, 10 avril au matin ---------- p. 45

8. Usine Dasse, rue David, 19 avril en fin de journée---------- p. 49

9. Hôtel de Ville, 18 avril à 17 heures ---------- p. 55

10. Place Verte, le 26 avril à 11 heures ---------- p. 63

11. Mardi 1er mai, 10 heures, en Gérardchamps ---------- p. 67

12. 9 mai à 13h30, aux Gazomètres ---------- p. 73

13. Brasserie de Longchamps, 5 juin à 14 heures ---------- p. 81

14. Quartier de Fonds-de-Loup, 8 juin, 21 heures ---------- p. 89

15. Fabrique Lobet rue Biolley, 30 juin à 17 heures---------- p. 95

16. Château des Mazures, 6 juillet à 18 heures ---------- p.101

17. Hôtel Simonis, 10 juillet à 20 heures---------- p.107

18. Château Peltzer, 28 juillet, 21 heures---------- p.115

19. Grand-Théâtre, le 5 août à 17 heures---------- p.123

**INTERMÈDE FAMILIAL EN FORME DE FAIT-DIVERS**

20. Dans les rayons du Grand Bazar, mardi 14 août à 13 heures -------- p.131

**DEUXIEME PARTIE : L'AFFRONTEMENT**

21. Usine du Solvent belge, 1er septembre ---------- p.139

22. Jeudi 6 septembre au soir, sur la foire---------- p.149

23. Lundi 10 septembre à 13 heures, quartier du Vélodrome---------- p.157

24. Mardi 11 septembre à midi, au Littéraire ---------- p.165

25. Mardi 18 septembre au soir, à La Lainière---------- p.171

26. Jeudi 20 septembre après-midi, Maison du Peuple---------- p.177

27. Samedi 22 septembre, Bibliothèque communale---------- p.185

28. Mercredi 26 septembre, Imprimerie du Travail ---------- p.195

29. Jeudi 27 septembre, « La Populaire » à Liège ---------- p.205

30. Mardi 2 octobre, café de la Bourse rue Xhavée ---------- p.213

31. Vendredi 5 octobre, place Neufmoulin à Dison ---------- p.223

32. Samedi 6 octobre, bureaux du Courrier ---------- p.235

33. Lundi 8 octobre, vestibule de l'Hôtel de Ville---------- p.245

34. Mercredi 10 octobre, Anvers, gare centrale---------- p.257

35. Jeudi 11 octobre, Hôtel du Chemin de fer rue de la Concorde------- p.267

36. Vendredi 12 octobre, tabagie de la Maison du Peuple---------- p.275

37. Lundi 15 octobre, chez la veuve Gierkens ---------- p.283

38. Vendredi 19 octobre, Maison du Peuple de Bruxelles ---------- p.289

39. Dimanche 20 octobre 11 heures, salle du Manège ---------- p.301

40. Jeudi 25 octobre en soirée, Société des Beaux-Arts ---------- p.311

41. Lundi 29 octobre au soir, usine Bettonville à Hodimont ---------- p.321

42. Mardi 30 octobre à 10 heures, à la Franchimontoise---------- p.327

43. Dimanche 4 novembre, à l'usine Hauzeur-Gérard ---------- p.333

44. Mardi 6 novembre au soir, chez Debatisse ---------- p.341

45. Jeudi 8 novembre, chez Lallemand ---------- p.349

46.Dimanche 11 novembre, au Manège ---------- p.357

47. Lundi 24 décembre après-midi, chaussée de Heusy ---------- p.365

**EPILOGUE EN DEUX TEMPS**

48. Samedi 14 septembre 1907 à 20 heures, Harmonie ---------- p.375

49.Mercredi 16 octobre 1907, chez Geelen, cour Kaison ---------- p.381

**INTERVIEW IMAGINAIRE POUR CONCLURE**

50. Dimanche 22 octobre 2006, rue des Champs ---------- p.387

*
*  *

Annexe ---------- p.393

Table des matières ---------- p.397